



De l'isolement à l'oubli, le cantonnement des travailleurs allogènes

Relégations urbaine, environnementale,
citoyenne et occultation mémorielle dans les
territoires de l'industrie chimique lyonnaise
(69) et roussillonnaise (38)

François DUCHENE (dir.) et Jérôme GODARD

Laboratoire RIVES – UMR CNRS-ENTPE 5600

Octobre 2008

Cette recherche a été cofinancée par le ministère de la Culture et de la communication (Contrats n°010827 et 025104 pour le Pôle de compétence en urbanisme à Lyon), le Conseil général de l'Isère, le Grand Lyon, les municipalités de Roussillon et de Salaise-sur-Sanne, le Comité Inter-Entreprises Rhodia Roussillon.



CIE
Rhodia
Roussillon

***De l'isolement à l'oubli,
le cantonnement des
travailleurs allogènes***

Relégations urbaine, environnementale,
citoyenne et occultation mémorielle dans les
territoires de l'industrie chimique lyonnaise
(69) et roussillonnaise (38)

François DUCHENE (dir.) et Jérôme GODARD

Laboratoire RIVES – UMR CNRS-ENTPE 5600

Octobre 2008

Nous tenons à remercier :

Chacune des personnes ayant accueilli les enquêteurs, que ce soit dans sa cuisine, dans son bureau, dans son salon ou dans son jardin, pour leur disponibilité,

Toutes les personnes qui nous ont facilité l'accès aux archives, et en particulier Christine Espinel au CIE Rhodia, Hélène Robert à la mairie de Roussillon, Anne-Sophie Deloche à la mairie de Roussillon, Tonina Jagorel et François Perrot à la mairie de Saint-Fons, Monique Damezin et Fabienne Jeannet à la mairie de Vénissieux, Elisabeth Richard à la mairie de Vaulx-en-Velin, les équipes anonymes mais non moins dévouées des archives municipales de Lyon et de Villeurbanne, ainsi que celles des archives départementales du Rhône et de l'Isère,

Les responsables associatifs comme Claude Delmas, Joël Pham, Manuel Deivid ou Frédéric Couffin qui, chacun à leur manière, nous ont fait bénéficier de leur connaissance du terrain, de leurs propres travaux et de leurs contacts, nous facilitant l'accès à certains témoins ou descendants de travailleurs « allogènes » et à leurs archives privées,

Charles Ramain, et toute l'équipe de l'Institut d'histoire sociale du Rhône, pour la célérité avec laquelle ils ont accédé à nos demandes d'accès aux documents de l'UD CGT,

Florence Dejoux, du laboratoire RIVES, pour sa constance, sa gentillesse et son efficacité quotidiennes, ce vingt années durant, et Marie-Christine Michel, de l'UMR-CNRS 5600, pour sa gentillesse et sa compétence dans la gestion du présent contrat,

Christelle Gauthier et Fabienne Marcot, pour leur patience à retranscrire tous les entretiens réalisés,

Les différents financeurs de cette recherche, et en particulier Hélène Hartzfeld du ministère de la Culture et de la communication, Daniel Rigaud et Virginia Weihoff pour le Conseil général de l'Isère, Jacky Crouaille et Marcel Berthouard pour les mairies de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon, Jean-Claude Garcia pour le CIE de Rhodia-Roussillon,

Sylvie Vincent, préfiguratrice du futur musée isérois de la mémoire ouvrière, pour tout l'intérêt qu'elle porte à ce travail depuis ses débuts,

Philippe Videlier et Françoise Lafaye, pour leurs apports à la réflexion sur ce projet de recherche.

INTRODUCTION

Les transformations importantes des modes de production industriels, la fonte des effectifs permanents de l'industrie avec en corollaire l'éclatement de ses collectifs de travail, les menaces qui pèsent sur le maintien de nombreux sites dans les agglomérations industrielles sont autant d'éléments de notre actualité contemporaine qui tendent à accorder une importance nouvelle à l'histoire industrielle et aux mémoires ouvrières. On peut constater cet intérêt à travers, par exemple, l'attention paysagère ou patrimoniale portée à telle cité ouvrière, la transformation de telle cheminée d'usine en signal esthétique d'un nouveau quartier où l'habitat de standing a remplacé l'industrie, ou bien encore par l'installation - éphémère ou durable - d'événements artistiques dans d'anciennes friches industrielles. Ces changements d'usages montrent une volonté d'instaurer la mémoire de l'industrie en nouvel objet de l'action publique.

Or dans ces processus de production d'une mémoire industrielle et ouvrière, dans ce souci public de créer du consensus autour d'un objet devenu fragile, on peut repérer des phénomènes de *manque*, de *cécité*, d'*oubli* voire de *négation*. Si la mémoire collective est une reconstruction du passé en fonction des besoins du présent¹, les oublis, comme les réifications, jouent comme autant d'indicateurs révélateurs de rapports de domination qui se perpétuent². Lors de la restitution d'une recension sur les travaux réalisés depuis les années 1970 accordant une place aux dynamiques de peuplement dans l'agglomération lyonnaise, Catherine Foret notait que « le processus de construction d'une mémoire collective peut être une manière d'enjoliver un passé qui dérange, voire de faire oublier, de passer sous silence ou

¹ Cf. Maurice HALBWACHS, 1950, *La mémoire collective*, PUF, 204 p.

² Guy DI MÉO note par exemple que « les choix de faits et de lieux de mémoire, réalisés par les sociétés locales, régionales ou nationales, dans le dessein inavoué de consolider leur identité au présent, donc de favoriser leur régulation et leur reproduction, ne s'effectuent pas au hasard. Les édiles, les classes ou les catégories dominantes qui recréent un passé collectif retiennent en général, dans ce but, les événements ou les vestiges les plus emblématiques, les plus valorisants ». Cf. Guy DI MÉO, 1998, *Géographie sociale et territoire*, Nathan université, p. 55.

d'exclure une partie de ceux qui ont participé à l'histoire de la ville³ ». Elle relevait de surcroît des phénomènes d'occultation, d'amnésie et, entre autres, l'absence singulière de travaux sur l'histoire des bidonvilles lyonnais. Il apparaissait également que les lieux de mémoire érigés en patrimoine ne laissaient généralement que peu de place aux classes populaires, et singulièrement à celles issues de l'immigration. Vincent Veschambre rappelle à ce propos que le « discours globalisant du “bien commun” [...] tend à occulter les capacités inégales des différents groupes sociaux à laisser une trace et à s'appropriier les espaces les plus prestigieux⁴ ». Nous pensons aussi que les choix de conserver ou d'oublier des lieux dédiés à la production – ou à la reproduction de la force de travail – ne sont jamais totalement neutres.

Dans cette optique, la présente recherche s'intéresse au processus de *légitimation* puis de *dé légitimation*, en quelque sorte à *l'oubli* de l'existence de cantonnements de travailleurs « allogènes⁵ » dans l'agglomération lyonnaise et celle iséroise de Roussillon. Travaillant régulièrement sur l'industrie au sens large – sur les espaces qu'elle façonne pour l'un⁶, et sur les dispositifs d'emploi qu'elle suscite pour l'autre⁷ – nous avons collecté, en périphérie de nos recherches, des éléments concernant l'existence de cantonnements de travailleurs allogènes, sans jamais les isoler d'un ensemble plus vaste⁸. Or plusieurs constats nous poussent aujourd'hui à les constituer en objet autonome de recherche, et donc à interroger les raisons de ces absences dans les mémoires urbaines.

État des lieux et constats

Le terme de « cantonnement », utilisé pour désigner les logements des salariés migrants, s'est imposé lors de la Première guerre mondiale, pour l'essentiel dans des secteurs de

³ Cf. Catherine FORET, 2003, « La mémoire au filtre de la connaissance. Dits et non-dits de la recherche urbaine sur les dynamiques de peuplement de l'agglomération lyonnaise », intervention dans le séminaire *Mémoires urbaines et présent des villes*, séance du 24 novembre 2003 intitulée « Les mémoires dans les villes, des enjeux pour les villes ? », organisé par l'ARIESE, l'Université Lyon 2, la DRAC et l'IUP « Métiers des arts et de la culture », à Bron, p. 23.

⁴ Cf. VESCHAMBRE Vincent, 2002, « Une mémoire urbaine socialement sélective. Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°92, p. 65.

⁵ L'adjectif « allogène » renvoie à l'idée d'une distinction, sur un territoire donné, entre des populations considérées comme « autochtones » et d'autres, plus récemment installées. Son emploi, préféré à celui d'« étrangers », vient opportunément rappeler la difficulté de fonder juridiquement sur des critères de nationalité, les pratiques d'isolement auxquelles étaient soumis les occupants des cantonnements. Si les Espagnols ou les Chinois étaient bien des ressortissants d'un autre État souverain que celui où ils vivaient, la situation des Marocains (sujets d'une puissance dominée, jusqu'en 1956, par la République française, et considérés dès lors comme « protégés » de son gouvernement), des Indochinois (« sujets » coloniaux) ou des « indigènes » musulmans des départements d'Algérie (qui disposaient de la « qualité » de Français, mais non des droits civiques associés à la nationalité sur le reste du territoire) s'avérait beaucoup moins claire.

⁶ François DUCHÊNE est architecte, urbaniste et géographe. Au sein de l'axe « risques urbains » du laboratoire RIVES, il travaille en particulier sur les espaces qu'a produit et que continue de produire plus spécifiquement les industries chimique et pétrolière.

⁷ Jérôme GODARD est politiste. Il travaille sur les politiques de l'emploi et les dispositifs partenariaux de reconversion industrielle.

⁸ Philippe VIDELIER et Françoise LAFAYE, avec qui ce projet de recherche avait initialement été pensé, disposaient l'un comme l'autre de ce type de gisements d'informations inexploitées.

productions militaires⁹. L'industrie chimique, en particulier, a largement usé de ce mode de logements pour sa main-d'œuvre migrante, pendant les années de guerre et au-delà.

Une gestion militaro-industrielle pour des populations à part

D'un point de vue étymologique, le cantonnement est, depuis le XVII^e siècle, le « lieu où cantonnent les troupes », c'est-à-dire un lieu déterminé où l'autorité militaire « établit et fait séjourner des troupes », selon l'art antique de la *castrametation* (du latin *castra*, camp, et *metari*, mesurer), consistant à choisir et à disposer l'emplacement d'un camp¹⁰. Et si le cantonnement militaire a parfois consisté à établir temporairement les troupes en manœuvre « chez l'habitant¹¹ », l'acception générale du terme renvoie, au contraire, au fait de « maintenir quelqu'un d'autorité dans un lieu ou dans un état¹² », à l'*abstraire* et à le *mettre à l'écart*¹³, à le *borner*, le *limiter*¹⁴, et enfin à le *reléguer*¹⁵. Cet héritage militaire n'est pas qu'emprunté : dans les cantonnements construits en temps de guerre, nous verrons que les services des armées sont directement présents aux côtés des industriels pour encadrer le temps hors-travail de cette main-d'œuvre.

Un second élément caractérise les cantonnements : les populations qui y sont logées sont toutes nées hors du sol métropolitain. Et on constate que leur statut « d'allogène » – main-d'œuvre réquisitionnée ou non, coloniale ou non – dont découle leur assignation à ce lieu de résidence, demeure intimement corrélé à l'exclusion de ces individus de la sphère de la citoyenneté. En ce sens, le cantonnement fait de ses occupants des populations « à part », parmi les citoyens voire parmi les salariés des entreprises pour lesquelles ils travaillent¹⁶.

⁹ De nombreux exemples viendront étayer ce propos en particulier dans la première partie de ce travail. Pour en donner juste un avant-goût, à Lyon, par exemple, Philippe VIDELIER et Geneviève MASSARD-GUILBAUD évoquent la réquisition de travailleurs coloniaux pendant la première guerre mondiale pour travailler dans l'industrie, et leur logement notamment dans le *cantonement* d'un parc d'artillerie du sud de Lyon (MASSARD-GUILBAUD) et dans les *cantonements* de Saint-Fons (VIDELIER, DAENINCKX). A Saint-Fons, dans le Couloir lyonnais de la chimie, Emmanuel Martinais observe de même la construction de *cantonements* militaires, pendant la Grande guerre, pour loger des salariés allogènes venus remplacer la main d'œuvre mobilisée dans les usines chimiques. Cf. MARTINAI Emmanuel, 2001, *Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise (fin XIXe – fin XXe siècle)*, thèse de doctorat de Géographie, dir. : A. Vant, Université de St-Etienne, p. 127 ; MASSARD-GUILBAUD Geneviève, 1995, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, L'Harmattan, Collection Recherches universitaires et migrations, p.47 ; VIDELIER Philippe, DAENINCKX Didier, 2003, *L'Algérie à Lyon. Une mémoire centenaire*, Bibliothèque municipale de Lyon, p. 23.

¹⁰ *Le nouveau petit Robert*, 1993 (p. 298).

¹¹ *Grand Larousse universel*, 1982 (p. 1743).

¹² *Le nouveau petit Robert*, 1993 (p. 298).

¹³ *Le Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1978 (p.625).

¹⁴ *Grand Larousse universel*, 1982, (p. 1743).

¹⁵ *Le nouveau petit Robert*, 1993, (p. 298).

¹⁶ Par ces liens avec l'entreprise et les services des armées, bien que très précaires, ces modes d'habiter se distinguent un tant soit peu des bidonvilles. Par exemple, dans les bidonvilles, Monique HERVO montre la force et la vivacité des réseaux familiaux, et Colette PETONNET observe des formes d'appropriation de l'espace et leur fonction de « passage transitoire entre deux mondes », choses que le cantonnement ne permet pas toujours. Cf. Monique HERVO, 2001, *Chroniques du bidonville, Nanterre en guerre d'Algérie*, Seuil, 260 p. ; Colette PETONNET, 1979, *On est tous dans le brouillard - Ethnologie des banlieues*, Galilée, p. 42 pour la citation. Toutefois, la reproduction de ce modèle technologique par d'autres, habitants ou gestionnaires, nous amène à inscrire les cantonnements dans un *continuum* de logements contraints, et à trouver des proximités tant avec les bidonvilles qu'avec les foyers. Loïc WACQUANT, en conclusion d'un article sur les ghettos, suggère même d'associer ces derniers à cette même famille de logements contraints, lorsqu'il écrit : « L'intensification sans fin de sa dynamique excluant suggère que le ghetto gagnerait à être étudié, non pas par analogie avec les taudis urbains (« slums »), les quartiers populaires et les enclaves immigrées, mais aux côtés de la réserve, du

Enfin le cantonnement est un logement considéré comme un accessoire du contrat de travail. A ce titre, il est précaire et révocable, mais surtout, il participe pleinement des politiques d'embauche et de gestion des personnels des entreprises concernées. Il nous invite donc à explorer non plus seulement le versant « habitat » de ce processus, mais aussi les politiques d'emploi et de recours à une main-d'œuvre migrante auxquelles il est associé, tant dans les entreprises concernées qu'au niveau national où elles sont régulées.

Des constructions à l'écart de la ville dans les lieux du sale, de l'insalubre et du danger

D'autres éléments, spatiaux et architecturaux, caractérisent les cantonnements et renforcent la relégation de ses habitants. Il s'agit de logements généralement construits avec des matériaux précaires, dans des interstices d'espaces industriels –au sein des usines elles-mêmes, et à l'écart du développement urbain. Nous verrons en effet que les cantonnements consistent en une technologie qui se doit d'être rapidement exécutée et mise en œuvre par les autorités qui en avaient la charge. Le confort intérieur y est spartiate et l'organisation spatiale réduite à sa plus simple expression, faite généralement de pièces faisant office de dortoirs se succédant en enfilade.

Par ailleurs, leur proximité avec les unités de production a exposé très fortement ses habitants aux risques toxiques, d'incendies ou d'explosions liés aux productions de guerre, chimiques en particulier. Ces conditions de logement précaires et dangereuses ont pu éventuellement être justifiées par les situations exceptionnelles que crée la guerre. Mais certains cantonnements ont continué d'être habités plusieurs années après la guerre, voire durant plusieurs décennies. De ce fait, l'isolement de ces salariés allogènes, déjà provoqué par une gestion d'essence militaire, a été renforcé par la localisation de leur habitat à l'écart du reste de la ville, dans des lieux de stockage de déchets, insalubres ou dangereux.

A l'origine de chaînes migratoires

La Première guerre mondiale est, pour la région lyonnaise, un accélérateur des transformations industrielles et sociales. D'une part les industries du nord de la France et de la banlieue parisienne, menacées par l'avance allemande, trouvent autour de Lyon des conditions favorables à leur réinstallation et à la production. D'autre part, la pénurie d'ouvriers due à la mobilisation des hommes sur le front, provoque l'afflux d'une main d'œuvre étrangère. Cette dernière est venue de régions peu mises à contribution jusque-là (péninsule ibérique) ou issue du monde colonial, recrutée avec des méthodes autoritaires, soit

camp de réfugiés et de la prison, en tant que représentant d'une classe plus générale d'institutions de contention des groupes déshérités et déshonorés ». Cf. Loïc WACQUANT, 2005, « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Annales de la recherche en sciences sociales*, n°160, p. 21.

au Maghreb (Maroc, Algérie – et spécialement Kabylie), soit en Asie (au Tonkin, incorporé à l'Empire français, ou en Chine, pays tenu en sujétion par les puissances européennes).

Pour autant, ces modes exceptionnels de mobilisation et de gestion de l'immigration laissent des traces profondes et durables : ils sont notamment à l'origine des premières « communautés » maghrébines (et particulièrement algériennes) en France et dans notre région. De même le noyau de familles portugaises de Saint-Fons constitue la première présence de cette population dans la région (l'immigration portugaise commune et massive n'apparaît que dans les années 1960) ; il en va de même de familles saintfonsiennes juives séfarades, qui constituent alors en France une communauté unique. Ainsi peut-on dire que les cantonnements se situent à l'origine de certaines chaînes migratoires locales.

Un épisode occulté dans les mémoires de l'industrie

Parmi les institutions locales consultées en charge de la mémoire urbaine (Archives communales et départementales en particulier), nous avons trouvé de nombreuses traces de ces cantonnements. Mais constatons que les éléments disponibles ne sont pas à ce jour rassemblés en une entité qui leur permettrait d'accéder plus facilement à un rang constituant la mémoire collective locale. Il semble que cet oubli transparaisse aussi dans les travaux scientifiques. En tout état de cause, les travaux d'histoire urbaine industrielle, s'ils relèvent parfois la présence de cantonnements de travailleurs migrants, s'en tiennent à une représentation prétendument éphémère (et exceptionnelle) de leur existence, et ne constituent pas ces habitations en une catégorie vivante des systèmes patronaux de logements¹⁷. Enfin ces lieux occupent parfois une place trouble jusque dans la mémoire des personnes qui y ont vécu. Cette occultation de la mémoire a été partout facilitée par l'effacement progressif des traces matérielles et symboliques¹⁸ de ces logements, qui ont été peu à peu rattrapés par le développement des industries.

Au final, nous pourrions reprendre à notre compte cette déclaration de Philippe Videlier, lorsqu'il écrit que l'enjeu d'une recherche sur la mémoire de l'immigration est triple :

¹⁷ Nous pensons par exemple aux travaux d'André VANT sur Saint-Etienne, à ceux de Jean Pierre FREY sur le Creusot, ou bien encore à ceux d'Ola SÖDERSTRÖM sur Ugine, dans lesquels l'existence de cantonnements est à chaque fois pointée sans faire l'objet d'un développement particulier. Nous reviendrons par ailleurs, dans la première partie de ce rapport, sur l'important travail de Marc BERNARDOT sur l'habitat contraint. Cf. André VANT, 1981, *Imagerie et urbanisation. Recherches sur l'exemple stéphanois*, Éditions du Centre d'études Foréziennes, 661 p ; Jean-Pierre FREY, 1986, *La ville industrielle et ses urbanités. La distinction ouvriers / employés – Le Creusot 1870-1930*, Éditions Pierre Mardaga, 386 p. ; Ola SÖDERSTRÖM (dir.), 1997, *L'industriel, l'architecte et le phalanstère. Invention et usages de la cité d'entreprise d'Ugine*, L'Harmattan, 191 p ; Marc BERNARDOT, 2008, *Camps d'étrangers*, Paris, Éditions du Croquant, 223 p.

¹⁸ David LEPOUTRE et Isabelle CANNOODT remarquent en effet que, s'agissant des destructions successives des lieux où ont logé les familles migrantes, la contrainte à une accroche mémorielle « ne concerne pas ici seulement la disparition des traces matérielles du passé résidentiel, mais également l'effacement symbolique. Les destructions de ces différents types de logements vont en effet de pair avec leur disqualification aux yeux de la collectivité qui décide de ces opérations. Dans l'histoire urbaine du pays, il ne fait aucun doute qu'ils figurent dans les pages les moins visibles ». Cf. David LEPOUTRE et Isabelle CANNOODT, 2005, *Souvenirs de familles immigrées*, Odile Jacob, p. 67.

historique, sociétal et politique. Historique, c'est-à-dire scientifique, parce que « c'est un enjeu de connaissance qui fait surgir des nimbes des cohortes oubliées. L'enjeu de connaissance se justifie en soi et pour soi. C'est le propre de la connaissance que de se suffire à soi-même, de trouver son utilité dans sa seule existence » ; sociétal parce qu'« il devient un enjeu de reconnaissance [...] [et] parce qu'il intègre et structure des éléments d'intelligence, de compréhension de notre présent, la mise en perspective de ses débats, et aussi parce que, au travers des éléments de connaissance, il contribue à casser des mythes qui sont la forme la plus évidente dans laquelle fonctionne notre société aujourd'hui » ; politique, enfin, parce qu'« il aborde des sujets souvent délicats [et] il porte le fer dans les plaies¹⁹ ». Partant de ces différents constats initiaux, conscients des enjeux ainsi énoncés qu'elle contient, la présente recherche consiste à interroger les phénomènes d'oubli de ces cantonnements de migrants par les institutions comme par les agents de cet épisode industriel. Plus précisément, c'est au processus complexe de *légitimation*, puis de *dé légitimation* du cantonnement des travailleurs, restitué dans son contexte, que nous nous sommes intéressés tout au long de ce travail.

Terrains de recherche étudiés

La recherche menée ici ne s'attache pas à une immigration particulière²⁰, mais davantage à un processus de construction de la mémoire urbaine, qui tend à occulter certains épisodes de leur histoire. La comparaison à l'échelle de deux agglomérations industrielles nous a permis d'appréhender ce mécanisme dont on verra que les formes ont varié dans le temps et dans l'espace.

La logique qui a présidé à la constitution de notre matériau d'enquête peut être saisie par l'établissement d'un dialogue entre une série d'observations localisées, qui offrent la matière empirique à la réflexion, et un ensemble de travaux de portée nationale²¹. Le « comparatisme raisonné²² », au fondement méthodologique de notre travail, a conduit à nous intéresser à plusieurs cantonnements situés en Rhône-Alpes, dont les occupants, durant des

¹⁹ Cf. Philippe VIDELIER, 2003, « Travailler les mémoires locales des migrations », intervention dans le séminaire *Mémoires urbaines et présent des villes*, séance du 24 novembre 2003 intitulée « Les mémoires dans les villes, des enjeux pour les villes ? », organisé par l'ARIESE, l'Université Lyon 2, la DRAC et l'IUP « Métiers des arts et de la culture », à Bron, p. 39-47.

²⁰ Tous les chercheurs travaillant sur des territoires de migration sont confrontés à ce choix crucial entre l'étude des singularités rencontrées sur leur terrain et la restitution d'une cohérence de celui-ci. Témoin cette interrogation de Jean Paul GOUX, dans son carnet d'enquête, en abordant son travail sur la région de Sochaux-Montbéliard : « Pouvais-je remplir convenablement mon rôle d'informateur si je ne m'intéressais pas aussi à ces histoires toutes singulières et particulières des Arméniens et des Espagnols, des Turcs et des Portugais, des Polonais et des Italiens ? Et pouvais-je m'y intéresser sans prendre le risque de me perdre dans une myriade d'histoires distinctes et autonomes où se côtoieraient sans ordre ni cohérence la figure de la reine Thamar et celle de Gramsci, une cérémonie arménienne et une corrida, un match de foot et une danse turque – innombrables univers qui n'étaient plus en rien propres à l'Enclave et donc chacun d'eux aurait exigé des mois de travail pour que je puisse prétendre en avoir rendu compte ». Cf. Jean-Paul GOUX, 2003 (1^{ère} éd. : 1986), *Mémoires de l'enclave*, Actes Sud/Babel, p. 67.

²¹ Travaux souvent eux-mêmes basés sur le dépouillement d'archives ministérielles et/ou militaires qui nous étaient difficilement accessibles.

²² Cf. notamment Christian BROMBERGER, 1997, « L'ethnologie de la France et ses nouveaux objets : Crise, tâtonnements et jouvence d'une discipline dérangement », *Ethnologie française*, vol. 27, n°3, p. 294-313.

séquences historiques plus ou moins longues, avaient semblablement été mis à la disposition d'établissements relevant tous de la filière de l'industrie chimique²³. Ces caractéristiques communes ont rendu possible la mise en relation des données collectées sur les différents terrains, toujours mises en perspective avec leur dimension nationale, notamment législative et réglementaire. Les cantonnements étudiés ont enfin concerné un large panel de populations migrantes, tant européennes, que coloniales et « exotiques²⁴ ». De la sorte, notre échantillon présente l'avantage de la cohérence géographique, tout en embrassant des situations assez variées pour mettre au jour des éléments informatifs nouveaux, pour chacune de ses composantes. En nous prémunissant d'une réflexion théorique « hors-sol », par trop abstraite, grâce à l'attention accordée à la collecte de matériel empirique, cette stratégie de recherche nous autorise à conserver l'ambition de la montée en généralité. Certes, la démarche comparatiste, tant synchronique que diachronique, a révélé les singularités de chacune des configurations spatiotemporelles. Mais elle a aussi permis l'esquisse progressive de traits invariants, qui reliaient entre elles nos différentes études de cas. C'est ainsi qu'à partir de notre série de cas circonstanciés, il nous a été possible de constituer le cantonnement de travailleurs migrants en catégorie analytique, potentiellement mobilisable pour d'autres recherches consacrées à la sociohistoire des politiques relatives aux enjeux de l'immigration.

Notre recherche s'est ainsi incarnée dans trois principaux lieux d'ancrage. Les deux premiers se situent dans la banlieue lyonnaise, l'un au Sud autour des communes de **Saint-Fons et Vénissieux**, l'autre au Nord-Est, dans une zone située aux confins des territoires communaux de **Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Décines**. Le troisième se situe à **Salaise-sur-Sanne**, dans l'agglomération iséroise de Roussillon.

Au fil de notre avancement, tout un jeu de renvois croisés s'est d'ailleurs dessiné entre les différentes études de cas. Les cantonnements de Salaise-sur-Sanne ont ainsi été mis en place pour répondre à l'engorgement du site de Saint-Fons, dans la lignée de son extraordinaire développement pendant la Première guerre mondiale. Les travailleurs indochinois cantonnés à partir de 1942-43 dans l'actuel « carré de Soie » (Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines) avaient d'abord été affectés à une poudrerie à Saint-Fons, à proximité d'installations construites par leurs « homologues » chinois de 1917. L'immigration ibérique, typique de Salaise, trouve une partie de son origine dans le recyclage partiel des cantonnements « chinois » de Saint-Fons à compter de 1921... Sans plus multiplier les exemples, il apparaît ainsi clairement que les cantonnements doivent s'appréhender

²³ Si nous n'avons pas été confrontés à l'impossibilité d'accéder aux archives d'entreprise, nous aurions pu prétendre à cet égard procéder à une mise en relation entre un groupe, Rhône-Poulenc, et la technologie des cantonnements. Tous les sites observés participent en effet de l'histoire de cette société.

²⁴ Ce terme renvoie ici aux ouvriers chinois qui, bien que théoriquement relevant d'une puissance souveraine, la République de Chine proclamée en 1911 par SUN YA-TSEN, étaient plus ou moins assimilés aux ouvriers coloniaux, particulièrement « annamites et tonkinois » (*i.e.* « indochinois »), en raison de leurs origines extra-européennes.

relationnellement les uns vis-à-vis des autres. Enfin, chacun de ces terrains est suffisamment présenté et resitué dans son contexte urbain, avec force détails, dans la seconde partie de cette recherche, pour qu'il n'y ait davantage besoin de le faire ici.

Hypothèse et questionnements poursuivis

Cette recherche étudie, à partir de cas situés, les modes et le contexte d'émergence puis de délitement d'une technologie, le cantonnement de travailleurs migrants, et interroge les formes d'appropriations spatiales et de réappropriations mémorielles dont elle a ponctuellement, mais ponctuellement seulement, pu faire l'objet. L'hypothèse qui a éclairé ce travail serait que, dans la production d'une mémoire collective des lieux de l'industrie, il existe des trous noirs, des oublis et des absents. Ces manques concernent aussi une hiérarchisation du monde ouvrier, et au sein de celui-ci, une relégation absolue, citoyenne, urbaine, industrielle et environnementale.

S'il a évolué à la marge entre le projet initial et la présente recherche²⁵, notre questionnement se décline autour des trois principaux points suivants :

Que recouvre précisément la technologie du cantonnement de travailleurs ?

Cherchant à définir empiriquement ce qu'ont été les cantonnements de travailleurs migrants, nous avons constaté que toutes les situations repérées ne pouvaient se constituer en un élément unique totalement figé et cerné. Toutefois leurs origines nous ramènent à la Première guerre mondiale, au cours de laquelle nous avons mis au jour la construction efficace par l'appareil militaro-administratif d'une véritable *technologie* permettant de loger des travailleurs migrants se substituant à la main-d'œuvre ouvrière partie au front. Il nous a dès lors semblé essentiel de comprendre quelles étaient les logiques – plurielles et entremêlées – qui ont conduit à affirmer puis à inscrire et à reproduire durablement cette technologie spécifique dans le paysage industriel. Comment et par qui les techniques coercitives et disciplinaires, propres à l'activité militaire, ont-elles été transférées dans le monde du travail et dans ses espaces de reproduction ? Comment certaines franges du patronat ont-elles

²⁵ Nous avons en particulier imaginé interroger les institutions productrices d'histoire et de mémoire, dans les agglomérations étudiées, sur les « oublis » concernant l'existence de cantonnements comme mode local d'habitat ouvrier. Cette piste s'est avérée assez rapidement peu fructueuse, d'une part, et une partie du travail au moins avait déjà été exploré récemment, d'autre part (Cf. Catherine FORET, 2003, « La mémoire au filtre de la connaissance. Dits et non-dits de la recherche urbaine sur les dynamiques de peuplement de l'agglomération lyonnaise », intervention dans le séminaire *Mémoires urbaines et présent des villes*, séance du 24 novembre 2003 intitulée « Les mémoires dans les villes, des enjeux pour les villes ? », organisé par l'ARIESE, l'Université Lyon 2, la DRAC et l'IUP « Métiers des arts et de la culture », à Bron, p.16-24). Par ailleurs, les vicissitudes du monde de la recherche ont fait que, dans le courant de l'année 2007, année durant laquelle les financements complémentaires ont été acquis et cette recherche réellement engagée, deux de ses chercheurs initiaux ont été amenés à la quitter sans avoir pu entamer leur travail. Philippe VIDELIER a été nommé administrativement à Toulouse, et Françoise LAFAYE a été détachée à Bordeaux. Jérôme GODARD est intervenu dans cette recherche à partir de début 2008, et nous avons redéfini conjointement à la marge les axes de recherches afin qu'ils correspondent pleinement à nos objets usuels.

cherché, pendant et après la première guerre, à se réapproprier cette technologie du cantonnement ? Par quels mécanismes bureaucratiques, juridiques, coloniaux ou autres a-t-on achevé de « cantonner » ces travailleurs migrants et de les écarter de la « communauté nationale » ?

Comment et par qui la technologie du cantonnement de travailleurs migrants a-t-elle perduré en temps de paix ?

Un examen empirique des lieux ayant abrité des cantonnements montre une certaine diversité de situations, et des durées de vie après la Première guerre mondiale allant de quelques mois à... quelques décennies. De plus, le modèle a été réactivé lors de la Seconde guerre mondiale, y compris après la signature de l'armistice en 1940. Il nous semble dès lors intéressant de répertorier la façon dont le « modèle cantonnement » s'est développé et perpétué, et de voir comment il a traversé l'épreuve d'un ancrage territorial. Plus précisément, à l'épreuve de la durée, observe-t-on des perméabilités et des modalités de contournement du dispositif ? Constate-t-on, au contraire, des formes de durcissement du modèle, par le maintien durable d'une mise à l'écart non plus seulement d'ouvriers mais de familles ouvrières migrantes ? Trouve-t-on des formes ponctuelles et presque nomades de déclinaison du modèle ? Enfin, comment expliquer au final un épuisement progressif de la technologie « cantonnement », jusqu'à la voir disparaître y compris dans les mémoires urbaines ?

Quels appropriations, matérielles ou mémorielles, suscite le vécu dans ces logements ?

Certains cantonnements ont existé suffisamment longtemps pour abriter plusieurs générations successives de familles migrantes. D'autres ont représenté un épisode suffisamment marquant dans l'existence d'un individu ayant eu à subir ces formes contraintes de logement, pour faire l'objet de récits eux aussi marquants dans les histoires familiales. Mais on observe aussi, dans les trajectoires résidentielles familiales, des *silences* et des *occultations* à leur égard. Il nous semble dès lors essentiel, après avoir exposé les modalités de construction du modèle, de rendre compte de la dimension *vécue* de ces logements par certains de leurs habitants. A travers les récits qu'ils font de ces lieux du temps où ils étaient habités, observe-t-on des formes d'appropriation de leur espace de vie ? Du modèle élaboré à son usage vécu, constate-t-on des détournements ou, au contraire, des formes de reproduction de ses intentions mixophobiques ? Par ailleurs, si l'on considère l'importance de l'espace comme support de la mémoire²⁶, la quasi-disparition de ces formes habitées a-t-elle généré un

²⁶ Maurice HALBWACHS considère, en effet, que « chaque aspect, chaque détail d'un lieu a un sens qui n'est intelligible que pour les membres du groupe, parce que toutes les parties de l'espace qu'il a occupées correspondent à autant d'aspects différents de la structure et de la vie de leur société, au moins à ce qu'il y a eu en elle de plus stable ». Cf. Maurice HALBWACHS, *op. cit.* p. 133.

délitement de la mémoire qui leur est associée ? A l'inverse, assiste-t-on à des entreprises mémorielles tendant à les exhumer de l'oubli ?

Ce questionnement, ainsi énoncé, structure la suite de ce document.

Éléments méthodologiques

Notre approche accorde une importance toute particulière à la longue durée. Nos sources ont été recueillies principalement dans trois directions. Tout d'abord, une recherche bibliographique à très large spectre a été effectuée, centrée tant sur les deux guerres mondiales du XXe siècle que sur les industries de guerre ou sur les monographies locales. Partant de nos manques, nous avons ensuite consulté des archives écrites dont on trouvera le détail ci-dessous. En parallèle, nous avons recueilli les récits de vie de personnes ayant vécu dans les cantonnements et de certains de leurs descendants.

Archives écrites et photographies

Nous avons privilégié les sources d'archives locales, en faisant le pari que l'investigation dans les archives nationales – celles de l'armée en particulier, d'accès difficile, et chronophages du fait de leur imposante masse – ne nous renseigneraient guère plus qu'un travail bibliographique approfondi et croisé ciblé sur les périodes vives des cantonnements. Ainsi les sources directes à partir desquelles nous avons travaillé sont davantage focalisées sur nos terrains d'enquêtes. Ici, les recherches ont été guidées par le souci, d'une part, de décentrer notre regard en se donnant les moyens d'élargir assez amplement notre éventail d'investigation, et d'autre part d'étayer, de préciser ou parfois d'infirmer le matériau de seconde main disponible en recoupant certaines informations. Ces investigations nous ont conduits dans les archives départementales du Rhône²⁷ et de l'Isère²⁸, ainsi que dans celles des communes concernées des agglomérations lyonnaise²⁹ et roussillonnaise³⁰.

Autant les archives départementales ou communales sont d'un accès public direct et relativement aisé, autant le propre des archives d'entreprises est leur essence privée, et à ce titre le chercheur ne peut en aucun cas revendiquer leur libre accès. Des différents sites

²⁷ Ont été plus particulièrement consultées les séries **1 M** (administration générale du département/cabinet du préfet), **4 M** (sûreté générale / service des étrangers), **10 M** (surveillance du monde du travail, suivi des conflits sociaux, etc.), **R** (affaires militaires), ainsi que diverses archives du cabinet de la préfecture (série **W**) concernant la période récente (Indochinois), dont une (**437 W 149**) sous dérogation.

²⁸ Ont été plus particulièrement consultées les séries **1 R** (affaires militaires), **2 R** (recensement des indigènes Algériens, dénombrement des étrangers), **13 R** (prisonniers de guerre, développement économique du département, organisation et emploi de travailleurs réfugiés, pendant les première et seconde guerres mondiales), **120 M** (établissements dangereux et insalubres), **58 M** (sûreté générale), **166 M** (industrie et travail), **52 M** (personnel et administration générale), **W** (archives administratives depuis 1940).

²⁹ Dans les villes de *Vénissieux*, *Saint-Fons*, *Villeurbanne*, *Vaulx-en-Velin*, et *Lyon* : étude des registres de recensement, des comptes-rendus de conseils municipaux (généralement classifiés **1 D**), des séries **H** (mesures d'exception et faits de guerre) et **F** (travail) ainsi que quelques recherches cadastrales.

³⁰ Dans les villes de *Salaise-sur-Sanne*, *Roussillon* et *Péage de Roussillon* : étude des registres de recensement, des registres de délibérations de conseils municipaux, de registres d'inscriptions divers, de dépôts de permis de construire.

étudiés³¹, seul celui de Salaise, par la pérennité de l'entreprise et par l'antériorité des contacts établis, permettait d'espérer la possibilité de consulter certaines pièces, tels que les registres du personnel ou les dossiers du service logement. Malheureusement, malgré nos demandes répétées, nous nous sommes heurtés de la part de la direction à une porte close³².

Les documents d'entreprises exploités l'ont été par le biais des archives du Comité Inter-entreprises (CIE) Rhodia, qui nous a mis à disposition la totalité de sa collection de procès-verbaux depuis sa création, en 1945. Par ailleurs, le Comité d'entreprise de Rhône-Poulenc, ancêtre de l'actuel CIE, avait effectué dans les années 1990 auprès de ses ayants droit une collecte de documents personnels concernant les anciens cantonnements de l'agglomération. Nous reviendrons sur la genèse précise de ce travail dans la troisième partie de ce document³³. Au final, le CIE a hérité d'une collection de clichés de familles³⁴, d'intérêt intrinsèque varié, mais qui représente à notre sens une documentation d'une richesse exceptionnelle, qui aide à mieux comprendre le cadre de vie de ces populations. Le secrétaire et l'animatrice culturelle du CIE Rhodia nous l'ont remise en totalité, ainsi que les autres archives constituées, comme une participation supplémentaire³⁵ du CIE à la présente recherche. Comme dans l'ouvrage *Baraques* mettant en scène une série de clichés pris dans l'ancien bidonville de Gerland à Lyon, ces photographies des cantonnements « dévoilent ce que ses photographes veulent nous donner à voir³⁶ ». Leur lecture révèle cet espace vu par ses habitants³⁷, et nous éclaire en particulier sur les modalités de son appropriation. C'est la raison

³¹ Sur le site de l'est lyonnais, les deux principales entreprises de textile concernées par les cantonnements ont fermé leurs portes, l'une à l'aube des années 1960, l'autre dans les années 1970. À Saint-Fons, si certaines des entreprises à l'initiative des cantonnements sont encore en activité, elles ont changé à de multiples reprises d'enseigne, et les entités industrielles d'aujourd'hui ne se sentent pas nécessairement porteuses de toute l'histoire de celles qu'elles ont phagocytées.

³² Rhône-Poulenc n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 1999, et le site chimique a été morcelé à cette date en 7 entités, et ne cesse depuis de poursuivre ce processus. Ce morcellement juridique s'accompagne d'un abandon par les directions nouvelles de toute velléité de porter l'histoire du site, et même plus de confier à l'une d'entre elle cette tâche, comme c'était le cas encore récemment. Après moult péripéties, nous avons en effet obtenu en 2006 de la part du directeur du groupement d'intérêt économique Osiris, entité chargée des intérêts communs de la plate-forme, une autorisation écrite d'accès à certaines archives intéressantes pour cette recherche. Elle s'est avérée inefficace à peine un an plus tard lorsque nous l'avons fait valoir auprès de son successeur. Il faut préciser que ces refus ne sont jamais clairement exprimés ni défendus, encore moins écrits. Mais ils sont suffisamment explicites pour que, de guerre lasse, le chercheur abandonne au final sa requête.

³³ Voir le § 3.2.1

³⁴ Cette collection est composée de 400 photocopies de photos et cartes postales déposées par 27 sources différentes, pour l'essentiel d'anciennes familles ayant vécu au cantonnement, et quelques archivistes et collectionneurs. 366 clichés ont été scannés, parmi lesquels 322 sont exploitables, 44 scans ayant été endommagés et inutilisables en l'état.

³⁵ Outre une contribution au bouclage financier.

³⁶ Elles ne remplissent pour autant pas ici une « fonction probatoire », comme ce pouvait être le cas pour les sœurs du dispensaire de Gerland allant photographier les habitants des bidonvilles qui entouraient leur mission apostolique pour donner à voir leur misère à la bourgeoisie du reste de l'agglomération lyonnaise. Cf Vincent LEMIRE et Stéphanie SAMSON, 2003, *Baraques. L'album photographique du dispensaire La mouche – Gerland, 1929-1936*, ENS éditions et Éditions Le temps qu'il fait, p. 7.

³⁷ Leur exploitation contient des limites qu'il convient d'énoncer de manière non exhaustive : pour des raisons avant tout techniques, la collection contient très peu de clichés en intérieur ; pour des raisons économiques, l'appareil photo étant un objet de luxe et le développement argentique ajoutant un coût à son utilisation, beaucoup de clichés rendent compte des seules « grandes occasions » familiales, où d'ailleurs beaucoup de personnages sont « endimanchés », et très peu de moments ordinaires du quotidien.

pour laquelle certains de ces clichés sont mobilisés dans les pages qui suivent, en appui des explications.

Enfin nous avons exploité quelques archives mises à disposition par l'Institut d'histoire sociale du Rhône³⁸, consacrées essentiellement à la période 1944-1950³⁹.

Entretiens

Parallèlement, nous avons effectué au total trente trois entretiens approfondis⁴⁰, entièrement retranscrits, dont vingt auprès d'anciens habitants d'un cantonnement, et trois avec certains de leurs descendants⁴¹. Les autres entretiens concernent des responsables d'associations ou d'institutions ayant un lien avec l'un des cantonnements étudiés (huit en tout⁴²), et des témoins extérieurs (deux⁴³). Tous les noms propres des entretiens restitués ont été anonymés, sauf lorsque l'interlocuteur en a fait la requête expresse.

Ces choix amènent quelques remarques. La première concerne la grande difficulté à retrouver des personnes ayant vécu dans un cantonnement. Cela tient pour une part évidente à la période, maintenant ancienne, de leur expansion, mais aussi au délitement progressif et silencieux de ce modèle de logement. Il s'agit d'ailleurs ici d'une difficulté constitutive de cet objet de recherche, dont les tenants et aboutissants devraient s'éclaircir pour le lecteur au fil de sa découverte des différentes études de cas, dans la seconde partie de ce document. Compte tenu de la durée et de l'ampleur du phénomène à Salaise, c'est donc de ce terrain que provient l'essentiel des entretiens avec d'anciens habitants⁴⁴.

Une autre remarque touche au matériau ainsi constitué. Les récits d'adultes âgés se penchant sur leur enfance, fourmillent d'informations. Mais nous avons remarqué que celles-ci étaient souvent restituées « en vrac », comme s'il y avait une certaine urgence à tout livrer, charge au chercheur d'opérer le travail de tri nécessaire. D'autre part, peu des faits et des processus décrits sont analysés avec recul par les enquêtés : certaines paroles, en particulier celles marquant la stigmatisation, proviennent encore directement de l'enfance, avec parfois la colère d'un passé... qui ne passe pas. Autrement dit, le matériau ainsi constitué ne consiste pas tant en des récits retravaillés de l'enfance, mais plutôt en des fragments bruts, comme s'ils

³⁸ Une émanation de l'Institut d'histoire sociale, créé par la CGT en 1982.

³⁹ Nous avons ici centré notre dépouillement, parmi les matériaux de propagande, les tracts et les comptes-rendus d'actions collectives, sur la recherche de traces de l'activisme des travailleurs des cantonnements indochinois installés depuis 1939 – dont nous connaissions les tentatives de politisation.

⁴⁰ Plusieurs entretiens avaient été réalisés à la fin des années 1990 par l'animatrice culturelle et certains membres de la commission culturelle du CIE de Rhodia. Nous en avons pris connaissance, avons tenu compte des informations qu'ils contenaient, mais ne les avons pas exploités en tant que tels dans notre matériau, considérant qu'ils relevaient d'une autre démarche et d'une autre approche méthodologique. Ils ne sont donc pas compris dans le présent décompte.

⁴¹ Il s'agit de personnes retrouvées non sans difficultés, ayant à voir avec les cantonnements étudiés dans la banlieue lyonnaise.

⁴² Dont 3 dans l'agglomération lyonnaise et 5 dans l'agglomération roussillonnaise.

⁴³ Rencontrés dans l'agglomération roussillonnaise.

⁴⁴ 19 sur les 20.

n'avaient pas fait l'objet d'un travail collectif de revisite et d'analyse. On peut probablement y voir le miroir d'une relative désertion de la réflexion collective, politique, syndicale ou scientifique, de ce terrain.

*

* *

Le document qui suit se compose de trois parties. La première, intitulée « le cantonnement des travailleurs migrants, ou les tentations de l'hilotisme industriel », traite de la genèse et des dynamiques entrecroisées de développement de la technologie des cantonnements. La seconde, intitulée « les cantonnements à l'épreuve du local », rend compte de la diversité de mise en œuvre de cette forme de logement, à travers la présentation de trois études de cas. Au fil de chacune d'entre elles, et surtout dans leur emboîtement les unes avec les autres, le lecteur sera progressivement éclairé sur les raisons multiples à la base du délitement d'un modèle d'habitat réservé aux « allogènes ». Enfin, la troisième partie, intitulée « appropriations plurielles des cantonnements », dépasse les représentations trop univoques de la vie dans ces installations, en revenant sur les usages des cantonnements par les personnes qui y résidaient, et les transformaient en lieux de convivialité et de sociabilité. De plus, à travers la présentation des réappropriations mémorielles dont certains d'entre eux font peu à peu l'objet, c'est la question de leur mémoire qui sera ici abordée.

1/ LE CANTONNEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, OU LES TENTATIONS DE L'*HILOTISME* INDUSTRIEL

Genèse et ressorts d'une technologie d'isolement d'une main-d'œuvre captive

Enjeux et présentation de la partie

Proposer une analyse compréhensive du phénomène des cantonnements de travailleurs migrants ne constitue pas, de prime abord, une tâche aisée. Deux écueils, certes classiques en sciences sociales, guettent les chercheurs à l'orée de leur entreprise. Il convient d'abord de se départir des risques de la dérive monographique, auxquels incite l'objet « cantonnement ». Mais il s'agit également de réfréner l'élan qui conduirait, au contraire, à en minimiser la spécificité, dans le *continuum* des technologies mises en œuvre, sur la longue durée, pour isoler et contrôler les « étrangers ».

D'une part, la diversité des populations concernées invite spontanément à considérer chacun des cas observés au prisme de sa singularité. Par la variété de leur origine géographique, des statuts juridiques qui ont encadré leur expérience du « logement contraint d'usine⁴⁵ », de leurs conditions d'arrivée et de la durée de leur séjour sur le territoire métropolitain, voire du caractère éphémère ou durable de leur installation dans des baraquements (et, plus largement, en France), les différents groupes de travailleurs présentent de nombreuses dissimilitudes. La constitution d'un *corpus* passe ainsi, au moins partiellement, par une accumulation de données irréductibles à chacun des terrains d'enquête.

La tentation s'avère alors constante de céder aux vertiges de l'érudition, à travers la compilation prétendument « exhaustive » des faits à même d'alimenter une description

⁴⁵ Selon M. BERNARDOT, « la notion de *logement contraint* renvoie à des espaces désignés institutionnellement pour être affectés de manière provisoire à des fonctions d'accueil et de résidence de populations définies comme indésirables et inutiles ». Il précise plus loin que « les types de logements contraints dans les sites de production [...] constituent le prolongement des premières formes de logements ouvriers développés à partir de la révolution industrielle, mais progressivement abandonnés pour les nationaux ». Cf. Marc BERNARDOT, 2005, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », TERRA-Éditions, « Esquisses », p. 1 et 7 : <http://terra.rezo.net/article337.html>.

minutieuse de chacun des cantonnements repérés. Or, en constituant ces derniers en autant d'histoires uniques, où abondent l'insolite et l'étonnant, le risque grandit de s'épuiser vainement à juxtaposer de simples monographies. Additionner des études de cas détaillées, assimilées à des exemplaires distincts d'un même « événement » (l'existence de cantonnements pour les migrants), ne garantit en effet nullement de progresser dans la quête de l'« inaccessible vérité⁴⁶ » de ce dernier. Du reste, une telle démarche ne relève pas du registre des sciences sociales, puisque « la description d'une configuration qui voudrait ne rien perdre de sa singularité historique est évidemment impossible et inintéressante, sauf bien sûr pour la production de l'effet romanesque en littérature⁴⁷ ».

D'autre part, le postulat suivant lequel les cantonnements ne constitueraient qu'une déclinaison, historiquement datée, « d'un modèle unique de prise en charge de l'altérité oscillant entre deux idéal-type de répression et protection », inclinerait logiquement à délégitimer l'option, ici retenue, de les isoler analytiquement des autres types « d'habitat social hors norme⁴⁸ ». En effet, un tel procédé occulterait les lignes de continuité qui relient les baraquements de la Première guerre mondiale, les garnis insalubres de l'entre-deux-guerres, les bidonvilles et les foyers des « Trente Glorieuses » et les actuels centres de rétention. Leur mise en évidence renseigne pourtant sur la structuration des enjeux relatifs à l'immigration en France, et symétriquement, sur la genèse des catégories de traitement étatique de ces questions⁴⁹. Par comparaison, la focalisation sur les seuls cantonnements ne conduirait-elle pas nécessairement à des résultats d'enquête de moindre intérêt ?

Le lecteur le plus pressé l'aura compris : nous ne le pensons pas. Il ne s'agit certes pas ici de dénier leur pertinence aux résultats de l'enquête socio-historique longitudinale du « logement contraint », exposés récemment par Marc Bernardot⁵⁰. Toutefois, nous nous en démarquons en ce que ses visées et sa méthode ne correspondent pas à notre propre entreprise de compréhension d'une technique historiquement située, celle du

⁴⁶ Cf. Paul VEYNE, 1996 (1^{ère} éd. : 1971), *Comment on écrit l'histoire*, Seuil, p. 58, et l'utile rappel que les événements ne peuvent s'appréhender dans leur intégralité par l'accumulation de « points de vue » différents, à la manière d'un géométral.

⁴⁷ Cf. Jean-Claude PASSERON, 2006 (1^{ère} éd. : 1991), *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Albin Michel, p. 155.

⁴⁸ Cf. Marc BERNARDOT, 2008, *Camps d'étrangers*, Éditions du Croquant, p. 57.

⁴⁹ Ce détour historique s'avère d'autant plus fécond « les interventions sociopolitiques antérieures ont une sorte d'effet de contrainte sur les politiques ultérieures, aussi bien au niveau de leur contenu que du mode "administratif" de gestion des problèmes sociaux ». Cf. François-Xavier MERRIEN, 1990, « État et politiques sociales : contribution à une théorie "néo-institutionnaliste" », *Sociologie du Travail*, vol. 30, n°3, p. 286.

⁵⁰ Pour l'auteur, « ces modes d'habitat, dont les camps d'étrangers constituent une matrice, participent d'un mouvement contemporain de militarisation du traitement de la question sociale qui tend vers l'application d'équivalents de lois martiales aux populations civiles construites comme dangereuses ». Cf. M. BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, *op. cit.*, p. 58.

cantonement, c'est-à-dire de ses conditions de possibilité, de perpétuation, mais aussi de son progressif abandon en tant que *savoir-faire spécifique*, mobilisable dans les activités de gestion des flux migratoires. Nous pensons du reste que souscrire à l'hypothèse d'une continuité entre les cantonnements et les centres de rétention n'interdit pas, bien au contraire, de s'interroger parallèlement sur les raisons pour lesquelles une pratique récurrente (l'isolement des étrangers) s'est recomposée, dans la durée, à travers des modalités et des formes différenciées.

Ces propos liminaires, et la volonté d'éviter les travers qui viennent d'être exposés, permettent de saisir la logique qui a présidé à la constitution de notre matériel d'enquête, et de sa mise en intrigue.

Dans cette perspective, la première partie de ce rapport de recherche entend expliciter les différents motifs⁵¹ qui permettent d'interpréter l'émergence d'une forme spécifique de « logement contraint ». Nous cherchons par là à rendre compte des logiques entrecroisées qui ont conduit à l'affirmation, puis à l'inscription durable de la technologie du cantonnement comme pièce du « répertoire d'action publique⁵² », à partir duquel les élites politico-administratives et économiques françaises, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, se sont intéressées aux questions de main-d'œuvre industrielle, et de gestion des travailleurs « allogènes⁵³ » introduits sur le territoire national. Notre méthode de va-et-vient entre raisonnement théorique et contextualisation historique a ainsi permis de dégager trois processus particulièrement éclairants au regard de notre démarche.

I) En premier lieu, la « totalisation⁵⁴ » de la guerre qui s'opère à compter de 1914 conduit à une militarisation (relative) de l'économie, orchestrée par l'État. Les individus

⁵¹ Dans une démarche compréhensive, « nous appelons “motif” un ensemble significatif qui semble constituer aux yeux de l'agent ou de l'observateur la “raison” significative d'un comportement ». Cf. Max WEBER, 1995 (1^{ère} éd. fr : 1971), *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, (trad.), Pocket, p. 38.

⁵² Cette notion a été développée à partir des travaux de sociologie des mobilisations collectives, dont celui de Charles TILLY, 1986, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, (trad.), Fayard, 622 pages. Il s'agit à travers cette importation d'insister sur l'idée que si les agents (notamment administratifs) conservent une certaine latitude dans la façon dont ils conçoivent leur rôle ou les situations singulières auxquelles ils sont confrontés, ils n'en demeurent pas moins contraints, dans la gamme des choix qui s'offrent à eux, par les représentations dominantes, les rapports de force sociaux ou les routines administratives qui définissent l'espace des possibles. « Une enquête en termes de répertoires d'action publique appelle donc à l'examen de l'apparition, dans le passé historique, d'un ensemble de théories, de doctrines, d'arguments mais également de pratiques qui vont progressivement le composer et dans lequel les acteurs se représentent la légitimité d'une intervention publique ainsi que les modalités de cette intervention et qu'ils modifient par leurs usages ». Cf. Pascale LABORIER, « Historicité et sociologie de l'action publique », in Pascale LABORIER, Danny TROM (dir.), 2003, *Historicités de l'action publique*, PUF, p. 446.

⁵³ Nous nous sommes déjà expliqués en introduction sur l'emploi de cet adjectif. Cf. note n°5.

⁵⁴ Par cette expression, certains historiens marquent la spécificité de la Première guerre mondiale par rapport aux précédentes guerres : à l'affrontement entre États par l'intermédiaire de militaires (la guerre limitée, ou « politique », en référence à la définition proposée par CLAUSEWITZ de la guerre comme continuation de la politique par d'autres moyens) se substitue une lutte à mort, qui passe par une mobilisation sociale, industrielle, économique voire morale, qui affecte l'ensemble de la

jugés les moins aptes au combat (femmes, étrangers non-belligérants, « indigènes » des colonies, etc.) deviennent dès lors les principales « cibles » d'une politique de transfert vers le monde du travail de techniques disciplinaires et coercitives caractéristiques des armées. La vie de caserne, et son organisation sous commandement hiérarchique, constituent les manifestations les plus visibles de ce phénomène. Encore faut-il noter qu'il s'exprime également dans l'exposition au risque et au danger, plus ou moins conscient, qui caractérise le quotidien des travailleurs des cantonnements. Ces lieux peuvent dès lors s'envisager comme prodromes de la « brutalisation⁵⁵ » caractéristique des sociétés européennes de l'entre-deux-guerres, ou, si on conteste la validité de cette hypothèse pour la France⁵⁶, des syndromes de la « culture de guerre⁵⁷ », ou de la « démodernisation⁵⁸ », dont le conflit mondial aurait été le vecteur.

2) L'expérience des cantonnements de travailleurs migrants peut en outre s'analyser au prisme des mutations sur la longue durée qui affectent l'industrie lourde française depuis la fin du Second Empire, jusqu'aux heures sombres de l'Occupation nazie. Confrontées à des difficultés de recrutement endémiques⁵⁹, certaines franges du patronat ont cherché à se réappropriier la technologie du cantonnement, comme lieu de fixation d'une main-d'œuvre peu coûteuse, flexible, et, dans tous les sens du terme, sous contrôle. Dans un registre très proche, l'installation de « logements contraints » dans l'enceinte des établissements, ou à distance très réduite de ces derniers, peut s'inscrire dans la mouvance des utopies managériales qui commencent à se diffuser depuis les États-Unis⁶⁰, ou des préceptes d'« administration d'entreprise », développés dès 1916 par l'ingénieur Henry

population, au profit des exigences des armées de masse. Cf. Dominique DAVID, 2000, « La guerre dans le siècle », *Politique étrangère*, vol. 65, n°3, p. 647.

⁵⁵ Ce terme, décalqué de l'anglais « *brutalization* », aurait pu se traduire par « ensauvagement », puisqu'il s'oppose à la thèse de « civilisation des mœurs », développée dans Norbert ÉLIAS, 2003 (1^{ère} éd. fr. : 1973), *La civilisation des mœurs*, (trad.), Pocket, 512 p. Il renvoie à l'idée que la guerre aurait légitimé un recours accru à la violence, voire conduit à une valorisation de celle-ci, dont on retrouverait la trace dans le culte des morts tombés au combat, l'esthétisation virile de l'héroïsme guerrier ou l'exacerbation des luttes politiques dans les années 1920-1930. Cf. George L. MOSSE, 1999 (1^{ère} éd. US : 1990), *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, (trad.), Hachette, 293 p.

⁵⁶ L'hypothèse de « brutalisation » se heurte par exemple, dans le cas de la France, au pacifisme attesté des associations d'anciens combattants. Cf. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 2001, « George L. Mosse : réflexions sur une méconnaissance française », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 56, n°1, p. 183-186.

⁵⁷ Envisagée comme « un corpus de représentations du conflit cristallisé en un véritable système donnant à la guerre sa signification profonde », la notion de « culture de guerre » a pour corollaire l'idée qu'au front comme à l'arrière, une majorité d'individus a consenti aux violences (physiques ou symboliques, subies ou exercées) que leur paraissait exiger la victoire. Cf. Annette BECKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 2000, *14-18. Retrouver la guerre*, Gallimard, p. 122.

⁵⁸ D'une portée plus modeste que les précédentes théories citées, ce néologisme entend décrire la situation vécue pendant la Grande Guerre par des hommes qui ont dû renoncer à la plupart des attributs de la vie occidentale du début du siècle, en terme de confort, d'hygiène, d'alimentation, d'habitat, etc. Cf. Frédéric ROUSSEAU, 2000, « Vivre et mourir au front : l'enfer des tranchées », *L'Histoire*, n°249, p. 60-65. L'auteur se pose en farouche adversaire des thèses dites du « consentement patriotique », exposées dans la note précédente.

⁵⁹ La crise de l'embauche dans l'industrie lourde a fait l'objet d'une présentation magistrale, sur laquelle nous nous appuyons largement : cf. Gérard NOIRIEL, « Du "patronage" au "paternalisme". La restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », in G. NOIRIEL, 2005 (1^{ère} éd. : 2001), *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Gallimard, p. 248-278.

⁶⁰ L'importation des théories managériales s'opère avec plus de force encore après 1945. Voir sur ce point Luc BOLTANSKI, 1982, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Éditions de Minuit, 523 p. (et particulièrement le chapitre 2 – « La fascination de l'Amérique »).

Fayol, autour des mots d'ordre de rationalisation et d'organisation du travail. En effet, le cantonnement ne constitue-t-il pas une déclinaison presque caricaturale d'un idéal patronal « technocratique⁶¹ », qui réduirait l'ouvrier à sa seule fonction productive, vivant par et pour l'usine ? En tout état de cause, la solitude de leurs occupants, souvent sans famille, exclus des activités syndicales ou politiques, mais aussi de la sociabilité ouvrière du quotidien (tant du fait de leur isolement physique que de la barrière de la langue), incite à restituer la trajectoire de ces travailleurs à la lumière des stratégies patronales et des usages de l'immigration dans le « processus de déblocage du marché du travail⁶² ».

3) Enfin, la présence (plus ou moins durable) sur le territoire français de travailleurs « allochtones » évoque le mouvement conjoint d'intégration et d'exclusion par lequel est constitué, et se recompose en permanence, « l'identité nationale ». À ce titre, si les migrants sont progressivement constitués par l'État, à travers de nombreuses pratiques bureaucratiques de surveillance et de contrôle, en *catégorie juridico-administrative*, ils ne peuvent prétendre au statut de *groupe social* en mesure de faire valoir ses intérêts spécifiques, faute d'accès à la représentation politique⁶³. Cette assignation identitaire « par défaut », ou négative (puisqu'elle dote le migrant des attributs de « non-national », de « non-citoyen »), s'est trouvée renforcée par la diffusion de nombreux stéréotypes et représentations, véhiculés par des intérêts très épars. La propagation de discours plus ou moins ouvertement racistes – qu'ils soient portés par des médecins hygiénistes, des syndicalistes « protectionnistes », ou des membres du « parti colonial⁶⁴ » soucieux de légitimer la constitution d'un Empire républicain outremer par la mission civilisatrice de la France – a achevé d'écarter de la « communauté nationale » ces travailleurs dont la présence paraît doublement « déplacée⁶⁵ ». Corollaire de cette mise à l'écart, et constitutive de l'expérience coloniale, où elle a trouvé des terrains de mise en application, la

⁶¹ La France de l'entre-deux-guerres se caractérise par des interpénétrations constantes entre les milieux patronaux « fayolistes », et les réformateurs « technocrates » de l'administration, qui partagent un même antiparlementarisme et une volonté de restaurer l'autorité selon eux mise à mal. Cf. Gilles POLLET, « Technocratie et démocratie. Élitisme changeant et réforme technicienne de l'État dans la France de l'entre-deux-guerres », in Vincent DUBOIS, Delphine DULONG (dir.), 1999, *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Presses Universitaires de Strasbourg, p. 35-53.

⁶² Cf. Gérard NOIRIEL, 1986, *Les ouvriers dans la société française*, Seuil, p. 134.

⁶³ La déconnexion des processus de catégorisation et de représentation du social, s'avère une hypothèse particulièrement pertinente pour comprendre la construction conjointe de l'État, de la citoyenneté et de la nationalité, dans la France du 19^e siècle. Cf. Gérard NOIRIEL, « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », in G. NOIRIEL, *État, nation...*, *op. cit.*, et particulièrement p. 382-89.

⁶⁴ L'expression, qui a fait florès, renvoie sous la III^e République à un « comité de notables dirigé par des parlementaires et s'efforçant d'exercer une action politique. [...] Ce parti était original en ce qu'il recrutait dans toutes les familles de pensée et qu'il n'avait pas d'ambitions électorales ». Cf. Charles-Robert AGERON, 1978, *France coloniale ou parti colonial*, Presses universitaires de France, p. 19.

⁶⁵ « La présence immigrée est toujours une présence marquée d'incomplétude, présence fautive et coupable en elle-même. Présence déplacée dans tous les sens du terme : "déplacée" physiquement, géographiquement, c'est-à-dire spatialement, car la migration est d'abord un déplacement dans l'espace ; "déplacée" au sens moral aussi, au sens où l'on parle [...] de mots ou de discours déplacés. Tout se passe comme si c'était l'immigration qui était en elle-même délinquance, [...] au regard de nos catégories de pensée qui [...] sont [...] des catégories nationales ». Cf. Abdelmalek SAYAD, 1999, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, p. 8.

mixophobie, promue au rang de pensée d'État⁶⁶, justifie la mise en œuvre de nombreuses techniques de ségrégation, au rang desquelles figurent les cantonnements de travailleurs. Ces derniers renvoient donc également aux relations souvent occultées qui lient colonisation, immigration et racisme⁶⁷, jusqu'à nos jours.

*

* *

Parce qu'il constitue le point de convergence d'un triple processus de militarisation de la société, de maximisation de l'exploitation de la force de travail, et de ségrégation sociopolitique de « l'immigré », le cantonnement s'avère alors un miroir extrêmement révélateur de la complexité et de l'ambiguïté des relations qui président à l'établissement en France, au cours de la première moitié du XX^e siècle, de travailleurs immigrés. Pour ces derniers, le passage par les cantonnements se révèle déterminant, puisqu'il implique l'acquisition d'un véritable statut d'exception au sein de la configuration sociopolitique de l'époque. Travailleurs placés au nom de l'effort de guerre à la disposition de la collectivité, durablement réduits à leur seule fonction productive, ils endurent non seulement les affres d'un enfermement spatial, mais aussi symbolique : les multiples marques de mépris dont ils font l'objet, les brimades, les vexations et les interdictions, établissent dès lors leur condition de réprouvés.

Aussi, si dénouer les fils multiples de l'écheveau idéologique qui se rattache aux cantonnements n'épuise pas la compréhension des usages multiples de cette technologie⁶⁸, cette opération intellectuelle permet d'entrevoir *les tentations de l'hilotisme* qui ont assailli une partie de la société française, et orienté les prises de position de certains de ses membres.

Les Hilotes formaient la main-d'œuvre servile des citoyens (« *homoioi* », ou « les pairs ») de Sparte⁶⁹. Propriété collective de la communauté (à la différence des esclaves

⁶⁶ Cf. Olivier LE COUR GRANDMAISON, 2008, « Colonisés-immigrés et "périls migratoires" : origines et permanences du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) », *Asylon(s)*, n°4 : <http://terra.rezo.net/article734.html>.

⁶⁷ Cf. Claude LIAUZU, 2000, « Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée », *Hommes & Migrations*, n°1228, p. 5-14.

⁶⁸ Prêter une attention exclusive aux attendus idéologiques des cantonnements reviendrait à oublier que ces derniers ont également constitué des espaces travaillés par des réappropriations multiples de la part de leurs occupants. Leurs usages des lieux et les pratiques qu'ils ont pu y déployer ont pu transgresser voire subvertir l'ordre auquel participait ces formes de « logement contraint », comme nous le verrons dans les parties suivantes.

⁶⁹ Sur la condition des Hilotes, et leur rôle socio-économique dans une société spartiate plus complexe que les classiques images d'Épinal d'un « État » militariste et autoritaire, qui préfigurerait les régimes totalitaires du 20^e siècle, l'ouvrage français de référence s'avère être celui de Françoise RUZÉ, Jacqueline CHRISTIEN, 2007, *Sparte : géographie, mythes, histoire*, Armand Colin, 431 p.

athéniens, assimilés à des biens marchands personnels), cette catégorie sociale, indispensable à la bonne marche des activités économiques, voire à la conduite de la guerre, où elle assurait une fonction supplétive, s'était vue « enfermer [...] dans un statut de mépris⁷⁰ » par ses maîtres, que matérialisait les tâches pénibles auxquelles ses membres étaient astreints, l'obligation de porter des vêtements en peau de chien, ou la fréquence des châtiments corporels injustifiés. Les Hellènes expliquaient ces traitements par le souci des Spartiates de marquer l'insurmontable différence de condition qui les séparaient des Hilotes, qu'étayait le souvenir plus ou moins mythifié d'une ascendance ethnique différente entre les deux groupes.

Le détour par la Grèce des cités-États peut surprendre, et il comporte des limites évidentes. Il n'est du reste pas question, en mobilisant le terme d'hilotisme, d'assimiler hâtivement la situation vécue par les travailleurs des cantonnements à celle des esclaves antiques. Nous cherchons simplement, par analogie entre deux expériences historiques disjointes, à saisir la spécificité de celle qui nous intéresse en premier lieu. Or, se pencher sur les « logements contraints d'usine » offre l'opportunité de mettre en lumière l'existence d'une catégorie de travailleurs de seconde classe, soumis à des conditions de vie vexatoires, sans aucune mesure avec les normes alors constatées sur le territoire français. Entendue comme une relation inégalitaire qui, dans une société démocratique, a tendanciellement réduit un groupe humain à une situation de dépendance et d'encadrement extrêmes, l'utopie négative de l'hilotisme industriel paraît en mesure de singulariser ce phénomène. Jamais pleinement réalisée, mais orientant les conduites de certains acteurs, elle s'affirme comme un ensemble de pratiques et de représentations qui a puissamment contribué à maintenir les travailleurs migrants des cantonnements loin des regards extérieurs, de l'isolement à l'oubli.

⁷⁰ Cf. Pierre VIDAL-NAQUET, 2005 (1^{ère} éd. : 1981), *Les assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*, La Découverte, p. 136. C'est dans le texte éponyme du titre du recueil que l'auteur établit une réflexion analogique entre l'oubli qui a frappé l'extermination des Hilotes pendant la guerre du Péloponnèse, et les entreprises « négationnistes » du génocide des Juifs d'Europe, qui a inspiré notre propre réflexion.

1.1 – L'État saisi par la guerre totale : une matrice pour l'histoire des cantonnements

Gérard Noiriel l'a indiqué avec force : « l'histoire du marché du travail apparaît comme le meilleur point de départ pour comprendre le rôle de l'immigration dans la société française⁷¹ ». La justesse de cette hypothèse trouvera plusieurs fois l'occasion de se vérifier tout au long de cette recherche. Précisons toutefois qu'elle s'avère d'autant plus féconde si, à la manière de l'auteur de *État, nation et immigration*, le marché du travail n'est pas appréhendé dans l'analyse comme un donné, un phénomène naturel qui existerait en soi, mais en tant que construit social, résultant des interventions croisées de nombreux acteurs.

Les activités des agents de l'État se révèlent particulièrement déterminantes dans ce processus de stabilisation d'un ensemble de pratiques et de représentations qui définissent peu à peu les modalités concrètes de rencontre entre l'offre et la demande de travail. Dans les systèmes bureaucratiques occidentaux, typiques des systèmes de domination légalisationnelle⁷², les fonctionnaires disposent du privilège de dire le droit, et de le faire respecter grâce au monopole du recours à la violence légitime dont ils sont investis. Ils contribuent de la sorte à fixer des normes en matière d'emploi qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. À titre d'exemples, l'exclusion des étrangers de la fonction publique (loi du 8 août 1893), ou l'obligation faite aux entreprises contractantes avec l'État, les départements ou les communes pour des travaux publics d'embaucher en priorité une main-d'œuvre nationale (décret Millerand du 10 août 1899) objectivent la séparation entre travailleurs français et étrangers. Alors que la III^e République a supprimé le livret ouvrier, et reconnu les libertés syndicales, elle impose un contrôle policier (certes relatif⁷³) aux « non nationaux », qui comptent rarement au nombre des ayants droit de ses mesures sociales⁷⁴.

⁷¹ Cf. Gérard NOIRIEL, « L'immigration en France, une histoire en friche », in G. NOIRIEL, *État, nation et immigration...*, op. cit., p. 105.

⁷² Cf. Max WEBER, *Économie et société...*, op. cit., p. 290-s.

⁷³ La loi de 1893 imposait aux étrangers qui s'installaient en France une déclaration de résidence en mairie. Des registres d'immatriculation étaient établis par les municipalités, chargées de délivrer des visas aux étrangers lorsque ces derniers choisissaient de déménager dans une autre commune. « En inférer que les étrangers étaient soumis à une surveillance continue et tatillonne serait pourtant abusif. L'application des règles de contrôle se heurtait à la mauvaise volonté des inspecteurs du travail qui se refusaient à toute discrimination entre travailleurs, et à l'impossibilité pratique pour la police de contrôler efficacement la nationalité et l'identité des étrangers, faute de passeport ou d'un titre d'identité quelconque. » Cf. Vincent VIET, 2004, *Histoire des Français venus d'ailleurs, de 1850 à nos jours*, Perrin, p. 73.

⁷⁴ Si le droit du travail s'appliquait à l'ensemble des travailleurs, seuls les Français pouvaient occuper des responsabilités syndicales ou siéger aux prud'hommes. En outre, la plupart des lois sociales de la III^e République, y compris celles basées sur la cotisation ouvrière, comme la loi des retraites ouvrières et paysannes (1910) excluaient les « non nationaux » du champ de ses ressortissants.

Mais les agents de l'État ont emprunté d'autres voies pour modeler les conduites des acteurs économiques, et cela même alors que le credo libéral non-interventionniste demeure une règle indiscutée dans l'Europe de la Belle époque. Il convient ici d'évoquer le rôle de la « nébuleuse réformatrice », composée d'universitaires, de juristes, ou de statisticiens de l'Office du Travail⁷⁵ qui, par la production de données sur le « chômage » et les « chômeurs », ont participé à l'objectivation de ces catégories, bientôt définies dans un sens précis qui n'allait initialement pas de soi : celui d'un dénombrement des salariés, à la recherche d'un emploi d'usine, à durée indéterminée et à plein temps, immédiatement disponibles, et dont l'inactivité ne relevait pas de leur propre fait mais d'une conjoncture économique défavorable. Rappelons que dans la France d'avant 1914, les travailleurs itinérants composent encore une portion non négligeable du corps ouvrier, l'embauche s'effectue *volens nolens* au jour le jour et, dans certains métiers, les ouvriers professionnels « font souvent leur semaine en trois ou quatre jours de travail intensif, et ne retournent à l'atelier ou sur le chantier que lorsqu'ils le décident ou en ont besoin⁷⁶ ». En cherchant à imposer, notamment via des conférences internationales sur le chômage, comme celle tenue à Paris en 1910, leur définition du chômage, les réformateurs proposent donc moins « un moyen de décrire la réalité industrielle et sociale » de leur époque qu'un « instrument destiné à la changer⁷⁷ ». Il s'agit en effet d'adapter le monde ouvrier aux contraintes du machinisme et du productivisme naissant, en assurant, derrière le concept de chômage, son avers, à savoir la norme sociale de l'emploi salarié à durée indéterminée⁷⁸.

Toutes ces entreprises attestent du rôle de l'État, ou d'agents proches des élites politico-administratives de la III^e République, dans la structuration du marché de l'emploi, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Cependant, et sans conteste possible, la Première guerre mondiale constitue une séquence marquée par une amplitude sans précédent des interventions administratives dans la vie économique du pays. Pour la première fois, la recherche de l'équilibre entre offre et demande de travail s'inscrit au rang des missions que l'État prétend mener à bien, au nom des intérêts supérieurs de la Nation en guerre.

C'est dans ce contexte inédit que s'insère l'introduction des travailleurs « allogènes » dans des cantonnements à proximité des usines de guerre. Ce phénomène doit d'abord s'envisager en tant que composante d'une politique plus large de « mobilisation industrielle », à travers laquelle différents services administratifs prétendent organiser les flux de main-d'œuvre de telle sorte que l'appareil productif puisse disposer des travailleurs nécessaires à la satisfaction des besoins en matériel et munitions toujours croissants exprimés par l'État-major.

⁷⁵ Cette institution, créée en 1891, a constitué un laboratoire social qui a préfiguré l'invention d'un ministère du Travail en 1906. Cf. Isabelle LESPINET-MORET, 2007, *L'office du travail. 1891-1914. La République et la réforme sociale*, Presses universitaires de Rennes, 374 p.

⁷⁶ Cf. Christian TOPALOV, 1994, *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Albin Michel, p. 47.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 15.

⁷⁸ Cf. Robert CASTEL, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 490 p.

Pour satisfaire à cette ambition, l'État, se place en position d'intermédiation entre une demande de travail, essentiellement exprimée par l'industrie de guerre privée, et des « stocks » de main-d'œuvre qu'il contribue à constituer, notamment par l'usage de la coercition légitime sur laquelle il dispose d'un monopole (1.1.1). Ce faisant, l'administration française entreprend d'intégrer des travailleurs civils dans une logique de guerre, qui justifie des conditions de travail extraordinaires, et un accroissement de la sujétion hiérarchique à laquelle sont soumis les ouvriers. Entre « brutalisation » et « démodernisation », la militarisation de l'économie de guerre trouve dans les cantonnements de travailleurs migrants l'une de ses plus nettes expressions (1.1.2). Peu à peu constituée pragmatiquement au fil du conflit, la technologie du cantonnement s'enrichit de routines et de doctrines, qui favorisent son institutionnalisation au sein du répertoire d'action de l'État, et la survivance, après-guerre, d'un service administratif spécialisé. Cette pérennisation s'effectue surtout par l'inscription prononcée des cantonnements dans le registre des pratiques spécifiques de l'administration coloniale, classification propice au développement de représentations désindividualisées des travailleurs qui y résident, et à la légitimation de l'approche qui les réduit à leur seule utilité productive (1.1.3).

1.1.1 – Les enjeux de main-d'œuvre, nouvel impératif de l'agir gouvernemental

L'entrée en guerre de l'Europe au cours de l'été 1914 a précipité l'immixtion des pouvoirs publics français dans le domaine économique. Singulièrement, c'est la question de l'ajustement du marché du travail aux besoins de l'économie de guerre qui structure dès le début du conflit les modalités d'intervention de l'État. En effet, le départ pour le front d'une partie importante de la population active d'avant-guerre, et le souci de trouver les bras nécessaires au système productif, a contraint le gouvernement de la République à s'impliquer davantage dans la gestion des questions économiques. Pourtant, rien n'avait été prévu dans ce sens. Le plan de mobilisation générale (« Plan XVII »), finalisé en 1912 par l'État-major prévoyait que le « matériel préparé et mis en place en temps de paix devait assurer tous les besoins de la guerre [...]. Les arsenaux de l'État et les quelques entreprises privées spécialisées dans l'armement devaient suffire ; nul n'avait pensé à réorienter toute l'industrie du pays vers les fabrications militaires⁷⁹ ». Or, le déroulement imprévu des opérations militaires a conduit à rendre plus saillants les enjeux de main-d'œuvre, et précipité la mise en œuvre d'une série de mesures orientées vers leur prise en charge, dont relèvent les cantonnements de travailleurs étrangers.

⁷⁹ Cf. Gerd HARDACH, « La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie », (trad.), in Patrick FRIDENSON (coord.), 1977, *1914-1918. L'autre front*, Les éditions ouvrières, p. 82.

1.1.1.1 – Des questions rendues saillantes par l’enlissement de la guerre

Si la confrontation franco-allemande avait été anticipée de longue date par les stratèges militaires et les responsables politiques, seule la bataille décisive, qui mettrait un terme rapide au déchaînement guerrier, constituait à leurs yeux le seul dénouement envisageable, au vu de l’ampleur des effectifs mobilisés, comme de la puissance de feu sans précédent à disposition des armées. Mais si la victoire de la Marne, remportée en septembre 1914 par Joseph Joffre a permis de redresser, du point de vue français, une situation gravement compromise au commencement des hostilités, elle n’a pas, loin s’en faut, annihilé l’armée allemande. Pis : le progressif enlissement des combattants dans une guerre de positions, scandée par d’incessants échanges d’artillerie, fait craindre le pire au ministre de la Guerre, Alexandre Millerand qui, dans une note datée du 14 septembre 1914, constate avec effroi le danger que la diminution du stock d’obus fait peser : « *Nous n’avons plus de munitions de 75 ; nous sommes désarmés. Si l’ennemi attaque en force, c’est, pour nous, le désastre irréparable*⁸⁰ », écrit-il. Le fait est qu’à mesure que se prolonge le conflit, les besoins ne cessent de croître. Deux ans et demi plus tard, « la préparation d’artillerie précédant l’attaque française du 16 avril 1917 dure huit jours. [...] La dotation [...] en munitions de toutes les Armées françaises, impliquées de près ou de loin dans cette offensive, représente 26 149 wagons, soit 872 trains⁸¹ ».

Ces éléments renseignent sur le caractère crucial qu’a rapidement acquis la capacité de l’industrie française à assurer un approvisionnement en matériel de guerre à hauteur des exigences de l’État-major. Pour compliquer une situation déjà alarmante, les territoires occupés par les Allemands comprennent d’importants bassins d’activité (les Houillères du Pas-de-Calais, par exemple), qui s’avèrent désormais inutilisables pour l’effort de guerre. Parallèlement, les zones urbaines de l’arrière connaissent un afflux massif de réfugiés, fuyant les zones occupées, et générant un chômage endémique dans les grandes agglomérations.

Il n’est à cet égard pas anodin de constater que, si les Républicains au pouvoir avaient construit avant-guerre le problème du chômage en enjeu relevant de la prévoyance individuelle, le gouvernement institue dès le commencement des hostilités un Fonds national de chômage⁸². Cette ligne budgétaire autorise l’administration du Travail à subventionner les collectivités locales (municipalités et départements) qui mettent en place des caisses de

⁸⁰ Cité in Boris DÄNZER-KANTOF, Véronique LEFEBVRE, Félix TORRES, avec le concours de Michel LUCAS, 2006, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du Travail. 1906-2006*, La Documentation française, p. 45.

⁸¹ Cf. Thierry HARDIER, Jean-François JAGIELSKI, 2001, *Combattre et mourir pendant la Grande guerre (1914-1925)*, Imago/Ministère de la Défense, p. 42. Au sujet d’une attaque ultérieure, les auteurs indiquent qu’elle aura consommé en six jours 2 000 000 d’obus de 75 et de 850 000 obus de gros calibre.

⁸² Maintenu après la guerre, il constitue jusqu’en 1958, et la mise en place par les partenaires sociaux de l’UNEDIC, le principal dispositif d’indemnisation des chômeurs en France, sur le modèle de l’assistance plutôt que de l’assurance. Cf. Christine DANIEL, Carole TUCHSZIRER, 1999, *L’État face aux chômeurs. L’indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Flammarion, 394 p.

secours pour les « chômeurs ayant travaillé en tant que salariés⁸³ » qui résident sur le territoire de leur commune. Au regard du contexte particulier de l'époque, cette disposition vise évidemment en premier chef les ouvriers qui ont dû fuir les territoires envahis, et qui se trouvent involontairement privés d'emploi. L'intéressant s'avère ici de remarquer le couplage précoce de ce système de secours des chômeurs avec le caractère obligatoire de la recherche d'emploi. L'inscription du chômage parmi les risques faisant l'objet d'une solidarité nationale peut en effet, au moins pour partie, se comprendre comme un moyen de fixer les réfugiés et les ouvriers en situation de chômage technique à proximité des centres urbains industrialisés, afin de faciliter leur placement, particulièrement dans les établissements travaillant pour la Défense nationale. Ainsi, chaque commune ou Conseil général qui dispose d'un FNC doit parallèlement cofinancer un office municipal ou départemental de placement. De plus, « un Office central de placement des chômeurs et des réfugiés est créé. Dans chaque département, les préfets doivent dresser des listes nominatives, classées par profession (branche) et métier, qui sont ensuite communiquées aux organismes demandeurs de main-d'œuvre⁸⁴ ».

L'exemple des réfugiés et des chômeurs l'illustre bien : si l'administration, en favorisant la rencontre entre l'offre et la demande de travail, s'arroge des responsabilités nouvelles au nom des circonstances exceptionnelles, son interventionnisme demeure limité. Les principes sacro-saints de la libre entreprise ne sont jamais mis en cause, pas plus que la gestion majoritairement privée des entreprises travaillant pour la Défense nationale. La nomination d'un socialiste, Albert Thomas, au poste de sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions en mai 1915, n'y change rien. Chargé de superviser les rapports liant l'industrie française au gouvernement issu de « l'Union sacrée », il contribue à ce que soient rejetées, à la Chambre et dans son parti, « toutes les propositions inspirées de l'exemple anglais des établissements contrôlés ou de l'idée de réquisition⁸⁵ ». La conversion de nombreuses fabriques privées en ateliers de fabrication de munitions ou de matériel de guerre s'opère ainsi dans le cadre d'un rapport contractuel public/privé. Contre l'assurance de voir leur production achetée par l'État, les industriels s'engagent à respecter le décret Millerand du 10 août 1899, déjà évoqué plus haut, qui détermine les conditions de travail des salariés des entreprises bénéficiaires d'un marché public :

« Ce texte fixe le repos hebdomadaire à accorder aux travailleurs des usines de guerre, la proportion d'ouvriers étrangers à employer et la durée du travail journalier (deux clauses rendues caduques par les circonstances). Il pose surtout l'obligation de payer aux ouvriers un salaire "normal", c'est-à-dire égal, pour chaque profession et, dans chaque profession, pour chaque catégorie d'ouvriers, au taux communément appliqué dans la ville ou la région où le

⁸³ Ibid., p. 99.

⁸⁴ Cf. Robert SALAIS, 1985, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, vol. 36, n°2, p. 344.

⁸⁵ Cf. Alain HENNEBIQUE, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre. 1915-1917 », in P. FRIDENSON (coord.), *op. cit.*, p. 117. L'auteur s'appuie et cite abondamment le fonds Albert THOMAS des Archives nationales (AN 94 AP 28 à 44).

travail est effectué⁸⁶. »

Force est d'admettre, au vu de la contrainte assez limitée que fait peser sur les employeurs privés ce décret, que l'interventionnisme public dans l'économie de guerre ne doit pas se confondre avec une emprise de l'État sur les moyens de production. Le gouvernement concentre ses efforts sur la multiplication des mesures permettant de garantir aux industriels la main-d'œuvre indispensable à la production d'armements, « une affaire comme d'autres » où « ce n'est pas le devoir, mais le profit qui était premier plan⁸⁷ ». Nous avons déjà évoqué la mise en place de bureaux de placement, couplée à l'attribution sous conditions de secours aux chômeurs, mais plusieurs approches ont été simultanément envisagées pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre, qui affectait particulièrement l'industrie lourde⁸⁸.

Le retour d'ouvriers spécialisés du front, initié dans la catastrophe à la fin de 1914, se heurte rapidement au *veto* de l'État-major, soucieux de ne pas dégarnir les tranchées. Près de 500 000 soldats travaillent cependant en moyenne dans l'industrie de guerre tout au long du conflit. Si des ouvriers professionnels sont spécifiquement détachés pour leurs compétences techniques, l'affectation d'unités de « territoriaux » (*i.e.* regroupant des mobilisés parmi les plus âgés) fournit une partie non négligeable de ce contingent.

C'est le cas par exemple de Victor Duval, mobilisé en qualité de maçon à la Poudrerie nationale de Saint-Fons, du 17 septembre 1917 au 23 octobre 1918 : soldat de la classe 1890 (il a donc 47 ans lorsqu'il reprend du service), il écrit à l'autorité militaire au début de l'année 1919 pour réclamer l'indemnisation d'effets personnels disparus suite à l'explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux, survenue le 25 octobre 1917. Affecté à la 66^e batterie du 54^e régiment d'artillerie, stationné au cantonnement Karl, rue Émile Zola, à Saint-Fons, il appartient à une unité dont certains éléments assurent la garde et la surveillance des cantonnements de travailleurs « allogènes ». Malheureusement pour lui, il avait été détaché le 12 juin 1918 dans un baraquement situé en face de l'Arsenal de Vénissieux, littéralement « soufflé » par l'explosion, ce qui explique sa démarche⁸⁹.

Parallèlement, des prisonniers de guerre allemands ont également été réquisitionnés pour la bonne marche de l'économie française – même s'il semble qu'au cours de la Première guerre mondiale, ils aient prioritairement été affectés à des travaux agricoles⁹⁰.

⁸⁶ Cf. B. DÄNZER-KANTOF et alii., op. cit., p. 46-7.

⁸⁷ Cf. G. HARDACH, art. cité, p. 94.

⁸⁸ « Dans les branches vitales pour la guerre, la métallurgie et les industries chimiques, l'emploi baissa de façon considérables après le déclenchement des hostilités. La "métallurgie métaux ordinaires" (9^e groupe professionnel de la statistique industrielle) n'employa en août 1914 que 33 % de son effectif de juillet 1914, les "industries chimiques" (2^e groupe) n'en employèrent que 42 % ». *Ibid.*, p. 85.

⁸⁹ Cf. Archives municipales de Vénissieux [désormais AMVÉ], 4 H 110/2 : Mesures d'exception et faits de guerre. Demandes d'avances des sinistres de l'explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux (Correspondance, réclamations : 1918-1922).

⁹⁰ Comme nous le verrons dans la seconde partie, plusieurs baraquements pour prisonniers de guerre allemands ont été installés en 1914-1918 sur le site de Saint-Fons/Vénissieux. L'un d'eux, sis dans la « maison Maugrin » [?], sert de cantonnement employé à l'abattage du bétail. D'autre part, 181 Allemands, en provenance du dépôt de prisonniers de Lyon Grange Blanche, encadrés par 32 soldats Français, ont été temporairement affectés à l'usine Berliet au début de l'année 1918. Cf. AMVÉ 4 H 104-105 : Prisonniers de guerre et réfugiés.

Cependant, l'insuffisance de ces apports rend nécessaire le recrutement massif de femmes⁹¹, et de travailleurs étrangers ou coloniaux. Fin 1918, à l'Atelier de chargement de Vénissieux, un arsenal directement sous la dépendance du ministère de la Guerre, « *l'Etablissement occupe 2117 mobilisés Français, 1125 mobilisés de l'Afrique du Nord, 1855 travailleurs coloniaux, 85 ouvriers civils et 1042 ouvrières*⁹² ». Début 1917, « sur les 5 882 personnes qui travaillent chez Berliet », une entreprise privée de constructions mécaniques, située sur la même commune, « on dénombre 1120 femmes et 450 enfants (moins de 18 ans) » et « 1200 ouvriers étrangers⁹³ ». Ces données laissent voir la part représentée par les travailleurs « allogènes » dans les effectifs de l'industrie de guerre. Leur présence illustre l'étatisation des questions migratoires, dans le cadre d'une politique de main-d'œuvre orchestrée par les pouvoirs publics, à laquelle s'adosse la technologie des cantonnements. Avant de nous intéresser aux travailleurs étrangers, évoquons d'abord le cas des sujets de l'Empire colonial français, vers lesquels s'est déployée cette initiative étatique.

1.1.1.2 – Le salut par l'Empire : retour sur une « immigration sur ordre »

Face à une Allemagne dont la vitalité démographique alimentait les peurs d'une France malthusienne, l'Empire colonial a été rapidement constitué par les responsables républicains en contrepoids. En évoquant en 1910, à propos des peuples africains colonisés, la « Force noire » à disposition des armées françaises, le général Mangin, dans un livre éponyme, a contribué au lancement d'une légende politique⁹⁴, régulièrement réactivée jusque dans les années 1950 : celui d'une « plus grande France » de cent millions d'habitants. Assez logiquement, la participation de soldats « colonisés » aux combats des tranchées s'organise dès le début de la guerre : « alors que l'armée française comptait en 1914 environ 100 000 “indigènes”, presque tous employés outre-mer, elle en comprend à la fin de la guerre environ quatre fois plus, affectés pour la plupart, soit au front français du Nord-Est, soit au front d'Orient⁹⁵ ». Ces soldats sont intégrés à l'armée sous un régime mixte de conscription (particulièrement pour les territoires d'Afrique du Nord) et de volontariat. Cependant,

« Quel que soit le mode adopté, la pratique consiste à définir, pour chaque levée, un contingent global, et à imposer un chiffre à fournir par portion du territoire, en fonction de sa population, plus ou moins bien connue. Les chefs locaux, qui touchent une prime par homme

⁹¹ Le recrutement féminin n'en demeure pas moins sourcilieux, comme en témoigne les abondantes traces laissées par les enquêtes de moralité et les consultations de somniers effectuées par l'autorité militaire préalablement à toute embauche. Cf. Archives départementales du Rhône [ADR] R 1663-1669 : Demandes d'emplois militaires.

⁹² Cf. ADR 1 M 354 : Administration générale du département (1800-1940). Explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux, note du service de la Sûreté de la préfecture de police, n°36423, 22 octobre 1919.

⁹³ D'après les chiffres d'un mémoire d'histoire de Alain PINOL, cité in Maurice CORBEL, 1997, *Vénissieux la rebelle*, Éditions Cercle d'art, p. 110.

⁹⁴ Cf. Éric DEROO, Antoine CHAMPEAUX, 2006, *La force noire : gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Tallandier, 223 p.

⁹⁵ Cf. Jacques FRÉMEAUX, 2006, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, 14-18 Éditions, p. 62.

enrôlé⁹⁶, contribuent à désigner les conscrits à appeler, de même que les “volontaires”, quand, comme cela arrive souvent, leur nombre est jugé insuffisant⁹⁷. »

Signalons que les soldats coloniaux acheminés en métropole n’ont pas tous participé aux combats. Les responsables militaires ont en effet cherché à disposer en France d’un réservoir d’hommes parmi lesquels ils pouvaient sélectionner ceux jugés les plus aptes à intégrer des unités de ligne. Ceux qui ne partaient pas au front demeuraient cantonnés dans des camps, situés principalement dans le sud de la France⁹⁸. De ce fait, les troupes coloniales représentaient une main-d’œuvre directement mobilisable pour les besoins de l’industrie de guerre, et parmi les 500 000 militaires mis à sa disposition évoqués plus haut se trouvaient de nombreux soldats « indigènes ». Les données déjà citées sur les effectifs de l’Atelier de chargement de Vénissieux indiquent ainsi que les « coloniaux » ont représenté près de 20 % des effectifs totaux des arsenaux, et plus d’un tiers du seul contingent militaire. La présence au cimetière de Saint-Fons de 31 tombes d’Africains appartenant aux 36^e, 73^e, 82^e bataillons et au 10^e régiment de tirailleurs sénégalais, qui cessent d’être entretenues par l’Armée à la fin des années 1920, sous le prétexte que leurs occupants ne sont pas « morts pour la France » (*i.e.* au combat), rappelle le prix de cette participation à l’effort de guerre industriel⁹⁹.

Cependant, la mobilisation démographique de l’Empire colonial déborde bientôt le cadre de la conscription (même fictive). En premier lieu, les exploitants agricoles parmi les plus aisés ont cherché à attirer des travailleurs d’Afrique du Nord pour réaliser les travaux des champs que ne pouvaient assumer les paysans mobilisés. Conclut initialement de gré à gré avec les Unions de colons algériens¹⁰⁰, ces accords sont rendus caducs par la mise en place en 1915, au sein du ministère de l’Agriculture et du Commerce, d’un Service de la main-d’œuvre agricole (SMOA). Celui-ci conclut, avec l’accord de l’Autorité militaire, des conventions avec des collectivités locales ou des coopératives pour l’emploi de travailleurs agricoles. Ce sont les services de main-d’œuvre qui se chargent d’assurer le logement et la répartition entre les différentes exploitations des travailleurs (coloniaux, mais aussi, comme on le verra bientôt, étrangers) ainsi introduits en métropole.

« Il en découle une instabilité permanente des ouvriers agricoles, ce qui n’est pas apprécié par les paysannes qui gèrent les exploitations et préfèrent souvent demander des prisonniers de guerre plus stables et bien encadrés¹⁰¹. »

⁹⁶ « Au début de la guerre, en Afrique occidentale française, les chefs traditionnels reçoivent de 10 à 30 francs par jeune indigène fourni aux recruteurs coloniaux ». Cf. Alain FOGUE TEDOM, « Les indigènes dans les armées françaises, le cas des “tirailleurs sénégalais” pendant les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 », in Yves JEANCLOS (dir.), 2003, *La France et les soldats d’infortune au XX^e siècle*, Économica/Université Robert Schuman, p. 70.

⁹⁷ Cf. J. FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 68.

⁹⁸ Pour une étude monographique, cf. Laurent MIRIBEL, 1998, « Les camps de troupes coloniales de Fréjus-Saint-Raphaël durant la Première guerre mondiale », *Recherches régionales. Alpes-Maritimes et Contrées limitrophes*, 39^e année, n°145, p. 2-31.

⁹⁹ Cf. « Le scandale des tombes militaires de Saint-Fons », *Le Nouveau Journal*, 24 avril 1929 et 26 avril 1929, articles de presse gracieusement communiqués par M. Claude DELMAS, historien local à Saint-Fons.

¹⁰⁰ Cf. Chantal ANTIER-RENAUD, 2008, *Les soldats des colonies dans la Première guerre mondiale*, Éditions Ouest-France, p. 102.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 103.

Concernant le secteur industriel, plusieurs services gouvernementaux (Service des travailleurs coloniaux, Service de la main-d'œuvre étrangère¹⁰²...) se chargent de recruter et de mettre à disposition des employeurs, contre le versement d'une redevance à l'État, des hommes acheminés jusqu'en métropole depuis les colonies françaises. Les modalités de sélection de cette main-d'œuvre ne diffèrent guère des pratiques en vigueur pour l'Armée :

« Des offices de recrutement sont constitués sur place, à peu près analogues aux conseils de révision. Les notables tiennent un rôle crucial dans le dispositif. Il ne s'agit donc pas plus que pour le "volontariat" militaire d'un mouvement spontané. Au Maroc, par exemple, les opérations d'engagement de travailleurs pour la France sont supervisées par les officiers du Service de renseignement. [...] La sélection s'effectue essentiellement sur des critères de bonne santé. Un examen sommaire retient un peu plus de la moitié des postulants, qui sont dirigés sur Casablanca, où s'effectue le choix définitif. A la fin de l'opération, environ 45% sont embauchés. Le reste trouve du travail sur les chantiers locaux¹⁰³. ».

Il convient toutefois de souligner la relative attractivité des contrats de travail proposés (alignés sur les salaires horaires *minima* en vigueur pour les nationaux) au regard des pratiques, parfois expérimentées par les intéressés, de « travail forcé » dans les colonies. Évoquant le regroupement des travailleurs selon leurs origines, que ce soit du fait de leur lieu de travail ou de cantonnement, Vincent Viet rappelle d'ailleurs dans le même sens que :

« L'immersion parmi les siens était encore le meilleur moyen de maintenir le moral du soldat, en lui permettant de vivre selon ses us et coutumes. Mais il faut aussi y voir le souci de séduire, pendant toute la durée du conflit (en Métropole comme dans les colonies), des recrues jugées partout indispensables, avec force primes d'incorporation, indemnités journalières versées aux familles, pensions d'invalidité ou de veuves de guerre, accès à des emplois réservés et ce fameux "certificat de manger" dont l'obtention entraînait presque aussitôt les plantureuses agapes de l'incorporation¹⁰⁴. »

De fait, en dépit des déceptions ultérieures, les promesses d'enrichissement associées à l'embauche en métropole ont pu motiver des engagements contractés sous la pression de communautés paysannes mises en péril par l'exploitation coloniale, et dont Abdelmalek Sayad a bien décrit les ressorts en ce qui concerne le « premier âge » de l'émigration algérienne :

« Conséquence en même temps qu'indice de la ruine de l'équilibre ancien dans lequel persévéraient la société et l'économie paysannes traditionnelles, l'émigration en France avait pour fonction première de donner aux communautés paysannes, incapables de se suffire à elles-mêmes par leurs activités agricoles, les moyens de se perpétuer en tant que telles. Aussi l'émigré d'alors, paysan qui ne s'était séparé des siens, de sa terre, de ses activités que physiquement et provisoirement, était-il mandaté par sa famille et plus largement par la société paysanne pour une mission bien précise, limitée dans le temps parce que limitée dans ses objectifs¹⁰⁵. »

¹⁰² Nous revenons (cf. *infra*, § 1.1.3.1) sur les « associés rivaux » administratifs qui organisent le recrutement et la gestion des travailleurs « allogènes ».

¹⁰³ Cf. J. FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 76.

¹⁰⁴ Cf. Vincent VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 85.

¹⁰⁵ Cf. Abdelmalek SAYAD, 1977, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, p. 61. C'est l'auteur qui souligne.

Ainsi, parce qu'elle résulte d'une double injonction, exercée par l'administration coloniale et, dans une moindre mesure, par la société d'accueil, le séjour des travailleurs coloniaux en France durant la Première guerre mondiale s'apparente à une « émigration sur ordre¹⁰⁶ ». Elle a concerné, d'après les chiffres proposés par Albert Sarrault, ministre des Colonies de l'entre-deux-guerres, un peu moins de 200 000 individus, répartis comme suit :

Tableau panoptique des entrées de travailleurs coloniaux en métropole (1915-1919)¹⁰⁷

	1915	1916	1917	1918	1919	Total
<i>Algérie</i>		28 896	26 996	19 972		75 864
<i>Tunisie</i>		4822	8799	4917		18538
<i>Maroc</i>		2366	14922	17772		35010
<i>Indochine</i>	4631	26098	11719	5806	727	48981
<i>Madagascar</i>		910	3261	1363	1	5535
Total	4631	63092	65697	49780	728	183928

1.1.1.3 – Des flux d'immigration organisés par l'État

Alors que le fantasme d'une « invasion » étrangère avait animé bien de débats sur l'immigration et présidé à la promulgation de la loi du 8 août 1893 qui entendait protéger le travail national des Belges ou des Italiens, il est assez piquant de constater l'organisation par l'administration française de véritables filières d'immigration à partir de 1915. La conclusion de conventions passées avec des gouvernements étrangers obéit bien sûr à la même logique que celle qui a présidé à l'introduction de travailleur « coloniaux » : trouver les bras qui faisaient défaut à l'économie française. Cependant, elles dénotent également du souci récurrent de « canaliser », c'est-à-dire de ne pas se laisser emporter par la vague que susciterait inmanquablement l'ouverture des vannes de l'immigration¹⁰⁸.

Les négociations interétatiques peuvent grossièrement se diviser en deux catégories. Elles concernent d'une part des États engagés aux côtés de la France dans la guerre contre

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Les données sont tirées d'un ouvrage de Albert SARRAULT, 1923, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, cité in J. FRÉMEAUX, op. cit., p. 73. On notera que les travailleurs chinois étaient « comptabilisés par les statistiques comme des travailleurs coloniaux, et non comme travailleurs étrangers, indice manifeste du peu de considération dans laquelle est alors tenue la souveraineté de ce pays » (*Ibid.*). Par souci de cohérence, nous les avons exclus de ce bilan, qui demeure indicatif. Les statistiques recensent en effet les « entrées » sur le territoire métropolitain, et prêtent à caution (double comptage en cas de permissions « au pays », par exemple).

¹⁰⁸ La récurrence, dès le début du 20^e siècle, des métaphores hydrauliques sur l'immigration, qui légitiment la nécessaire intervention des pouvoirs publics afin de la « canaliser », à la manière d'un cours d'eau dangereux, est bien illustrée dans l'article de Benoît LARBIOU, 2008, « L'immigration organisée. Construction et inflexions d'une matrice de politique publique (1910-1930), Asylon(s), n°4 : <http://terra.rezo.net/article735.html>.

l'Allemagne. Des gouvernements alliés acceptent de dépêcher des soldats (souvent inaptes au combat¹⁰⁹) ou des civils vers des centres de production de matériel militaire. La convention du 28 octobre 1916 voit ainsi le gouvernement portugais, entré en guerre aux côtés des Alliés au mois de mars, s'engager à fournir 14 000 ouvriers aux services de la main-d'œuvre étrangère du ministère de la Guerre¹¹⁰. Parallèlement, « le ministère français de l'Armement avait ouvert à Lisbonne un service jouissant de la liberté de recrutement, offrant la gratuité du voyage et l'égalité de salaire avec les Français¹¹¹ », pour des contrats de six mois renouvelables. De même, la France accueille des réfugiés de Serbie (pays allié envahi par l'Autriche-Hongrie) ou de Grèce¹¹² (entrée en guerre en novembre 1916), et obtient en retour leur participation à l'effort de guerre, en tant que potentiels mobilisés dans leur pays d'origine.

Un second type d'accords concerne des États neutres, tel l'Espagne, ou entrés très tardivement dans le conflit – comme la Chine, qui déclare la guerre à l'Allemagne le 14 août 1917, et ne mène pas d'opérations militaires à son encontre. Les négociations s'avèrent ici complexes, voire occultes, puisqu'il importe de ne pas rompre la neutralité des pays concernés, en faisant participer leurs ressortissants à des actes de guerre.

Les circonstances de l'arrivée de travailleurs chinois en France s'avèrent ici éclairantes. C'est dans le cadre d'une mission commandée par le lieutenant-colonel Truptil, qui se fait pour l'occasion passer pour un ingénieur agronome, que les contacts se nouent, de mai à novembre 1916, entre la France et le gouvernement chinois¹¹³. Celui-ci accepte d'accorder à une compagnie pour l'émigration (*Huimin Gongsi*) un monopole dans la sélection et l'embauche de travailleurs, via des bureaux de recrutements ouverts dans quelques villes du Nord de la Chine. Des agents allemands tenteront de mobiliser la population contre les conditions draconiennes des contrats types proposés, non sans succès puisque ceux-ci sont finalement alignés sur les normes en vigueur en France¹¹⁴. Le transport des hommes s'effectue par mer, via le cap de Bonne Espérance¹¹⁵, jusqu'aux centres de tri où ils sont répartis entre les différents employeurs qui en ont fait la demande. Ceux-ci sont tenus d'assurer le logement, l'habillement

¹⁰⁹ Ainsi, début 1918, la préfecture du Rhône informait la population lyonnaise des raisons de la présence de 3100 soldats italiens, « mis par leur état de santé, dans l'impossibilité de combattre sur leur front et qui viennent en France, sur l'ordre de leurs chefs et sur la demande de notre gouvernement, pour prêter leur concours à la Défense nationale et à la cause des Alliés ». Une circulaire nationale insistait sur la nécessité d'éclairer l'opinion publique, « l'arrivée de certains groupes de ces travailleurs » ayant été par le passé « mal interprétée, soit par la main-d'œuvre locale, qui voyait en eux des concurrents, soit même par la population qui les considérait comme des déserteurs ou des embusqués ». Cf. **ADR 4 M 415** : Sûreté générale. Étrangers du département. Communiqué à la presse avec prière d'insérer, 8 janvier 1918 ; lettre circulaire du ministère de l'Intérieur, 6 janvier 1918.

¹¹⁰ Cf. V. VIET, *op. cit.*, p. 301.

¹¹¹ Cf. Miguel DA MOTA, « Les immigrés portugais de l'entre-deux-guerres en France et dans le département du Nord », in Hédi SAÏDI (éd.), 2007, *Les étrangers en France et l'héritage colonial. Processus historiques et identitaires*, L'Harmattan, p. 40.

¹¹² Bon nombre d'ouvriers « hellènes » travaillant dans les usines de guerre, et cantonnés dans la zone de Saint-Fons/Vénissieux, semblent être originaires d'Asie mineure, et donc de l'Empire Ottoman. Cf. **ADR 4 M 415**, déjà cité, sp. « Recensement des Grecs à Saint-Fons », cahier manuscrit, non daté. On ne peut manquer d'établir un parallèle entre la présence massive de ces émigrés (30 000 personnes composeraient la colonie grecque de « Lyon et ses environs », zone englobant Saint-Étienne, Roanne, Saint-Fons, Pont de Chérury, et Montluçon) et la constitution dans la même région d'une communauté arménienne ayant fui les territoires sous contrôle turc pour échapper au génocide. Avec l'assentiment du ministère de l'Armement, une communauté hellénique sera fondée à Lyon à la mémoire de Saint Eleuthère en février 1918. Cf. **ADR 4 M 595** : Déclarations d'associations.

¹¹³ Cf. Live YU SION, 1991, *La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles*, thèse pour le doctorat en sociologie, s/d. François RAVEAU, EHESS, vol. 1, p. 85.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 87 et 95.

¹¹⁵ Cf. P. WOU, 1939, *Les travailleurs chinois et la Grande guerre*, Pédone, p. 15.

et l'alimentation de ces travailleurs. Du fait de la neutralité de leur pays, le contrat de travail des Chinois stipule qu'ils ne peuvent être employés dans des usines d'armement, ni pour des opérations militaires. Cette règle sera contournée – des manœuvres participant ainsi à Saint-Fons à des « travaux de terrassement », préluant la construction d'une Poudrière. Ces pratiques, qui s'inscrivent dans la longue histoire de l'émigration organisée des *coolies* vers les États-Unis¹¹⁶ ou l'Australie, ont concerné environ 140 000 Chinois : 37 000 ont travaillé pour l'économie française, tandis que le Corps expéditionnaire britannique en France disposait de 100 000 hommes, affectés à des activités paramilitaires (déchargement du matériel sur les docks de Calais, creusement des tranchées, préparation des camps de seconde ligne, etc.).

Pour conclure ce roboratif tour d'horizon des différentes catégories de travailleurs allogènes introduits en France au cours de la Grande guerre, notons que « l'immigration organisée par l'État offre en 1918 un “résultats d'ensemble” qui s'élève à près de 450 000 travailleurs étrangers introduits¹¹⁷ ». Au début de 1917, les travailleurs « allogènes » (coloniaux et étrangers) représentaient 7 % de la main-d'œuvre totale, et 16 % de la main-d'œuvre civile dans les industries de guerre¹¹⁸. Dès lors, la question du statut de ces civils, à la fois *hors* et *dans* la guerre, ne pouvait manquer de se poser pour les pouvoirs publics.

1.1.2 – Des travailleurs ou des « soldats de l'arrière » ?

La participation de civils « allogènes » à l'effort de guerre national n'a pas manqué de soulever dès l'origine une interrogation de taille : comment s'assurer de la participation active d'étrangers, *a fortiori* ressortissants de puissances neutres, ou d'« indigènes » presque toujours ramenés au niveau de « grands enfants¹¹⁹ », à un conflit qui n'est pas le leur ? Pour sortir de ce dilemme, les pouvoirs publics ont globalement choisi de considérer ces travailleurs à l'instar des mobilisés renvoyés du front dans les usines, c'est-à-dire comme des « soldats de l'arrière ».

1.1.2.1 – Un statut hybride, entre le civil et le militaire

Il est édifiant en effet de constater que les travailleurs « allogènes » sont soumis à un régime militaire qui leur interdit de quitter l'usine où ils ont été affectés, et les prive de leurs droits de coalition et de grève. Cette situation exceptionnelle se justifie, là encore, par « l'analogie entre la situation du soldat au front et celle du soldat employé dans l'industrie

¹¹⁶ Cf. Eric GUERASSIMOFF, 2006, « Des coolies aux Chinois d'outre-mer. La question des migrations dans les relations sino-américaines (années 1850-1890) », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 61, n°1, p. 63-98

¹¹⁷ Cf. B. LARBIOU, art. cité.

¹¹⁸ Cf. J. FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 75.

¹¹⁹ Suivant la logique de la récapitulation, qui justifie semblablement l'encadrement de ces travailleurs par l'État « paternel ». Cf. B. LARBIOU, art. cité.

d'armement¹²⁰ ». De même, étrangers comme coloniaux ne perçoivent pas *stricto sensu* un salaire, mais une « solde », sur laquelle est retenu (sans contestation, ni vérification possible) le coût de leur ordinaire : l'égalité salariale proclamée entre ouvriers civils français et « allogènes » peut ainsi se trouver subvertie¹²¹. La non-reconnaissance de l'ancienneté dans la rémunération du travail souligne également la spécificité du statut des travailleurs coloniaux :

« Ces travailleurs africains, malgaches ou chinois ne sont pas considérés comme des membres du personnel des entreprises qui les emploient. Leur statut [...] leur interdit concrètement toute formation qui excède la simple utilisation des outils et des machines et toute promotion. La fin du chantier ou de l'affectation du groupement à tel ou tel site les renvoie au statut de primo-arrivants dont les autres ouvriers et l'encadrement se méfient alors que ces "indigènes" des colonies sont parfois présents depuis des années sur le territoire métropolitain¹²² ».

La « militarisation » de travailleurs civils constitue donc une tendance lourde, qui se constate pour l'ensemble des étrangers et coloniaux employés dans l'industrie de guerre. Elle se retrouve dans la forme militaire de l'engagement des Indochinois ou des Malgaches, contracté, comme celui des mobilisés, pour la durée de la guerre, augmentée d'une période de six mois¹²³. Elle se lit également dans la soumission des Chinois, ressortissants d'un pays souverain, à la justice militaire française. Elle est poussée à des extrêmes lorsque, par exemple, les travailleurs « indigènes » d'Algérie finissent par être considérés comme « réquisitionnés¹²⁴ » par l'Armée, à la manière des bâtiments, des voitures ou des bêtes de sommes prélevées d'autorité par les militaires à la population civile en temps de guerre.

Significativement, les « indigènes » ne peuvent être recrutés individuellement par les industriels : parmi les conditions requises à leur mise à disposition figurent l'obligation « *d'employer au minimum 25 coloniaux et de posséder les installations nécessaires pour les recevoir*¹²⁵ ». Organisés en « groupements », les travailleurs sont de plus soumis à des rituels martiaux, comme « un appel matinal¹²⁶ et un acheminement jusqu'à l'usine ou au chantier en équipes encadrées par des surveillants¹²⁷ », qui les rapprochent des bataillons de soldats.

Même si cette structure demeure théorique, du fait du fréquent fractionnement de ces unités entre différentes usines, la composition des « groupements » de travailleurs chinois rappelle celle d'une troupe armée en campagne. Deux cents travailleurs, encadrés par dix

¹²⁰ Cf. G. HARDACH, « La mobilisation industrielle... », art. cité, p. 97-98.

¹²¹ C'est le cas en région parisienne, où un rapport du ministère du Travail signale la « présence de 300 travailleurs chinois à Creil, qui touchent 0,25 franc par jour alors que des civils touchent 20 francs ». Cf. C. ANTIER-RENAUD, *Les soldats des colonies...*, op. cit., p. 101. Le salaire « normal » d'un ouvrier chinois était de 5,50 francs par jour.

¹²² Cf. M. BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, op. cit., p. 169.

¹²³ Cf. Laurent DORNEL, 1995, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première guerre mondiale », *Genèses*, n°20, p. 57.

¹²⁴ « Le décret du 14 septembre 1916, relatif au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie institue la réquisition (art. 2) ». *Ibid.*, p. 56.

¹²⁵ Cf. Ministère de la guerre, Service ouvrier, 4^e section, Notice au sujet de la main-d'œuvre coloniale mise à la disposition des Établissements privés, 26 avril 1917, archive citée in L. DORNEL, id.

¹²⁶ Parmi une iconographie des plus riches, un cliché montre présente ainsi un travailleur chinois jouant du clairon in Nicolas BANCEL, Léla BENCHARIF, Pascal BLANCHARD, 2007, *Lyon. Capitale des outre-mers. Immigration des Suds & culture coloniale en Rhône-Alpes & Auvergne*, La Découverte, p. 60.

¹²⁷ Cf. Ralph SCHOR, 1996, *Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Armand Colin, p. 41.

contremaîtres, sont placés sous les ordres d'un officier français, assisté d'un adjudant, d'un sous-officier comptable, de cinq sergents chefs de section, et de cinq caporaux. Quatre hommes de service auxiliaire (un secrétaire, un cordonnier, un tailleur, un infirmier), ainsi qu'un interprète, complètent l'effectif¹²⁸. Notons que les travailleurs indochinois de la Seconde guerre mondiale, dont nous reparlerons (cf. *infra*, 2.3), connaissaient une organisation très proche.

Cette appréhension ordinaire des travailleurs « allogènes » sur le mode de collectifs indivisibles n'est pas sans conséquences. Elle contribue à gommer l'individualité de chacun des travailleurs, pour les réduire à des numéros de matricules¹²⁹ et, insidieusement, à des corps interchangeables. Si cette négation de l'individu paraît courante dans la guerre moderne, elle est accentuée, dans le cas des travailleurs « exotiques » par la prégnance de considérations raciales, qui tendent à animaliser les hommes de couleur¹³⁰. Ce point faisant l'objet de plus amples développements ultérieurement, contentons-nous ici de souligner le statut hybride des travailleurs coloniaux, que dessinent les éléments dont il vient d'être fait état. Employés dans un cadre qui n'est pas celui du rapport salarial, mais non assimilés aux soldats en ce qui concerne l'entretien de leurs concessions funéraires, ou de leur droit à une pension, ils relèvent d'une condition inédite et indéterminée, ni civile, ni militaire¹³¹. Les cantonnements dans lesquels ils sont logés participent de cette assignation ambiguë.

1.1.2.2 – La vie en cantonnement, sur « l'autre front » de la guerre

La vie en cantonnement, parce qu'elle implique le retranchement des travailleurs « allogènes » du reste de la population civile et, symétriquement, leur intégration symbolique au corps de troupe, paraît cristalliser le processus de « militarisation » dont ils font l'objet de la part des pouvoirs publics. En effet, à la manière des unités combattantes lorsque celles-ci bénéficient d'un temps de repos « à l'arrière » de la ligne de front, les ouvriers des groupements étrangers et coloniaux sont logés dans des structures d'habitat collectif, spécialement édifiées pour eux.

Bon nombre d'entre elles s'avèrent être des « baraques Adrian » : des préfabriqués en bois, en tôle et en briques, conçus par l'intendant militaire du même nom, qui fût également le concepteur du casque adopté par l'armée française en lieu et place du traditionnel képi en

¹²⁸ Cf. P. WOU, *op. cit.*, p. 18-19.

¹²⁹ Un sous-lieutenant informant sa hiérarchie de heurts survenus à Rouen entre ouvriers chinois, militaires et civils, estime ainsi « *que la faute principale incombe aux travailleurs chinois n°11335, 11242, 13622* ». Archive citée in L. DORNEL, art. cité, p. 64.

¹³⁰ Sur la large diffusion des représentations tendant à l'exclusion de l'humanité des peuples colonisés, et en dépit d'une construction et d'un contenu peu académique, cf. Sven LINDQVIST, 1998, *Exterminez toutes ces brutes. L'odyssée d'un homme au cœur de la nuit et les origines du génocide européen*, (trad.), Le Serpent à plumes, 234 p.

¹³¹ Pour reprendre le titre de l'article consacré aux travailleurs indochinois de la Seconde guerre mondiale de Liêm-Khê LUGUERN, 2007, « Ni civil ni militaire : le travailleur indochinois inconnu de la Seconde guerre mondiale », *Le mouvement social*, n°219-220, p. 185-199.

1915¹³². Il n'est dès lors guère étonnant de constater une ressemblance prononcée entre les cantonnements des différents groupements. Des témoignages écrits¹³³ comme des photographies¹³⁴ décrivent les mêmes bâtisses de plain-pied toutes en longueur (30 mètres environ), dont les murs en bois, parfois renforcés en leur base par quelques briques de soutènement, sont percés de fenêtres étroites, placées en hauteur, à près de deux mètres du sol. La forme en chevron de la charpente du toit permet de bénéficier d'une hauteur de plafond appréciable, entre trois et quatre mètres : celle-ci est mise à profit par l'installation de lits superposés, ainsi que par la transformation de la poutre centrale, qui relie les deux extrémités de la baraque, en véritable penderie suspendue. Des bâches goudronnées, parfois des plaques de tôles ondulées, couronnent l'édifice.

Le choix de ce type de logement provisoire, que ce soit pour les Arsenaux dépendant du ministère de la guerre, ou pour les industries privées, s'explique aisément, du fait du faible coût de revient qu'autorise le recours au préfabriqué, alors même que les logements « du marché libre sont difficilement accessibles, en raison de la hausse des prix¹³⁵ ». Les travailleurs sont d'ailleurs souvent mis à contribution pour édifier leur propre baraque, chacune d'entre elles pouvant abriter une soixantaine d'hommes. Notons que suivant l'importance du groupement de travailleurs, plusieurs baraques forment le cantonnement *stricto sensu*, que complètent plusieurs installations annexes : infirmerie, dépôt, cuisine, bureau de surveillance (pour l'encadrement français) et local sanitaire¹³⁶.

Une tendance se dégage à l'étude de l'emplacement des cantonnements, à savoir leur localisation au cœur même de l'emprise foncière des usines où travaillent leurs occupants.

À Saint-Fons, commune située au sud de Lyon, l'industrialisation chimique, continue depuis dès les années 1860¹³⁷, s'était tendanciellement effectuée sur un axe nord-sud, le long du Rhône, rive gauche. Les zones résidentielles se concentraient quant à elles parallèlement, un peu plus à l'est du fleuve. Pourtant, c'est au cœur de l'espace industriel que la plupart des cantonnements étrangers ont été implantés. Celui du groupement chinois affecté à l'usine

¹³² Cf. le lexique des termes employés en 1914-1918, établi par le Collectif de recherche international et de Débat sur la guerre 1914-1918, consulté sur : http://www.crid1418.org/espace_pedagogique/lexique/lexique_ini.htm.

¹³³ Cf., entre autres, P. WOU, *op. cit.*, p. 24, ou R. SCHOR, *op. cit.*, p. 41.

¹³⁴ On peut ici consulter avec profit N. BANCEL et *alii.*, *Lyon. Capitale...*, *op. cit.* Des photos de baraques Adrian en construction, ainsi que des plans de coupe sont consultables sur le site du CRID 14-18 sur : http://pages14-18.mesdiscussions.net/pages1418/qui-cherche-quoi/baraque-adrian-sujet_55750_1.htm. Nous remercions également M. Christian LACOMBE, qui nous a fait profiter de sa collection de cartes postales.

¹³⁵ Cf. J. FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 199-200.

¹³⁶ Cf. les descriptions concordantes de LIVE YU SION, *La diaspora chinoise...*, *op. cit.*, p. 103, au sujet des cantonnements chinois, et de Marc MICHEL, 2003, *Les Africains et la Grande guerre : l'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Khartala éditions, p. 113, sur les installations des immigrés d'Afrique occidentale.

¹³⁷ Rappelons que dès 1928, l'implantation de l'industrie chimique dans l'agglomération lyonnaise, « née, semble-t-il, des besoins spéciaux de la vieille industrie textile lyonnaise, qui a réclamé de bonne heure de quoi opérer la teinture de ses étoffes », constituait un phénomène ancien : « la facilité des communications offertes par le carrefour lyonnais, merveilleux nœud de routes, de voies ferrées et de voies d'eaux, la possibilité de s'approvisionner en charbon dans les houillères voisines de la Loire, enfin la présence d'une main-d'œuvre abondante dans la ville et à ses abords, ont attiré d'autres spécialités chimiques dès avant la guerre et surtout depuis 1914 ». Cf. Raoul BLANCHARD, 1928, « La grande industrie chimique dans la France du Sud-est », *Revue de géographie alpine*, vol. 16, n°3, p. 584 ; nous revenons sur ce processus d'implantation *infra* (cf. § 2.1.1.1).

Saint Gobain est situé à proximité des ateliers de sulfurique, au bord du Rhône¹³⁸. Les baraques des « *Célestes* », pour reprendre une terminologie très employée à l'époque, qui travaillent à la Société chimique des usines du Rhône (la SCUR, à partir de laquelle sera fondée Rhône Poulenc en 1928) sont quant à elles construites sur les remblais des scories des chaudières de l'usine¹³⁹, dans l'actuelle rue Marcel Sembat, juste derrière les fours à nitrique de l'annexe de la Poudrerie nouvelle. Sur la ville voisine de Vénissieux, des tirailleurs sénégalais sont installés à moins de 200 mètres du terrain vague, attenant à l'immense atelier de chargement, où sont brûlées à ciel ouvert les déchets dudit atelier. Le 25 octobre 1917, la présence d'une matière explosive dans les matières incinérées provoque une explosion, déjà mentionnée plus haut, qui cause la mort de deux Africains, en blesse deux autres, ainsi qu'un de leur sous-officier d'encadrement¹⁴⁰. La fameuse explosion du 15 octobre 1918 détruira quasiment l'intégralité de l'atelier de chargement, et bon nombre de bâtiments avoisinants. Au Creusot, enfin, « alors que la plupart des mobilisés étaient logés en ville, tous les étrangers et quelques mobilisés logeaient dans des cantonnements installés par les usines Schneider & Compagnie¹⁴¹ », dans l'enceinte même des établissements. Un médecin militaire dénonce sans ménagements ces « *installations faites en hâte [...] et pour la plupart défectueuses* », où les travailleurs Chinois ou Kabyles sont logés en surnombre¹⁴² ».

Au regard de ces descriptions, deux remarques paraissent s'imposer. D'une part, la volonté de réduire les coûts d'installation des groupements de travailleurs a probablement guidé l'implantation des cantonnements au cœur même de l'emprise foncière des entreprises où travaillent leurs occupants. Construites majoritairement à l'intérieur de propriétés privées, pour participer à la production et au profit d'entrepreneurs privés, la proximité des baraques avec les fabriques auxquelles elles sont rattachées permet d'économiser frais de voirie et d'adduction d'eau – les cantonnements pouvant être aisément raccordés aux canalisations existantes dans les usines.

Alors qu'ils ne lui ont guère coûté à la construction et à l'entretien, l'administration a parfois cherché à rentabiliser jusqu'à l'absurde les cantonnements de travailleurs, non sans susciter l'émoi. À Saint-Fons, le 8 avril 1916, le maire de la Ville informe le conseil municipal que le Préfet du Rhône vient de lui transmettre un état des frais de casernement, d'un montant de 13 000 francs, réclamés pour l'année 1915 à la commune en exécution de l'article 46 de la loi du 15 mai 1818. Cette disposition stipulait que les municipalités où séjournèrent des troupes devaient participer à la prise en charge des frais de bouche et de linge, du fait que les droits d'octroi qu'elles percevaient (*i.e.* le produit des contributions indirectes perçues sur les marchandises introduites dans la ville) se bonifiaient du seul fait de la présence des soldats et de leurs officiers. Précisons toutefois que cette taxe municipale avait été abolie dans l'agglomération lyonnaise en 1901. Alors que les villes de Lyon ou de Villeurbanne bénéficient d'un important dégrèvement sur ces frais de casernement, le conseil municipal,

¹³⁸ Le travail de repérage des cantonnements sur le territoire de Saint-Fons/Vénissieux s'est avéré particulièrement délicat, du fait de l'absence de traces, due notamment par la reconfiguration massive des sites industriels entre les années 1930 et 1950. Ajoutons que les « mémoires » locales s'avèrent souvent contradictoires, de même que les rares documents d'archives disponibles. Un plan militaire de la XIV^e région militaire, reprenant le « *Premier secteur de garde et de surveillance. Saint-Fons – Vénissieux – Feysin [sic] et Neuville-sur-Saône* », fournit une précieuse base de travail : cf. **ADR 1 M 355** : Administration générale du département (1800-1940). Explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux. On notera une reproduction, curieusement pour partie erronée, dans Maurice CORBEL, *op. cit.*, p. 103.

¹³⁹ Cf. Alice PÉNISSON (en collaboration avec Claude DELMAS), 1988, *Si Saint-Fons m'était conté*, Ville de Saint-Fons, p. 88.

¹⁴⁰ Cf. *L'Express*, 26 octobre 1917 & 27 octobre 1917.

¹⁴¹ Cf. V. VIET, *op. cit.*, p. 92.

¹⁴² Cf. rapport LECOEUR, attaché au sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions, sur les conditions de logement des ouvriers des établissements du Creusot, 1^{er} décembre 1916, archive citée in V. VIET, *ibid.*

considérant « que Saint-Fons n'a pas demandé de casernes ; que les baraquements construits sur son territoire pour y cantonner les militaires mobilisés dans les usines travaillant pour la guerre l'ont été à titre provisoire, sans même que la commune ait été consultée ; que la population [...] supporte courageusement sans aucune plainte, depuis dix-huit mois, une situation intolérable au point de vue hygiénique créée par les usines, la ville étant plongée presque continuellement dans un brouillard ténébreux qui rend l'air irrespirable ; considérant aussi que du fait des usines de la guerre, la population est privée d'eau, par suite de la contamination de la nappe souterraine des eaux, et que des dépenses considérables vont être engagées par la commune pour assurer un service régulier d'eau potable », choisit d'émettre un « avis nettement défavorable au paiement de la taxe de casernement qui lui est demandée¹⁴³ ». Elle propose (et obtient, semble-t-il) un arrangement, sous la forme d'un abonnement à taux réduit (à hauteur de 500 francs).

D'autre part, si le logement de manoeuvres dans l'enceinte de l'établissement où ils sont employés peut se rattacher à une tradition de l'histoire ouvrière¹⁴⁴, et ne suggère donc pas un traitement particulier réservé aux étrangers et coloniaux, l'examen de leurs conditions d'habitat et de travail conduit tout de même à relever leur singulière exposition au risque industriel. Certes, les baraques Adrian, dont un journaliste lyonnais loue le « *modernisme tout militaire*¹⁴⁵ », n'offraient qu'un confort tout relatif, dont la valeur ne se mesurait que relativement aux conditions de vie dans les tranchées. Lorsqu'elles furent employées pour loger des habitants de villages picards dévastés par les combats dans l'immédiat après-guerre, les témoignages recueillis s'avéraient d'ailleurs très critiques quant à leur qualité¹⁴⁶.

Cependant, en ce qui concerne les cantonnements de travailleurs, il est frappant de constater que tout se passe comme si, plus ou moins consciemment, les responsables des groupements avaient cherché à gommer la distance qui séparait les soldats qui se battaient des soldats démobilisés (et des travailleurs qui leur étaient assimilés), puisque ces derniers risquaient leur vie sur « l'autre front » (économique, celui-là), pour reprendre la belle formule de Patrick Fridenson¹⁴⁷. Un même mépris du danger qui pèse sur la sécurité physique des hommes semble partagé par l'encadrement européen des travailleurs « allogènes », et les généraux qui décrètent les grandes offensives stériles de la Somme ou de l'Aisne. Un ouvrier de Rhône-Poulenc peut ainsi rapporter, avec une bonne dose d'admiration virile et un soupçon d'effroi, les conditions de travail insensées des ouvriers Chinois, dont la légende, même floue, a marqué les esprits, à défaut de laisser des traces nettes dans les mémoires :

« Je voudrais dire tout de suite quelques mots sur le nom de cette équipe de travailleurs de force [...] que l'on appelait les "Chinois". Il faudrait rechercher dans les origines de l'usine le recrutement d'un bataillon de travailleurs annamites, ou peut-être même chinois. Est-ce l'époque de la guerre 14-18, ou au niveau de la deuxième, je ne peux le dire. Je sais seulement

¹⁴³ Cf. Archives municipales de Saint-Fons [AMSF] 1 D 105 : Registre des délibérations du conseil municipal (du 7/06/1912 au 02/08/1929). Délibération n°2188 de la séance du 8 avril 1916. C'est nous qui soulignons.

¹⁴⁴ Nous reviendrons sur ce point (cf. *infra*, § 1.2.1.1).

¹⁴⁵ Cf. Paul BERTHELET, « La Chine nouvelle », *Le Salut Public*, 13 octobre 1920.

¹⁴⁶ Un témoignage audio (avec retranscription écrite) sur l'emploi des baraques Adrian lors de la reconstruction d'un village peut être consulté sur : http://www.memoirevivante-picardie.org/4DCGI/X_Web_AfficheDoc/316/1/2/.

¹⁴⁷ Cf. P. FRIDENSON, 1914-1918. *L'autre front...*, op. cit.

que ce nom était donné à ces travailleurs réquisitionnés, monstres de chair et de muscles, pratiquement tous illettrés. Leur rôle consistait à ravitailler en matière première les ateliers qui tournaient à plein, surtout pour les fabrications de guerre. Etrangers et sans instruction, la maîtrise avait dû peindre les gros fûts de 400 litres [...] de couleurs différentes, pour qu'ils les reconnaissent. Les rouges allaient ici, les verts là. [...] Et ces monstres, à longueur de journée, livraient, distribuaient ces marchandises sans aucune précaution, déchargeant les bonbonnes d'acide à même le corps¹⁴⁸. »

La question qui ne manque alors pas de se poser s'avère alors très proche de celle qui, régulièrement, suscite les débats historiographiques les plus vifs au sujet de la Première guerre mondiale : comment les soldats, les civils et, à mi-chemin des deux, les travailleurs des cantonnements, ont-ils pu « tenir », et endurer de telles conditions de vie ?

1.1.2.3 – Un symbole de la « culture de guerre » ? Le cantonnement au crible de l'historiographie

L'examen du sort des travailleurs « allogènes » civils fait ressortir le lot de violences, directes et indirectes, auxquelles ils ont été soumis au cours de leur contribution à l'effort de guerre. L'exposition au risque industriel, dont on vient de souligner la récurrence, met en jeu l'intégrité physique des occupants des cantonnements.

Nous ne disposons pas de données relatives aux « pertes » des groupements de travailleurs « allogènes ». Toutefois, le récapitulatif des travailleurs inhumés dans le carré militaire de Saint-Fons jusqu'en 1927 recense 101 individus : 24 Marocains, 19 Chinois, 8 Portugais, 7 Grecs, 1 Serbe, 1 Saharien (?), 1 Indochinois, ainsi que 40 « sans renseignements ». Il convient d'ajouter à ces effectifs les 31 tirailleurs sénégalais décédés au cours du cantonnement de leurs unités à l'Atelier de chargement de Vénissieux, et dont les tombes, bien que militaires, sont régies par le droit commun. Par mesure de comparaison, 26 mobilisés Français seulement (pour des effectifs totaux à peine inférieurs) sont enterrés sans avoir droit à la sépulture perpétuelle aux frais de l'État – ce qui signifie qu'ils ne sont pas morts au combat¹⁴⁹. Ces chiffres doivent être considérés avec toutes les précautions qui s'imposent, et ne peuvent être tous classés comme relevant d'accidents du travail. Des sources complémentaires informent par exemple du sort d'au moins trois ouvriers chinois : deux d'entre eux ont été tués par la troupe, lors d'un mouvement de grève, en juillet 1917, dont nous reparlerons à plusieurs reprises ; un autre s'est pendu, après s'être évadé de l'Hôpital complémentaire n°54¹⁵⁰. Signalons que dans l'ossuaire musulman de La Mulatière, une commune lyonnaise où de nombreux soldats et travailleurs coloniaux étaient cantonnés, et fabriquaient du matériel roulant pour la compagnie PLM, 82 travailleurs coloniaux et 10

¹⁴⁸ Cf. Noël AUBLANC, Anselme BOARON, Charles BOUQUEROD, Georges GÉNIN, François LIBERT, Maurice MAULET, Jacob MEDINA, Andrée RIGO, 1991, *Mémoires d'usine. Réalités, faits, soucis et humour de la vie quotidienne*, Éditions Claude Bussy, p. 58-59. C'est nous qui soulignons.

¹⁴⁹ Cf. **AMSF H 11** : Guerre de 14-18. Morts pour la France. Courrier du Ministère des Pensions, des primes et des allocations de guerre à M. le maire de Saint-Fons, 2 février 1925, et « Récapitulatif des militaires inhumés au cimetière de Saint-Fons », feuillets dactylographiés, 8 janvier 1954.

¹⁵⁰ Cf. *La Dépêche*, 25 juin 1918.

« *ouvriers auxiliaires indigènes* » ont été inhumés¹⁵¹ : nouvel indice des conditions particulièrement dures de travail et de vie de ces hommes.

Cependant, la violence à laquelle sont soumis les travailleurs des cantonnements ne se limite pas à celle des usines : des rixes fréquentes éclatent entre différents groupements, notamment entre les Chinois et les Nord-Africains. C'est le cas à Saint-Fons, en décembre 1916¹⁵², mais aussi à Colombelles, dans le Calvados, où les bagarres deviennent fréquentes – jusqu'à l'intervention de la troupe, en février 1917, qui fera un mort et deux blessés chez les Chinois¹⁵³. Des heurts surviennent également entre Français et « étrangers », comme à Marseille, où des militaires des 35^e, 176^e et 401^e régiments d'infanterie, en instance d'être embarqués pour Salonique, s'attaquent aux Espagnols, pourchassés en raison de la neutralité de leur pays dans la guerre, puis aux cantonnements Africains, dont les occupants sont assimilés à des « planqués » de l'arrière¹⁵⁴.

Mais au-delà de ces explosions sporadiques de brutalité, sévèrement réprimées par la force, au nom du maintien de l'ordre public, les brimades que subissent presque quotidiennement les travailleurs « allogènes » renvoient d'abord à la rigoureuse discipline militaire qui s'exerce à leur encontre. À travers ce traitement, les responsables administratifs entendent améliorer le rendement des coloniaux et des étrangers. Le général Famin, à la tête de la direction des troupes coloniales du ministère de la Guerre, d'octobre 1914 à septembre 1917 estime ainsi, dans une circulaire administrative citée par L. Dornel, que « *grâce à la discipline militaire à laquelle ils sont assujettis* », les ouvriers indochinois « *remplissent généralement bien leur mission, et la fiction du service militaire à accomplir fait de cette catégorie de travailleurs des ouvriers disciplinés et assidus au travail*¹⁵⁵. »

Les responsables des groupements paraissent alors évalués par leur hiérarchie à l'étiage de leur sévérité à l'égard des travailleurs, gage implicite du rendement de ces derniers¹⁵⁶. À Vénissieux, le commandant Bloch est ainsi présenté par les enquêteurs de la Sûreté comme un « *officier de tout premier ordre, qui maintenait dans l'atelier une discipline de fer, s'exerçant*

¹⁵¹ Cf. Frédéric COUFFIN, « Un patrimoine communal à l'histoire oubliée. Les ossuaires, dans le cimetière de La Mulatière, de soldats musulmans de 1914-1918, document informatique, Association « La Fontanière », Sainte-Foy-lès-Lyon, Septembre 2007, p. 7. Je remercie l'auteur dont l'association a contribué à la restauration et à la (re)connaissance de la courageuse initiative de la commune de La Mulatière, qui érigea un cimetière musulman en honneur des « indigènes » décédés dans l'Hôpital complémentaire n°21, situé dans la ville voisine d'Oullins.

¹⁵² Cf. *La Dépêche*, 23 décembre 1916 et 28 décembre 1916.

¹⁵³ Cf. Marc POTTIER, 1997, « Les étrangers en Basse-Normandie dans le premier 20^e siècle, une mémoire oubliée », *Migrance*, n°13, article non paginé, consulté sur : http://revues-plurielles.org/php/index.php?nav=revue&no=20&sr=2&no_article=2528.

¹⁵⁴ Cf. C. ANTIER-RENAUD, *Les soldats des colonies...*, *op. cit.*, p. 107.

¹⁵⁵ Archive cité in L. DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 57.

¹⁵⁶ Cette méfiance vis-à-vis du rendement de certains groupes, suspectés de tirer au flanc, se retrouve dans la popularisation à la même époque de deux expressions, apparemment contradictoires : c'est pour éviter le « travail d'Arabe », véritable inclinaison « naturelle » de ces migrants, que les contremaîtres sont invités à leur « faire suer le burnous ». Cf. Claude LIAUZU, « Immigration, colonisation, et racisme... », art. cité, p. 12-13.

non seulement sur le personnel très mélangé d'ouvriers, militaires, civils et coloniaux, mais aussi sur les officiers chargés de la direction ou de la surveillance de l'Atelier¹⁵⁷ ».

L'encadrement français, pour assurer cette discipline et la cohésion indispensables à la productivité marginale des travailleurs, n'hésite pas à réactiver un arsenal coercitif, depuis les mesures d'interdiction¹⁵⁸, jusqu'aux châtiments corporels¹⁵⁹, sans oublier le peloton d'exécution de la justice militaire¹⁶⁰. Ce déchaînement de brutalités diverses marque une rupture avec le processus de long terme de « pacification » et de « civilisation des mœurs » qui caractérise l'évolution des rapports sociaux¹⁶¹, et qu'incarne la substitution progressive (et relative) de la violence physique par une violence symbolique, plus douce car moins flagrante¹⁶². De ce point de vue, l'étude des cantonnements de travailleurs étrangers entre en résonance avec les débats historiographiques contemporains, qui s'interrogent sur le rôle matriciel de la Première guerre mondiale, « acte fondateur d'un siècle court, mais barbare¹⁶³ ». Sans pouvoir présenter par le menu le détail des controverses qui se sont cristallisées autour de la question de la banalisation et/ou de la valorisation de la violence, largement alimentées par des travaux multiples¹⁶⁴ qui ont cherché à « débusquer une réalité qui aurait été jusque-là occultée : celle de la cruauté des comportements¹⁶⁵ », il est possible de distinguer deux courants principaux.

La première école, souvent dite « de Péronne¹⁶⁶ », insiste schématiquement sur l'apparition et la diffusion, au sein des sociétés européennes, à l'avant comme à l'arrière, d'une « culture de guerre ». Celle-ci s'articule à un système de représentations où la haine de

¹⁵⁷ Cf. **ADR 1 M 354**, déjà cité. Notes confidentielles de la Sûreté au sujet de l'explosion, n°36491, 23 octobre 1918.

¹⁵⁸ De nombreux arrêtés tendent de limiter l'accès des travailleurs à tout ce qui pourrait les détourner de leur travail : celui pris par le lieutenant VERDAUX, chef du 1^{er} secteur de surveillance des établissements travaillant pour la Défense nationale du 25 juillet 1916 interdit aux commerçants de servir « à boire ou à manger » en dehors de plages horaires limitées (5h30-7h30 ; 11h15-13h15 ; 17h30-20h50) au personnel employé dans l'industrie de guerre ; celui pris le 29 janvier 1917 ordonne la fermeture des établissements cinématographiques après 20h30 ; celui pris par le préfet le 26 juin 1917 interdit la vente au détail des liqueurs spiritueuses en dehors des heures de repas ; etc. Cf. **AMVÉ 4 H 97/2** : Mesures d'exception et faits de guerre. Organisation de la garde civile, police des débits de boisson (1916-1918), mesures de police d'ordre.

¹⁵⁹ Ceux-ci semblent s'avérer particulièrement fréquents envers les Asiatiques : cf. P. WOU, *op. cit.*, et sa description d'une procédure de crucifixion de travailleurs chinois récalcitrants, p. 26.

¹⁶⁰ En juillet 1918, trois Indochinois sont condamnés à mort pour l'assassinat d'un officier qui voulait les forcer à travailler. Cité in J. FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 201.

¹⁶¹ Cf. Norbert ÉLIAS, *La civilisation des mœurs...*, *op. cit.*

¹⁶² La violence symbolique est une violence objectivement subie par un agent, mais qu'il accepte, voire désire. L'imposition d'une langue d'État, ou le consentement des assujettis à l'impôt, constituent des déclinaisons de violence symbolique. « L'institution instituée fait oublier qu'elle est issue d'une longue série d'actes d'institution et se présente avec toutes les apparences du naturel ». Cf. Pierre BOURDIEU, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », in P. BOURDIEU, 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, p. 107.

¹⁶³ Cf. Antoine PROST, Jay WINTER, 2004, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Seuil, p. 47.

¹⁶⁴ En plus des références déjà citées dans l'introduction de cette partie, nous renvoyons à l'abondante bibliographie commentée *ibid.*, particulièrement p. 136-143 et 217-233.

¹⁶⁵ Cf. Nicolas MARIOT, 2003, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, n°53, p. 155.

¹⁶⁶ Du nom de la ville de la Somme où S. AUDOUIN-ROUZEAU, l'un des plus éminents représentants de ce courant de recherches, co-dirige le centre de recherche associé à l'Historial de la Grande Guerre, musée novateur qui s'attache à mettre en valeur l'histoire culturelle, à travers une imposante collection d'objets quotidiens, civils et militaires.

l'ennemi tient une place prépondérante, et qu'entretient la propagande ou la culture populaire (chansons, caricatures, etc.), voire qui s'infiltrer même jusqu'aux objets les plus anodins et usuels (cartes postales, jouets d'enfants¹⁶⁷, etc.). Le consentement des individus à la violence, qu'elle soit subie ou exercé (et donc à la guerre), serait donc le produit d'une rationalité en valeur, pour parler comme Weber, qui orienterait les comportements individuels d'après des croyances subjectivement retenues comme des raisons légitimes, ou des fins ultimes¹⁶⁸. Pour ce qui nous intéresse spécifiquement ici, la banalisation du recours à la violence contre les travailleurs « allogènes » aurait été partie prenante d'un système de représentations qui aurait placé l'écrasement de l'adversaire, comme *ultima ratio* collective, quel qu'en soit le prix, sans considérations éthiques quant aux moyens employés pour ce faire.

Un second groupe de chercheurs, résolument critiques vis-à-vis de l'hypothèse précédente, suspectée de souffrir d'un biais de circularité¹⁶⁹, entend mettre à jour les multiples processus entrecroisés qui ont contraint¹⁷⁰ les soldats, comme les civils, à la violence. Loin d'être acceptée, la « culture de guerre », culture des élites non-combattantes, fait non seulement l'objet d'appropriations différenciées, suivant la condition sociale ou les trajectoires individuelles des individus, et ne constitue plus qu'un facteur parmi d'autres (pressions de l'arrière, religion, fraternité d'armes, arsenal répressif d'État...) permettant d'expliquer le prolongement du conflit, mais de nombreuses tentatives de transgression (fraternisations dans les tranchées, propagande pacifiste dans les ateliers, refus de travail, dans les usines d'armement) peuvent également être repérées. Dans cette optique, mettre à jour l'existence d'un système disciplinaire qui s'exerçait sur les travailleurs coloniaux et étrangers, c'est d'abord rappeler l'emprise de la coercition de la hiérarchie militaire, qui s'impose tendanciellement (par la peur des représailles, la soumission à l'autorité, le contrôle social, etc.) tout autant aux ouvriers qu'à leurs encadrants. Cela conduit aussi nécessairement à s'intéresser aux fissures du système, aux possibilités de contournement qu'il autorise ; bref, à ne pas perdre de vue les pratiques et les usages des hommes derrière le voile des représentations idéologiques, qui orienteraient unilatéralement les conduites des acteurs¹⁷¹.

¹⁶⁷ Cf. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 2004 (2^e éd.), *La guerre des enfants*, Armand Colin, 272 p.

¹⁶⁸ Cf. M. WEBER, *op. cit.*, p. 55-s.

¹⁶⁹ Évoquant la thèse de la « culture de guerre », présentée dans un des ouvrages phares de « l'école de Péronne » (Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, 2000, *1914-1918. Retrouver la guerre*, Gallimard, 272 p.), un critique remarque qu'« on peut résumer cette circularité de la façon suivante : la perception des atrocités allemandes par les opinions forme la matrice d'une culture de guerre qui, ensuite et en retour, explique le consentement aux violences, elles-mêmes restant tout au long du livre [...] l'indice matériel sur lequel repose la preuve de la perpétuation du système de représentations initialement mis au jour. En bref : l'existence d'une culture de guerre est prouvée par les violences, elles-mêmes étant provoquées par cette culture ». Cf. N. MARIOT, art. cité, p. 160.

¹⁷⁰ Opposée à « l'école de Péronne », ou « du consentement », les chercheurs qui s'inscrivent dans cette mouvance sont parfois regroupés dans une hypothétique « école de la contrainte ». Le site www.crid1418.org, déjà cité ici, constitue une des expressions de cette mouvance.

¹⁷¹ Cette attention sur les « fissures » du système, qui permettent de mieux comprendre comment les travailleurs « allogènes » ont pu supporter les traitements dont ils ont fait l'objet, structure la deuxième partie de ce rapport.

Il ne nous appartient pas de trancher entre ces deux approches, au nom desquelles des travaux de grand intérêt ont été portés à la connaissance du public. Deux remarques s'imposent toutefois. Premièrement, même s'ils peuvent constituer le cadre de manifestations de violence, les cantonnements paraissent d'abord relever d'un processus général de « démodernisation¹⁷² », qui éloigne leurs occupants de la plupart des attributs de la vie occidentale, notamment en termes de confort de la vie quotidienne. Mais deuxièmement, les conditions de vie et de travail proposées aux groupements de travailleurs semblent avoir systématiquement été plus pénibles que celles réservées aux « nationaux ». De fait, les privations et les violences subies par les travailleurs étrangers, mais surtout coloniaux, ne renvoient-elles pas à un discours racialisé, qui établirait une hiérarchie entre les différents groupes humains ? Plutôt qu'à la « culture de guerre », contemporaine du conflit, elles s'articuleraient alors à un système de légitimation du fait colonial, typique d'une puissance comme la France qui, tout en prétendant exercer une mission civilisatrice envers les « sauvages » placés sous sa domination, s'attache à reproduire celle-ci, jusqu'à appliquer un régime spécial aux travailleurs introduits sur le territoire métropolitain. Avant de creuser plus en avant ce point (cf. *infra*, 1.3), l'examen de l'institutionnalisation de la technologie du cantonnement au sein du répertoire d'action de l'administration de l'État en temps de guerre, tend déjà à conforter cette hypothèse.

1.1.3 – L'intégration d'une nouvelle technologie au répertoire d'action de l'État en guerre

L'implantation de cantonnements de travailleurs migrants à proximité ou au cœur des grands ensembles industriels de l'économie de guerre s'est progressivement effectuée sous l'égide des services de l'État. Toutefois, il importe de préciser que la puissance publique ne peut se concevoir en monolithe, comme un acteur unique ; de fait, le processus d'invention de la technologie des cantonnements a impliqué plusieurs services administratifs, en situation concurrentielle, et ne résulte donc pas d'une démarche intentionnelle et rationnelle en finalité. Du reste, loin d'avoir été exécutée suivant un plan d'ensemble prédéterminé, la gestion des opérations d'immigration organisées par l'État se caractérise par l'absence de chef d'orchestre administratif clairement défini. Cette situation, génératrice de flou et d'imprécision, s'explique du fait que divers services bureaucratiques ont cherché à augmenter leur périmètre d'intervention au sein de l'État, à la faveur des opportunités créées par l'émergence continue

¹⁷² Comme nous l'avons dit dans l'introduction de cette partie, la notion de « démodernisation » a été employée, pour l'analyse de la Première guerre mondiale, par F. ROUSSEAU, « Vivre et mourir... », art. cité. Elle s'oppose à la notion de « culture de guerre », en ce sens que la démodernisation n'est pas consentie, mais subie, sans que ceux à qui elle s'applique n'aient disposé de la possibilité de la refuser.

de nouveaux enjeux d'action publique, générés par la mise en place d'une immigration impulsée par l'administration.

1.1.3.1 – Les travailleurs migrants, un enjeu de luttes administratives

La décision d'importer des bras pour l'économie nationale ne manque pas de soulever une kyrielle d'interrogations, dont la résolution ne relève pas de l'évidence. Comment doit-on procéder au recrutement de ces hommes, et par quels canaux ? Qui doit assurer leur surveillance, et par quels moyens ? Quel statut leur conférer au sein du personnel des établissements industriels ? La liste n'est évidemment pas exhaustive, mais chacune de ces questions offre à chaque administration constituée l'occasion de faire valoir les techniques et les méthodes qui sont les siennes, ses propres outils, représentations et logiques d'intervention, de manière à s'approprier de nouveaux champs de compétences et accroître ses prérogatives formelles¹⁷³. Ce faisant, les différents fonctionnaires concernés instillent les routines spécifiques à leur bureaucratie d'appartenance dans ce qui constitue au final « la » politique d'immigration mise en place par l'État français au cours de la Première guerre mondiale. Il va cependant sans dire qu'entre les « associés rivaux » que représentent chacun des services administratifs impliqués, les différentes perspectives développées ne s'avèrent pas forcément convergentes, ni congruentes ou simplement cohérentes¹⁷⁴.

Ces précisions théoriques permettent de mieux comprendre l'architecture institutionnelle particulièrement exubérante qui s'est développée parallèlement à l'introduction de travailleurs migrants sur le territoire national à partir de 1915. Elle témoigne en effet de la superposition d'instances concurrentes, semblablement intéressées à la gestion des travailleurs migrants installés dans les cantonnements, et désireuses de s'arroger par ce biais de nouvelles prérogatives.

Nous avons déjà évoqué plus haut¹⁷⁵ la création en 1915 d'un Service de main-d'œuvre agricole (SMOA) au sein du ministère de l'Agriculture et du Commerce, afin de superviser le recrutement et l'affectation des travailleurs nécessaires à l'agriculture française. Cette définition sectorielle, circonscrite à un secteur d'activité économique, fait pendant à l'action

¹⁷³ Nous nous inspirons ici des analyses de J. GUSFIELD, qui étudie la manière dont la constitution d'un « problème » social va de pair avec les revendications de différents groupes (administratifs ou non) qui s'en disputent la « propriété » (« *contested ownership* »), c'est-à-dire le monopole de son expertise et, partant, des modalités privilégiées de sa prise en charge. Cf. Joseph R. GUSFIELD, 1981, *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and Symbolic Order*, Chicago University Press, xiv-263 p.

¹⁷⁴ Sur le poids des routines administratives dans la gestion dans l'urgence des enjeux émergents d'action publique, la référence classique s'avère l'article de Graham T. ALLISON, Morton H. HALPERIN, 1972, « Bureaucratic Politics : A Paradigm and Some Policy Implications », *World Politics*, vol. 24, p. 40-79.

¹⁷⁵ Cf. *supra*, § 1.1.1.2.

menée en direction de l'industrie de guerre par le socialiste Albert Thomas, responsable du sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions (SSEAM) à partir du printemps 1915. Cependant, les frontières ainsi tracées se révèlent moins figées qu'il n'y paraît, puisque l'administration dirigée par Thomas entend superviser l'ensemble des opérations migratoires, « allant jusqu'à négocier directement avec les pays d'émigration et à fixer bilatéralement les règles de recrutement, d'acheminement, d'encadrement et de circulation des immigrés¹⁷⁶ » – ce qui affecte nécessairement les propres opérations du ministère de l'Agriculture. Le SSEAM dispose de son propre bureau spécialisé dans le recrutement des travailleurs « allogènes », le service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE), qui place auprès des industriels du secteur privé sous contrat avec l'État les travailleurs nécessaires à la finalisation de la production destinée au front. Le ministère de la Guerre conserve toutefois la mainmise sur les activités de placement et de recrutement pour ce qui concerne les arsenaux et les fabriques de l'État, sous sa dépendance directe.

Du reste, les prétentions monopolistiques du sous-secrétariat d'État sont contestées par le ministère des Colonies, associé pour l'occasion à celui de la Guerre, qui entendent conserver le contrôle des filières de recrutement des ouvriers en provenance de l'Empire. La mise en place, en septembre 1916, d'un service de l'organisation des travailleurs coloniaux (STOC)¹⁷⁷, d'abord sous tutelle de la direction des troupes coloniales du ministère de la Guerre, puis rattaché au ministère des Colonies, illustre la difficulté de faire primer une logique fonctionnelle (la gestion de l'ensemble des travailleurs migrants introduits sur le territoire métropolitain) sur les routines administratives antérieurement constituées.

Il n'est pas difficile de se représenter la fragilité de l'édifice administratif ainsi échafaudé, où les délimitations des compétences respectives entre les différents ministères manquent singulièrement de précision, et portent en gestation de vives tensions. Albert Thomas plaide d'ailleurs au sein du gouvernement pour la création d'une commission interministérielle de la main-d'œuvre, qu'il obtient d'ailleurs en 1917 – après que son crédit politique ait été amplifié par l'élévation de son secrétariat d'État à un ministère de l'Armement de plein droit en décembre 1916. Si cette revendication n'était pas dénuée d'arrière pensées (Thomas, socialiste réformiste, espère, non sans raisons, trouver des alliés auprès des fonctionnaires du Ministère du Travail, où il dispose de réseaux importants¹⁷⁸), nul doute qu'elle ne s'étayait également à des arguments techniques difficilement réfutables :

« Une coordination sur le territoire métropolitain apparaissait d'autant plus nécessaire que le ministère des Colonies assurait le recrutement de la main-d'œuvre industrielle et agricole dans toutes les possessions, colonies et pays soumis au protectorat de la France (le décret du 23

¹⁷⁶ Cf. Vincent VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 88.

¹⁷⁷ Cf. Jacques FRÉMEAUX, op. cit., p. 76.

¹⁷⁸ Cf. Christophe PROCHASSON, 1993, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre, 1900-1938*, Seuil, p. 122-s. (« Le réseau Albert Thomas et l'expérience du pouvoir »).

mars 1917 étendra cette action à toute l’Afrique du Nord), et que le ministère de l’Armement restait “*chargé d’assurer le recrutement, la répartition et le contrôle de toute la main-d’œuvre nécessaire aux fabrications de guerre*”¹⁷⁹. »

V. Viet rapporte d’ailleurs qu’il faut attendre le 18 octobre 1917 pour qu’un *modus vivendi* émerge entre les différentes parties concernées : l’ensemble des opérations d’évaluation des besoins, de recrutement et de répartition de la main-d’œuvre sont en effet dévolues au ministère du Travail, qui supervise déjà l’embryon de la politique de main-d’œuvre « nationale » que la création du Fonds national du chômage¹⁸⁰ a permis d’amorcer. Pour permettre la réalisation de cette nouvelle distribution des cartes, le SMOE est intégré à l’administration du Travail. Toutefois, les ministères de l’Agriculture, des Colonies et de la Guerre conservent leurs services respectifs de recrutement : le SMOA, le STOC, et le service de contrôle des prisonniers de guerre. Les deux derniers organismes cités, dans l’esprit des architectes du nouvel édifice institutionnel, ne remettent cependant pas en cause la prépondérance acquise par le ministère du Travail sur les questions de main-d’œuvre, puisque leur champ d’intervention en la matière demeure étroitement corrélé à la poursuite du conflit.

Il convient de noter qu’en raison de la faiblesse de l’administration déconcentrée du ministère du Travail, des comités économiques départementaux sont mis en place au niveau local, à compter de décembre 1917. Composés de représentants des services de la main-d’œuvre, du patronat, des syndicats de travailleurs et d’intendants militaires, ces instances assurent la répartition des travailleurs entre les différentes communes industrielles¹⁸¹.

Il ne serait pas possible de terminer ce survol de l’institutionnalisation administrative relative à la mise en place des cantonnements de travailleurs allogènes sans mentionner le rôle que conquiert le ministère de l’Intérieur, au détriment de l’autorité militaire. En effet, alors que l’Armée s’était initialement arrogée la responsabilité du maintien de l’ordre en ce qui concerne la main-d’œuvre étrangère et coloniale, des débordements multiples tendaient à laisser penser qu’elle ne s’acquittait pas de cette tâche avec une pleine efficacité. Á Lyon, le commissaire chef de la Sûreté dénonce à mots couverts, dans un échange avec le secrétaire général pour la Police de Lyon, les carences du dispositif d’encadrement militaire, qui autorisent des débordements regrettables dans certains secteurs de la ville :

« [...] Vous avez bien voulu me rappeler une lettre récente de M. le Maire de Lyon signalant les actes flagrants d’immoralité dont la place Carnot est le théâtre et résultant de l’afflux à cet endroit de militaires, de prostituées et de souteneurs [...]. Aux abords de la gare de Perrache en particulier et dans tous les quartiers de la ville en général, l’inexistence de la discipline militaire, et l’insuffisance de la police civile occasionnent un état permanent d’agitation

¹⁷⁹ Cf. Vincent VIET, 2006, « La politique de main-d’œuvre et les travailleurs étrangers et coloniaux entre 1914 et 1950 », *Hommes & Migrations*, n°1263, p. 13.

¹⁸⁰ Cf. *supra*, § 1.1.1.1.

¹⁸¹ Cf. Chantal ANTIER-RENAUD, *Les soldats des colonies...*, *op. cit.*, p. 103.

malsaine, dangereux pour l'ordre public et la Défense nationale [...]. Après 22 heures, la place Carnot appartient littéralement aux filles, aux souteneurs, aux soldats permissionnaires ou non, ainsi qu'aux ouvriers exotiques qui viennent à cet endroit, attirés par les actes de basse prostitution qui s'y déroulent librement. [...] Entre la Place du Pont et la rue de la Part Dieu, de 17 à 22 heures, des ouvriers ou soldats exotiques circulent par bandes, à la recherche des filles qui stationnent devant les rez-de-chaussée qu'elles habitent, et les reçoivent à tour de rôle, jusqu'à ce qu'une bagarre, souvent sanglante, se produise au moment du règlement de comptes, motivant l'intervention de louches spectateurs. [...] L'agglomération lyonnaise recèle actuellement en permanence plus de 500 déserteurs, qui vivent, soit en exerçant le métier de souteneur, soit en pratiquant le vol sous toutes ses formes. [...] Il est nécessaire que l'autorité militaire, par les moyens dont elle dispose, mette fin au désordre lamentable qui sévit du fait de l'inobservation des règlements et de la discipline¹⁸². »

C'est dans ce contexte qu'au printemps 1917, deux textes fondamentaux inscrivent les enjeux relatifs à la gestion des travailleurs des cantonnements dans la sphère du ministère de l'Intérieur. Ce dernier s'applique à inscrire les étrangers et les coloniaux dans « le paradigme de la trace » qui « s'inscrit dans l'histoire longue des répertoires d'action publique construits à l'encontre des individus susceptibles de désaffiliation¹⁸³ ». Se réaffirme ainsi, à travers les décrets du 2 avril 1917 et du 21 avril 1917, que la police se doit d'exercer d'une surveillance particulière à l'égard des « allogènes », séparés de la sorte du reste de la main-d'œuvre, sur la base du critère de leur exclusion de la communauté politique, et comme élevés au rang d'irréductibles « étrangers » au corps social. Le premier de ces décrets impose à tout immigrant de plus de 15 ans de se faire délivrer une carte d'identité soumise au visa à chaque fois qu'il change de résidence, et s'inscrit dans les traditions d'identification des étrangers (par nature « suspects » vis-à-vis de l'État national) à travers l'encadrement de leurs déplacements bien étudiées par Gérard Noiriel¹⁸⁴. Le second innove davantage, en établissant un *distinguo* entre les immigrants munis d'un contrat d'embauche visé par les offices de placement, et ceux qui n'en disposent pas¹⁸⁵. Ceux-ci peuvent de la sorte se voir refuser la délivrance d'une carte d'identité, et se retrouver sous le coup d'une mesure d'expulsion du territoire. À travers cette mesure, le ministère de l'Intérieur s'arrogeait de fait l'opportunité de contrôler en amont les flux d'immigration au sein du territoire national, et imposait aux autres administrations, pour reprendre un terme en usage de nos jours, la « traçabilité » *ex ante* des opérations d'importation de main-d'œuvre.

La mise en place d'une carte d'identité pour les étrangers est présentée par le ministre de l'Intérieur Martin Malvy dans une lettre circulaire adressée aux autorités préfectorales

¹⁸² Cf. **ADR 4 M 163** : Correspondances du secrétariat général de la Préfecture pour la Police. Rapport du chef de la Sûreté à M. le secrétaire général pour la Police de Lyon, courrier n°27254, 18 juillet 1917 (c'est nous qui soulignons).

¹⁸³ Cf. Benoît LARBIOU, « L'immigration organisée... », art. cité.

¹⁸⁴ Cf. Gérard NOIRIEL, « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'histoire des passeports en France de la I^e à la III^e République », in G. NOIRIEL, *État, nation...*, op. cit., p. 448-478.

¹⁸⁵ Cf. Jean-Claude BONNET, 1976, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre deux guerres*, thèse de troisième cycle, Université Lyon II – Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, p. 118.

comme la solution à un « danger », celui que, « *en se déplaçant sans l'autorisation des autorités, les travailleurs coloniaux et étrangers peuvent constituer [...] pour la sécurité publique ou la défense nationale* ». Comme pour se justifier, le ministre précise que « *ce danger m'est exposé aussi bien par Messieurs les Préfets que par différents services du ministère de la Guerre*¹⁸⁶ ». Pourtant, l'avantage de l'instauration d'une carte d'identité résidait surtout dans la fixation de la main-d'œuvre immigrée, fixation protéiforme qui permettait la satisfaction d'intérêts variés, ainsi que l'explique Benoît Larbiou, que nous nous permettons de citer longuement :

« [L]es cartes [...] octroyées aux postes frontières [...] établissent la commune dans laquelle doit se rendre l'étranger. Un récépissé est établi et envoyé dans la commune de destination, l'étranger arrivant dans la commune remet sa carte en échange du récépissé, lequel ne l'autorise à circuler que dans les limites normales de ses déplacements quotidiens. [...] Un travailleur en rupture ou en fin de contrat doit obligatoirement rejoindre un dépôt afin d'y être affecté à un nouvel emploi (art. 10) ; par ailleurs, un nouveau contrat ou l'affectation dans une nouvelle localité doivent être autorisés par le SMOE (art. 9). [...] Quant à la fixation dans un secteur d'activité, elle est donnée à voir de façon ostensible, par la couleur de la carte d'identité, couleur verte pour l'industrie et couleur chamois pour l'agriculture (art. 1). Par ce dispositif, l'étranger est astreint à une zone géographique, à un emploi et à un secteur d'activité : toute mobilité est de ce fait, limitée, et en tout état de cause surveillée. [...] Ce dispositif est justifié par une pluralité de moyens qui signifie son rattachement à une logique à la fois policière, sociale et économique [...]. La surveillance instituée apparaît tout aussi fonctionnelle aux secteurs coercitifs de l'État du fait qu'elle réponde au paradigme corporatif de la trace, qu'aux employeurs, qui attachent ainsi leurs ouvriers aux secteurs d'activité pour lesquels ils ont été importés, sans possibilité de débauchage intempestif, et aux syndicalistes, qui peuvent ainsi éviter un déséquilibre du marché du « travail national¹⁸⁷. »

Ainsi, la politique d'immigration organisée qui se dessine à l'occasion de la guerre présente un double aspect. Elle relève d'abord d'une politique de main-d'œuvre, progressivement (et difficilement) placée sous la responsabilité du ministère du Travail, non sans que ne se manifeste une singulière « atypie fonctionnelle, léguée pendant la Grande Guerre par le ministère de l'Armement à son homologue du Travail¹⁸⁸ », et qui conduirait à distinguer une main-d'œuvre nationale, régie par le droit du travail, et une main-d'œuvre étrangère, soumise à un ensemble de règles de droit et de modalités spécifiques, d'inspiration plus militaires. Mais elle s'affirme également comme composante d'une politique « sécuritaire » de police du territoire, dans laquelle prime une logique de surveillance et de contrôle – là encore plus affirmée à l'endroit de travailleurs « étrangers » que vis-à-vis de leurs homologues « nationaux ».

¹⁸⁶ Cf. **ADR 10 M 220** : Contrôle de la main-d'œuvre étrangère et coloniale. Lettre circulaire du ministre de l'Intérieur à Messieurs les Préfets, **8 juin 1917**.

¹⁸⁷ Cf. B. LARBIOU, art. cité. C'est nous qui soulignons.

¹⁸⁸ Cf. V. VIET, « La politique de main-d'œuvre... », art. cité, p. 11.

1.1.3.2 – Un corps de savoirs composites, où s'affirme l'expérience coloniale

En plus d'avoir fait l'objet de luttes institutionnelles, l'installation et la gestion des cantonnements de travailleurs étrangers ne peuvent être dissociées de la constitution progressive d'un corps de savoirs et de pratiques administratives spécifiques. Cet ensemble composite témoigne de l'entremêlement des différentes routines bureaucratiques qui se sont conjointement, ou successivement, déposées dans la technologie du cantonnement.

À ce titre, l'incorporation de ce nouvel instrument au sein du répertoire d'action publique que mobilise l'État en temps de guerre peut s'appréhender comme un processus marqué par le « bricolage administratif ».

Cette métaphore s'est forgée à la suite des réflexions de C. Lévi-Strauss qui, opposant les figures stylisées de l'ingénieur et du bricoleur, mettait en évidence que le second se distinguait du premier par le fait qu'il ne subordonnait pas ses fins à l'obtention de moyens adéquats, mais cherchait davantage à « s'arranger avec les “moyens du bord” ». Le bricoleur travaille donc moins suivant une logique de projet, élaborée *ex ante* et méticuleusement mise en œuvre pour l'accomplir, mais selon une direction qui s'avère « le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures¹⁸⁹ ». La transposition des réflexions du grand anthropologue dans le domaine de la sociologie administrative peut surprendre, tant la fétichisation de sens commun des activités étatiques interdit généralement de les appréhender comme le produit de pratiques et de représentations (certes différenciées et particulières) irréductiblement tissées par le jeu des interactions humaines. Pourtant, de nombreux travaux d'analyse de l'action publique ont démontré que le « bricolage », c'est-à-dire la mobilisation par les agents sociaux des moyens existants, éventuellement détournés de leur finalité première, pour satisfaire les exigences du moment, constituait la règle plus que l'exception du raisonnement bureaucratique ordinaire¹⁹⁰.

Pour le dire vite, la mobilisation du paradigme du « bricolage administratif » revient à considérer que chaque situation d'urgence conduit fréquemment les responsables politico-administratifs « à résoudre certains problèmes [...] au moyen de savoir-faire, d'outils, de technologies disponibles mais plus ou moins appropriés, voire incertains¹⁹¹ » – aux antipodes des représentations idéales-typiques wébériennes d'une bureaucratie réfléchie, dont chacune des actions traduit une inflexible rationalité en finalité.

La pratique des cantonnements, par son improvisation, relève à n'en pas douter de ce type de construction hétéroclite, où se retrouvent les différents savoir-faire des acteurs

¹⁸⁹ Cf. Claude LÉVI-STRAUSS, 1962, *La pensée sauvage*, Plon, p. 27.

¹⁹⁰ Une des illustrations les plus probantes du caractère heuristique de cette approche se trouve dans l'analyse proposée des usages multiples des dispositifs de formations professionnelles. Créés à la fin des années 1960 dans une optique politique (la fluidification de la mobilité professionnelle, pensée par le Premier ministre CHABAN-DELMAS et son conseiller social Jacques DELORS comme une réponse au « blocage » de la société révéler par la crise de mai 68), ils ont fait l'objet dès la fin des années 1970 d'une réappropriation quantitative par l'administration du Travail, de façon à ce que leur recours conduise en premier lieu au retrait de leurs bénéficiaires des statistiques du chômage. Cf. Philippe GARRAUD, 2000, *Le chômage et l'action publique. Le « bricolage institutionnalisé »*, L'Harmattan, 242 p.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 224.

bureaucratiques multiples impliqués dans la gestion de cette technologie. Comme nous l'avons déjà dit, la conception militaire des cantonnements a favorisé l'appréhension collective des travailleurs, par « unités » dont l'homogénéité reposait sur l'appartenance de ses membres à une même origine géographique. Elle a également présidé à la mise en place d'un droit du travail spécifique pour les travailleurs « allogènes » employés dans l'industrie d'armement, avec l'interdiction des droits de grève et de coalition – assimilés, dans une conception militaire de la hiérarchie, à des actes de mutinerie.

Il est possible de percevoir l'influence croissante du ministère du Travail à travers la mise en place d'instances tripartites (État/représentants du patronat/représentants des syndicats de travailleurs), comme les Offices régionaux et départementaux de placement, ou les comités économiques départementaux, chargés d'assurer les opérations de placement de la main-d'œuvre « allogène ». Ces instruments, à travers lesquels la conciliation des intérêts de l'État (respect des impératifs de la Défense nationale), du patronat (obtention des ressources nécessaires à la réalisation des contrats d'armement), et des syndicats (vigilance quant à la concurrence déloyale que pourraient exercer les travailleurs étrangers et coloniaux à l'encontre des nationaux) est espérée, manifestent l'idéal « socialo-coopératif » d'une société de « collaboration de classes¹⁹² » que revendique également le sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions, puis ministre de l'Armement, Albert Thomas.

Cependant, et nous voudrions conclure cette section sur ce point, force est de constater que ce sont des savoir-faire et des pratiques importées de l'administration coloniale autour desquels s'articule le processus de bricolage qui façonne peu à peu la technologie du cantonnement des travailleurs « allogènes ». Du reste, comme le relève M. Bernardot :

« L'espace colonial a [...] été l'un des laboratoires de formes de regroupement ségréatif des civils. Et il existe une tradition française ancienne de camps pour indigènes et de réservation de terrains au Canada (XVII^e siècle) puis de constitution de réserves en Nouvelle-Calédonie mais aussi de pratiques de “resserrement” et de cantonnement appliquées dès 1840 en Algérie¹⁹³. »

La postérité de la figure du « camp indigène » se vérifie par sa récurrence dans l'histoire coloniale et postcoloniale (camps de regroupements des fellagas durant la guerre d'Algérie, camps de rapatriés harkis en métropole après 1962...). Cependant, elle ne constitue pas la seule trace coloniale déposée dans la technologie du cantonnement de travailleurs. Ainsi, la proximité entre certaines théories à prétention scientifique, et le projet politique colonialiste, conduit à orienter les pratiques administratives déployées à l'endroit des « allogènes » introduits sur le territoire métropolitain. En effet,

« Les sciences mettaient en avant l'idée de race, de hiérarchie naturelle, et affirmaient la

¹⁹² Cf. Gerd HARDACH, « La mobilisation industrielle en 1914-1918... », art. cité, p. 103-104.

¹⁹³ Cf. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, op. cit., p. 167.

supériorité de l'homme blanc ; le discours colonial, se fondant parfois sur les premières, avait une fonction politique. La guerre, parce qu'elle rend nécessaire la recherche continue du rendement, assigne au savoir sur les coloniaux une fonction économique : ces derniers apparaissent non plus comme des ennemis à vaincre, mais comme des hommes dominés à mettre au travail¹⁹⁴. »

La réalisation d'une telle ambition passe donc par la connaissance des « qualités raciales » propres à chaque catégorie de travailleurs, savoir empirique dont L. Dornel fournit de nombreux exemples¹⁹⁵ en étudiant les directives émanant du général Famin, responsable de la direction des travailleurs coloniaux jusqu'en 1917. Aux yeux des responsables politico-administratifs, c'est à l'aune d'une telle « expertise » que l'affectation des travailleurs des cantonnements dans des emplois appropriés à leurs caractéristiques naturelles s'effectuera au plus grand profit de la productivité de guerre. Il importe donc que l'encadrement des groupements de travailleurs soit pourvu en « spécialistes » : d'anciens sous-officiers de l'armée d'Afrique ou de la Coloniale jouent souvent ce rôle¹⁹⁶, du fait de leur familiarité (relative) avec les langues et coutumes des travailleurs « allogènes ». Toutefois, tout porte à croire que côtoyer des ouvriers « exotiques » constitue une école suffisante pour comprendre et assimiler leur psychologie nationale (nécessairement frustrée), et octroyer à celui qui s'en donne la peine un certificat d'aptitude à la « maîtrise » de ces ouvriers particuliers.

Un journaliste lyonnais du *Progrès* rapporte ainsi la conversation édifiante nouée avec un nommé Gérodet, contremaître de l'usine de la SCUR de Saint-Fons, délégué par sa direction à une fête donnée par les ouvriers chinois de l'établissement en l'honneur de la date anniversaire de la proclamation de la République de Chine en 1911 :

« *“Tout d'abord, nous dite notre interlocuteur, les Chinois sont parmi les manœuvres étrangers les meilleurs. Ils sont dociles et attentifs. Et puis il y a la manière...*

La manière ?

*Oui. Je veux dire qu'il est possible de tirer d'eux un rendement de tout premier ordre, à condition de savoir les commander. Il ne faut pas leur ménager les explications, et il importe surtout de les spécialiser dans un genre de travail bien déterminé, quand ils ont compris, on peut se reposer entièrement sur eux. Mais par malheur, si on élève la voix [...], si on leur donne un ordre sur un ton de colère, c'est fini !”*¹⁹⁷. »

Ce type de savoir-faire « pragmatique », où se déposent et se solidifient des stéréotypes diffusés par le personnel colonial, apparaît emblématique du « bricolage administratif » qui caractérise l'invention de la technologie du cantonnement de travailleurs « allogènes ». Par-delà l'exotisme, ou l'incongruité qui s'en dégage aux yeux de l'observateur contemporain, il convient de noter que cette expertise accède au statut de « science de gouvernement¹⁹⁸ » – entendue comme corps de savoirs et de techniques à disposition pour le gouvernement des corps et des esprits. En effet, elle inspire des prescriptions aux élites politico-administratives,

¹⁹⁴ Cf. Laurent DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 50.

¹⁹⁵ « *Les Malgaches sont plus intelligents en moyenne que les nègres d'Afrique* ». L'Annamite est « *en général doux et soumis, mais apathique et partisan du moindre effort* », etc. *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 58.

¹⁹⁷ « Les Chinois de Lyon fêtent l'anniversaire de la proclamation de leur République », *Le Progrès*, 11 octobre 1920.

¹⁹⁸ Cf. Olivier IHL, Martine KALUSZYNSKI, Gilles POLLET (dir.), 2003, *Les sciences de gouvernement*, Économica, 218 p.

des échelles de valeur entre groupements humains qui conduisent par exemple Laurent Bonnevey, député du Rhône, à déposer un rapport parlementaire en 1920 dans lequel il préconise l'instauration dans la politique d'immigration d'un « *ordre d'appel* » par nationalité des travailleurs étrangers, « *en tenant compte à la fois des considérations politiques et des aptitudes professionnelles, généralement admises*¹⁹⁹ ». La hiérarchie ainsi ébauchée fait la part belle aux Européens (Italiens, Polonais, Tchécoslovaques, Portugais, Espagnols, Grecs, Russes...), et écarte les coloniaux, « *en raison des difficultés d'ordre social ou ethnique que pourrait faire naître la présence sur le sol français d'éléments ethnographiques trop nettement distincts du reste de la population*²⁰⁰ ».

Il n'est dès lors guère étonnant de constater après-guerre, alors que l'État, comme nous le verrons bientôt²⁰¹, abandonne la gestion de l'immigration à l'initiative patronale, l'optique retenue dans l'institutionnalisation des cantonnements de travailleurs coloniaux. La création de camps de travailleurs d'outre-mer par les pouvoirs publics intègre en effet l'arsenal des mesures d'exception. En 1926, une instruction du ministère du Travail prévoit ainsi, en cas de conflit armé, la création d'un service de la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, la MOI (à ne pas confondre avec l'organisation suscitée par le PCF en 1923, et à partir de laquelle une structure résistante est créée en 1941), chargé du recrutement, du transport et de l'administration des travailleurs coloniaux nécessaires à l'effort de guerre. Précisée par l'instruction générale du 24 juillet 1934, qui affiche une organisation militaire de cette main-d'œuvre supplétive (en compagnies et en légions régionales), cette réglementation d'urgence est complétée par la loi du 2 juillet 1938 sur l'organisation générale de la Nation en temps de guerre, qui autorise « la réquisition des travailleurs non combattants pour remplacer les soldats français du front et notamment les travailleurs coloniaux²⁰² », en vertu d'un accord entre les administrations des Colonies, du Travail et de la Défense nationale.

La continuité entre les cantonnements militaires de coloniaux de 1914-1918, et ceux mis en place (principalement pour des travailleurs Indochinois, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce rapport) à compter de 1940 s'avère ici frappante²⁰³, et témoigne de la banalisation du cantonnement parmi le répertoire d'action de l'État républicain en guerre. Toutefois, si le recours à cette technologie par la puissance publique paraît largement balisé

¹⁹⁹ Cf. Laurent BONNEVEY, rapport parlementaire du 25 septembre 1920, archive citée dans J.-C. BONNET, *Les pouvoirs publics et l'immigration...*, thèse déjà citée, p. 123.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 121. Il convient de noter que la hiérarchie des étrangers « désirables » prend en compte la conclusion en 1920 par le gouvernement français d'accords d'immigration avec l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

²⁰¹ Cf. *infra*, § 1.2.2.1.

²⁰² Cf. Liêm Khé TRAN-NU, 1989, « Les travailleurs Indochinois en France de 1939 à 1948 », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, n°10, p. 6.

²⁰³ Un ancien travailleur indochinois de la M.O.I., rencontré en entretien, a ainsi cru reconnaître son cantonnement en examinant une série de clichés d'un groupement chinois de la Première guerre mondiale, avant de réaliser son erreur en déchiffrant les inscriptions calligraphiées qui recouvraient les photos.

par l'expérience de 1914-1918, qui la réserve de fait aux seuls travailleurs coloniaux, réquisitionnés par la puissance publique, il n'en demeure pas moins que les cantonnements existants, comme leurs occupants, ne disparaissent pas comme par enchantement dès la signature de l'armistice le 11 novembre 1918. Endosser ce postulat serait oublier que l'État en guerre n'a pas été le seul acteur concerné par les cantonnements de travailleurs étrangers, qui ont pu être l'objet d'investissements et de réinvestissements multiformes, notamment à l'instigation du patronat industriel.

1.2 – Le cantonnement, une technologie propice à la réalisation d'un idéal patronal ?

S'ils résultent de l'intervention inédite et imprévue de l'État dans la gestion de la main-d'œuvre industrielle, et singulièrement de l'organisation par la puissance publique des circuits d'immigration, les cantonnements n'en demeurent pas moins indissociables des usines où ils sont installés. De ce fait, même lorsqu'ils matérialisent l'immixtion de la puissance publique dans le domaine de la production industrielle, il convient de ne pas oublier que ces formes de logements contraints intègrent parallèlement des unités économiques régies par la propriété privée.

La prépondérance incontestée de cette dernière valeur limite alors singulièrement l'emprise spatiale des autorités sur les cantonnements. La décision de privilégier l'implantation des cantonnements dans des espaces où préexistait un potentiel productif et des installations semi-mécanisées (ce qui facilitait leur reconversion vers l'économie de guerre²⁰⁴), a en effet conduit à la surreprésentation des communes ouvrières dans la localisation des groupements de travailleurs « allogènes ». Or, dès avant le premier conflit mondial, celles-ci se caractérisaient, à leurs corps défendant, par la dichotomisation du pouvoir urbain, fractionné entre des conseils municipaux souvent orientés à gauche, et des conseils d'administration de grandes entreprises, qui possédaient une grande partie du territoire nominal de la commune. Dans l'enceinte des gigantesques usines, entre les différents ateliers, pouvaient alors se réaliser, de façon autonome, divers travaux d'aménagement, sans que l'autorité politique locale y ait son mot à dire. L'installation de cantonnements de travailleurs à proximité des usines travaillant pour la guerre à compter de 1915 peut ainsi s'apparenter à

²⁰⁴ L'industrie automobile reste un exemple classique (cf. les études consacrées à Renault et Peugeot, respectivement réalisées par Patrick FRIDENSON, 1998 (2^e éd.), *Histoire des usines Renault. Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Seuil, 358 p., et Yves COHEN, 2001, *Organiser à l'aube du taylorisme : la pratique d'Ernst Mattern chez Peugeot*, Presses universitaires franc-comtoises, 490 p.) À cet égard, soulignons une nouvelle fois l'originalité du site de Salaise, suscité *ex nihilo* par la mobilisation industrielle, la Société chimique des usines du Rhône ayant choisi d'y implanter en 1915 une annexe de son usine de Saint-Fons, afin d'honorer les commandes de l'État. Cf. *infra*, § 2.2.1.

un droit d'usage de terrain privé, résultant d'un accord passé entre les industriels et l'administration centrale, sur lequel, comme nous l'avons déjà évoqué²⁰⁵, les élus municipaux n'ont pas leur mot à dire.

Symétriquement, l'existence des cantonnements, en ce qu'elle induit de nouveaux usages d'espaces jusqu'alors inhabités, ou un changement de la densité urbaine, a pu conduire à des travaux (voieries, tout-à-l'égout, canalisations d'eau, électrification, etc.) relatifs à la réalisation de biens « démarchandisés²⁰⁶ », mais pour partie financés par des acteurs privés.

La ville de Saint-Fons offre une nouvelle fois maintes illustrations probantes des opportunités d'amélioration du tissu urbain procurées par la mobilisation industrielle, et la mise en place de cantonnements de travailleurs (civils ou militaires, étrangers ou coloniaux), sur le territoire communal. Ainsi, le développement d'un habitat ouvrier dans la rue du Port, à la périphérie septentrionale de l'usine chimique de la Société chimique des usines du Rhône (SCUR), dont un cantonnement chinois constitue une des manifestations, incite les représentants du Conseil d'administration de la société, MM. Labart et Chapuis, à condescendre prêter attention aux récriminations du conseil municipal de la ville, qui accuse l'usine d'être à l'origine de la corruption des eaux puisées dans le secteur : « *Vous nous avez proposé de vouloir bien contribuer pour un quart dans les dépenses d'un projet de prolongement des canalisations d'eaux ayant pour but de desservir en eau potable les quartiers de la ville de Saint-Fons qui en sont encore privés* », écrivent-ils dans une missive que le maire fait connaître en conseil. « *Bien que nous n'estimions pas que les eaux résiduaires de notre usine puissent contaminer les eaux du sous-sol, au-delà d'un périmètre voisin de notre usine, notre compagnie est cependant disposée à participer à l'amélioration d'ensemble que vous nous proposez*²⁰⁷ ». Cette généreuse obole, qui répond aux intérêts bien compris de l'entreprise de permettre la reproduction *a minima* de la force de travail des ouvriers, s'élève à un quart du surcoût d'abonnement à la Compagnie des eaux généré par le raccordement de nouvelles rues au réseau existant.

Semblablement, les flux journaliers générés par la présence de nombreux travailleurs mobilisés sur le site industriel de Saint-Fons, et notamment par les occupants des cantonnements situés en bordure du centre-ville (le groupement « hellène » de la rue des Écoles, actuelle rue Anatole France, par exemple), qui se rendent dans les usines du bord de Rhône de la SCUR ou de Saint-Gobain, rendent davantage recevables pour les industriels les demandes répétées du Conseil municipal pour que soient procédés à des travaux de remise en état de la chaussée. Ainsi, en décembre 1917, le maire peut-il se féliciter qu'« *après différents pourparlers [...], il a été décidé que la Poudrerie nationale, la Société chimique des Usines du Rhône, et les Usines de Saint-Gobain, prendraient complètement à leurs frais [...] la réfection de la partie des chemins de la commune empruntée le plus généralement par leurs usines*²⁰⁸ ». La Poudrerie étant propriété du ministère de la Guerre, il est assez frappant de constater que l'opération ainsi mise en place s'apparente à un partenariat contracté entre l'État central, les autorités politiques locales et le secteur privé – interrogeant la pertinence de la nouveauté des phénomènes communément englobés dans le néologisme de « gouvernance », qui fait florès

²⁰⁵ Nous pensons ici à la réaction indignée du conseil municipal de Saint-Fons, écarté des décisions qui ont conduit à la concentration anarchique des cantonnements sur le territoire de la ville, mais sommé par le ministère de la Guerre de payer des droits de cantonnement. Cf. *supra*, § 1.1.2.2.

²⁰⁶ C'est-à-dire dont la réalisation et/ou l'exploitation échappent, pour grande partie ou en totalité, à la logique marchande de profit immédiat. « La démarchandisation (*decommodification*) survient lorsqu'un service est obtenu comme un dû ». Cf. Gosta ESPING-ANDERSEN, 1999 (1ère éd. US : 1990), *Les trois mondes de l'État-providence*, Presses universitaires de France, p. 35.

²⁰⁷ Cf. **AMSF 1 D 105**, archive citée. Délibération du Conseil municipal n°2230, 1^{er} avril 1917.

²⁰⁸ *Ibid.*, archive citée. Délibération du Conseil municipal n° 2244, 18 décembre 1917.

dans les discours tant politique que savant²⁰⁹.

L'histoire des cantonnements demeure ainsi largement corrélée à celle des entreprises au sein desquels leurs occupants ont travaillé, plus ou moins durablement. De fait, ces lieux d'habitat ouvrier, qui renvoient également à une tradition industrielle ancienne, se sont révélés, assez paradoxalement, parfaitement congruents avec les aspirations modernisatrices que les impératifs de la « mobilisation industrielle » avaient pu susciter parmi certaines franges du patronat (1.2.1).

L'appropriation privée de nombreux baraquements militaires par les entreprises durant l'entre-deux-guerres témoigne d'ailleurs de la possible intégration de la technologie du cantonnement de travailleurs « allogènes » aux stratégies mises en place par le capitalisme industriel français, pour parer aux impératifs qui s'imposaient à lui dans la configuration des années 1920-1930 : au-delà des promesses de court terme de rentabilité qu'ils ont pu incarner, la survivance en temps de paix de ces baraquements, qui isolent une main-d'œuvre « militarisée » du reste du corps social, n'est pas sans évoquer plus largement un idéal patronal à forte connotation réactionnaire, au sens étymologique du terme, dans lequel les rapports de production ne relèveraient plus du politique ou du social, mais se rattacheraient au domaine de la famille – à la manière de l'*oikos* de la Grèce archaïque²¹⁰. L'utopie paternaliste, qui fait primer l'autorité indiscutée et bienveillante du chef d'entreprise sur son personnel, ne pouvait cependant manquer de susciter des mouvements de rejet, dans une société française où les tensions sociales sont avivées par la crise des années 1930 (1.2.2).

1.2.1 – Une technologie fongible dans la gouvernance d'entreprise capitaliste

L'implantation, orchestrée par la puissance publique de cantonnements de migrants au sein de l'espace industriel, en ce qu'elle participait des ambitions volontaristes nouvelles de l'État d'assurer, à travers une politique de main-d'œuvre protéiforme, la rencontre entre l'offre et la demande de travail, aurait pu être perçue comme une menace par les propriétaires (privés) des usines. L'intéressant nous paraît être qu'il n'en a rien été. Mieux : le patronat industriel, « mobilisé » par le gouvernement de « l'Union sacrée », et particulièrement par le

²⁰⁹ Cf. Renaud PAYRE, Gilles POLLET, 2005, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, p. 133-154.

²¹⁰ Cf. Moses I. FINLEY, 2002 (1^{ère} éd. UK : 1954 ; fr. : 1969), *Le monde d'Ulysse*, (trad.), Seuil, 247 p.

sous-secrétaire d'État à l'Artillerie, le socialiste Albert Thomas, tend à figurer, après examen, au rang des bénéficiaires nets de « l'économie de guerre » mise en place entre 1914 et 1918.

1.2.1.1. – La caserne d'ouvriers : une tradition industrielle ?

Du reste, le recours par le gouvernement à la technologie du cantonnement, et les effets induits au sein des complexes industriels travaillant pour l'économie de guerre, constituent peut-être une rupture moins nette qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, tout porte à croire que le casernement à proximité des usines des ouvriers qui y sont employés renvoie à une tradition patronale, plus ou moins marquée selon les régions, mais dont Gérard Noiriel avait par exemple trouvé trace chez les maîtres des forges de la fin du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e siècles. Alors que la concentration des hauts fourneaux à proximité des gisements ne constitue pas encore une règle d'exploitation²¹¹, les propriétaires d'usines sidérurgiques employaient conjointement des ouvriers agricoles, main-d'œuvre abondante et disponible dès que les travaux des champs ne nécessitaient pas d'intervention humaine et, à côté de ce personnel temporaire « externe », une petite minorité d'ouvriers qualifiés, détenteurs d'un savoir-faire de spécialistes, qui demeuraient sur place durant toute l'année. Cette différence d'implication dans les affaires de l'usine constitue un puissant facteur de différenciation au sein du personnel industriel.

« C'est pourquoi si les ouvriers "externes" habitent en général dans les villages environnants, les ouvriers "internes" logent dans des "casernes", de grands bâtiments construits à proximité des forges²¹². »

L'enchevêtrement entre espaces industriel et militaire s'affirme de la sorte comme procédant d'une histoire ancienne, qui renvoie à la prégnance, dans les relations entre « patrons » et « ouvriers », d'un modèle hiérarchique de quasi-domesticité, caractéristique de l'industrialisation en milieu semi rural. Fixé à l'usine de son maître, mais coupé de la société paysanne qui l'environne, l'ouvrier d'usine de métier pourrait se poser en lointain descendant des hommes attachés au service de leur suzerain, qui leur assure gîte et protection. Du reste, la perpétuation d'un tel rapport de domination ne se trouve-t-elle pas facilitée par l'assimilation fréquente des maîtres des forges aux seigneurs féodaux²¹³, du fait de l'origine aristocratique de bon nombre d'entre eux ?

²¹¹ En 1873, près de la moitié des départements français sont encore producteurs de fer. Ce fait s'explique par l'importance, sur l'ensemble du territoire, des forges « rurales » de petite dimension, orientées vers la satisfaction des besoins d'un marché local ou régional, qui survivent tardivement au modèle du grand établissement, typique de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne. Cf. Gérard NOIRIEL, « Du "patronage" au "paternalisme..." », art. cité, p. 252.

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.*, p. 253. C'est ce modèle de domination que G. NOIRIEL désigne par le terme de « patronage ».

Il importe toutefois de souligner que l'encasernement des ouvriers ne procède pas uniquement de cet héritage quasi-féodal. Une filiation occultée, mais non dénuée de portée, semble pouvoir être ainsi repérée dans « un modèle [...] dont le paradigme pourrait être l'habitation sucrière antillaise de l'époque esclavagiste²¹⁴ ». Constituée d'un ensemble de terres cultivées, de bâtiments destinés à la production et de logements, ainsi que des outils, des bêtes et des esclaves nécessaires à son fonctionnement, cette unité de production autonome diffère de la plantation sud-américaine du fait que le maître y réside également, dans ses propres quartiers – cette présence physique facilitant l'exercice d'une gestion paternaliste de la main-d'œuvre servile.

De même, l'Angleterre du XIX^e siècle, libérale et bourgeoise, peut figurer dans la complexe généalogie du cantonnement. La volonté orthopédique de « corriger » socialement les marginaux, vagabonds, routiers, orphelins et autres déracinés, jetés sur les routes par la suppression des mesures de cohésion sociale²¹⁵ que les monarques Tudor avaient élaboré au XVI^e et XVII^e siècles²¹⁶, a inspiré la mise en place en 1834 de *workhouses* d'inspiration clairement militaire. Cette origine se lit d'abord par la fermeture de ces fabriques-dortoirs vis-à-vis de l'extérieur. Elle garantissait l'isolement des ouvriers, et constituait un gage pour prévenir leur contagion par les vices sociaux et les fièvres passionnelles communément prêtés aux foules urbaines. Mais de plus, la main-d'œuvre y demeurait soumise à une discipline de fer, inspirée par celle qui prévalait dans l'armée britannique, où la menace de châtiments corporels très cruels ne faisait pas peu pour assurer une obéissance aveugle à tous les ordres de l'encadrement, aussi dénués de sens qu'ils puissent sembler.

Significativement, la II^e République française, née en 1848 des aspirations ouvrières à un droit au travail, échouait à prendre en charge la question sociale, non sans avoir cherché à reproduire, à travers les Ateliers nationaux, la même ambition d'enfermement et de militarisation des classes dangereuses ouvrières²¹⁷ – qui contribuèrent à discréditer le régime auprès du prolétariat urbain, qui ne chercha pas (ou si peu) à le défendre lorsque Louis Napoléon Bonaparte entreprit son coup d'État le 2 décembre 1851²¹⁸.

²¹⁴ Cf. François DUCHÊNE, « Perspectives historiques d'un modèle de logements patronaux. Entre hygiénisme et références coloniales, les cités ouvrières », in F. DUCHÊNE (dir.), 2008 (à paraître), *Cités ouvrières en devenir. Ethnographies d'anciennes enclaves industrielles*, Presses Universitaires de Saint-Étienne. C'est l'auteur qui souligne.

²¹⁵ La fin du protectionnisme douanier, la libéralisation du prix des grains, et l'abolition en 1834 des *Poor laws*, qui organisaient, au niveau paroissial, une forme archaïque d'assistance publique en faveur des indigents, ont profondément bouleversés les sociétés rurales anglaises, et contribué à l'exode rural et à la prolétarianisation précoce d'une partie de la paysannerie. Cf. Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale...*, op. cit., p. 217.

²¹⁶ K. POLANYI a analysé la mise en place de ces mesures, qui s'opposaient *a priori* à la Révolution industrielle balbutiante, mais se révélaient selon lui moins destinées à la contrer qu'« à ralentir le processus de développement économique jusqu'à ce qu'il devienne socialement supportable ». Cf. Karl POLANYI, 1983 (1^{ère} éd. US : 1944), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, (trad.), Gallimard, p. 65.

²¹⁷ Cf. R. CASTEL, op. cit., p. 270.

²¹⁸ Cf. Karl MARX, 1852, « Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte », in K. MARX, 2002, *Les Luttes de classes en France*, Gallimard, p. 168-314.

Sur un versant moins négativement connoté de l'histoire ouvrière, il convient enfin de mentionner les nombreux projets utopiques, développés et partiellement mis en pratique tout au long du XIX^e siècle, depuis celui proposé par Robert Owen²¹⁹ en Écosse, aux phalanstères de Charles Fourier – lui-même inspirateur du familistère, créé en 1859 par l'industriel Jean-Baptiste Godin, à Guise, dans l'Aisne²²⁰ – manifestent de comparables entrecroisements entre l'univers de la fabrique et celui de la caserne. Dans chacun des cas, nous retrouvons l'idée d'un espace de travail clos sur lui-même, et coupé de son environnement extérieur, notamment par la confusion savamment entretenue entre le lieu de production et l'habitat. Celui-ci s'avère constamment pensé en termes de logement collectif, en raison des ambitions de conciliation de classes qu'incarnent ces projets, et des aspirations égalitaristes, voire socialisants, portés par certains d'entre eux. Du reste, le logement social lui-même n'est-il pas lui-même conceptuellement issu, à en croire J.-P. Flaman, du modèle de la caserne²²¹?

Au terme de ce rapide tour d'horizon, peu de doutes subsistent ainsi quant à la relative ancienneté des usages industriels des cantonnements militaires. La principale entrave à toute investigation d'envergure sur ce sujet demeure toutefois la plus grande difficulté d'accès aux documents d'archives, car « ce sont bien souvent les para-institutions publiques qui laissent le plus de traces exploitables », là où « les entreprises privées en laissent peu²²² ». Aussi, s'il paraît établi que les cantonnements de travailleurs « allogènes » installés dans les usines à partir de 1915 sous l'égide de l'État évoquent des pratiques patronales plus anciennes, nous ne pouvons clairement déterminer les relations éventuelles entre ces usages successifs, « public » et « privé », du « logement contraint ». Au moins laissent-ils imaginer que l'installation de camps de travailleurs n'a pas forcément été vécue comme une incongruité, une intrusion ou un empiètement inadmissible, par les propriétaires et les dirigeants des usines.

²¹⁹ Cet industriel avait initié à New Lanark une expérience de vie communautaire partagée par les ouvriers et la direction sur le site productif, dans une optique de collaboration (et non de lutte) des classes. Comme le note George L. MOSSE, « il ne s'agissait pas d'une famille communiste dans laquelle l'égalité était censée régner entre tous les membres, mais d'une famille patriarcale dans laquelle le propriétaire de l'usine jouait en grande partie le même rôle que le maître artisan dans le passé », à savoir celui d'un dirigeant de guilde artisanale. L'historien inscrit d'ailleurs les « coopératives ouvrières » de OWEN, traditionnellement classées parmi les formes de socialisme utopique, au sein d'une galaxie idéologique réactionnaire, suscitée par la crainte des bouleversements sociaux que suscitaient au XIX^e siècle l'industrialisation rapide. Cf. George L. MOSSE, 2008 (1^{ère} éd. US : 1964), *Les racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande*, (trad.), Seuil, p. 67.

²²⁰ Cf. *Le familistère de Guise. Une utopie réalisée*, site consulté sur : <http://www.familistere.com/site/index.php>.

²²¹ Cf. Jean-Paul FLAMAND, 2001 (2^{ème} éd.), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, La Découverte, 370 p.

²²² Cf. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, *op. cit.*, p. 169.

1.2.1.2 – Le cantonnement, symbole d’une « mobilisation industrielle » asymétrique

Comme nous l’avons déjà amplement développé²²³, le recours à la technologie du cantonnement au cours de la guerre est étroitement associée à la fiction d’une « mobilisation industrielle », à travers laquelle les ouvriers – civils comme militaires – sont plus ou moins directement assimilés à des soldats travaillant sur un front économique. Le remodelage d’allure plus martiale de l’économie visait évidemment en premier lieu à éviter l’expression de toute revendication ouvrière sur les lieux de travail, et plus généralement, à garantir une discipline de fer – ces deux objectifs se rejoignant pour assurer la productivité nécessaire à la satisfaction des besoins énormes en matériel et munitions de l’État-major. Le degré suprême dans cette militarisation du travail se donnait enfin à voir dans le statut de requis associé à certains travailleurs, qui illustre symboliquement la formule révolutionnaire et patriotique de Danton en 1792, suivant laquelle « *tout appartient à la Patrie quand la Patrie est en danger*²²⁴ ». Or, force est de constater que cette rhétorique du « don de soi » à la France semble davantage exercer ses effets de contrainte sur les ouvriers que sur leurs employeurs, tout au long de la durée du conflit.

Significativement, ainsi que nous l’avons déjà signalé, le gouvernement français a refusé d’envisager la réquisition pure et simple des usines nécessaires à la production de guerre – système que les Premiers ministres britanniques libéraux Asquith et Lloyd George, guère suspects d’étatisme ou de socialisme, avaient pourtant privilégié dans leur pays²²⁵. Certes, le travail d’archives permet de nuancer ce point de vue général, en portant à la connaissance quelques cas singuliers, qui semblent attester la prise de contrôle par l’État de quelques usines, et de la transgression du sacro-saint respect du droit à la propriété privée :

Un cas intéressant est ainsi fourni à Saint-Fons par l’usine chimique de fabrication de matières colorantes dite « Picard », du nom de son directeur. Celui-ci, ancien dirigeant de la maison Lucien Picard & Cie, avait négocié le rachat de son entreprise par la succursale française de l’*Actien Gesellschaft Für Anilin Fabrikation* (AGFA), le 15 juillet 1902²²⁶.

Maintenu en fonction de directeur général de l’établissement par les nouveaux propriétaires berlinois de l’usine, Lucien Picard, d’après ses propres dires, consignés dans un courrier adressé au Préfet du Rhône Vincent Rault, affirme « *qu’aussitôt après la déclaration de guerre* », il s’est « *empressé de mettre à la disposition de la Défense nationale les produits et les installations que l’usine contenait et qui pouvait être utile à l’Armée*²²⁷ ». Depuis sa résidence du Moulin des Minguettes, l’industriel se félicite même du décret pris par le ministre de la Guerre le 25 septembre 1914, qui stipule que ce dernier « *a pris possession de l’usine de*

²²³ Cf. *supra*, § 1.1.2.1.

²²⁴ Cf. Jules MICHELET, 1849, *Histoire de la Révolution française. Tome 4*, Chameroth, p. 338.

²²⁵ Cf. Alain HENNEBIQUE, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre... », art. cité.

²²⁶ Cf. Alice PÉNISSON, *Si Saint-Fons...*, *op. cit.*, p. 93.

²²⁷ Cf. **ADR 1 M 143** : Correspondance du cabinet de la préfecture. Affaires réservées. Lettre de Lucien PICARD à M. le Préfet, 18 octobre 1914.

*produits chimiques de Saint Fons dirigée par M. Lucien Picard y compris le matériel et les approvisionnements affectés à l'exploitation. L'usine est exploitée directement pour le compte de l'État sous la direction du service des Poudres, qui est chargé de prendre toutes mesures utiles pour cette exploitation*²²⁸ ». Précocement reconvertie en atelier de fabrication de poudres explosives, l'usine Picard connaît une évolution analogue à celles qui travaillent pour le compte de la Défense nationale, puisqu'au moins un groupement de travailleurs étrangers est implanté dans son enceinte : en 1918, en effet, 53 ouvriers Grecs déclarent comme « lieu de résidence » le « cantonnement de l'usine Picard » aux services de la Préfecture²²⁹.

La satisfaction apparente de l'industriel à constater la réquisition de « son » usine à de quoi surprendre. Loin de manifester des mouvements de protestation, il multiplie dans sa lettre au Préfet les manifestations de patriotisme. Il signale par exemple avoir « eu le plaisir de remettre ces jours-ci à Madame Rault une certaine quantité de laines teintées en diverses nuances qui se trouvaient à l'usine », pensant qu'elles « pouvaient être utiles à l'œuvre patriotique des vêtements chauds pour nos chers soldats, dont Madame Rault s'occupe avec tant de dévouement ». Mieux : il signale la prochaine réception « la souscription » qu'il a « fait voter » dans sa commune (trahissant imperceptiblement sa conception notabiliaire de la politique), « ainsi que celle de quelques-uns de [s]es concitoyens et la [s]ienne personnelle²³⁰ ».

Signalons toutefois que, grâce à l'intervention de Vincent Rault, qui avait « bien voulu [lui] témoigner, dans des circonstances délicates, une bienveillance [qu'il] ne saurai[t] oublier²³¹ », Lucien Picard avait conservé ses fonctions de directeur général de l'usine « réquisitionnée »...

À l'aune de cet exemple, d'autant plus évocateur qu'il renvoie à une situation exceptionnelle, il est possible de mesurer la différence avec laquelle les rigueurs de la « mobilisation » s'exercent sur les ouvriers et sur leurs patrons. Jamais la « militarisation » des industriels et de leurs rapports à l'État ne fut envisagée comme pendant de la militarisation des travailleurs. Au contraire, la mise en place d'un rapport contractualisé se justifie par les garanties, en termes d'efficacité et de productivité, que le maintien de la direction « civile » des usines privées engagées dans la production de guerre paraît offrir aux responsables du SSEAM. A Hennebique résume bien leur pensée quand il écrit qu'

« Il faut maintenir le chef d'industrie à la tête de son entreprise et lui laisser la responsabilité de sa direction et de sa gestion, car il est le rouage essentiel de la production. Il importe également de lui laisser la rémunération de ses efforts. Il serait illogique, en effet, de respecter et d'encourager les initiatives légitimes et de tendre à supprimer "ce qui, dans le cadre de la vie industrielle, constitue la prime à l'initiative et au risque"²³². »

Pour le dire autrement, au nom du « risque » pris par les industriels qui, pour acquitter les commandes de l'État, investissent dans de nouvelles machines, introduisent de nouvelles méthodes de travail²³³ ou réalisent des travaux de modernisation de leurs installations, les pouvoirs publics se sont globalement interdits tout droit de regard sur les profits réalisés par

²²⁸ *Ibid.* Décret du Ministère de la Guerre du 25 septembre 1914.

²²⁹ Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. Direction de la Sûreté, tableau récapitulatif des citoyens hellènes résidant dans l'agglomération lyonnaise, document manuscrit, non daté.

²³⁰ Cf. **ADR 1 M 143**, déjà cité, Lettre de Lucien PICARD à M. Le Préfet, 18 octobre 1914.

²³¹ *Ibid.*

²³² Cf. Alain HENNEBIQUE, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre... », art. cité, p. 117. Le passage entre guillemets renvoie à une archive du fonds Albert THOMAS citée par l'auteur.

²³³ Cf. *infra*, § 1.2.1.3.

les entreprises à l'issue de ces opérations. Le socialiste (réformiste) Albert Thomas lui-même légitime la recherche du profit maximal à laquelle se livrent les industriels, dans le cadre d'une « mobilisation » où l'appel au sens du devoir désintéressé pourrait paraître davantage à propos. Au cours d'une conférence tenue à Cardiff, après son éviction du ministère de l'Armement en 1917, (consécutive à la rupture de « l'Union sacrée » par son parti, la Section française de l'Internationale ouvrière), il déclare par exemple :

« On dit qu'ils [les chefs d'entreprise] réalisent des bénéfices notoires. [...] Malgré les critiques nombreuses de gens de mon parti, je persiste à croire que j'ai eu raison et que si je n'avais pas laissé l'écart de leurs bénéfices pour des productions inaccoutumées, je n'aurais pas développé chez nos industriels le goût de l'entreprise et du risque²³⁴. »

L'incroyable réside ainsi dans le fait qu'alors qu'ont été imposés d'importants sacrifices aux ouvriers mobilisés dans les usines (suspension des droits de grève et de coalition, salaires moins élevés que ceux versés aux civils²³⁵, etc.), les patrons « enrôlés » dans la production de guerre ont bénéficié de leur côté d'une situation particulièrement avantageuse, traduite dans l'accumulation de bénéfices, garantis de surcroît par l'État²³⁶. Cette ligne de conduite, qui ne sera que timidement remise en question à la fin de l'année 1916²³⁷, entretiendra jusqu'à nos jours une polémique vivace sur les « profiteurs de guerre », qui ont su tirer parti de la conjoncture exceptionnelle pour réaliser des plus-values faramineuses, voire conquérir des positions hégémoniques grâce aux commandes de l'État-major²³⁸.

Le cantonnement de travailleurs, dans cette configuration, incarne donc moins une insupportable intrusion des pouvoirs publics dans l'espace industriel, voire dans la politique interne de main-d'œuvre des entreprises privées, qu'un symbole de la coopération entre l'État et le patronat en vue de la satisfaction de leurs intérêts convergents. En organisant des réservoirs de main-d'œuvre bon marché à proximité des usines, les pouvoirs publics participent en effet à la rentabilité de la production de guerre du point de vue des industriels, et s'assurent de la sorte l'exécution par ces derniers des commandes indispensables à

²³⁴ Albert THOMAS, « L'effort industriel de la France », Conférence prononcée à Cardiff le 25 février 1918. Archive citée in Gerd HARDACH, « La mobilisation industrielle... », art. cité, p. 106.

²³⁵ « En l'été 1916, d'après des vérifications officielles, beaucoup d'industriels versaient encore aux ouvriers mobilisés des salaires inférieurs à ceux des ouvriers civils, bien que les ouvriers mobilisés, selon les dispositions légales, eussent droit à un salaire égal à celui des ouvriers civils ». *Ibid.*, p. 99.

²³⁶ La crainte de la pénurie de munitions avait conduit à l'automne 1914 le gouvernement à s'engager à acheter toute production industrielle militaire dépassant le niveau minimum fixé par convention entre l'État et l'entreprise. Dans ces conditions, certains industriels n'hésitèrent pas encourager dans leur établissement la production intensive de certaines munitions, que l'État achetait alors même que l'Armée réclamait d'autres types de calibres ou de munitions. *Ibid.*, p. 96.

²³⁷ Cf. A. HENNEBIQUE, art. cité, p. 139.

²³⁸ C'est semble-t-il le cas de Michelin, dont l'essor serait lié au fait que l'entreprise ait obtenu en 1917 la quasi-exclusivité des commandes de pneumatiques (technologie alors peu répandue dans l'équipement des véhicules) pour équiper les camions de l'Armée. L'État-major s'était révélé jusqu'alors fidèle aux traditionnels bandages durs pour l'enveloppement des roues, et s'approvisionnait notamment auprès d'une autre entreprise clermontoise, Bergougnan. Sa « conversion » aux pneus, synonyme de développement exponentiel pour Michelin, aurait été facilitée par l'entregent de l'industriel conservateur Louis LOUCHEUR, promu ministre de l'Armement en remplacement de Albert THOMAS. Cf. Jean LORCIN, 2001, recension de l'ouvrage de Annie MOULIN-BOURRET, 1997, *Guerre et industrie. Clermont-Ferrand 1912-1922 : la victoire du pneu*, Publications de l'Institut d'études du Massif central, 769 p., in « Histoire des entreprises : comptes-rendus », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 54, n°6, p. 1389-1392.

l'Armée. Aussi, plutôt que de « subir » l'installation des cantonnements, les industriels développent un regard quasi patrimonial sur leurs occupants, comme tend à le montrer l'examen d'une série de documents issus des archives municipales de Vénissieux, commune contiguë²³⁹ à celle de Saint-Fons :

Fin 1916, la Serbie, puissance alliée de la France, avait sollicité auprès du gouvernement de la République que celui-ci procède au contrôle de la situation des sujets serbes présents sur son territoire du point de vue de leurs obligations militaires. Le lieutenant Verdaux, chef du 1^{er} secteur de surveillance des établissements travaillant pour la Défense nationale, transmet alors aux industriels de Saint-Fons, Feyzin, Vénissieux et Neuville/Saône, un bordereau dans lequel il les prie, « *en exécution de la Circulaire ministérielle 19590.2/1 du 25/12/1916 [...] de vouloir bien faire présenter d'urgence à [s]on bureau (usine Poly à Saint-Fons), tous les sujets Serbes visés par la dite circulaire et qui compteraient à l'effectif de [leur] personnel. Ils devront être porteurs de leurs papiers et seront munis par mes soins d'un ordre de transport et dirigés sur Bellegarde (Ain) où ils auront à subir la visite de la Commission spéciale²⁴⁰* », chargée de statuer sur leur sort.

Or, un cantonnement de travailleurs serbes avait été implanté dans l'usine de Vénissieux de la Société française des électrodes. La perspective de devoir être privée de ces ouvriers, d'abord pour quelques jours, et éventuellement pour toute la durée de la guerre, suscite une intense agitation au sein de la direction de l'usine. La Commission spéciale est d'abord déplacée à Lyon, à l'Hôtel de ville, comme nous l'apprend un courrier de l'administrateur délégué de l'entreprise adressé au maire de Vénissieux²⁴¹. Cette solution offrait l'avantage sur Bellegarde de raccourcir la durée de l'absence des ouvriers. Puis, comme l'apprend le lieutenant Verdaux au maire, soucieux de connaître la destination des étrangers dont il devait établir la feuille de route administrative, « *Monsieur le directeur des électrodes a [...] sollicité, par l'intermédiaire du consulat de Serbie, que la commission médicale siège à Vénissieux²⁴²* ». En organisant de la sorte sur leur lieu de travail l'examen physiologique des ouvriers, la direction escomptait réduire le temps d'immobilisation de « sa » main-d'œuvre. Mais nous pouvons raisonnablement penser qu'elle espérait également de la sorte influencer davantage sur le diagnostic des médecins, et obtenir la révision d'éventuels ouvriers mobilisables par l'armée serbe, et les dispenser d'un passage devant la Commission spéciale. Nous ne pouvons explorer cette hypothèse faute de données, mais force est de constater que le cantonnement serbe de la Société française des électrodes ne semble pas avoir été démantelé. Indice convergent : en 1929, on notait une colonie serbe sans équivalent dans le Rhône (hors Lyon) sur les territoires des communes de Saint-Fons et de Vénissieux, puisque plus de 220 ressortissants de cette nationalité étaient répertoriés par les commissaires de police de ces deux villes²⁴³.

²³⁹ Anciennement hameau de Vénissieux, alors bourg essentiellement rural, Saint-Fons avait obtenu son élévation au rang de commune de plein droit en 1888, à l'initiative des propriétaires des usines chimiques du bord du Rhône.

²⁴⁰ Cf. **AMVÉ 4 H 101/2** : 1914-1918. Inhumations, transferts des corps, œuvres diverses. Bordereau circulaire du Lieutenant VERDAUX, 6 janvier 1917.

²⁴¹ *Ibid.* Courrier de la Société française des électrodes à M. le maire de Vénissieux, 13 janvier 1917.

²⁴² *Ibid.* Courrier du Lieutenant VERDAUX à M. le maire de Vénissieux, 20 janvier 1917.

²⁴³ Cf. **ADR 4 M 416** : Sûreté générale. Service des étrangers, étrangers expulsés (1925-1929). États statistiques des étrangers par commune, 217 fiches individuelles remplies et retournées par le maire ou le commissaire de police des communes du Rhône (sauf Lyon), enregistrées en préfecture entre le 20 avril et le 3 juin 1929.

1.2.1.3 – Les groupements de travailleurs, supports de la modernisation industrielle ?

L'appropriation des cantonnements et de leurs occupants par les industriels a pu du reste s'intégrer, dans certains établissements, à des recompositions beaucoup plus profondes de l'organisation du travail et de la production. En effet, la « mobilisation industrielle », et la politique de main-d'œuvre qui s'y associe, trouvent leur origine, ne l'oublions pas, dans la ponction qu'opère la guerre sur les effectifs du personnel de l'industrie française²⁴⁴. Il s'agit bien de remplacer des hommes partis au front par d'autres hommes, étrangers, coloniaux, prisonniers de guerre, mais aussi par des femmes ou de jeunes adolescents non encore appelés par l'Armée. La préoccupation immédiate des employeurs résidait ainsi dans la non qualification de ces nouveaux entrants dans l'usine. Cette appréciation négative de la valeur au travail du personnel recruté du fait de la guerre se renforçait bien évidemment du poids des représentations racialistes ou genrées qui prévalaient largement dans les sociétés européennes de l'époque : à travers le recours aux « exotiques » ou aux femmes, les industriels se trouvaient confrontés à des « machines imparfaites », de seconde catégorie, avec lesquels il leur fallait composer.

Nous avons déjà évoqué précédemment la série d'instructions du Général Famin, responsable de la direction des troupes coloniales au ministère de la Guerre²⁴⁵. Chacune d'entre elles assigne aux travailleurs coloniaux ou « exotiques » des traits « raciaux » caractéristiques, tant moraux que physiques, et dont la validité est réputée se vérifier sur l'ensemble des individus d'un même groupe. Ces opérations de stigmatisation ne présentent aucunement un caractère isolé, et s'insèrent dans un véritable sous-genre littéraire à prétention scientifique, dont les conclusions sans appel prenaient la forme de maximes très détaillées : le « scientifique du travail » Jules Amar prétendait ainsi avoir démontré que « bien que les sujets nord-africains [...] ne fussent pas censés présenter de différences avec les sujets blancs français dans le transport de fardeaux sur des surfaces planes, les Arabes s'avéraient moins puissants que les Européens blancs ou les Berbères [pour les soulever]²⁴⁶. Les Kabyles étaient considérés comme particulièrement adaptés au travail industriel et aux tâches éreintantes – de vraies bêtes de somme²⁴⁷ ». Des différences de nature avaient même été repérées entre Européens, comme l'illustre le rapport d'anciens fonctionnaires du SSEAM, rédigé pour le compte de la fameuse collection Carnegie sur l'histoire de la Première guerre mondiale, dont les auteurs relevaient que « les Grecs étaient plutôt vigoureux et forts, mais réticents au travail en plein air ; les paysans portugais, en revanche, remarquables pour leur force physique, faisaient de bons ouvriers agricoles²⁴⁸ ». Ces catégorisations univoques, appelées à se perpétuer dans l'après-guerre malgré les interrogations morales qu'elles pouvaient susciter²⁴⁹, participent à la

²⁴⁴ Cf. *supra*, § 1.1.1.1.

²⁴⁵ Cf. *supra*, § 1.1.3.2.

²⁴⁶ J'ai [J. Godard] modifié ici la traduction de l'anglais proposée (« pour l'escalade »), la jugeant (peut-être à tort) décalée au regard du propos développé par l'auteur. J'assume pleinement la responsabilité d'un éventuel contresens.

²⁴⁷ Cf. Jules AMAR, 1917, *Organisation physiologique du travail*, Dunod et Pinat, p. 220, cité in Laura LEVINE FRADER, 2006 (trad.), « Depuis les muscles jusqu'aux nerfs : le genre, le corps et la race au travail en France, 1919-1939 », *Travailler*, vol. 2, n°16, p. 124.

²⁴⁸ Cf. Bertrand NOGARO, Lucien WEIL, 1926, *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, PUF, p. 49-50, cité *ibid.*, p. 122.

²⁴⁹ Au milieu des années 1930, un docteur en droit, ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électricité, désireux de contribuer par sa recherche « à fixer les nationalités les mieux adaptées à un travail donné, les races qui auront le plus de chances de s'acclimater chez nous ou de s'amalgamer à la nôtre », reconnaît « combien ce concept de race pure ou impure a pris d'importance en Allemagne

négarion de l'individualité des travailleurs qui ne répondent pas aux normes de la masculinité « française ». Chaque représentant d'un groupe prédéfini est réputé posséder les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire les mêmes « limites », les mêmes « défauts », qui lui interdisent certaines tâches et l'orientent symétriquement vers des postes précis. Réduits au statut de « corps » interchangeable, capable de quelques gestes seulement, ou d'exécuter des types d'exécuter des types d'activités précis, la main-d'œuvre de substitution constituée par la « mobilisation industrielle » s'avère dès lors fortement dévalorisée, avant même d'avoir pu faire ses preuves sur son lieu de travail.

La naturalisation des « carences » prétendument inhérentes aux travailleurs « coloniaux », étrangers ou féminins, socialement assimilés les uns aux autres en tant que main-d'œuvre de substitution aux ouvriers Français partis au front, a légitimé dans les milieux patronaux une représentation parcellisée de l'activité productive. Il s'agissait désormais dans les usines de distinguer les postes peu ou pas qualifiés, accessibles aux femmes et aux « allogènes », des postes qualifiés, réservés aux seuls Français.

Ainsi, à rebours d'une idée reçue, l'entrée des femmes dans les usines métallurgiques jusque là réservées aux ouvriers masculins n'aurait pas précipité la reconnaissance de l'égalité entre les sexes, puisqu'elle n'aurait conduit qu'à déplacer au sein même du processus de production la différence sexuelle²⁵⁰, posée en barrière infranchissable condamnant les femmes à occuper des postes subalternes, dont la moindre rémunération constituait la manifestation la plus visible²⁵¹. Dans une logique similaire, les travailleurs « allogènes » se sont vus généralement assignés des postes de manœuvres, leur conférant *de facto* les salaires les moins élevés des grilles tarifaires de l'industrie de guerre : à la Poudrerie nouvelle de Saint-Fons, les terrassiers chinois gagnent 5,50 F par journée de dix heures, soit 55 centimes de l'heure²⁵².

L'assimilation de ces ouvriers par le patronat à des outils peu développés implique au moins deux conséquences notables dans les usages qui en sont faits dans la chaîne de production. D'une part, la moindre valeur qui leur est prêtée diminue sensiblement le soin accordé à la garantie de leur sécurité physique²⁵³. Les travailleurs « allogènes », dont les facultés sont dépréciées, se trouvent affectés sur des postes particulièrement risqués, et ce sans états d'âmes de la part de leurs employeurs, puisque les tâches répétitives et peu complexes dont ils s'acquittent pourront aisément être exécutées par d'autres « corps-machines » rudimentaires, si d'aventure ces ouvriers venaient à en souffrir. Pour cette raison,

« Ils sont affectés en priorité aux travaux qui exposent aux maladies professionnelles que les ouvriers européens s'efforcent d'éviter. C'est le cas des Indochinois, particulièrement chargés de la manipulation et du conditionnement des produits chimiques toxiques, pour la fabrication des explosifs ou le remplissage des obus à gaz. Les accidents sont beaucoup plus nombreux

hitlérienne [...] et à quels excès cette idée conduit ». Cf. Henri BAROIN, 1935, *La main-d'œuvre étrangère dans la région lyonnaise*, Bosc Frères, p. 1-2.

²⁵⁰ Cf. l'étude proposée par Laura Lee DOWNS, 2002 (1^{ère} éd. US : 1995), *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, (trad.), Albin Michel, 463 p.

²⁵¹ À la fin de 1917, un projet de bordereau unique de salaires pour les ouvriers travaillant dans l'industrie de guerre (dépendant de l'État ou relevant du secteur privé) prévoit « trois prix de l'heure » pour les ouvriers du département du Rhône : « 2 francs et 1 franc 75 centimes pour les hommes » (qualifiés ou semi qualifiés), et « 1 franc 50 centimes pour les femmes » – comme assignées de la sorte à des postes de travail en bas de l'échelle de l'atelier. Cf. **ADR 1 M 149** : Correspondance du cabinet de la préfecture. Affaires réservées (mai – décembre 1917). Rapport du commissaire spécial au Préfet du Rhône, 11 décembre 1917.

²⁵² Cf. **ADR 10 M 445** : Grèves (juin - décembre 1917). « Grève des manœuvres chinois », juillet 1917.

²⁵³ Sur ce point, d'autres illustrations de la même idée ont été exposées *supra* (cf. § 1.1.2.2).

que chez les Européens, faute de toute initiation préalable au milieu industriel²⁵⁴. »

D'autre part, et non sans paradoxe, les corps dévalorisés de ces ouvriers « devinrent les supports d'une "modernisation"²⁵⁵ », d'un élan de rationalisation du procès industriel qui affecta l'industrie française, pendant et après guerre. En effet, « la main-d'œuvre étrangère coloniale et chinoise surtout, a constitué un véritable champ d'acclimatation des méthodes de travail à l'américaine, du "taylorisme", refusés par les travailleurs français²⁵⁶ ».

Il ne s'agit pas ici d'établir un lien de causalité directe entre l'introduction de travailleurs « allogènes » sur le territoire métropolitain et la diffusion des méthodes dites d'organisation scientifique du travail au sein des entreprises. Nous n'entendons pas davantage ériger la Première guerre mondiale en point de départ des stratégies patronales d'adaptation et de rationalisation de l'activité productive. De même, nous n'ignorons pas qu'il peut sembler quelque peu réducteur, voire abusif, d'évoquer une vague de « taylorisation » qui affecterait à compter de 1914 l'industrie française – ne serait-ce qu'en raison de la multiplicité des théoriciens de la rationalisation industrielle, et de l'écart perceptible entre leurs idées et les réalisations qui s'en revendiquent en France au début du XX^e siècle²⁵⁷.

Schématiquement, il convient de distinguer ici :

- les pratiques inspirées du taylorisme *stricto sensu*, qui conduisent, par l'observation des ouvriers les plus habiles dans l'exécution d'un travail, à définir la série exacte de mouvements élémentaires et le temps nécessaire à leur réalisation, afin d'éliminer les gestes et les opérations inutiles, et de déterminer symétriquement une séquence optimale (« *one best way* »), imposée aux ouvriers et au principe du calcul de leur rémunération ;
- les pratiques de mécanisation intensives, inspirées de la pratique des usines Ford, qui facilitent la fragmentation du processus de production en une succession de tâches élémentaires et répétitives chronométrées, dont la réalisation ne nécessite aucune qualification ;
- les pratiques qui relèvent des théories de l'ingénieur Henry Fayol, qui promeuvent une conception militaire de l'organisation²⁵⁸, dans laquelle l'attention portée sur la chaîne hiérarchique (du dirigeant au chef d'équipe) au fondement de la nécessaire « unité de commandement » au sein de l'entreprise, s'explique par la volonté d'évacuer dans l'identification ou le traitement des dysfonctionnements toute considération subjective ou interpersonnelle, au profit d'une appréhension globale et scientifique du processus de production²⁵⁹.

Toutes ces réserves ayant été formulées, il n'en demeure cependant pas moins vrai que l'institution des groupements de travailleurs s'est avérée très largement compatible, voire favorable, aux réformes de l'organisation du travail en usine. En effet, la docilité de la main-

²⁵⁴ Cf. J. FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 201.

²⁵⁵ Cf. L. LEVINE FRADER, « Depuis les muscles jusqu'aux nerfs... », art. cité, p. 113.

²⁵⁶ Cf. L. DORNEL, art. cité, p. 68.

²⁵⁷ « Le "taylorisme" ne constitue qu'une des voies, une des écoles, et pas forcément la plus pertinente, ni la plus générale, de la rationalisation industrielle en France et dans le monde au cours de la première moitié du XX^e siècle, et son importance a donc été exagérée par la tradition sociologique et historiographique française ». Cf. François VATIN, 2003, « Du nouveau sur le taylorisme, la discipline du travail et la manière d'écrire l'histoire ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, n°22, p. 411.

²⁵⁸ Il n'est pas anodin de noter que le fameux ouvrage de Henry FAYOL, *Administration industrielle et générale*, date de 1916.

²⁵⁹ « Au cœur de la pensée de Henri Fayol se trouve cette aspiration fondamentalement technicienne et saint-simonienne selon laquelle il est plus judicieux et performant de s'occuper de l'administration des choses que du gouvernement des hommes ». Cf. Gilles POLLET, « Technocratie et démocratie... », art. cité, p. 39.

d'œuvre « allogène » (induite par la militarisation de leur statut, et le maintien afférent d'une discipline de fer), tout comme sa malléabilité – qui résulte de son inexpérience presque généralisée du travail en usine, confortée par l'absence de représentation syndicale de ce personnel – constituent deux facteurs propices à la diffusion d'une conception du travail morcelée en différentes tâches répétitives – dont les Etats-Unis présentent l'espace national d'application par excellence. La guerre, parce qu'elle a considérablement réduit les capacités de résistance de la classe ouvrière (généralement opposée à des « réformes » qui restreignaient les marges de manœuvre du travailleur à son poste, et visaient à prévenir toutes formes de « freinage » de la production²⁶⁰), a pu représenter pour les patrons français soucieux d'introduire ou d'accélérer la division du travail dans leurs établissements²⁶¹ une opportunité de premier ordre. L'assignation des ouvriers des cantonnements à un faisceau de tâches spécifiques (le plus souvent parmi les plus dangereuses), tend, dans chacune de nos études de cas, à souligner en tout état de cause la parfaite congruence des pratiques de division du travail industriel avec la présence, au cœur ou à proximité des usines, de groupements de travailleurs dévalorisés, sans qualification, et soumis à une discipline militaire.

Du reste, l'utilité marginale de ce type de main-d'œuvre se trouve confirmée *ex post* par l'appropriation après-guerre de la technologie du cantonnement par l'industrie privée, comme nous allons le voir.

1.2.2 – L'appropriation patronale des cantonnements et leurs usages durant l'entre-deux-guerres

Le recours aux travailleurs « allogènes » dans le processus productif ne peut uniquement s'appréhender à l'aune des besoins conjoncturels de main-d'œuvre induits par la mobilisation générale de 1914 et la prolongation du conflit. En effet, la réduction des cantonnements à un pis-aller, une solution d'urgence plus ou moins imposée par l'État, du fait de sa prétention nouvelle à organiser l'économie de guerre, échouerait à rendre compte de la pérennisation, après l'Armistice, et dans un certain nombre d'usines, d'un système de logement contraint réservé aux travailleurs « allogènes.

Pour proposer une grille de compréhension de cet intrigant phénomène, l'hypothèse que nous voudrions particulièrement éprouver ici s'inscrit dans la lignée des travaux de G. Noiriel²⁶². Elle revient à établir que plusieurs dirigeants d'entreprise se sont employés à

²⁶⁰ Cf. Sabine ERBÈS-SEGUEIN, 2004 (1^{ère} éd. : 1999), *La sociologie du travail*, La Découverte, p. 22.

²⁶¹ C'est semble-t-il le cas dans les usines de Louis RENAULT. Cf. P. FRIDENSON, *Histoire des usines Renault...*, *op. cit.*

²⁶² Cf. G. NOIRIEL, « Du "patronage" au "paternalisme"... », art. cité.

recupérer à leur avantage les cantonnements, en tant que pièces nécessaires à la démarche plus globale de mise en place d'un système « paternaliste » de fixation et de fidélisation de la main-d'œuvre « nationale ». Ce processus, typique des industries lourdes (métallurgie, extraction minière, chimie) où les conditions de travail particulièrement éprouvantes ont entretenu, depuis la fin XIX^e siècle, un problème endémique de pénurie de personnel, s'inscrit dans une stratégie d'instrumentalisation de l'immigration par le patronat français, qui a trouvé matière à s'exprimer pleinement dans la configuration sociopolitique des années 1920.

1.2.2.1 – La privatisation de « l'immigration organisée »

Il est frappant de constater avec quelle célérité le gouvernement français, une fois la guerre terminée, essaie de restaurer la situation qui précédait le déclenchement du conflit, comme pour conjurer l'extraordinaire et les bouleversements suscités par la catastrophe européenne de 1914-1918. Dès le mois de décembre 1918, la gestion des « *répercussions de la démobilisation sur l'activité nationale* », qu'elle concerne les soldats « victorieux » de retour du front ou les ouvriers affectés à l'industrie de guerre, « *revêt, en raison des circonstances, un caractère pressant*²⁶³ », comme le souligne un courrier circulaire de l'Office départemental de placement aux maires du Rhône. La crainte d'un chômage frictionnel, provoqué par l'inadaptation de l'appareil productif aux besoins de l'économie de « paix », et l'afflux d'anciens combattants sur le marché du travail, s'avère en effet patente :

« En premier lieu, il faudra procurer des emplois à ceux des démobilisés qui n'auront pu retrouver leur occupation d'avant-guerre et faire passer des industries de guerre aux industries de paix les ouvriers et ouvrières qui auront été licenciés par suite de l'arrêt des fabrications de guerre. En second lieu, il sera prudent, dans les communes industrielles, en prévision des crises temporaires et partielles de chômage, de disposer de caisses de chômage prêtes à fonctionner, pour procurer aux ouvriers et ouvrières sans travail des secours immédiats pendant le délai nécessaire à leur placement, ou plutôt à leur remplacement²⁶⁴. »

Dans ces circonstances, il n'est guère étonnant de constater que les travailleurs « allogènes », introduits sur le territoire métropolitain durant le conflit en tant que main-d'œuvre de substitution, aient rapidement été considérés comme surnuméraires, une fois que les soldats mobilisés ont commencé à réintégrer la vie active. Très logiquement, les gouvernants proposèrent au plus vite d'user de la solution du rapatriement du personnel colonial ou étranger comme d'une variable d'ajustement pour corriger les déséquilibres latents du marché du travail. Ainsi, dès « le 24 janvier 1919, le ministre de la Reconstruction industrielle ordonna le licenciement des ouvriers étrangers de tous les établissements de l'artillerie, en précisant que le licenciement des ouvriers français en surnombre n'aurait lieu

²⁶³ Cf. **AMVÉ 7 F 55/2** : Travail. Office départemental de placement. Courrier de l'Office départemental à MM. les maires du Rhône, 10 décembre 1918.

²⁶⁴ *Ibid.*

qu'après le départ des étrangers²⁶⁵ ». Dans le même mouvement, en mars 1919, quatre mois à peine après la signature de l'Armistice, le gouvernement « décide de leur rapatriement massif²⁶⁶ » – alors que la fixation des stéréotypes raciaux, précédemment évoqués²⁶⁷, légitime d'autant plus aisément la nécessité de remplacer ces ouvriers dépréciés par une main-d'œuvre « nationale » bien plus performante. Dès février 1921, un membre du gouvernement pouvait affirmer à la Chambre des députés que 105 000 travailleurs coloniaux avaient été rapatriés depuis l'armistice²⁶⁸. Seuls 8 % des effectifs totaux des travailleurs « exotiques » (soit, pour des contingents respectifs d'environ 184 000 « coloniaux » et 38 000 Chinois²⁶⁹, moins de 4000 individus) demeuraient en France à la fin de cette même année²⁷⁰.

Bien évidemment, ces opérations de rapatriement ont pu se heurter à la résistance des travailleurs « allogènes », décidés à demeurer en France après la fin des hostilités. Les dossiers individuels de la Préfecture du Rhône permettent ainsi de suivre la trajectoire de Zeferino Ferreira, né le 18 décembre 1889 à Panafel (Portugal)²⁷¹. Ce manœuvre est entré en France en 1917, pour travailler successivement « au Creusot (Saône-et-Loire), à Saint-Fons (Rhône) et à Feyzin (Isère) », communes où l'industrie de guerre (notamment chimique, pour les deux dernières villes citées) avait suscité une forte demande de main-d'œuvre « allogène ». En dépit des mesures de l'après-guerre, il parvient à se fixer en France (« *il serait marié et père de trois enfants, mais sa famille se trouve au Portugal*²⁷² ») Il n'attire l'attention de la police qu'en 1928, en raison de sa condamnation, le 12 octobre, à six mois de prison par défaut pour coups et blessures. L'avis de recherche qui est lancé sur lui permet d'établir qu'il « *a demeuré dans un garni, 4 rue d'Essling [à Lyon], du 12 août 1925 au 7 juin 1928*²⁷³ ». Le 13 mars 1929, le tribunal délivre un avis d'expulsion à son encontre, en raison de sa condamnation. Les autorités parviennent à lui remettre le 10 septembre 1929. Elles ont retrouvé sa trace en raison de la demande formulée par l'intéressé d'une carte d'identité, établie à Feyzin le 13 avril 1929. Etabli rue des Razes, exerçant la profession de manœuvre maçon, il bénéficie d'une requête formulée par son employeur, la Société des travaux publics et entreprises électriques (sise 98 rue Bugeaud, à Lyon), pour laquelle il a travaillé « *pendant quatre ans environs, mais en différentes fois* » et où il est employé de nouveau depuis le mois d'août 1929. « *Les renseignements recueillis sur le né Ferreira lui sont favorables, ses patrons sont entièrement satisfaits de ses services*²⁷⁴ ». Le soutien de son employeur lui permet de bénéficier le 29 octobre 1929 d'un droit de séjour de trois mois à titre d'essai dans le Rhône, puis, le 6 février 1930, d'une autorisation de résidence par voie de sursis trimestriels renouvelables. Z. Ferreira, dans ses interactions écrites avec les services de la Préfecture, semble écrire convenablement le Français.

Le 5 juin 1931, il est condamné à 50 Francs d'amendes pour violences réciproques. Cette

²⁶⁵ Cf. J.-C. BONNET, *Les pouvoirs publics français et l'immigration...*, op. cit., p. 120.

²⁶⁶ Cf. B. LARBIU, « L'immigration organisée... », art. cité.

²⁶⁷ Cf. *supra*, notamment § 1.2.1.3.

²⁶⁸ Cité in J.-C. BONNET, op. cit., p. 121.

²⁶⁹ Ces derniers ont bénéficié d'un rapatriement par bateau, pris en charge par l'État, jusqu'en mars 1922. L'insuffisance des crédits disponibles pour ces opérations explique leur étalement dans le temps. Cf. Live YU-SION, *La diaspora chinoise en France...*, op. cit., p. 119.

²⁷⁰ Cf. B. LARBIU, art. cité.

²⁷¹ Cf. **ADR 3994 W 30** : Étrangers. Expulsion, naturalisations. Dossier n°14 655, secrétariat général pour la Police, étranger passible d'expulsion.

²⁷² *Ibid.* Rapport du commissaire chef de la Sûreté au service des étrangers de la Préfecture, 4^{ème} division, 3^{ème} Bureau, 11 octobre 1929.

²⁷³ *Ibid.* Renseignements fournis par la direction de la Sûreté au secrétaire général pour la Police, note du 9 janvier 1929.

²⁷⁴ *Ibid.* Rapport du commissaire chef de la Sûreté au service des étrangers de la Préfecture, 4^{ème} division, 3^{ème} Bureau, 11 octobre 1929

condamnation remet en vigueur l'arrêté d'expulsion, jusque-là en sursis²⁷⁵. Malgré un recours²⁷⁶, il est écroué le 26 janvier 1932 à quinze jours de prison, pour ne pas avoir respecté la notification d'expulsion. Malgré ce dénouement apparent de près de quinze ans de vie clandestine, l'administration française a une nouvelle fois maille à partir avec Z. Ferreira... en 1939. Le préfet de l'Isère demande en effet à son collègue du Rhône s'il dispose de renseignements sur cet homme, qui vient de purger une peine de six mois de prison pour infraction à arrêté d'expulsion²⁷⁷. Le préfet du Rhône, pour lequel, selon une vision assez partielle du dossier, « *les renseignements recueillis sur son compte [...] laissaient à désirer* », ne peut que se défaire, « *en raison de l'ancienneté de ces faits et de l'absence de renseignements récents sur cet étranger* », et refuser d'« *émettre un avis sur la suite qu'il y a lieu de réserver à sa demande de sursis*²⁷⁸ ». Avec le déclenchement de la Seconde guerre mondiale, effective depuis le 1^{er} septembre de cette année 1939, nul doute que le cas de Z. Ferreira, qui comptait désormais plus de 20 années de séjour en France, n'apparaissait pas prioritaire. Il illustre cependant la capacité de certains travailleurs « allogènes » à passer entre les mailles du filet administratif – notamment en jouant des carences de communication entre administrations préfectorales, alors que l'agglomération lyonnaise empiète alors sur les départements du Rhône et de l'Isère. Ce faisant, il rappelle opportunément qu'il convient de ne pas confondre la volonté précoce manifestée par l'administration de contrôler les étrangers sur le territoire métropolitain, et ses capacités effectives, avec les moyens de l'époque, à satisfaire cette ambition.

Le rapatriement des travailleurs « allogènes » des cantonnements marque en fait d'abord symboliquement l'abandon des prétentions de l'État à organiser les flux d'immigration économique, sur le marché du travail. Significativement, le Service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE), qui a intégré, dès avant la fin des hostilités²⁷⁹, les services dits « extérieurs » du ministère du Travail (offices de placement départementaux et municipaux), connaît une réduction drastique de son personnel, qui passe de 122 employés en 1919 à 63 en 1923. « Il faut attendre 1930 pour que les effectifs rattrapent ceux de 1918, alors que la population immigrée a doublé²⁸⁰ » dans le même temps sur le territoire français.

En effet, la plus faible emprise de l'administration sur les questions migratoires ne signifie nullement l'arrêt brutal de l'immigration en France. Bien au contraire, à la nécessité de répondre aux carences de main-d'œuvre, récurrentes depuis la fin du XIX^e siècle, de l'industrie lourde, « qui est l'objet d'une véritable répulsion pour les Français²⁸¹ », viennent s'ajouter les pressants besoins en terrassiers, manœuvres et autres travailleurs de force, que les destructions de la guerre font peser sur l'économie²⁸². Si le recours à des travailleurs

²⁷⁵ *Ibid.* Avis du ministère de l'Intérieur, 24 décembre 1931.

²⁷⁶ *Ibid.* Lettre manuscrite de Z. FERREIRA à Monsieur le Préfet du Rhône, 17 janvier 1932.

²⁷⁷ *Ibid.* Courriers du préfet de l'Isère au préfet du Rhône, 7 mars 1939 et 15 mai 1939.

²⁷⁸ *Ibid.* Courrier du préfet du Rhône au préfet de l'Isère, 1^{er} novembre 1939.

²⁷⁹ Cf. *supra*, § 1.1.3.1.

²⁸⁰ Cf. V. VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 100 (note de bas de page).

²⁸¹ Cf. G. NOIRIEL, « L'immigration en France, une histoire en friche... », art. cité, p. 113. La corrélation entre recours à l'immigration et difficulté des conditions de travail est soulignée dès l'entre-deux guerres par un haut fonctionnaire, Georges Mauco, spécialiste des questions d'immigration, dont les études font ressortir que « plus l'industrie est récente, plus elle est concentrée, plus les conditions de travail y sont difficiles, et plus on y trouve d'immigrés ». *Ibid.*, p.111.

²⁸² Au sortir de la guerre, les houillères du Pas-de-Calais se situent à la confluence de ces deux courants disjoints, puisqu'aux besoins en personnel traditionnels dans le secteur de l'extraction du charbon (où les ouvriers belges avaient fourni dès avant 1914 un contingent considérable de mineurs de fond), venaient s'ajouter une demande exceptionnelle de main-

« allogènes » se révèle une nouvelle fois nécessaire pour pourvoir à ces emplois peu attractifs, la différence marquante avec la période précédente s'avère la captation des enjeux de l'organisation de l'immigration par le grand patronat français. Le retour à l'ordre républicain qui prévalait avant 1914, libéral en matière économique, renvoie en effet la quasi-totalité des questions relatives à la main-d'œuvre dans la sphère privée. L'initiative patronale prévaut donc désormais sur l'administration des flux migratoires, et contribue, à la suite de plusieurs expériences localisées depuis 1919²⁸³, à la mise en place d'une « *machine à importer des hommes*²⁸⁴ », la Société générale d'immigration (SGI).

Cette société anonyme, fondée en 1924 par différents groupements professionnels patronaux, dont le Comité des houillères, se définit comme un prestataire de services. Elle se propose d'organiser le recrutement des immigrés pour le compte de ses clients, parmi lesquels figure l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM)²⁸⁵. Entre 1924 et 1930, « elle achemine 400 000 travailleurs, essentiellement des Polonais », sur le territoire national²⁸⁶. Ainsi que le décrit en des termes choisis son directeur, Jean Duhamel, dans un ouvrage d'entretien réalisé avec le journaliste Georges Le Fèvre en 1929²⁸⁷, le travail de la SGI consiste à faire le « *tri du tout-venant humain* », première « *épuration* » d'une « *force intacte qui jaillit là, comme une source, de la terre polonaise* ». Une deuxième étape de « *raffinage* » vise à « *contrôler la substance humaine* », c'est-à-dire à contrôler la bonne santé des travailleurs sélectionnés. Après avoir assuré le transport des hommes jugés aptes, des opérations de « *triage* » sont effectuées dans le centre de Toul, géré par l'État, dépôt unique considéré comme un « *système breveté de répartition automatique* » des travailleurs ainsi importés. Ces derniers « *sont étiquetés prêts à partir* », et envoyés vers leurs employeurs, « *comme un colis postal* ».

L'omniprésence dans ces propos à visée descriptive d'un champ lexical « technique », tend à assimiler les travailleurs « allogènes » au rang de vulgaires marchandises, convoyées et expédiées sans grand ménagement, voire susceptibles d'être retournées en cas de défectuosité ou de non satisfaction du client. Si la SGI est accusée par ses détracteurs (essentiellement des syndicalistes et des fonctionnaires du ministère du Travail) de négliger les contrôles sanitaires ou de privilégier le « *trafic de chair humaine*²⁸⁸ » (elle perçoit 80 Francs de bénéfice pour chaque entrée sur le territoire national), son institution témoigne de la mainmise d'une logique économique sur les considérations politiques en matière d'immigration, jusqu'à ce que la crise des années 1930 marquent simultanément sa disparition, et le réinvestissement des questions migratoires par les pouvoirs publics²⁸⁹.

Comme l'a abondamment souligné G. Noiriel, l'intérêt du recours à cette main-d'œuvre immigrée s'explique par les moindres protections dont elle bénéficie de la part de la République et, symétriquement, dans la plus grande flexibilité qu'elle autorise. Nous nous

d'œuvre, rendu nécessaire par les travaux de remise en état des installations, inondées par l'armée allemande au cours de sa retraite de l'automne 1918.

²⁸³ Cf. B. LARBIOU, « L'immigration organisée... », art. cité.

²⁸⁴ D'après l'expression de Jean DUHAMEL, directeur de la Société générale d'immigration (SGI), rapportée *ibid.*

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ Cf. V. VIET, *Histoires des Français venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 101.

²⁸⁷ Cf. Georges LE FÈVRE, 1929, *Homme-Travail*, Éditions Baudinière, cité in B. LARBIOU, « L'immigration organisée... », art. cité. Tous les extraits de l'ouvrage qui suivent proviennent de cette dernière source.

²⁸⁸ Cf. V. VIET, *Histoires des Français venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 106.

²⁸⁹ Nous pensons notamment à la loi du 10 août 1932, qui réserve, pour chaque branche d'activité, un pourcentage d'emplois réservés aux nationaux. Cette loi de fermeture du marché du travail sera réactivée par l'administration après la Seconde guerre mondiale, afin de motiver certains refus de permis de séjour. Cf. Alexis SPIRE, 1998, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, p. 93-s.

permettons de reproduire un long passage d'un article de l'historien français, tant il paraît brillamment synthétiser les avantages offerts par l'immigration organisée au patronat qui s'en trouve l'instigateur à compter de 1919 :

« On ne peut qu'énumérer les avantages procurés par ce type de main-d'œuvre, qui ne sont certainement pas sans rapport avec le fantastique "boom industriel" de la France des années 1920. On en trouve des indices dans les articles spécialisés des économistes de l'entre-deux-guerres. Ainsi, pour William Oualid, "il est indéniable que l'introduction d'un adulte tout formé professionnellement a pour résultat de doter le pays d'un élément immédiatement productif et dont l'éducation n'a rien coûté à la collectivité (mise au monde, entretien, instruction, apprentissage, etc.)". De même, dès les années 1930, Georges Mauco souligne l'avantage [...] de pouvoir, grâce à l'immigration, adapter étroitement les effectifs aux besoins de l'économie, notamment en période de crise où les renvois massifs soulagent d'autant les caisses de chômage. Plus généralement, [...] l'emploi de travailleurs immigrés permet d'importantes économies sur d'autres aspects du sursalaire, assurances sociales et retraites, en particulier. C'est aussi grâce à l'immigration massive que les patrons français ont pu maintenir des taux de salaires souvent très bas, les plaçant en position avantageuse par rapport à leurs concurrents étrangers. [...] La plus grande partie des travailleurs étrangers introduits dans le pays n'a pas la possibilité de se déplacer à sa guise ; elle est au contraire étroitement canalisée en fonction des besoins de l'industrie lourde par tout un arsenal de mesures qui vont du contrat de travail négocié dans le pays d'origine [...] jusqu'aux règlements de police contrôlant les moindres faits et gestes²⁹⁰. »

L'intéressant, en ce qui nous concerne notre recherche, revient à montrer que les cantonnements ont pleinement participé à cette captation des enjeux de l'immigration économique par certaines franges du patronat industriel français.

1.2.2.2 – Les cantonnements au service des stratégies de main-d'œuvre patronales

La volonté du patronat de l'industrie lourde de bénéficier d'une main-d'œuvre immigrée, et des avantages liés au recours à ce type de personnel qui viennent d'être exposés, a présidé au réinvestissement, par certaines directions d'entreprises, des cantonnements hérités de la Première guerre mondiale. La survivance de cette technologie à la fin de la conjoncture critique qui avait légitimé sa mise en place trouve ses conditions de possibilité dans le caractère rudimentaire de ces logements collectifs. En effet, les principales caractéristiques de ces baraquements – capacité d'accueil importante, proximité des usines, isolement, coût d'entretien quasi nul, facilités de surveillance – s'avèrent au fondement de leur reconversion, en ce qu'elles facilitent la transition entre leur fonction militaire originelle, et les usages civils de gestion hiérarchisée de la main-d'œuvre que privilégient après l'Armistice les responsables des usines où ils demeurent implantés²⁹¹.

²⁹⁰ Cf. G. NOIRIEL, « L'immigration en France... », art. cité, p. 114-115 et 116.

²⁹¹ Les appropriations successives sur la longue durée de certains sites de « logement contraint » par des autorités de statut différent (militaires, patronales ou administratives) a été relevée par ailleurs : « certains camps, maintes fois réutilisés, comme celui de Larzac en Aveyron ou de Mazargues à Marseille, celui de Rivesaltes dans les Pyrénées orientales ou de Fort-Barraux dans l'Isère ont une

En premier lieu, il convient de rappeler que les baraques Adrian n'ont pas toujours été démontées par l'Autorité militaire lorsque la « mobilisation industrielle » a cessé d'être d'actualité. Les usines ont ainsi conservé en leur sein, ou à proximité, les logements de fortune qui avaient été implantés durant le conflit. Ce maintien du provisoire trouve souvent son origine dans le fait que la dissolution des groupements de travailleurs n'implique pas mécaniquement que ces derniers aient quitté les lieux. En raison des difficultés matérielles de l'immédiat après-guerre, les ouvriers « allogènes » demeurent très souvent, pour un laps de temps plus ou moins long, dans « leur » cantonnement, où ils s'avèrent assignés à résidence dans l'attente de leur rapatriement. Il est dès lors particulièrement tentant pour les chefs d'entreprise de continuer à puiser dans cette réserve de main-d'œuvre, immédiatement disponible, même après l'expiration du contrat, conclu avec les services de main-d'œuvre de l'État, qui leur en conférait l'usage. Du reste, les maigres protections (notamment en matière d'égalité de traitement) que la tutelle de la puissance publique leur garantissait s'évanouissent avec le retrait de celle-ci de la gestion des enjeux relatifs à l'immigration. Il apparaît d'autant plus intéressant pour les employeurs d'employer ces ouvriers non qualifiés, illettrés, et isolés dans une société française qui leur demeure largement étrangère, que l'obligation d'acquitter à l'État une redevance (« 0,50 franc par journée de travail pour les ouvriers nord-africains, 1,50 francs pour les ouvriers chinois²⁹² »), destinée à renchérir le coût du recours à la main-d'œuvre « allogène », et éviter qu'elle ne soit mise en concurrence avec les travailleurs nationaux, disparaît aux lendemains de la guerre.

Dans ces conditions, certains employeurs se sont attachés à retenir certains des travailleurs « allogènes » introduits au cours du conflit. La fragilité même de leur position en France, où ils se retrouvaient en situation irrégulière, plus ou moins « oubliés » par l'administration²⁹³, renforçait leur dépendance vis-à-vis de leur employeur – pour qui le maintien de cette catégorie de personnel dans des cantonnements peu exposés aux regards présentait de surcroît l'avantage de maintenir un voile discret sur leur présence en France. L'affectation prioritaire de ces « allogènes » à des emplois qui ne trouvaient pas preneurs leur permettait du reste de bénéficier d'une tacite complaisance de la part des autorités administratives.

En 1923, un rapport du commissaire de police de Saint-Fons dénombre pas moins de 388 « indigènes algériens », connus de ses services, parmi lesquels 33 travaillent à Lyon, 72 sont salariés à l'usine automobile Berliet de Vénissieux, et 283 sont employés dans les différentes usines chimiques de la commune de Saint-Fons. Parmi celles-ci, la société Coignet loge depuis

succession d'usages ségrégatifs, répressifs ou protecteurs visant des déviants, des étrangers et des « indigènes » coloniaux ». Cf. M. BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, *op. cit.*, p. 139. Nous reviendrons en conclusion de cette section sur l'assignation de certains sites de notre *corpus* d'enquête à des usages de cantonnement de populations « étrangères » (ou regardées comme telles), que l'observation sur la longue durée permet de mettre en lumière (cf. *infra*, § 1.2.2.3).

²⁹² Cf. V. VIET, *Histoires des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 89.

²⁹³ Nous nous permettons de renvoyer à l'exemple individuel de Z. FERREIRA, développé *supra* (cf. § 1.2.2.1).

la guerre dans des baraques, d'abord attribuées à un groupement de travailleurs grecs²⁹⁴, une soixantaine de travailleurs musulmans. Le tableau qu'en dépeint le fonctionnaire ne présente pas ces manœuvres sous un jour particulièrement flatteur : « *pour la majorité ils sont malpropres, parfois répugnants ; ils sont menteurs, chapardeurs, et vident leurs querelles d'une façon brutale, voire même sanglante, ce qui paraît naturel chez eux* ». Il ajoute par ailleurs, en élargissant sa perspective à l'ensemble des « indigènes algériens » connus de ses services qu'« *ils travaillent assez régulièrement mais ne sont pas des plus courageux. Il faut dire aussi que certains travaux, notamment dans les fabriques de produits chimiques ou de la colle ne peuvent être exécutés que par ces indigènes, les Français ne tenant pas à les faire*²⁹⁵ ».

Une dizaine d'années plus tard, une étude à prétention universitaire sur les étrangers de l'agglomération lyonnaise pointe la présence de « 1600 [Asiatiques] dans le département du Rhône²⁹⁶ », pour un total national qui n'atteint pas alors les 8000 individus. Cette impressionnante surreprésentation locale s'explique en grande partie²⁹⁷ par le non rapatriement de travailleurs introduits à compter de 1916, notamment au Creusot, « où ils furent employés longtemps dans la métallurgie », et dans les usines de produits chimiques de Saint-Fons. « Ils y remplissent des tâches complètement délaissées par la main-d'œuvre française. [...] Totalement illettrés, ils négligent souvent de remplir les formalités administratives ». Á Saint-Fons se constitue ainsi une petite communauté chinoise, forte d'une cinquantaine d'individus environ, dont une quinzaine sont toujours, en 1926, domiciliées dans le cantonnement située à proximité de l'usine Saint-Gobain²⁹⁸.

Les baraquements, même progressivement évacués par leurs occupants originels, peuvent également faire l'objet de réutilisations de la part des employeurs. Le cantonnement de l'usine Saint-Gobain, à Saint-Fons, initialement destiné à l'accueil d'un groupement chinois, comme nous venons de le dire, a constitué un point de chute pour des travailleurs portugais²⁹⁹, puis polonais³⁰⁰, introduits en France au cours de l'entre-deux-guerres.

Un petit mystère demeure quant à l'origine de la communauté portugaise de Saint-Fons. S'il est établi que, parmi eux, une proportion importante a été introduite du fait de la direction de l'usine dans l'entre-deux-guerres³⁰¹, il n'est pas impossible qu'à l'instar de Z. Ferreira, dont nous avons retracé plus haut la trajectoire³⁰², certains d'entre eux soient des travailleurs introduits en France durant la Première guerre mondiale par le SMOE. Nous n'avons pas trouvé trace de cantonnement lusophone à Saint-Fons, mais des témoignages de responsables associatifs communautaires laissent penser qu'un tel groupement aurait pu exister dans la

²⁹⁴ Cf. **ADR 1 M 355**, archive déjà citée. Plan militaire du « *Premier secteur de garde et de surveillance. Saint-Fons – Vénissieux – Feysin [sic] et Neuville-sur-Saône* », déjà cité.

²⁹⁵ Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. État des renseignements sur les indigènes algériens de la commune de Saint Fons, établi par le commissaire de police de Saint-Fons le 8 août 1923.

²⁹⁶ Cf. H. BAROIN, *La main-d'œuvre étrangère...*, op. cit. p. 66. *Ibid.* pour toutes les citations suivantes.

²⁹⁷ La création en 1921 d'un Institut franco-chinois à Lyon, structure qui accueille une grosse centaine d'étudiants chinois, a renforcé la présence asiatique dans le Rhône. Sur la passionnante histoire de l'Institut franco-chinois de Lyon, nous renvoyons à l'exposition virtuelle de la Bibliothèque municipale de Lyon (Part-Dieu) : <http://www.bm-lyon.fr/lyonetlachine/>. Cf. aussi **ADR 4 M 415** : archive déjà citée, et notamment, parmi de nombreuses pièces, le courrier du Préfet du Rhône adressée au ministre de l'Intérieur, faisant suite aux demandes de renseignements de ce dernier sur « l'Université chinoise de Lyon », en date du 27 mars 1922.

²⁹⁸ Cf. **AMSF 1 F 4-7**: Registre du recensement de 1926.

²⁹⁹ Le recensement de 1926 dénombre dans le cantonnement « Saint-Gobain », en plus des 13 Chinois déjà mentionnés, près de 200 travailleurs portugais. *Ibid.*

³⁰⁰ En 1931, l'ancien cantonnement « chinois » est occupé par 85 Portugais et 25 Polonais. Cf. **AMSF 1 F 4-8** : Registre du recensement de 1931.

³⁰¹ Cf. notamment le témoignage de François SOARES, in Maurice CORBEL, 1982, *Les « Boulangers » de la Chimie. Chroniques de l'usine et des travailleurs de Saint-Gobain à Saint-Fons 1937-1944*, Librairie Nouvelle, p. 87.

³⁰² Cf. *supra*, § 1.2.2.1.

commune voisine de Feyzin (alors située dans le département de l'Isère) :

« Moi, depuis que je suis ici, sur Lyon... Je suis arrivé sur Lyon en 1970, mais j'ai débordé émigré dans la Drôme, en 1964. [...] Et bien en 1964, j'entendais déjà parler des Portugais de Feyzin. On disait que c'étaient des gens qui avaient réussi, qui connaissaient la vie, qu'ils pouvaient aider, donner un coup de main. [...] C'était quand même une communauté importante, tout le monde disait : "Des Portugais, il y en a déjà en France : ils sont à Feyzin". Alors qu'est-ce qu'ils faisaient ici ? Je ne sais pas. Mais ils avaient réussi. [...] S'ils étaient en France, soit c'étaient des déserteurs [du corps expéditionnaire, fort d'environ 70 000 hommes, dépêché en France par le gouvernement portugais après l'entrée en guerre en 1916 aux côtés des Alliés], soit ce sont des gens qui ont été oubliés... Parce qu'il faut voir que le Portugal à cette époque, il était en crise... Après la guerre [de 1914-1918], mais même pendant : il y a eu un coup d'État militaire pendant la guerre, au Portugal. [...] Donc les choses étaient assez désorganisées, et il y a peut-être eu des gens qui ont été un peu oubliés par le Portugal, et qui n'ont pas eu l'occasion de rentrer par leurs propres moyens. Qui se retrouvaient un peu paumés dans le coin, parce que sinon, pourquoi autant de Portugais à Feyzin ? [...] Donc vous voyez ? Soit ce sont des déserteurs, soit ce sont des oubliés, soit ce sont des clandestins. Les gens, c'est pas étonnant qu'ils n'aient pas envie de parler de ça »

[Manuel Deivid, 68 ans, né en 1940, maçon retraité, responsable d'une association culturelle portugaise de Saint-Genis-Laval (Rhône)]

Alors que la crise du logement demeure un problème endémique en France, que la loi dite Loucheur de 1928 ne suffit pas à résoudre³⁰³, les industriels présentent parfois « leurs » cantonnements comme des logements ouvriers, grâce auxquels ils peuvent attirer des travailleurs étrangers. Ceux-ci bénéficient de l'assurance de disposer d'un gîte à bon marché, condition propice à l'épargne vers le pays d'origine, qui motive très souvent l'immigration d'hommes seuls – et ce même si la qualité de ces habitations demeure bien évidemment sensiblement inférieure aux standards des ouvriers « nationaux ».

C'est ce que reconnaît implicitement le directeur de l'usine Saint-Gobain de Saint-Fons, M. Matringe, quand il raconte comment il a dû gérer, au début de la seconde guerre mondiale, l'afflux de réfugiés du Nord de la France, suite à la percée allemande de mai 1940 : « J'avais une cité [...] Oh ! Ça ne mérite pas ce nom-là, c'était des anciens logements très sommaires dans lesquels autrefois on avait casé les Portugais en attendant de mieux les loger. J'ai pu installer ces réfugiés provisoirement dans ces baraquements. Dans leur situation misérable, ils retrouvaient un toit. Ils étaient satisfaits³⁰⁴ ». Notons toutefois que certains Portugais dont il est fait question sont restés près de quinze ans dans des installations jugées bonnes à loger très provisoirement des employés français de Saint-Gobain jetés sur les routes par la débâcle.

Les cantonnements peuvent du reste faire l'objet d'aménagements au fil du temps, voire céder la place à des constructions « en dur », qui répondent davantage au qualificatif de « cités ouvrières³⁰⁵ ». Notons que ce schéma d'évolution de cantonnements hérités de la

³⁰³ La loi Loucheur est souvent considérée comme marquant une rupture dans l'histoire du logement social en France, puisqu'elle initie l'immixtion directe de l'État dans la gestion de cet enjeu, à travers le financement de prêts à taux réduits aux organismes (privés) d'habitations à bon marché (HBM), et l'ébauche d'un système complémentaire de subventions publiques. Cf. Jean-Marc STÉBÉ, 2007 (3^e éd.), *Le logement social en France*, PUF, 127 p.

³⁰⁴ Témoignage cité in Maurice CORBEL, *Les « Boulangers » de la Chimie...*, op. cit., p. 80.

³⁰⁵ Le cantonnement chinois de l'usine de la SCUR, rue du Port à Saint-Fons, est détruit au début des années 1920 pour permettre l'édification d'une cité ouvrière dans laquelle sont logés en 1931 sept ouvriers chinois. Cf. **AMSF F 38** : Activités préparatoires au recensement. Formulaire adressé par le maire de Saint-Fons à Rhône-Poulenc, au sujet de « renseignements préliminaires [au recensement de 1931] concernant les habitations dont votre société est propriétaire », document non précisément daté.

Grande guerre qui, afin d'accueillir de nouveaux flux d'immigration, connaissent des aménagements de plus ou moins grande ampleur, se retrouve sur le site de Salaise sur Sanne, qui fait l'objet de plus amples développements dans la seconde partie de ce rapport³⁰⁶.

Enfin, la réappropriation des cantonnements par le patronat se manifeste sous une forme extrême lorsque les employeurs créent *ex nihilo* des baraquements pour accueillir les flux d'ouvriers « allogènes » qu'ils introduisent sur le territoire français. C'est le cas semble-t-il dans le Nord de la France, où l'occupation allemande n'avait pas permis la mise en place par les pouvoirs publics de groupements de travailleurs au cours de la guerre. Au sujet des mineurs polonais massivement introduits par l'entremise de la SGI pour le compte des Houillères, V. Viet note en effet que

« Relégués dans des baraquements construits à la hâte, à la périphérie des corons traditionnels, et coupés de la sociabilité minière, ces immigrés ne pouvaient participer ni aux élections professionnelles, ni aux banquets, ni aux cérémonies officielles et n'avaient pas droit à la "part sociale" du salaire (allocations, gratifications, œuvres sociales, aides à l'acquisition d'un logement³⁰⁷. »

À travers cet exemple, il est alors possible de mesurer combien le cantonnement de travailleurs « allogènes » connaît au cours de l'entre-deux-guerres une forme d'institutionnalisation, que marque la progressive déconnexion des usages de cette technologie du contexte de « guerre totale » qui avait présidé à son émergence. .

1.2.2.3 – Le cantonnement, au fondement et à la marge du système paternaliste

Ce qui vient d'être dit invite à restituer les usages patronaux des cantonnements, typiques de l'entre-deux-guerres, dans le cadre plus global des interrelations entre industrie lourde, classe ouvrière française et immigration au cours de la période. Comme nous l'avons rappelé à dessein à plusieurs reprises, l'industrie lourde française a connu des difficultés récurrentes pour satisfaire ses besoins de main-d'œuvre depuis le milieu du XIX^e siècle. Si le modèle du « patronage », prégnant par exemple dans la Lorraine des maîtres des Forges³⁰⁸, avait pu constituer une solution pour assurer aux employeurs l'appoint de personnel régulièrement nécessaire à la bonne marche de leurs usines, il tombe en désuétude dans le premier quart du XX^e siècle, pour au moins trois raisons entremêlées.

³⁰⁶ Cf. *infra*, notamment § 2.2.2.

³⁰⁷ Cf. V. VIET, *Histoires des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 102.

³⁰⁸ Cf. *supra*, § 1.2.1.1.

– D’une part, les processus de mécanisation et de rationalisation de l’organisation industrielle, que les impératifs de productivité, inhérents à la « guerre totale » menée par les États européens, ont singulièrement accéléré³⁰⁹, modifient radicalement la demande de travail des industriels. Ceux-ci ne peuvent plus se contenter d’effectifs réduits, renforcés temporairement par l’afflux de travailleurs agricoles réduits à l’inactivité à la morte saison des champs. L’usine moderne réclame désormais davantage de bras, sans discontinuités.

– En second lieu, les décennies 1910-1920 marquent l’essor de nouvelles industries de transformation, qui élargissent le spectre du marché du travail ouvrier. Comme le relève G. Noiriél, « l’industrie lourde (mine, sidérurgie, chimie) est touchée de plein fouet par la concurrence des industries de transformation, implantées en général à proximité des grandes agglomérations (surtout la Région parisienne) et les “services” (transports, électricité, etc.) où la main-d’œuvre bénéficie de conditions particulièrement favorables³¹⁰ ». Ce phénomène de hiérarchisation implicite des emplois au sein du secteur secondaire renforce donc les difficultés de recrutement que connaissaient déjà les usines chimiques ou sidérurgiques.

– Enfin, avec le mouvement continu de consolidation de la République, amorcé en 1870, « les institutions politiques françaises sont devenues suffisamment démocratiques pour éviter à la population les contraintes inhérentes à toute “révolution industrielle”³¹¹ ». Alors que le parti radical, pivot de la vie politique, magnifie la petite propriété, et contribue à freiner l’exode rural³¹², le suffrage universel³¹³, la liberté de circulation³¹⁴, ou la proclamation du droit à la mobilité sociale via l’institution d’une école gratuite, laïque et obligatoire pour tous³¹⁵, constituent autant de barrières efficaces au déploiement d’une politique autoritaire du patronat industriel vis-à-vis des classes populaires « nationales ».

Dans ce contexte, c’est par le recours massif à l’immigration que le patronat de l’industrie lourde s’est révélé en mesure d’élaborer une stratégie visant à la résolution des pénuries endémiques de personnel qui l’affectait – stratégie résumée généralement par la formule de « paternalisme industriel » dans l’historiographie moderne.

En effet, cette démarche visait à la fidélisation de familles ouvrières à proximité des lieux de production. Pour ce faire, le patronat se faisait fort de prendre en charge, « du

³⁰⁹ Cf. *supra*, § 1.2.1.3.

³¹⁰ Cf. G. NOIRIEL, « Du “patronage” au “paternalisme”... », art. cité, p. 267.

³¹¹ Cf. G. NOIRIEL, « L’immigration en France... », art. cité, p. 117-118.

³¹² Cf. Serge BERNSTEIN, Marcel RUBY (dir.), 2004, *Un siècle de radicalisme*, Presses Universitaires du Septentrion, 287 p.

³¹³ Cf. Alain GARRIGOU, 2002, *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848-2000*, Seuil, 368 p.

³¹⁴ Rappelons que le livret ouvrier, véritable « passeport intérieur » qui devait être visé par les employeurs successifs d’un travailleur itinérant, et contenait leurs appréciations sur sa personne, n’est aboli qu’en 1890. Cf. Robert CASTEL, *Les métamorphoses...*, *op. cit.*, p. 258.

³¹⁵ Outre les promesses d’ascension sociale qu’elle pouvait faire miroiter aux parents, l’école républicaine a offert un nombre considérable de postes d’instituteurs, que les boursiers des classes populaires pouvaient espérer décrocher. « Ce fut une des chances de la République, et l’une des raisons de son enracinement, d’avoir ainsi offert de nombreux emplois à une couche sociale désireuse de s’élever ». Cf. Jean-Marie MAYEUR, 1973, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Seuil, p. 92.

berceau jusqu'au tombeau », l'existence ouvrière au sens large, à travers la mise en place d'infrastructures essentielles, et l'établissement concomitant d'une espèce de monopole localisé en matière de biens publics. Comme l'explique G. Noiriel :

« Devant le laxisme de l'État et sous la pression des ouvriers eux-mêmes (toutes les études prouvent qu'il y a un rapport directe entre la construction de logements et la diminution du *turn over*), les patrons sont contraints de réserver une part de leurs investissements pour les habitations, les écoles, les installations sanitaires, les hôpitaux, etc. Mais cette prise en charge complète représente aussi un refus délibéré [...] de laisser se développer l'initiative publique ou une initiative privée indépendante (bourgeoise immobilière par exemple) dans leur localité. Étant donné la concurrence qui oppose les entreprises pour le recrutement des ouvriers, il est vital pour chacune d'entre elles que le logement, l'hôpital, etc., apparaissent comme un avantage propre à tel ou tel établissement³¹⁶. »

Les employeurs tentent ainsi de se constituer de véritables viviers de main-d'œuvre, réservés à leur usage³¹⁷, et dont ils contribuent à assurer la reproduction intergénérationnelle de la force de travail. Les « cités ouvrières » qui fleurissent au début des années 1920, et qui comprennent commerces, espaces de sociabilité (cafés, terrains de sports...) et équipements collectifs (bains douches, crèches, etc.), incarnent bien l'utopie paternaliste d'un espace coupé du reste de la ville, se suffisant à lui-même, et qui entretient « l'intrication de la vie dans et hors du travail³¹⁸ ».

Mais les conditions de possibilité d'un tel système reposaient sur une stricte hiérarchisation interne de la classe ouvrière, notamment à travers le durcissement de la distinction entre main-d'œuvre « nationale » et main-d'œuvre « étrangère ». Cette dernière, sous-payée, structurellement résignée à subir la surexploitation dont elle est victime³¹⁹, demeurait indispensable pour assurer les tâches les plus ingrates, pour lesquelles les industriels ne trouvaient pas preneurs³²⁰. Par un glissement progressif, facilité par la prégnance

³¹⁶ Cf. G. NOIRIEL, « Du "patronage" au "paternalisme"... », art. cité, p. 269. C'est nous qui soulignons.

³¹⁷ « Sur place, les patrons essaient d'empêcher le développement d'industries concurrentes. En renforçant le caractère mono-industriel des bassins paternalistes, en tuant dans l'œuf les velléités de constitution d'une réelle classe moyenne commerçante ou immobilière, les chefs d'entreprise façonnent des univers sociaux [...] qui s'illustrent par une faible différenciation professionnelle ». *Ibid.*, p. 270. La sociologie ouvrière d'une commune comme Saint-Fons, qui voit au cours des années 1920 s'accomplir un mouvement de concentration de l'industrie chimique à travers la création de Rhône – Poulenc, constitue une illustration à nos yeux pertinente de l'idéal-type décrit par G. NOIRIEL.

³¹⁸ Cf. François DUCHÊNE, Marie-Ghislaine CHASSINE, « Être contre, *tout contre* le paternalisme. Une mémoire de la (Petite) cité TASE, à Vaulx-en-Velin (69) », in F. DUCHÊNE (dir.), 2008 (à paraître), *Cités ouvrières...*, *op. cit.* Nous reparlerons *infra* (cf. § 2.3.1.3) de la cité ouvrière dont traite l'article, mise en place en 1924 par le groupe industriel Gillet à proximité d'une usine de viscosse (appelée TASE, pour Textile artificiel du Sud-Est, à compter de 1935).

³¹⁹ « L'extrême exploitation dont sont victimes les immigrés célibataires n'est possible que parce que, pour eux, l'usine ou la mine ne sont considérées que comme un moment passager de leur existence, le prix qu'il faut payer afin de trouver l'argent nécessaire à la réalisation des projets que l'on a fait "au pays" ». Cf. G. NOIRIEL, « Du "patronage" au "paternalisme"... », art. cité, p. 276 ; voir aussi Abdelmalek SAYAD, « Les trois "âges" de l'émigration... », art. cité.

³²⁰ Cf. *supra*, § 1.2.2.2.

d'un patriotisme républicain souvent xénophobe³²¹, la détention de la nationalité française s'affirme en moyen d'éviter les postes de travail les plus éreintants et dangereux.

Au début des années 1950 encore, Noël Aublanc explique que c'est sur sa demande expresse, et pour pouvoir payer les frais d'hospitalisation de sa femme gravement malade, qu'il intègre l'équipe des travailleurs de force dite « des Chinois » de l'usine Rhône-Poulenc de Saint-Fons. Cette dernière, à travers laquelle se perpétue la mémoire des travailleurs chinois du cantonnement Saint-Gobain³²², restait quasi-exclusivement formée d'étrangers, qui ne paraissent pas disposer de la même latitude de choix que le témoin : « aux Chinois dont j'avais pu rencontrer deux anciens : Lyang et Chang, avaient succédé des travailleurs représentant presque l'Europe. Il y avait tout un groupe de Yougoslaves, un ou deux Portugais, des Espagnols, et enfin quelques français volontaires »³²³.

Ainsi, l'emploi massif de travailleurs étrangers présentait l'avantage de fournir les bras nécessaires au marché du travail pour les postes les moins qualifiés, et rendait symétriquement possible les espoirs d'ascension sociale des familles ouvrières françaises. La présence immigrée s'avère dès lors un pré-requis à l'établissement d'un système paternalisme, et à son économie générale, non sans paradoxes :

« Les immigrés sont maintenus à l'écart du paternalisme, à tel point que l'on peut dire que, si le système n'existe que grâce à eux, il est aussi tourné contre eux. Grâce à la rationalisation du recrutement, [les industriels] parviennent à trouver les hommes jeunes, en bonne santé, dont ils ont besoin pour effectuer des travaux de force. Leur formation ne leur a rien coûté, puisque ce sont les pays d'origine qui les ont élevés mais, en plus, bien qu'ils cotisent aux caisses de secours ou de retraite, du fait de l'extrême instabilité qui les caractérise (et qui constitue leur principal moyen de défense), ils en touchent rarement les bénéfices, alors même qu'ils sont les plus exposés aux dangers du travail industriel. De même, n'ayant en France ni femme ni enfant, ils ne sont pas concernés par les « œuvres sociales ». Ils vivent dans des baraquements construits à la hâte ou sont pensionnaires chez des compatriotes mariés vivant en cité [...]. Toute cette fraction de la main-d'œuvre, qui en constitue parfois la majorité absolue, intervient ainsi de façon très minime dans les charges de l'entreprise³²⁴. »

Assez significativement, les sites industriels où des cantonnements ont été maintenus après la Première guerre mondiale paraissent avoir parallèlement été marqués, au cours des années 1920, par une intense activité patronale de construction de « cités ouvrières » : c'est du moins le cas dans chacun des terrains retenus pour ce rapport³²⁵. L'existence d'un « logement contraint », précaire et inconfortable, réservé pour les travailleurs migrants, semble bien dès lors constituer l'avant du paternalisme et des entreprises de fixation de la classe ouvrière à proximité des établissements sidérurgiques et chimiques.

³²¹ « En exaltant le patriotisme, voire le localisme de la main-d'œuvre française (notamment en Lorraine), les maîtres des forges cultivent les « signes d'appartenance » qu'ils ont en commun avec cette partie de leur personnel et qui les distinguent des ouvriers étrangers. Ce ne sont pas les patrons qui « fabriquent » les comportements xénophobes des travailleurs français. [...] Il suffit de les flatter et de les entretenir pour en tirer profit ». Cf. G. NOIRIEL, « Du « patronage » au « paternalisme »... », art. cité, p. 276.

³²² Cf. *supra*, notamment § 1.1.2.2, et le précédent extrait du témoignage de N. AUBLANC.

³²³ Cf. Noël AUBLANC, et *alii.*, *Mémoires d'usines...*, *op. cit.*, p. 59. C'est nous qui soulignons.

³²⁴ Cf. G. NOIRIEL, « Du « patronage » au « paternalisme »... », art. cité, p. 272-73. Nous soulignons.

³²⁵ En ce qui concerne Saint-Fons, cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, *op. cit.*, p. 68-73.

De fait, le caractère provisoire inhérent aux baraquements vient presque symboliser la fragilité de la présence des travailleurs « allogènes » sur le territoire français. Ces derniers constituent en effet le volet d'ajustement du personnel des usines : ils sont les premiers à être licenciés en cas de crise économique, voire expulsés³²⁶ en raison de la rigueur de la législation française : avant la loi déjà évoquée³²⁷ du 10 août 1932, qui contingente l'accès des immigrés aux professions, la loi du 11 août 1926 interdisait aux étrangers d'exercer dans une autre profession que celle pour laquelle une carte d'identité leur avait été délivrée. Ce faisant, elle plaçait les travailleurs « non nationaux » sous l'entière dépendance de leur employeur, sous peine de basculer dans l'illégalité. Comme le note Jeanne Singer-Kerel :

« Certes, les Français n'ont pas inventé un système permettant à un pays de se prémunir contre les conséquences de la crise en utilisant les travailleurs étrangers comme volant du chômage. Mais le mécanisme qu'ils ont développé d'une manière pragmatique, pénible pour ses victimes, ne l'était pas pour le capitalisme français. Vulnérable, menacée d'expulsion si elle se mêlait trop de syndicalisme et de politique ou se trouvait simplement sans emploi, canalisée vers les endroits où elle était nécessaire et obligée de remplir les fonctions dont d'autres n'avaient pas voulu, cette force de travail subalterne, de second ordre, comme on le dit pour les citoyens, plutôt qu'armée de réserve au sens propre du terme, était bien utile à ses employeurs³²⁸. »

Les baraquements de travailleurs « allogènes » constituent ainsi l'envers du décor de la riante « cité-jardin », vantée par le patronat d'inspiration chrétienne. La pérennisation du système paternaliste, qui « a pour but de faire écran à la fois à l'État et aux luttes de la cité³²⁹ », passe d'ailleurs en partie par le maintien de l'opposition entre ces deux types de logements, puisque la distribution de leurs occupants respectifs recoupe les clivages (« nationaux » vs. « étrangers » ; « ouvriers qualifiés » vs. « manœuvres » ; « pères de famille » vs. « célibataires », etc.) au fondement de ses conditions de possibilité.

Il n'est alors guère étonnant de relever l'attention portée par les employeurs pour prévenir les mises en rapport entre ces deux univers. Celles-ci menaceraient la différenciation à la base de l'ordre établi, et pourraient briser l'isolement dans lequel sont maintenus les « allogènes » (du fait de l'existence de barrières spatiales, linguistiques et statutaires, mais aussi de la proscription sexuelle³³⁰ qui les vise, ou de leur exclusion du champ des solidarités de métier³³¹). Au Creusot, par exemple, les cantonnements demeurent alors blottis à l'ombre

³²⁶ « 95 130 étrangers sont reconduits à la frontière entre 1920 et 1930, soit 566 par mois ». Cf. Yves LÉQUIN, « Métissages imprudents », in Y. LÉQUIN (dir.), 1988, *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Larousse, p. 408.

³²⁷ Cf. *supra*, § 1.2.2.1.

³²⁸ Cf. Jeanne SINGER-KEREL, 1989, « "Protection" de la main-d'œuvre en temps de crise », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 5, n°2, p. 16.

³²⁹ Cf. André GUESLIN, 1992, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale », *Genèses*, n°7, p. 202.

³³⁰ Nous reviendrons sur ce point *infra* (cf. § 1.3.2.3).

³³¹ En 1925, le syndicat des maçons et aides de Lyon et sa banlieue, pourtant affilié à la CGT-U (communiste), alimente la séparation entre main-d'œuvre « nationale » et « étrangère », en dénonçant (à tort, semble-t-il) des étrangers en situation

des usines Schneider, entourés de barbelés, et leurs occupants soumis à tel encadrement disciplinaire que J.-P. Frey remarque que « leur autonomie par rapport à la ville [...] y est telle qu'ils ont pu [...] accueillir indifféremment des travailleurs, des militaires, des réfugiés et des prisonniers³³² ».

Certes, des forces politiques ou syndicales ont pu tenter de contester la ségrégation que le système paternalisme établissait *de facto* entre « autochtones » et « allogènes. S'il est établi que la progression électorale du PCF doit beaucoup aux électeurs d'origine étrangère³³³, Y. Léquin rappelle que le mouvement communiste a également tenté de subvertir la distinction entre « colonisateurs » et « colonisés », au nom de l'internationalisme ouvrier :

« L'influence du P.C.F s'étend au-delà des ouvriers européens, vers ces coloniaux que tentent de regrouper, à partir de 1922, une Union intercoloniale et son journal *Le Paria*, dont le principal rédacteur, Nguyen Ai Quôc, deviendra Hô Chi Minh. [...] En application des directives de l'Internationale syndicale rouge (ISR), elle crée en 1923 un Bureau central de la main-d'œuvre étrangère, qui diffuse tracts et journaux. Dans les années qui suivent, le prolétariat étranger est au cœur de la stratégie de l'ISR, réaffirmée à son IIIe congrès en 1925. L'action est coordonnée par des Comités intersyndicaux nationaux, à tous les niveaux : il y en a 13 en 1927, y compris pour les Bulgares, les Ukrainiens et les Chinois. L'emploi des langues vernaculaires ne compte pas pour rien dans leur audience³³⁴. »

Cependant, la crise industrielle dans laquelle s'engonce l'économie française à partir de 1931³³⁵, le renouveau du mouvement ouvrier³³⁶, ou encore l'affirmation de l'« État social³³⁷ », interrogent davantage la viabilité du « modèle » paternaliste. La vision patronale d'une organisation « fermée » de l'espace industriel, où des employés sont logés dans l'usine, et demeurent disponibles dès que le besoin s'en fait sentir³³⁸, se trouve du reste sérieusement remise en question par les stratégies individuelles de sortie des baraquements que mettent en

irrégulière, pour protester contre le fait que « *la plupart [des entrepreneurs] ont à leur service des ouvriers étrangers destinés à d'autres entreprises en dehors de Lyon, tandis que nos camarades sont sans travail* ». Cf. **ADR 4M 415**, archive déjà citée. Courrier du secrétaire général du syndicat des maçons EYSSÉRIS à la préfecture, 3 juin 1925. Six ans plus tard, la CGT-U peine à « *constituer des groupes coloniaux parmi les travailleurs nord-africains de la région* », malgré les efforts en ce sens du militant algérien Ali Abdelaziz BEN MOHAMED MENOVAR. Cf. **ADR 4 M 303** : Secrétariat général de la Préfecture pour la Police. Suspects (1924-1938). Rapport confidentiel n°170, « Association de la main-d'œuvre coloniale », 9 janvier 1931, et addendum du 31 janvier 1931.

³³² Cf. Jean-Pierre FREY, 1986, *La Ville industrielle et ses urbanités. La distinction ouvriers/employés, Le Creusot 1870-1930*, Pierre Mardaga éditions, p. 340.

³³³ Sur le cas de la « seconde génération » des « Italiens » de Lorraine, « qui n'avaient pas oublié les souffrances et les espoirs de leurs parents », cf. G. NOIRIEL, « Communisme, traditions politiques et immigration », in G. NOIRIEL, *État, nation, immigration...*, op. cit., p. 321 pour la citation.

³³⁴ Cf. Y. LÉQUIN, « Métissages imprudents... », art. cité, p. 407-408.

³³⁵ Système qui n'est pas sans coûts, la viabilité du paternalisme est posée quand se réduisent les bénéfices des grandes entreprises qui l'ont mis en place dans leurs usines. Cf. A. GUESLIN, « Le paternalisme revisité... », art. cité, p. 210.

³³⁶ Cf. G. NOIRIEL, « L'immigration en France... », art. cité, p. 126.

³³⁷ Les accords de Matignon, en juin 1936, marquent une rupture symbolique dans les rapports entre employeurs et salariés, en ce que le bilatéralisme de leurs relations, au cœur du système paternaliste, est remis en cause par l'irruption remarquée de l'État. Cf. R. CASTEL, *Les métamorphoses...*, op. cit., p. 340-344.

³³⁸ Signalons que les cantonnements de travailleurs « allogènes » ne constituent pas la seule manifestation d'habitat situé à l'intérieur d'une usine. Des contremaîtres ou des ingénieurs de l'entreprise Rhône-Poulenc de Saint-Fons bénéficiaient d'un semblable traitement, et vivaient, avec leur famille, dans des maisons individuelles (détruites en 1962) à proximité des installations. Cf. M. CORBEL, *Les « Boulangers » de la Chimie...*, op. cit., p. 88-89.

pratique bon nombre de travailleurs « allogènes³³⁹ » – et ce, dès avant le retournement de conjoncture économique des années 1930.

Les usages patronaux des cantonnements renvoient dès lors à un idéal inaccompli, à une tentative probablement utopique de maintenir l'activité économique en dehors des perturbations politiques et sociales qui affectent l'entre-deux-guerres. L'intéressant réside dans le fait que ces modes d'appropriation d'une technologie étatique issue de la guerre n'a guère soulevé de difficultés d'application, ce dont témoigne les va-et-vient entre différentes affectations constatées sur certains lieux.

Dans le cadre géographique de notre étude, nous avons pu découvrir qu'un même site, sis à Vénissieux, sur l'avenue de la République, au sud de l'ancien emplacement de l'Atelier de chargement, avait successivement été occupé par des ouvriers « coloniaux » (sans précision) mobilisés entre 1916 et 1918³⁴⁰, des manœuvres « nord-africains » dans les années 1920³⁴¹, des travailleurs indochinois d'un groupement autonome de la M.O.I. entre 1939 et 1942³⁴², et des familles juives internées sur ordre de l'administration de Vichy³⁴³.

Cette continuité entre le cantonnement militaire et le cantonnement industriel (voire le cantonnement administratif), et la facilité avec laquelle ont pu s'établir les transitions entre ces destinations, vient opportunément rappeler qu'une même logique ségrégative (certes diversement accomplie dans les faits³⁴⁴) inspire les usages successifs de ces « logements contraints ». C'est sur l'analyse plus spécifique de celle-ci que nous concluons la première partie de ce rapport.

1.3 – Le cantonnement, marqueur et agent de « l'étrangeté »

Les procédés de démarcation qui distinguent des populations construites comme « autochtones » de celles socialement perçues comme n'appartenant pas au pays, ne constituent pas une invention de la modernité, que la technologie du cantonnement viendrait manifester dans l'espace urbain. Des ghettos juifs aux patronymes rappelant sur plusieurs

³³⁹ Nous reviendrons sur certaines d'entre elles *infra*, (cf. notamment § 2.1.3).

³⁴⁰ Cf. **ADR 1 M 355**, archive déjà citée. Plan militaire du « *Premier secteur de garde et de surveillance. Saint-Fons – Vénissieux – Feysin [sic] et Neuville-sur-Saône* », déjà cité

³⁴¹ Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. État des renseignements sur les indigènes algériens..., déjà cité, 8 août 1923.

³⁴² Cf. **AMVÉ 7 F 53/4** : Mesures provisoires relatives à la main-d'œuvre (1938-1951). Courrier du service de la main-d'œuvre indigène, rattaché au secrétariat d'État au Travail à M. le maire de Vénissieux, 8 décembre 1942.

³⁴³ Cf. Charles LEDERMAN, « J'ai dit : "Nous attendons de vous que vous fassiez connaître cela !" », témoignage paru dans *L'Humanité*, 27 janvier 2005.

³⁴⁴ Nous reviendrons plus longuement sur ce point dans la deuxième partie de ce rapport.

générations l'origine « étrangère » de ceux qui les portent³⁴⁵, en passant par « l'anti-privilege » qui, dans la France de Louis XIV, interdisait aux étrangers de léguer leurs biens, qui revenaient *de facto* à la Couronne après leur mort³⁴⁶, les exemples abondent pour rappeler la récurrence d'un statut à part pour les « gens d'ailleurs ». Á travers la promotion de ces pratiques, leurs instigateurs – qu'ils relèvent du champ du pouvoir politique ou représentent des intérêts professionnels ou sociaux – essayaient de souligner l'irréductibilité des différences qui distinguaient les « étranges étrangers », pour reprendre la formule poétique de J. Prévert³⁴⁷, du commun des habitants du pays.

De ce point de vue, la véritable spécificité du cantonnement réside en ce que son avènement comme technologie de gestion du rapport à l' « allogène » reflète la configuration idéologique spécifique à son contexte d'élaboration.

D'une part, il renvoie à l'accélération du processus de « nationalisation » de la France, de la construction d'une « nationalité » française et, indissociablement de celle-ci, d'une « étatalité³⁴⁸ » exclusive. L'administration considère les individus, plus que par le passé³⁴⁹, au prisme de leur allégeance « stato-nationale ». Les ressortissants d'une autre puissance souveraine tendent dès lors à être regardés comme des suspects potentiels, dans un climat de confrontation des nationalismes qui culmine avec la Première guerre mondiale. Á cet égard, il n'est pas anodin de constater une certaine analogie entre l'isolement des travailleurs étrangers installés dans les cantonnements, et la mise en place de camps dits « de concentration », créés suite à la déclaration de guerre, afin d'interner les citoyens Allemands, Austro-hongrois et Ottomans présents en France³⁵⁰ – quelles que soient leur attitude vis-à-vis de leur gouvernement ou l'ancienneté de leur installation, voire en dépit de leur appartenance à des « minorités » *a priori* francophiles (Alsaciens, Arméniens, Polonais., etc.).

D'autre part, l'institution des cantonnements de travailleurs migrants manifeste bien évidemment la prégnance d'une idéologie raciale, plusieurs fois évoquée précédemment dans cette partie³⁵¹. Parce qu'elle postule une différence entre des races aux caractéristiques

³⁴⁵ Depuis les explicites LALLEMAND, LANGLAIS ou LESPAGNOL, jusqu'aux moins évocateurs SARRADIN (de Sardaigne) ou BAIVIER (de Bavière), non sans oublier les PICARD, LEBRETON ou BOURGUINAUD (car la distance entre le « pays » et « l'étranger » a évidemment varié au cours du temps), les amateurs d'anthroponymie savent l'importance du rappel des origines dans la fixation des noms de famille, peu à peu généralisés en France à compter de l'Édit de Villers-Cotterêts en 1539.

³⁴⁶ L'interprétation de ce « droit d'aubaine » a récemment suscité une querelle historiographique entre la micro-historienne Simona CERUTTI et Peter SAHLINS, l'un des spécialistes de la question. Cf. Peter SAHLINS, 2008, « Sur la citoyenneté et le droit d'aubaine à l'époque moderne. Réponse à Simona Cerutti », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 63, n°2, p. 385-398.

³⁴⁷ Cf. Jacques PRÉVERT, « Étranges étrangers », in J. PRÉVERT, 1978 (1^{ère} éd. : 1955), *Grand bal du printemps*, Gallimard, 155 p.

³⁴⁸ Nous empruntons ce néologisme, qui exprime bien l'importance de l'État dans le processus de construction de la nationalité en France à Gérard NOIRIEL, « Socio-histoire d'un concept : les usages du mot "nationalité" au XIX^e siècle », in G. NOIRIEL, *État, nation, immigration...*, *op. cit.*, p. 239-s.

³⁴⁹ Rappelons qu'au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, il n'était pas rare de voir des « étrangers » occuper des hautes fonctions en France : citons le Suisse Necker, membre éminent du Conseil sous le règne de Louis XVI, l'anglo-américain Thomas Paine, député à l'Assemblée nationale de 1792, ou le Polonais Poniatowski, Maréchal de Napoléon I^{er}.

³⁵⁰ Cf. Jean-Claude Farcy, 1995, *Les camps de concentration de la Première guerre mondiale*, *Économica*, 373 p.

³⁵¹ Cf. *supra*, notamment § 1.1.3.2, et § 1.2.1.3.

physiques et morales déterminées, celle-ci constitue une entreprise de légitimation de l'impérialisme colonial français. La distinction qu'opère la République entre « Blancs » et « colonisés », « civilisateurs » et « sujets de l'Empire », obère singulièrement la validité de la devise « Liberté – Égalité – Fraternité » qui orne les frontispices des bâtiments publics.

Ainsi, c'est parce qu'elle se situe à la confluence de deux courants d'exclusion de certaines populations d'une « communauté nationale » en voie de stabilisation que la technologie du cantonnement apparaît particulièrement signifiante, puisque la mise à part des travailleurs qu'elle induit participe, à l'échelle d'un pays, au processus d'inclusion/exclusion distinguant des « installés » et des « marginaux »³⁵² (1.3.1). Cette contribution à l'entreprise symbolique de construction de « l'identité nationale » s'accompagne du reste de pratiques à visée ségrégative, qui tendent à renforcer les représentations des « allogènes » en tant que travailleurs « de passage », indéniablement utiles à l'économie nationale, mais potentiellement dangereux pour l'avenir de la Nation. En ce sens, les cantonnements témoignent également de l'importance des peurs identitaires dans la structuration des débats politiques dans la France des premières décennies du XX^e siècle (1.3.2).

1.3.1 – Le cantonnement, instrument de mise en scène de l'insurmontable « altérité » des « allogènes »

Même s'il ne nous appartient pas de gloser sur l'intentionnalité de cet état de fait, il n'en demeure pas moins que les cantonnements, en plus de répondre à des besoins ou des intérêts spécifiques, constituent de surcroît des véhicules à de nombreuses représentations – qui concernent à la fois les travailleurs qui y résident, mais aussi les populations qui les considèrent de l'extérieur. Parce qu'elle contribue à marquer spatialement et symboliquement une séparation entre des travailleurs « allogènes » et la population « autochtone », cette technologie apparaît devoir être réinscrite dans le processus de construction de la nation française, phénomène certes ancré dans un passé lointain³⁵³, mais que le régime républicain entend accélérer à la fin du XIX^e siècle.

³⁵² Nous nous inspirons ici du modèle d'analyse sociologique des tensions « communautaires », opposant le couple « *established* »/« *outsiders* », élaboré par l'observation d'un quartier ouvrier anglais marqué par l'installation d'une communauté d'immigrants à la fin des années 1950. Cf. Norbert ELIAS, John L. SCOTSON, 1997 (1^{ère} éd. UK : 1965), *Logiques de l'exclusion*, (trad.), Fayard, particulièrement p. 29-70.

³⁵³ Parmi les nombreux travaux historiques qui décèlent les prémisses de l'invention de la nation française dans le moyen âge, et les multiples confrontations que doivent livrer les rois de France à leurs rivaux (notamment les souverains d'Angleterre, ou du Saint Empire romain et germanique), distinguons Georges DUBY, 1985 (1^{ère} éd. : 1973), *Le dimanche de Bouvines*, Gallimard, 384 p.

1.3.1.1 – « Nationalisation » et cristallisation du clivage « Français » / « étranger »

Les gouvernements républicains modérés (dits « opportunistes »), depuis leur triomphe électoral de 1877 jusqu'au milieu des années 1890 environ, se sont en effet attachés à homogénéiser les horizons politiques et sociaux de la population. Ils cherchaient de la sorte à asseoir leur fragile domination sur le pays, en sapant les fondements locaux de l'autorité des notables monarchistes, leurs concurrents dans la lutte pour le pouvoir. Plusieurs politiques publiques ont été ainsi progressivement déployées, dont les effets combinés ont contribué à propager le sentiment d'une identité nationale commune aux différentes régions de France.

En premier lieu, un plan de travaux publics (dit « Freycinet », du nom du ministre à son initiative en 1878) améliore sensiblement les infrastructures de communication du pays, en le dotant de canaux, de routes et de voies de chemin de fer (pour une longueur totale de près de 9000 kilomètres) qui réduisent sensiblement l'isolement des régions les unes par rapport aux autres. D'autre part, la diffusion du français en tant que langue vernaculaire s'accroît grâce à l'institution de l'école gratuite et obligatoire, mais aussi de la conscription militaire – qui autorise le brassage géographique des jeunes appelés. Le protectionnisme agricole, qu'incarnent les droits douaniers élevés en la matière fixés par Jules Méline en 1892, mais aussi l'organisation par les Républicains de multiples manifestations à la gloire des campagnes françaises (comices locaux, salon de l'Agriculture à Paris), suscitent leur adhésion, et facilite la prise de conscience qu'un intérêt professionnel, commun à tous les terroirs, unifie le monde paysan. La liberté de la presse, enfin, contribue à l'émergence de journaux qui, en reprenant et commentant les débats parlementaires, « nationalisent » la perception de la vie politique de leurs lecteurs³⁵⁴.

Il n'est pas anodin de relever que cette stratégie d'unification (voire d'uniformisation) du territoire connaît à la même époque une traduction dans le domaine de l'acquisition de la nationalité française, puisque « le critère de l'homogénéité nationale est devenu un aspect central pour définir la nationalité³⁵⁵ » au cours de ces mêmes années 1880-1890. Théorisée dans une fameuse conférence donnée à la Sorbonne par E. Renan en 1882³⁵⁶, la conception française de la Nation mettait en avant le « *consentement mutuel* », le « *désir de vivre ensemble* », mais également « *la possession en commun d'un riche legs de souvenirs* », qui

³⁵⁴ Nous nous appuyons ici bien évidemment sur Eugen WEBER, 1983 (1^{ère} éd. US : 1976), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, (trad.), Fayard, 839 p.

³⁵⁵ Cf. Gérard NOIRIEL, « Socio-histoire d'un concept... », art. cité, p. 241.

³⁵⁶ L'intellectuel s'attachait à discréditer les thèses pangermanistes qui justifiaient l'annexion à l'Empire allemand de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine françaises en 1871 par la « culture allemande » de ces provinces. Cf. Ernest RENAN, 1997 (rééd.), *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Éditions Mille et une nuits, 47 p.

seule permettait l'expression de « *la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis*³⁵⁷ ». Comme le souligne G. Noiriel, « dans cette perspective, seuls peuvent participer au fameux “*plébiscite de tous les jours*”, si souvent invoqué pour valoriser la définition “française” de la nation, ceux qui ont les mêmes ancêtres³⁵⁸ ».

Si elle se veut moins exclusive que la notion allemande de *Volk*³⁵⁹, où la sacralisation de l'enracinement conduit à définir la communauté politique sur des critères quasi-ethniques, la conceptualisation française de la nationalité n'en demeure donc pas moins marquée par le souci d'affirmer pour ses récipiendaires le partage d'une filiation – qu'elle soit généalogique (voire mythique, à la manière des « ancêtres gaulois » revendiqués depuis la Révolution française par une partie des élites³⁶⁰) ou symbolique (la transmission et l'appropriation d'une même culture commune par tous).

Cette préoccupation s'objective dans la loi adoptée le 26 juin 1889, qui mixte subtilement droit du sol et droit du sang. D'après ce texte, qui structure le champ de la nationalité jusqu'au régime de Vichy, sont automatiquement Français les enfants nés de parents français (en France et à l'étranger), ainsi que les enfants nés de parents étrangers eux-mêmes nés en France (double *jus soli*). Les enfants nés en France d'un père étranger peuvent bénéficier à leur majorité de la nationalité française. Celle-ci leur est accordée automatiquement s'ils ont passé toutes les années précédant leur vingt-et-unième année sur le territoire national – cette mesure s'explique par la volonté des militaires de ne pas permettre à de jeunes gens d'échapper au service militaire. Cette législation, qui accorde relativement aisément la nationalité française aux enfants, s'avère cependant moins favorable aux adultes. La naturalisation fait l'objet de procédures assez lourdes, qui nécessitent la production de nombreuses pièces administratives, et pas moins de dix ans de résidence. Il faut attendre la loi du 10 août 1927³⁶¹ pour que cette durée soit abaissée à trois ans, ce qui provoque un afflux nouveau de demandes de naturalisations, qui n'en demeurent pas moins soigneusement examinées au regard de critères « moraux » ou « politiques » qui trahissent le regard particulièrement sourcilieux de l'administration³⁶².

³⁵⁷ Toutes les citations en italiques sont extraites du discours de E. RENAN.

³⁵⁸ Cf. G. NOIRIEL, « Socio-histoire d'un concept... », art. cité, p. 242.

³⁵⁹ Cette notion, principalement forgée au cours des deux premiers tiers du 19^e siècle, mettait en avant une conception mystique de la communauté germanique, enracinée à la manière d'un arbre, qui transcendait le morcellement politique de l'Allemagne en une mosaïque d'États, qu'abolit le couronnement impérial du roi de Prusse en 1870. « Idéalisé et transcendant, le Volk symbolisait l'unité tant désirée par-delà la réalité contemporaine [...]. L'individu se reliait à chaque autre membre du Volk dans un sentiment commun d'appartenance, dans une expérience émotionnelle partagée. Et pourtant, le Volk n'avait pas de dimensions universelles, il se limitait à une unité nationale particulière. Ce n'était donc pas la nature toute entière, mais seulement ses manifestations locales qui conféraient au Volk ses caractéristiques, son potentiel et son unité. La nature était définie comme un paysage, ses traits étant propres à cet environnement, familiers aux membres du Volk, et étrangers aux autres [...] Le terme “enraciné” était constamment invoqué par les penseurs völkisch [...]. Un tel enracinement véhiculait le sentiment de la correspondance de l'homme, par l'intermédiaire de son âme, avec le paysage et ainsi avec le Volk incarnant l'esprit vital du cosmos [...] Le concept d'enracinement fut aussi enrichi par l'histoire en ce qu'il acquit une base plus large : la nature et la tradition historique ». Cf. G. L. MOSSE, *Les racines intellectuelles du Troisième Reich...*, op. cit., p. 57, 58 et 59-60.

³⁶⁰ Cf. par exemple Léon POLIAKOV, 1994 (1^{ère} éd. : 1971), *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Pocket, spécialement le chap. 2 (« France. La querelle des deux races »), p. 37-62.

³⁶¹ La même loi réforme également le principe, issu du Code civil napoléonien, suivant lequel les femmes acquéraient automatiquement la nationalité de leur mari : nous reviendrons plus loin sur ce sujet spécifique. Cf. *infra*, § 1.3.2.3.

³⁶² Pour une analyse détaillée de la législation de la nationalité, et ses évolutions, cf. Patrick WEIL, 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, 401 p.

Puisque l'acquisition de la qualité de « Français » suppose le partage d'un patrimoine commun, il paraît logique à ce que les enfants d'étrangers nés en France, et donc socialisés par les institutions de la République (en premier lieu desquelles l'école laïque occupe un rôle déterminant), puissent être considérés sans trop de difficultés « assimilables » à des « Français de sang ». Les adultes « étrangers », pour leur part, se doivent d'entreprendre une véritable démarche d'acculturation, considérée comme une condition préalable à leur intégration à la communauté nationale – mais qui ne suffit nullement à leur accorder ce droit, toujours sujet à des remises en cause au regard des jugements portés sur leur conduite.

Même si ce cas déborde de l'histoire des cantonnements, nous nous permettrons ici d'évoquer le cas de « Marie Grasset », femme sans domicile fixe de 46 ans, « *qui se livre à la prostitution* » et « *prétend être née à Strasbourg* ». Arrêtée sur la voie publique par la brigade des mœurs lyonnaise en 1926, elle s'avère incapable de justifier de sa nationalité, et se trouve fortement suspectée d'être allemande : outre 4000 Francs, les policiers ont trouvé dans ses effets 4 millions de Marks (somme dont l'importance doit être relativisée, du fait de l'inflation endémique dont souffrait la République de Weimar), et surtout des relevés d'un « *compte ouvert à la Deutsche Bank* ». Le commissaire central de Grenoble, qui a déjà fait arrêter la prévenue auparavant, rapporte à ses homologues lyonnais que, « *s'exprimant avec un accent allemand prononcé* », cette femme aurait affirmé « *être née à Paris XVIII^e* ». Pourtant le fonctionnaire isérois avait alors retrouvé sa trace dans les fichiers, et notifié son expulsion d'Angleterre en 1915, et son placement « *en camp de concentration* », en Normandie, pendant la durée de la guerre. Le jugement d'expulsion du territoire national est prononcé en 1927³⁶³.

Au regard de ces éléments, nul doute que le cantonnement constitue un véritable écran entre le migrant et la société d'accueil, qui rappelle singulièrement (et assez cyniquement) que celle-ci entend n'accepter la présence de celui-là que pour une durée déterminée. En effet, le maintien des « étrangers » en groupements nationaux est réputé favoriser le maintien d'un « entre soi », guère propice à l'acclimatation en France. Les possibilités de nouer le contact avec l'extérieur sont du reste extrêmement limitées, ne serait-ce qu'en raison de l'absence d'alphabétisation de bon nombre de travailleurs. La vie collective des cantonnements est réputée se suffire à elle-même³⁶⁴, et constituer l'horizon social de ces hommes seuls – qu'ils soient célibataires du fait de leur jeunesse, ou mariés à des femmes restées dans leur pays d'origine. Les quelques libéralités dont paraissent disposer de la part de l'administration les travailleurs étrangers paraissent devoir se lire à un double niveau : elles constituent une concession de l'État français à leurs coutumes, une marque de déférence et de respect à leur singularité ; du même coup, elles constituent également un rappel de l'altérité de ces travailleurs, et de leur non intégration à la communauté nationale.

Nous repensons ici à l'autorisation, déjà citée précédemment³⁶⁵, accordée en février 1918 aux

³⁶³ Cf. **ADR 4 M 416**, archive citée. Dossier de Marie Grasset – classeur des étrangers expulsés en 1927.

³⁶⁴ Le cantonnement « portugais » de Rhône-Poulenc à Saint-Fons (c'est-à-dire l'ancien cantonnement chinois de Saint-Gobain, réaffecté à des migrants portugais tout au long des années 1920), dispose notamment d'une « cuisine » collective, dans laquelle les occupants sont encouragés à préparer et prendre leurs repas – sans se rendre dans la ville. Cf. Maurice CORBEL, *Les « Boulangers » de la Chimie...*, *op. cit.*, p. 88.

³⁶⁵ Cf. *supra* § 1.1.1.3 (note de bas de page).

ouvriers des cantonnements grecs des industries d'armement, de fonder une association, qui « a pour but de venir en aide aux ouvriers grecs occupés à Lyon et les environs ». Placée sous la présidence du prêtre crétois Methodios Galiatsos (« accrédité auprès du ministère de l'Armement et des fabrications de guerre, possesseur d'une carte [d'identité] délivrée par la main-d'œuvre militaire le 29 octobre 1917 », la Communauté ecclésiastique hellénique Saint Eleuthère prend dans ses statuts la religion orthodoxe comme point d'appui. L'article 2 affirme ainsi que « peuvent faire partie de la communauté de plein droit tous les ouvriers grecs qui travaillent dans les usines de guerre, tous les grecs orthodoxes qui habitent dans la région, ainsi que tous les orthodoxes des autres États amis ». De la sorte, elle contribue à assimiler les ouvriers grecs des cantonnements à des membres de la communauté orthodoxe et, partant, à les distinguer du reste de leurs camarades d'usine³⁶⁶.

Le refus rampant de l'installation définitive des travailleurs étrangers ne se lit jamais plus clairement que lors des périodes de brusque aggravation du chômage. L'allogène, définitivement mis au ban de la classe laborieuse, se trouve alors accusé de tous les maux.

Les archives municipales de Vénissieux ont constitué à cet égard une remarquable source d'informations, particulièrement bien mise en valeur par le service chargé de leur conservation. La commune comprenait une impressionnante proportion d'étrangers dans l'entre-deux-guerres (« Vénissieux, pivot de la métallurgie lyonnaise avec ses grandes usines Berliet accueillait 44 % d'étrangers³⁶⁷ »). Certes, tous ces travailleurs ne vivaient pas dans des cantonnements d'usines, ni n'avaient connu l'expérience des groupements de la Première guerre mondiale. Cependant, les informations recueillies sur le traitement général des « allogènes » en cas de crise n'en gardent pas moins un pouvoir d'évocation particulièrement saisissant.

En janvier 1938, l'Office départemental de placement du Rhône transmet au maire de Vénissieux une circulaire du Préfet, qui rappelle que les « Espagnols et Portugais à qui l'attribution d'une carte d'identité de travailleur a été refusée » ne peuvent en aucun cas percevoir « le versement des secours de chômage », que certaines municipalités avaient dû leur accorder devant l'ampleur du marasme économique³⁶⁸. Le représentant de l'État considère dès lors qu'« il appartient aux Autorités locales d'allouer aux intéressés – si elles le jugent utiles – sur d'autres crédits, des secours leur permettant de subvenir à leurs besoins jusqu'à leur retour dans leur pays d'origine³⁶⁹ ». Le rapatriement se pose ainsi comme relevant de l'évidence.

À la même époque, dans son rapport annuel d'activités, l'Office départemental du Rhône et municipal de Lyon de placement, souligne de surcroît l'antipatriotisme de ces « mauvais ouvriers », qui réalisent « d'assez appréciables économies qui, au moment des congés, sont retirées de leur dépôt et expatriées. Ainsi, notre propre devise capitalisée par la main-d'œuvre

³⁶⁶ Cf. **ADR 4 M 595**, archive déjà citée.

³⁶⁷ Cf. Philippe VIDELIER, 1993, « Sortir des frontières », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n°2, p. 6. L'auteur relève qu'un « journal lyonnais voyait en Vénissieux une "colonie" des Nord-Africains et son identité menacée : "Vénissieux est aux mains des Marocains ! Vénissieux est aux mains des Algériens !... Vénissieux appartient aux Arabes ! Vénissieux appartient aux Berbères !" ». *Ibid.*, p. 8.

³⁶⁸ Les travaux de F. DE BARROS ont montré que le traitement des chômeurs dans l'entre-deux-guerres, organisé localement sous l'égide du Fonds national du Chômage, variait sensiblement d'une commune à l'autre, du point de vue de la nature, de la durée et de la quantité des secours offerts aux demandeurs d'emploi, mais également du point de vue de leur accessibilité aux « allogènes ». Cf. Françoise DE BARROS, 2001, « Secours aux chômeurs et assistances durant l'entre-deux-guerres », *Politix*, vol. 14, n°53, p. 117-144 ; Françoise DE BARROS, 2003, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la seconde guerre mondiale », *Genèses*, n°53, p. 69-92.

³⁶⁹ Cf. **AMVÉ 7 F 56/1** : Travail (chômage). Lettre du circulaire du Préfet Émile BOLLAERT à MM. les maires ayant institué un fonds de chômage, transmise au maire de Vénissieux par l'Office départemental de placement du Rhône, 18 janvier 1938. C'est nous qui soulignons.

*étrangère risque de se retourner contre nous*³⁷⁰ ».

De fait, un fonctionnaire des services extérieurs du ministère du Travail, dans une conférence consacrée à « *l'élimination de la main-d'œuvre étrangère* », n'hésite pas à exposer crûment sa manière de proposer une solution sans nuances à ce problème d'autant plus « *pénible* » qu'il reconnaît volontiers les efforts consentis par les étrangers au bénéfice de la société d'accueil : « *Problème pénible [...] car il entraîne nécessairement des mesures très dures à l'égard d'individus qui ne sont que de pauvres mortels comme nous, heureux d'appartenir à ceux qui ont le privilège d'avoir ce qu'il y a de plus précieux actuellement pour chaque homme : "le travail", pour assurer leur bonheur personnel ainsi que des leurs. Ils ont peut-être le mérite de n'avoir pas hésité à quitter leur terre natale pour émigrer vers un pays qui, après la plus affreuse des guerres avait besoin de main-d'œuvre pour remplacer ses enfants perdus et qui lui manquaient pour reconstruire et faire disparaître tout ce qui aurait pu raviver le souvenir de cette guerre ; ils ont accompli durant leur séjour en France les devoirs qui incombent à chaque travailleur français ; ils ont su apprécier depuis que ce pays savait reconnaître leur mérite et ont appris à l'aimer*³⁷¹ ». Toutefois, nul scrupule n'ébranle la conviction de l'orateur : en période de crise, il faut prioritairement penser aux intérêts de la main-d'œuvre nationale. Pour ce faire, « *il ne suffit pas de refuser l'autorisation de travail à un étranger ; il faut aussi en assurer son refolement lorsqu'il est établi qu'il est une concurrence pour notre main-d'œuvre nationale* ».

Dans le climat idéologique des années 1930, la barrière de la nationalité paraît scinder de manière particulièrement marquée la population entre Français et « étrangers ». Même si elle n'est pas généralisée³⁷², la technique du cantonnement des étrangers reflète plus que toute autre le fantasme d'une société parfaitement ségréguée, où le regroupement des « allogènes » dans des baraquements isolés se prêterait particulièrement à des usages purement instrumentaux de cette main-d'œuvre – qu'il suffirait de rapatrier dans son pays d'origine dès que la situation économique ne rendrait plus leur présence indispensable. Cependant, la situation particulière des « indigènes » des colonies, qui ne peuvent être considérés comme « étrangers », puisque sujets de la France, rappelle que les pratiques d'isolement spatial ne peuvent se considérer à la seule aune du critère de la nationalité.

1.3.1.2 – Les cantonnements, instances de légitimation de la domination coloniale

Après l'humiliant Traité de Paris de 1763, il ne restait plus à la France que des miettes (les Antilles françaises, les comptoirs d'Afrique occidentale et d'Inde, l'Île de la Réunion et la

³⁷⁰ Cf. AMVÉ 7 F 55/2, archive déjà citée. Office départemental du Rhône et municipal de Lyon de placement gratuit de la main-d'œuvre et de la statistique du Travail, rapport sur le fonctionnement des offices, exercice 1936-1937, document non précisément daté, p. 52.

³⁷¹ *Ibid.*, Rapport présenté par M. SCHWARZ, chef de bureau à l'Office départemental et municipal de placement à Strasbourg, en annexe du 5^{ème} Congrès national des Offices départementaux de placement, tenu à Strasbourg les 19, 20 et 21 février 1937. C'est nous qui soulignons.

³⁷² L'entre-deux-guerres voit l'affirmation d'autres types de logements collectifs pour « allogènes » : camps d'internement, immeubles privés accaparés par des « marchandes de sommeil », etc.

Guyane) de l'Empire d'outre-mer, édifié par l'Ancien régime. Au cours des premiers tiers du XIX^e siècle, seules la lente conquête de l'Algérie à partir de 1830 ainsi qu'une implantation limitée en Cochinchine sous le Second Empire, de la survivance d'une politique française d'expansion territoriale. C'est en partie pour conjurer l'angoisse du déclin, consécutive à l'écrasante défaite militaire du pays dans la guerre lancée en 1870 par Napoléon III contre la Prusse et les autres États allemands, que les gouvernements français se sont lancés dans une ambitieuse politique coloniale qui a conduit la République à développer un impérialisme au niveau mondial. Á la veille de la Première guerre mondiale, la III^e République pouvait ainsi s'enorgueillir d'avoir soumis à son autorité le quart occidental de l'Afrique subsaharienne, le Maghreb (depuis le Maroc jusqu'à la Tunisie), l'Indochine dans son ensemble (Annam, Laos, Cambodge, Cochinchine, Tonkin), Madagascar, ainsi que de nombreuses îles d'Océanie.

Certes, contrairement à une idée reçue, l'aventure coloniale n'a pas restauré la fierté nationale d'un pays ébranlé par le cuisant souvenir de la défaite – il faudra attendre 1945, et les premières fissurations de l'Empire, pour que celui-ci constitue une préoccupation. Cette situation explique le souci constant des groupes intéressés à l'exploitation des colonies de diffuser et d'enraciner dans l'imaginaire national des représentations valorisant l'Empire, comme l'expliquent Eric Deroo et Sandrine Lemaire :

« Les Français étaient loin d'être tous convaincus par l'utilité ou la nécessité de l'expansion outre-mer. Aussi, les tenants de la conquête [...] devaient leur offrir une image sans faille des bénéfiques réciproques de la colonisation. Regroupés dans des comités, hommes politiques et milieux d'affaires sont donc les fers de lance de l'aventure lointaine, animés par la perspective de fructueux profits mais aussi, pour beaucoup, par la conviction d'une colonisation bienfaitrice. Constitués d'armateurs, de négociants, d'industriels, de parlementaires et de militaires, ces groupes de pression ont pour objectif de rallier l'opinion publique et de peser sur les décisions des responsables de l'État afin d'engager l'Europe dans un processus accru d'expansion coloniale [...]. Plus que de l'hostilité ou de l'enthousiasme, c'est bien plutôt le désintérêt qui caractérise le rapport des Français à leurs colonies. Chargée de faire leur "éducation coloniale", l'Agence générale des colonies a pour objectif d'inciter le public à intégrer la notion d'empire dans son système de pensée mais aussi dans sa vie quotidienne. L'État cherchait à ancrer la conviction que le domaine outre-mer ne faisait qu'un avec la métropole, constituant une part intégrante de la Nation rebaptisée la "Plus grande France". Cette organisation atteste de la volonté politique de fabriquer une idée colonial³⁷³ »

Le paradoxe résidait ainsi dans le fait que le régime politique républicain, fervent promoteur des libertés civiles et politiques ainsi que du respect de l'État de droit (particulièrement depuis l'Affaire Dreyfus), exerçait sur des peuples « indigènes » une domination sans partage, en les réduisant au statut de simples « sujets » de l'Empire. La France, généreuse Patrie des droits de l'homme, puissance protectrice des opprimés et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (depuis le soutien de Louis XVI aux *insurgents*

³⁷³ Cf. Eric DEROO (avec la collaboration de Sandrine LEMAIRE), 2005, *L'illusion coloniale*, Tallandier, p. 70 et 72.

américains jusqu'à celui du Second Empire à l'entreprise de réunification de l'Italie sous la conduite de Cavour) affirmait l'indivisibilité de son Empire ; mais il s'agissait davantage de placer les richesses naturelles et humaines des colonies sous le drapeau tricolore, pour arguer d'un poids plus important sur la scène internationale³⁷⁴, que de prétendre aux Sénégalais ou aux Indochinois un égal accès à l'école ou la liberté de la presse.

Certes, la domination coloniale cherchait à se légitimer par le « *devoir de civilisation* » qui incombait, pour reprendre une formule fameuse de Jules Ferry, aux peuples supérieurs³⁷⁵. Tutrice des « indigènes » qu'elle avait subjugués, la République prétendait leur apporter progressivement les bienfaits du progrès, et les sortir de l'état de barbarie dans lequel ils demeuraient antérieurement plongés. La vigueur de cette représentation se mesure à la récurrence des stéréotypes qu'elle véhicule, ainsi que l'atteste un extrait d'une conférence patriotique de 1917, dont le texte a été retrouvé aux archives. Dans une perspective manichéenne, l'orateur, un chanoine catholique, oppose les richesses accumulées par l'Allemagne et la France d'un point de vue moral, avec pour ligne générale l'idée que « *l'or allemand n'est qu'un instrument de corruption et de crimes. L'or français est chevaleresque [...]. La France présente ce double caractère qu'elle a toujours eu beaucoup d'or, mais qu'elle n'y a jamais attaché son cœur [...]. Elle ne garde pas ses trésors comme les gnomes des Nibelungen dans une caverne*³⁷⁶ ». La politique coloniale constitue à cet égard une illustration parmi d'autres du bien-fondé de cette thèse. En effet, là où l'Allemagne a usé de subterfuges et mené de cruelles exactions contre les peuples africains sous son joug³⁷⁷, la France « *a fait des conquêtes dont elle n'a pas à rougir, mais elle n'a jamais annexé des terres qui ne lui appartenaient pas. Elle a été poussée en Algérie, au Tonkin, à Madagascar, au Maroc, par la nécessité de maintenir ses droits, de protéger ses nationaux ou par le noble désir de délivrer les indigènes d'une tyrannie ou d'une barbarie dont ils souffraient les premiers, de sorte qu'elle est toujours apparue aux peuples qu'elle ombrageait de son drapeau non en ennemie, non en étrangère, mais en libératrice*³⁷⁸ »

La « conviction de la pertinence de la mission civilisatrice et évangélisatrice de la nation » constitue une composante de ce « rêve certes basé sur le concret de l'acte colonial mais élaboré par des images flatteuses de l'action nationale aux colonies³⁷⁹ » que Éric Deroo

³⁷⁴ Cette tension entre intérêts de l'État en termes de puissance et principes moraux et désintéressés de la République constitue une constante de la diplomatie française. Cf. François GÈZE, « L'héritage colonial au cœur de la politique étrangère française », in Pascal BLANCHARD, Nicolas BANC EL, Sandrine LEMAIRE (dir.), 2005, *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, p. 155-163.

³⁷⁵ Cette version française du glorieux « fardeau de l'homme blanc », chanté par Rudyard KIPLING pour légitimer l'Empire britannique, a fait l'objet d'une passe d'armes à la Chambre, le 30 juillet 1885, menée par le député « radical » Georges CLÉMENCEAU : « Les races supérieures ont sur les races inférieures un droit qu'elles exercent, ce droit, par une transformation particulière, est en même temps un devoir de civilisation. Voilà en propres termes la thèse de M. Ferry [...] Races supérieures ? Races supérieures, c'est bientôt dit ! Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue [...] parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. [...] Race inférieure, les Hindous ! [...] Race inférieure, les Chinois ! [...] Je ne veux pas juger au fond la thèse qui a été apportée ici et qui n'est pas autre chose que la proclamation de la primauté de la force sur le droit ; l'histoire de France depuis la Révolution est une vivante protestation contre cette inique prétention ». La joute parlementaire est reproduite dans Gilles MANCERON, 2007, *1885 : Le tournant colonial de la République : Jules Ferry contre Georges Clémenceau, et autres affrontements parlementaires sur la conquête coloniale*, La Découverte, « Poche », p. 77-78.

³⁷⁶ Cf. **ADR 1 M 149**, archive déjà citée. *L'idéal. Revue mensuelle*, n°8, août 1917 : reproduction de la conférence donnée à la salle Rameau à Lyon par le chanoine S. COUBÉ, intitulée « L'or du Rhin », le 26 juin 1917.

³⁷⁷ L'auteur évoque probablement la terrible répression qui fit suite à la révolte des Hereros en 1904, dans l'actuelle Namibie, et qui causa parmi ce peuple plus de 60 000 victimes – soit 80 % de son effectif total. Cf. par exemple Sven LINDQVIST, *Exterminez toutes ces brutes...*, op. cit.

³⁷⁸ Cf. **ADR 1 M 149**, archive déjà citée. *L'idéal. Revue mensuelle...*, déjà citée. C'est nous qui soulignons.

³⁷⁹ Cf. Eric DEROO (avec la collaboration de Sandrine LEMAIRE), *L'illusion coloniale...*, op. cit., p. 1 et 2.

et Sandrine Lemaire désignent par la notion d' « *illusion coloniale* ». Force est de constater que ce discours « humaniste » s'accommode parfaitement d'une vision strictement hiérarchisée des rapports entre Français et colonisés. Elle débouche même bien souvent sur la consécration des conceptions raciales de l'Humanité, qui prétendent décrire un état des choses naturel, qu'elles légitiment sans retenue.

« Si la République coloniale s'est voulue émancipatrice et modernisatrice, si elle a prétendu faire œuvre universelle, ouvrant des écoles, construisant des hôpitaux et des infrastructures, elle ne s'est jamais privée de souligner l'inégalité des races, supérieures ou inférieures. Les uns, tel Jules Ferry, pensant qu'un long travail d'éducation rapprocherait progressivement, par le bas, mais sans abolir toute différence, les "races inférieures" et la "race blanche" ; les autres, tel Paul Bert, visant plutôt à aboutir, à long terme, à une stricte égalité. La République a pratiqué ou toléré constamment la violence des "Blancs", et a pu se comporter elle-même de manière sanglante, et parfois particulièrement meurtrière, à l'égard des colonisés. Les valeurs républicaines – liberté – égalité – fraternité – n'ont été appliquées que tardivement et partiellement aux peuples colonisés, dans l'ensemble privés d'accès à la citoyenneté et exclus d'une République qui n'était qu'en théorie "une et indivisible". Le traitement des colonies par la République a été bien peu républicain, y compris là où elle considérait que les colonies, c'est la France – en Algérie, les Juifs sont entrés dans la République avec le décret Crémieux (1870), mais les musulmans, de loin majoritaires, en ont été tenus à l'écart³⁸⁰ »

L'acceptation tacite de l'inégalité au sein de la République tend à se formaliser à travers l'établissement d'un *corpus* pragmatique de pratiques (travail forcé) et de technologies *ad hoc* (code de l'indigénat), qui consacre la différence entre les principes en vigueur en métropole, et ceux tenus pour mieux adaptés aux réalités de l'univers colonial. Comme l'explique George Steinmetz, l'impérialisme européen de l'époque moderne maintient une stricte différenciation entre la métropole et ses dépendances d'Outre-mer :

« Le colonialisme moderne est construit sur des règles plutôt strictes en matière de hiérarchie raciale ou civilisationnelle, qui sont appliquées politiquement et légalement, afin d'empêcher l'Autre colonisé d'obtenir la citoyenneté ou un statut égal à celui des représentants du colonisateur. Il s'agit ici de la fameuse "règle de la différence coloniale". Comme toutes les règles, celle-ci était parfois contournée et serait sans doute plus adéquatement décrite comme une "politique de la différence"³⁸¹. »

L'institution de cantonnements isolés pour les travailleurs « coloniaux » au cours de la « Grande guerre » renvoie donc à une conception des rapports internes à l'Empire français préexistante à leur mise en place. Si les autorités françaises paraissent avoir témoigné d'un véritable souci d'éviter les abus les plus criants³⁸², la croyance suivant laquelle « l'immersion parmi les siens était encore le meilleur moyen de maintenir le moral [de l'indigène], en lui

³⁸⁰ Cf. Michel WIEVIORKA, « La République, la colonisation. Et après... », in Pascal BLANCHARD, Nicolas BANCEL, Sandrine LEMAIRE (dir.), 2005, *La fracture coloniale...*, op. cit., p. 114.

³⁸¹ Cf. George STEINMETZ, 2008, « Empire et domination coloniale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (trad.), n°171-172, p. 14.

³⁸² « [Les] consignes officielles dans les hôpitaux militaires ou aux dépôts de passage des unités [...] étaient d'une grande netteté : ne faire aucune différence de traitement entre Français, étrangers et indigènes. Message reçu par la médecine militaire française qui refusa d'appliquer les mesures d'*apartheid* que les Américains réclamaient en 1918 ou que les Anglais avaient appliquées dans le Nord de la France, notamment à l'égard des travailleurs chinois ». Cf. Vincent VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 86.

permettant de vivre selon ses us et coutumes³⁸³ » doit se lire à l'aune des représentations et des pratiques colonialistes, qui figent les « sujets » de l'Empire dans une altérité indépassable par rapport aux citoyens français. Sans pour autant suspecter d'intentions malignes les promoteurs de cette politique, il n'est pas contestable que l'appréhension des indigènes au prisme de leurs coutumes exotiques participe à leur exclusion de la communauté nationale, et justifie le maintien d'une séparation. Ce primat de la différence, qui réifie le stéréotype typiquement colonial d'un clivage entre « sauvages » et « civilisés », n'était pas sans porter en lui des contradictions, comme le note justement Emmanuelle Saada :

« Le maintien de la différence coloniale doit se concilier avec la mission civilisatrice, au fondement de la légitimité de l'entreprise coloniale dans l'argumentaire politique métropolitain, sinon dans la rhétorique des administrateurs coloniaux. On demande donc aux indigènes tout à la fois de se maintenir dans leur indigénéité et de se civiliser. Ils doivent rester à bonne distance, ni trop près ni trop loin de la société des coloniaux³⁸⁴. »

La technologie des cantonnements, en ce qu'elle limite les possibilités de contact avec les civils français, tout en rapprochant les travailleurs des usines de guerre, participe de cette même logique de la « bonne distance ». Elle peut même autoriser les fantasmes d'une ségrégation absolue, qu'exprime crûment le Général Famin, directeur des Troupes coloniales au ministère de la Guerre de 1914 à 1917, dans une directive relative à des travailleurs chinois – qui, bien que non sujets de l'Empire, partagent avec ceux-ci des origines extra-européennes, ce qui a conduit les responsables français à assimiler ces travailleurs « exotiques » aux ouvriers coloniaux³⁸⁵ :

« [Les cantonnements] devront être conçus de façon à assurer une surveillance et un gardiennage faciles et à permettre *d'empêcher toute communication* des Chinois avec l'extérieur après leur retour des chantiers de travail³⁸⁶ »

Le couplage de la technologie du cantonnement avec une vision colonialiste de stricte séparation entre « Blancs » et « indigènes » s'explique officiellement par le souci, constamment réaffirmé, de ne pas jeter le trouble parmi les sujets de l'Empire. En effet, les prises de contact de ces derniers avec les réalités de la société métropolitaine sont considérés non sans appréhension par les pouvoirs publics : ils constituent autant d'occasion pour les coloniaux de se forger une « mauvaise image » de la mère patrie, et de ternir le prestige de la France et de ses habitants – bref, de remettre en cause « l'illusion coloniale ».

La hantise de la perte de prestige constitue un leitmotiv du discours officiel. En 1917, un

³⁸³ *Ibid.*, p. 85. Cette « immersion » se déclinait à travers le regroupement par contrée d'origine, le respect des interdits alimentaires religieux dans les rations distribuées aux travailleurs ou soldats musulmans, l'installation à proximité des baraquements de « cafés maures », de mosquées ou d'autels confucéens, ou encore les facilités accordées aux Indochinois pour organiser la fête du Têt, qui marque le Nouvel An dans leur calendrier.

³⁸⁴ Cf. Emmanuelle SAADA, 2007, *Les enfants de la colonie. Les métiers de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, La Découverte, p. 73.

³⁸⁵ Cf. *supra*, § 1.1.1.2, et la note de bas de page associée au tableau récapitulatifs des effectifs des travailleurs coloniaux.

³⁸⁶ Cf. Note du général FAMIN au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre chinoise dans les Ports, le 18 juillet 1917. Cité in Laurent DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 58-59.

télégramme circulaire du ministère de l'Intérieur alerte déjà les Préfets d'une sourde menace qui risquerait de saper les fondements de la domination française en Indochine : « *Suis avisé par ministre Guerre que les lettres adressées dans leur pays d'origine par les travailleurs indochinois contiennent fréquemment des cartes postales ou des photographies licencieuses les représentant en compagnie femmes légères et dans des attitudes outrageant la morale. Vous prie faire exercer surveillance sur mercantis et photographes coupables de se prêter à ce trafic que ministre et gouverneur général Indochine estiment préjudiciable à notre prestige en extrême Orient*³⁸⁷ ».

Après la guerre, la présence maghrébine constitue une source d'inquiétude, en ce que le sort réservé à ces travailleurs en métropole risquerait, selon les dires d'un commissaire de police, de favoriser le développement de sentiments hostiles aux institutions françaises dans leur ensemble : « *En vous retournant l'état de renseignements demandé par votre note du 21 juillet 1923, j'ai l'honneur de vous faire connaître que d'une manière générale, le nombre des indigènes d'Afrique circulant dans Lyon est trop élevé par rapport aux emplois de travailleurs disponibles, il en résulte que de nombreux indigènes après avoir vainement cherché de l'embauche et à bout de ressources, viennent échouer dans les Commissariats, ou se font arrêter pour vagabondage, ce qui leur donne une très mauvaise impression de l'Administration française. Plusieurs indigènes ont déclaré qu'ils viennent en France sur le conseil des administrateurs des communes mixtes [i.e. des communes en Algérie où du fait du nombre extrêmement réduit d'Européens, l'autorité municipale était exercée par des fonctionnaires, principalement des militaires], qui leur font entrevoir qu'en France ils trouveront certainement du travail. Plein de confiance ils débarquent à Marseille qui regorge d'étrangers et viennent naturellement à Lyon la ville industrielle qui les attire et où ils ont déjà des parents ou amis et où continue la série des pérégrinations et des désillusions*³⁸⁸ ». L'« *exode lamentable* » de paysans, toléré par l'administration coloniale (et peut-être encouragé par les colons qui contrôlent leurs terres), ne peut ainsi qu'aboutir à des désillusions, et accentuer leur détresse... ou leur ressentiment contre la France.

Enfin, O. Le Cour Grandmaison relève une similaire légitimation de la politique de séparation par la nécessité de préserver le prestige du colonisateur dans le discours tenu en 1938 par le médecin-commandant des troupes coloniales, lors du Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française : « H. Aubin rappelle que la “séparation des malades européens et indigènes” est une “mesure indiscutable” et “nécessaire pour mille détails d'hospitalisation aussi bien que pour le prestige du colonisateur”³⁸⁹ ».

Il apparaît donc à travers ces quelques exemples que la présence des « indigènes » sur le territoire métropolitain est loin d'être considérée comme allant de soi dans la « plus grande France », où la politique de la différence, comme la mixophobie qui lui est consubstantielle, demeurent primordiales. Pire, elle peut s'avérer risquée, en tant qu'amorce d'un processus d'assimilation des indigènes à la communauté algérienne, « réputée nuisible [...], car elle trouble leur tempérament et favorise des désirs nouveaux, sources de frustration puis de haine

³⁸⁷ Cf. **ADR 10 M 220**, archive déjà citée. Télégramme circulaire du directeur de la Sûreté, ministère de l'Intérieur, aux Préfets, non daté, 1917. Nous développerons *infra* (cf. § 1.3.2.3) sur la hantise que constituaient pour bon nombre de responsables politico-administratifs la possibilité que se nouent des relations sexuelles entre coloniaux, « exotiques » (et dans une moindre mesure, étrangers européens) et femmes françaises.

³⁸⁸ Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. État des renseignements sur les indigènes algériens du quartier Saint-Louis de Lyon, adressé par le commissaire de quartier à M. le Préfet du Rhône, le 28 juillet 1923.

³⁸⁹ Cf. O. LE COUR GRANDMAISON, « Colonisés-immigrés et “périls migratoires” : origines et permanences du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) », art. cité. Nous revenons *infra* sur la justification de l'isolement spatial par des nécessités hygiéniques (cf. § 1.3.2.1). Précisons que nous ne partageons pas toutes les thèses – parfois excessives – de cet auteur.

pour les “roumis”³⁹⁰ ». Rendue nécessaire par les impérieuses nécessités de la guerre, l’installation de travailleurs en provenance des colonies ne sonne pas l’heure d’un quelconque infléchissement assimilationniste. Il contraint les responsables politico-administratifs à tenter d’articuler aux cantonnements des raisonnements ségrégationnistes, pour parer aux dangers que paraissent à certains faire peser la présence d’allogènes sur le territoire national.

1.3.2 – Le cantonnement, une technologie prophylactique ?

L’analogie constitue à n’en pas douter un mode d’analyse du social à double tranchant, puisqu’elle peut conduire à des raccourcis saisissants, mais trompeurs – puisqu’elle suppose que la spécificité des configurations dans lesquelles s’articulent les phénomènes comparés soit en quelque sorte abolie³⁹¹. Aussi, évoquer les doctrines ségrégationnistes inhérentes à l’institution de cantonnements de travailleurs « allogènes » ne revient pas à prétendre une similitude entre la République française, les États sudistes des États-Unis d’Amérique, ou l’Afrique du Sud du régime *d’apartheid*. Il s’agit toutefois de relever l’existence d’un courant de pensée, qui inspire ou étaye des pratiques observées dans et autour des cantonnements, et dont le dénominateur commun s’avère la volonté proclamée de préserver la pureté raciale de la France. « Scientifiquement » établie à l’aide d’outils conceptuels aussi élaborés que la « théorie des climats », empruntée par Montesquieu aux auteurs antiques, la mixophobie est érigée en *doxa* dans l’entre-deux-guerres, comme le relève O. Le Cour Grandmaison, à propos d’une certaine littérature « médicale » caractéristique de l’époque :

« En changeant de continent et de conditions climatiques, comme on l’écrit alors, les membres des différentes races sont victimes de graves désagréments susceptibles de déboucher sur une dégénérescence physique et psychologique générale. Ce qui est vrai pour les Blancs, appelés à demeurer longtemps dans les colonies tropicales, l’est aussi pour les “indigènes” lorsqu’ils résident en France, par exemple, où ils perdent leurs rares qualités sans en acquérir de nouvelles. De plus, et c’est là un péril plus grave encore, ils corrompent la collectivité au sein de laquelle ils se trouvent, menacent sa vitalité et les conditions de la reproduction de ses membres. [...] La dangerosité raciale de l’immigration venue d’Afrique et d’ailleurs fonde une mixophobie revendiquée et légitime puisqu’elle se présente comme une réaction indispensable pour préserver la pureté du sang et le “tempérament” des Français. [...] Sous les tropiques, pour éviter son “indigénisation”, le Blanc doit vivre “enfermé dans sa tour d’ivoire” en se gardant de tout contact avec les autochtones. En France, la présence de ces derniers doit être limitée au maximum et ceux qui pourront y résider légalement feront l’objet d’une sélection rigoureuse. Les objectifs de cette proscription et de cette sélection sont clairs : protéger le corps social de la corruption raciale engendrée par le métissage, et de la transmission de maladies contagieuses – la tuberculose et la syphilis, notamment. L’ensemble

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ Une critique cinglante de l’usage non maîtrisé de l’analogie peut se lire dans Jacques BOUVERESSE, 1999, *Prodiges et vertiges de l’analogie : de l’abus des belles lettres dans la pensée*, Raisons d’Agir, 158 p.

relève d'un eugénisme négatif destiné à empêcher que des hommes de "qualité inférieure" nuisent à la vie et à la santé de ceux qui sont réputés être au sommet de la hiérarchie humaine³⁹². »

L'appréhension des étrangers, mais aussi des sujets extra-européens de l'Empire colonial français, en tant que vecteurs d'un péril latent, polymorphe, qui menacerait la communauté nationale et en saperait les fondements, s'avère ainsi constituer un aspect incontournable de l'histoire de la technologie du cantonnement. La légitimation de cette forme de logement contraint doit en effet beaucoup aux vertus prophylactiques qui lui sont prêtées. C'est sur l'examen de quelques-unes des manifestations concrètes de la relation entre mixophobie et relégation spatiale des travailleurs « allogènes » que nous concluons la première partie de cette recherche.

1.3.2.1 – Le cantonnement, un outil de prévention du risque sanitaire

La gestion des risques sanitaires relève de l'histoire récente³⁹³, et il serait par conséquent anachronique d'analyser à la lumière des concepts et des notions aujourd'hui en vigueur une situation passée. Toutefois, la volonté d'anticiper la survenue de catastrophes – plus ou moins probables, plus ou moins fantasmées – ne constitue pas l'apanage des seuls gouvernants actuels, même si les lentilles au prisme desquelles les menaces ont été envisagées varient évidemment au cours du temps.

A.-C. Vlassopoulou a par exemple montré qu'un problème comme celui de la pollution de l'air, que la politique contemporaine de l'environnement est réputée le prendre en charge, avait fait l'objet d'interventions anciennes, notamment à travers un décret napoléonien de 1810 sur les établissements insalubres. À travers l'étude de ce texte, elle montre qu'un des obstacles majeurs pour l'analyste réside dans la focalisation sur la « nouveauté » des labels des politiques publiques, qui masque trop souvent la récurrence des situations que celles-ci prennent en charge : « Considérer la pollution atmosphérique comme un problème parce qu'elle nuit à la qualité de l'environnement nous paraît aujourd'hui une évidence ; pourtant cette justification, propre à notre époque, fut précédée par d'autres qui étaient aussi "évidentes" pour leurs contemporains : celle de l'atteinte à la propriété privée ; celle du dommage à la santé publique³⁹⁴ ». Et l'auteur de montrer comment cette définition antérieure des enjeux de pollution de l'air avait pu peser durablement sur la définition en France du problème – notamment à travers le primat marqué sur les nuisances fumigènes (émanations d'usines, puis gaz d'échappement automobiles) au détriment des sources de pollution fixes (plomb, amiante, etc.).

³⁹² Cf. O. LE COUR GRANDMAISON, « Colonisés-immigrés et "périls migratoires"... », art. cité.

³⁹³ Une analyse de la constitution de la « sécurité sanitaire des aliments » comme enjeu d'action publique au cours des années 1990, à travers un processus où l'administration de la Santé est progressivement parvenue à contester l'hégémonie de son homologue de l'Agriculture sur les questions d'alimentation, a récemment été proposée par Thomas ALAM, 2007, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique*, thèse pour le doctorat de science politique, s/d. Pierre MATHIOT, Lille 2, 682 p.

³⁹⁴ Cf. Chloé-Anne VLASSOPOULOU, « L'histoire dans l'analyse des politiques publiques : réflexions à partir de la lutte antipollution », in Pascale LABORIER, Danny TROM (dir.), *Historicités de l'action publique...*, op. cit., p. 103.

Ainsi, et même si cette lecture de l'introduction de travailleurs « allogènes » sur le territoire national apparaît choquante aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que les gouvernants ont appréhendé cette question au regard de considérations sanitaires. O. Le Cour Grandmaison note ainsi au sujet des « indigènes » qu'ils suscitent des interrogations quant à la possibilité du retour de maladies qui auraient été éradiquées en métropole ; évoquant un ouvrage de Georges Mauco, haut fonctionnaire spécialisé sur les questions d'immigration, et inspirateur des politiques françaises en la matière avant et après la Seconde guerre mondiale³⁹⁵, il souligne la banalité de la rencontre entre discours hygiénistes et « racialisés » durant la première moitié du XX^e siècle :

« De telles analyses appartiennent à la *doxa* scientifique, raciste et hygiéniste de l'époque ; l'un des objectifs majeurs de Mauco étant de défendre la "santé" publique pour mieux préserver "l'avenir de la race" dans une conjoncture où, depuis longtemps déjà, l'hygiène publique est indissociable de préoccupations raciales³⁹⁶. »

Il n'est donc pas interdit de considérer le cantonnement comme un avatar de cette pensée hygiéniste, qui a constitué « un moteur essentiel de la production urbaine contemporaine, bien au-delà de celle des seules cités manufacturières³⁹⁷ ». L'historiographie contemporaine³⁹⁸ a bien montré en effet comment l'évolution des sciences médicales, les progrès de la statistique (qui permet l'épidémiologie) ou le souvenir de l'épidémie parisienne de choléra de 1832³⁹⁹ ont contribué à imposer l'idée que les quartiers populaires constituaient de dangereuses zones infectieuses. Le souci d'imposer l'hygiène publique dans les cités héritées du Moyen âge (percement de larges avenues, mise en place de tout à l'égout, prise en charge publique du ramassage des ordures, etc.) avait ainsi constitué une réponse politique aux préoccupations hygiéniques – incarnée en partie par les réalisations des préfets Haussmann ou Poubelle. Mais il convient d'ajouter que cette prise en charge de la question de l'amélioration de la qualité de l'habitat ouvrier s'est souvent accompagnée de la décision d'accroître la distance spatiale entre logement populaire et logement bourgeois.

À ce titre, le rapprochement entre les cités-jardins et autres « communautés autonomes⁴⁰⁰ », destinées au peuple des usines, et construites de toutes pièces en périphérie des centres urbains, et les cantonnements de travailleurs « allogènes » de la Première guerre mondiale, s'établit assez aisément. La même suspicion *a priori* sur le manque au respect élémentaire des règles d'hygiène semble en effet planer, à quelques décennies d'intervalle, sur ces deux groupes. La mise à l'écart spatiale du cantonnement, et la discipline militaire qui

³⁹⁵ Cf. Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte...*, *op. cit.*

³⁹⁶ Cf. O. LE COUR GRANDMAISON, « Colonisés-immigrés et "périls migratoires"... », art. cité.

³⁹⁷ Cf. François DUCHÊNE, « Perspectives historiques d'un modèle de logements patronaux. Entre hygiénisme et références coloniales... », art. cité.

³⁹⁸ Nous songeons évidemment à Alain CORBIN, 1998 (1^{ère} éd. 1982), *Le miasme et la jonquille*, Flammarion, 336 p.

³⁹⁹ Initiée dans les quartiers populaires du centre de la capitale, elle se propagea par rayonnement concentrique dans toute la ville, jusqu'à emporter le président du conseil Casimir Perier, co-détenteur du pouvoir exécutif aux côtés de Louis-Philippe.

⁴⁰⁰ Cf. F. DUCHÊNE, « Perspectives historiques d'un modèle... », art. cité.

règne en son sein, s'imposent de la sorte comme les deux facettes d'un dispositif sanitaire, qui doit corriger les penchants « naturels » de leurs occupants à la saleté et à l'absence d'hygiène corporelle. En effet, livrés à eux-mêmes, étrangers comme coloniaux s'avèrent constituer, aux yeux des autorités, de véritables foyers pathogènes en puissance :

Nous ne pouvons manquer de mettre ici en relation les propos du commissaire du quartier lyonnais de la Part Dieu tenus en 1923 au sujet des indigènes algériens résidant dans son secteur, qui font écho avec ceux tenus par Henri Baroin, docteur en droit, au sujet des étrangers (Italiens, Espagnols, Portugais, Chinois...) installés à Saint-Fons, quelques années plus tard.

« [Les indigènes algériens] *constituent dans ce quartier de la ville de Lyon un véritable foyer de malpropreté, un centre antihygiénique. Et quand l'un d'eux se livre aux ablutions les plus élémentaires, il le fait dehors, dans les cours des habitations, dans les passages entre les immeubles, dans les escaliers, sans aucun souci de la morale publique*⁴⁰¹ »

« Les étrangers vivent là, soit dans des cités construites par les usines (Saint-Gobain par exemple), soit dans des quartiers complets qu'ils ont annexé en faisant partir peu à peu les Français, quartiers qui seraient pittoresques, si la saleté n'en était pas aussi repoussante⁴⁰². »

Le regroupement des travailleurs « allogènes » dans des baraquements présente ainsi l'avantage d'offrir aux administrateurs français un espace qui permette d'isoler ces populations. La technologie mise en place s'accommode du reste non seulement aux pratiques de mise en quarantaine, que les médecins imposent à tout nouvel entrant sur le territoire, et permet également la généralisation des campagnes de vaccination qu'ils souhaiteraient généraliser à l'intention des étrangers.

Un télégramme du directeur de la Sûreté rend compte de la hantise que semble susciter la présence de travailleurs étrangers sur le territoire, réfractaires aux mesures de prévention des autorités sanitaires françaises : « *Suis informé que sujets étrangers venant séjourner en France refusent parfois de se soumettre à la vaccination rendue obligatoire par la loi du 7/09/1915. Vous prie retirer leurs permis de séjour aux réfractaires et aviser Commissaires spéciaux frontières qu'ils doivent refuser carte verte ou chamois aux travailleurs étrangers qui refuseraient de se soumettre à cette obligation*⁴⁰³. »

La prégnance de ces représentations infectieuses associées aux populations « allogènes » explique qu'en parallèle le discours officiel sur les cantonnements soient laudateurs, et louent l'hygiène impeccable des installations ainsi mises à disposition des travailleurs, qui permettent à ces derniers d'assurer leur mission productive :

Laurent Dornel, dans son examen des directives émises par le Général Famin relève ainsi qu'« un rapport étroit entre l'hygiène et le rendement est établi : “le bien-être et la santé sont liés à l'hygiène” et “la vigueur et l'activité des travailleurs coloniaux sont liées à une bonne santé”⁴⁰⁴ ». Cette préoccupation conduit l'administration centrale à prôner « une bonne hygiène dans les baraquements comme sur les lieux de travail (“éviter l'encombrement”)⁴⁰⁵ ».

⁴⁰¹ Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. État des renseignements sur les indigènes algériens du quartier de la Part Dieu de Lyon, adressé par le commissaire de quartier à M. le Préfet du Rhône, le 9 août 1923.

⁴⁰² Cf. Henri BAROIN, 1935, *La main-d'œuvre étrangère dans la région lyonnaise...*, op. cit., p. 48.

⁴⁰³ Cf. **ADR 10 M 220**, archive déjà citée. Télégramme circulaire du directeur de la Sûreté, ministère de l'Intérieur, aux Préfets, 26 octobre 1917.

⁴⁰⁴ Cf. L. DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 53.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

Quelques années plus tard, le journaliste du *Progrès* de Lyon, rendant compte à ses lecteurs de son escapade à Saint-Fons dans le cantonnement chinois ne peut manquer de relever la parfaite tenue de ce « quartier chinois » :

« En suivant une route bordée de remblais qui se déroule dans un paysage de fabriques, on descend dans un bas fond. C'est le quartier chinois de Saint-Fons ou pour employer un mot d'usage militaire, le cantonnement des ouvriers chinois employés aux usines du Rhône. Sur un terre-plein s'élève de petites maisons d'un rez-de-chaussée, alignés les uns à la suite des autres sous leurs toits uniformément rouges. Il y a là les cuisines, le réfectoire, les chambres et les salles de récréation. Tout est parfaitement tenu, respire l'ordre et l'hygiène⁴⁰⁶. »

L'impératif prophylactique qui impose l'isolement à ces travailleurs « allogènes » contribue paradoxalement à l'installation des cantonnements dans des zones peu hospitalières, où à proximité des usines et de leurs nuisances industrielles⁴⁰⁷. Par conséquent, les préoccupations hygiénistes des initiateurs des cantonnements peuvent conduire à l'exposition de leurs occupants au risque ou à la maladie.

« Le sénateur Cazeneuve, docteur en pharmacie et en médecine, et spécialiste des questions d'hygiène et de protection de la santé publique, visitant le cantonnement Delbourg⁴⁰⁸ près de Lyon en avril 1917, est frappé par le mauvais état des baraquements : “ces baraquements sont la négation même de tout hygiène. Ils sont élevés sur la terre nue, humide où l'eau filtre de tous les côtés. A l'intérieur, l'herbe y pousse.” Soulignant qu'il n'y a aucune aération ni ouverture, qu'il est impossible de chauffer ces locaux, il conclut que “ces baraquements sont proprement inhabitables”⁴⁰⁹. »

Dans un registre assez proche, même s'il concerne des militaires, A. Fogue Tedom évoque le cas des tirailleurs sénégalais :

« Quand le tirailleur sénégalais n'est pas au front, il est interné dans des casernes spéciales comme le “camp de la misère” à Arcachon. En mai 1917, dans ce camp de la misère par exemple, jusqu'à 13,7 % des tirailleurs sénégalais internés dans des conditions sanitaires déplorables meurent de maladie pulmonaire⁴¹⁰. »

L'ironie réside alors dans le fait que par-delà des préjugés sur l'hygiène déplorable des travailleurs « allogènes », les conditions de leur séjour en France ont pu faire advenir ce qu'elles étaient réputées prévenir, et réaliser la prophétie du regroupement d'indigènes ou d'étrangers comme foyer d'infection.

⁴⁰⁶ Cf. « Les Chinois de Lyon fêtent l'anniversaire de la proclamation de leur République », *Le Progrès*, 11 octobre 1920. On peut rapprocher la description de ce cantonnement, détruit en 1926 pour laisser la place à une cité ouvrière, à une photo reproduite dans E. DEROO, S. LEMAIRE, *L'illusion coloniale...*, op. cit., p. 69. Celle-ci présente des baraques en briques, qui conservent l'allure générale des baraques Adrian, alignées sur un emplacement particulièrement boueux.

⁴⁰⁷ Nous ne prétendons pas que les motivations hygiéniques constituent une explication monocausale à ce phénomène. Ainsi que nous l'avons souligné précédemment (cf. *supra*, § 1.2.2.2), la volonté de disposer d'un réservoir de main-d'œuvre immédiatement mobilisable à proximité des unités de production constitue également, du point de vue patronal, une raison valable de ce type d'implantation des cantonnements au cœur des usines.

⁴⁰⁸ Il s'agit probablement en fait du cantonnement Debourg, situé dans le secteur Gerland de la ville de Lyon, au sud de la ville, à proximité de Saint-Fons et de Vénissieux.

⁴⁰⁹ Cf. Paul CAZENEUVE, *Rapport fait à la Commission de l'armée sur l'hygiène de la main-d'œuvre coloniale algérienne et étrangère*, archive citée in L. DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 59.

⁴¹⁰ Cf. Alain FOGUE TEDOM, « Les indigènes dans les armées françaises... », art. cité, p. 74.

1.3.2.2 – Le cantonnement, ou l’isolement préventif de sujets dangereux

Un autre fantasme social que le cantonnement paraît conjurer renvoie au danger que la sauvagerie intrinsèque des « allogènes » ou la nature plus « criminogène » des étrangers, ne manquerait pas de susciter dans la société d’accueil.

La hantise d’une recrudescence de la délinquance en raison de l’immigration constitue un poncif de longue durée dans l’histoire des représentations. Analysant le Compte général de l’Administration de la Justice criminelle, une série statistique annuelle qui recense l’ensemble des accusés et des prévenus⁴¹¹ du système judiciaire, Michelle Perrot note la précocité de la prise en compte de la nationalité : « À partir des années 1880 affleure un nouveau soupçon : celui de l’étranger. Le *Compte* de 1880 compare le taux de criminalité des étrangers (38 %) à celui des Français (12 %). Celui de 1894 dresse un tableau récapitulatif de la délinquance étrangère pour les vingt années écoulées ; même chose en 1902 : à cette date, 7 % des accusés sont d’origine étrangère, Italiens en tête. Signe d’une anxiété qui ne fera que grandir les années suivantes⁴¹². » La récurrence des rapprochements entre immigration et criminalité dans les débats contemporains, en dépit des inexactitudes et des raccourcis qu’ils véhiculent, atteste de la postérité de l’élévation de l’étranger au rang de figure archétypale anxiogène⁴¹³.

Tout se passe alors comme si, aux yeux des agents chargés de superviser le séjour sur le territoire national des travailleurs « allogènes », ces derniers s’avéraient porteurs d’une violence latente, qu’il fallait s’attacher à désamorcer, ou à juguler fermement le cas échéant.

Au sujet des directives édictées par la direction des troupes coloniales du général Famin, L. Dornel remarque que « l’administration redoute presque toujours une explosion de violence : les Kabyles “acceptent difficilement l’autorité du chef imposé”, les Marocains “deviennent violents lorsqu’ils se croient lésés”, etc.⁴¹⁴ ». Quelques années plus tard, le commissaire du quartier lyonnais de la Part Dieu, décidément très virulent à l’endroit des « indigènes musulmans » demeurés en France, entretient cette représentation administrative d’une population susceptible de basculer dans la criminalité violente : « *Au point de vue Police* », note-t-il, « *leur agglomération est un danger pour la sécurité publique ; le coutelas, le poignard, le rasoir, sont des armes offensives et défensives normalement employées ; ils s’en servent même sans aucune provocation. [...] Paresseux, fainéants au degré le plus élevé, ils rôdent dans les rues, le jour et la nuit, toujours en quête de quelque malveillance ou d’un “bon coup” à faire pouvant rapporter quelque chose sans trop de peine*⁴¹⁵ ». Il est assez frappant de constater que ces sentences, assénées sur le ton de l’évidence, ne paraissent pourtant reposer que sur l’appréciation subjective du fonctionnaire de police : celui-ci conseille au Préfet d’établir, en relation avec le Parquet de Lyon, une statistique de la criminalité des Nord-Africains, qui permettrait de vérifier la justesse de ses dires.

Nous ne pouvons manquer de noter incidemment qu’un groupe échappe généralement aux

⁴¹¹ Cette catégorie (criminalité apparente) ne saurait être confondue avec celles de la criminalité légale (condamnés) ou de la criminalité réelle. Bon nombre d’usages extra-judiciaires de ces statistiques témoignent pourtant d’une confusion complète entre ces différents agrégats...

⁴¹² Cf. Michelle PERROT, 1975, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 30, n°1, p. 79.

⁴¹³ Parmi une littérature abondante, cf. Loïc WACQUANT, 1999, « Des “ennemis commodes”. Étrangers et immigrés dans les prisons d’Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, p. 63-67, ou Yvan GASTAUT, 2007, « La délinquance immigrée : tranche d’histoire d’un préjugé à la peau dure », *Migrations société*, vol. 19, n°109, p. 49-70.

⁴¹⁴ Cf. L. DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 54.

⁴¹⁵ Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. État des renseignements sur les indigènes algériens du quartier de la Part Dieu de Lyon, adressé par le commissaire de quartier à M. le Préfet du Rhône, le 9 août 1923

stéréotypes associant « l'allogène » à un barbare aux pulsions violentes. L'étude réalisée par B. Nogaro et L. Weil pour le compte de la fondation Carnegie après la Première guerre mondiale, et qui prétend recenser les qualités et les faiblesses de chacune des « races » de travailleurs employés au cours du conflit dans l'économie française⁴¹⁶, relève en effet, qu'« en raison du caractère doux et soumis supposé typique des ouvriers indochinois, [...] ils étaient particulièrement adaptés au travail “requérant de la dextérité, et non de la force physique”, des qualités le plus souvent associées aux femmes et à l'idée qu'elles présentaient une meilleure coordination motrice et des “doigts agiles” : “Les Indochinois”, est-il précisé dans la conclusion, “[n’ont] pas plus de force que des femmes”⁴¹⁷ ». Sans manquer de souligner l'arbitraire de ce type d'entreprise de dévalorisation d'un groupe ou d'une activité par son association (symbolique ou effective) au genre féminin⁴¹⁸, nous ne pouvons que constater ses effets structurants sur la durée : d'une part, la direction de la main-d'œuvre indigène (MOI)⁴¹⁹, créée en 1926, qui coordonnera l'introduction en France de travailleurs coloniaux au cours de la « drôle de guerre » de 1939-1940, privilégiera les recrues en provenance d'Indochine, présumées plus adroites et dociles ; de plus, comme le relève ironiquement J. Frémeaux, « la légende de la fragilité des combattants annamites [...] persiste [...] jusqu'à la guerre d'Indochine⁴²⁰ », et l'humiliante défaite française de Diên Biên Phu.

Le cantonnement peut ainsi s'appréhender comme un espace clos auquel ses initiateurs espèrent faire jouer le rôle de point de fixation de la violence intrinsèque des « allogènes ». La discipline et l'encadrement militaire assurés par les sous-officiers responsables des groupements sont réputés à ce titre participer de la mission civilisatrice et pacificatrice entreprise dans les colonies : ils s'inscrivent dans une lignée éducative, où le « civilisé » entend prétend éduquer le « sauvage », et lui apprendre à canaliser ses pulsions. Si la rigueur du traitement infligé aux travailleurs migrants⁴²¹ trouve ainsi une nouvelle source de légitimation par le rapprochement opéré entre le cantonnement et une instance pédagogique, cette dernière opération explique l'attention apportée par l'administration pour assurer parallèlement la « récréation » des « indigènes », comme l'explique L. Dornel :

« Leurs distractions sont également prévues : cafés maures rudimentaires (“un local garni de bas flancs et pourvu de quelques nattes suffira”) pour les Nord-Africains, “salles de réunion et coopératives” pour les Annamites, avec interdiction absolue des jeux d'argent et de la consommation d'alcool. Ces installations seront situées à l'intérieur des cantonnements. Car ces coloniaux sont de “grands enfants” : il faut par conséquent éviter qu'ils contractent les “vices” des Européens, les soustraire aux “tentations dangereuses du dehors” et, enfin, leur

⁴¹⁶ Nous nous sommes déjà appuyés sur certaines des conclusions « racialistes » de cette étude. Cf. *supra*, § 1.2.1.3.

⁴¹⁷ Cf. Laura LEVINE FRADER, « Depuis les muscles jusqu'aux nerfs... », art. cité, p. 121-122.

⁴¹⁸ Au vu de la situation relativement dominée des femmes dans les sociétés occidentales, il est – malheureusement – très fréquent, dans des domaines les plus divers des sciences sociales, de retrouver des processus analogue de délégitimation d'une personne, d'un groupe ou d'une activité, par sa « féminisation ». M. PORTER note ainsi qu'au XVIII^e siècle, l'art de la physiognomie, prisé par les savants de la Renaissance, est réduit à une tournure d'esprit qui relève de la sensibilité féminine (opposée à la rationalité masculine) ; C. ROBERT constate quant à elle la marginalisation, au sein de la Commission européenne, de la DG V [Emploi], où la proportion particulièrement élevée de femmes aux postes de direction participe de la « réputation d'“idéalisme” et de “désorganisation” de ces services » – et consacre leur domination dans l'espace bureaucratique européen ; quant à J.-P. POLY, il étudie minutieusement la lutte de l'Église catholique, romaine, rationnelle et masculine, pour éradiquer les croyances païennes des envahisseurs germains – bientôt associées aux « transports de la passion féminine », et aux « conduites hystériques » de la « transe chamanique ». Cf. Martin PORTER, 2005, *Windows of the Soul. Physiognomy in European Culture 1470-1780*, Clarendon Press, p. 191 ; Cécile ROBERT, 2007, « L'impossible “modèle social européen” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, p. 99 ; et Jean-Pierre POLY, 2003, *Le chemin des amours barbares. Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Perrin, p. 485.

⁴¹⁹ Cf. *supra*, § 1.1.3.2, et *infra*, § 2.3.1.1.

⁴²⁰ Cf. Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, op. cit., p. 172.

⁴²¹ Sur ce point, cf. *supra*, § 1.1.2.3.

inculquer une “éducation morale”⁴²². »

Certes, malgré ces précautions instituées pour canaliser les pulsions violentes des « allogènes », les rixes entre travailleurs constituent une réalité, et tous les historiens ont relevé l’existence d’altercations impliquant notamment ouvriers chinois et nord-africains⁴²³. Cependant, force est de constater qu’il n’est nulle part fait mention à notre connaissance de mouvements collectifs violents orchestrés à leur initiative contre les « autochtones »... là où la situation inverse paraît davantage observable. Reproduisant le schéma du drame d’Aigues-Mortes de 1893, au cours duquel des Italiens, employés aux salins, avaient été pourchassés par une foule hostile, avant de se retrouver assiégés dans des baraquements de fortune dans lesquels les gendarmes les avaient consignés⁴²⁴, de nombreux heurts ont été relevés au cours de la Première guerre mondiale. À chaque fois, des militaires ou des civils français entreprennent des actions violentes à l’encontre des travailleurs « allogènes », réduits à se réfugier dans leur cantonnement pour éviter le lynchage.

Chantal Antier-Renaud rappelle ainsi les événements de Marseille où, dans la nuit du 14 au 15 juillet 1917, des soldats français en partance pour Salonique pourchassent armes au poing les « Espagnols » et autres « Arabes », avant de s’attaquer aux cantonnements des Nord-Africains. À Brest, les musulmans qui travaillent à l’arsenal sont fréquemment assaillis, jusqu’à leurs baraques, par des militaires mobilisés qui travaillent pourtant à leurs côtés, au cours de cette même année 1917. À Montereau, l’été 1917 se caractérise également par une recrudescence des frictions entre civils, soldats permissionnaires et affectés spéciaux « français » d’une part, et Algériens et Marocains employés à l’usine d’Air Liquide. Le commandant de la place doit consigner les « indigènes » et faire garder leur cantonnement par la gendarmerie pour éviter l’affrontement⁴²⁵.

Malgré les flambées de violence dont ils sont victimes, les occupants des cantonnements demeurent considérés avec soupçon. Aux stigmates du « sauvage » viennent ainsi se greffer ceux accolés à la condition ouvrière dans la France de l’entre-deux-guerres : le travailleur « allogène » se doit d’être surveillé de près pour prévenir les actes de brutalité qu’une éventuelle implication politique ou syndicale pourrait provoquer.

Au début des années 1920, alors que la révolution bolchevique paraît encore en mesure de se répandre à travers toute l’Europe, les cantonnements de la ville de Givors font l’objet d’une attention particulière de la part des autorités. Il est possible de rendre compte de l’atmosphère soupçonneuse (voire paranoïaque) de l’époque, à la lumière de l’enquête diligentée auprès du Préfet du Rhône par le ministère de l’Intérieur, interpellé par lettre anonyme au sujet de la nécessité d’entreprendre des opérations « d’épuration » [sic] auprès de la population étrangère. Le représentant de l’État explique alors à sa hiérarchie combien ses services exercent déjà une surveillance étroite sur les agissements des « allogènes », même s’il n’a pas entrepris toutes les « rafles » [sic] que lui attribuait son zélateur anonyme :

« Par dépêche du 24 février dernier n°834, vous avez bien voulu me communiquer une lettre

⁴²² Cf. L. DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 53.

⁴²³ Cf. *supra*, § 1.1.2.3.

⁴²⁴ Cf. par exemple V. VIET, *Histoire des Français venus d’ailleurs...*, *op. cit.*, p. 47-51. Ce lynchage collectif provoqua la mort de huit ouvriers italiens, et 49 blessés.

anonyme signalant que mes services de police de l'agglomération lyonnaise procédaient à une série de rafles dans un but d'épuration des éléments indésirables et demandant que ces mesures soient étendues à d'autres centres, notamment à Givors, Pont-de-Cheruy, Rive-de-Gier et Saint-Chamond [toutes ces localités sont industrielles, et ont connu une implantation de travailleurs « allogènes » en raison de leur participation à l'économie de guerre]. J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces trois dernières localités ne sont pas situées dans mon département. En ce qui concerne Givors où les éléments étrangers sont assez nombreux – 3 000 environ – j'ai donné en temps utile des instructions aux services de police pour que les agissements des individus politiquement suspects soient surveillés et la sécurité dans cette ville est assurée dans des conditions satisfaisantes. Il en est de même dans l'agglomération lyonnaise où les opérations signalées donnent périodiquement des résultats excellents⁴²⁶. »

La situation paraît donc sous contrôle. Mieux : il apparaît même, d'après une note adressée au Préfet par ses services, à la suite de son interpellation par le ministère de l'Intérieur, que la dangerosité spécifique du prolétariat « allogène » soit surévaluée :

« Il résulte des renseignements recueillis que la population ouvrière de Givors ne diffère pas de celle des centres industrielles, où les mauvais sujets sont indiscutablement plus nombreux que dans les villes plutôt commerçantes ou bourgeoises. Les éléments indésirables sont cependant peu nombreux à Givors, tant dans la colonie étrangère que chez les indigènes. Les étrangers, au nombre de 3000 environ, travaillent, pour la plupart, comme manœuvres aux usines de métallurgie, produits chimiques, verrerie, porcelaine, qui constituent les principales industries du pays. Le nombre des indésirables est parmi eux des plus réduits. Au point de vue social, leur attitude est correcte. Les militants syndicalistes se recrutent de préférence chez nos nationaux⁴²⁷. »

Pourtant, dans sa réponse précédemment citée aux sollicitations de sa hiérarchie, le Préfet n'établit nulle mention de la « correction » des immigrés relevée par ses agents. Il n'est pas déraisonnable de penser que le mythe de l'agitation sociale, forcément « anti-française », car initiée par des « allogènes », méritait d'être préservé. En effet, à défaut de reposer sur des fondements empiriques, il présentait l'avantage d'offrir un horizon d'action en cas de trouble : les « rafles » d'étrangers ou de « coloniaux », actions visibles et quantifiables, présentées comme des « solutions » au problème de l'insécurité et/ou de l'agitation sociale. Une stratégie administrative éprouvée, et dont il est permis de se demander si l'entre-deux-guerres constitue la seule période de mise en application...

Avec la pérennisation de certains cantonnements après la guerre, ces derniers peuvent devenir des lieux d'habitation où les hommes ne demeurent plus seuls. Cette évolution, dans son développement extrême, conduit à une situation comme celle constatée à Salaise-sur-Sanne, où l'ancien cantonnement tend à se transformer en « petite cité » ouvrière pour des familles espagnoles ou portugaises⁴²⁸ ; mais nul besoin cependant de ce type d'inflexion, qui n'est pas généralisé, pour que les baraques puissent désormais être associées à une criminalité

⁴²⁶ Cf. **ADR 10 M 220**, archive déjà citée. Lettre du Préfet du Rhône à la Direction de la Sûreté générale, service du contrôle général des services de police administrative, ministère de l'Intérieur, le 8 avril 1921. C'est nous qui soulignons.

⁴²⁷ *Ibid.* Note du secrétariat général pour la Police de la préfecture du Rhône au commissaire spécial auprès de la Préfecture, le 1^{er} mars 1921. C'est nous qui soulignons.

⁴²⁸ Cf. *infra*, § 2.2.1.2.

domestique par des journalistes désireux d'écrire sur des faits-divers rendus d'autant plus savoureux par l'identité exotique de leurs protagonistes.

Nous avons ainsi pu retrouver la trace, grâce à M. Claude Delmas, historien local de la ville de Saint-Fons, d'un « *mystérieux drame*⁴²⁹ » survenu en avril 1926 dans le cantonnement situé dans l'enceinte de l'usine Saint-Gobain de la commune. Le Chinois Li-Tchen, époux d'une certaine Henriette Thuillier, qui « *apportait en dot deux enfants et un passé tourmenté* », à savoir sa précédente liaison avec « *le manœuvre espagnol Carlos Gonzalès* ».

« Le 14 mars – un dimanche – le Chinois et sa femme étaient allés danser au bal Jaumard, avenue Jean-Jaurès, à Saint-Fons. Comme ils glissaient une java, l'Espagnol entra.

- Je te défends de danser avec lui, dit Li-Tchen à sa femme.

Et celle-ci refusa Gonzalès lorsqu'il vint l'inviter. L'Espagnol ne dissimula point sa colère et proféra de terribles menaces. Enfin, pour le calmer, Li-Tchen donna – à contre-cœur – l'autorisation de faire quelques tours de valse avec sa femme. Peu après, le couple chinois se retira. Une heure plus tard, Mme Li-Tchen était tuée, chez elle, de deux balles de revolver, l'une sous le sein gauche, l'autre à la cuisse droite. »

Malgré la cabale organisée à l'encontre du colérique ouvrier hispanique par « *la volonté froide et tenace du Chinois* », ce dernier est finalement convaincu d'avoir lui-même tué sa femme, en raison du témoignage accablant d'un des enfants de son épouse, ainsi que de l'alibi produit en faveur de Carlos Gonzalès par un Arabe avec qui il dînait à l'heure du crime.

Au-delà de la naturalisation de stéréotypes nationaux, et de la capacité du stéréotype de l'« étranger violent » (et de son corollaire, l'« innocente victime française ») à se réactiver à travers le temps et les situations, il est frappant de constater la morale sous-jacente du drame narré par le journaliste. Celui-ci tend en effet à rappeler la dangerosité des unions mixtes, à la prévention desquelles participait initialement la technologie du cantonnement.

1.3.2.3 – Le cantonnement, ou la préservation de la pureté de la « race » française

Dans la perspective mixophobique qui imprègne la pensée « nationaliste » du début du XX^e siècle, la question de la « pureté raciale » tend à s'imposer comme un enjeu de première importance – même si la proscription du « mélange des races » renvoie à une longue histoire, qui plonge ses racines dans certains écrits à prétention scientifique du siècle précédent⁴³⁰.

⁴²⁹ Les citations qui suivent sont tirées de l'article « C'est le Chinois qui avait tué sa femme », *Le Progrès*, 29 avril 1926.

⁴³⁰ Rappelons qu'un des premiers ouvrages à proposer une lecture « scientifique » de la domination de la « race blanche », et proscrire le métissage en tant que vecteur de déchéance morale et civilisationnelle, s'avère être l'*Essai sur l'inégalité des races*, écrit par Français Joseph DE GOBINEAU entre 1853 et 1855. Cette œuvre connaît une postérité à travers les différentes théories eugénistes de préservation de la pureté raciale. Cf. par exemple Pierre-André TAGUIEFF, 1991, « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, n°26, p. 23-45.

La brutale augmentation de la présence étrangère sur le territoire national⁴³¹, consécutive aux besoins en main-d'œuvre non qualifiée de l'industrie française qui s'accroissent après la Première guerre mondiale⁴³², alimente en effet un double discours de la part des élites politico-administratives. D'une part, les tenants d'une ligne populationniste se réjouissent de l'apport démographique suscité par cette immigration de masse, qui vient compenser les pertes de 1914-1918 et le déficit de naissances consécutif à cette saignée humaine. Mais, d'autre part, de nombreuses voix s'élèvent pour pointer les risques d'un abâtardissement de la race⁴³³, et réclamer l'instauration de contrôles « qualitatifs » aux frontières du pays.

« L'immigration apparaît alors, soit comme un “adjuvant nécessaire”, soit comme un risque au regard de l'équilibre ethnique français. [...] Pour les eugénistes et raciologues, l'immigration pose le problème du respect de l'équilibre de la “race française”. [...] [Elle] constitue un risque de “dégénérescence” au regard des dispositions essentiellement ou substantiellement pathogènes des étrangers pour la “race française”. Les deux problématiques, raciales et populationnistes, au regard du choix qu'elles promeuvent d'une population de “qualité”, sont poreuses tant leurs réseaux s'interpénètrent, tout au moins en ce qui concerne les secteurs les plus républicains de ces espaces⁴³⁴. »

Comme le souligne donc B. Larbiou, un point d'accord paraît se dégager en faveur d'un contrôle de l'immigration et, plus exactement, d'une sélection sévère des migrants qui pourront faire souche en France, et bénéficier du « droit du sol » de la législation en matière de nationalité⁴³⁵. Une nouvelle fois, les positions du grand commis de l'État Georges Mauco, rapportées par O. Le Cour Grandmaison, illustrent particulièrement bien la volonté d'opérer un tri parmi les « allogènes », afin d'écarter parmi eux ceux regardés comme les plus éloignés, moralement et physiquement, des « canons » nationaux :

« En raison de leur “tempérament” et d'un “esprit” spécifiques, les Européens, certains d'entre eux du moins, nuisent à “l'âme” de la “nation” et à son “principe spirituel” écrit Mauco en s'inspirant des thèses de Renan qu'il cite à l'appui de sa démonstration. Classique xénophobie que soutiennent des considérations relatives aux caractères des étrangers perçus comme une atteinte “à la raison, à l'esprit de finesse, à la prudence et au sens de la mesure qui caractérisent le Français” ; en un mot à “l'identité spirituelle” du pays que l'auteur décrit menacé par un “esprit doctrinal, rigide, novateur à l'excès voire révolutionnaire”. Quant aux “indigènes”, les périls qu'ils font courir à la métropole sont d'une nature différente puisqu'ils se traduisent par “l'abâtardissement” racial de la population et le retour “de maladies” que la France était parvenue “à éliminer”⁴³⁶. »

Comme nous l'avons déjà signalé ultérieurement⁴³⁷, une objectivation de cette hiérarchie entre les différentes nationalités, établie en fonction de leur plus ou moins grande désirabilité

⁴³¹ « En dix ans [1921-1931], deux millions d'étrangers sont appelés sur le sol français, portant à environ trois millions, soit plus de 7 % de la population totale et près de 15 % de la classe ouvrière, le nombre des travailleurs immigrés ». Cf. Gérard NOIRIEL, « L'immigration en France, une histoire en friche... », art. cité, p. 111.

⁴³² Cf. *supra*, § 1.2.2.3.

⁴³³ « Au diable les colonies avec produits et habitants, si de leur commerce devait résulter, à la longue un mélange qui abâtardit notre sang qui a inscrit Verdun sur les registres de l'Histoire » écrit par exemple le Docteur JAURÉGUIBERRY, un théoricien racialiste et hygiéniste exhumé par Olivier LE COUR GRANDMAISON, « Colonisés-immigrés... », art. cité.

⁴³⁴ Cf. Benoît LARBIOU, « L'immigration organisée... », art. cité.

⁴³⁵ Cf. *supra*, § 1.3.1.1.

⁴³⁶ Cf. O. LE COUR GRANDMAISON, « Colonisés-immigrés et “périls migratoires”... », art. cité.

⁴³⁷ Cf. *supra*, § 1.1.3.2.

sur le territoire national, se retrouvera dans le rapport parlementaire attribué au député du Rhône Laurent Bonneval en 1920. La conclusion principale de ce document s'avère l'officialisation d'une préférence latente pour une immigration d'origine européenne (non sans quelques nuances évocatrices⁴³⁸) plutôt qu'« exotique » ou coloniale.

L'une des raisons majeures de cette défiance, alors même que les pouvoirs publics s'étaient retrouvés à l'initiative de l'introduction de la main-d'œuvre africaine ou asiatique au cours de la Grande guerre, résidait à n'en pas douter dans la hantise du métissage – et la déchéance de la France au contact des « races » présumées « inférieures ». L'assignation des migrants dans des cantonnements isolés prend alors ici une nouvelle dimension : celle de la mise à l'écart des champs sexuel et (*a fortiori*) matrimonial de cette main-d'œuvre, dont la concurrence est d'autant plus crainte qu'une grande partie de la population masculine « nationale » se trouve mobilisée au front⁴³⁹.

Jean-Yves Le Naour a consacré un chapitre entier de son ouvrage sur l'étude de la sexualité au cours de la Première guerre mondiale à la question de « l'interdit colonial » qui prohibait les relations entre colonisés et Françaises. Il rappelle en tout premier lieu l'importance symbolique qu'a pu recouvrir aux yeux des autorités la consommation de pornographie par les travailleurs « allogènes » :

« La découverte des femmes blanches a d'abord eu lieu par l'intermédiaire des innombrables photographies et cartes postales de femmes nues ou voilées de gaze, vendues sous le manteau à proximité des usines. Les coloniaux sont les principaux acheteurs de cette marchandise prohibée, jugée obscène et renversant l'exotisme traditionnel, qui faisait des peuples colonisés et de leurs femmes nues des sujets de choix pour l'illustration des cartes postales⁴⁴⁰ ». La certitude que de tels commerces nuisaient au prestige de l'Empire explique l'intervention déjà évoquée⁴⁴¹ du ministère de l'Intérieur, appelant les préfets à réprimer avec fermeté les receleurs de matériaux pornographiques. Elle motive également la mise en place d'un efficace service de censure postale, qui se charge de filtrer les cartes et lettres expédiés par les travailleurs coloniaux à leurs proches.

Cependant, la politique de ségrégation sexuelle n'empêche pas les contacts avec les prostituées⁴⁴², dans un premier temps, puis, à la grande surprise de l'administration, qui intercepte les missives qu'elles adressent à leurs amants, avec des ouvrières, des collègues rencontrées à l'usine. « Le plus surprenant pour les censeurs qui méprisent au plus haut point les “sentiments indignes” des correspondantes, est de constater que leurs parents sont parfois

⁴³⁸ Les Allemands sont ainsi considérés comme les Européens les moins « assimilables », tandis qu'une méfiance certaine se manifeste à l'égard des ressortissants des États danubiens ou balkaniques, jugés trop « orientaux ». Cf. J.-C. BONNET, *Les pouvoirs publics et l'immigration...*, thèse déjà citée, p. 123-s.

⁴³⁹ Cette crainte n'est pas sans fondements : ainsi que l'écrit un ouvrier colonial, non sans vantardises, dans un courrier saisi par la censure, « *les hommes sont tous partis en guerre ; aussi les femmes sont-elles passionnées de nous* ». Archive citée in Jean-Yves LE NAOUR, 2002, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français. 1914-1918*, Aubier, p. 264.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 261.

⁴⁴¹ Cf. *supra*, § 1.3.1.2.

⁴⁴² Nous avons précédemment reproduit un extrait d'archives où les fréquents accrochages entre clients « coloniaux » ou « exotiques » des prostituées et souteneurs et autres voyous lyonnais sont déplorés par les agents de la Préfecture du Rhône. Cf. *supra*, § 1.1.3.1.

au courant de leurs relations et qu'ils ne les désapprouvent pas nécessairement⁴⁴³. »

Pourtant, il serait irénique de considérer ces relations comme des romances durables, qui précludraient nécessairement à une meilleure compréhension réciproque, et à l'affaiblissement des barrières du préjugé. Analysant le contenu des courriers adressés par les « colonisés » à leurs proches, J.-Y. Le Naour relève l'ambiguïté de leurs sentiments dès qu'ils abordent la question de leurs maîtresses. La sexualité avec la femme blanche est investie de représentations où priment la contestation de l'ordre colonial, et le dénigrement symbolique des corps soumis au désir masculin : « Tous rayonnent de fierté et de suffisance, allant jusqu'à promettre dans leur courrier de ramener une Blanche, tel un trophée. Les propos tenus sur les Françaises sont particulièrement violents et racistes, la possession de leurs corps est à la fois vengeance et honneur retrouvé. Elles sont décrites comme immorales, corrompues, et ne se détachent que difficilement de la prostituée⁴⁴⁴. »

L'assignation d'une fonction de proscription spatiale des contacts sexuels entre « Françaises » et « allogènes » aux cantonnements n'a donc pas été couronnée d'une totale réussite. Des unions ont même été contractées légalement, par-delà les barrières symboliques qui disjoignent les baraquements du reste du monde ouvrier, et ce, en dépit des pressions exercées par les autorités publiques pour décourager les postulants. Une circulaire du 28 juin 1918 rappelle par exemple les principes de la loi coranique, et les pratiques de polygamie ou de répudiation qu'elle contient. De même, de fréquents rappels du droit de la nationalité, qui prévoit (jusqu'en 1927) que l'épouse perd la qualité de française en cas d'union avec un ressortissant étranger, sont opérés. La presse, rappelle V. Viet, s'émeut ainsi au cours des années 1920 du sort des « malheureuses » épouses de Chinois, ayant accompagné leur mari après le rapatriement des groupements de travailleurs chinois après la guerre :

« L'opinion prêtait une oreille complaisante au cas des Chinoises *made in France*, ces ex-Françaises parties en Chine avec leur mari chinois, qui découvraient, de l'autre côté de la terre, une épouse... légitime. Ces femmes étaient "*condamnées à végéter dans une misère et au milieu de privations inimaginables, dans un pays dont elles ne [connaissaient] ni la langue, ni les mœurs*". Elles pouvaient se retrouver "*séquestrées, ravalées à la situation subalterne de deuxième femme, en butte à l'autorité despotique de la femme légitime*"⁴⁴⁵ ! »

Qu'ils prennent la forme de textes administratifs ou d'articles de journaux, tous ces signaux constituent pour les femmes françaises autant de puissants « rappels à l'ordre » : comme le remarque J.-Y. Le Naour, « il ne s'agit pas d'informer mais de décourager, d'effrayer les intéressées⁴⁴⁶ »... non sans déprécier celles qui ont bravé les normes et les interdits sociaux. Henri Baroin, dans son étude publiée au milieu des années 1930 sur les étrangers de l'agglomération lyonnaise, ne craint pas par exemple d'affirmer que « les deux mariages entre Nord-Africains et Françaises que nous avons relevés à Lyon ont été des

⁴⁴³ Cf. Jean-Yves LE NAOUR, *Misères et tourments de la chair...*, *op. cit.*, p. 264.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 265.

⁴⁴⁵ Cf. V. VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 109. Les passages en italiques sont des extraits de la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 octobre 1919.

⁴⁴⁶ Cf. J.-Y. LE NAOUR, *op. cit.*, p. 272.

mariages où les femmes étaient tarées, et ils ne sont donc pas souhaitables⁴⁴⁷ ». Ici encore, comme nous pouvons le constater, les arguments pseudo-scientifiques ne manquent pas d'être mobilisés pour étayer la thèse du caractère nocif de l'intimité « interracial ». L'intérêt de l'Empire prévalant toutefois sur la moralité ouvrière, le ministère des Colonies accepte par décret, le 26 mars 1919, de ne pas rapatrier les indigènes qui ont contracté une union légale, ainsi que les pères d'enfants nés en France, comme l'explique J.-Y. Le Naour :

« Finalement le maintien en France des hommes mariés constitue un moindre mal par rapport au scandale des Françaises qui rejoindraient leurs époux dans les colonies, donnant un vivant exemple d'égalitarisme et de transgression du tabou sexuel à toute la population⁴⁴⁸. »

Les cantonnements, s'ils n'ont pu complètement prévenir la conclusion de ces unions jugées néfastes, pourront parfois, comme le drame de Saint-Fons évoqué en conclusion du point précédent⁴⁴⁹ le rappelle, tenir lieu, après la guerre, de foyer pour certains de ces couples voués à la stigmatisation sociale. Nous ne saurions mieux illustrer le processus par lequel des logements provisoires, créés dans l'urgence, pour faire face à une conjoncture exceptionnelle, et destinés à maintenir des travailleurs « allogènes » à l'écart de la population française, se sont progressivement voués à devenir des lieux d'habitation pérennes, dans lesquels ont pu s'échafauder, à l'échelle d'une ou de plusieurs générations, des histoires de vie, des sociabilités communautaires et des mémoires urbaines, singulièrement tombées dans l'oubli. C'est à la narration de trois d'entre elles, appréhendées comme des moyens d'éclairer le modèle institutionnel du cantonnement que nous venons de présenter, mais aussi en ce qu'elles dénotent des aménagements, voire des subversions, que celui-ci a pu connaître dans chacune de ses incarnations concrètes, que nous consacrerons la partie suivante de ce rapport.

Conclusion de la partie

Avant de débiter l'exposé de ces monographies, nous pouvons essayer de récapituler les acquis de notre démarche analytique de restitution des multiples entreprises de légitimation de la technologie du cantonnement des travailleurs migrants.

Un premier point revient à souligner l'importance des pouvoirs publics dans la généralisation de cette forme de « logement contraint » : le recours à l'immigration participe d'un effort sans précédent de l'État pour organiser le marché du travail, induit par la volonté de mettre en place une « économie de guerre » adaptée aux exigences de la « guerre totale »

⁴⁴⁷ Cf. H. BAROIN, *La main-d'œuvre étrangère dans la région lyonnaise...*, *op. cit.*, p. 177.

⁴⁴⁸ Cf. J.-Y. LE NAOUR, *op. cit.*, p. 274.

⁴⁴⁹ Cf. *supra*, § 1.3.2.2.

imposée au pays en 1914-1918. La figure du travailleur « allogène » se confond alors d'une certaine manière avec celle du soldat, ce qui justifie l'imposition de contraintes disciplinaires, dont l'enfermement dans des casernes de substitution ne constitue qu'un exemple.

Un second point nous a conduit à relever l'implication de certaines franges du patronat, issues principalement du secteur de l'industrie lourde, dans l'élaboration de la technologie du cantonnement et, plus encore, dans sa pérennisation au-delà de la Grande guerre. L'installation des ouvriers immigrés dans les cantonnements, au cœur même des installations industrielles, évoque le statut peu enviable des ouvriers immigrés de l'entre-deux-guerres. Privée de droits politiques ou sociaux, confinée dans un statut supplétif, débauchée voire expulsée dès que la conjoncture économique ne rend plus nécessaire son exploitation, cette main-d'œuvre se révèle condamnée à vivre dans un provisoire qui peut durer – à la manière des baraques qui deviennent progressivement des foyers pour certains.

Enfin, le cantonnement, en tant que marqueur spatial et social, s'intègre également dans la longue histoire du processus de séparation, au sein même du monde ouvrier, entre des « nationaux » et des « allogènes », sur la base de critères objectivés par le droit, mais aussi de représentations subjectives, comme celle qui établit la couleur de la peau en élément fondamental de différenciation des ressortissants de la « plus grande France », louée par l'idéologie colonialiste.

En empruntant dans les pages qui précèdent ces trois pistes d'exploration de l'objet cantonnement, nous espérons avoir montré combien celui-ci contribuait à enrichir l'histoire de l'immigration, et entrait en résonance avec bon nombre de questionnements et d'hypothèses déjà développés. Si G. Noiriel regrettait que l'immigration ne constituait, à la fin des années 1980, qu'un « non-lieu de mémoire⁴⁵⁰ » dans l'historiographie nationale, nous espérons, à l'issue de cette partie, avoir déjà convaincu le lecteur de l'intérêt théorique de la redécouverte de ces cantonnements de travailleurs, largement tombés dans l'oubli.

⁴⁵⁰ Cf. Gérard NOIRIEL, 2006 (1^{ère} éd. : 1988), *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIX^e – XX^e siècle*, Seuil, p. 13-s.

2/ LES CANTONNEMENTS À L'ÉPREUVE DU LOCAL

Diversité de mise en œuvre d'une technologie d'isolement et pluralité des formes de persistance d'un habitat contraint dans trois configurations

Enjeux et présentation de la partie

Comme nous venons de le voir, l'ambition de la première partie revenait à établir les motivations multiples qui avaient contribué à l'institution et à la légitimation de la technologie du cantonnement de travailleurs. Celle-ci a été mise en application tout au long de la première moitié du XX^e siècle, tant par les pouvoirs publics, à l'occasion des deux guerres mondiales, que par une partie du patronat industriel. Parmi les caractéristiques les plus saillantes de ce type de logement contraint, relevons brièvement son isolement spatial, son implantation à proximité des usines où ses occupants étaient employés, la surveillance dont ces derniers faisaient l'objet, ainsi que les contraintes disciplinaires qui s'imposaient à eux, ou encore les velléités ségréguatives qui animaient les initiateurs des cantonnements, réservés à une main-d'œuvre « allogène » maintenue à l'écart des « nationaux ».

La mise en lumière de ces propriétés nous a donc conduit à exhumer un modèle du cantonnement de travailleurs, au sens idéal-typique du terme. Nous voulons dire par là que nous disposons d'une épure, construite à partir d'éléments empiriques que nous avons recueilli au sujet de tel ou tel site, mais qui ne se retrouve pas telle quelle dans la réalité. Le « modèle du cantonnement » décrit dans la première partie doit ainsi être considéré comme « un artefact descriptif délibérément créé pour les besoins de l'analyse⁴⁵¹ », qui permet le recours à la comparaison avec d'autres formes de logement contraint, ou de politiques ultérieures de gestion de l'immigration. Dans cette perspective, il n'y a rien d'étonnant à ce que chacune des études de cas auxquelles nous proposons de procéder dans cette seconde partie s'écarte peu ou prou du « modèle » – en ne rassemblant pas tous les traits mentionnés précédemment, par exemple.

⁴⁵¹ Cf. Isabelle KALINOWSKI, 2002, introduction à Max WEBER, 2002 (3^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. all. partielle : 1904-1905), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion, p. 26.

L'intérêt de procéder à une présentation détaillée des conditions concrètes d'objectivation, dans des configurations locales, de la technologie du cantonnement de travailleurs migrants, réside davantage dans l'approche dynamique qu'elle autorise du phénomène étudié. En effet, à la singularité intrinsèque de chacun des sites étudiés vient s'ajouter le fait qu'ils renvoient à des temporalités différenciées, tant chronologiquement (la date d'apparition des cantonnements), que longitudinalement (la survivance plus ou moins longue de chacun d'entre eux). La présentation de ces terrains successifs permet ainsi de rendre compte plus finement des évolutions sur la durée d'une technologie de logement contraint, et de faire ressortir, au regard de situations concrètes, certaines des raisons de son progressif abandon. C'est donc à une mise en lumière des facteurs de *dé légitimation* du recours au cantonnement de travailleurs que nous procédons en filigrane à travers les narrations qui charpentent cette seconde partie.

1) Le premier site étudié, celui de Saint-Fons/Vénissieux, renvoie au mouvement initial d'implantation de cantonnements de travailleurs, impulsé nationalement par les pouvoirs publics en collaboration avec le patronat industriel, au cours de la Première guerre mondiale. Le lecteur attentif n'aura d'ailleurs pas manqué de relever que nous avons déjà abondamment utilisé des données d'archives glanées sur ce terrain de recherche au cours de la partie précédente, tant ce site permet d'incarner le mot d'ordre de « mobilisation industrielle », érigé en impératif par le gouvernement d' « Union sacrée ». Dès lors, il pourrait paraître fastidieux de revenir sur ce site, même s'il présente l'intérêt de donner à voir le décalage constant entre les intentions des organisateurs d'une immigration de travailleurs, promoteurs de l'installation de ces derniers dans des baraques au cœur des usines d'une part, et les conditions de réalisation de ce programme d'autre part. Les apories de « l'économie de guerre » ont toutefois déjà fait l'objet de développements antérieurs, qu'il serait inutile de redoubler ici sans autre motif. Aussi, notre démarche vise davantage à souligner les *modalités de contournement* du modèle du cantonnement, à la fois par les travailleurs qui y sont assignés, que par divers agents de la configuration locale où s'insèrent ces logements. Ce faisant, nous entendons discuter la capacité de cette technologie à maintenir dans l'isolement les « allogènes » qui y sont relégués, pour souligner l'inéluctable perméabilité d'un tel dispositif sur la durée. Ainsi, c'est sur la question des échanges qui ont pu s'ébaucher de part et d'autre des limites de ces cantonnements militaires – et dont la manifestation la plus importante se trouve dans l'installation durable de communautés « allogènes » dans la banlieue industrielle de Lyon – que nous souhaiterions orienter cette première étude de cas.

2) Avec l'étude approfondie du site de Salaise sur Sanne, rendue possible par une enquête de longue haleine, l'accès à des sources inédites, et le soutien des autorités locales⁴⁵², nous disposons d'un abondant matériel, dont la richesse autorise à poser la question des modalités de pérennisation des cantonnements. En effet, alors que leur implantation dans cette localité remonte à 1915, et renvoie directement aux contraintes de la « mobilisation industrielle », les baraquements réservés à la main-d'œuvre « allogène » ont fait ici l'objet d'une réappropriation progressive par le groupe industriel Rhône-Poulenc, pour s'intégrer au système (hiérarchisé) de logements ouvriers mis en place par la direction de l'entreprise.

La monographie proposée de cette captation de l'héritage des cantonnements de guerre par le patronat local, à travers leur progressive transformation en « petite cité » réservée aux ouvriers étrangers et à leurs familles, offre ainsi la possibilité de broser sur la durée la postérité de ce type de logement contraint. Elle informe bien sûr du recyclage d'un site isolé du reste de la ville, afin d'y installer successivement des populations jugées indésirables – ouvriers coloniaux réquisitionnés au nom de « l'économie de guerre » tout d'abord, puis manœuvres ibériques recrutés par l'entreprise et installés en France avec leurs familles. Elle permet aussi de prendre en considération le peuplement durable, attesté sur plusieurs générations, d'un ancien site « militaro-industriel », et ainsi du *détournement* de ce modèle de logement contraint, qu'atteste l'incorporation progressive de ses occupants au milieu ouvrier local. Malgré la persistance de formes multiples de relégation que la vie au « cantonnement » continue d'impliquer, ce dernier tend à se banaliser dans l'espace vécu salaisien, avant de disparaître du fait de l'extension des établissements industriels.

3) Notre dernière étude de cas revient sur l'implantation de cantonnements, orchestrée par les pouvoirs publics, à la suite du déclenchement des hostilités entre la France et l'Allemagne nazie, en septembre 1939. Réalisée sous l'égide de la Main-d'œuvre indigène (MOI), une structure administrative rattachée au ministère du Travail, mais bénéficiant d'une autonomie relativement importante, cette réactivation de la technologie éprouvée lors de la première guerre mondiale a concerné pour l'essentiel de jeunes travailleurs « indochinois ». Après la défaite française de 1940, la poursuite de la guerre, et l'insécurité maritime qui en a découlé, a empêché le rapatriement de ces hommes. Contraints de demeurer en métropole, sous la férule d'un régime de Vichy dont l'idéologie raciste ne s'accommode guère de leur présence, la précarité de leur installation est renforcée par la déliquescence de l'économie, qui contraint les administrateurs à les affecter d'usine en chantier agricole, selon les besoins du court terme, sans possibilité de les fixer durablement. Gagnés à la Libération par les thèses du nationalisme vietnamien et du mouvement communiste qui les sous-tend, les travailleurs indochinois sont de ce fait considérés avec méfiance par les autorités républicaines, qui

⁴⁵² Sur ces points, nous renvoyons à l'introduction générale de ce rapport.

mènent, à compter de 1946, une « sale guerre » coloniale contre la guérilla du Viêt Minh. L'assimilation des occupants des cantonnements à des « ennemis de l'intérieur » prévient toute opération de rapatriement massif avant le début des années 1950.

À travers l'étude de cantonnements vietnamiens situés dans l'est lyonnais, dans un quadrilatère délimité par les communes de Vaulx-en-Velin, Décines, Vénissieux et Villeurbanne, nous chercherons donc ici à rendre compte des vicissitudes d'une technologie de logement contraint, dont la mise en œuvre ne cesse d'être remise en question par un contexte économique, politique et culturel, toujours plus défavorable à la légitimation de sa mobilisation par les pouvoirs publics. Cette ultime monographie nous offre ainsi l'opportunité de comprendre les raisons de *l'épuisement* d'un modèle, qui se dégage de la restitution des errances des compagnies de travailleurs indochinois, des luttes collectives que leurs membres sont appelés à mener, et des trajectoires d'installation définitive de certains d'entre eux sur le territoire français.

2.1 – Saint-Fons/Vénissieux, ou le contournement d'une technologie d'isolement par ses occupants

Notre première étude de cas est consacrée aux cantonnements de travailleurs « allogènes » installés, à l'occasion de la Première guerre mondiale, dans le complexe industriel situé sur les communes de Saint-Fons et de Vénissieux. Deux précisions liminaires s'imposent avant d'aller plus loin.

D'une part, notre propos se focalise particulièrement sur les groupements de travailleurs chinois de la Société chimique des usines du Rhône (SCUR) et de Saint-Gobain – usines appelées l'une et l'autre à s'intégrer au groupe Rhône-Poulenc au cours de l'entre-deux-guerres. La présence improbable d'ouvriers asiatiques sur le territoire saintfoniard constituait une péripétie assez insolite de l'histoire communale pour que se constitue autour d'elle une mémoire locale des cantonnements, incertaine et imprécise, mais suffisamment entretenue pour parvenir jusqu'à nous⁴⁵³. Á cet égard, sans cette opportunité exceptionnelle, il y a fort à parier qu'il nous aurait été quasiment impossible de travailler sur l'histoire des cantonnements de la Première guerre mondiale, tant les traces laissées par ailleurs par cette technologie et ses occupants dans les archives municipales ou départementales s'avèrent infimes. Pour cette raison, et bien qu'ils ne constituaient qu'une infime minorité des immigrés travaillant pour l'économie de guerre, nous avons été contraint d'accorder une place importante aux Chinois, au détriment d'autres groupements de travailleurs numériquement plus importants, et non moins intéressants (Portugais, Grecs, Serbes, Nord-Africains, etc.). Nous ne manquerons pas toutefois, à chaque fois que cela nous est possible, d'évoquer les autres populations « allogènes » installées dans ce secteur de la banlieue sud/sud-est de Lyon, où les communes avaient été placées *nolens volens* aux avant-postes de la « mobilisation industrielle ».

D'autre part, la délimitation géographique de notre étude, qui adjoint le territoire de la commune de Vénissieux à celui de Saint-Fons, comporte également une dose d'arbitraire, pleinement assumée, mais qui se doit par conséquent d'être justifiée. Alors que l'agglomération lyonnaise dans son ensemble avait acquis le statut d'arsenal des armées françaises, le système des groupements de travailleurs « allogènes » ne s'est pas concentré sur la seule ville de Saint-Fons. Pour rester dans la périphérie immédiate de celle-ci, les

⁴⁵³ Le fait que certains des travailleurs chinois affectés à Saint-Fons pendant la Grande Guerre soient parvenus à s'établir et faire souche en France, notamment sur le territoire de la commune, a constitué un important canal de perpétuation mémorielle de la présence des cantonnements – avec le recyclage des bâtiments pour l'accueil des travailleurs immigrés jusqu'aux années 1950.

communes avoisinantes de Feyzin, de Oullins, de La Mulatière, ou encore l'actuel quartier de Gerland de Lyon, s'avèrent des emplacements d'implantation de nombreux cantonnements, et auraient pu légitimement par conséquent être inclus dans le champ de notre recherche. Le choix de considérer prioritairement le site de Vénissieux parallèlement à celui de Saint-Fons comprend ainsi des motivations partiellement étayées par la commodité qu'il offrait aux chercheurs. En plus de poser des limites de toutes façons nécessaires au périmètre d'investigation, il présentait en effet l'avantage notable de compenser les lacunes du fonds archivistique de la ville de Saint-Fons⁴⁵⁴ par la mobilisation de l'exceptionnel patrimoine en la matière de sa voisine vénissienne⁴⁵⁵. De même, la prise en considération simultanée de ces deux communes permettait de mettre à disposition de l'analyste l'ensemble des données recueillies au sujet des réactions des autorités et des populations locales quant à l'irruption d'ouvriers « allogènes ». Á cet égard, l'événement comportait davantage d'extraordinaire à Vénissieux, bourg encore largement rural, qu'à Saint-Fons, où l'immigration constituait une réalité plus visible et banalisée, du fait du recours précoce à l'immigration dans les activités industrielles.

Le registre du recensement de 1911 de Saint-Fons nous apprend qu'avant la guerre, 370 étrangers résidaient sur la commune, pour un total de 6009 habitants⁴⁵⁶. Ils représentaient donc 6,2 % de la population. Ce taux s'avère relativement similaire à celui constaté à Vénissieux (6 %), mais il convient de souligner que cette ville ne comptait cependant alors que 4 939 habitants, sur une superficie beaucoup plus vaste (15 km²) que celle de sa voisine (6 km²). Le tissu urbain sainfoniard présentait par conséquent une densité bien plus importante que son homologue vénissien, situation propice à la concentration et à la visibilité des populations étrangères⁴⁵⁷. Parmi ces dernières, les communautés italienne et suisse occupaient les premiers rangs. Il est intéressant de constater qu'à Saint-Fons, les registres du recensement faisaient déjà état de l'existence de Français d'origine italienne, attestant de l'ancienneté de l'immigration transalpine, et de son enracinement dans la société d'accueil⁴⁵⁸.

Le choix d'appréhender de concert les deux communes de Saint-Fons et de Vénissieux nous paraissait cependant d'autant plus défendable qu'il plaidait également l'argument de la cohérence de la configuration ainsi étudiée. Depuis 1888, les deux villes s'avèrent en effet en interrelation constante, puisque Saint-Fons a obtenu à cette date le statut de commune de plein droit, à la suite de la séparation de ce lieu-dit avec... Vénissieux, sous l'impulsion des industriels mécontents d'une « mairie par ailleurs hostile à l'extension des usines chimiques⁴⁵⁹ ». Comme nous aurons l'occasion de le montrer par la suite, les prises de position des différents acteurs sociopolitiques et économiques locaux trouvent ainsi souvent à s'expliquer par les rivalités intercommunales savamment entretenues depuis lors.

⁴⁵⁴ Précisons que celles-ci ne sont aucunement imputables à l'équipe chargée d'en assurer la gestion, et qui nous a apporté un précieux concours : nous tenons d'ailleurs en ce sens à remercier chaleureusement Tonina JAGOREL et François PERROT.

⁴⁵⁵ Saluons également ici Monique DAMEZIN et Fabienne JEANNET, qui nous ont accueilli au service de la documentation de la ville de Vénissieux, et communiqué les cartons d'archives cités dans ce rapport.

⁴⁵⁶ Cf. **AMSF 1 F 4-5** : Registre du recensement 1911.

⁴⁵⁷ Nous avons par exemple relevé pas moins d'une quarantaine d'Italiens logés dans trois proches immeubles de la rue Carnot à Saint-Fons. *Ibid.*

⁴⁵⁸ Rappelons au passage qu'en 1891, sur 1 100 000 étrangers recensés en France, plus de 420 000, soit 38 % de l'effectif total considéré, étaient nés en France. Cf. V. VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 79. Parmi eux, un bon nombre était voué à acquérir la nationalité française à la majorité (cf. *supra*, § 1.3.1.1).

⁴⁵⁹ Cf. Alice PÉNISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, *op. cit.*, p. 10.

Ces précisions posées, il s'agira d'abord de présenter les conséquences de l'adaptation du paysage urbain considéré à l'économie de guerre, d'un point de vue spatial et humain, en revenant bien évidemment sur l'impressionnante concentration de groupements de travailleurs migrants – étrangers, « exotiques » et coloniaux – sur les territoires des communes de Saint-Fons et de Vénissieux (2.1.1). Assez ironiquement, c'est l'importance du recours à la technologie du cantonnement qui a conduit à ce que se multiplient les failles au principe d'isolement de ses occupants, qui justifiait pourtant sa mise en œuvre massive. Les autorités locales, tant civiles que militaires, tentent alors de prévenir les contacts entre « allogènes » et « autochtones », à travers une série de mesures qui donnent à voir la prégnance des stéréotypes racialisés évoqués plus haut⁴⁶⁰, mais dont l'efficacité sur le terrain mérite d'être discutée (2.1.2). Point d'orgue de la remise en cause du système de cantonnement de la main-d'œuvre immigrée, les trajectoires d'installation durable de certains de ces ouvriers consacrent d'ailleurs la porosité entre ces installations et le reste de la société locale. Si les stratégies de contournement des logiques ségrégatives demeurent marginales, elles portent toutefois en elles des germes de délégitimation des fondements et des pratiques associées à cette forme de logement contraint (2.1.3).

2.1.1 – L'enrôlement du « couloir de la chimie » lyonnais dans l'économie de guerre

Le 17 août 1915, la loi Dalbiez consacre symboliquement la « mobilisation industrielle », et la perspective d'une confrontation militaire appelée à durer, en rappelant du front 300 000 soldats au profit de l'industrie de guerre. Bientôt, les réfugiés, les rapatriés et les migrants « allogènes » compléteront les effectifs de l'armée de travailleurs nécessaires à l'économie de guerre⁴⁶¹. Le basculement de la société française dans une configuration où le conflit mondial s'immisce dans la plupart des interstices de la vie civile et, d'une certaine manière, se poursuit par d'autres moyens sur le « front de l'arrière », affecte particulièrement l'agglomération lyonnaise. Géographiquement éloignées de la zone des combats mais économiquement placées aux avant-postes de la bataille de la production engagée par le patronat français contre son homologue allemand⁴⁶², la capitale des Gaules et sa grande

⁴⁶⁰ Cf. *supra*, § 1.3.2.

⁴⁶¹ Cf. *supra*, § 1.1.1.1.

⁴⁶² Il convient de souligner l'implication différenciée des industriels de ces deux pays dans les configurations décisionnelles au cours du conflit. D'une part, certains historiens soulignent « la domination conjointe de l'armée et de l'industrie lourde sur l'Allemagne en guerre : elle provoque un déséquilibre complet entre les besoins civils et militaires dans l'affectation des biens et des services. L'armée prend tout ce dont elle a besoin, que produit pour elle l'industrie lourde, et les patrons de celle-ci, pour réaliser les contrats du gouvernement, se font payer par l'État tout ce qu'ils veulent ». Si le patronat français a réalisé

banlieue connaissent ainsi, en un laps de temps très court, un renforcement de leur tissu industriel et un afflux de populations nouvelles sans équivalent dans leur histoire récente.

2.1.1.1 – Un tissu industriel territorial dynamisé par le conflit mondial

L'histoire industrielle de l'agglomération lyonnaise constitue un processus dont les racines plongent au moins jusqu'au XVIII^e siècle, à travers la mise en place d'un système de production textile marqué par la « ruralisation⁴⁶³ » de l'ancienne « Fabrique lyonnaise⁴⁶⁴ ». En effet, à rebours d'un schéma évolutionniste où la concentration urbaine des facteurs de production constituerait un point de passage obligé pour que survienne un « décollage industriel » (*take-off*) l'essor de l'industrie⁴⁶⁵, c'est la constitution d'un système de production réticulaire, dans lequel « les fabricants lyonnais de soieries choisissent de dilater leur territoire de production au-delà du cadre urbain⁴⁶⁶ », dans les campagnes périphériques, qui structure l'industrialisation diffuse de la région jusqu'au début du XX^e siècle au moins.

La prégnance de cet héritage textile ancien conduit à freiner les tentatives de diversification du tissu industriel de l'agglomération lyonnaise durant toute la première moitié du XIX^e siècle, malgré un certain nombre de tentatives impulsées pour promouvoir l'industrie cotonnière, la chimie ou la sidérurgie, au tournant du XVIII^e siècle⁴⁶⁷. À partir des années 1820, le sud de la presqu'île lyonnaise, entre Rhône et Saône, concentre un certain nombre de créations d'entreprises. En 1822, les établissements Perret, spécialisés dans la production de produits chimiques utilisés par les teinturiers, s'y implantent ; mieux : « en faisant breveter un nouveau procédé de grillage des pyrites, Perret s'assure le monopole de la fabrication de l'acide sulfurique, ce qui lui donne un rôle moteur, dès le milieu du siècle, dans l'industrie

d'exorbitants profits grâce à la guerre (cf. *supra*, § 1.2.1.2), il n'en demeure pas moins vrai que « l'industrie lourde ne pouvait pas imiter son homologue allemande en imposant sa définition de ce qui était nécessaire », du fait de « l'organisation du contrôle politique sur l'armée et l'industrie ». Cf. A. PROST, J. WINTER, *Penser la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 157 et 158.

⁴⁶³ Cf. Pierre CAYEZ, 1981, « Une proto-industrialisation décalée : la ruralisation de la soierie lyonnaise dans la première moitié du XIX^e siècle », *Revue du Nord*, n°248, p. 95-103.

⁴⁶⁴ Par ce terme est désigné l'ensemble des acteurs corporatifs amenés à travailler dans la production et le commerce de soieries dans la région lyonnaise depuis le XVI^e siècle. À la veille de la Révolution française, « dans une époque de forte proto-industrialisation, de large diffusion du travail industriel dans les campagnes, dans un royaume jalonné de cités administratives et commerçantes, Lyon était la seule grande ville dont plus de la moitié de la population travaillait à la production textile et, en particulier, à la fabrication des soieries ». Cf. Pierre CAYEZ, 1993, « Entreprises et entrepreneurs lyonnais sous la Révolution et l'Empire », *Histoire, économie & société*, vol. 12, n°1, p. 18.

⁴⁶⁵ « Avec l'étude de la "ruralisation" de la Fabrique lyonnaise au XIX^e siècle et la survivance tardive du travail manuel et dispersé jusqu'au XX^e siècle, on a sous les yeux un contre-exemple parfait au fameux modèle anglais de la révolution industrielle qui repose sur un travail mécanisé et concentré en usine. » Cf. Jérôme ROJON, 2007, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914)*, thèse pour le doctorat en histoire, s/d Serge CHASSAGNE, Lyon 2, document électronique non paginé consulté sur : http://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/theses/lyon2/2007/rojon_j.

⁴⁶⁶ *Ibid.* L'auteur s'intéresse particulièrement aux interdépendances constituées entre la Fabrique lyonnaise et l'arrondissement de La Tour-du-Pin, le canton de Voiron, et la partie rurale de ceux de Vienne et de Saint-Marcellin.

⁴⁶⁷ Cf. P. CAYEZ, « Entreprises et entrepreneurs lyonnais... », art. cité, spécialement p. 24-26.

chimique lyonnaise⁴⁶⁸ ». Entre 1828 et 1830, sous l'impulsion des frères Séguin⁴⁶⁹, cartel original d'ingénieurs et d'entrepreneurs originaires d'Ardèche, propriétaires des mines de charbon du Forez, exploitants de la ligne ferroviaire reliant Lyon à Saint-Étienne, et constructeurs d'ouvrages d'art, la viabilisation et l'aménagement de la presqu'île se poursuit, autour du nœud ferroviaire de Perrache.

Le Second empire marque l'arrivée de la société de chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM), créée en 1857, dans le tissu industriel local. De cette époque date également une reconfiguration d'importance, puisque les nuisances provoquées par les émanations des établissements Perret conduisent au transfert de ces derniers vers le sud de l'agglomération : en 1854, « Perret [...] achète treize hectares de terrain à Saint-Fons [...]. La délocalisation de l'industriel [...] provoque rapidement un effet concentrationnaire⁴⁷⁰ », les autres établissements chimiques s'avérant dépendants de l'acide sulfurique dont il demeure le fournisseur meilleur marché. Le couloir de la chimie du Rhône tend ainsi à se dessiner dès le milieu du XIX^e siècle, avec l'installation de nombreuses usines de taille moyenne (Picard, Brante, Randu, Poly, Bremens, entre autres⁴⁷¹), érigées grâce à des capitaux familiaux locaux.

Ce sont toutefois les dernières décennies du XIX^e siècle qui marquent la fin de l'hégémonie incontestée de la soierie dans les activités industrielles lyonnaises. En effet, il est possible de constater, grâce à l'étude du registre des dépôts d'actes de société, le dynamisme de la chimie (désormais pleinement autonomisée du secteur textile), mais aussi l'essor de nouvelles branches d'activités à la pointe du progrès technologique :

« A travers ces documents juridiques se lisent les nouvelles orientations de l'investissement lyonnais. De 1895 à 1914, 73 créations concernaient le secteur électrique : construction de matériel électrique (Filiales de sociétés suisses, telles que la Société genevoise La Volta et la Société des câbles de Cortaillod, ou entreprises d'origine lyonnaise comme la Société des électrodes⁴⁷² et la Société A. Gramont), production d'électricité (Société des forces motrices du Rhône⁴⁷³) et surtout utilisation d'énergie électrique ; sous cette dernière rubrique se rangeaient, en particulier, 40 sociétés de tramways [...]. Une dizaine d'entreprises représentaient l'industrie automobile naissante : Rocher-Schneider, Pilain, Bonnet-Spazin, Luc Court, Audibert-Lavirotte, Cottin-Desgouttes, automobiles de la Buire et Automobiles Berliet. Le secteur chimique groupait 32 sociétés nouvelles ou parfois simplement renouvelées qui relevaient à la fois d'activités traditionnelles comme la teinture et la chimie minérale et d'innovations industrielles : entreprises du groupe Lumière, Société lyonnaise du caoutchouc, Société chimique des usines du Rhône⁴⁷⁴, Soie artificielle d'Izieux créée par les Gillet⁴⁷⁵. »

⁴⁶⁸ Cf. François DUCHÊNE, 2002, *Industrialisation et territoire : Rhône-Poulenc et la construction sociale de l'agglomération roussillonnaise*, L'Harmattan, p. 27.

⁴⁶⁹ Un site perpétue la mémoire des réalisations des membres de cette famille, affiliée au célèbre Joseph de Montgolfier. Cf. <http://www.art-et-histoire.com/index4.php>.

⁴⁷⁰ Cf. F. DUCHÊNE, *Industrialisation et territoire...*, loc. cit..

⁴⁷¹ Cf. Alice PÉNISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, op. cit., p. 12 et 93-94.

⁴⁷² Celle-ci est précisément installée à Vénissieux. Cf. *supra*, § 1.2.1.2.

⁴⁷³ Cette société exploite l'usine hydro-électrique qui assure l'essor industriel des communes de Vaulx-en-Velin et de Décines.

⁴⁷⁴ Rappelons que la SCUR, maintes fois déjà mentionnée dans ces pages, était localisée à Saint-Fons depuis sa création en 1895, sur les ruines de plusieurs établissements. Cf. Alice PÉNISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, op. cit., p. 95.

Ajoutons qu'en 1872, la société Saint-Gobain rachetait les établissements Perret à leur propriétaire, pour devenir, avec la SCUR, l'un des plus importants employeurs de Saint-Fons et du « couloir de la chimie ».

La déclaration de guerre, puis la « mobilisation industrielle », intervenaient ainsi dans un contexte de lente diversification du tissu industriel lyonnais, marqué par une migration des nouvelles usines (notamment chimiques et de construction mécanique) vers la partie méridionale de l'agglomération, et les communes de Saint-Fons et de Vénissieux. Elle a suscité quelques recompositions du paysage industriel, dont les plus notables ont déjà été signalées dans la première partie de ce rapport : nous pensons à l'installation de deux ateliers de chargement de munitions, (arsenaux possédés par l'État, et soumis à l'autorité militaire), dans le quartier lyonnais de Gerland et dans l'ouest de Vénissieux, mais aussi à la réquisition de l'usine Picard de Saint-Fons, du fait de son rachat en 1902 par la société allemande AGFA, et à sa transformation en poudrerie nationale⁴⁷⁶. Toutefois, la conversion de l'appareil productif local aux besoins de l'économie de guerre a surtout constitué un formidable accélérateur de développement pour bon nombre d'entreprises existantes.

Du fait de la proximité de leur domaine d'activité respectif avec les besoins de l'État-major, la SCUR et les entreprises Berliet connurent un afflux des commandes de l'État – respectivement pour la production de composants chimiques nécessaires à la fabrication d'explosifs, et celle de camions et tanks. Il s'ensuivit une hausse remarquable du chiffre d'affaire de ces deux sociétés, la SCUR passant d'un peu plus de 5 MF en 1913 à plus de 100 MF en 1917, tandis que Berliet connaissait un accroissement à peine moins spectaculaire, de 29 MF à 114 MF, entre les mêmes dates⁴⁷⁷. Parallèlement, Marius Berliet doublait la superficie de ses locaux situés dans le quartier lyonnais de Montplaisir, et acquérait 235 hectares sur la commune de Vénissieux, afin de monter une usine moderne. Celle-ci, « répondait plus au rêve américain entretenu par Marius Berliet – une large intégration des fabrications répondant aux canons tayloristes et fordistes – qu'aux strictes nécessités de la guerre⁴⁷⁸ », mais permit la fabrication de plus d'un millier de chars d'assaut. Pour sa part, la SCUR devait, afin d'honorer ses contrats, ouvrir à la hâte une annexe à son usine dans l'agglomération roussillonnaise⁴⁷⁹,

De manière générale, c'est l'industrie chimique dans son ensemble qui a connu un essor prodigieux au cours de la guerre, que ne manque pas de célébrer en 1919 le géographe Raoul Blanchard, pour lequel « Lyon est devenu le plus grand laboratoire de France » :

« La production du Benzol est passée de 20 à 200 tonnes par jour ; le phénol synthétique a été fabriqué à raison de 120 tonnes quotidiennes. Les usines de Saint-Gobain livrent depuis la fin de 1915 chaque jour 300 tonnes d'acide sulfurique [...], et 20 fois plus d'acide nitrique qu'avant la guerre. La fabrication des explosifs à Saint-Fons s'est accrue de 1 à 200⁴⁸⁰. »

⁴⁷⁵ Cf. Pierre CAYEZ, 1994, « Industries anciennes et industries nouvelles à Lyon au début du XX^e siècle », *Histoire, économie & société*, vol. 13, n°2, p. 322-323.

⁴⁷⁶ Cf. *supra*, § 1.2.1.2.

⁴⁷⁷ Cf. P. CAYEZ, « Industries anciennes et industries nouvelles à Lyon... », art. cité, p. 332.

⁴⁷⁸ Cf. P. CAYEZ, « Industries anciennes... », art. cité, p. 333.

⁴⁷⁹ Cf. *infra*, § 2.2.1.

⁴⁸⁰ Cf. Raoul BLANCHARD, 1919, « L'effort industriel de Lyon pendant la guerre », *Revue de géographie alpine*, vol. 7, n°3, p. 397-398.

La formidable croissance industrielle incite les entrepreneurs chimiques lyonnais à investir des niches, réservées avant-guerre à leurs concurrents allemands qui dominaient le secteur. Signe de l'intensité de l'activité, et du dynamisme des sociétés avides de conquérir de nouveaux clients pour leurs produits, des ligues patriotiques entendent « *profiter du boycottage actuel des produits allemands sur tous les marchés du monde pour créer à Lyon une concurrence sérieuse à la grande foire de Leipzig*⁴⁸¹ ». Ce projet se réalise en 1916, avec le soutien du maire Édouard Herriot, non sans succès, semble-t-il :

« En 1916, la Foire réunissait 1342 participants et il s'y traitait 95 millions de francs d'affaires ; ces chiffres passaient, en 1917, à 2614 participants et 410 millions ; en 1918, à 3082 et 750 millions ; en 1919, on a dépassé 4000 et le milliard. Cette superbe progression entraîne des projets nouveaux : construction d'un palais pour 5000 participants ; programme de mise sur pied d'hôtels contenant 2000 lits⁴⁸². »

Revers de la médaille, mais autre témoignage direct du regain de la production industrielle dans l'agglomération lyonnaise, la recrudescence des problèmes de salubrité publique, que les émanations ou les déchets des usines fonctionnant à plein régime suscitent. Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment⁴⁸³, le conseil municipal de Saint-Fons déplore au printemps 1916 une situation où la ville est « *plongée presque continuellement dans un brouillard ténébreux qui rend l'air irrespirable*⁴⁸⁴ ». Quelques mois auparavant, les édiles saintfonsiards avaient déjà relayé une pétition par laquelle « *les habitants des quartiers bas de Saint-Fons font connaître que depuis quelques temps, les eaux des puits sont devenues jaunes et dégagent un mauvais goût*⁴⁸⁵ », pour suspecter, non sans raison, le voisinage des usines chimiques travaillant pour la guerre. À travers le compte-rendu des démarches de « *protestation contre les mauvaises odeurs* » entreprises par le maire auprès du Préfet du Rhône, nous apprenons que ce sont les résidus poussiéreux jaunâtres, que projettent les « *appareils Hessler* » utilisés dans le processus de traitement de l'acide picrique, nécessaire à la fabrication d'explosifs, qui s'avèrent responsables des nuisances⁴⁸⁶. Malgré l'arrivée des premiers groupements de travailleurs chinois à l'automne 1916, le « *pétil jaune* » ne relève pas, à Saint-Fons, d'une atavique fourberie asiatique...

Tout ce qui vient d'être dit converge en tout état de cause pour broser le tableau d'une agglomération lyonnaise largement impliquée dans l'économie de guerre. La journaliste féministe Marie Léra, qui signe sous un pseudonyme masculin une série de reportages sur l'impact de la guerre sur les villes françaises, décrit ainsi de manière saisissante (et quelque

⁴⁸¹ Cf. **ADR 1 M 143**, archive déjà citée. « La foire de Leipzig », article anonyme publié dans *Le Réveil national hebdomadaire. Organe de la ligue contre les sujets et les produits Allemands et Austro-hongrois*, n°350, 1^{er} novembre 1914.

⁴⁸² Cf. R. BLANCHARD, « L'effort industriel de Lyon ... », art. cité, p. 399.

⁴⁸³ Cf. *supra*, § 1.1.2.2.

⁴⁸⁴ Cf. **AMSF 1 D 105**, archive déjà citée. Délibération n°2188, séance du 8 avril 1916.

⁴⁸⁵ *Ibid.* Délibération n°2183, séance du 20 novembre 1915.

⁴⁸⁶ *Ibid.* Délibération n°2202, séance du 28 juillet 1916.

peu enflammée) une gigantesque et industrielle forge de Vulcain, travaillant sans relâche aux succès futurs des armées françaises, lorsqu'elle parcourt Lyon en novembre 1916 :

« Lyon est devenu un vaste arsenal. On y monte chaque jour de nouvelles usines. Des fabriques de soieries tournent des obus, préparent des produits chimiques, des masques contre les gaz asphyxiants. Une seule usine de munitions emploie vingt mille ouvriers. Le travail se poursuit partout nuit et jour. Dans la banlieue, même activité. Saint-Fons n'est qu'une agglomération de laboratoires chimiques ou pharmaceutiques. Les usines du Rhône et celles de Saint-Gobain ont pris un développement inespéré. [...] On utilise aussi les usines Picard, ancienne maison française que les Allemands avaient achetée. Á la Mulatière, au confluent de la Saône et du Rhône, la Compagnie du PLM fabrique du matériel roulant. A Villeurbanne, les tanneries se multiplient, depuis qu'on ne demande plus de cuir à l'Allemagne. Des ouvriers de toute provenance et de toute couleur ont doublé la population de la banlieue comme celle de la ville⁴⁸⁷. »

C'est désormais à ces « ouvriers de toute provenance et de toute couleur », que leur assignation dans des cantonnements ne suffit pas à empêcher la visibilité, que nous tâchons de porter notre regard.

2.1.1.2 – Une concentration cosmopolite au sud de l'agglomération lyonnaise

Comme nous l'avons posé dans la première partie⁴⁸⁸, l'activité industrielle générée par l'économie de guerre et la pénurie de main-d'œuvre suscitée par la mobilisation sous les drapeaux d'une grande part du personnel ouvrier, ont constitué de puissantes motivations pour organiser l'introduction sur le territoire nationale d'immigrés. Á cet égard, nous pouvons très logiquement relever à compter de 1915-1916 une étroite juxtaposition entre les zones d'essor industriel et la carte d'implantation de cantonnements de travailleurs dans l'agglomération lyonnaise. L'extension des usines existantes ou l'implantation de nouvelles unités de production, qui remodelent les communes de Saint-Fons et de Vénissieux, confèrent toute sa saillance à la question du logement des ouvriers appelés à y travailler.

L'hébergement des « mobilisés » Français

Les soldats rappelés du front, qui constituent un tiers des effectifs à l'Atelier de chargement de Vénissieux⁴⁸⁹, ont leurs propres cantonnements : citons notamment, à l'aide de la carte militaire déjà plusieurs fois mobilisée pour ce faire⁴⁹⁰, celui installé au sud dudit arsenal, ceux installés à proximité de la nouvelle usine Berliet, à l'est du bourg vénissien ; sur le versant saintfoniard de la proche banlieue méridionale lyonnaise, nous pouvons évoquer le

⁴⁸⁷ Cf. Marc HÉLYS, *Des villes françaises pendant la guerre*, série d'articles parus dans *Le Correspondant* (été 1916 – hiver 1917), repris dans *14-18, grands reportages*, (anthologie), 2005, Presses de la Cité, p. 588.

⁴⁸⁸ Cf. *supra*, § 1.1.1.1.

⁴⁸⁹ Cf. Maurice CORBEL, *Vénissieux la rebelle...*, *op. cit.*, p. 108. Rappelons que l'Atelier employait au total plus de 6000 employés.

⁴⁹⁰ Cf. **ADR 1 M 355**, archive déjà citée. Plan militaire du « *Premier secteur de garde et de surveillance. Saint-Fons – Vénissieux – Feysin [sic] et Neuville-sur-Saône* », déjà cité.

cantonnement installé dans les locaux de l'ancienne manufacture de cuir factice Karle, apparemment réquisitionnée « à cause de ses origines étrangères⁴⁹¹ », rue Émile Zola, ou encore celui installé dans les locaux de l'usine Poly, inséré dans le complexe usinier des bords du Rhône – mais qui semble avoir été avant tout réservé au personnel chargé d'assurer la garde des établissements participant à la Défense nationale. Notons que dès 1914, une annexe à l'atelier de construction de Lyon est édifiée à la périphérie septentrionale de Saint-Fons, au niveau de l'actuelle avenue Jean-Jaurès, artère qui relie Lyon à Saint-Fons sur un axe Nord/Sud⁴⁹², et a nécessairement suscité l'implantation d'un ou de plusieurs cantonnements, à la manière de ce qui est constaté dans l'ensemble du 7^e arrondissement lyonnais (quartier de Gerland).

Toutefois, les cantonnements de militaires français ne constituent pas le mode de logement unique pour cette catégorie de travailleurs. Comme le note dans un rapport que présente à son conseil municipal le maire de Vénissieux, d'autres solutions ont été mises en œuvre pour abriter les mobilisés : « *on a surchargé quelques appartements, des garnis ont été créés*⁴⁹³ », pour réactiver ce faisant des modes d'appropriation militaire de l'habitat civil parties prenantes du répertoire d'action de l'Armée.

Il convient en effet de rappeler qu'au début du XX^e siècle, les autorités communales étaient tenues, « conformément aux articles 5 et 8 à 18 de la loi du 3 juillet 1877 », relative aux réquisitions militaires, de communiquer régulièrement à l'autorité militaire des « états des ressources », qui recensaient les possibilités de logement et de cantonnement de troupes. Dans le premier cas, il s'agissait de recenser les possibilités de couchage (lits disponibles chez l'habitant) pour des troupes de passage. Ainsi, le document établi en 1882 par le maire de Vénissieux établit que le bourg de Vénissieux (542 maisons, 2192 habitants) est en mesure de proposer « 30 chambres pour officiers, 390 lits pour la troupe, et 172 places fermées pour chevaux, mulets ou bestiaux militaires ». Dans le second cas, l'édile devait estimer le total des troupes qui pouvaient être installées provisoirement, en temps de guerre, dans « les maisons, établissements, écuries bâtiments ou abris de toute nature (même ceux qui peuvent recevoir des chevaux) » : le montant reporté sur l'avis prévoit la possibilité de loger « 13 856 hommes⁴⁹⁴ ». Cette précision s'explique par l'imposition de multiplicateurs prédéterminés aux caractéristiques (foncières et démographiques) de la commune. Le maire de Vénissieux paraît d'ailleurs ne pas maîtriser leur usage, puisque par courrier ultérieur, la Préfecture de Rhône lui adresse un courrier pour l'inviter « à se faire représenter les textes de la loi du 3 juillet 1877 », et lui « adresser les tableaux sur lesquels l'autorité militaire a indiqué les chiffres définitivement attribués à votre Commune⁴⁹⁵ ». Selon ceux-ci, le bourg vénissien peut loger 590 hommes de troupes, et offrir un cantonnement pour pas moins de 38 740 soldats.

⁴⁹¹ Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons...*, op. cit., p. 39.

⁴⁹² La mémoire de l'utilisation militaire du lieu est conservée dans sa dénomination actuelle de « Parc d'activité du Génie ». *Ibid.*, p. 18.

⁴⁹³ Cf. AMVÉ 4H97/2, archive déjà citée. Rapport du maire de Vénissieux devant le conseil municipal sur la question de la création d'un poste de police, document non daté (août/septembre 1916).

⁴⁹⁴ Cf. AMVÉ 2 H 87. Troupes en garnison. Logement et cantonnement des troupes de passage. États des ressources pour le logement et le cantonnement des troupes de la ville de Vénissieux, le 8 juin 1882.

⁴⁹⁵ *Ibid.* Courrier adressé par la Préfecture du Rhône, 1^{ère} division, 1^{er} bureau, au maire de Vénissieux, le 9 octobre 1882.

Le logement chez l'habitant des mobilisés « rappelés » pour servir dans les usines de l'industrie de guerre est certes facilité par le fait que nombreux sont ceux qui, parmi leurs occupants habituels... combattent dans les tranchées. Il n'empêche que l'afflux de travailleurs dans les bourgades de Saint-Fons et de Vénissieux permet aux habitants qui disposent de suffisamment d'espace de diversifier leurs sources de revenus, en contractualisant la location de lits avec l'autorité militaire.

Grâce à l'étude de la correspondance de Geneviève Robellet à son fiancé Hippolyte Dumontet⁴⁹⁶ (leur mariage sera célébré le 3 janvier 1917), nous disposons d'éléments intéressants à ce sujet. Employée depuis 1910 de la maison Bazin, une épicerie située au 69 rue Nationale (l'axe nord-sud de part et d'autre duquel se structure la répartition spatiale de la ville⁴⁹⁷), la demoiselle Robellet déclare « *n'avoir guère de temps à [s]oi* » dans une missive du 23 septembre 1914, en raison du surcroît d'activité généré par l'ouverture d'une pension de famille par les Bazin. La jeune femme est chargée de servir à table « *les poudriers* », c'est-à-dire des militaires affectés à l'annexe de la Poudrerie nationale installée dans l'usine Roche, à proximité de la gare de Saint-Fons, dont certains (les gradés ?) sont logés par ses employeurs. Mais elle s'étend davantage dans ses lettres sur le pedigree exotique de plusieurs habitués de la table des Bazin. Ainsi, le 28 novembre 1916, elle explique à son fiancé : « *je te dirais que nous avons maintenant beaucoup de Chinois* ». Elle réaffirme le 15 juillet 1917 avoir « *toujours bien du travail puisque maintenant nous avons beaucoup de Chinois qui viennent manger. Nous les faisons causer, et cela nous distrait* ».

Un afflux très visible de main-d'œuvre « allogène »

Ce témoignage s'avère dès lors intéressant à plus d'un titre : outre qu'il atteste de la pluralité des formes du logement militaire, il constitue un précieux témoignage de la soudaine visibilité acquise par la main-d'œuvre « exotique », apparue brusquement à compter de l'automne 1916 – un cantonnement chinois étant implanté non loin de la maison Bazin⁴⁹⁸, à la suite du succès de la mission Truptil et de l'arrivée des premières recrues en août 1916⁴⁹⁹. De plus, les propos de Geneviève Robellet laissent supposer la possibilité d'une relative mixité, puisque Français et Chinois semblent servis à la même table. Toutefois, il convient de rester prudents avant de tirer des conclusions de cette affirmation : au vu des caractéristiques des travailleurs recrutés en Chine, presque tous d'extraction paysanne et illettrés⁵⁰⁰, il s'avère

⁴⁹⁶ Cf. lettre de Georgette BRIDON-ANGELIER adressé à Claude DELMAS le 10 mai 2000, et transmis à nous par ce dernier. L'étude des échanges épistolaires de G. ROBELLET s'inscrivait dans le cadre d'un mémoire de maîtrise que nous ne sommes hélas pas parvenus à retrouver. Nous remercions Claude DELMAS de nous avoir communiqué ce matériau. Toutes les citations qui suivent sont des extraits de lettres de G. ROBELLET.

⁴⁹⁷ En effet, c'est *grosso modo* à l'ouest de cette voie, parallèle au Rhône, que sont implantées la plupart des usines chimiques, tandis qu'à l'est se trouve l'essentiel du bourg résidentiel de Saint-Fons.

⁴⁹⁸ Un cantonnement chinois est signalé derrière les nouveaux fours à nitrique de l'annexe de la Poudrerie nationale, installés à proximité de la gare de Saint-Fons. Cf. **ADR 1 M 355**, archive déjà citée. Plan militaire du « *Premier secteur de garde et de surveillance. Saint-Fons – Vénissieux...* », déjà cité Le travail dans ces ateliers, particulièrement dangereux et éprouvant, semble alors réservé à la main-d'œuvre exotique.

⁴⁹⁹ Sur la mission TRUPTIL, cf. *supra*, § 1.1.1.3. Le dépouillement des cartons du Fonds Albert THOMAS des Archives nationales consacrés aux travailleurs chinois indique l'arrivée progressive des contingents asiatiques dans le Rhône entre août et septembre 1916 : « 150 ouvriers fer et 50 manœuvres » sont ainsi aiguillés vers « Lyon Ateliers » (sans précisions), et « 50 ouvriers fer, 50 ouvriers bois, 100 maçons et 100 manœuvres » vers les « Fonderies de Saint-Fons ». Cf. Live YU SION, *La diaspora chinoise en France...*, thèse déjà citée, p. 102.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 92-s.

hautement probable que les Asiatiques avec lesquels conversait la jeune femme figuraient parmi le personnel encadrant des groupements de travailleurs, contremaîtres et/ou interprètes chargés d'assurer la liaison entre le personnel chinois et sa hiérarchie militaire française⁵⁰¹.

Il n'en demeure pas moins qu'entre la fin de l'été et le début de l'automne 1916, la main-d'œuvre affectée à l'industrie de guerre, particulièrement dans le triangle formé par le sud de Lyon, Saint-Fons et Vénissieux, acquiert des allures bien plus cosmopolites. Aux militaires « coloniaux », affectés dans l'industrie d'armement au même titre que certains soldats « autochtones » viennent s'adjoindre des travailleurs civils étrangers, parmi lesquels les Chinois, « vêtus de vestes de coton matelassées et, comme dans les albums illustrés de Tintin, les cheveux longs tressés en une seule natte portée en arrière sur les épaules⁵⁰² », marquent particulièrement les esprits. La journaliste Marie Léra (alias Marc Hélys), dans son récit, ne manque pas de relever la moderne Babel que paraît à ses yeux être devenue Lyon, et où la présence de « Célestes » (comme on continue de les appeler malgré la proclamation de la République de Chine en lieu et place de l'Empire mandchou en 1911), ne contribue pas peu à la sensation de dépaysement qui imprègne ses propos :

« Les rues étaient remplies de promeneurs. Les tramways paraissaient complets ; mais on n'apercevait ni automobiles de maître, ni voitures de place. On faisait queue aux portes de cinémas qui me parurent extrêmement nombreux. Cette foule dominicale, paisible et d'aspect un peu terne, se répandait sans bruit à travers la ville. Elle était très hétérogène. On voyait des Chinois, hauts et placides, à larges faces lunaires ; des petits hommes du Tonkin, dorés comme leurs dieux ; et des nègres, des Marocains, des Arabes, qui ne gardaient de leur costume exotique que le fez ou le turban⁵⁰³. »

Il est difficile de chiffrer précisément les proportions des « allogènes » recrutés pour les besoins de l'économie. Dans son étude sur les étrangers de la région lyonnaise, publiée au milieu des années 1930, Henri Baroin reste allusif quand il rappelle qu'en 1915, « on commença à faire appel à la main-d'œuvre coloniale, et on a estimé qu'à la fin de la guerre, 10 000 indigènes étaient venus travailler à Lyon⁵⁰⁴ ». Il donne juste une idée de la variété des populations représentées lorsqu'il relève que pas moins de 47 nationalités étaient alors représentées sur la commune de Saint-Fons⁵⁰⁵. Les données policières ne s'avèrent guère plus explicites : un rapport du printemps 1918 avance ainsi que « *les corporations travaillant pour la guerre groupent dans la région lyonnaise environ 80 000 ouvriers, dont 30 000 mobilisés*⁵⁰⁶ ». Cette estimation ne distingue ni les soldats coloniaux parmi les mobilisés, ni la main-d'œuvre étrangère parmi les 50 000 ouvriers « civils » ainsi dénombrés.

⁵⁰¹ L'organisation militaire des groupements de travailleurs chinois a déjà fait l'objet d'un développement. Cf. *supra*, § 1.1.2.1.

⁵⁰² Cf. les témoignages oraux recueillis par Maurice CORBEL, *Les « Boulangers » de la Chimie...*, *op. cit.*, p. 88.

⁵⁰³ Cf. M. HÉLYS, *Des villes françaises pendant la guerre...*, déjà cité, p. 582.

⁵⁰⁴ Cf. H. BAROIN, *La main-d'œuvre étrangère dans la banlieue lyonnaise...*, *op. cit.*, p. 37.

⁵⁰⁵ *Ibid.*, p. 47.

⁵⁰⁶ Cf. **ADR 10 M 446-447** : Grèves (janvier 1918 – décembre 1918). Rapport du commissariat spécial au Préfet sur l'activité des syndicats CGT de la Métallurgie et des Arsenaux, 24 avril 1918.

Nous disposons toutefois d'éléments permettant d'esquisser (avec prudence) un ordre de grandeur. En janvier 1918, les policiers chargés de suivre le déroulement d'un mouvement de grève, initié par les Syndicats de la Métallurgie, de la Voiture et de l'Aviation, recensent comme suit le personnel employé dans les établissements affiliés à la Fédération des Métaux⁵⁰⁷, potentiellement concerné par le mot d'ordre.

Effectifs des établissements affiliés à la Fédération des Métaux de l'agglomération lyonnaise, par secteur géographique et catégorie de personnel (janvier 1918)⁵⁰⁸

	Militaires (Métropolitains & Coloniaux)	Civils (Métropolitains & Coloniaux)	Femmes	Enfants de moins de 13 ans	Étrangers (dont Chinois)	TOTAUX (par secteur)
Lyon (503 établissements)	18 090	15 682	13 929	4 094	6270	58 065
Villeurbanne (83 établissements)	2 121	1 456	1 880	518	1 039	7 014
Banlieue de Lyon ⁵⁰⁹ (47 établissements)	2 614	970	848	458	1260	6150
TOTAUX (633 établissements)	22 825	18 108	16 657	5 070	8 569	71 229

Dans une des branches concernées par l'économie de guerre, 12 % de la main-d'œuvre totale (et 17 % de la main-d'œuvre civile) est donc de nationalité étrangère. Pour rendre compte de la proportion d'« allogènes », il faudrait pouvoir agréger à ce pourcentage les sujets de l'Empire français, tant les soldats affectés par la « mobilisation industrielle » que les civils directement recrutés depuis les colonies. En estimant, pour les seules usines de la Fédération des Métaux, à un quart la proportion de « coloniaux » parmi les mobilisés (sur la base du fait qu'environ un tiers du personnel militaire employé à l'Atelier de chargement de Vénissieux relevait des troupes coloniales⁵¹⁰), et à 5 % du personnel civil⁵¹¹ le contingent des

⁵⁰⁷ *A priori*, les Arsenaux et poudrières de l'État, qui regroupent environ 9 000 ouvriers sur Lyon et Saint-Fons (*Ibid.*), comme les établissements de l'industrie chimique, ne sont pas compris dans ces statistiques qui ne recoupent donc pas celles de l'industrie de guerre. Rappelons au passage que bon nombre d'entreprises de constructions mécaniques, affiliées à la Fédération des Métaux, ne fabriquaient pas des véhicules, mais des obus, dans le cadre des contrats passés avec l'État.

⁵⁰⁸ Les données de ce tableau sont construites à partir d'un document policier. Cf. **ADR 10 M 446-447**, archive déjà citée. Rapport du commissariat spécial au Préfet, 13 janvier 1918.

⁵⁰⁹ Les communes regroupées sous ce label sont celles de Saint-Fons, Vénissieux, Bron, Oullins, La Mulatière, Sainte-Foy, Demi-Lune, Écully, Caluire, Saint Rambert/L'Île Barbe, Saint-Cyr au Mont-d'Or.

⁵¹⁰ Sur les 6200 employés de l'Atelier de chargement, 2 117 étaient des militaires métropolitains, et 1 125 des soldats d'Afrique du Nord. Cf. M. CORBEL, *Vénissieux...*, *op. cit.*, p. 108.

⁵¹¹ Au début de 1917, les travailleurs coloniaux et étrangers représentaient 16 % de la main-d'œuvre civile dans les industries de guerre. Cf. Cf. J. FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 75. Comme les seuls étrangers regroupent déjà 17 % de la main-d'œuvre civile dans les statistiques à notre disposition, nous avons choisi de retenir une hypothèse basse

« indigènes », la somme obtenue des ouvriers « allogènes » s'élèverait à plus de 15 000 hommes, soit plus de 20 % des effectifs totaux.

Sans prêter la valeur de fait à cette estimation, nous entendons d'abord à travers elle laisser imaginer combien la mise en place de circuits d'immigration organisés s'est traduite par l'apparition de « minorités visibles » dans les usines et les rues des villes où se concentraient les industries de guerre. Même s'ils demeuraient installés dans les interstices de l'espace industriel, à l'écart, ces hommes offraient un spectacle exotique aux métropolitains, qui les voyaient circuler sur la voie publique pour se rendre à l'usine, ou les côtoyaient au travail. La présence insolite d'éléments étrangers aux communautés saintfoniaarde et vénissiane ne frappait pas seulement les journalistes : elle a alimenté une iconographie abondante, comme en témoignent les nombreuses cartes postales présentant ces ouvriers au travail, ou dans leur cantonnement. Cette production d'images populaires concernait particulièrement, dans le cas de Saint-Fons, la population chinoise⁵¹². Elle constitue un indicateur évocateur de la portée de l'événement qu'a pu constituer, aux yeux des populations locales comme des observateurs extérieurs, l'installation massive de travailleurs « allogènes » sur le territoire de ces communes, dont la taille limitée faisait d'autant plus ressortir cette irruption.

Il convient du reste d'ajouter que la concentration des populations « exotiques » à la périphérie méridionale de l'agglomération lyonnaise est accentuée du fait de la constitution de celle-ci en gigantesque « hôpital » militaire. Une centaine d'entités hospitalières⁵¹³ ont été mises en place au cours de la guerre, à la fois pour tirer profit du potentiel médical des facultés de médecine, mais également, une nouvelle fois, en raison de la situation géographique de la ville de Lyon. Reliée par chemin de fer à la frontière suisse, la capitale des Gaules constitue en effet la destination d'incessants convois en provenance d'Allemagne, qui transitent par la Confédération helvétique, restée neutre dans le conflit mondial, pour rapatrier les prisonniers grands blessés que s'échangent périodiquement les belligérants, sous les auspices de la Croix Rouge⁵¹⁴. Parmi eux figurent des soldats Belges, mais aussi des militaires

quant à la proportion des travailleurs coloniaux parmi le personnel civil. Du reste, les témoignages convergent pour relever que cette catégorie d'ouvriers se voyait réserver les activités les plus pénibles, et se trouvaient affectés prioritairement aux travaux dangereux dans les usines chimiques ou les Poudreries (cf. *supra*, § 1.1.2.3 et § 1.2.2.2). Il n'est donc pas impossible que dans les ateliers de construction mécanique qui composent pour partie notre échantillon, et où les conditions de travail étaient moins dures, les « nationaux » aient été affectés prioritairement.

⁵¹² Plusieurs d'entre elles sont reproduites dans N. BANCEL et *alii.*, *Lyon. Capitale des outre-mers...*, *op. cit.*, p. 60-s ; des clichés mélangeant Chinois et Indochinois sont également reproduits dans E. DEROO, S. LEMAIRE, *L'illusion coloniale...*, *op. cit.*, p. 68-69.

⁵¹³ Cf. Frédéric COUFFIN, « Un patrimoine communal à l'histoire oubliée... », art. cité, p. 4.

⁵¹⁴ Les listes nominatives complètes de ces convois sont consultables dans la série conservée aux archives municipales de Lyon [désormais AML] 1215 W 1-8 : Administration militaire. Rapatriements des grands blessés civils et militaires, Français et étrangers.

coloniaux, Spahis, Turcos et autres tirailleurs annamites ou sénégalais⁵¹⁵. Si beaucoup succombent, les convalescents contribuent à la coloration nouvelle de l'espace public de l'agglomération lyonnaise. Sans surprise, ce sont les communes périphériques qui concentrent les plus importants « hôpitaux complémentaires », vers lesquels sont aiguillés en priorité les coloniaux... et qui servent de surcroît à accueillir les victimes d'accidents du travail dans les usines qui produisent explosifs ou produits chimiques dangereux.

Aux côtés de l'Hôpital complémentaire (HC) n°21, dit « Lamartine », sis à Oullins, et qui a pu faire figure de « mouiroir » pour des soldats musulmans⁵¹⁶, ou de l'HC n°20 situé dans le groupe scolaire de l'avenue Berthelot, l'HC n°54, dit « Baraquié » ouvre ses portes le 31 août 1916, au nord de Saint-Fons, dans l'actuelle rue Mathieu Dussurgey. Constitué de douze bâtiments en parpaings d'un seul niveau⁵¹⁷, il peut accueillir jusqu'à 400 malades. Si certains blessés de guerre y sont accueillis, tout porte à croire que cet équipement sanitaire s'oriente rapidement vers le traitement des ouvriers « allogènes », exposés dans leur travail à des substances nocives. En 1929, un journaliste le laisse en tout état de cause entendre :

« Pour les travaux ingrats de manipulation de[s] poudres, l'État fit appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale. Travailleurs portugais, espagnols, chinois, manœuvres annamites, marocains, sénégalais, furent attirés par des promesses de gros salaires, et affectés à la préparation de substances chimiques entrant dans la préparation de la poudre. Travail insalubre s'il en est. Ces hommes cependant jeunes, mais peu robustes pour la plupart, mal nourris, mal logés, rapidement intoxiqués au bout de quelques mois, tombaient comme des mouches, et allaient agoniser à l'Hôpital auxiliaire n°54 installé à Saint-Fons, qui recevait en outre des blessés revenus du front⁵¹⁸. »

Après la guerre, l'HC n°54 est reconverti par l'Autorité militaire en centre sanitaire pour les soldats affectés de maladies cutanées et vénériennes⁵¹⁹. Aujourd'hui – est-ce un hasard ? – un foyer SONACOTRA est élevé sur son ancien emplacement.

Une concentration préjudiciable aux préceptes d'isolement de la main-d'œuvre

Nous ne reviendrons pas ici en détails sur les conditions de logement des travailleurs « allogènes ». Répétons seulement que les cantonnements sont, en règle générale, implantés dans des sites insalubres, voire dangereux⁵²⁰, qui répondent à la fois au désir des pouvoirs publics de maintenir leurs occupants à l'écart de la société⁵²¹, et aux aspirations patronales à disposer, à proximité des usines, d'un réservoir de main-d'œuvre⁵²².

À cet égard, les groupements de travailleurs « allogènes » installés à Saint-Fons/Vénissieux renvoient (fort logiquement, puisqu'ils ont pu être mobilisés pour les

⁵¹⁵ À titre d'indication, le convoi qui arrive en gare de Perrache le 11 octobre 1918 comprend 32 officiers français, 2 officiers belges, 25 militaires belges, 229 militaires français, 2 Indochinois, 5 « *Musulmans* », et 5 civils belges. Cf. **AML 1215 W 6**. Liste nominative des grands blessés civils et militaires du 11 octobre 1918.

⁵¹⁶ Cf. F. COUFFIN, « Un patrimoine communal à l'histoire oubliée... », art. cité.

⁵¹⁷ Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons...*, *op. cit.*, p. 38.

⁵¹⁸ Cf. « Le scandale des tombes militaires de Saint-Fons », *Le Nouveau journal*, 24 avril 1929.

⁵¹⁹ Cf. **AMSF 1 D 105**, archive déjà citée. Délibération n°2303 de la séance du 16 août 1919.

⁵²⁰ Cf. *supra*, notamment § 1.1.2.2.

⁵²¹ Cf. *supra*, particulièrement § 1.3.2.

⁵²² Cf. *supra*, § 1.2.2.

décrire) aux caractéristiques esquissées dans la première partie de ce rapport. Ainsi, par rapport aux cantonnements réservés aux mobilisés Français, ils s'avèrent davantage situés à l'écart des centres urbains. C'est notamment le cas à Saint-Fons, où le cantonnement chinois de l'usine Saint-Gobain est édifié derrière l'usine, près du Rhône. Au sud de la ville, au lieu dit de la Belle Étoile, deux baraquements (travailleurs chinois et prisonniers de guerre allemands), sont construits à proximité du chantier de la Poudrerie nouvelle⁵²³, sur des terrains marécageux inhabités. À Vénissieux, le groupement d'ouvriers serbes employés à la Société française des électrodes est implanté au nord du bourg, à l'écart des habitations. La plupart des installations industrielles sont d'ailleurs implantées dans des espaces relativement déserts dans cette dernière commune, à l'instar des baraques Adrian construites à proximité de l'Atelier de chargement, dans le paysage encore champêtre qui tient lieu de zone frontière avec Saint-Fons.

Militaires français comme « indigènes » sont ainsi placés dans un relatif isolement dans ce dernier cas. Toutefois, comme nous l'avons rappelé plus haut, ce sont les « Sénégalais » qui logent à proximité du terrain vague où sont incinérés les déchets de la fabrique d'obus, et se révèlent particulièrement exposés lors des catastrophes de 1917 et 1918⁵²⁴. Les ouvriers chinois qui travaillent aux fours à nitrique de la Poudrerie nationale, à proximité de la gare de Saint-Fons, dorment quant à eux à quelques mètres à l'ouest de ces installations fumigènes. Sur le versant oriental, leurs collègues grecs ont été installés rue des Écoles, dans l'ancien établissement pour filles, désaffecté en 1912 depuis que « pour tirer le gravier dont elle avait grand besoin, la compagnie PLM avait élargi la tranchée ferroviaire jusqu'aux arrières des propriétés de la rue⁵²⁵ ».

Cependant, les autorités militaires sont soumises à une injonction contradictoire : à mesure qu'elles répondent aux demandes de main-d'œuvre des industriels concentrés sur les territoires de Saint-Fons et Vénissieux, elles peinent toujours plus à parvenir à assurer l'isolement des « allogènes » dans un tel espace confiné. Nous pouvons ainsi constater, sur ces communes, l'apparition de cantonnements insérés au cœur du tissu urbain témoigne de la quadrature du cercle que doivent réaliser les organisateurs de la « mobilisation industrielle ». Le cantonnement grec de la rue des Écoles dont il vient d'être fait mention est implanté à la lisière d'un quartier populaire, proche de la mairie. Des travailleurs marocains, également affectés à la Poudrerie, sont d'ailleurs installés aux alentours, dans les immeubles décaïs de la rue de la Gare (actuelle rue Jules Guesde), de la rue Gambetta ou de la rue de l'Industrie

⁵²³ « Imposée par les besoins énormes de la guerre de 1914, la construction de cette poudrerie, sur des terrains marécageux au long de la voie ferrée et du chemin de grande communication se heurtera à bien des difficultés et traînera en longueur. Elle n'entra en service que fin 1917 et sa production ne dépassa guère une année. La guerre finie, le Service des Poudres brada les matériaux récupérables sur les bâtiments de fabrication, dont il ne resta plus que des pans squelettiques ». Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons...*, *op. cit.*, p. 29.

⁵²⁴ Cf. *supra*, § 1.1.2.2.

⁵²⁵ Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons...*, *op. cit.*, p. 76.

(actuelle rue Francis de Pressensé). La dispersion de ces hommes gêne évidemment toute entreprise de surveillance. Certains d'entre eux parviendront d'ailleurs à demeurer dans ce quartier déprécié jusqu'à la Seconde guerre mondiale, dans des circonstances que nous raconterons plus loin⁵²⁶.

De manière similaire, dans ses souvenirs, Anne Péniisson mentionne dans la rue Carnot, une des grandes artères de Saint-Fons, « une grande maison neuve de trois étages en voie d'achèvement », réquisitionnée en 1914 pour « y cantonner des mobilisés, puis des Chinois amenés en renfort de main-d'œuvre⁵²⁷ ». Propriété d'un maître maçon, elle ne lui sera restituée qu'à la fin des hostilités. À propos de Vénissieux Maurice Corbel note semblablement que « les cantonnements se multiplient disséminés dans la commune, ainsi que des garnis concentrés dans le secteur du Bourg⁵²⁸ ».

Ainsi, dans de relativement petites villes comme Saint-Fons ou Vénissieux, l'afflux de mobilisés et de civils destinés à l'industrie de guerre annihile les fantômes des pouvoirs publics d'une main-d'œuvre « allogène » maintenue strictement à l'écart des populations locales. La présence dans ces communes de ces « gens d'ailleurs » s'avère d'autant plus visible que le relatif éloignement du centre lyonnais⁵²⁹ les contraint à demeurer sur place lors de leur jour de repos hebdomadaire ou bimensuel. S'il n'est pas interdit de penser que certains ouvriers sont parvenus à l'occasion à rejoindre le cœur de l'agglomération⁵³⁰, tout porte à croire que les pratiques de ségrégation spatiale subies par les travailleurs migrants gagnent ainsi à être observées avec une focale élargie. En effet, s'ils demeuraient relativement consignés à distance de la métropole lyonnaise, les occupants des cantonnements, à l'échelle des communes périphériques où ils étaient employés, constituaient une population par trop remuante, qui échappait aux technologies d'isolement. La remise au pas de ces fauteurs de troubles potentiels ou avérés s'affichait dès lors régulièrement comme une mesure prioritaire aux yeux des autorités civiles et militaires locales.

2.1.2 – Des interstices de liberté pour les « allogènes », âprement contestés par les pouvoirs publics

⁵²⁶ Cf. *infra*, § 2.1.3.2.

⁵²⁷ Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons...*, *op. cit.*, p. 44.

⁵²⁸ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux la rebelle...*, *op. cit.*, p. 111.

⁵²⁹ « Dans la région lyonnaise, le groupe de Vénissieux était à huit kilomètres de la ville ». Cf. Ralf SCHOR, *Histoire de l'immigration en France...*, *op. cit.*, p. 41.

⁵³⁰ Une note d'archives précédemment citée déplorait l'afflux de travailleurs et de soldats « allogènes » dans le quartier lyonnais de Perrache, et le développement de la prostitution qui était réputé en découler. Cf. *supra*, § 1.1.3.1.

Le cantonnement, en tant que modèle de logement contraint isolé, imposé aux « allogènes » afin d'assurer leur maintien à l'écart de la société d'accueil, reposait donc sur des fondations branlantes dans des communes telles que Saint-Fons ou Vénissieux, aussi marquées par l'économie de guerre. Structurellement, au vu de la configuration du territoire, et de l'afflux de main-d'œuvre généré par les besoins des usines qui s'y trouvaient implantées, il paraissait hautement improbable que l'installation de ces ouvriers puisse s'opérer dans la plus complète discrétion. Comme le rappelle M. Corbel au sujet de Vénissieux :

« Entre les deux recensements de 1911 et 1921, soit en dix ans, le nombre de maisons n'a augmenté que de 105, alors que la population, composée de 4 939 habitants en 1911, est estimée à plus de 8 000 au moment de l'explosion de l'Atelier de chargement à l'automne 1918⁵³¹. »

Si les travailleurs « allogènes » ne constituent pas la totalité de ces quelques 3 000 nouveaux venus, et se fondent en quelque sorte parmi la masse des mobilisés rappelés du front pour travailler dans l'industrie d'armements, il n'en demeure pas moins que l'irruption d'une telle quantité d'hommes dans le tissu urbain vénissien ne peut passer inaperçu. Ces immigrés tirent même parfois parti de la concentration humaine générée par la localisation d'une grande partie des usines de guerre dans le sud de l'agglomération lyonnaise pour contourner les règles disciplinaires et coercitives que leur impose l'autorité militaire. De façon certes marginale, mais visible, ils parviennent à inventer des séquences de vie interstitielles, à partir desquelles peuvent s'élaborer des stratégies, ténues, mal assurées, et largement combattues par les pouvoirs publics, d'appropriation de l'espace urbain.

2.1.2.1 – La timide intégration des ouvriers « exotiques » au paysage urbain

Il est frappant de constater le décalage qui semble s'être instauré entre la communication de l'autorité militaire au sujet des travailleurs « allogènes », proche du *black-out* le plus complet, et l'abondance de références à leur présence dans la presse lyonnaise, ou les prises de position des autorités municipales à leur endroit.

En tant qu'élément de la stratégie de « mobilisation industrielle » impulsée à compter de 1915, il est certain qu'aux yeux des militaires, les cantonnements, leurs occupants et leurs activités dans les usines participent de la Défense nationale. Ils relèvent par conséquent de la censure – la crainte que l'ennemi puisse tirer avantage des informations diffusées dans la presse libre d'un État démocratique constituant une véritable hantise de l'État-major⁵³².

⁵³¹ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux la rebelle...*, *op. cit.*, p. 111.

⁵³² « Dans l'enthousiasme patriotique de l'Union sacrée, le principe d'une censure de la presse qui préserverait des indiscretions informant l'ennemi, à l'instar de celles du *Temps* en juillet 1870, est accepté par la presse d'opinion et d'information dans sa totalité. [...] La censure est progressivement organisée d'août 1914 à janvier 1915. » Cf. Olivier FORCADE, 2000, « Censure, secret et opinion en France de 1914 à 1919 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 58, n°1, p. 45 et 46.

Le ministère de la Guerre a mis en place une section Presse avant même le début des hostilités, le 30 juillet 1914. Concernant l'économie de guerre, ce bureau rappelle régulièrement « l'interdiction absolue de parler de l'activité industrielle des mines et des usines à proximité du front⁵³³ », posée par la consigne du 27 février 1915 et l'Instruction générale du 30 septembre de cette même année. Tout porte à croire que la « «proximité du front » renvoie à des appréciations très larges, puisqu'une chape de silence tend à recouvrir le moindre événement surgissant à l'intérieur d'usines bien éloignées des champs de bataille : en janvier 1916, le gouverneur militaire enjoint la Préfecture de « ne laisser passer aucune information sur explosion dans usine de Saint-Fons avant note officielle⁵³⁴ ». Au cours de l'été qui suit, alors qu' « un incendie a eu lieu à Limoges dans des baraquements », il s'agit de « ne pas laisser dire que des hommes manquent à l'appel ». De même, interdiction est faite de laisser filtrer les « incidents survenus à la Poudrerie de Toulouse entre travailleurs Annamites et Indochinois⁵³⁵ ». Plus généralement, le ministère de la Guerre entend étroitement orienter le contenu des articles de presse consacrés à la « mobilisation industrielle », comme en témoigne ce courrier circulaire adressé aux gouverneurs militaires des régions de « l'arrière » :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Direction générale des relations avec la presse, en vue de mettre en évidence l'effort accompli dans nos usines de guerre et de donner de nouveaux éléments de confiance à l'opinion publique, a créé, d'accord avec le sous-secrétariat d'État des munitions, un service de renseignements et d'informations industrielles de la guerre, qui seront périodiquement fournis à la Presse.

A cet effet, des "feuilles d'informations" seront adressées toutes les semaines aux principaux journaux de votre région, revêtues du cachet de la Direction Générale, permettant à vos Commissions de contrôle de presse de considérer comme déjà approuvé le texte que ces journaux devront insérer, étant bien entendu que la plus grande latitude sera laissée aux journaux de reproduire intégralement le contenu de la feuille d'informations ou d'en extraire la matière d'un article. Il va sans dire que, dans ce dernier cas, les journaux devront indiquer aux Commissions de contrôle à quelle source déjà autorisée ils auraient emprunté les éléments de leur travail⁵³⁶. »

Cependant, tout se passe comme si les tentatives d'imposition par l'État-major et le ministère de la Guerre d'un « secret défense » sur les activités des usines d'armement se heurtaient localement à l'impossibilité de dissimuler des informations immédiatement perceptibles aux yeux de tous. Comment en effet ne pas communiquer auprès des populations au sujet des explosions majeures de l'Atelier de chargement de Vénissieux, déjà mentionnées plus haut⁵³⁷, survenues le 25 octobre 1917 puis le 15 octobre 1918 ? Les propos des fuyards, déformés par la peur, risquaient de propager la panique, et imposaient la prompte élaboration d'une information officielle, ainsi que l'explique un chroniqueur de l'histoire de la petite ville de Feyzin, située au sud de Saint-Fons/Vénissieux, quand il évoque la seconde explosion :

« De Feyzin on aperçoit des lueurs, qui traversent un ciel rouge, suivies de détonations, qui ébranlent le sol. Les populations hétéroclites de Saint-Fons et de Vénissieux : autochtones, asiatiques, noires, refluent en désordre sur Feyzin, fuyant vers Saint Symphorien d'Ozon et

⁵³³ Cf. **ADR 1 M 151** : Correspondance du cabinet de la Préfecture. Censure. Courrier du général MEUNIER, Gouverneur militaire de la XIV^e région, au Préfet du Rhône, 6 mars 1916.

⁵³⁴ *Ibid.* Instructions du général MEUNIER, Gouverneur militaire de la XIV^e région, au Préfet du Rhône, 14 janvier 1916.

⁵³⁵ *Ibid.* Courrier du général EBENER, Gouverneur militaire de la XIV^e région, au Préfet du Rhône, 24 juillet 1916.

⁵³⁶ *Ibid.* Courrier du Ministère de la Guerre, Direction générale des relations avec la presse, aux gouverneurs militaires, 23 mars 1916.

⁵³⁷ Cf. notamment *supra*, § 1.1.2.2.

Marennas. Elles répandent des bruits alarmistes, qui donnent à une situation grave, des proportions apocalyptiques : Lyon et sa région seront bientôt sous un amas de cendres !... [...] Le “gros coup” de l’explosion eût lieu à 22h40. Chez nous les murs tremblèrent. Plusieurs vitres volèrent en éclats. L’électricité s’éteignit. Après deux ou trois jours d’alerte on fit le bilan de ce sinistre : deux morts, une centaine de blessés et des dégâts considérables⁵³⁸. »

Même s’ils s’avéraient moins spectaculaires, d’autres incidents survenus dans les usines de guerre où travaillaient les « allogènes » ne pouvaient manquer d’être relatés dans les journaux locaux, puisque leurs lecteurs en avaient été eux-mêmes les témoins. Ainsi, en septembre 1916, *La Dépêche* évoque un « incendie dans une usine de Saint-Fons⁵³⁹ », que les habitants n’ont pas manqué de remarquer ; la commission de censure a toutefois jugé préférable que le contenu de l’article passe sous les ciseaux de Dame Anastasie. Un mois plus tard, le même journal parle d’une « explosion dans une usine de Saint-Fons⁵⁴⁰ », comme si la déflagration sonore rendait difficile la complète rétention de l’information – l’article demeure toutefois largement caviardé, seul un vague bilan (un mort, plusieurs blessés) alimentant son contenu. Par contre, l’autorité militaire laisse filtrer des articles relatant le décès d’un ouvrier portugais, à la suite de la chute d’un échafaudage à la Poudrerie de Saint-Fons⁵⁴¹, ainsi que l’agression de deux ouvriers chinois, « frappés sans motif vers le passage à niveau de la gare », c’est-à-dire sur une des voies d’accès qui relie le « couloir de la chimie » et ses usines au reste de la ville de Saint-Fons. Deux jeunes mobilisés Français, « pris de boisson », ont perpétré cet acte de violence sur la voie publique, et sont écroués par le commissaire de police en personne⁵⁴².

Tous ces éléments attestent de l’apparition des « allogènes » dans les représentations de l’espace public sainfoniard et vénissien. Certes, les travailleurs étrangers, « exotiques » ou coloniaux, conservent ici une consistance fantomatique, sujets passifs de processus qui les dépassent (mobilisation industrielle, exode de Vénissieux suite à l’explosion d’octobre 1918, dangerosité du travail, etc.) plutôt qu’acteurs de la configuration locale. Malgré tout, de nombreuses indications dans les archives et témoignages de l’époque laissent penser que leur présence s’impose peu à peu aux autochtones, et qu’ils acquièrent progressivement à leurs yeux une existence propre. De manière anecdotique, nous pouvons débiter cette recension par l’exposé des tribulations de l’industriel Lucien Picard (directeur de l’usine du même nom, réquisitionnée par l’armée du fait de son rachat par l’allemand AGFA en 1902⁵⁴³), dont l’hôtel particulier, en lisière de Saint-Fons et Vénissieux, est installé à proximité de l’Atelier de chargement. De ses fenêtres, le notable doit assister, impuissant, au rituel quotidien de

⁵³⁸ Cf. Georges SAUNIER, 1986, *Feyzin au passé simple* (2). *Nouveaux récits*, publié à compte d’auteur, p. 89. C’est nous qui soulignons.

⁵³⁹ Cf. *La Dépêche*, 15 septembre 1916.

⁵⁴⁰ Cf. *La Dépêche*, 24 octobre 1916.

⁵⁴¹ Cf. *Lyon républicain*, 1^{er} décembre 1917.

⁵⁴² Cf. *La Dépêche*, 4 mars 1917.

⁵⁴³ Cf. *supra*, § 1.2.1.2.

l'épandage « d'un nombre considérable de tonneaux de vidange, provenant des tinettes de l'Atelier », dont les émanations constituent un « danger public, d'autant plus que parmi le personnel de l'Atelier de chargement figurent des populations exotiques qui peuvent porter le germe d'infections graves risquant d'être propagées⁵⁴⁴ ». Mais au-delà de cette relation indirecte, les « allogènes » commencent à multiplier les contacts avec la société locale, et s'inventent à travers eux des espaces de liberté où s'allègent les rigueurs disciplinaires de la condition militaire et de l'expérience du cantonnement.

Ainsi, la qualité de l'ordinaire militaire auquel ils sont astreints, comme l'insuffisance manifeste de ces rations pour des hommes astreints le plus souvent à des travaux de force, conduisent bon nombre d' « allogènes » à tenter de s'approvisionner auprès des commerçants locaux. Comme le note M. Corbel, cette situation suscite une plainte officielle du maire de Vénissieux à l'encontre des « boulangeries qui vendent “du pain en quantité importante aux travailleurs sénégalais et algériens [...] alors que les “militaires sont nourris par l'État” et que les boulangers doivent avant tout assurer le ravitaillement de la population civile⁵⁴⁵ ». Cette consigne semble avoir été respectée par certains artisans, puisqu'à Saint-Fons, un Marocain est arrêté au début de l'année 1917 pour avoir brisé la devanture de « *la boulangerie Brissaud, sise au 96 rue Nationale* », non loin de la Poudrière, où il n'avait « *pu se faire servir*⁵⁴⁶ ». Il n'est pas possible d'établir avec certitude un lieu de cause à effet, mais toujours est-il que la faim qui les ronge conduit certains travailleurs à perpétrer des déprédations dont ont à souffrir les cultivateurs de Vénissieux. Un officier, commandant d'une unité coloniale, doit ainsi confesser non sans une certaine gêne un vol au maire de la ville en septembre 1917 :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que des indigènes de ma compagnie, dans la nuit du 11 au 12 septembre, ont rapporté au cantonnement de Vénissieux environ 60 kilos de poires qu'ils auraient cueillies dans la propriété d'un de vos administrés. Je ne puis préciser l'endroit où le larcin a été commis, cependant des renseignements recueillis, il ressort que ce maraudage aurait été effectué sur le plateau situé au sud de nos baraques⁵⁴⁷. »

Relevons tout de même que les commerçants de Saint-Fons/Vénissieux ne renâclent pas tous à servir les « coloniaux » ou les étrangers. C'est ce qu'attestent de nombreux rapports de police des débits de boisson, qui relèvent les infractions aux dispositions établies par l'Autorité militaire au sujet de l'accès de la main-d'œuvre « allogènes » à ces lieux.

En février 1917, le chef de bataillon Salmon, major du cantonnement de Vénissieux, adresse au maire un ordre du colonel Dessouches, directeur de l'Atelier de chargement, qui « *consigne jusqu'à nouvel ordre le café tenu par Monsieur Julien (route de Saint-Fons à proximité du cantonnement*⁵⁴⁸ ». Le commerçant a servi indistinctement mobilisés Français et coloniaux au-

⁵⁴⁴ Courrier de Lucien PICARD au maire de Vénissieux, citée dans M. CORBEL, *Vénissieux...*, *op. cit.*, p. 113.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 111-112.

⁵⁴⁶ Cf. *La Dépêche*, 24 février 1917.

⁵⁴⁷ Cf. **AMVÉ 4 H 112** : Mesures d'exception et faits de guerre : correspondance et documents divers (1914-1917). Courrier du capitaine JULLIA, commandant provisoire de la 70^e compagnie, au maire de Vénissieux, 13 septembre 1917.

⁵⁴⁸ Cf. **AMVÉ 4 H 97/2**, archive déjà citée. Courrier du chef de bataillon SALMON, major du cantonnement de Vénissieux, au maire de la commune, 17 février 1917.

delà des heures autorisées, et provoqué indirectement des absences injustifiées.

En août 1918, le lieutenant Verdaux doit prendre un arrêté portant sur la fermeture pour un mois, assorti d'une poursuite pénale, à l'encontre « *du débit de boissons exploité à Vénissieux, place Léon Sublet, par la nommée Rose Beynel* ». Cette mesure fait suite à un rapport du 15 juillet, « *duquel il résulte que 9 travailleurs marocains ont été surpris en train de consommer à une heure interdite dans le débit de boissons exploité par la demoiselle Beynel à Vénissieux, place Léon Sublet, et que la tenancière du dit établissement ne tient aucun compte des avertissements qui lui ont été donnés à plusieurs reprises à cet égard*⁵⁴⁹ ».

La multiplication des cas d'ivresse sur la voie publique signalés dans le secteur de Saint-Fons/Vénissieux suscite la multiplication des arrêtés. Le premier d'entre eux conduit d'abord à restreindre l'accès des débits de boisson aux « *militaires & assimilés* » (i.e. les travailleurs coloniaux) à des créneaux horaires délimités, afin de « *de concilier les intérêts de la Défense Nationale, avec ceux très légitimes des commerçants de [la] commune*⁵⁵⁰ ». En novembre 1916, l'interdiction est faite aux commerçants de Saint-Fons/Vénissieux de « *vendre de l'alcool aux travailleurs coloniaux, quelle que soit l'origine de ces travailleurs*⁵⁵¹ ». Indice des difficultés d'application de ces mesures, un nouvel arrêté est pris sept mois plus tard : moins restrictif, il prévoit une quantité maximale d'alcool pouvant être servie aux « *allogènes* », militaires ou civils. Comme le constatent les services de la Préfecture, cette mesure peut encore être contournée assez aisément.

*« J'ai eu l'honneur de vous transmettre l'arrêté en date du 17 juin 1917 par lequel M. le gouverneur militaire de Lyon a réglementé la consommation de vin et des boissons spiritueuses pour les militaires originaires des colonies ainsi que pour les travailleurs coloniaux et exotiques. Je vous prie de vouloir bien veiller à la stricte exécution de cet arrêté. Toutefois, il ne vous échappera pas que cette réglementation serait illusoire si différents travailleurs et militaires pouvaient se faire servir successivement dans des débits la quantité minima prévue par l'arrêté. Le moyen qui paraît le plus efficace pour mettre obstacle à cette pratique consiste à sévir contre les débitants qui serviraient à boire à un homme en état d'ivresse*⁵⁵². »

Une application efficiente nécessiterait effectivement une pénalisation accrue des commerçants, que les fermetures de quelques semaines périodiquement infligées par l'autorité militaire ne suffisent pas, semble-t-il, à mettre au pas. Toutefois, malgré les recommandations de la Préfecture, il paraît difficile de sévir : d'une part, le manque d'hommes affectés aux patrouilles de surveillance est régulièrement avancé par les autorités militaires de Saint-Fons/Vénissieux⁵⁵³ ; d'autre part, alors que les industriels tendent à réaliser d'importants

⁵⁴⁹ *Ibid.* Courrier du lieutenant VERDAUX, relatif à l'arrêté pris à son initiative à l'encontre du débit de boissons exploité par la nommée Rose BEYNEL, adressé au maire de Vénissieux, le 4 août 1918.

⁵⁵⁰ *Ibid.* Courrier du lieutenant VERDAUX, relatif à l'arrêté pris par à son initiative le 25 juillet 1916, adressé au maire de Vénissieux le 3 août 1916. C'est l'auteur qui souligne

⁵⁵¹ Cf. *La Dépêche*, 13 novembre 1916.

⁵⁵² *Ibid.* Lettre circulaire de la Préfecture du Rhône, 5^e division, Police des débits de boissons, adressée à MM. les maires et commissaires de police du département, le 2 juillet 1917.

⁵⁵³ Nous reviendrons dans le point suivant sur ce problème. Á titre d'exemple, signalons qu'au cours de l'été 1917, le poste de garde de Saint-Fons, qui consigne les observations des patrouilles réalisées dans la ville, présente un bilan de « 9 contraventions et de 43 délits relevés » pour la période. Au rang des observations, pour expliquer ce maigre résultat, un sous-officier précise que « *les hommes du poste sont surtout occupés à tenir le registre des déclarations d'étrangers qui sont très nombreux à Saint-Fons* », et ne peuvent participer aux rondes. Cf. **ADR 1 M 149**, archive déjà citée. Relevé des

bénéfices du fait de la guerre, nous pouvons imaginer qu'il paraisse délicat pour les autorités locales de soutenir des mesures coercitives à l'encontre du commerce local. De fait, une coopération tacite entre « autochtones » et « allogènes », motivée pour les premiers par l'appât du gain, semble ainsi s'être esquissée sur ce territoire de l'agglomération lyonnaise, à travers la fréquentation régulière, malgré les interdictions formelles, des débits de boisson.

Dans un registre assez proche, des réseaux de prostitution spécifiquement orientés vers la main-d'œuvre coloniale ou exotique semblent s'organiser à l'instigation d'entrepreneurs citoyens de nationalité française. Geneviève Bazin, dans sa correspondance déjà évoquée, note ainsi avec une réprobation évidente l'arrivée de prostituées parisiennes, lorsqu'elle note que « *nous avons maintenant à Saint-Fons des habituées de Saint Lazare, c'est-à-dire des Fleurs de Paris, avec les Chinois. Si tu voyais ces vies, il y a de quoi les prendre à coups de cailloux*⁵⁵⁴ ». S'il paraît honteux à une honorable jeune femme comme l'employée de la maison Bazin que des Européennes s'abaissent à de tels commerces avec les manœuvres asiatiques, des mobilisés n'hésitent pas à faire office de proxénètes pour tirer parti de la situation. Un certain Joseph Grégoire, travaillant à l'Atelier de chargement de Vénissieux, est ainsi arrêté et écroué « *pour avoir excité une malheureuse jeune fille à la prostitution avec des nègres et des Kabyles*⁵⁵⁵ ».

Il serait cependant réducteur de limiter la progressive intégration des travailleurs « allogènes » aux sociétés sainfoniarde et vénissiane à ces seuls rapports mercantiles à la limite du pathétique. La curiosité suscitée par l'apparition dans les rues de ces curieux « alliés », voire la sympathie, a pu également motiver des prises de contact plus désintéressées. Nous sommes d'autant plus en droit de le penser à la lecture de ce courrier alarmiste du lieutenant Verdaux, responsable de la zone de Saint-Fons/Vénissieux, qui déplore l'attitude trop hospitalière des autochtones à l'endroit des immigrés :

« J'ai été appelé, au cours de mes nombreuses rondes de jour et de nuit, à faire certaines constatations sur l'attitude observée par la population civile à l'égard des travailleurs coloniaux. Certains commerçants, même ceux n'ayant aucune relation d'affaires avec eux, voire même de simples particuliers, les attirent chez eux ou les interpellent au passage ainsi qu'ils le feraient avec des amis ou de bons voisins. Ils essayent de leur apprendre notre langue, et les mots ou les gestes qu'ils choisissent de préférence ne sont pas toujours du meilleur goût. Ces conversations et la sorte d'intimité qu'elles créent ne peuvent avoir qu'un effet néfaste pour le maintien de la réputation de supériorité dont jouit le Français dans les divers pays où s'est effectué le recrutement de ces ouvriers.

contraventions et délits constatés par les sous-officiers et gardes du poste de Saint-Fons pendant le mois de juillet et août 1917, daté du 12 septembre 1917.

⁵⁵⁴ Cf. lettre déjà citée de Georgette BRIDON-ANGELIER adressée à Claude DELMAS le 10 mai 2000.

⁵⁵⁵ Cf. *Lyon Républicain*, 21 septembre 1917.

D'autre part, en raison des mœurs spéciales de certaines catégories, tant nord-africaines qu'asiatiques, cette attitude constitue pour la population civile, les plus graves dangers (viols, pédérastie, etc.).

En conséquence, je crois de mon devoir de vous prier, Monsieur le maire, de vouloir bien, si possible :

1° Faire connaître à vos administrés les mesures prises par l'Autorité militaire pour assurer la sécurité et le maintien du bon ordre dans votre commune

2° Et comme complément indispensable à ces mesures les inviter à conserver une attitude digne et exempte de familiarité avec tous les travailleurs coloniaux et étrangers, lesquels, ne trouvant pas au dehors des distractions souvent malsaines parce qu'incomprises, seront plus facilement maintenus dans leurs cantonnements respectifs. La sécurité publique et la Défense nationale n'auront qu'à gagner à l'obtention de ce résultat⁵⁵⁶. »

Regardés comme « *des amis* » ou « *de bons voisins* » par les populations locales, les travailleurs « *allogènes* » paraissent difficilement « *maintenus dans leurs cantonnements respectifs* » du fait du bon accueil qui leur est réservé. Des séquences de sociabilité peuvent ainsi prendre forme pour les immigrés, qui élargissent, même marginalement, les horizons bornés de la vie en cantonnement et du travail en usine.

Sans grande originalité, les craintes de voir sapés les fondements de la technologie du cantonnement incitent les autorités militaires à renforcer les mesures de coercition. Cette option est légitimée par un rappel de l'inquiétante « *étrangeté* » des nouveaux arrivants – symboliquement condamnés à l'avance pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, mais qui seraient comme inscrits dans leurs gènes – et renvoient au processus de construction sociale des « *allogènes* » comme sujets intrinsèquement et irrémédiablement dangereux pour la société d'accueil⁵⁵⁷.

2.1.2.2 – La construction des « *allogènes* » comme fauteurs de troubles

Sans chercher à imposer un jugement moral sur le comportement du maire de Vénissieux, Jean-François Garin (1910-1919), force est de constater que son attitude à l'égard des travailleurs étrangers et coloniaux présents sur sa commune dépare de celle de son homologue de Nanteau-sur-Lunain. Dans cette petite commune de Seine-et-Marne, le maire a autorisé une enseignante à dispenser des cours d'alphabétisation à destination de volontaires, témoignant de leur intégration symbolique à la communauté locale – voire nationale. Le 26 mai 1918, il rend compte au conseil municipal de cette initiative, comme en atteste le registre des délibérations de la commune :

« Sept Tunisiens, employés dans la commune, ayant demandé à apprendre à lire et à écrire le français, [le maire] a chargé Mme Veuve Garnier, institutrice intérimaire, de leur faire des

⁵⁵⁶ Cf. **AMVÉ 4 H 101/2**, archive déjà citée. Courrier du lieutenant VERDAUX au maire de Vénissieux, n° P. H52, en date du 29 décembre 1916.

⁵⁵⁷ Cf. supra, § 1.3.2.2.

cours. Ces cours ont lieu depuis le 25 mars tous les jours, dimanches exceptés, de 8 à 9 heures du soir et se continueront toute l'année. Il a été constaté que ces élèves adultes répondent par leur travail et leur assiduité au dévouement apporté par leur professeur. Le conseil municipal, considérant le but éminemment patriotique et utilitaire de ces cours faits à des protégés français, émet un avis très favorable à la demande d'indemnité mensuelle formulée en faveur de Mme Garnier⁵⁵⁸ ».

À Vénissieux, l'accélération de l'arrivée des groupements de travailleurs « allogènes », effective entre le printemps et l'automne 1916, suscite très précocement les craintes du premier édile. Les archives municipales ont gardé la trace de courriers échangés avec l'autorité civile et militaire où, non sans constance, J.-F. Garin réclame que des mesures soient prises pour prévenir les « troubles » provoqués par l'installation massive de cantonnements sur sa commune :

Dans un premier document, non daté, mais qui, grâce aux références qu'il contient à des courriers dûment archivés, nous pouvons situer chronologiquement aux alentours de la fin du mois d'août ou du début du mois de septembre 1916, le maire présente l'urgence que revêt la création d'un poste de police dans la commune, « à la suite de plusieurs rixes qui ont surgi ces derniers temps, entre des Kabyles et des jeunes voyous, ainsi qu'entre des Égyptiens et de paisibles habitants de Vénissieux⁵⁵⁹ ». J.-F. Garin ne cache pas à ses collègues que la démarche effectuée auprès du préfet du Rhône ne s'est pas révélée particulièrement encourageante, le représentant de l'État insistant sur le fait « qu'en raison de la pénurie du personnel à sa disposition, il lui serait difficile de [leur] donner satisfaction ». Cependant, « en raison de la situation spéciale de Vénissieux, on pourrait étudier la question, à la condition que le conseil municipal se prononce très nettement, et vote les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses d'installation du poste, du chauffage, ainsi que le principe de la participation dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise⁵⁶⁰ ».

En décembre 1916, le maire change son fusil d'épaule, et écrit au Général Ebener, gouverneur militaire de Lyon, pour lui décrire son incapacité à assurer ses prérogatives d'agent de maintien de l'ordre. En effet, « des ouvriers de toute nationalité, particulièrement : Espagnols, Égyptiens, Chinois, travailleurs Coloniaux sont arrivés et continuent d'arriver en nombre considérable, pour l'Atelier de chargement, la Société des électrodes, la Poudrerie Blanche, les Établissements Tribble⁵⁶¹. En raison de cette importante population flottante, je suis dans l'impossibilité, aujourd'hui, d'assurer la police. Nous ne possédons pas de poste de police ni de gardiens de la paix, et malgré mes démarches pressantes auprès de Monsieur le Préfet, nous ne pouvons obtenir une création semblable, en raison de la pénurie du personnel actuellement à sa disposition. Cependant, des rixes se sont produites, il y a eu des blessés, et nous pouvons craindre [...] une recrudescence de ces faits regrettables⁵⁶² ». La situation est d'autant plus présentée comme urgente, que « si une attaque, une rixe survenait, nous serions dans l'obligation d'attendre de l'aide de Saint-Fons », la commune voisine, mais dont le commissariat, situé à proximité de la mairie, est distant de 4 kilomètres environ du centre

⁵⁵⁸ Cité in Chantal ANTIER-RENAUD, *Les soldats des colonies dans la Première guerre mondiale...*, op. cit., p. 108. Transmis à l'inspection d'Académie de Melun, la délibération reçoit un avis favorable le 18 juin 1918.

⁵⁵⁹ Cf. AMVÉ 4 H 97/2, archive déjà citée. Rapport du maire devant le conseil municipal de Vénissieux, portant sur l'opportunité de la création d'un poste de police, août/septembre 1916.

⁵⁶⁰ *Ibid.*

⁵⁶¹ « De 1915 à 1917, sur les 400 hectares compris entre la nouvelle route d'Heyrieux et la voie ferrée de Lyon à Grenoble [...], un vaste chantier va s'ouvrir et bientôt s'élèvent les 23 hectares des bâtiments des usines Berliet. Tribble (anagramme de Berliet) est le nom donné à la nouvelle société qui a acheté à tour de bras les parcelles de terrains vénissiens. [...] Le rusé constructeur d'automobiles [...] veut sans doute à la fois déjouer les tentatives de spéculation et ne pas se mettre, tout de suite, à dos les agriculteurs de la commune dont il accapare les terres. ». Cf. Maurice CORBEL, 1983, *Vénissieux, du village à la cité industrielle*, Messidor, p. 85.

⁵⁶² Cf. AMVÉ 2 H 87, archive déjà citée. Courrier du maire à monsieur le Général gouverneur militaire de Lyon, commandant de la XIV^e région, 5 décembre 1916.

vénissien. J.-F. Garin ne peut dès lors que « *demander s'il ne serait pas possible d'établir un poste permanent de militaires, dans [s]a commune, par exemple à la Mairie. [...] Des faits pouvant se terminer de tragique façon pourraient ainsi être prévenus*⁵⁶³ ».

À lire le maire de Vénissieux, les cantonnements paraissent ainsi constituer des brasiers incandescents, qui ne demandent qu'à s'enflammer pour embraser la ville, et la plonger dans le désordre le plus complet. Même si l'absence de traces ne signifie pas l'absence de faits, nous nous devons de constater que la presse comme les archives (communales et départementales) se révèlent singulièrement pauvres en éléments permettant d'alimenter cette représentation apocalyptique. Bien sûr, régulièrement, les journaux mentionnent des altercations survenues entre ouvriers « allogènes » – comme cela a pu d'ailleurs être constaté dans toute la France⁵⁶⁴ : en septembre 1916, des heurts se produisent entre Chinois et Marocains, qui se sont « *à deux reprises, violemment querellés puis battus dans la commune de Saint-Fons*⁵⁶⁵ » ; en décembre de la même année, « *deux Chinois sont agressés par deux Marocains qui les ont roué de coups après leur avoir dérobé leur argent devant un terrain vague rue Carnot*⁵⁶⁶ ». Peut-être en représailles, après s'être insultés copieusement, deux Chinois et deux Marocains s'affrontent : un Chinois frappe un Marocain avec sa canne à la tête, et finit écouré⁵⁶⁷. Comme nous pouvons le constater, si ces rixes présentent un aspect exotique, il n'est pas certain qu'elles déparent réellement des formes communes de violence ouvrière observées avant-guerre⁵⁶⁸. En tout état de cause, elles ne concernent qu'une minorité de travailleurs « allogènes ». La seule menace contre biens et personne dont nous avons pu retrouver la trace, concerne l'arrestation d'un Chinois, le nommé Héou Te Cheng, occupant du cantonnement des usines Saint-Gobain, qui a volé et agressé un particulier⁵⁶⁹.

Si nous exceptions le vol de poires déjà signalé dans le paragraphe précédent, les déprédations matérielles dont se rendent coupables les travailleurs « allogènes » peuvent également paraître relativement bénignes... si bien que leurs contempteurs s'emploient quasi systématiquement à évoquer parallèlement de vagues comportements menaçants. Ce faisant, ils tendent à confondre les intentions qu'ils prêtent du fait de leurs préjugés aux « indigènes » avec des actes délictueux, comme l'atteste ce nouveau courrier du maire de Vénissieux⁵⁷⁰ :

⁵⁶³ *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

⁵⁶⁴ Cf. notamment *supra*, § 1.1.2.3.

⁵⁶⁵ Cf. *La Dépêche*, 12 septembre 1916. Un Marocain et trois Chinois sont arrêtés, ce qui laisse penser que les effectifs impliqués dans l'échauffourée n'étaient pas substantiels.

⁵⁶⁶ Cf. *La Dépêche*, 23 décembre 1916.

⁵⁶⁷ Cf. *La Dépêche*, 28 décembre 1916.

⁵⁶⁸ Le massacre de huit Italiens à Aigues-Mortes, en 1893, a été justifié par la « violence » des ouvriers immigrés. Toutefois, « ces violences, dont on attribuait volontiers l'exclusivité aux immigrés italiens, existaient depuis longtemps à l'état endémique chez les terrassiers, mineurs, dockers, maçons et charpentiers français des départements du Midi, qui n'avaient pas attendu "l'invasion" italienne pour régler leurs comptes à coups de crochets ou de pioches ». Cf. V. VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, *op. cit.*, p. 47.

⁵⁶⁹ Cf. *La Dépêche*, 18 février 1917.

⁵⁷⁰ Le maire de Vénissieux n'est évidemment pas le seul élu à s'inquiéter du risque constitué par la présence d'une population « allogène » nombreuse sur le territoire de sa commune. En 1917, à Feyzin, commune limitrophe de Saint-Fons/Vénissieux, où d'importantes industries de guerre sont également implantées, le conseil municipal « demande le renforcement des services de gendarmerie suite à la construction de cette poudrerie occupant 3 à 4 000 ouvriers de toutes nationalités : "dégradations,

« J'ai l'honneur de vous informer que nombre de travailleurs Coloniaux, particulièrement les militaires employés à l'Atelier de chargement de Vénissieux, se rendent dans les champs situés dans la région de la rue Gaspard Picard, ils se couchent dans les blés naissants et abîment ainsi la récolte future. Je dois ajouter que des Algériens appartenant aux O.A.A. [?], lorsqu'ils rencontrent des cultivatrices isolées dans les champs, ont des propos et des gestes obscènes et souvent menaçants à leur égard⁵⁷¹. »

La suspicion dont témoigne le maire de Vénissieux à l'encontre des « allogènes » renvoie sans doute aux processus conjoints de construction de l'identité nationale et de légitimation de la domination coloniale, évoqués précédemment dans notre analyse⁵⁷². Toutefois, son insistance à réclamer d'urgence l'installation d'un poste de police laisse songeur, d'autant qu'il ne manque pas d'agacer les autorités militaires locales, qui donnent l'impression d'exercer une surveillance certes imparfaite, mais toutefois non négligeable, sur les travailleurs des cantonnements. Comme l'explique le lieutenant Verdaux en août 1916, « de nombreuses punitions ont déjà été infligées à des militaires ou assimilés ». De plus, « presque journallement, de 21 h à 22 h 30, des patrouilles parcourent les rues de Vénissieux » et ce, « malgré le manque d'effectifs⁵⁷³ ». Dans le courrier précédemment cité⁵⁷⁴ où le commandant du premier secteur de surveillance enjoint le maire de Vénissieux à inciter ses concitoyens à prendre leurs distances avec les « allogènes », le militaire souligne également « la prise de mesures énergiques de la part de l'Autorité militaire, telles que : installations de postes de garde supplémentaires, service intensif de patrouilles, création de locaux disciplinaires, réglementation de la fréquentation des débits de boisson et de la circulation en ville, etc. ⁵⁷⁵ ». Ce dispositif coercitif rappelle qu'il convient de se garder de considérer l'expérience de vie en cantonnement comme un aimable séjour de plaisance, en dépit des réclamations formulées à l'encontre de la main-d'œuvre coloniale ou étrangère.

Aussi, il n'est pas incongru de se demander si l'obsession apparente du maire de Vénissieux ne renvoie pas, de manière dissimulée, aux rivalités qui empoisonnent les relations entre sa commune et sa voisine saintfonsiarde, depuis la scission de 1888. En effet, le caractère précocement industriel de Saint-Fons a contribué à l'implantation d'un commissariat de police à Saint-Fons dès le début du XX^e siècle – la « dangerosité » du prolétariat urbain permettant de motiver ce privilège de ville moyenne à une bourgade de 6 000 habitants. En entretenant un climat anxigène, où le sentiment diffus d'insécurité prime sur les délits effectivement constatés, le maire contribue à imposer l'idée que la présence des travailleurs « allogènes »

rixes, disputes, attentats à la morale et aux mœurs sont choses fréquentes” », affirme la commune. En 1918, les élus s'indignent, « aucune décision n'ayant été prise pour pallier l'insécurité de la population par suite de l'installation d'un personnel très instable et très nombreux à la poudrerie ». Archives citées in Bernadette RAMILLIER, 2006, *Chroniques de Feyzin. Tome 1 : Vie publique. Des assemblées de communauté aux conseils municipaux*, publié à compte d'auteur, p. 253.

⁵⁷¹ Cf. AMVÉ 4 H 112, archive déjà citée. Courrier du maire de Vénissieux à M. le lieutenant VERDAUX, commandant le premier secteur de surveillance, 14 mai 1917.

⁵⁷² Cf. *supra*, § 1.3.1 et § 1.3.2.

⁵⁷³ Cf. AMVÉ 4 H 97/2, archive déjà citée. Courrier du lieutenant VERDAUX au maire de Vénissieux, 16 août 1916.

⁵⁷⁴ Cf. *supra*, § 2.1.2.1.

⁵⁷⁵ Cf. AMVÉ 4 H 101/2, archive déjà citée. Courrier du Lt. VERDAUX au maire de Vénissieux en date du 29 décembre 1916.

s'interprète en tant que « problème » de tranquillité publique. Ce faisant, il détermine le type de « solution » appelée à être mise en œuvre, à savoir le recours aux dispositifs éprouvés de maintien de l'ordre.

De fait, après tant de démarches infructueuses, J.-F. Garin obtient en janvier 1917 l'implantation d'une unité de gendarmerie dans la salle de réunion de la mairie de Vénissieux. Cette réponse administrative au problème que l' élu n'a pas peu contribué à rendre saillant, présente ainsi le mérite de répondre à ses préférences personnelles, et à son désir de disposer dans sa commune d'une unité de police, comme son collègue de Saint-Fons. Ce type de mécanisme social, où la « solution » préexiste au problème, et oriente la définition sociale de celui-ci, se retrouve fréquemment dans l'analyse de l'action publique, qu'elle soit locale ou nationale⁵⁷⁶.

Indice de la déconnexion entre la présence des ouvriers « exotiques » et coloniaux d'une part, et la justification de la nécessité d'implanter à Vénissieux un poste de police d'autre part, le rapatriement des travailleurs « allogènes » qui suit la fin de la guerre, ne contribue pas à évacuer la question de la sécurité de l'agenda politique local⁵⁷⁷. L'affectation provisoire d'une unité de gendarmerie à Vénissieux ayant été remise en cause fin 1918, la municipalité réactive une pressante campagne auprès des autorités militaires et civiles pour que Vénissieux soit dotée de « ses » forces de l'ordre – comme l'attestent les courriers des industriels vénissiens, sollicités par la mairie en 1920, par lesquels ils acceptent de subventionner la construction d'une caserne et les frais de son chauffage⁵⁷⁸. Symétriquement, nous pouvons noter que le conseil municipal de Saint-Fons déplore quant à lui, en 1920, devoir assumer seul les frais de police relatifs à la présence d'un commissariat sur son territoire : alors que le périmètre d'intervention des policiers comprend Vénissieux, par la force des choses, « *le conseil proteste contre la commune de Vénissieux, ne participant pas dans la dépense*⁵⁷⁹ » d'un équipement dont elle profite aux yeux des élus sainfoniards.

⁵⁷⁶ Pour ne citer qu'un exemple, l'analyse de la « crise de l'amiante » du milieu des années 1990 révèle qu' « en laissant l'attention du public se focaliser sur la dimension la plus périphérique du risque [l'exposition des étudiants d'une faculté parisienne], à laquelle il est relativement aisé de trouver une solution satisfaisante, les acteurs politiques rendent possible une résolution de la crise autour de quelques décisions spectaculaires pouvant être facilement reconnues et comprises » – là où la gestion publique en termes de risque professionnel aurait constitué une gageure plus compliquée pour les autorités. Cf. Emmanuel HENRY, 2004, « Quand l'action publique devient nécessaire : qu'a signifié "résoudre" la crise de l'amiante ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°2, p. 307.

⁵⁷⁷ Importée de la *policy analysis* anglo-saxonne, la notion « d'agenda » politique renvoie à « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions, qu'il y ait controverse publique, médiatisation, mobilisation ou demande sociale et mise sur le "marché" politique ou non ». Cf. Philippe GARRAUD, 1990, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, p. 27.

⁵⁷⁸ Cf. **AMVÉ 2 H 87**, archive déjà citée. Courriers d'accord de principe des principaux industriels vénissiens pour subventionner l'implantation d'une gendarmerie à Vénissieux, adressés au maire de la ville, avril 1920.

⁵⁷⁹ Cf. **AMSF 1 D 105**, archive déjà citée. Délibération au conseil municipal n°2342, « Frais de police de l'agglomération lyonnaise », en date du 5 mars 1920. Le montant réclamé par l'État au titre des frais de police pour le 1^{er} trimestre 1920 s'élève à 6072,09 Francs.

En tout état de cause, c'est bien la présence des ouvriers des cantonnements qui justifie à la population la mise en place d'un poste de police militaire dans le texte officiel publié dans la presse locale au début de l'année 1917 – et donne à voir l'instrumentalisation de la population « allogène » par les autorités locales :

« Le maire informe la population qu'en vue d'empêcher à l'avenir les désordres qui se sont produits en raison de la présence d'un grand nombre d'Etrangers dans notre commune, un poste de Police Militaire a été installé à la Mairie. Des patrouilles circuleront constamment et, en cas de besoin, le public pourra faire appel au Poste.

Il est également signalé que des incidents, d'une nature spéciale présentant un grave danger pour les victimes, se sont produits. Ces incidents ont leur origine dans les relations et une sorte d'intimité qui se créent avec les ouvriers tant d'origine africaine qu'asiatique.

Pour le prestige national, d'autre part, dans l'intérêt même de la population, nous demandons à tous de conserver à l'égard des travailleurs Coloniaux une attitude digne, correcte, mais exempte de familiarité⁵⁸⁰. »

À cet égard, il importe peu au final de savoir si les « incidents, d'une nature spéciale » évoqués par la municipalité, et présentés comme des conséquences des « relations » et de l'« intimité » qui « se créent avec les ouvriers tant d'origine africaine qu'asiatique », relèvent ou non du fantasme social. La puissance argumentative qui paraît générée par leur simple évocation renseigne en soi sur la prégnance de l'idéologie mixophobique dans les milieux dirigeants de la France du début du siècle. Si les travailleurs « allogènes » sont parvenus à contester subrepticement la technologie de mise à l'écart que représente leur installation dans des cantonnements, et ont réussi à s'appropriier, même marginalement, des fragments d'espace public, ils demeurent largement considérés comme des intrus, des hommes qui ne sont pas à leur place et qui, par conséquent, ne sont pas les bienvenus.

2.1.2.3 – La participation occultée des ouvriers « allogènes » aux luttes sociales de 1917-1918

À travers l'étude du cas des cantonnements de Saint-Fons/Vénissieux émerge ainsi une dynamique, entretenue par la confrontation de deux processus disjoints, voire antagonistes. D'une part, certains travailleurs « allogènes » tentent d'élargir leur horizon d'action au-delà du cantonnement, en s'immisçant, même marginalement, dans les sociétés locales – fréquentation des débits de boisson, promenades sur la voie publique, établissement de relations amicales avec des « autochtones », etc. D'autre part, et quasi symétriquement, les autorités militaires et civiles essaient de renforcer les dispositifs de coercition destinés à maintenir la main-d'œuvre étrangère et coloniale à l'écart du monde qui l'entoure, dans le cadre étroit des cantonnements. L'univers de l'usine a constitué l'une des arènes de confrontation entre de ces deux logiques.

⁵⁸⁰ Cf. AMVÉ 4 H 101/2, archive déjà citée. Texte transmis aux journaux par le maire de Vénissieux, le 9 janvier 1917.

Le ralliement de la CGT de Léon Jouhaux à l' « Union sacrée » est bien connu : dès le 4 août 1914, à l'occasion de l'enterrement de Jean Jaurès, le secrétaire confédéral du syndicat assigne aux ouvriers le rôle de « soldats de la liberté », et accepte d'être nommé par le gouvernement au Comité de secours national, où siègent l'archevêque de Paris, des représentants de l'Action française ou la fille du nationaliste Paul Déroulède⁵⁸¹. Le conflit international prend le pas sur la lutte de classes, et légitime un durcissement des conditions de travail, au nom de l'effort patriotique. La condition militaire de nombreux ouvriers rappelés dans les usines à compter de 1915 – et que partagent bon nombre de travailleurs coloniaux⁵⁸² – facilite la dépolitisation du monde du travail. Privés de leurs droits de coalition et de grève, rémunérés sur la base de soldes déconnectées du coût de la vie, une grande partie de la main-d'œuvre de l'industrie de guerre se révèle dans une position de grande faiblesse vis-à-vis du patronat. Le statut militaire n'est pas sans avantages pour les industriels, qui s'emploient à le maintenir pour les rappelés du front, comme l'explique G. Hardach :

« Il n'est [...] pas surprenant que l'industrie ait tenu obstinément au maintien du statut militaire, avec les bas salaires correspondants, pour tous les ouvriers renvoyés par l'armée, et qu'en outre, en l'été 1915, elle ait exigé une affectation obligatoire pour les travailleurs civils aussi, avec obligation pour leurs entreprises respectives de ne pas les laisser quitter leurs places pour des places mieux payées. En guise de dédommagement pour les atteintes portées aux salaires, le Comité des Forges proposa une généreuse distribution de médailles (la médaille du Travail) aux ouvriers spécialement consciencieux⁵⁸³. »

Certes, la puissance publique, et notamment le sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions, le socialiste Albert Thomas, met en oeuvre une politique de contractualisation des tarifs minima que les employeurs devaient verser aux ouvriers mobilisés. À partir de janvier 1917, cette intermédiation de l'État, qui cherche parallèlement à promouvoir la négociation au niveau de l'entreprise entre syndicalistes et direction, s'étend même aux ouvriers « civils » de l'industrie privée. De fait, les salaires de l'industrie d'armement progressent plus vite que la moyenne nationale : en représentation indiciaire, les premiers progressent d'une base 100 en 1914 à 240 en 1918, là où l'indice général des salaires s'établissait comparativement à 125 au début de la guerre, pour finir à 175 la dernière année des hostilités. Cette situation explique l'attrait qu'a pu représenter l'industrie d'armement dans le monde ouvrier, comme le rapporte Marie Léra, dans son reportage sur Lyon pendant la guerre :

Au cours d'une visite des halles de Lyon, la journaliste apprend que les poulets moyens, des pièces au prix élevé de six à dix Francs pièce, sont particulièrement prisés. Interrogeant une commerçante sur l'identité des acheteurs, « Marc Hélys » apprend que la clientèle est constituée « des personnes qui autrefois auraient acheté pour un repas une livre de lapin, et il n'aurait pas fallu leur en peser une livre et quart : Ce sont, par exemple, des femmes de petits employés, dont le mari mobilisé est devenu officier. [...] Il y a aussi les ménages où le mari et la femme travaillent aux munitions et gagnent à eux deux quinze à vingt francs par jour. Ils les

⁵⁸¹ Cf. Jean-Jacques BECKER, Annette BECKER, 1988, *La France en guerre, 1914-1918. La grande mutation*, Complexe, p. 29.

⁵⁸² Cf. *supra*, § 1.1.2.1.

⁵⁸³ Cf. Gerd HARDACH, « La mobilisation industrielle en 1914-1918... », art. cité, p. 98.

dépensent⁵⁸⁴. »

Toutefois, la portée de ces augmentations ne doit pas être surestimée, au regard de l'inflation des prix (qui sont multipliés par 2,35 en Province, et 2,11 à Paris entre 1914 et 1918⁵⁸⁵). Les revendications contre la « vie chère » constituent d'ailleurs des mots d'ordre toujours plus mobilisateurs : en 1917, le mouvement social jusque-là atone reprend vigueur, et le niveau des grèves (nombre d'entreprises et de salariés concernés) dépasse ceux enregistrés en 1906 et 1910⁵⁸⁶ – deux années pourtant particulièrement riches en tensions sociales. Il serait hors de propos de chercher à rendre compte de la complexité de ce mouvement social, original par bien des aspects⁵⁸⁷, ou de discuter du rôle que les révolutions russes de février et d'octobre 1917⁵⁸⁸, ou l'épuisement moral qui se traduit sur le front par les fameuses mutineries étudiées par Nicolas Offenstadt⁵⁸⁹, ont pu jouer dans ce regain de protestation ouvrière. Par contre, il s'avère intéressant de noter, comme indice supplémentaire des mouvements d'intégration travailleurs « allogènes » aux sociétés locales, la participation de ces derniers aux grandes grèves de 1917-1918. En participant, à leur échelle, au mouvement de protestation sociale de cette époque, ils affichent une proximité avec le reste du monde ouvrier, dont ils partagent les intérêts – et tentent de la sorte, plus ou moins consciemment, de rompre de façon radicale l'isolement d'avec la main-d'œuvre nationale que souhaitaient leur imposer les autorités civiles et militaires.

Les groupements chinois cantonnés à Saint-Fons semblent avoir été particulièrement parties prenantes de la vague protestataire de l'année 1917. En début d'année, le secrétariat général pour la Police de la Préfecture du Rhône fait état d'un mouvement au sud de la ville, sur le chantier de construction de la Nouvelle Poudrerie :

« Le 26 janvier dernier, un certain nombre de chinois du groupement de la Nouvelle Poudrerie de Saint Fons ont cessé de travailler à la suite de quelques irrégularités qu'ils avaient constatés dans le compte qui leur avait été remis des sommes qui leur étaient dues à titre de salaire. Après quelques explications de leur chef de groupement, ces ouvriers ont repris immédiatement le travail et l'incident n'a pas eu d'autre suite. Mon service n'a pas eu à intervenir⁵⁹⁰. »

⁵⁸⁴ Cf. Cf. Marc HÉLYS, *Des villes françaises pendant la guerre...*, *op. cit.*, p. 584. C'est nous qui soulignons.

⁵⁸⁵ Cf. G. HARDACH, art. cité, p. 100.

⁵⁸⁶ Cf. Jean-Louis ROBERT, « Les grèves de la Grande Guerre », *L'Humanité*, 3 juillet 2004.

⁵⁸⁷ Les grèves de 1917 voient la prédominance des ouvriers du bâtiment dans le mouvement social contestée par les métallurgistes, qui diversifient le répertoire d'action collective des luttes ouvrières (occupations d'usines) tout en centrant l'horizon des conflits sociaux au niveau de l'entreprise, et non de la branche. Nous renvoyons à l'ouvrage du spécialiste français le plus reconnu sur ces questions, Jean-Louis ROBERT, 1995, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Presses universitaires de Franche-Comté/Les Belles Lettres, 484 p.

⁵⁸⁸ Pour une recension historiographique des différents modes de mise en relation de ces événements, nous renvoyons au chapitre intitulé « Guerre ou révolution, guerre et révolution ? Usines », in A. PROST, J. WINTER, *Penser la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 169-201.

⁵⁸⁹ Cf. Nicolas OFFENSTADT, 1999, *Les fusillés de la grande guerre et la mémoire collective*, Odile Jacob, 286 p.

⁵⁹⁰ Cf. **ADR 10 M 445**, archive déjà citée. Courrier du secrétariat général pour la Police de la Préfecture du Rhône, adressé pour renseignements à M. le chef de la Sûreté, en date du 20 février 1917.

Rendant compte de la grève, le Préfet notifie au ministère du Travail que la barrière de la langue serait à l'origine du conflit, qui reposait sur une incompréhension réciproque :

« Cet incident ne se serait peut-être pas produit si des explications avaient pu être échangées séance tenante, mais il était impossible d'engager des pourparlers avec les ouvriers chinois qui ignorent totalement le français, et ce sont de nombreuses démarches que les interprètes ont été obligés de faire pour obtenir une adhésion générale qui ont retardé la solution du différend⁵⁹¹. »

Nous pouvons toutefois mettre en doute cette interprétation du mouvement, au regard des informations portées sur le bordereau d'information que l'administration déconcentrée devait remplir à l'intention du ministère du Travail en cas de conflit social. Grâce à cette pièce, nous apprenons en effet que la grève, qui a touché jusqu'à 600 ouvriers terrassiers le premier jour (ils n'étaient plus que 200 le 28 janvier), portait sur la revendication d'une augmentation du salaire journalier, au-delà des 5,50 Francs que touchaient alors les travailleurs chinois⁵⁹². À titre de comparaison, lorsque le Syndicat du personnel civil libre des établissements militaires de l'artillerie de Lyon fixe ses exigences salariales à la fin de cette même année 1917, il préconise un « *relèvement des salaires pour les professionnels à 21 F par jour au lieu de 17,50 F et pour les manœuvres à 17,50 F au lieu de 12,50 F*⁵⁹³ ». Certes, les Chinois disposaient nominalement du vivre et du couvert, à travers leur dépôt dans les cantonnements militaires mais, à l'aune de ces chiffres, la différence de traitement entre « nationaux » et « allochtones » n'en demeure pas moins claire. Les réclamations véhiculées dans les usines de guerre par les différents syndicats de métiers à ce qu'un sursalaire soit accordé pour compenser « la vie chère » ne pouvaient manquer dès lors de trouver un écho particulièrement favorable auprès des travailleurs asiatiques et, plus largement, des ouvriers étrangers.

Dans le carton conservé aux archives départementales du Rhône consacré aux grèves de 1917, plusieurs dossiers sont spécifiquement centrés sur des mouvements animés par des travailleurs étrangers. Malheureusement, ils ne comportent généralement que le bordereau d'information à destination du ministère du Travail, laissé vierge de surcroît. Nous pouvons toutefois mentionner « *la grève des manœuvres espagnols de l'usine de produits chimiques Coignet* », située route d'Heyrieu à Lyon, dans le 7^e arrondissement – au sud de la ville. Ce mouvement a concerné pendant deux jours du mois de juin 1917, 120 ouvriers, « *tous Espagnols* », sur les 300 employés par l'usine. Le motif de l'arrêt de travail résidait dans la revendication d'une augmentation du salaire journalier de 50 centimes – qui ne leur est pas accordée, leur salaire demeurant stable à 5,50 F par jour, comme les terrassiers Chinois de Saint-Fons. L'administration signale toutefois qu'une « *allocation de vie chère d'un Franc* » par semaine leur a été accordée. « *Trois grévistes refusent de reprendre le travail* », et sont reconduits vers « *le centre de dépôt* » des étrangers, en vue d'être expulsés⁵⁹⁴.

⁵⁹¹ *Ibid.* Courrier du Préfet du Rhône au ministère du Travail, le 13 avril 1917.

⁵⁹² *Ibid.* Bordereau d'information du ministère du Travail : grève des manœuvres chinois au chantier de la Nouvelle Poudrière de Saint-Fons, du 26 janvier 1917 au 28 janvier 1917.

⁵⁹³ *Ibid.* Rapport du service de surveillance des usines et établissements travaillant pour la Défense nationale au sujet de la réunion tenue le 25 novembre 1917, dans la salle de la brasserie Cambrinus, par le bureau du Syndicat du personnel civil libre des établissements militaires de l'artillerie de Lyon, adressé à la Préfecture du Rhône le 27 novembre 1917.

⁵⁹⁴ *Ibid.* Bordereau d'information du ministère du Travail : Grève des manœuvres espagnols de l'usine de produits chimiques Coignet, Lyon 7, du 8 juin 1917 au 9 juin 1917.

Toutefois, l'indication la plus probante d'une tentative d'agrégation au monde ouvrier menée par certains travailleurs « allogènes » réside dans leur participation au mouvement de protestation orchestré par les différents syndicats de métiers de la région lyonnaise entre l'été 1917 et le printemps 1918. Suivant des rythmes temporels qu'il serait fastidieux de détailler, les organisations professionnelles entreprennent de protester nominalelement contre l'application du nouveau bordereau des salaires, homologué en juin/juillet 1917 par le ministère de l'Armement, et qui « *a fixé les taux de salaires par spécialités professionnelles*⁵⁹⁵ ». Jugeant que les salaires ne tiennent pas suffisamment compte des augmentations du coût de la vie à Lyon par rapport au temps de paix, et mus – selon les services de la Préfecture – par les menées pacifistes de certains de leurs dirigeants⁵⁹⁶, les syndicats de la CGT tentent de mobiliser la main-d'œuvre des usines de guerre à cette occasion. Or, si la grève la plus fameuse est menée par la fédération de la métallurgie, qui parvient à entretenir une agitation, plus ou moins perlée, de janvier à mai 1918⁵⁹⁷, les prémisses de l'agitation sociale paraissent devoir être observées dans les Poudrières. En effet, à l'occasion d'une réunion « *des ouvriers et ouvrières des Arsenaux de Lyon* » tenue à la Bourse du Travail, « *un délégué de la poudrerie de Saint-Fons demande que les ouvriers et ouvrières de cet établissement soient admis au syndicat des arsenaux*⁵⁹⁸ ». Fait révélateur, l'indicateur de police qui a assisté à cette réunion syndicale note qu' « *après une discussion confuse, on engage ces ouvriers et ouvrières [...] à s'affilier à la Fédération des Poudreries*⁵⁹⁹ ». Comment comprendre ce peu d'empressement du syndicat des arsenaux à accueillir de nouveaux adhérents, si ce n'est en rappelant qu'une grande partie de la main-d'œuvre masculine de la Poudrière de Saint-Fons est composée d'étrangers, d' « exotiques » et d' « indigènes » issus des colonies ? Or, les réticences des organisations de travailleurs à intégrer dans leurs rangs ces ouvriers d'un type particulier se déploient sur deux registres : d'une part, il peut s'agir de protéger des salariés particulièrement à la merci de représailles en cas d'engagement⁶⁰⁰ ; d'autre part, et de façon probablement plus décisive, il convient de

⁵⁹⁵ *Ibid.* Courrier de la Chambre syndicale des industries métallurgiques & connexes du département du Rhône, [syndicat patronal] à Monsieur le Préfet, datée du 10 janvier 1918.

⁵⁹⁶ « Les corporations travaillant pour la guerre [...] sont particulièrement l'objet d'une propagande active pacifiste, de la part des militants révolutionnaires. Les dirigeants du syndicat des métallurgistes [...] et ceux de l'Union des syndicats [...] se dépensent journellement dans les réunions privées pour préparer la réussite de ce mouvement. [...] Le syndicat des Arsenaux est également dirigé par des éléments pacifistes très actifs. Dans une réunion corporative tenue le 21 courant, et à laquelle 400 ouvriers seulement assistaient, un ordre du jour a été adopté, dans lequel ce syndicat se déclare prêt à : prendre part à une action immédiate contre la guerre, malgré les instructions de la CGT ». Cf. **ADR 10 M 446-447**, archive déjà citée. Rapport du Commissariat spécial au Préfet, 24 avril 1918.

⁵⁹⁷ *Ibid.* L'essentiel de ce carton est consacré à la grande grève des ouvriers métallurgistes.

⁵⁹⁸ Cf. **ADR 1 M 149**, archive déjà citée. Rapport du commissariat spécial au Préfet, 2 juillet 1917.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ « Même si, légalement, il n'est pas absolument nécessaire d'être citoyen français pour participer à l'action politique ou syndicale, dans les faits celle-ci est interdite aux ouvriers étrangers. En Lorraine sidérurgique comme dans le Nord minier, des milliers de travailleurs immigrés ont été expulsés pour ce motif. Et, comme ils ne possèdent pas la nationalité française, les immigrants sont également exclus des élections politiques et même professionnelles ». Cf. Gérard NOIRIEL, « Communisme, traditions politiques et immigration », in G. NOIRIEL, *État, nation, immigration...*, op. cit., p. 320-321.

prendre en considération l'opinion largement partagée parmi le personnel « national » de l'industrie de guerre, suivant laquelle les « allogènes » constitueraient une main-d'œuvre plus ou moins suspectée de servir les intérêts du patronat, et avec laquelle il se trouverait en concurrence latente.

Le conservateur Louis Loucheur, qui prend la succession de Albert Thomas en septembre 1917 à la tête du ministère de l'Armement, n'hésite pas à renvoyer au front certains ouvriers spécialisés qui en avaient été rappelés en 1915 pour mater l'agitation syndicale. La permanence syndicale des Ateliers et Poudreries de l'Arsenal de Lyon s'en émeut vivement, et y voit les prémises d'une manœuvre de plus grande ampleur, où les « étrangers » sont appelés à jouer le rôle de « jaunes », comme le relève le compte-rendu policier de cette réunion :

« Le nouveau ministre de l'Armement a été pris à partie comme favorisant les maîtres des forges, etc., au détriment des établissements de l'État [...]. À propos des envois au front, les protestations ont été violentes et des militants ont déclaré que ces rappels cachaient un projet du nouveau ministre de faire appel à la main-d'œuvre étrangère⁶⁰¹. »

Quelques mois plus tard, un orateur de la Fédération des Métaux évoque en réunion « une certaine effervescence contre les soldats italiens employés dans les établissements de guerre [...]. Il a ajouté qu'il ne fallait pas croire que les soldats italiens [...] venaient remplacer les ouvriers français pour que ceux-ci puissent être envoyés sur le front ; [...] il a jouté qu'à la réunion de la commission exécutive, il avait été décidé d'écrire à tous les groupements politiques du Parlement [...] pour les informer que si de nouvelles classes d'ouvriers mobilisés dans les usines étaient de nouveau rappelés dans les dépôts et remplacées par des étrangers, les dirigeants de la Fédération des Métaux ne répondraient plus de l'avenir⁶⁰². »

Il convient de noter que la position des mobilisés « rappelés » s'avérait pour le moins inconfortable : un courrier anonyme adressé au Préfet du Rhône, le 13 janvier 1918, alors que le mouvement des métallurgistes de l'agglomération lyonnaise prend de l'ampleur, attaque avec virulence les grévistes, « planqués » accusés de faire le jeu de l'Allemagne :

« Il n'y a donc plus rien en France, ni autorité, ni pouvoir, anarchie complète, nous allons bientôt dépasser les Soviets, ces bons amis qu'on portait aux nues et en triomphe. S'il n'y a rien à faire réellement, qu'on devienne immédiatement Boche, Guillaume [II, Empereur d'Allemagne] aura bientôt fait de mettre chacun à sa place. C'est abominable de voir défilé dans les rues des milliers d'hommes qui la plupart gagnent de 10 à 20 Francs par jour, et se trouvent mécontents de leur situation. Qu'attend-on pour changer les rôles en les envoyant remplacer ceux qui sont dans les tranchées, qui se font tuer et souffrent terriblement depuis 4 ans ? Ceux-là ne feront pas grève, ils seront même heureux de travailler dans les usines à 0,25 [sic] par jour⁶⁰³. »

De fait, l'accusation d'anti-patriotisme ne peut guère être appliquée à la classe ouvrière durant le conflit. Comme le remarquent A. Prost et J. Winter, « même après la mort de millions de soldats, les conflits sociaux se gèlent en mars 1918, quand l'offensive allemande menace d'aboutir à l'issue militaire décisive que tout le monde redoutait ou prévoyait depuis des années⁶⁰⁴ ».

En dépit de l'attitude ambiguë des syndicalistes français à leur égard, les ouvriers « allogènes » s'avèrent les acteurs d'un des épisodes les plus marquants de la confrontation entre le monde ouvrier et les pouvoirs publics dans l'agglomération lyonnaise. Au mois de

⁶⁰¹ Cf. **ADR 10 M 445**, archive déjà citée. Rapport du commissariat spécial au Préfet, 29 septembre 1917. Nous soulignons.

⁶⁰² Cf. **ADR 10 M 446-447**, archive déjà citée. Rapport du commissariat spécial au Préfet, 13 janvier 1918.

⁶⁰³ *Ibid.* Courrier anonyme adressé au Préfet du Rhône, reçu le 13 janvier 1918.

⁶⁰⁴ Cf. A. PROST, J. WINTER, *Penser la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 218.

juillet 1917, la Poudrerie nouvelle de Saint-Fons, établissement d'État, s'embrase. Sur les 3500 ouvriers que compte l'établissement, les services préfectoraux recensent un millier de grévistes, parmi lesquels les travailleurs du groupement chinois, dont le cantonnement est édifié à proximité du chantier, s'avèrent particulièrement vindicatifs – à tel point que la mémoire administrative du conflit, qui concerne d'autres travailleurs (il n'y a pas mille ouvriers chinois à la Poudrerie nouvelle), se réduit dans les archives à leur seul cas. Le bordereau d'information adressé après coup au ministère du Travail énonce « *les causes déterminantes de la grève* », c'est-à-dire les revendications formulées à travers elle : « *Renvoi du chef de groupement. Augmentation de salaires, amélioration de l'ordinaire, suppression des punitions de salaire réduit*⁶⁰⁵ ». À travers ces quelques formules, c'est une sourde contestation de la discipline militaire et des brimades consubstantielles à l'expérience du cantonnement qui paraît pouvoir être lue entre les lignes. Ceci explique peut-être la fermeté des autorités vis-à-vis des grévistes : aucune « *proposition* » de règlement du conflit n'est formulée, si ce n'est que 78 ouvriers sont congédiés et « *envoyés au dépôt de Marseille* », tandis que les « *conditions de reprise* » imposées à ceux qui n'ont pas été expulsés demeurent les « *conditions anciennes* » : 5,50 F par journée de dix heures de travail. De façon laconique, le formulaire administratif mentionne qu'« *au cours de la grève, des désordres se sont produits, et ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre*⁶⁰⁶ ». La presse locale fait ainsi état qu'une « *vive discussion survenue entre ouvriers chinois travaillant dans une usine de Saint-Fons a dégénéré en rixe violente. Au cours de la bagarre, plusieurs Chinois ont été blessés. L'ordre a été rapidement rétabli par la police*⁶⁰⁷ ». Les registres d'état-civil tenus en mairie de Saint-Fons sont plus explicites : Tchang Yen Chang et Seang Ruig Houng sont décédés à la Belle Étoile (lieu dit où a été édifié la Poudrerie nouvelle) le 12 juillet 1917 à 10h15 et 10h30⁶⁰⁸. Le souvenir de la tragédie qui s'est joué ce jour là est rapporté par Maurice Corbel, et achève de mettre à mal la thèse officielle d'une simple bagarre entre ouvriers :

« Les habitants les plus âgés de la commune se souviennent de “la révolte des Chinois”. [...] Un jour, rappelle M. Bélier qui habitait à la Belle Étoile, ils se mirent en grève, montèrent sur le toit d'un bâtiment de la poudrerie en construction et commencèrent à balancer des tuiles. Le chef de la garde mobile est arrivé avec sa troupe, ça n'a pas traîné, il a fait tirer dans le paquet, quelques-uns ont été tués et ont dégringolé du toit et tout est rentré dans l'ordre⁶⁰⁹. »

Brisée dans le sang, puis par l'expulsion d'une part non négligeable de ses effectifs, la grève des manœuvres du groupement chinois de la Nouvelle Poudrerie témoigne de la position entre deux eaux qui fut globalement celle de la main-d'œuvre « allogène », à la fois « en dedans » et « au dehors » de la société d'accueil. En effet, s'ils sont assez sensibilisés aux revendications du mouvement social, en raison de la pénibilité de leurs conditions de travail et

⁶⁰⁵ Cf. **ADR 10 M 445**, archive déjà citée. Bordereau d'information du ministère du Travail : grève des manœuvres chinois à la Poudrerie nouvelle de Saint-Fons, du 7 au 16 juillet 1917.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

⁶⁰⁷ Cf. « Bagarre à Saint-Fons », *Le Nouvelliste*, 13 juillet 1917.

⁶⁰⁸ Nous remercions Claude DELMAS pour nous avoir transmis des fac-similés du registre d'état-civil.

⁶⁰⁹ Cf. M. CORBEL, *Les « Boulangers » de la Chimie...*, op. cit., p. 88.

de la faiblesse de leurs salaires, pour ne pas demeurer à l'écart des soubresauts qui agitent le monde ouvrier à partir de 1917, ils n'en restent pas moins trop souvent considérés comme des travailleurs de seconde zone. Sujets collectifs anonymes, regardés avec méfiance par les syndicats, et traités sans ménagements par les autorités civiles et militaires, les groupements « allogènes » sont sévèrement rappelés à l'ordre qui s'impose à eux à travers la technologie du cantonnement, dès qu'ils entreprennent de s'en affranchir. Pourtant, au niveau individuel, quelques trajectoires d'installation durable dans les sociétés locales illustrent la capacité de ces hommes à se fondre dans la société d'accueil – pour défier avec succès les multiples logiques ségrégatives qui présidaient à leur séjour en France.

2.1.3 – Modalités de contournement des logiques ségrégatives et peuplements « allogènes »

Nous terminerons notre évocation des cantonnements de Saint-Fons/Vénissieux au cours de la Première guerre mondiale par un bref développement sur les modes de sortie de cet habitat contraint qui ont conduit certains de leurs occupants à s'insérer durablement dans la communauté locale. En effet, si la majeure partie des travailleurs « allogènes » est progressivement rapatriée dans leur pays d'origine entre 1919 et 1922, ces opérations ne suffisent pas à effacer dans la partie méridionale de l'agglomération lyonnaise toute trace de l'immigration organisée à la faveur de la guerre. Si les pouvoirs publics tentent de limiter les flux en provenance des colonies, et de cibler l'origine des travailleurs étrangers⁶¹⁰, la nécessité pour le patronat industriel de recourir à une main-d'œuvre « allogène » ne s'évanouit pas avec le retour des mobilisés du front après la conclusion de l'armistice⁶¹¹. Pour mémoire, les spectaculaires accroissements de population constatés entre 1911 et 1921 sur les villes de Saint-Fons (de 6009 à 7 248 habitants⁶¹², soit une augmentation d'environ 20 %) et de Vénissieux (de 4939 à 8050 habitants⁶¹³, soit plus de 60 % de majoration démographique) s'expliquent pour partie par l'immigration⁶¹⁴ : la proportion des étrangers passe de 6,2 % à 10,2 % pour la première commune⁶¹⁵, et de 6 % à 23,4 % pour la seconde⁶¹⁶. Le recensement

⁶¹⁰ Nous renvoyons à ce que nous avons précédemment écrit au sujet du rapport de Laurent BONNEVAY, qui jette les fondements d'une « immigration choisie » en 1920. Cf. *supra*, § 1.1.3.2 et § 1.3.2.3.

⁶¹¹ Cf. *supra*, § 1.2.2.

⁶¹² Cf. **AMSF 1 F 4-5/4-6** : registres des recensements de 1911 et 1921.

⁶¹³ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux la rebelle...*, *op. cit.*, p. 266.

⁶¹⁴ Si nous entendons par ce terme l'installation dans la commune de ressortissants d'un pays tiers, il convient de ne pas oublier que les flux migratoires intranationaux, notamment entre campagnes et villes, s'accélérent en France après la Première guerre mondiale. « Vénissieux est l'un de ces pôles d'attraction pour toute une génération quittant sa ferme avec l'espoir de "refaire sa vie" à la ville. La commune peut être considérée comme une première étape pour ces paysans dont beaucoup sont originaires du Bas Dauphiné ». Cf. M. CORBEL, *Vénissieux, du village à la cité industrielle...*, *op. cit.*, p. 101.

⁶¹⁵ Si nous ajoutons à la population totale les 377 personnes enregistrées comme « étrangères à la commune » (137 militaires français, et 240 ouvriers « occupés aux chantiers temporaires de travaux publics », dont 206 étrangers, tous logés dans les

de 1926 ne fait qu'accentuer les évolutions esquissées au tournant de la guerre : Saint-Fons atteint 9 362 habitants, et les étrangers représentent 26,7 % de cette population⁶¹⁷, tandis que Vénissieux, forte de 11 506 puis de 16 157 habitants aux recensements de 1926 et 1931, compte à cette dernière date 40,8 % de ressortissants étrangers⁶¹⁸.

La présence d' « allogènes » sur le territoire de ces deux communes ne constitue ainsi pas une parenthèse imputable à la « mobilisation industrielle » impulsée par le conflit mondial, mais un processus structurant à moyen voire long terme. C'est à la mise en lumière des interrelations entre les cantonnements et leurs occupants d'une part, et les vagues ultérieures de peuplement « allogène » de Saint-Fons et de Vénissieux d'autre part, ou, pour ainsi dire, entre l'immigration de guerre et l'immigration d'après-guerre, que nous nous attelons ici.

2.1.3.1 – Les cantonnements, au principe d'une dynamique d'attraction de la main-d'œuvre « allogène »

Les processus socio-historiques peuvent se révéler relativement caustiques. Diamétralement à l'opposé des attendus qui avaient présidé à sa mise en place, la technologie des cantonnements a contribué, sur le territoire de Saint-Fons/Vénissieux, à générer des flux migratoires à destination de la France, après l'arrêt de l'organisation par l'État d'une immigration dont le droit au séjour ne valait aux yeux de ses initiateurs que pour une durée temporaire. Nous pouvons schématiquement distinguer trois cas de figure où le cantonnement a pu jouer le rôle de point de fixation et/ou de pôle d'attraction de populations « allogènes ».

Des sites de logement provisoires appelés à se perpétuer dans l'espace urbain

Avec la fin de la guerre, le rapatriement des travailleurs coloniaux et étrangers apparaît comme acquis : leur statut de main-d'œuvre de substitution, destinée à remplacer le temps du conflit les Français appelés sous les drapeaux, ne conduit-il pas, naturellement, à considérer leur présence comme superflue une fois proclamée la fin des hostilités ? Plusieurs facteurs toutefois relativisent singulièrement la fausse évidence selon laquelle évacuer du territoire nationale les « allogènes » introduits à l'initiative de l'État ne constituait qu'une formalité.

« casernes et logements ouvriers »), le ratio des étrangers passe à 12,4 %. Cf. **AMSF 1 F 4-6** : registre du recensement de 1921, récapitulatif de dernière page.

⁶¹⁶ Cf. Philippe VIDELIER, Bernard BOUHET, 1983, *Vénissieux de A à V, 1921-1931. Une banlieue à travers le miroir de l'informatique*, Presses universitaires de Lyon, p. 175.

⁶¹⁷ Cf. **AMSF 1 F 4-7**: registre du recensement de 1926.

⁶¹⁸ Cf. P. VIDELIER, B. BOUHET, *Vénissieux de A à V...*, *loc. cit.*

D'une part, ces opérations peuvent se heurter aux stratégies individuelles des occupants des cantonnements, résolus à demeurer dans la société d'accueil pour des raisons diverses – espoir d'y amasser un petit pécule qui sera fortune dans le pays d'origine, refus de réintégrer la société traditionnelle laissée derrière soi depuis plusieurs années⁶¹⁹, liaison amoureuse qui prélude à une installation durable, etc. Ces trajectoires d'*exit*, à travers lesquelles des individus quittent plus ou moins subrepticement leur cantonnement pour se fondre dans l'environnement urbain, se révèlent particulièrement aisées pour les Européens⁶²⁰. Il n'empêche qu'elles peuvent également se retrouver parmi des populations « exotiques » ou coloniales, témoignant, si besoin était, que les facultés d'initiative et d'adaptation ne constituent pas l'apanage d'une prétendue « race blanche ».

À Saint-Fons, le registre de recensement pour l'année 1921⁶²¹ mentionne par exemple l'existence de « Jean [sic] Ze Fou Ou », né en 1887 à Wou Ding, « manœuvre aux Usines du Rhône » (c'est-à-dire à la SCUR), réside en « garni », au 1 rue Étienne Dolet – une artère du centre-ville. Ce logement individuel, alors que près de 200 Chinois résident encore dans les cantonnements de la SCUR et de Saint-Gobain, dans le quartier des usines de la commune (voir ci-dessous), témoigne d'une entreprise individuelle d'intégration, que paraît renforcer l'acculturation symbolique qui pourrait s'exprimer à travers la « francisation » du prénom⁶²².

Dans la « maison Bouilly », située sur la « route militaire », au sud-est de la ville, sur la colline de Chassagnon qui surplombe Vénissieux, Armande Rolial, née en 1899 à Brest, « repasseuse » aux Usines du Rhône, vit avec Ming Tchou, né en 1896 à « Peking », « cuisinier » dans la même entreprise, et enregistré comme « ami » de la susnommée, considérée – au nom de la suprématie raciale ? – comme le « chef du ménage ».

D'autre part, le rapatriement précoce des ouvriers des cantonnements peut également contrarier les intérêts des entreprises, désireuses de pourvoir les postes de faible qualification et exposés au risque industriels qu'ils occupent, et qui ne trouvent pas preneurs parmi la population française⁶²³. Le démantèlement de ces installations s'avère dès lors retardé, et ce d'autant plus aisément que s'ajoutent aux hésitations patronales des contraintes purement matérielles, qui repoussent *sine die* la mise en œuvre du programme d'évacuation de la main-d'œuvre « allogène ». À cet égard, il paraît important de souligner que d'autres chantiers bénéficient d'un traitement prioritaire de la part des autorités publiques. La transition d'une économie de guerre à une économie de paix a provoqué un marasme économique, bientôt prolongé par les attaques spéculatives contre le Franc. Les ressources de l'État sont du reste accaparées par les politiques de reconstruction des zones occupées et de solidarité nationale à

⁶¹⁹ L'acculturation générée par le séjour prolongée dans la société occidentale peut conduire à une rupture avec la société traditionnelle, dont les contraintes ne sont plus acceptées. Cf. V. VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 95.

⁶²⁰ Nous avons précédemment décrit la trajectoire d'un ressortissant portugais, Zeferino FERREIRA, qui illustre ce cas de figure. Cf. *supra*, § 1.2.2.1.

⁶²¹ Cf. AMSF 1 F 4-6: Registre du recensement de 1921.

⁶²² Il convient toutefois de conserver une prudente réserve quant à la validité de ce qui est porté sur le registre du recensement. Nous sommes ici particulièrement redevables à l'analyse critique portée par P. VIDELIER et B. BOUHET, lorsqu'ils rendent compte, à l'examen de celui de Vénissieux, des multiples problèmes d'écriture (erreurs de transcription, impossibilités, silences, etc.) qui caractérisent ce type de document. Cf. P. VIDELIER, B. BOUHET, *Vénissieux de A à V...*, op. cit., et particulièrement le chapitre introductif, « Quelques points de méthode (Descartes au pays des merveilles) », p. 7-22.

⁶²³ Cf. *supra*, particulièrement § 1.2.2.3.

l'égard des mutilés, veuves et orphelins de guerre. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant de relever le peu d'empressement de l'administration pour organiser le convoi maritime des travailleurs chinois vers leur pays natal – qui se trouve alors de surcroît peu sûr en raison des troubles politiques endémiques que connaît la Chine ravagée par une guerre civile larvée. Pour le dire vite, si la République française garantit la gratuité du transport aux ouvriers jusqu'en mars 1922⁶²⁴, elle ne manifeste guère de zèle à s'assurer que l'intégralité des effectifs des groupements n'embarque. Selon Pierre Picquart, « se seront officiellement 3000 Chinois qui resteront en France au lendemain des hostilités, dont 1700 ouvriers qui renouvelleront leur contrat en usine⁶²⁵ ».

Nous avons déjà évoqué les deux cantonnements chinois appelés à demeurer dans le paysage urbain de Saint-Fons. Le premier d'entre eux est le cantonnement des Usines du Rhône (*i.e.* de la SCUR) se situe rue du Port (actuelle rue Marcel Sembat), au nord du quartier des usines. Il sera détruit au début des années 1920 pour laisser place à une « cité ouvrière », dans laquelle plusieurs ouvriers chinois, employés à Rhône-Poulenc, comme nous l'avons déjà dit, seront logés⁶²⁶. Le second se situe en lisière du Rhône, dans l'enceinte de l'usine Saint-Gobain. Ces deux baraquements tendent au début des années 1920 à s'intégrer au paysage urbain saint-fonsien. D'une certaine manière, leurs occupants tentent de donner à voir leur attachement à la société d'accueil – même si, dans cette entreprise qui se voudrait « spontanée », les ouvriers chinois de Saint-Fons semblent aidés, voire guidés, par des intellectuels et des représentants officiels de la République de Chine.

Les articles de la presse locale relatant la célébration de la fête nationale chinoise, le 10 octobre 1920 s'avèrent une source d'information assez riche. Ce jour-là, rassemblés dans le cantonnement de la SCUR, les ouvriers de cette entreprise associés à leurs compatriotes de Saint-Gobain, « avec un luxe inouï de drapeaux, de banderoles, de guirlandes et de feuillages [...] ont pavés leurs maisons. Mais le clou est sans conteste le magistral arc de triomphe élevé à l'entrée du cantonnement. Flanké des deux chimères qui en Chine garde la porte des monuments, il se pare d'inscriptions en langue du pays⁶²⁷ ». Comme l'explique Paul Berthelet, qui propose à ses lecteurs un érudit rappel des événements qui conduisirent « Sun Ya Tsen, le chef des “jeunes chinois”, cet infatigable lutteur » à lancer le 11 octobre 1911 l'insurrection contre l'administration impériale mandchoue, « c'est donc l'anniversaire du début de la révolution libératrice que la colonie chinoise de Lyon fêtait dimanche dans les cantonnements des travailleurs⁶²⁸ ». Révolution d'autant plus sympathique au journaliste qu'à travers elle, « à l'antique régime autocrate succédait un gouvernement démocratique qui déclarait vouloir s'inspirer de la Constitution et des méthodes gouvernementales de la République française ».

La manifestation, aux dires du correspondant du *Progrès*, a été initiée par les travailleurs de

⁶²⁴ Cf. Live YU SION, *La diaspora chinoise...*, *op. cit.*, p. 119.

⁶²⁵ Cf. Pierre PICQUART, 2004, *L'empire chinois. Mieux comprendre le futur numéro un mondial : histoire et actualité de la diaspora chinoise*, Favre, p. 193.

⁶²⁶ Cf. **AMSF F 38** : Activités préparatoires au recensement. Formulaire adressé par le maire de Saint-Fons à Rhône-Poulenc, au sujet de « renseignements préliminaires [au recensement de 1931] concernant les habitations dont votre société est propriétaire », document non précisément daté.

⁶²⁷ Cf. « Les Chinois de Lyon fêtent l'anniversaire de la proclamation de leur République », *Le Progrès de Lyon*, 11 octobre 1920.

⁶²⁸ Cf. Paul BERTHELET, « La Chine nouvelle », *Le Salut public*, 13 octobre 1920.

Saint-Fons, qui ont « *priés à déjeuner*⁶²⁹ » leurs compatriotes étudiants. L'opération de charme s'est étendue aux officiels français, qui se sont pressés nombreux : parmi les invités, « *citons au hasard MM. Gillet, industriel ; Goblot, professeur à l'Université de Lyon ; Vacher, proviseur du Lycée ; Frédet, secrétaire de la Chambre de commerce française de Chine ; Rivoire, Hoffherr, rédacteur en chef de la revue "Lyon" ; Creyssel, de l'A.N.O.D. [?] ; colonel Grémillet, commandant régional des travailleurs chinois ; capitaine Bertilliet, commandant-adjoint...* ». L'arrivée impromptue du Préfet du Rhône et du maire de Lyon, Édouard Herriot en personne, achève de conférer à la « *grande fête*⁶³⁰ » populaire des ouvriers de Saint-Fons, les allures d'offensive de charme organisée par certains ressortissants chinois qui n'ont rien à voir avec les travailleurs des cantonnements : « *MM. Li Lin Yu, secrétaire de la société franco-chinoise d'éducation ; Lee K. P., directeur de l'imprimerie chinoise de Tours, Tsi, directeur de la Société chinoise d'importation et d'exportation de Paris ; [...] M. le professeur Tsu My, chargé de l'organisation provisoire de l'Institut franco-chinois de Lyon, M. Tsen-Tsonming, correspondant de l'Université de Pékin*⁶³¹ »... Tout indique que les élites chinoises travaillent en fait à l'institutionnalisation d'une coopération universitaire franco-chinoise qui se traduira par l'institution, quelques mois plus tard, de l'Institut franco-chinois de Lyon, déjà évoqué précédemment⁶³². L'orgueil national français est en tout cas opportunément flatté par l'un des orateurs, le professeur Tsu My, qui déclare au Préfet du Rhône, M. Canal, que « *c'est pour imiter la forme de votre constitution que nous avons fait la révolution de 1911 [...]. Nous croyons que vous êtes le seul peuple digne d'être admiré par tous les peuples du monde, dont la Chine représente un quart*⁶³³ ».

Ainsi, tout se passe comme si les ouvriers illettrés des cantonnements servaient la cause des futurs cadres nationalistes de la République chinoise. Comble de l'ironie : la première promotion de l'Institut franco-chinois, débarquée à Marseille à l'automne 1921, croisera un convoi d'étudiants-ouvriers, réduits au chômage par la crise économique, et qu'expulsera *manu militari* le gouvernement français à la suite de l'organisation d'une marche de protestation sur Lyon⁶³⁴ pour réclamer leur admission prioritaire à l'IFC.

Au-delà de l'anecdote, cet événement marque toutefois une certaine normalisation de la présence des Chinois à Saint-Fons, dont la force de travail présente les vertus « *des jeunes énergies si nécessaires à notre relèvement national*⁶³⁵ ». L'image – sûrement irénique, mais dont la simple évocation témoigne que le cantonnement a perdu de sa charge ségrégative – d'un « *grand bal et des illuminations où se mêla joyeusement la population de Saint-Fons*⁶³⁶ » achève de donner l'impression d'une intégration « à la marge » des baraquements à l'espace vécu des sainfoniards.

⁶²⁹ Cf. « Les Chinois de Lyon fêtent l'anniversaire de la proclamation de leur République », *Le Progrès de Lyon*, 11 octobre 1920.

⁶³⁰ Cf. « Les Chinois célèbrent leur fête nationale », *Le Lyon Républicain*, 11 octobre 1920.

⁶³¹ Cf. Paul BERTHELET, « La Chine nouvelle », *Le Salut public*, 13 octobre 1920.

⁶³² Sur cet institut original, nous renvoyons une nouvelle fois à l'exposition virtuelle organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon La Part-Dieu : <http://www.bm-lyon.fr/lyonetlachine/>.

⁶³³ Cf. Paul BERTHELET, « La Chine nouvelle », *Le Salut public*, 13 octobre 1920.

⁶³⁴ « 106 étrangers de nationalité chinoise résidant dans diverses villes de France où ils souffraient du chômage se sont donnés rendez-vous à Lyon, le 21 septembre courant. Ils prétendent, sans aucun titre régulier, se faire admettre comme pensionnaires étudiants au fort Saint Irénée, dans les locaux de l'Institut franco-chinois. Ils s'y installèrent et manifestèrent l'intention d'y rester, malgré les protestations de M. Tsu, sous-directeur de cet établissement. » Ce dernier fera appel aux forces de l'ordre qui interneront les Chinois à la prison de Montluc, avant de procéder à leur expulsion du territoire national. Cf. **ADR 4 M 415**, archive déjà citée. Note du Secrétariat général pour la police de la Préfecture du Rhône, à l'intention des Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères, 24 septembre 1921.

⁶³⁵ Cf. « Les Chinois de Lyon fêtent l'anniversaire de la proclamation de leur République », *Le Progrès de Lyon*, 11 octobre 1920.

⁶³⁶ Cf. « Les Chinois célèbrent leur fête nationale », *Le Lyon Républicain*, 11 octobre 1920.

Le recyclage des cantonnements à destination de nouveaux immigrés

Un mode alternatif par lequel les cantonnements se sont fondus dans le tissu urbain renvoie à leur progressif recyclage en véritables « quartiers des étrangers », à mesure que des employeurs locaux peu scrupuleux en ont fait usage comme des « cités ouvrières » de seconde zone, afin de remédier à la pénurie de logement. Ce dernier problème s'avère en effet particulièrement saillant dans la France de l'entre-deux-guerres, et particulièrement dans les banlieues lyonnaises de Saint-Fons/Vénissieux. Nous pouvons ainsi constater le décalage important entre la progression démographique constatée à Saint-Fons et l'effort de construction immobilière, à travers la progression continue du taux d'occupation du bâti, qui passe de 11,5 en 1911 à 12,8 en 1921, et 13 en 1926⁶³⁷ – le tassement de la courbe au milieu des années 1920 pouvant être justement expliqué par la construction de plusieurs « cités ouvrières » à l'initiative du patronat saint-fonsien devant l'ampleur des besoins⁶³⁸. À Vénissieux, M. Corbel relève semblablement des taux d'occupation particulièrement élevés dans certaines des rues les plus vétustes de la ville, où s'entassaient les travailleurs immigrés et leurs familles, quand ils ne s'installent pas seuls en France⁶³⁹.

La tentation a donc été grande pour le patronat local de réutiliser à son propre compte les cantonnements militaires hérités de la guerre, pompeusement rebaptisés en « petites cités ». Nous ne reviendrons pas ici sur le cas du cantonnement « chinois » du quai Saint-Gobain, progressivement réemployé, au milieu des années 1920, pour loger la main-d'œuvre portugaise, puis polonaise⁶⁴⁰, que la direction de l'entreprise achemine depuis ces pays jusqu'au début des années 1930. Une photo de la « Cité des électrodes⁶⁴¹ », visible dans un des ouvrages que M. Corbel a consacré à l'histoire de Vénissieux⁶⁴², atteste de la banalité de ce type de pratiques. En effet, elle donne à voir une série de bâtiments de plain-pied, en parpaings et en bois, construits en longueur, qui évoquent fortement le modèle des baraquements Adrian – même si la construction « en dur » reflète la pérennisation d'un mode de logement originellement provisoire. Du reste, le caractère collectif des dortoirs militaires que constituaient les cantonnements se retrouve à l'évidence dans cette « cité ouvrière » qui n'a rien de la « cité radieuse », mais qui constitue un modèle – extensible et modulable sans trop de difficultés – auquel bon nombre d'entreprises ont recours :

« La cité des Electrodes est plus rudimentaire, elle accueille dans sept maisons 65 personnes

⁶³⁷ Cf. **AMSF 1 F 4-5/6/7** : Registres des recensements 1911, 1921 et 1926. Le taux d'occupation du bâti est obtenu par la division de la population par le nombre de maisons et d'immeubles de la commune. Il constitue un indicateur certes imprécis de la densité de peuplement de l'habitat urbain.

⁶³⁸ Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, *op. cit.*, p. 68-73.

⁶³⁹ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux, du village à la ville industrielle...*, *op. cit.*, p. 101-s.

⁶⁴⁰ Cf. *supra*, § 1.2.2.2.

⁶⁴¹ Le nom de la cité renvoie à celui de la Société française des électrodes, entreprise vénissienne qui, pendant la guerre 1914-1918, disposait entre autres d'un groupement de travailleurs serbes dans le cadre de sa participation à l'économie de guerre. Cf. *supra*, § 1.2.1.2.

⁶⁴² Cf. M. CORBEL, *Vénissieux, du village à la ville industrielle...*, *op. cit.*, p. 115.

en 1926, et on passe à 13 maisons en 1931 pour 134 personnes [...] Par ailleurs, les entreprises hébergent directement dans leur périmètre, dans des cantonnements, c'est-à-dire dans un ou plusieurs baraquements, une main-d'œuvre exclusivement immigrée, comme les Forges de Longwy route de Lyon [...] ou encore cette fois à l'écart des usines, le cantonnement Berliet de la rue Paul Bert⁶⁴³. »

Alors que divers documents évoquent les « *Egyptiens*⁶⁴⁴ » initialement logés dans ces baraquements, et dont on ignore les raisons de la présence, ou l'origine véritable (ils sont encore une vingtaine en 1918⁶⁴⁵, avant de s'évanouir semble-t-il, sans laisser de traces), tout indique que ce sont des Espagnols qui occupent pour grande partie ces anciens locaux militaires⁶⁴⁶.

Enfin, nous pouvons constater qu'une certaine forme de recyclage de la technologie des cantonnements peut également être le fait, faute d'alternative en matière de logement des immigrants eux-mêmes.

C'est ce que nous apprennent les procès-verbaux des démarches effectuées par des huissiers et des agents de recouvrement, chargés d'exécuter une procédure d'expulsion à l'encontre des « *femmes Humbert, et leurs époux Baulet et Massot* », domiciliés sur des terrains situés sur « *l'ancien domaine Picard*⁶⁴⁷ », c'est-à-dire sur le plateau agricole des Clochettes, à la lisière orientale de Saint-Fons, qui dominait le site où fût implanté l'Atelier de chargement de Vénissieux. La commune s'est portée acquéreur en avril 1930 des terrains que possédaient les Hospices civils de Lyon, et que ces derniers avaient loué en 1920 au cultivateur Alexandre Humbert. Elle a cherché à signifier le congé dédit au locataire, mais sans succès – le locataire est décédé, tandis que ses héritières, après vérification, ont quitté la commune et résident désormais à Saint-Priest⁶⁴⁸. Du rapport rédigé par l'agent de recouvrement Abel Troccon – dont nous conservons l'orthographe approximative mais aussi savoureuse que son patronyme – il ressort qu'en raison de sa localisation relativement à l'écart du reste de la ville, les anciens champs de M. Humbert ont fait l'objet d'une appropriation sauvage :

« Après avoir recherché en vain les terrains ci-dessus désignés où je me suis alors retiré auprès de M. le secrétaire chef de la mairie de Saint Fons afin d'obtenir des indications précises sur la situation des terrains à expulser ; il m'a été répondu par celui-ci qu'il ignorait lui-même la situation des lieux et m'a adressé à monsieur Durand, conseiller municipal de quartier lequel m'a indiqué les terres à reprendre situées entre la rue Carnot et la rue Petit Bois. J'ai alors constaté sur des terrains l'existence de nombreuses constructions en bois d'aspect sordides habitées par des Espagnols et des Maroquains [sic]. Eu égard à la population et téroclite [sic] y domiciliée et pour assurer ma sécurité personnelle dans l'accomplissement de ma mission je me retirais auprès de M. le Commissaire de Police afin

⁶⁴³ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux la rebelle...*, op. cit., p. 138.

⁶⁴⁴ Nous renvoyons notamment aux écrits précédemment cités du maire J.-F. GARIN, qui évoquent les rixes survenues entre « *des Égyptiens et de paisibles habitants de Vénissieux* », ou le fait que « des ouvriers de toute nationalité, particulièrement : Espagnols, Égyptiens, Chinois, travailleurs Coloniaux sont arrivés et continuent d'arriver en nombre considérable ». Cf. **AMVÉ 4H97/2**, archive déjà citée. Rapport du maire de Vénissieux devant le conseil municipal sur la question de la création d'un poste de police, document non daté (août/septembre 1916) ; **AMVÉ 2 H 87**, archive déjà citée. Courrier du maire à monsieur le Général gouverneur militaire de Lyon, commandant de la XIV^e région, 5 décembre 1916.

⁶⁴⁵ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux, du village à la ville industrielle...*, op. cit., p. 108.

⁶⁴⁶ Près de 40 % du personnel total de la Société française des électrodes est de nationalité espagnole. Cf. P. VIDELIER, B. BOUHET, *Vénissieux de A à V...*, op. cit., p. 264.

⁶⁴⁷ Cf. **AMSF I 6** : Réquisitions de logements (1931-33, 1954-1966). PV de remise du congé dédit donné par la commune de Saint-Fons aux héritiers HUMBERT, remis par G. POULIN, huissier, le 25 avril 1931.

⁶⁴⁸ *Ibid.* PV de Abel TROCCON, agent recouvreur, portant sur l'avancement de l'exécution de la procédure d'expulsion, le 9 juin 1932.

*d'obtenir son assistance*⁶⁴⁹. »

Après cette retraite piteuse, l'agent recouvreur retourne sur le plateau pour relever l'identité d'une douzaine de résidents, qui vivent dans des cabanes de bois, de papier goudronné, et de tôles construites par leurs soins, sur un terrain qu'ils affirment pour la plupart louer à des propriétaires de nationalité française. S'agit-il de fausses déclarations, ou dispose-t-on d'un indice quant à un recel de titre de propriété exercé à l'encontre de migrants peu au fait de la législation ? A. Troccon ne répond pas à cette interrogation, mais s'émeut qu' « *attendu que les occupants sus nommés détiennent les lieux du chef des consorts Humbert contre lesquels seul l'ordonnance dont je suis porteur prononce l'expulsion à l'exclusion de tous autres occupants* », il n'a pu procéder « *à la dite opération à l'égard des douze occupants sus nommés dont la mise en cause directe [lui] paraît être indispensable*⁶⁵⁰ ». Celle-ci est exécutée au cours du mois de juillet 1933, à en croire le courrier adressé par l'huissier Brison à la mairie de Saint-Fons, qu'il informe de la visite probablement peu courtoise que lui a réservé le dénommé Africat « *que nous avons expulsé l'autre jour & qui est venu me réclamer la baraque que vous avez dû faire enlever par le service de la voirie*⁶⁵¹ ».

Notons que les terrains acquis par la commune seront utilisés pour accueillir un programme de logements de la Société lyonnaise des HBM⁶⁵².

À travers cette illustration, nous pouvons mesurer combien le cantonnement et le bidonville s'inscrivent dans un *continuum* des formes historiques de logement contraint. S'il n'est guère probable que les Espagnols et Marocains mentionnés dans ces archives soient d'anciens travailleurs des groupements de la Première guerre mondiale, il n'en demeure pas moins frappant de constater l'implantation de ces habitats sur des sites voisins, isolés du reste du tissu urbain, et semblablement réservés à des populations « allogènes ». Désireux de disposer d'un toit qu'ils ne pouvaient obtenir du fait de la crise du logement, et peut-être soucieux de conserver une certaine tranquillité, à une époque où la crise économique légitime les procédures d'expulsion expéditives à l'encontre des étrangers en situation irrégulière, les occupants de ces habitations précaires illustrent un cas limite d'appropriation par les « allogènes » eux-mêmes de la technologie du cantonnement.

Les cantonnements, à l'origine indirecte de flux migratoires interrégionaux

Enfin, une dernière modalité de pérennisation de la présence « allogène » sur le territoire de Saint-Fons/Vénissieux associée à la présence de cantonnements de travailleurs au cours de la Première guerre mondiale s'avère ressortir d'un examen minutieux de l'origine géographique de certains groupes d'immigrés. En effet, l'approche de l'immigration en tant que déplacement – provisoire ou définitif – d'un pays vers un autre, si elle révèle le cadre étatique de nos conceptions de sens commun, empêche de déceler certaines propriétés intéressantes des individus agrégés dans les catégories nationales desquelles ils relèvent.

⁶⁴⁹ *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

⁶⁵⁰ *Ibid.* PV de Abel TROCCON, agent recouvreur, portant sur l'avancement de l'exécution de la procédure d'expulsion, le 11 juin 1932.

⁶⁵¹ *Ibid.* Courrier adressée par Maître BRISON, huissier de justice, à M. le maire de Saint-Fons, le 20 juillet 1933.

⁶⁵² Cf. A. PÉNISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, op. cit., p. 61-s.

Ainsi, il est relativement aisé de constater l'accroissement du poids de l'immigration espagnole dans la structure démographique de la ville de Vénissieux, après la Première guerre mondiale. Bien avant l'exode des Républicains défaits par Franco au cours de la guerre civile de 1936-1939, en 1931, la cité vénissienne compte déjà 1094 Espagnols parmi ses habitants, soit 13,8 % de sa population totale. Parmi les ouvriers qui résident sur le territoire de la commune, la proportion de citoyens hispaniques s'élève à 16 %, témoignant de l'importance de la main-d'œuvre hispanique dans l'essor industriel de Vénissieux⁶⁵³.

De façon relativement moins connue, il transparaît de l'analyse des trajectoires de ces migrants une surreprésentation de plusieurs foyers géographiques d'origine à l'échelle infranationale : bon nombre de ces immigrés espagnols proviennent du sud-est de l'Espagne, qu'il s'agisse de la région de Turre, dans la province d'Almería⁶⁵⁴, des villages avoisinants la cité de Carthagène, au sud de la province de Murcie⁶⁵⁵, ou encore des petites communes de l'Oranais algérien⁶⁵⁶, dans lesquelles des colons hispaniques s'étaient installés à la suite de la colonisation française, pour constituer cette couche du prolétariat rural, sous la dépendance des grands propriétaires terriens, à peine distincts socialement des indigènes musulmans. Ces précisions permettent de faire ressortir l'existence de flux migratoires entre l'Espagne et la France qui ne concernent pas des individus atomisés, mais des groupes d'interconnaissance (familiaux et/ou de voisinage) qui, par-delà l'exil, cherchent à reproduire leur structure interne⁶⁵⁷. Au regard de la survenue de nombreuses familles espagnoles dès l'immédiat après-guerre, alors même que la présence de groupements de travailleurs masculins de cette nationalité est attestée à Vénissieux à partir de l'été 1915, il ne semble pas saugrenu de penser que, parmi ces derniers, quelques-uns sont à l'origine de l'arrivée de beaucoup des seconds. Pour le dire vite, les « allogènes » recrutés au cours du conflit mondial ont pu chercher, à la fin de la guerre, à initier la migration de leurs proches, et les engager à s'installer dans la région lyonnaise, où le travail ne manquait pas.

De manière intéressante, nous disposons d'un document qui pourrait corroborer l'hypothèse d'une continuité entre immigration organisée par l'État durant la guerre, et installation de ménages espagnols après l'armistice. Dans une note circulaire adressée par ses services aux maires du département, le Préfet du Rhône juge inapproprié le recours aux réfugiés ou aux prisonniers de guerre allemands pour réaliser les travaux des champs.

« Il m'a paru nécessaire de chercher en dehors de ces catégories la main-d'œuvre complémentaire indispensable. Les ouvriers agricoles espagnols viennent depuis longtemps, dans le midi de la France, au moment des grands travaux. S'il était possible de provoquer leur

⁶⁵³ Cf. P. VIDELIER, B. BOUHET, *Vénissieux de A à V...*, *op. cit.*, p. 177 et 202.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 13.

⁶⁵⁵ Cf. M. CORBEL, *Vénissieux, du village à la ville industrielle...*, *op. cit.*, p. 102.

⁶⁵⁶ Cf. P. VIDELIER, B. BOUHET, *Vénissieux de A à V...*, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁵⁷ « En l'état initial de l'émigration, les liens de solidarité interne à la communauté des émigrés étaient noués sur modèle des relations anciennes (*i.e.* sur le modèle de parenté et/ou de la proximité géographique) » note A. SAYAD au sujet du « premier âge » de l'émigration algérienne en France. Cf. A. SAYAD, « Les trois "âges" de l'émigration... », art. cité, p. 76 (note de bas de page).

arrivée dans notre département, on pourrait très probablement les employer aux conditions dont vous trouverez ci-jointe l'énumération. Je vous prie de bien vouloir me faire connaître si des agriculteurs de votre commune seraient, le cas échéant, disposés à recourir à cette main-d'œuvre⁶⁵⁸. »

Dans la situation de la guerre, l'administration essaie de capter des flux saisonniers préexistants à destination du sud de la France, et propose des conditions avantageuses aux Espagnols : ceux-ci peuvent disposer d'un logement, peuvent s'engager collectivement (avec femmes ou enfants, ou par « équipe » de travail), et voient leurs frais de transport pris en charge par l'employeur – une retenue sur salaire à hauteur de ce coût est effectuée jusqu'à la fin du contrat, mais restituée si le salarié tient ses engagements. Même si le document évoque le mode de recrutement des travailleurs agricoles, il n'est pas déraisonnable de penser que se des groupements de travailleurs étrangers ont pu se constituer de manière similaire, sur la base de l'interconnaissance familiale ou de voisinage, et constitué, à court ou moyen terme, des noyaux de peuplement homogène sur le territoire de Saint-Fons/Vénissieux.

La constitution d'un flux migratoire à destination des communes où d'anciens occupants des cantonnements avaient été employés durant la guerre s'avère en tout état de cause attesté de manière claire dans au moins un cas : celui de la petite communauté marocaine repérée à Saint-Fons dans l'entre-deux guerres, d'autant plus atypique à cette époque qu'elle est constituée par des Juifs sépharades dont la trajectoire est résumée comme suit par Elkbir Atouf – à l'appui d'une thèse publiée sur la question à la fin des années 1930 et d'un témoignage oral d'un descendant demeuré à Saint-Fons :

« Au cours du conflit, quelques Juifs marocains “sont venus dans les mêmes conditions que les Musulmans pour travailler dans la Poudrerie de Saint-Fons [...]. La guerre terminée, les Juifs partagèrent le sort de leurs compagnons [musulmans] et furent rapatriés ; ils rentrent dans leurs villes respectives”. Toutefois “Joseph Ben Attar, natif de Mogador, [...] l'un des rares et premiers “travailleur colonial” [sic], réussit à rester à Saint-Fons pour y travailler à la fin de son contrat”. Par ailleurs, une fois la guerre terminée, trois anciens “poilus” marocains engagés volontaires dans l'armée française et qui lui sont vaguement apparentés, Aïch Aknin, Abizher et Bitton, purent se soustraire au rapatriement lors de leur démobilisation à Lyon ; en effet “ils apprennent qu'il est demandé des ouvriers pour les usines de Saint-Fons. Alors, ils décidèrent d'y rester”. Joseph Ben Attar rencontra alors Aknin, Bitton et Abihzer “et fut chargé de faire venir des travailleurs juifs du Maroc à partir de 1919 avec la bénédiction des autres “trois poilus”, en collaboration avec des employeurs”. Tels furent les modestes débuts de la communauté juive de Saint-Fons⁶⁵⁹. »

Au-delà de l'anecdote, ce témoignage atteste que d'anciens travailleurs « allogènes », motivés par des stratégies personnelles d'immersion dans la société d'accueil, ont été en mesure de s'affranchir de la logique du cantonnement – qui impliquait leur rapatriement une fois la guerre terminée. Mais cette démarche individuelle de « sortie » du groupement de « travailleurs coloniaux » a ceci de remarquable qu'elle s'accompagne, grâce au soutien tacite du patronat local qui y trouvait son compte, de la reconstitution quasi-simultanée d'un

⁶⁵⁸ Cf. **AMVÉ 7 F 53/1** : Travaux agricoles, main-d'œuvre militaire, instructions (1915-1919). Courrier circulaire adressé par le Préfet du Rhône, secrétariat général pour l'administration, 3^e division, 2^e bureau, relatif à la « Main-d'œuvre agricole », à l'attention de MM. les maires du département, en date du 4 mai 1915.

⁶⁵⁹ Cf. Elkbir ATOUF, 2003, « Une communauté de prolétaires : les Juifs marocains de Saint-Fons, 1919-1946 », *Archives juives*, n°36, p. 122.

collectif à travers lequel se vit la prolongation de l'expérience migratoire. Au nombre d'une quinzaine en 1921, les Marocains de Saint-Fons sont presque 250, dix ans plus tard, à reconstituent une « *mellah* au bord du Rhône⁶⁶⁰ ». Se pose dès lors la question de savoir s'il est possible de relier l'existence des cantonnements avec la constitution de « communautés » durables sur le territoire de Saint-Fons/Vénissieux.

2.1.3.2 – Les cantonnements, à l'origine de « communautés fermées » ?

La technologie du cantonnement avait ceci de particulier qu'elle réduisait en quelque sorte les travailleurs qu'elle concernait à des éléments interchangeables, parfois même désignés sous la forme déshumanisée de numéros de matricule, d'abstractions collectives que quelques stéréotypes raciaux suffisaient pensait-on à décrire⁶⁶¹. S'interroger sur l'éventuelle structuration de groupements communautaires dans les villes ouvrières de la banlieue méridionale de l'agglomération lyonnaise comporte ainsi le risque pour l'analyste de reproduire, à son corps défendant, ce type de schéma simplificateur. Pour quelle raison deux étrangers de même nationalité dans une société donnée constitueraient-ils *de facto* une « communauté » ? L'usage actuellement galvaudé de ce terme, appliqué par les publicitaires ou les intellectuels médiatiques à n'importe quelle collection d'individus présentant quelque trait commun, conduit à le manier avec circonspection et prudence.

Précisons donc le sens de notre questionnement : il s'agit ici, pour conclure notre étude de cas, de se demander si l'expérience du cantonnement a conduit à ce que se constituent des foyers de peuplement « allogènes », tendanciellement distincts du reste de la population « autochtone », et séparés d'eux. La « fermeture » d'un tel type de groupement se manifesterait par exemple par le recours quasi-exclusif à la langue maternelle au détriment de la langue vernaculaire du pays d'accueil, l'endogamie des unions, ou la transmission intergénérationnelle de pratiques ou de croyances spécifiques. Pour employer la terminologie wébérienne, c'est donc davantage l'existence éventuelle d'une « communalisation », c'est-à-dire d'une relation sociale qui orienterait par « le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté⁶⁶² » leurs activités, que tentons d'éprouver. Au vu de la modestie du matériel à notre disposition, il ne s'agit pas de confirmer ou d'infirmer telle ou telle option, mais plutôt d'ouvrir quelques pistes quant au devenir de quelques foyers de peuplement « allogènes » identifiés sur Saint-Fons/Vénissieux.

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p. 124. La *mellah* est le nom du quartier juif dans les pays musulmans.

⁶⁶¹ Cf. *supra*, § 1.1.2.1.

⁶⁶² Cf. Max WEBER, *Économie et société*/I..., *op. cit.*, p. 78. C'est l'auteur qui souligne.

Certains éléments, comme la constitution d'associations amicales organisées sur des critères nationaux et/ou religieux, suggèrent que des tentatives ont été impulsées pour maintenir, au moins symboliquement, une cohésion entre compatriotes. Nous avons par exemple déjà évoqué à plusieurs reprises la communauté ecclésiastique hellénique Saint Eleuthère, fondée en février 1918 par un religieux orthodoxe missionné par le gouvernement de son pays, et qui « *a pour but de venir en aide aux ouvriers grecs occupés à Lyon et les environs*⁶⁶³ ». De même, les Juifs marocains n'ont de cesse de se trouver un local permettant d'organiser la prière en commun à la base de leur rite, et constituent le 13 février 1927 une association, la Société culturelle et de bienfaisance israélite qui « permet à la communauté naissante de gérer solidairement les problèmes religieux comme ceux de la vie quotidienne⁶⁶⁴ ». Dans un registre légèrement différent, une « *Association chinoise pour le Salut national* » plus tardive (elle ne se crée qu'en 1938) se fixe entre autres pour buts

« De venir en aide par tous les moyens possibles à la mère patrie ; de réunir tous les Chinois qui résident à Lyon et dans les environs sans distinction politique, religieuse ou sociale [...] ; de développer entre les sociétaires un large esprit de compréhension, de tolérance et de fraternité ; [...] de chercher les moyens d'entraide entre les sociétaires ; de développer l'esprit patriotique⁶⁶⁵ ».

L'intéressant est de constater que parmi les « membres permanents », au nombre de trente-cinq, seuls huit sont extérieurs à l'Institut franco-chinois, qui rassemble des étudiants dont le séjour en France est par définition réputé temporaire. La cause patriotique, qui agite d'autant plus les salles de cours de l'IFC qu'à la guerre civile endémique qui oppose communistes, nationalistes du Guomindang et seigneurs de guerre s'est greffée le conflit sino-japonais depuis l'été 1937, paraît constituer vu de Lyon une cause d'intellectuels. En plus d'un commerçant, sept ouvriers toutefois figurent parmi les adhérents ; quatre sont encore domiciliés à Saint-Fons, tandis que deux y ont vécu, avant de s'installer dans Lyon *intra-muros*. Rien de comparable avec les presque deux cents ouvriers qui célébraient dignement l'anniversaire de la Révolution de 1911 dans les cantonnements de la SCUR.

Rappelons en propos liminaire qu'entre 1920 et 1922, des rapatriements ont pu s'opérer, pour réduire les effectifs des Chinois de Saint-Fons. Sur le registre du recensement de 1926, nous pouvons retrouver la trace de 59 habitants enregistrés comme ressortissants de nationalité chinoise. Parmi eux, des doutes sérieux peuvent être soulevés au sujet de neuf individus : porteurs de patronymes visiblement russes ou portugais, leur mention sur le registre fait suite à celle d'un Chinois plus crédible, ce qui laisse à penser que le responsable des écritures a recopié machinalement la nationalité de la ligne précédente, ou utilisé par erreur le signe « d^o » (pour « idem »)⁶⁶⁶.

Parmi les 50 Chinois restants, 22 travaillent à Saint-Gobain et 21 à la SCUR. Seuls 13 vivent encore dans le « cantonnement chinois » de Saint-Gobain (le seul à ne pas avoir été détruit à

⁶⁶³ Cf. **4 M 595**, archive déjà citée.

⁶⁶⁴ Cf. Elkbir ATOUF, 2003, « Une communauté de prolétaires... », art. cité, p. 126.

⁶⁶⁵ Cf. **4 M 595**, archive déjà citée. Dossier de déclaration en préfecture de l'association chinoise pour le Salut national, 30 mars 1938.

⁶⁶⁶ Des erreurs similaires sont signalées à la même époque sur les registres de recensement de Vénissieux. Cf. P. VIDELIER, B. BOUHET, *Vénissieux de A à V...*, op. cit, p. 17.

cette date), alors majoritairement occupé par des ouvriers portugais. Les autres ouvriers se répartissent dans les différents quartiers ouvriers de la ville. Ils habitent dans des chambres, à plusieurs dans des garnis, et même, pour six d'entre eux, en couple, avec une Française. Trois enfants sont d'ores et déjà enregistrés sur le registre⁶⁶⁷.

En 1931, plus aucun chinois ne réside dans le cantonnement – peuplé de Polonais et de Portugais⁶⁶⁸. En 1936, une quinzaine de Portugais sont recensés comme habitants sur ce site⁶⁶⁹.

Tout se passe donc comme si les départs du cantonnement s'étaient effectués au compte-goutte, au rythme des stratégies autonomes déployées par chaque ouvrier. Le « groupement » de travailleurs ne paraît pas avoir généré une solidarité fédératrice. S'il arrive que plusieurs ouvriers logent pour un temps au moins dans le même appartement, nous ne trouvons nulle trace d'un « quartier chinois » à Saint-Fons. La difficulté à faire venir des femmes, des amis ou de la famille de Chine a constitué à cet égard un obstacle de premier ordre, qui a empêché la structuration d'une « communauté » immigrée. Aussi, nous pouvons penser que le progressif évanouissement des Chinois de l'espace public saintfoniard, voire leur quasi-disparition de la mémoire collective de la ville⁶⁷⁰, renvoie tout autant aux pratiques d'exogamie (qui contribue à disperser et diluer progressivement ces « allogènes » parmi les « autochtones⁶⁷¹ ») qu'à l'absence de perspectives de retour dans le pays d'origine, qui résulte d'ailleurs peut-être d'une décision volontaire d'installation durable en France. Le fait que ces travailleurs n'aient pas cherché à bénéficier du rapatriement vers la Chine aux frais de l'État français, droit qui leur était ouvert jusqu'en mars 1922, plaide en faveur de cette hypothèse.

Grâce à la fille d'un ouvrier chinois saintfoniard, nous disposons de documents permettant de reconstituer approximativement sa trajectoire après la fin de la guerre. Les extraits du registre d'immatriculation qu'en tant qu'étranger, ce travailleur devait faire viser à l'occasion de ses déplacements en France nous apprennent ainsi que le nommé Li Té Ché a quitté la commune de l'Horme (Loire) pour revenir vers Lyon le 18 juillet 1921. Il a de nouveau été visé au départ de Saint-Chamond, le 27 août 1921, pour signaler son retour sur Saint-Fons le 28 août 1921⁶⁷². Une photographie le représentant avec quelques camarades devant une meule de foin, nous pouvons imaginer qu'il alternait les postes en usine (Saint-Fons, Lyon, Saint-Chamond) et les travaux de ferme (L'Horme). Li Té Ché a dû multiplier les déplacements similaires, puisqu'il n'est pas mentionné sur les registres de recensement de 1921 et 1926 à Saint-Fons, alors que nous savons qu'il continuait à y vivre par intermittence. En effet, nous disposons de son acte de mariage⁶⁷³, contracté à Saint-Fons en 1923, avec Germaine Châtel, ainsi que de nombreuses mentions de ses enfants dans divers documents administratifs⁶⁷⁴, qui attestent de

⁶⁶⁷ Cf. **AMSF 1 F 4-7** : Registre du recensement de 1926.

⁶⁶⁸ Cf. **AMSF 1 F 4-8** : Registre du recensement de 1931.

⁶⁶⁹ Cf. **AMSF 1 F 4-9** : Registre du recensement de 1936.

⁶⁷⁰ Nous reviendrons sur ce processus dans la troisième partie de ce rapport.

⁶⁷¹ La fille d'un Chinois de Saint-Fons explique en riant : « *Mais moi, je sais qu'après de mes amis, il m'est arrivé de dire : "voilà, je suis eurasienne, mon papa venait de Chine", et personne ne voulait me croire. Les gens ne comprenaient pas ce que je leur disais, pour eux j'étais Madame Escoffier, qu'est-ce que venait faire cette histoire de Chinois là-dedans ?* ». [Madame ESCOFFIER, 72 ans, née en 1936, fille benjaminne d'un ouvrier chinois de Saint-Fons, 11 avril 2008 (entretien téléphonique)]

⁶⁷² Cf. **Archives privées de la famille ESCOFFIER**. Extrait du registre d'immatriculation de LI TÉ CHÉ, initialement établi le 12 juillet 1921.

⁶⁷³ *Ibid.* Copie de l'acte de mariage n°40, prononcé entre LI TÉ CHÉ et Germaine, Marthe, Joséphine CHÂTEL, le 7 juillet 1923.

⁶⁷⁴ Un petit Lucien LI TÉ CHÉ, âgé de « *trois ans* », réside en 1926 dans la maison CHÂTEL, avec ses grands-parents. Cf. **AMSF 1 F 4-7** : Registre du recensement 1926. Notons que dans un document qui établit les « cas douteux » de jeunes gens vis-à-vis du Service du travail obligatoire, imposé par le régime de Vichy en 1943, nous apprenons que Lucien est né le 23 mars 1922, et a un frère à Saint-Fons, prénommé Roger, né le 5 novembre 1924, tuyauteur soudeur. Cf. **AMSF F 38**,

l'installation durable de sa famille dans la commune.

Du reste, au début des années 1930, il possède un café, rue Francis de Pressensé (en bordure du quartier des usines de Saint-Fons) – une photographie le montre posant la devanture, avec sa fille, née en 1936, dans les bras⁶⁷⁵. Dès lors, on peut imaginer que cet homme a cherché à acquérir un pécule pour s'extraire de la condition ouvrière, et marquer son enracinement dans sa nouvelle patrie en devenant propriétaire d'un commerce. Malheureusement pour lui, il décède en 1939, à 46 ans seulement.

Nous ne prétendons évidemment pas extrapoler des conclusions trop générales à partir de cette trajectoire singulière, mais elle paraît intéressante dans ce qu'elle suggère : les sorties du cantonnement chinois se font individuellement, au gré des rencontres amoureuses, ou des opportunités de travail qui poussent à quitter Saint-Fons. Nous savons par exemple que le nommé Wa Y Té, « *ouvrier chinois matricule n°6910*⁶⁷⁶ », ex-ouvrier du cantonnement Saint-Gobain, demeurait en 1925 à Billancourt (Seine). Nous ignorons les raisons de son retour vers Saint-Fons (dans les années 1930 ?).

L'autre colonie « allogène » au sujet de laquelle nous disposons de quelques informations est celle constituée par les Juifs Marocains de Saint-Fons. Dans ce cas précis, évoquer la constitution d'une « communauté » peut paraître moins contestable que pour l'exemple des Chinois, en raison du mode collectif de la migration, fondée sur des relations d'interconnaissance, en plus du partage d'une même foi et d'une même culture. Toutefois, dès le début des années 1930, un relatif processus d'acculturation est déjà perceptible, à travers le départ de plusieurs familles de la « *mellah* » constituée dans les rues proches de l'ancienne gare, pour les cités ouvrières qui se construisent sur le plateau des Clochettes. Un « ancien » interviewé par Elkbir Atouf laisse transparaître l'incorporation, cahin-caha, à un ensemble transcendant, la « classe ouvrière », qui participe de la socialisation française des immigrés et de leurs enfants nés en France :

« Dans chaque allée où les caves se situaient au rez-de-chaussée, il y avait 5 étages. Et à chaque étage 4 habitations. [...] Ce qui donne un millier d'habitants environ [...], plus de la moitié sont étrangers, principalement latins : espagnols et italiens, mais en totalité très unis, tous solidaires⁶⁷⁷. »

S'il ne faut pas forcément se laisser prendre à cette vision mythifiée de la « solidarité de classe » – l'historien local de Saint-Fons C. Delmas nous informant dans un échange oral qu'un des immeubles du plateau était dénommé « Bicot-Palace » par les ouvriers français – elle reflète toutefois la progressive atténuation des barrières entre groupes. Du reste, et il

archive déjà citée. Récapitulatif des classes 1943 et 1944 pour le STO, établi par la mairie de Saint-Fons le 20 juillet 1943. Enfin, un enfant LI TÉ CHÉ, mort en bas âge, a été inhumé le 2 février 1934 au cimetière de Saint-Fons. Cf. **AMSF I 8** : Divers à inventorier (1889-1964). Registre des inhumations, du 16 janvier 1929 au 23 décembre 1936. PV d'inhumation n°110.

⁶⁷⁵ Cf. **Archives privées de la famille ESCOFFIER**. Photographie (1936-1937 ?).

⁶⁷⁶ Nous nous appuyons ici sur un document délivré par le Consul général de la République de Chine. Cf. **Archives privées de la famille POPPIER**. Certificat d'immatriculation n°17, délivré par le Consul de Chine, le 17 février 1925.

⁶⁷⁷ Cf. Elkbir ATOUF, 2003, « Une communauté de prolétaires... », art. cité, p. 125.

convient de le noter, la municipalité de Saint-Fons n'a eu de cesse de chercher à faciliter l'intégration de ces nouveaux citoyens – délivrance d'un permis de construire pour une synagogue en 1927, et autorisation d'ouvrir un cimetière hébraïque en 1935. Á travers cette inscription monumentale dans l'espace public, la « communauté » marocaine tend à manifester, comme le souligne E. Atouf, que ses membres « savaient pertinemment que l'exil en France serait définitif⁶⁷⁸ »... Sauf catastrophe, qui survient avec la Seconde guerre mondiale, et la politique de déportation et d'extermination menée par les nazis. Macabre ironie de l'histoire : nous découvrons, au détour d'une enquête diligentée à la Libération sur un chef de service de l'atelier de construction de Saint-Fons, où les autorités avaient choisi de parquer les Juifs en attente de déportation : dans les cantonnements installés afin de loger les travailleurs indochinois acheminés sur place à la fin de 1939 pour tourner des obus jusqu'à la victoire finale, et laissés à l'abandon depuis la défaite de mai 1940. Un fait divers sordide⁶⁷⁹ a donc permis de conserver la trace des pratiques ségrégationnistes, poussées à leur extrême, qui ont pu s'incarner dans les baraquements de Saint-Fons.

En tout état de cause, il apparaît bien que les foyers de peuplement « allogènes » plus ou moins directement induits par les cantonnements de la Première guerre mondiale n'ont pas généré à Saint-Fons des « communautés » au sens véritable du mot. Largement masculine, résultant dans l'après-guerre d'une décision plus ou moins volontaire de ne pas retourner dans le pays d'origine, cette immigration est relativement tombée dans l'oubli, du fait des vagues contemporaines (Arméniens, Espagnols...) ou ultérieures de peuplement « allogène » dans la banlieue méridionale de l'agglomération lyonnaise. D'une certaine façon, ses acteurs, en se fondant peu à peu dans la masse de la population locale, ont manifesté, d'une silencieuse mais triomphale manière, leur réussite dans l'entreprise de contournement de la technologie d'isolement à partir de laquelle les autorités avaient prétendu modeler leur séjour en France.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 127.

⁶⁷⁹ « Un autre fait souleva l'indignation du personnel. Un juif s'étant évadé du cantonnement installé à l'intérieur des ateliers de Saint-Fons, le colonel tira sur lui et le blessa. Il fut ainsi repris ». Cf. **ADR 668 W 55** : Cabinet du préfet du Rhône (1940-1970). Commission régionale d'épuration (1942-1947). Courrier de l'Inspecteur BÉRARD, portant sur l'enquête diligentée en novembre 1944 sur M. BREULL, chef de service de l'Atelier de construction de Saint-Fons, adressé à Monsieur le Commissaire principal, chef du service, département des Renseignements généraux de M. le Préfet du Rhône, en date du 16 janvier 1945

2.2 – Salaise-sur-Sanne, ou le recyclage patronal d'une technologie de guerre

Parmi les terrains étudiés, les cantonnements de Salaise représentent probablement un processus de pérennisation poussé à son paroxysme. Nés d'une logique de guerre, les cantonnements initialement provisoires ont progressivement été transformés et comme « durcis » par les usines chimiques de Rhône-Poulenc pour devenir, pendant plus de quarante années, le quartier des étrangers de l'agglomération roussillonnaise.

Avant d'en expliciter la genèse et la socio-histoire, nous souhaitons attirer l'attention sur quelques mises en gardes.

Tout d'abord, on observera par rapport aux deux autres études de cas un certain flou quant aux origines précises des cantonnements salaisiens. Cela tient probablement à la différence de taille des agglomérations étudiées, et à leur différence de situation, non seulement géographique, mais aussi « culturelle » : l'agglomération roussillonnaise est très éloignée de la préfecture de son département de rattachement, Grenoble, et, depuis les archives départementales, cette distance à la centralité urbaine et au pouvoir de décision se ressent constamment. De même les centres universitaires les plus proches, Lyon et Grenoble, se sont très peu intéressés à cette agglomération isolée, et nous disposons de peu de travaux universitaires pour consolider notre propos⁶⁸⁰. Enfin, si les archives communales sont partout bien tenues, les communes de l'agglomération, chacune de moins de 10.000 habitants, ne disposent pas des moyens de s'adjoindre les services d'un-e archiviste à temps plein. Pour comble de malheur, le bâtiment de la mairie de Salaise, longtemps situé en zone inondable, a été à plusieurs reprises sinistré, et les archives, entreposées au sous-sol, en ont largement pâti. Ce propos liminaire n'a pas pour objet de quémander au lecteur son indulgence, mais plutôt d'attirer son attention sur des situations on ne peut plus *ordinaires* de cantonnements, liés à des usines de guerre disséminées en milieu rural lors de la Première guerre mondiale. On comprend mieux dès lors que leur oubli soit, lui aussi, le cas le plus ordinaire.

⁶⁸⁰ Plusieurs travaux sont toutefois disponibles, comme le travail de Robert CAILLOT, commandé par l'usine Rhodiaceta, le remarquable mémoire de maîtrise d'Olivier PERRIOLAT et quelques autres. Cf Robert CAILLOT, 1958, *L'usine, la terre et la cité*, Économie et Humanisme, Les Éditions Ouvrières, 207 p ; Frédérique CHAMPELEY, 1992, *L'usine et la ville, représentation et identité : Rhône-Poulenc à Roussillon*, Mémoire de maîtrise d'études urbaines et d'aménagement, Dir. : M. Vanier, Université Lyon 2 ; Maud CHARRIÈRE, 1998, *Le Péage-de-Roussillon et son agglomération durant la seconde guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Dir. : H. Morsel, Université Lyon III, 160 p. + annexes ; Olivier PERRIOLAT, 1992, *L'usine et la ville - Histoire du cas de Rhône-Poulenc dans l'agglomération de Roussillon (38) - 1915-1992*, Mémoire de maîtrise d'études urbaines, Dir. : Y. Lequin, Université Lyon 2, 171 p.

Autre précision, on verra que beaucoup d'éléments dans ce qui suit sont liés avant tout aux familles espagnoles et portugaises (des cantonnements du haut et du bas), et que le matériau s'appauvrit s'agissant du cantonnement algérien, et plus encore pour le cantonnement vietnamien (que nous nommerons « nord-africain » pour le premier et « indochinois » pour le second, comme ils l'étaient dans les documents d'usine). Cette distorsion s'explique avant tout par la nature de chacun des lieux, les premiers étant habités par des familles, qui de plus ont généralement « fait souche » dans l'agglomération, là où les deux autres n'étaient occupés pour l'essentiel que par des hommes célibataires. Pour autant, nous nous sommes efforcé de ne pas totalement masquer les arbres par la forêt.

Enfin, nous aurons recours ponctuellement à l'iconographie disponible dans la collection du CIE évoquée en introduction de ce rapport. Nous pourrions sans difficulté succomber au charme de l'esthétisme tant certaines photos s'y prêtent. Toutefois, nous nous tiendrons à ne mobiliser des clichés que pour appuyer le propos tenu. Cette stricte discipline ne devrait pas trop altérer le langage propre à la photographie ; ainsi nous verrons par exemple que, pour évoquer le paysage des cantonnements, ce sont les seconds plans que l'on invitera à regarder plutôt que l'objet central du cliché.

Ces considérations méthodologiques apportées, nous présenterons tout d'abord les origines proprement militaires des cantonnements salaisiens, construits initialement pour abriter des personnels mobilisés, des prisonniers de guerre et des travailleurs coloniaux. On verra d'ailleurs que cette prégnance militaire s'exprimera à nouveau lors de la seconde guerre mondiale (2.2.1). Pour autant, entre les guerres et au-delà, ces cantonnements vont très vite se transformer en « quartier des étrangers » de l'agglomération. Les recensements sont assez explicites à cet égard sur une forme de spécialisation spatiale, dans laquelle on découvrira une migration avant tout économique, même si cette population marquait un ancrage politique plutôt à gauche (2.2.2). Nous verrons ensuite que ces lieux sont toujours restés considérés comme une annexe de l'usine, localisée à proximité de l'évacuation de ses déchets, et dans laquelle les familles restaient en attente, faute de mieux. En fait, les cantonnements ont pris place dans le système local de logement de Rhône-Poulenc, la place du « bas de l'échelle » (2.2.3). Au final, la désaffectation puis la démolition des cantonnements montrent rétroactivement à quel point ces lieux n'ont jamais vraiment été considérés comme un quartier habité, mais comme des logements provisoires posés sur le territoire des usines, que celles-ci ont détruit sans peine pour s'étendre (2.2.4).

2.2.1 – Les origines militaires des cantonnements salaisiens

Avec le conflit mondial de 1914-1918, l'Etat français recourut massivement au secteur industriel chimique privé pour se fournir en explosifs et en gaz toxiques. Il concourut de ce fait à la constitution rapide, d'une industrie chimique lourde nationale, dont bon nombre d'installations sur le territoire national émergent quasiment *ex nihilo*⁶⁸¹. La plupart des sociétés sont appelées à investir à très grande échelle, tournant leur production vers l'appareil de guerre. Certaines se trouvent d'ailleurs en difficultés à la suite d'accords antérieurs passés avec des fabricants allemands. Par ailleurs, dès les débuts du conflit mondial, l'Etat décide de faire de Lyon le grand arsenal des armées, sa situation géographique étant jugée plus sûre que celle de Paris⁶⁸². L'agglomération lyonnaise bénéficie d'investissements importants.

Implantée à Saint-Fons à proximité de nombreux arsenaux, et libre de toute dépendance avec le nouvel ennemi, la Société chimique des usines du Rhône (SCUR), profite rapidement de ce double avantage et obtient du ministère des Armées une importante commande de phénol. Ce produit sert de base à la mélinite, explosif utilisé par l'armée française. Elle décide de construire une nouvelle usine pour répondre à ces commandes. En juillet 1915, elle trouve à Roussillon, commune située à une cinquantaine de kilomètres au sud de Lyon, des terrains de grande surface, à l'écart des villages habités, proches du Rhône et raccordés au chemin de fer⁶⁸³. L'usine roussillonnaise devient opérationnelle en mai 1916, produisant rapidement 70 t/jour de phénol. En mars 1918, une unité pilote d'ypérite⁶⁸⁴ est mise en service dans l'usine. La direction du matériel chimique de guerre du ministère réquisitionne des terrains agricoles au sud du site, sur la commune de Salaise, pour construire en juillet 1918 un atelier de chargement de l'ypérite⁶⁸⁵. L'importante augmentation des productions de l'usine, de 1916 à 1918, s'accompagne d'un afflux de personnel ouvrier. Le nombre de salariés, 284 en 1916, est évalué en 1917 à 1.116, en 1918 à 1.053, pour retomber à 304 en 1920⁶⁸⁶. Il est donc clairement établi que ce sont des productions de guerre qui ont donné naissance à l'actuelle plate-forme chimique de Roussillon.

Le personnel des pleines années de guerre est composé, pour l'encadrement, de militaires affectés à Roussillon par le ministère des Armées ainsi que de chimistes détachés de l'usine de Saint-Fons. Pour la production proprement dite, la nouvelle usine chimique se

⁶⁸¹ Cf. notamment Olivier LEPICK, 1998, *La grande guerre chimique. 1914-1918*, Presses universitaires de France, p. 116.

⁶⁸² Cf. Michel LAFERRÈRE, 1960, *Lyon, ville industrielle. Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, P.U.F., 509 p.

⁶⁸³ Cf. Pierre CAYEZ, 1989, *Rhône-Poulenc 1885-1975. Contribution à l'étude d'un groupe industriel*, Armand Colin/Masson, p. 58.

⁶⁸⁴ Sulfure d'éthyle dichloré. Ce gaz de combat vésicant fut employé pour la première fois par l'armée allemande contre la ville belge d'Ypres, d'où il tire son nom usuel. Il est connu aussi sous l'appellation de « gaz moutarde ».

⁶⁸⁵ Cf. Archives municipales du Péage-de-Roussillon [désormais **AMPR**]. Délibération du Conseil municipal [désormais DCM] du 31 janvier 1920.

⁶⁸⁶ Cf. P. CAYEZ, *Rhône-Poulenc...*, *op. cit.*, particulièrement p. 65.

trouve confrontée aux mêmes manques de main-d'œuvre que de nombreux employeurs industriels et agricoles. Elle va avoir recours aux différentes possibilités mises en œuvre par le gouvernement pour remplacer la main-d'œuvre partie au front.

2.2.1.1 – Des prisonniers de guerre et mobilisés coloniaux pour pallier le manque de main-d'œuvre

Nous disposons de quelques sources d'archives départementales permettant de rendre compte par touches succinctes des moyens trouvés par les autorités départementales pour pallier le manque de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs. Au début du conflit armé, l'Isère était un département essentiellement agricole, et c'est avant tout dans ce secteur là que des solutions sont recherchées.

Une première source de main-d'œuvre est proposée avec l'utilisation des prisonniers de guerre. Ainsi, dès avril 1915, le ministère de l'Agriculture constate que « *la pénurie de main d'œuvre se fait lourdement sentir pour nos exploitants* », que « *l'aide fournie par l'armée (permissions diverses pour semailles, récolte, battages) n'est que momentanée* » les soldats étant utiles sur le front, et donc que « *la mise en œuvre, à la fois, de toutes les ressources en travailleurs s'impose chaque jour davantage* ». C'est dans cette optique que ses services ont « *examiné avec les services spéciaux du ministère de la Guerre, l'utilisation des prisonniers de guerre*⁶⁸⁷ ». S'ensuivent les conditions d'encadrement, de logement et de rétribution à allouer à cette main-d'œuvre spécifique. S'ensuivent également des instructions du préfet aux maires du département pour les encourager à avoir recours à cette main-d'œuvre, « *notamment pour les travaux de la moisson et de la fenaison* », dans lesquelles il leur est rappelé que « *les prisonniers ne seront attribués qu'en vue d'un intérêt général. Ils ne seront donc pas fournis à des particuliers, mais à des collectivités : communes ou syndicats [intercommunaux]*⁶⁸⁸ ». Les municipalités de Roussillon et de Salaise se déclarent intéressées auprès de la préfecture pour employer « *une escouade de 5 à 6 prisonniers Allemands*⁶⁸⁹ » sur les deux communes, à des fins de travaux agricoles essentiellement. D'autres sources des mêmes archives informent que cette solution à été de nouveau évoquée en 1917, avec la demande d'une utilisation des prisonniers de guerre qui soit plus adaptée aux besoins ponctuels de petites exploitations agricoles⁶⁹⁰.

⁶⁸⁷ Cf. Archives départementales de l'Isère [désormais ADI] **13 R 129** : Prisonniers de guerre étrangers, main d'œuvre agricole, instructions et correspondance générale (1915). Courrier du ministre de l'Agriculture aux Préfets, daté du 7 avril 1915.

⁶⁸⁸ Cf. **ADI 13 R 129** déjà citée. Courrier du Préfet de l'Isère aux maires du département, daté du 13 avril 1915.

⁶⁸⁹ Cf. **ADI 13 R 129** déjà citée. Courrier manuscrit du maire de Roussillon au Préfet, daté du 26 avril 1915.

⁶⁹⁰ Cf. **ADI 13 R 791** : Enquête sur le développement économique du département. PV des réunions de bureau du sous-comité départemental d'action économique, 1917 – 1918. Séance du 19 janvier 1917.

Un autre « filon » de main-d'œuvre est exploré par la préfecture de l'Isère, avec la possibilité d'utiliser les réfugiés des régions occupées du nord et de l'est de la France. Ces derniers se voient dès lors contraints d'apporter leur concours aux travaux agricoles dans leurs régions d'accueil. Le préfet de l'Isère informe les maires de son département que, « *conformément aux instructions de M. le ministre de l'intérieur et sur proposition de la Commission consultative des allocations aux réfugiés* », il a « *décidé de retirer purement et simplement l'allocation aux réfugiés qui n'accepteraient pas, sans motif valable, le travail convenablement rémunéré qui leur est offert*⁶⁹¹ ». S'ensuivent des courriers adressés à chaque mairie, avec une liste nominative de réfugiés répertoriés sur leur commune et une demande de renseignement sur chacun d'eux. Les réponses du Péage-de-Roussillon et de Roussillon, datant d'avril 1915, c'est-à-dire avant l'implantation locale de la SCUR, ne laissent voir aucune trace d'embauche dans l'industrie pour la vingtaine de personnes concernées. Il est par contre question en août 1918 d'un certain Jules Ledoux, à propos duquel la mairie du Péage de Roussillon répond à la préfecture, qui espérait pouvoir l'envoyer dans une mine de La Mure, qu'il « *exerce la profession de lamineur et non de mineur. Il est employé à l'heure actuelle à la Sté Chimique des Usines du Rhône en qualité de chauffeur et il n'a pas l'intention d'en changer*⁶⁹² ». C'est là le seul dossier conservé aux archives départementales dans lequel il est question des usines chimiques roussillonnaises pour ce type de main-d'œuvre.

Une troisième source de main-d'œuvre, d'origine coloniale, est évoquée dès 1916 en préfecture, au sein d'un Sous-comité départemental d'action économique. Il s'agit d'un groupe de travail réunissant chaque semaine des militaires et des chefs d'entreprises sous la présidence du préfet, afin d'examiner en priorité des demandes de sursis faites par des particuliers, au vu de leur activité. Mais il traite aussi de questions diverses, liées au manque de main d'œuvre ou à l'acheminement des produits et matières premières alimentant les entreprises du département. Et, dans sa réunion du 4 février 1916, le sous-intendant militaire expose en fin de séance « *que le Gouvernement se propose d'introduire en France, dans des conditions qui seront à déterminer, de la main d'œuvre exotique composée principalement d'Annamites et d'Arabes*⁶⁹³ ». L'assemblée donne son plein accord, et est informée à la réunion suivante par le même sous-intendant militaire « *des éléments du rapport qu'il a fourni au ministre de la Guerre au sujet des possibilités de l'emploi de la main d'œuvre annamite et arabe, aussi bien dans les établissements industriels que dans les exploitations agricoles du*

⁶⁹¹ Cf. **ADI 13 R 231** : Travail. Instruction correspondance et renseignements divers concernant l'organisation et l'emploi de travailleurs réfugiés (1914 - 1919). Courrier circulaire de la préfecture de l'Isère, service des réfugiés, aux maires du département, daté du 10 juin 1915.

⁶⁹² *Ibid.* Note de service manuscrite de la préfecture de l'Isère, service des réfugiés, adressée au maire du Péage-de-Roussillon le 3 août 1918, et réponse du maire datée du 7 août 1918.

⁶⁹³ Cf. **ADI 13 R 790** : Enquête sur le développement économique du département. PV de réunions du sous-comité départemental d'action économique, 1915 - 1919, séance du 4 février 1916.

département » : il est question, pour l'industrie iséroise, de pouvoir disposer d'« *un envoi immédiat et bloqué en une seule fois de 3.000 exotiques*⁶⁹⁴ ». On apprend par la suite « *que la main d'œuvre annamite paraissait devoir être écartée de l'agriculture*⁶⁹⁵ » pour des raisons justifiées – assez pauvrement – quelque temps plus tard : « *la main d'œuvre arabe serait apte surtout à être employée dans l'agriculture, tandis que la main d'œuvre annamite devrait, de préférence, être réservée à l'industrie*⁶⁹⁶ ». Puis une des réunions suivantes nous informe qu'« *une dépêche de M. le ministre de la Guerre du 2 juin courant informe M. le préfet qu'il n'est pas possible, pour le moment, de mettre des travailleurs coloniaux à sa disposition*⁶⁹⁷ ». Ici s'épuisent nos sources d'informations départementales sur ce thème. Nous savons juste qu'un vif conflit se fait jour entre le Sous-comité départemental et le Comité régional, portant principalement sur les attributions respectives de chacune des instances en ce qui concerne l'instruction des sursis : cette polémique nous informe indirectement des tensions que peuvent provoquer le manque de main-d'œuvre dans cette période de guerre jusque dans les administrations territoriales.

2.2.1.2 – Les cantonnements : des lieux provisoires devenus pérennes

Si les archives départementales sont assez disertes sur l'usine chimique de guerre de Roussillon proprement dite, d'autres sources croisées permettent de supputer que la SCUR a eu recours aux trois formes de main-d'œuvre palliatives, prisonniers de guerre, réfugiés et travailleurs coloniaux, explorées par les instances préfectorales, et même à d'autres.

Une délibération municipale de Salaise évoque, dès 1915, les « *frais de cantonnement des hommes chargés de la garde des voies sur le territoire*⁶⁹⁸ » communal ; une autre, provenant de Roussillon la même année, refuse à « *Mme Veuve Blanc* » l'autorisation d'ouvrir un « *débit de boissons près du cantonnement*⁶⁹⁹ ». En fait, il semble que plusieurs cantonnements aient été établis à Salaise et à Roussillon pour loger l'ensemble de cette main-d'œuvre mobilisée.

L'hébergement de personnels mobilisés à Salaise et Roussillon

Ainsi trois photographies anonymes, toutes trois datées de 1916, représentent les deux premières des « *travailleurs chinois au Péage de Roussillon* », l'une où ils manient visiblement du charbon, l'autre où quatre hommes posent revêtus d'un semblant de redingote

⁶⁹⁴ ADI 13 R 790 déjà citée, séance du 11 février 1916.

⁶⁹⁵ ADI 13 R 790 déjà citée, séance du 24 mars 1916.

⁶⁹⁶ ADI 13 R 790 déjà citée, séance du 21 avril 1916.

⁶⁹⁷ ADI 13 R 790 déjà citée, séance du 16 juin 1916.

⁶⁹⁸ Archives municipales de Salaise-sur-Sanne [désormais AMS] : DCM du 19 septembre 1915.

⁶⁹⁹ Archives municipales de Roussillon [désormais AMR] : DCM du 3 décembre 1915.

militaire. Sur la dernière, un infirmier pose dans l'« infirmerie dans un camp de travailleurs chinois au Péage-de-Roussillon⁷⁰⁰ ». Nous n'avons nulle autre information sur le lieu d'établissement de ce camp. Une plaquette commémorative des quatre-vingts ans de l'usine, publiée en 1995 par Rhône-Poulenc et écrite par plusieurs ingénieurs locaux retraités, évoquait de même le recrutement de « cent cinquante travailleurs Manchous volontaires⁷⁰¹ » à Roussillon et autant à Saint-Fons. Mais il n'est pas fait allusion à leur logement. Ce sont là les seuls éléments dont nous disposons sur ces salariés chinois sous contrat. Par contre, la même plaquette faisait bien mention de « prisonniers Allemands » qui auraient été employés en particulier dans l'atelier d'ypérite en 1918⁷⁰².

André Buisson, longtemps enseignant au centre local d'apprentissage de Rhône-Poulenc, a publié en 1982 un ouvrage sur l'histoire de son village, Salaise. Il y précise que :

« Le ministère [des Armées] envoya, en 1916, un premier groupe de seize Indochinois mobilisés (des Annamites). Ils furent installés dans un baraquement « Adrian » qu'ils construisirent sur un pré bordant la rue Avit Nicolas (au n°9 actuellement). Par la suite, d'autres contingents arrivèrent et d'autres baraquements furent construits dans le pré des n°3 et 5 de la rue de la Rebatière⁷⁰³ ».

Il s'agit là de cantonnements aménagés dans l'actuel centre du village salaisien. D'ailleurs, le conseil municipal est amené à se prononcer en 1918 sur le déplacement de l'atelier public de distillation de vins, établi depuis plusieurs années sur la place du village près de la poste, « *en raison de l'installation dans le voisinage de ce lieu d'un groupement de travailleurs indochinois*⁷⁰⁴ ». Un autre élément d'archive écrite nous renseigne sur le fait que, en 1921, le préfet de l'Isère s'inquiétait de la présence de « *tous les Indo-chinois (Cochinchinois, Tonkinois, Annamites, Cambodgiens et Laotiens)*⁷⁰⁵ » dans les communes de son département. Tous les maires ont répondu néant à cette demande de recensement, à l'exception de trois⁷⁰⁶ : il semblerait donc que les contingents salaisiens ne seraient pas restés sur place à l'issue de la guerre, ni qu'aucun travailleur Indochinois ne se soit installé à cette occasion dans l'agglomération.

L'iconographie locale renseigne partiellement sur la localisation de ces différents cantonnements. Il existe une carte postale montrant l'un des campements Adrian situé à l'entrée du village, à proximité de la Sanne (figure 1).

⁷⁰⁰ Cf. Nicolas BANCEL et alii., *Lyon capitale des Outre-mers...*, op. cit., p. 59, 60 et 61.

⁷⁰¹ Cf. Rhône-Poulenc - Etablissement des Roches Roussillon, 1995, *Rhône-Poulenc Les Roches Roussillon : 80 ans d'histoire...*, plaquette éditée par Rhône-Poulenc à l'occasion du 80e anniversaire de l'établissement, p. 10.

⁷⁰² *Idem*, p. 11.

⁷⁰³ Cf. André BUISSON, 1982, *Salaise sur Sanne notre village – T2 1850-1950* – édition à compte d'auteur, p. 160.

⁷⁰⁴ AMS : DCM du 2 août 1918.

⁷⁰⁵ ADI 58 M 17 : Sûreté générale. Lettre circulaire du préfet de l'Isère à tous les maires du département, datée du 22 juillet 1921.

⁷⁰⁶ « *Saint Quentin Falavier : un Cochinchinois (domestique) ; Bressieux : deux Tonkinois (valet et femme de chambre) ; Roche : un Tonkinois (domestique)* ». *Ibid.*



Figure 1 [Source: service Infocom - mairie de Salaise]

Deux autres cartes, non datées, ont pour légende, l'une « *Roussillon – Cantonnement des prisonniers Austro-Allemands* », l'autre « *Roussillon – Cantonnement Viallon* » et reproduisent la même ferme affublée d'un petit mirador située dans le quartier de Chassagne, au nord-est de l'actuel site chimique.

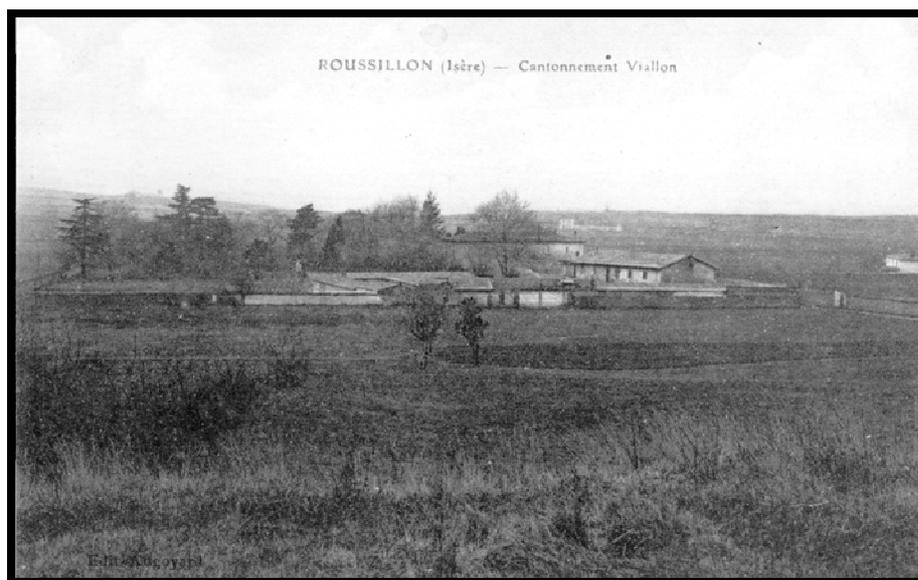


Figure 2 [Photo Y21 – Dépôt famille Garrido – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Enfin une carte postale, non datée, intitulée « *Entrée du cantonnement de Sablons* », indique la présence d'un autre cantonnement militaire, cette fois-ci à l'ouest de l'usine, sur la route dite de Sablons. Contrairement aux autres cartes postales, on y voit des personnages, militaires et civils, et un paysan sur la gauche, monté sur une charrette attelée. Le camp est ceint d'une petite barrière symbolique en bois. La carte nous renseigne aussi à propos des distances des villages voisins, ajoutées de façon manuscrite (« *Péage à 1.5 km, Serrière à 5 km, Salaise à 2 km* »), et de la proximité, en arrière plan, des usines du Rhône, au Nord, et de l'atelier de chargement d'ypérite à l'est du campement. Dernier détail, les bâtiments, de plain pied sans étage, semblent être bâtis en dur, surmontés d'une charpente et d'un remplissage en

bois. Ce « cantonnement de Sablons », situé sur le territoire communal de Salaise, abritait-il des personnels étrangers, civils, militaires ou prisonniers ? Les personnages de second plan, trop lointains sur le cliché, ne permettent pas de diagnostiquer une quelconque origine pour ces ouvriers. Mais c'est pourtant l'hypothèse que nous formulerions, étant donnée l'affectation post-conflit de ce baraquement.



Figure 3 [Photo O1 – Dépôt famille Coronel – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

En effet, après une période de repli des activités se traduisant par une chute des effectifs ouvriers de l'usine, assez rapidement, la SCUR reconvertit l'usine roussillonnaise dans des productions pharmaceutiques. Mais le site accueille surtout à partir de 1922 la synthèse de dérivés acétiques qui vont orienter durablement l'usine vers la production de matières plastiques (films et rhodoïd). C'est la même année 1922, que la SCUR crée, en parité de capital avec le Comptoir Textile Artificielle, la Société Rhodiaceta. Le site de Roussillon est choisi pour accueillir une filature du groupe en 1923 puis, l'année suivante, l'usine Acétate du Péage (AP), qui fournit à la filature la matière première, l'acétate de cellulose, dont elle a besoin. Ainsi commence une ère plus pérenne de production pour ce site, devenu civil.

Une réaffectation des cantonnements pour loger le personnel étranger

Dès 1920, la SCUR achète une partie des terrains qu'elle destine au logement de son personnel, à peine cinq cents personnes. Elle construit cette même année au Péage, au lieu-dit le « Turrat », une villa pour le directeur, et trois maisons collectives de trois à quatre logements chacune pour les ingénieurs. Sur le territoire roussillonnais, elle bâtit à l'est de la voie ferrée six bâtiments, dits « les casernes », de vingt pièces chacun, cellules mitoyennes rudimentaires construites en bande selon le modèle des premiers « casernements » creusotins. L'embryon de quartier autour de l'usine marque déjà nettement la volonté de séparer les espaces domestiques des cadres de ceux des ouvriers. Par ailleurs, la construction d'une plus

grande « cité ouvrière » est annoncée, comme il en est rendu compte devant la municipalité de Roussillon :

« Les usines sont présentement adaptées à une nouvelle et intensive production, nécessitant 3.000 ouvriers au minimum. En vue du logement de ce personnel, la Société a acheté des terrains à Roussillon et prévu une cité ouvrière pour 1.500 ménages⁷⁰⁷ ».

L'édification de la cité de la chimie, constituée de quarante maisonnettes de quatre logements et un jardinet chacune sur le modèle des « cottages », débute en 1923. En 1925, l'effectif total des usines dépasse 1.000 salariés, et la Rhodiaceta bâtit à son tour une cité « jumelle », soit cinquante maisons de quatre logements chacune sur un terrain situé en vis-à-vis de la cité SCUR, à l'est de la RN7. La SCUR construit en 1926 au nord de sa cité un hôtel-pension pour les hommes célibataires, dans lequel elle installe le logement de son régisseur. À cette exception près, les deux usines ne vont cesser d'étendre leur cité au Sud pendant toute cette décennie.

De nouveaux personnels sont recrutés, particulièrement dans les campagnes environnantes du Dauphiné et du Vivarais. L'usine attire aussi de la main-d'œuvre étrangère, venue essentiellement d'Espagne et du Portugal. L'étude des origines d'un échantillon de 366 travailleurs révèle, en 1924, la présence de 20% d'Espagnols et 1% de divers autres étrangers⁷⁰⁸.

Il semble que quelques travailleurs espagnols et portugais aient participé à la construction de l'usine au sein de l'entreprise de travaux publics péageoise Pommerol. Ils auraient formé le premier contingent d'ouvriers étrangers. Par la suite, la SCUR aurait entrepris des missions de recrutement, faisant accompagner un responsable de l'usine par un expatrié de la première génération servant de guide et d'interprète dans son pays d'origine⁷⁰⁹. L'installation de la filature donne lieu à de nouvelles campagnes de recrutement, en direction d'une main-d'œuvre féminine recrutée dans les campagnes ardéchoises, dauphinoises, et jusqu'aux limites du Forez. Elle offre surtout la possibilité aux deux membres d'un même couple de travailler, en étant logés sur place.

C'est dans cette période, autour de 1923-1924, que l'ancien cantonnement de la route de Sablons, bâti de façon plus solide que les autres, va commencer à être recyclé en cité ouvrière spécialisée dans l'accueil de salariés étrangers. Le seul élément dont nous disposons sur le sujet est l'écrit d'un conseiller municipal, historien amateur, dans un bulletin municipal, qui précise que : *« Par la suite, alors que disparaissaient les installations du village et celles situées le long de la voie ferrée, les baraques du cantonnement de Sablons furent remplacées*

⁷⁰⁷ Cf. **AMR** : DCM du 4 juillet 1920.

⁷⁰⁸ Cf. P. CAYEZ, *Rhône-Poulenc...*, op. cit., p. 88.

⁷⁰⁹ Cf. *Rhône-Poulenc 80 ans...*, op. cit., p. 20.

*par des constructions en briques*⁷¹⁰ ». Nous ne disposons pas d'autres archives quant aux conditions précises de cette transformation, mais il semble que six bâtiments de vingt pièces chacun aient été construits plus tardivement, en 1929⁷¹¹, au sud de ce cantonnement par la société Rhodiaceta. Il s'agit là du principal cantonnement pérenne de l'agglomération, appelé aussi « cantonnement de Sablons » dans les registres officiels, « cantonnement du bas » du fait de sa localisation au pied du talus⁷¹² de l'usine et « cantonnement espagnol » dans le langage vernaculaire parce qu'il accueillait une majorité de familles originaires de ce pays.

Un autre cantonnement étranger a été constitué semble-t-il dans la même période, au sud de l'usine, sur le lieu dit « champ Rolland », en transformant sommairement les bâtiments de stockage de l'ancien chargement militaire d'ypérite. Une délibération du conseil municipal de Salaise les qualifiait de « *baraquements de l'atelier de chargement de Salaise* » pour en réclamer « *l'enlèvement des poudres et explosifs en dépôt* » en 1920⁷¹³. Ils étaient désaffectés depuis 1921⁷¹⁴ : une trentaine de logements a été aménagé par l'usine chimique sur ce site bordé de quelques fermes exploitées, au croisement de la voie ferrée et du chemin dit du port des Thuiles, à côté du passage à niveau n°340 menant au village de Salaise. On le nomme dans les registres officiels « cantonnement de Salaise », mais aussi « cantonnement du haut » par opposition à son voisin, et « cantonnement portugais » parce qu'il y avait ici davantage de familles portugaises que dans celui du bas.

Un autre bâtiment en bois, assez rudimentaire, dont nous ignorons s'il provient aussi de la guerre de 1914-1918, situé quasiment en face du cantonnement du bas de l'autre côté de la route de Sablons, sera baptisé plus tardivement « cantonnement nord-africain » par l'usine chimique et utilisé pour y loger des salariés Algériens, après la seconde guerre mondiale.

Ces trois cantonnements ont la particularité de se situer aux confins du territoire de la commune de Salaise, à proximité du hameau dit « des Blaches » dont ses habitants agriculteurs disent volontiers que se sont des terres déshéritées, les moins fertiles de la commune. Ils vont constituer un quartier pérenne pendant plus de quarante années, habité quasiment exclusivement par des personnes de nationalité étrangère. Lors de la seconde guerre mondiale, l'usine chimique va répéter l'Histoire en y logeant à nouveau un petit contingent de travailleurs Indochinois et des prisonniers de guerre Allemands.

⁷¹⁰ Cf. AMS : Bulletin municipal n°24, « François Béchard raconte... les cités », p.48, juin 1982.

⁷¹¹ Cf. Olivier PERRIOLAT, 1992, *op. cit.*

⁷¹² Ou « turrat » dans le langage vernaculaire.

⁷¹³ AMS : DCM du 1^{er} février 1920.

⁷¹⁴ AMS : DCM du 3 avril 1921.

2.2.1.3 – Une histoire militaire originelle confusément connue

À l'écoute de personnes nées et qui ont grandi dans ces cantonnements, cette histoire aux origines militaire est confusément connue. Manuel Bacha⁷¹⁵, par exemple, né en 1938 et habitant du cantonnement du bas jusqu'en 1956, indique que « *c'est en 1915, 1916, que les premiers Indochinois sont venus travailler ici, pour monter l'usine* ». Il se rappelle avoir toujours vu les vieux bâtiments en bois du centre du cantonnement. C'est seulement quand ils ont abrité des prisonniers « *qu'ils avaient monté des murs* » autour. M. Bador, d'origine espagnole, est plus âgé. Il est né au Péage à la fin de 1926 et ses parents ont eu un logement au cantonnement du bas début 1927. Quand on lui demande si ses parents ont été parmi les premiers occupants du lieu, il répond :

« Non, [il y a eu du monde] même avant [1926] je crois. Parce qu'avant, ils avaient commencé avec un cantonnement en bois. Mais ça... Moi, je ne l'ai pas connu, moi. Après ils ont gardé ces cabanons là pour les prisonniers Allemands et tout ça. C'était des cantonnements en bois. Parce que nous là bas, c'était des petits cantonnements. Mais nous, c'était en dur. En mâchefer ».

[Jean Bador, 82 ans, né en 1926, ouvrier RP716 retraité, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955]

M. Buendia, d'origine espagnole, habitait dans un des bâtiments situés le plus au sud du cantonnement du bas, dont il dit qu'ils étaient jaloués par ses voisins « du nord » :

« On s'entendait pas toujours bien, ceux la Soie avec les autres, parce que soi-disant que nos bâtiments étaient plus récents. [...] Les nôtres étaient soi-disant plus jolis mais, c'était vraiment insignifiant hein. On disait la Soie [au Sud] et la SCUR [au Nord]. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, ouvrier retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

M. Hiacinto, d'origine portugaise, plus âgé, est né dans le cantonnement du haut. Avant de décrire les maisons d'habitation comme très hautes sous plafond, et particulièrement difficiles à chauffer, il précise :

« C'était un dépôt pour les munitions, tout ça. Dans la plaine, il y avait des dépôts de munitions, il y avait des cabanes là tous les 100 mètres, ou tous les 200 mètres. Il y en avait peut-être une dizaine, c'étaient des dépôts de munitions de la guerre de 1914. Et là, c'était un dépôt aussi. C'est après qu'ils ont fait ça ».

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien RP retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

Monsieur Nahdi est arrivé d'Algérie à Salaise en 1948, à l'âge de 9 ans. Lui aussi décrit l'antériorité du cantonnement nord-africain :

« Sur la droite il y avait quelques baraquements, qui avaient d'ailleurs servis à l'époque je pense à des prisonniers de la guerre. Et qui avaient été alloués aux Maghrébins qui étaient

⁷¹⁵ Sur le terrain de Salaise, tous les noms propres des enquêtés ont été transformés et anonymés. Un code simple utilisé sur la première lettre du nom de famille – B pour cantonnement du bas, H pour celui du haut, I pour cantonnement indochinois et N pour cantonnement nord-africain - permet de savoir dans quel cantonnement l'enquêté habitait.

⁷¹⁶ RP pour Rhône-Poulenc.

eux des célibataires. Donc c'était de petites chambres, de quelques mètres carrés, dans lesquelles il y avait un lit, un placard, une table. Et c'était donc pour les célibataires maghrébins. Ceux-ci étaient à droite en descendant, direction Sablons ».

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Mme Berthet, d'origine espagnole, a vécu jusqu'à 22 ans chez ses parents au cantonnement. Elle résume de façon synthétique ce qu'a été ce quartier des étrangers :

« Il paraît qu'il y a eu comme des militaires au départ quand ils ont construit le truc là. Et puis après bon, ils ont fait venir beaucoup d'Espagnols, il y avait beaucoup besoin de main-d'œuvre parce que les gens ne voulaient pas travailler dans les usines comme ça. Ils ne voulaient pas s'empoisonner. Ils ne voulaient pas. Donc ils avaient pris aussi des Portugais. Il y avait deux cantonnements. Un petit cantonnement en dessus, c'étaient des Portugais, et en bas c'étaient des Espagnols. Mais on a eu de tout. On a eu des Français, quelques Français. On a eu des Allemands qui nous ont visité. Les Allemands, on n'a pas eu de contacts parce qu'ils étaient encadrés, vous comprenez. Il y avait une caserne, il y avait des bâtiments pour eux. Et quand ça s'est arrêté, il y en a qui ont voulu rester, au moins une quinzaine qui se sont mariés ici ».

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954, habitant à Roussillon]

À propos des « quelques Français » auxquels il est fait allusion, nous verrons plus loin qu'ils ont été en réalité portion congrue. Mais on notera surtout dans ces propos (en particulier les Allemands – en réalité prisonniers de guerre - qui les ont « visités » et dont certains se sont mariés sur place à l'issue de la guerre), une façon d'euphémiser le recyclage de ces baraquements, transformés en cité ouvrière spécialisée pour les étrangers, et rendus brutalement à leur fonction première à la fin de la guerre de 1939-1945.

2.2.1.4 – Le bâtiment des Indochinois et des prisonniers, ou le retour du cantonnement

En effet, à l'issue de la seconde guerre mondiale, le cantonnement du bas retrouve *de facto* une fonction de cantonnement militaire, en accueillant d'une part un contingent de travailleurs Indochinois, et d'autre part des prisonniers de guerre allemands.

Monsieur Iv-Lim, ancien « travailleur indochinois »

S'agissant des conditions précises d'arrivée d'un contingent de travailleurs Indochinois mis à disposition des usines et logé dans le cantonnement du bas, nous ne disposons que de cinq noms notés dans un registre d'inscription pour les cartes d'alimentation⁷¹⁷, conservé dans

⁷¹⁷ Cf. AMS 24 W 1a : Registre d'inscription pour cartes d'alimentation.

les archives municipales de Salaise⁷¹⁸. Ils ont été inscrits pour quatre d'entre eux en juin 1945 et le cinquième en juillet. Trois de ces personnes semblent être nés au Tonkin, et pour les deux autres, il est simplement spécifié « Indochine » dans la colonne « lieu de naissance ». Seul l'un d'entre eux est domicilié formellement au cantonnement de Sablons, les quatre autres cases n'ayant pas été renseignées à la mairie.

Les principaux éléments dont nous disposons sur ces travailleurs indochinois du cantonnement salaisien ont été recueillis lors de l'enquête auprès de M. Iv-Lim. Nous l'avons rencontré dans des conditions particulières, à l'hôpital, en réalité à quelques jours de la fin de sa vie. M. Iv-Lim avait du mal à parler mais il souhaitait le faire. Son témoignage, bien que difficile à recueillir, n'en a que plus de valeur. Au fond, il a très peu parlé des cantonnements, dans lesquels il a vécu quelques temps des choses qu'il ne souhaitait visiblement pas évoquer devant son fils, présent lors de l'entretien. Cependant, son parcours avant son arrivée au cantonnement nous éclaire un tant soit peu sur les conditions d'affectation de ces salariés coloniaux dans les usines chimiques de Roussillon :

M. Iv-Lim est le seul enfant d'un commerçant de Van Ho, village situé à une centaine de kilomètres de Hanoï. Son père tenait un petit restaurant à proximité d'un bal. Sa mère travaillait dans les champs. Avant de partir pour la France, lui travaillait la terre. Il se rappelle avoir eu envie de venir en métropole suite aux récits d'anciens travailleurs coloniaux de son village, qui disaient que « *la France était jolie* » et que s'il avait l'occasion d'y aller, il ne fallait pas la louper. Il n'avait jamais quitté Van Ho jusqu'alors.

Il dit avoir été volontaire pour partir. En tant que fils unique, il n'avait pas l'obligation formelle de venir en France : il dit que seules les familles dans lesquelles il y avait au moins trois fils en voyaient au moins un réquisitionné. Lors de la déclaration de guerre, en 1939, M. Iv-Lim dit n'avoir eu que 16 ans, et dit s'être vieilli de deux ans sur ses papiers pour avoir les 18 ans requis pour partir. Il subsiste cependant un doute autour de ces dates⁷¹⁹.

Il est parti du Tonkin en Cochinchine en train, dans un convoi dans lequel il ne connaissait personne. De là, il a attendu cinq à huit jours dans un campement militaire avant d'être embarqué dans un bateau en 1939. Il a débarqué au port de Marseille en décembre 1940.

A son arrivée à Marseille, le convoi a été conduit à la prison des Baumettes, où les Indochinois sont restés plusieurs jours en attendant d'être répartis sur différents sites de travail à travers la France. Visiblement, les travailleurs Indochinois qui possédaient la langue – et se trouvaient en situation d'interprétariat – maîtrisaient une part des affectations. M. Iv-Lim raconte s'être lié avec un interprète dans le bateau, pour qu'il lui donne ensuite « *une bonne place* ». De Marseille, il est parti à Roanne, travailler dans l'arsenal. Ses liens avec l'interprète lui ont permis d'obtenir une place de « *planton* » du commandant du groupement de travailleurs Indochinois, rassemblant sept à huit compagnies. Dans cet arsenal, il n'a jamais travaillé à la production. Au bout de deux à trois mois de présence à Roanne, la France annonçait sa capitulation devant l'Allemagne. Commence alors pour M. Iv-Lim – comme pour ses compatriotes – de longues tribulations à travers le pays : de Roanne, il est venu à « *Saint-Fons*

⁷¹⁸ Toutefois, le contexte et le cadre général concernant la « production » de cette main-d'œuvre seront largement abordés dans la troisième présentation de cette partie.

⁷¹⁹ Sur ses papiers officiels, M. Iv-Lim est déclaré officiellement né le 10 septembre 1916. En 1939, date à laquelle il est parti vers la métropole, il aurait eu 23 ans. Si on lui retranche les deux ans qu'il dit s'être ajouté, il serait parti en réalité à 21 ans. Or il dit être parti réellement à 16 ans. Il serait donc peut-être né en 1923. Il y a là un mystère que nous lui avons exposé et auquel il n'a apporté aucune réponse.

– Lyon – Vénissieux », probablement dans les arsenaux. Il était toujours affecté à la tâche de « planton ». Il ne s'agissait pas de production, mais plutôt de stockage de guerre : « *pour moi, dit-il, je faisais pas grand-chose* ». Là, il était logé dans un camp de travailleurs Indochinois provenant les uns du Tonkin, les autres d'Indochine et de Cochinchine. Il se rappelle ne pas être resté longtemps à Lyon. Il a ensuite été envoyé avec d'autres travailleurs Indochinois travailler à Châteauroux, « *toujours pour l'État* ». Il était mis à disposition de paysans, pour ramasser les récoltes de pommes et de poires. Il a ensuite été envoyé à la Ferté (à proximité de Sancey-le-Grand), entre Lyon et Dijon, pour effectuer une coupe de bois. Il précise bien que c'est « *l'Etat* » qui l'affectait, et non pas lui qui choisissait de partir ou de rester. Ensuite, « on » a demandé à sa compagnie s'il y avait des volontaires pour aller travailler au Péage de Roussillon. Il s'est porté volontaire. Il explique qu'il y a eu beaucoup de travailleurs Indochinois pour venir au Péage – il parle d'une cinquantaine - mais que tous ne sont pas partis le même jour. Dans son récit, on a l'impression que la brigade était moins encadrée : « *Quand je suis descendu au Péage, c'était mon idée* » « *Les autres ont fait ce qu'ils veulent* ».

Spontanément, M. Iv Lim ne parle pas du cantonnement : il faut le relancer sur ce point pour qu'il en dise quelques mots. Il dormait dans un bâtiment avec des lits superposés, « *l'autre couché en haut, l'autre couché en bas* », spécifique aux travailleurs Indochinois et distinct de celui des prisonniers de guerre Allemands. Il explique que les conditions de travail, et de logement au cantonnement, lui étaient pénibles. « *Le chef a dit, voilà, vous, il faut nettoyer les cabinets* », et il estimait avoir été recruté pour être « *garde Indochinois* », pas pour ce qu'on lui demandait de faire. Il a donc décidé quatre de ses collègues à rejoindre avec lui un maquis clandestin en Ardèche. Le commandant de ce maquis était son chef de quart à l'usine RP. Il s'est retrouvé à diriger ses quatre collègues qui avaient été affectés « *à la popotte* » du maquis. A la Libération, M. Iv-Lim est revenu ensuite travailler dans l'usine de la soie, où il est resté et a effectué toute sa carrière.

Il semble que ses compagnons de fortune soient ensuite partis, et M. Iv-Lim ne sait pas dire où. Il évoque l'un d'eux qui habitait à Grenoble. Son fils lui parle d'un autre qui réparait des montres à Chavanay, mais M. Iv-Lim lui répond que lui était venu pendant la guerre de 1914-1918 et était resté. Il est question aussi d'une autre personne habitant Pont-Évêque, qui « *n'était pas de la même compagnie* ». Je présente à M. Iv-Lim le registre des archives de Salaise sur lequel figure son nom, et il ne reconnaît aucun des noms qui l'entourent, à part le compatriote devenu grenoblois depuis. M. Iv-Lim a pour sa part vécu quelques temps dans le cantonnement avec une habitante rencontrée sur place.

Il est probable que les cinq noms retrouvés dans le registre salaisien, parmi lesquels se trouve M. Iv-Lim (sous sa vraie identité), correspondent à ce groupe de résistants, retournés aux cantonnements à la fin de la guerre. On imagine que le contingent d'une cinquantaine de personnes, dont parle M. Iv-Lim, a pu être affecté dans les usines et logé au cantonnement approximativement autour de 1943 – 1944.

Les prisonniers de guerre, une main-d'œuvre bon marché éphémère

S'agissant de la mise à disposition de prisonniers de guerre allemands dans les entreprises, quelques archives permettent en premier lieu de mieux cerner cet épisode à l'échelle du département de l'Isère. En octobre 1944, tout d'abord, un courrier interne au ministère de la Production industrielle et des communications informe que le préfet de l'Isère a nommé un inspecteur en charge de la relance des activités économiques du département. Ce dernier constate que « *les industries d'importance vitale manquent de main d'œuvre, par suite*

de recrutement pour des besoins militaires de nombreux ouvriers français et étrangers, venant s'ajouter au vide laissé par l'absence de nos prisonniers retenus en Allemagne ». Il souhaiterait « disposer d'un contingent de 2.000 prisonniers de guerre pour les industries relevant de la production industrielle⁷²⁰ » avec une priorité pour l'extraction du charbon de La Mure et la construction de barrages hydrauliques alpins. On apprend dans le même courrier que les prisonniers de guerre, en nombre très faible à Grenoble, sont principalement captés par les forces américaines, et cet inspecteur s'adresse d'ailleurs à la place militaire de Lyon. Il semblerait que ses requêtes prioritaires aient été accordées, mais devant des demandes répétées, le Gouverneur militaire de Grenoble indique au préfet quelques semaines plus tard qu'« aucun prisonnier n'est plus disponible au camp » et que « la situation sera à nouveau reconsidérée quand des prisonniers Allemands seront dirigés sur le camp de Grenoble⁷²¹ ».

Très rapidement, la gestion de cette main-d'œuvre est transférée des instances militaires vers les services civils de la préfecture, plus précisément à l'Office de la main-d'œuvre, « qui appréciera les besoins et décidera de l'urgence à les satisfaire en leur attribuant un numéro de préférence⁷²² ». On peut voir là une sorte de routinisation d'une procédure connue, déjà utilisée lors de la première guerre mondiale et recyclée pour les besoins de la reconstruction du pays.

Une note des renseignements généraux de la sous-préfecture de Vienne alerte le préfet sur les risques de banalisation de ce type de main-d'œuvre employé par des agriculteurs locaux, et relaie la demande que « les prisonniers soient groupés en Kommando et qu'ils soient traités de la même façon que les nôtres l'étaient en Allemagne⁷²³ ». Cette note ne devait pas être isolée, puisqu'un arrêté préfectoral isérois, d'ailleurs directement copié d'un arrêté du Rhône, fixe très rapidement les règles d'embauche et d'encadrement des prisonniers de guerre, de sorte de signifier qu'il ne s'agit pas là d'une main-d'œuvre ni banale ni ordinaire. Ces derniers doivent en effet être regroupés dans des « kommandos » placés sous la responsabilité des maires des communes concernées, et sous la surveillance, de préférence, d'« anciens prisonniers ou déportés politiques français rapatriés⁷²⁴ ». D'autre part, le ministère du Travail et de la sécurité sociale pose assez rapidement des règles d'embauche et de rémunération évitant que le recours aux prisonniers de guerre ne vienne brutalement concurrencer le reste de la main-d'œuvre industrielle et agricole. Dans l'annexe II de son courrier fixant aux préfets les « conditions générales d'utilisation des prisonniers de guerre ennemis », il est spécifié, dans l'article 2 sur la garde des prisonniers, que

⁷²⁰ Cf. **ADI 13 R 848/7** : Prisonniers de guerre Allemands : instructions, circulaires, arrestations, emploi dans l'industrie, 1945-1948. Courrier à entête du Ministère de la production industrielle et des communications, direction de l'électricité, de A. HAEGELEN, inspecteur général des ponts et chaussées, de Grenoble, datée du 7 octobre 1944, à M. GALMIER, inspecteur général de la production industrielle à Lyon.

⁷²¹ *Ibid.* Courrier du Général HUMBERT gouverneur militaire de Grenoble, n°642, daté du 23 novembre 1944, au préfet de l'Isère.

⁷²² *Ibid.* Note de service du Gouvernement militaire de Grenoble, n°558, datée du 20 février 1945, à destination de l'office de la main d'œuvre, des entreprises SNCF et mines de La Mure, de la préfecture, du comité d'épuration, de la mairie de Grenoble.

⁷²³ *Ibid.* Note d'information sur papier blanc, non signée, n°1827, datée du 22 juin 1945.

⁷²⁴ Cf. **ADI 13 R 848/2**, archive déjà citée. Arrêté préfectoral de l'Isère, daté du 7 juillet 1945.

« La garde des prisonniers de guerre est, en principe, assurée par l'autorité militaire ; si celle-ci ne peut la fournir, elle incombe à l'employeur qui embauchera des gardiens civils en nombre déterminé dans les conditions particulières après entente avec les autorités locales. Dans ce cas, l'employeur est responsable des gardiens engagés par lui devant l'autorité militaire. En cas d'évasion, les frais de recherche et, s'il y a lieu, les primes de capture, sont à la charge de l'employeur⁷²⁵. »

L'article 4 régleme les conditions d'hébergement de la façon suivante :

« L'employeur assure le logement des prisonniers de guerre, le couchage et le matériel destiné à la préparation des aliments ; il fournit les vêtements spéciaux de travail et assure aux prisonniers de guerre les conditions d'hygiène prévues par la réglementation française⁷²⁶. »

Le cadre réglementaire est ainsi en place pour que des entreprises puissent accueillir cette main-d'œuvre en tant que de besoin, sans pour autant qu'elle ne soit totalement banalisée.

Un document préfectoral indique le décompte des « kommandos » agricoles et industriels dans le département début décembre 1945. Dans les premiers, on recense sept prisonniers détachés à Roussillon et trois à Salaise. Dans les seconds, alors que la rubrique « *industries chimiques* » recense déjà près de 650 prisonniers répartis dans 11 entreprises du département, principalement grenobloises, aucun n'est encore recensé à Rhône-Poulenc ni à Rhodiaceta Roussillon⁷²⁷.

En fait, en mai 1945 à l'occasion d'une des toutes premières réunions du Comité d'entreprise, le directeur de l'usine chimique avait prudemment demandé aux membres du personnel leur « *avis sur l'emploi éventuel de prisonniers Allemands* ». Ces derniers avaient répondu que :

« Le personnel est plutôt hostile à l'emploi, pour le moment, des prisonniers Allemands. Dans le cas d'obligation absolue, les prisonniers ne devraient pas être occupés en fabrication, mais uniquement pour les gros travaux de manutention. Le CE espère que le retour des STO et déportés permettra d'éviter l'emploi des prisonniers Allemands⁷²⁸. »

En septembre, la direction annonçait devant la même instance son « *obligation de recourir à la main-d'œuvre allemande* », à quoi les délégués avaient répondu :

« Le CE est d'accord sur l'utilisation des prisonniers Allemands, mais dans les conditions suivantes : 1° - ils seront occupés pour les gros travaux ou dans des fabrications pénibles, sales ou insalubres; 2° - ils ne doivent pas faire concurrence à la main d'oeuvre française. Donc tous les ouvriers se présentant seront embauchés. En cas de chômage partiel, les renvois commenceront par les prisonniers Allemands⁷²⁹. »

⁷²⁵ *Ibid.* Courrier à entête du Ministère du travail et de la sécurité sociale, direction générale de la main d'œuvre, service de la main-d'œuvre collective, daté du 15 octobre 1945.

⁷²⁶ *Ibid.*

⁷²⁷ Cf. **ADI 13 R 848/4** déjà citée. Courrier manuscrit du préfet de l'Isère au Commissaire de la République à Lyon, daté du 3 décembre 1945.

⁷²⁸ Cf. Archives du Comité interentreprises Rhodia Roussillon [désormais **ACIER**] : PV du Comité d'entreprise [désormais CE] du 14 mai 1945.

⁷²⁹ Cf. **ACIER** : PV du CE du 28 septembre 1945.

Et effectivement, un « kommando industriel » a été mis en place par les usines chimiques dans le courant du mois de décembre. On notera que, lors des réunions de CE sur le sujet, il n'est nullement noté la localisation du logement de ce groupe de prisonniers.

C'est par le biais du registre d'inscription pour les cartes d'alimentation, conservé dans les archives municipales de Salaise⁷³⁰, que l'on voit apparaître en décembre 1945 les premiers prisonniers Allemands. Ce registre nous renseigne sur leur nom et prénom, leur grade, leur numéro de matricule. A la rubrique adresse, il est simplement indiqué « *bâtiment Rhône-Poulenc* » : le cantonnement de Sablons, leur localisation administrative officielle, n'y est pas spécifiée. Dans ce registre sont notées les demandes nouvelles de cartes mois après mois. Ainsi peut-on suivre la progression quantitative de ce « kommando » : 35 prisonniers sont arrivés en décembre 1945, puis 50 en janvier 1946. En février, 25 prisonniers sont partis et ont été remplacés terme à terme. Puis la progression repart : 23 prisonniers nouveaux en avril, 20 en mai (et un remplacement), 25 en août, 25 en septembre et 65 en octobre 1946. Ce sont donc en tout 243 prisonniers répertoriés sur ce registre qui sont installés dans les bâtiments réservés à cet effet dans le cantonnement du bas à la fin d'octobre 1946.

Ce chiffre conséquent est d'ailleurs implicitement confirmé par un rapport de gendarmerie, datant du 3 octobre 1946 et conservé aux archives départementales. On y apprend que « *quelques évasions s'étaient produites dernièrement à l'usine Rhône-Poulenc* », et que, subséquemment :

« La direction a renforcé les mesures de surveillance et de contrôle des prisonniers de guerre allemands. Cette mesure, ainsi qu'une propagande insidieuse effectuée par un groupe de prisonniers de guerre allemands nouvellement affectés, a provoqué parmi les 200 membres du Kommando⁷³¹, une certaine hostilité qui s'est traduite par divers mouvements de mauvaise volonté et de mauvaise humeur : retards au rassemblement pour se mettre dans les rangs, attitude sournoise envers les gardiens civils ».

On apprend ensuite dans ce même rapport que deux prisonniers se sont évadés le 2 octobre, qu'ils ont été retrouvés la nuit même à Saint-Clair-du-Rhône, et qu'une vingtaine de militaires appelés en renfort ont procédé « *pendant une partie de la nuit à une fouille rigoureuse des prisonniers et de tous les bâtiments du camp⁷³²* ».

Un dernier document nous renseigne sur la transformation des prisonniers de guerre en travailleurs libres, dans le courant de l'année 1947. Il s'agit d'une note des Renseignements généraux de Grenoble qui informe du « *rapatriement récent de 320 prisonniers de guerre allemands, choisis parmi les plus âgés ou chargés de famille* », et aussi de « *l'annonce que*

⁷³⁰ Cf. **AMS 24 W 1a** : archive déjà citée.

⁷³¹ C'est nous qui soulignons.

⁷³² Cf. **ADI 13 R 848/7**, déjà citée. Rapport du capitaine GRANIER, commandant la section de gendarmerie de Vienne, sur un incident provoqué par des PGA du Kommando des usines Rhône-Poulenc Rhodiacéta à Roussillon, daté du 3 octobre 1946.

dorénavant, les prisonniers de guerre allemands pourront opter pour la qualité de travailleurs libres ». Son rédacteur jauge ensuite les différentes situations pour essayer d'estimer combien d'anciens prisonniers opteront pour rester et combien souhaiteront rentrer. On apprend ainsi que, « en raison de la méthode de rapatriement employée (d'abord les plus âgés et les chargés de famille), [les plus jeunes] devront rester encore en France, au moins pendant un an », et que, pour ceux qui optent pour le statut de travailleurs libre, « les contrats ne portent que sur une période d'une année⁷³³ ». D'ailleurs, un second registre des cartes d'alimentation de Salaise, dans sa partie notée à partir de septembre et octobre 1947, contient la mention « devenu travailleur libre » en face de trente-trois noms. On trouve des noms relevés jusqu'en juin 1948⁷³⁴.

Nous n'avons pu rencontrer d'anciens prisonniers de guerre : les derniers à être restés localement sont décédés avant les débuts de l'enquête⁷³⁵. Lors des entretiens réalisés auprès d'anciens habitants du cantonnement, l'évocation de cet épisode ne venait pas toujours spontanément. Mais lorsque la question était posée, nous sommes surpris de constater la quantité et la diversité des souvenirs qu'elle suscite. Il s'agit incontestablement d'un événement marquant du cantonnement, rapporté non comme une dégradation ou une disqualification du lieu, mais plutôt comme un épisode distrayant, qui a rompu la routine quotidienne des enfants qui l'ont vécu.

A la lecture des entretiens, il semble établi que certains de ces bâtiments préexistaient (probablement dès l'origine du cantonnement), mais que des travaux d'aménagement y avaient été effectués à la hâte pour y accueillir les nouveaux utilisateurs :

« [Ces bâtiments], je les ai toujours connus. Après ils avaient monté des murs pour mettre les prisonniers. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Le [mur en] mâchefer ça a été monté après la guerre, ha oui. Il y avait des murs en mâchefer. Ça a été fait, je pense par les maçons de RP, qui ont monté les murs, et ensuite quand ils ont édifiés à l'intérieur, je ne me souviens pas par qui ça a été fait. Des bâtiments qui étaient en léger hein. Je ne sais pas si ce n'étaient pas des chalets en bois. Enfin c'était des trucs vite, vite, vite, parce que c'est arrivé assez vite. Il manquait de la main d'œuvre, alors ils l'ont trouvé, ils ont décidé de la mettre. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« C'étaient des bâtiments en bois et c'était entouré tout le tour d'un mur en mâchefer. Avec une barrière intérieure encore ».

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

⁷³³ *Ibid.* Note n°2694 du Commissariat des renseignements généraux de Grenoble, datée du 19 avril 1947.

⁷³⁴ **AMS 24 W 1b** : Registre d'inscription pour cartes d'alimentation 1940 – 1950.

⁷³⁵ Nous avons tenté vainement de rencontrer les veuves de certains d'entre eux.

« Ils étaient dans des bâtiments bas comme nous, on n'avait pas d'étages. Il y avait des petites fenêtres il me semble, c'étaient pas les mêmes fenêtres, c'était pas du tout fait sur le même modèle. Je crois qu'il y avait deux bâtiments. Il devait y en avoir un où ils devaient faire la cuisine. Ils avaient beaucoup, c'est sûr, d'ustensiles de cuisine pour faire à manger.

Q : Et sinon c'étaient des dortoirs ?

Oui, des lits superposés, des trucs comme ça. ».

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

S'agissant des gardiens de ces salariés, nous rappelions plus haut que la réglementation donnait la possibilité aux entreprises de former leur propre encadrement : c'était visiblement le choix effectué par les usines chimiques locales. Mais le personnel d'encadrement n'avait pas été déterminé au hasard :

« Je revois toujours le gars qui venait les chercher, de l'usine, c'était un ancien adjudant de l'usine. Adjudant de l'armée. Un adjudant de l'armée mais qui travaillait à l'usine, qui était civil. Il venait les chercher le matin, et ils partaient en rang, allez hop, tout le monde va au boulot. Le soir, ils fermaient les portes, mais c'était gardé plus ou moins ».

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« Ils avaient pas d'uniforme, non. C'était des gens qui avaient été dans l'armée. Parce qu'il y avait un monsieur qui avaient été dans la légion, qui en avaient vu de toutes les couleurs. Il y avait M. M, c'était le chef des gardiens ».

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« Ceux qui tenaient ça, ils travaillaient avec moi après à l'usine. Est-ce que c'étaient des gars formés... Non, j'en connaissais un, il était parti au machin volontaire, au STO. Alors eux, après, ils sont revenus de la guerre, c'est eux qui gardaient les Allemands. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953, habitant au Péage]

On notera au passage que le « chef des gardiens », ancien adjudant embauché par Rhône-Poulenc, a poursuivi sa carrière comme régisseur de l'usine, à ce titre responsable des attributions de l'ensemble des logements de son parc.

Autre élément intéressant, à l'évocation de cet évènement, on constate fréquemment une contraction dans les souvenirs des enquêtés entre travailleurs Indochinois et prisonniers Allemands :

« Et même à un moment donné, ils ont logés des Vietnamiens. C'était au moment où il y avait la guerre d'Indochine, et pareil, ils avaient ramenés tout un tas de prisonniers. Mais ils étaient moins prisonniers que les autres il me semble. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« Les Allemands prisonniers, ils ont été prisonniers là au cantonnement. Ils étaient gardés par... Et avant eux, ce genre de baraquement, tout clôturé et tout enfermé, il y avait des Indochinois qui sont venus pour la guerre de 40. Ils étaient là. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

Cette association d'idées, fréquemment spontanée, renforcerait l'hypothèse selon laquelle les Indochinois et les Allemands aient vécu dans les mêmes lieux, suivant des temporalités sensiblement équivalentes, et que leur statut ait présenté, tout du moins d'un point de vue extérieur, bien des similitudes.

Dans la collection de clichés du CIE, on trouve effectivement trace de ces bâtiments. Ce ne sont jamais des photos qui auraient été frontalement prises des lieux (à l'exception d'une photo non scannée, envoyée par un ancien détenu allemand, sur laquelle quatre hommes posent devant « leur » bâtiment). On découvre plutôt ces derniers à l'examen du second plan de photos posées (R4, J'4, L'3), où l'on voit en particulier une guérite.



Figure 4 [Photo R4 – Dépôt famille Manas-Becerra – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 6 [Photo J'4 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 5 [Photo L'3 – Dépôt famille Sanchez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Enfin, beaucoup d'enquêtés insistent sur les relations plutôt chaleureuses nouées avec certains de ces habitants temporaires, sur ceux qui du coup sont restés après la guerre dans l'agglomération, ou encore sur les mariages entre certains d'entre eux et des jeunes femmes du cantonnement :

« Il y en avait un nommé O. Un allemand qui était super. Lui, il faisait partie de nos copains à nous. Alors on sautait le mur, par là, pour le voir. On mettait des planches de clous, pour arriver à monter. Mais quand le mirador n'était pas allumé. Et lui, on l'a connu comme ça. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

« D'ailleurs ceux qui sont restés, moi j'ai eu un très bon copain qui a travaillé avec nous, longtemps. Il me dit : "qu'est-ce que tu veux que je retourne dans mon pays ?" Le peu de famille qui lui restait, la guerre avait tout décimé. Lui, il avait 17 ans quand ils l'ont embarqué dans l'armée, et il a été fait prisonnier là. Et c'est le bon bougre quoi, ce n'était pas le nazi, le gars comme ça. Et ils étaient tous un peu dans ce genre là. Ils ont dit "on va rester quelques temps ici, et puis après bon on verra bien si on rentre chez nous". Et puis, je vous dis, il y en a un paquet [d'entre eux] qui sont restés. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956, habitant à Salaise]

« Et là ils étaient prisonniers. Disons que quand ils leur ont redonné leur indépendance, il y en a beaucoup qui sont resté à l'usine. Ils travaillaient à Rhône-Poulenc. Ils se sont mariés ici. Il y en a pas mal qui se sont mariés ici. »

[Jean Bador, 82 ans, né en 1926, CAIC (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955]

« Il y en a qui était même marié avec des Françaises, ces Allemands. Ils étaient même bien, bien, bien comme gars. Parce qu'on dit "les Allemands, on dit ceci..." , mais, il n'y a pas que les Allemands qui ont fait des conneries ! Les Français, ils en ont faites des conneries aussi en Algérie hein ! Tout le monde en a fait. C'était la guerre. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Ceci tend à accréditer l'idée que, si même parmi ces habitants là, des hommes ont fait leur vie et se sont ancrés dans l'agglomération, les cantonnements sont bien à l'origine des principales chaînes migratoires locales.

Les bâtiments des prisonniers ont été démolis au début des années 1950, avant le reste des habitations :

« Après c'était notre aire de jeux, vers les années 1952, 1953. C'est dans ces eaux là que ces bâtiments ont été rasés. Et ça faisait un joli terrain de jeux pour les jeunes du cantonnement. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

2.2.2 – Le lieu des étrangers

Certaines personnes ou familles n'ont fait un passage que de quelques années dans l'un des cantonnements salaisiens. Mais pour l'essentiel, de nombreuses familles y sont arrivées à la fin des années 1920 ou au début des années 1930 et y ont vécu jusqu'à leur relogement, dans le courant des années 1950. Nous disposons donc d'un matériau relativement conséquent, d'ordre quantitatif et qualitatif, permettant de sérier un peu mieux *qui* habitait ces cantonnements. Pour être plus précis, nous disposons de nombreux éléments sur les deux cantonnements du bas et du haut, beaucoup moins sur le cantonnement nord-africain et très peu sur le cantonnement indochinois.

2.2.2.1 – Une première approche (floue) des cantonnements

Les archives municipales de Salaise sont assez pauvres sur la période couvrant l'existence des cantonnements, car la mairie, autrefois inondable, a été à plusieurs reprises l'objet du débordement de la Sanne voisine. Toutefois, nous disposons des recensements nominatifs de 1926 et 1936. Par ailleurs, ont pu être conservés deux registres de cartes d'alimentation déjà évoqués, datant de 1940 à 1950⁷³⁶. Dedans sont répertoriées nominativement toutes les personnes (parents et enfants) habitant la commune, c'est-à-dire incluant aussi ceux des trois cantonnements.

Les recensements de 1926 et 1936 ne distinguent pas le cantonnement du haut de celui du bas. Par ailleurs, nous disposons de renseignements d'identification (date et lieu de naissance) ne concernant que le chef de famille. Ce sont donc des indications quantitatives globales assez générales que l'on peut en tirer.

La première est une confirmation : il y avait bien déjà des familles habitant ces lieux en 1926. La seconde concerne une modification importante des compositions familiales en dix ans : ainsi le nombre de foyers était de 95 en 1926, pour seulement 85 en 1936. Mais la composition des foyers a considérablement changé, de sorte qu'il n'y avait que 367 habitants dans les deux cantonnements en 1926, pour 432 en 1936 :

⁷³⁶ Cf. AMS 24 W 1a : déjà citée.

Comparaison du peuplement des cantonnements au regard de la taille des ménages : 1926-1936

Foyers composés de	1926	1936
1 personne	22	2
2 personnes	7	7
3 personnes	8	8
4 personnes	15	18
5 personnes	25	8
6 personnes	7	9
7 personnes	4	13
8 personnes	3	9
9 personnes	2	6
10 personnes	1	6

Les cantonnements, en dix ans, sont donc devenus des lieux d'implantation familiale, et beaucoup de ces familles sont nombreuses, voire très nombreuses.

En ce qui concerne les nationalités d'origine, en 1926, 357 (soit 86 foyers) des 367 habitants ont un chef de famille né en Espagne, pour 10 (soit 9 foyers) seulement nés au Portugal : parmi ces derniers, 8 sont célibataires et 2 personnes vivent en couple. En 1936, les rapports familiaux entre les deux origines sont un peu moins déséquilibrés : on compte 432 habitants (soit 69 foyers) nés en Espagne ou d'origine espagnole, 67 habitants (soit 16 foyers) nés au Portugal ou d'origine portugaise et 2 habitants (2 foyers) Français. Mais on peut dire que les cantonnements restent majoritairement peuplés par des familles espagnoles.

L'un des registres des cartes d'alimentation, le plus important quantitativement, est incomplet : le dossier n'a pas de couverture, il débute par un nom de famille commençant par un « B », au n° de carte 209. Il y manquerait donc plus de 200 habitants du village et au moins tous les noms débutant par « A ». Mais les renseignements qu'ils comportent sont davantage exploitables que ceux des recensements de 1926 et 1936 : sur chaque feuille sont indiqués un numéro de carte émis par la commune, le nom et prénom, la date et le lieu de naissance du bénéficiaire, la date de remise de la carte (non renseignée), la catégorie du bénéficiaire⁷³⁷, et l'émargement (non renseigné). A sa lecture, l'hypothèse que nous pouvons faire est que ce registre a été commencé fin 1947 ou début 1948, et complété ensuite au fil des mois jusqu'en 1950 (certaines dates de naissance sont de 1949). Le début du registre est « bien tenu », les adresses y sont notées relativement précisément. Les compléments ensuite sont beaucoup plus aléatoires, et peu d'adresses y sont notées. Pour les habitants des cantonnements, il est donc indiqué s'ils habitent Route de Sablons, c'est-à-dire au cantonnement du bas, avec parfois une adresse plus précise (par exemple « bâtiment E n°9 ») et parfois pas, ou s'ils habitent au

⁷³⁷ Correspondant généralement à un âge : E, J1, J2, J3, A – entre les deux M, ajouté à la main – T C V P.

« cantonnement de Salaise », c'est-à-dire au cantonnement du haut. Les habitants du cantonnement nord-africain sont aussi notés sur ce registre, dans sa partie basse. Quelques noms ont été notés avant mars 1948 et les autres au fil des mois jusqu'à la fin de 1949. L'adresse est assez mal renseignée, il est parfois indiqué « cantonnement espagnol », plus couramment « cantonnement de Sablons », une fois « Rhône-Poulenc ».

Bien que légèrement incomplet, ce registre nous renseigne de la composition approximative des cantonnements⁷³⁸, à une date intéressante car correspondant à une période de fort remplissage, compte tenu de la pénurie de logements dans l'agglomération. Pour le cantonnement du bas, on y compte 255 habitants répartis dans 69 foyers, tandis que celui du haut compte 80 habitants répartis dans 20 foyers et que le cantonnement nord-africain compte (à la fin 1949) 56 habitants répartis dans 50 foyers. En ajoutant les trois, on arrive en tout à une population totale de 391 habitants, pour 367 en 1926 et 483 en 1936. Le chiffre de la fin des années 1940 est minoré, nous l'avons dit, mais, malgré l'implantation d'un nouveau cantonnement, on constate une relative stabilité du nombre total d'habitants de ces lieux. Les foyers des années 1948-1949 sont ainsi constitués :

Le peuplement des trois cantonnements au regard de la taille des ménages

Foyers composés de	Canto. du bas	Canto. du haut	Canto. nord-africain
1 personne	13	2	49
2 personnes	16	1	-
3 personnes	7	3	-
4 personnes	8	6	-
5 personnes	9	3	-
6 personnes	7	3	-
7 personnes	3	1	1
8 personnes	5	1	-
9 personnes	1		-

Cette mise en parallèle permet de voir des formes de spécialisation de ces lieux : le cantonnement du haut, assez restreint, a plutôt une structure familiale tandis que le cantonnement nord-africain consiste en un hébergement d'hommes célibataires, à l'exception d'une seule famille. Le cantonnement du bas, après avoir accueilli quasi-exclusivement des familles dans l'entre-deux guerres, aurait plutôt une structure mixte en 1947-1948 : un foyer de célibataires y a été construit par Rhône-Poulenc, au nord, dans le courant de l'année 1946, ce qui explique une partie du nombre élevé de petits ménages. Mais d'autres personnes,

⁷³⁸ Ce registre est source d'erreurs possibles : tout d'abord, il manque les noms commençant par « A » jusqu'à « Be » pour les cantonnements du haut et du bas. D'autre part, il est possible que parmi les familles logées à cette date dans le cantonnement, toutes n'aient pas été s'inscrire à l'ouverture du fichier en mairie. On peut aussi imaginer qu'il ne rend pas compte des situations illégales ou jugées telles par les familles concernées. Enfin, nous avons relevé plusieurs erreurs dans les cases renseignées, en particulier concernant les noms et les lieux de naissance : d'autres non relevées par nous peuvent subsister.

vivant seules ou à deux parmi celles les plus âgées, sont aussi domiciliées ailleurs dans ce même cantonnement. On peut enfin y relever le nombre relativement élevé de familles nombreuses de 3 enfants et plus (23 sur 40 foyers avec enfants, contre 8 sur 17 dans le cantonnement du haut). Mais on relèvera là aussi une diminution des familles très nombreuses par rapport à 1936.

En ce qui concerne les origines des habitants, les 56 habitants du cantonnement nord-africain sont tous nés en Algérie : il s'agit d'une migration toute récente, « en train de se faire » au moment de la constitution de ce registre, tandis que dans les deux autres cantonnements, de nombreux enfants sont déjà nés en France. Dans le cantonnement du bas, les familles d'origine⁷³⁹ espagnole représentent 205 personnes (soit 51 foyers), pour 37 (soit 11 foyers) d'origine portugaise et 13 (soit 7 foyers) d'origine française. Parmi ces derniers, on trouve à ces dates 3 célibataires, deux couples vivant seuls et seulement une famille (de deux enfants). Dans le cantonnement du haut, on trouve dans le registre 48 personnes d'origine espagnole (soit 11 foyers), pour 37 (soit 9 foyers) personnes d'origine portugaise. Les chiffres présentés ici ont pu varier dans le temps, mais on constate que les familles d'origine portugaise n'y sont pas majoritaires, ce que corroborent sensiblement les entretiens réalisés. Toutefois, elles y étaient proportionnellement plus nombreuses que dans le cantonnement du bas. C'est probablement ce qui lui a valu l'appellation abusive de « cantonnement portugais », terme que l'on peut interpréter comme le reflet d'une représentation lointaine et figée de ces lieux dans l'espace roussillonnais.

Il est intéressant de se pencher sur les lieux de naissance des fratries, car elles nous renseignent sur plusieurs éléments :

Répartition des familles suivant le lieu de naissance des enfants

	Canto. du bas	Canto. du haut
Nombre de foyers d'origine étrangère avec enfants	39	17
Foyers dont la fratrie est née dans l'agglomération dès le 1er enfant	20	11
Foyers dont la fratrie est née dans l'agglomération à partir du 2e enfant	8	2
Foyers dont la fratrie est née dans l'agglomération à partir du 3e enfant	6	1
Foyers dont la fratrie est née dans l'agglomération à partir du 4e enfant	1	1
Foyers dont aucun enfant n'est né dans l'agglomération	4	2

On constate tout d'abord que, dans les deux cantonnements, une petite majorité de familles est venue s'installer dans l'agglomération sans enfant. La plupart de ces parents est né à la fin du XIXe ou au début du XXe siècles et a donné naissance à son premier enfant dans

⁷³⁹ Nous entendons par ce terme une famille dont au moins l'un des deux parents est né dans le pays évoqué – généralement, un tel cas de figure signifie que les deux parents partagent cette même nationalité de naissance.

l'entre-deux guerres. Mais on trouve, en particulier dans le cantonnement du bas, une autre génération de migrants, moins nombreuse, née autour des années 1920 dans son pays d'origine et ayant donné naissance à son premier enfant dans l'agglomération pendant ou après la seconde guerre mondiale. Ceci marque bien l'exceptionnelle durée de ce cantonnement.

De nombreux clichés de la collection du CIE rendent compte de la dimension familiale des cantonnements. Nous en avons sélectionné trois. Les deux premiers, pris à deux époques différentes, attestent de la diminution de la taille des fratries (R1, J'5). Le troisième renseigne sur le nombre important de personnes qui pouvaient se retrouver à l'occasion d'un mariage (D10), indicateur d'une migration qui impliquait des réseaux familiaux élargis.



Figure 7 [Photo R1 – Dépôt famille Manas-Becerra – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 8 [Photo J'5 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 9 [Photo D10 – Dépôt famille Guerineau – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

En ce qui concerne les 25 familles dont la fratrie n'est pas (totalement ou partiellement) née dans l'agglomération, 16 d'entre elles semblent être venues directement de leur pays d'origine (le ou les premiers enfants y étant né-s, quasiment toujours dans la région de naissance de l'un des parents). Tandis que pour les 9 autres, les lieux de naissance en France des premiers enfants laissent à penser que leurs parents sont passés par d'autres centres industriels avant de venir à Salaise : la région stéphanoise et la vallée du Giers y tiennent une bonne place, mais on trouve aussi Oullins ou Rouen par exemple.

Communes de naissance des adultes des cantonnements du haut et du bas en 1947-1948 nés en Espagne et au Portugal

Communes de la communauté autonome d'Andalousie (Espagne)

			Total	Canto B	Canto H
Almeria,	CA d'Andalousie,	province d'Almería:	4	4	-
Beas de Segura,	CA d'Andalousie	province d'Almería :	2	2	-
Begijar,	CA d'Andalousie	province de Jaen :	1	1	-
Castillo	CA d'Andalousie	province de Jaen :	1	-	1
Cuevas,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	5	4	1
Dalias,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	1	1	-
Garrucha,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	17	17	-
Huercal,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	6	5	1
Lubrin,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	2	2	-
Malaga,	CA d'Andalousie,	province de Malaga :	1	1	-
Pechina,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	4	4	-
Puebla,	CA d'Andalousie,	province de Granada :	2	2	-
Pulpi,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	3	3	-
Sorbas,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	5	4	1
Tavernas,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	1	1	-
Velez Rubio,	CA d'Andalousie,	province d'Almería :	2	2	-
Viator,	CA d'Andalousie,	province d'Almeria :	1	1	-
			58	54	4

Communes de la communauté autonome de Murcia (Espagne)

			Total	Canto B	Canto H
Aguilas,	CA de Murcia :		7	7	-
Carthagène,	CA de Murcia		3	3	-
La Union,	CA de Murcia :		3	3	-
Lorca,	CA de Murcia :		7	1	6
Lumbreras,	CA de Murcia :		3	1	2
Mazaron,	CA de Murcia :		2	1	1
Murcia,	CA de Murcia :		2	2	-
			27	18	9

Communes de la communauté autonome de Castilla y Leon (Espagne)

			Total	Canto B	Canto H
El Tiemblo,	CA de Castilla y Leon,	province d'Avila :	1	1	-
Frades de la Sierra,	CA de Castilla y Leon,	province de Salamanca :	1	-	1
Fresno,	CA de Castilla y Leon,	province de Burgos :	1	-	1
Salamanque,	CA de Castilla y Leon,	province de Salamanca :	2	2	-
Utrilla,	CA de Castilla y Leon,	province de Soria :	1	-	1
			6	3	3

Communes de diverses autres communautés autonomes d'Espagne

			Total	Canto B	Canto H
Albacete,	CA de Castilla la Manche	province d'Albacete :	1	1	-
Barcelone,	CA de Catalogne	province de Barcelone	1	1	-
Escurial,	CA d'Estremadura	province de Caceres :	1	1	-
Majorca,	CA des Iles Baléares		1	1	-
			4	4	-

Communes du Portugal

			Total	Canto B	Canto H
Loulé (y compris San Braz)			27	13	14
Comel			1	1	
Roumais			1	1	
Val d'Angel			1		1
			30	15	15

Nous nous sommes intéressés enfin au lieu de naissance des adultes (parents) des 81 foyers⁷⁴⁰ de personnes nées en Espagne ou au Portugal déclarés dans le registre. Certains foyers sont composés d'un seul adulte veuf ou veuve, d'autres ne sont pas renseignés sur ce point précis : en tout, seules 125 fiches ont pu être exploitées [voir encadré page précédente].

Pour les familles espagnoles, elles montrent une grande proximité des sources de migration : 90% de la population considérée provient du sud de l'Espagne, Andalousie pour 62% et province de Murcia pour 28%. On pourrait ajouter à ces chiffres globaux que le cantonnement du bas est « davantage andalous » que celui du haut. Cela étant, dans ces mêmes régions, il est frappant de constater la constellation des communes d'origines : Garrucha regroupe, certes, 18% des origines (et 31% sur le cantonnement du bas), mais on ne compte pas moins de 17 communes de provenance différentes dans le sud-ouest de l'Espagne (et sept pour le sud-est). Il est d'ailleurs très fréquent de trouver des couples dont les parents ne sont pas nés dans le même village : cela révèle intuitivement ce que les entretiens confirment, à savoir qu'il y a eu de fréquentes migrations internes locales avant le départ pour la France.

Il en est différemment parmi les familles portugaises : elles proviennent aussi à 90% du sud du Portugal, mais à 90% également d'une même commune de l'Algarve, Loulé. Cela peut expliquer l'apparence d'une communauté soudée que renvoient les familles portugaises à l'ensemble de l'agglomération, au point qu'on leur « attribue » symboliquement le nom d'un cantonnement.

2.2.2.2 – Une migration nettement économique, souvent familiale

Les récits migratoires familiaux viennent compléter ces informations chiffrées. Il faut préciser en préalable que, dans l'entretien, ce n'est pas forcément le moment où les enquêtés s'avèrent les plus prolixes. La connaissance de ce récit dépend en partie de leur place dans la fratrie, et il se trouve que, la distance à l'évènement aidant, ce sont plutôt des cadets que des aînés que nous avons pu interroger. Mais surtout, beaucoup insistent sur le fait que, d'une part leur parents ne parlaient pas facilement du passé antérieur à leur installation à Salaise, et d'autre part que les relations parents/enfants, plutôt distantes et respectueuses, n'autorisaient pas vraiment les enfants à rompre ce silence. Le parcours migratoire de leurs parents a fréquemment été sinon découvert du moins reconstitué et approprié par les enquêtés à l'occasion d'enquêtes administratives : demande de naturalisation, reconstitution de carrière pour la retraite des parents ou décès des parents et à cette occasion accès libre à l'état civil et

⁷⁴⁰ On compte 82 foyers en tout de cette population, mais un foyer déclaré « Espagnol » est composé de parents nés tous deux à Oran, en Algérie.

aux derniers papiers d'origine en leur possession. Les quelques récits qui suivent sont donc parfois empreints d'anecdotes saillantes et de trous de mémoire.

M. Bacha est né en 1938 au cantonnement du bas. Il est le 9^e enfant d'une fratrie de 11 (dont une fille est décédée en bas âge). Le père de M. Bacha est né en 1896, à La Union dans la province de Murcia. C'est une région minière, des mines d'étain et de fer dans lesquelles son père a commencé à travailler dès l'âge de 11 ans. Il est parti de cette mine vers 13 ou 14 ans. M. Bacha s'excuse de n'avoir que des bribes de cette histoire, étant parmi les derniers enfants. Sa mère est née en 1901 à La Union aussi. Elle a travaillé elle aussi très jeune à faire des ménages. Les parents se sont rencontrés dans des circonstances que M. Bacha ignore. Ils sont ensuite partis pour Barcelone, où ses deux sœurs aînées sont nées. Son père a travaillé dans des petites usines, peut-être dans une briqueterie. Il semble qu'au moins un oncle paternel de M. Bacha avait du aussi fuir sa région natale à la suite de grèves de mineurs qui avaient été réprimées. Ensuite, les parents de M. Bacha ont quitté Barcelone en 1926 pour venir à Salaise. Il dit que Rhône-Poulenc affrétait des trains à partir de la frontière espagnole pour ramener de la main-d'œuvre jusque dans l'usine de Roussillon. Son père avait connu l'usine par l'un de ses frères qui habitait aussi à Barcelone et qui était allé en France chercher du travail. L'oncle en question n'est pas resté par la suite « *à cause des produits chimiques. Il a dit qu'il ne voulait pas mourir empoisonné* ».

M. Bador est né en 1926 au Péage. Il est le 4^e d'une famille de 7 enfants. Son père est né en 1894 à Sorbas, dans la province d'Almería dans le sud de l'Espagne. Sa mère est née dans le même village, en 1896. Avant de venir s'établir dans l'agglomération en 1925, son père est allé travailler aux Etats-Unis, dans le Maroc espagnol et en France plusieurs fois. Il était en particulier déjà venu au Péage en 1924, puis était reparti avant de revenir en 1925 avec quelqu'un d'autre du village et surtout avec sa femme et ses enfants. « *Et puis là, il est resté. Il est revenu ici pour la bonne raison qu'il y avait beaucoup de gens du pays. Ici, c'était le rassemblement : viens ! Viens ! Tu verras, tu trouveras du boulot !* » Le père de M. Bador travaillait dans l'usine chimique, dans les anciens ateliers de phénol, comme simple ouvrier. En Espagne, il était coiffeur-barbier. Il a continué de couper les cheveux dans le cantonnement.

M. Bessero est né en 1940 dans le cantonnement du bas. Il est le 3^e d'une fratrie de 4. Son père est né en 1901 à Lorca, près de Murcia. Il ne sait pas en quelle année son père a migré, mais il semble que ce soit bien sa génération qui ait migré, et non celle d'au-dessus. Il sait qu'il n'est pas arrivé directement à Roussillon, mais qu'il a travaillé d'abord à Lyon, au moins comme livreur de charbon. La mère de M. Bessero est née en 1905 à Garrucha, dans la province d'Almeria, en Andalousie. Elle est venue en France en 1922, avec ses frères et sœurs et sa mère. La mère a travaillé à Décines (près de Lyon) avant de venir à Roussillon. La sœur aînée de M. Bessero, qui s'est jointe à l'entretien, évoque l'usine de la Soie, à Décines, mais se rappelle aussi du nom de « Susiler », établissement où sa mère aurait aussi travaillé. C'est en tout cas dans l'agglomération lyonnaise que les parents se sont connus. La sœur fait le lien entre l'usine de la Soie où travaillait sa mère et Rhône-Poulenc Roussillon, sans davantage de précisions sur les raisons de leur déménagement : le couple est arrivé à Salaise en 1925 ou 1926.

M. Bravo est né en septembre 1938 au cantonnement. Il est le 4^e d'une fratrie de six enfants. Son père est né en 1901 à Mazaron, dans la province de Murcia. Ses grands-parents paternels étaient maraîchers. Son père est venu en France à la fin de l'année 1923. Il est allé directement à Grand-Croix, à proximité de Rives-de-Giers (42), rejoindre certains de ses frères et une sœur déjà installés. Il a travaillé avec eux dans une usine de verrerie. La mère de M. Bravo est née en 1909 à Cuevas, en Andalousie. Elle est venue en France à Grand-Croix aussi, sur les recommandations d'un de ses frères qui l'avait précédé. M. Bravo pense que sa mère avait 14 ou 15 ans, et qu'elle était en âge d'aller travailler à l'usine. Ses parents se sont rencontrés vers 1924 dans la Loire. Ils se sont mariés en avril 1927. M. Bravo pense qu'ils sont arrivés à Salaise, directement au cantonnement, entre 1925 et 1927.

Mme Bogas est née en 1930 à Salaise, au cantonnement du bas. Elle est la 4^e d'une fratrie de sept enfants. Son père est né en 1897 à Loulé, dans le sud du Portugal. Il y exerçait le métier de cordonnier. Sa mère est née en 1900 à Loulé aussi. Les grands parents paternels et maternels travaillaient la terre. Les parents de Mme Bogas ont quitté le Portugal entre 1925 et 1929, si elle se fie aux dates et lieux de naissances de ses frères et sœurs aînés. Elle sait qu'ils ont d'abord vécu à Marseille pendant un an chez des compatriotes « *tous ensemble dans une pièce. Ils vivaient comme ils pouvaient, c'étaient des émigrés, ils venaient chercher du travail* ». Elle ne connaît pas les circonstances précises de leur installation à Salaise : les parents ne parlaient pas beaucoup, il y avait entre eux et leurs enfants une certaine distance (elle les a vouvoyés toute sa vie) et une grande pudeur. Ses parents ont travaillé l'un et l'autre à la Rhodiaceta, lui à la filature en équipe, elle à l'ourdissage. Les grands-parents étaient restés au Portugal, et, lorsque les deux parents étaient au travail, sa sœur aînée s'occupait des plus jeunes. « *Mes grands-parents, on les a pas connus. Je me souviens juste quand on était petites, ils nous envoyaient des colis avec des figues, des amandes, ce qu'ils ramassaient là-bas.* »

M. Hiacinto est né en 1927 dans le cantonnement du haut. Il est le 2^e d'une fratrie de six enfants, tous nés à Salaise. Son père est né en 1893 à Loulé, dans l'Algarve. Sa mère est née en 1903, dans la même commune. Il ne connaît pas le parcours migratoire de ses parents, répétant à plusieurs reprises que « *les vieux ne parlaient pas, ne disaient rien. Des murs* ».

M. Hugo est né en 1924 à Loulé, dans la province d'Algarve portugais. Il est l'aîné de cinq enfants, dont les trois derniers sont nés à Salaise : « *ce sont les Français de la famille, nous, on est des étrangers* ». Son père est né en 1890, sa mère est née en 1893, tous deux à Loulé. Il n'a pas de « récit migratoire » précis de son père. Son cousin germain, M. Hernandes, rencontré également, a pu mieux le reconstituer : il semble que ce soit leur grand père commun (paternel pour M. Hugo, maternel pour M. Hernandes) qui ait migré. Le grand-père a d'abord travaillé dans des carrières, puis dans une mine du sud de l'Espagne. C'est de là, semble-t-il, qu'il est venu dans l'agglomération. Il a ensuite fait venir sa famille, sauf son fils aîné. La mère de M. Hernandes, la plus jeune de sa fratrie, est arrivée dans l'agglomération à 15 ans, en 1924. Le grand-père travaillait à Rhône-Poulenc à la manutention. Le père de M. Hugo a dû également arriver dans l'agglomération en 1924, seul sans sa famille. Il semble qu'auparavant, il avait déjà tenté en vain sa chance au Brésil. La mère de M. Hugo est venue rejoindre son mari avec ses deux enfants environ en 1930.

M. Nahdi est né en Algérie en 1939. Il est l'aîné d'une fratrie de 12 enfants. Le père de M. Nahdi est né en 1912 à Lambez, dans la région kabyle de l'Algérie. Sa mère est née en 1918 à Tingane. Son père est venu en France pour la première fois en 1930. « *Mon père était pupille de la nation, puisque mon grand-père est mort quelque part en 1916, pendant la guerre, en Alsace. Et ma grand-mère avait perdu, pour la vie de son mari, trois chèvres. Avec ces trois chèvres, il a fallu qu'elle élève ses trois enfants. On était très pauvre. C'est ce qui fait qu'il est venu travailler là, parce que si on avait été riche, il n'aurait pas migré.* » Il est allé travailler à Montpellier et dans divers endroits. Il a ensuite travaillé pour la SNCF, sur la voie ferrée, à Saint-Rambert. Il s'est fait ensuite embaucher à Rhône-Poulenc en 1946. Et deux ans après, à l'occasion d'un retour en Algérie pour les vacances, il a ramené avec lui à Salaise son épouse et ses trois enfants. Il a travaillé longtemps à la manutention, chez Rhône-Poulenc.

Il ressort de ces différents récits des similitudes. Tout d'abord, les implantations à Salaise, dans l'usine et dans le cantonnement, sont rarement directes : elles arrivent après des parcours chaotiques, parfois seul parfois à deux voire même avec les premiers enfants, guidés par la recherche d'un salaire et d'un logement pour vivre. Et nombreux sont les enquêtés à souligner que Rhône-Poulenc comme la Rhodiaceta offraient les deux simultanément. On distingue aussi le rôle de facilitateurs des compatriotes déjà installés pour se loger,

d'informateurs aussi pour indiquer où sont les situations les meilleures. D'une façon générale, les enquêtés rendent compte d'une insertion de leurs parents dans leur milieu d'origine, qu'il s'agisse de simples connaissances ou de réseaux familiaux déjà installés en France. Enfin, ces récits montrent aussi que la grande majorité de ces migrations est d'origine économique. « *ça crevait la dalle en Andalousie* », dit l'un des enquêtés, « *c'est pour ça qu'ils ont atterri là* ». D'ailleurs, beaucoup des enquêtés évoquent avec pudeur l'illettrisme, parfois l'analphabétisme de leurs parents, rendant plus forte leur dépendance vis-à-vis des services sociaux des usines.

Un seul récit tranche avec les précédents, celui de M. Bodega, dont le père est venu à la suite de la guerre civile espagnole. Il représente en effet une exception de migration politique dans les cantonnements salaisiens, même si nous verrons ultérieurement que ces derniers ont été traversés par les événements politiques qui se déroulaient en Espagne :

M. Bodega est né en 1935 à Carthagène, dans la province espagnole de Murcia. Son père est né en 1912 à Garrucha, en Andalousie. Son père est entré à 15 ans dans la marine, en tant qu'apprenti. Il faisait des stages de formation à Carthagène, où il a rencontré sa future épouse. Les grands parents paternels de M. Bodega avaient une petite épicerie à Garrucha. Il arrivait que le grand-père migre quelques mois aux Etats-Unis pour amasser un peu d'argent, et rentre ensuite au village. Ces grands-parents là sont morts jeunes, son père les ayant déjà perdu à l'âge de 18 ans. La mère de M. Bodega est née en 1915 à Carthagène. Elle était aide-ménagère. Le couple des parents s'est rencontré jeune, s'est marié vers 1933 ou 1934, et a eu un premier fils en 1935, et un second en 1937.

Entre-temps, en 1936, la guerre d'Espagne avait éclaté et le père de M. Bodega, jeune marin militaire dans les troupes loyalistes, a combattu Franco. A l'issue du conflit, il a dû fuir seul au Maroc espagnol, où il a été interné dans un camp militaire. Il y a appris le métier de coiffeur, et s'en est échappé clandestinement quelques années plus tard pour fuir à Oran. Il a été recueilli par une famille espagnole, et y a exercé le métier de coiffeur pendant plus de deux ans. Par l'intermédiaire d'un client, il a eu contact avec un de ses cousins germains installé à Villeurbanne. Ce cousin avait une sœur, Anna, qui vivait dans le cantonnement. C'est elle et son mari qui l'ont accueillis en 1947 en France, au cantonnement où il est venu directement. Il est rentré chez Rhône-Poulenc comme ouvrier.

Assez rapidement, il a eu une chambre dans le foyer de célibataires du cantonnement. Il a économisé pendant un an pour pouvoir payer un guide et faire franchir clandestinement la frontière française, via Barcelone, à son épouse et à ses deux enfants. Il est resté séparé de sa famille en tout neuf années, de 1939 à 1948. Pendant toutes ces années, les deux époux sont restés régulièrement en contact par le biais d'intermédiaires clandestins. La famille restée en Espagne franquiste vivait chez les grands-parents, dans l'attente de cette réunion.

Dans ce récit comme dans les précédents, de nombreux enquêtés insistent sur la dimension familiale des cantonnements. Cette notion, qui dit aussi la solidarité et l'entraide qui y existaient, recouvrait une certaine réalité : beaucoup de familles étaient arrivés à Salaise par l'intermédiaire d'un frère, d'un oncle ou d'un cousin qui l'avait informé de la possibilité de trouver un travail et un logement.

M. Baco, par exemple, habitait au nord du cantonnement à proximité de chez son oncle et ses grands-parents. M. Bessero, chez qui le grand cousin a été hébergé en 1948 à son

arrivée d'Oran, évoque aussi d'autres liens familiaux en décrivant le cantonnement du bas : « Là [dans la maison la plus au Nord le long de la route de Sabons], j'en connais un, parce que c'était un cousin à moi. Sa mère, c'était la sœur de ma mère. » Nous avons déjà évoqué les liens unissant les familles Hernandes et Hugo : M. Hernandes indique de plus que ses deux grands-parents habitaient à côté de chez lui dans le cantonnement du haut, et qu'une de ses tantes habitait dans le cantonnement du bas. M. Nahdi, issu d'une immigration plus récente, relate bien le processus de migration familiale :

« Nous avons été la première famille maghrébine dans l'agglomération roussillonnaise. Tout de suite après nous, dans les années 1950, 1951 d'autres familles sont arrivées. Notamment mon oncle, parce que mon père a ramené son frère, puis il a ramené son neveu, puis il a ramené un oncle. D'autres familles maghrébines sont venues nous rejoindre. Et puis d'autres familles d'un autre village aussi, quand ils ont vu les Nahdi se débrouiller peut-être pas trop mal avec ses enfants ici, ils se sont dit pourquoi pas nous ? Et si bien, que comme ça peut-être 7, 8 familles sont venues enfin c'est de l'ordre moins de dix. [...] Juste avant que mon père vienne nous chercher [en Algérie], même un tout petit peu après, il a servi un peu de sergent recruteur, à Rhône-Poulenc. On l'envoyait là-bas, en lui disant, si tu as des cousins, des frères, des sœurs, des hommes valides. Parce que à ce moment là, il y avait besoin de main d'œuvre, et donc il a servi un petit peu de sergent recruteur, je suppose hein. Il a dépouillé un peu des forces vives du village hein, on lui donnait quelques jours de congé de plus, et lui ça faisait son affaire et ça faisait l'affaire de Rhône-Poulenc en même temps. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962, habitant à Saint-Maurice]

Nous n'avons pu reconstituer l'ensemble des liens familiaux unissant les habitants des trois cantonnements, mais il semble à première vue qu'ils étaient nombreux. Ils se sont renforcés, au moins pour la première génération, à l'occasion de mariages dont les deux membres du couple étaient issus de l'un ou l'autre des cantonnements.

2.2.2.3 – Une population syndiquée et ancrée à gauche

L'arrivée de M. Bodega, ancien militaire de l'éphémère république espagnole, ne s'est pas produite en milieu hostile, loin s'en faut. Les informations à disposition nous indiquent qu'il s'agit d'une population sinon politisée du moins clairement travaillée par la lutte des classes.

La grève de 1926, ou la construction d'une division « Espagnols » contre « Français »

Les archives départementales de l'Isère disposent d'une pépite concernant une grève qui s'est déroulée en 1926 dans l'usine de la SCUR, du 17 au 26 août. Elle consiste en une série de rapports de la gendarmerie locale, du commissaire spécial de police de Vienne, et du sous-préfet qui renseignent le préfet de l'avancée du conflit. Elle nous intéresse car les « étrangers » de l'agglomération vont y tenir une place particulière.

Au début, il s'agit d'un conflit relativement ordinaire, dont l'adjudant commandant l'arrondissement de police de Vienne rend ainsi compte au préfet :

« Le 17 août 1926, 450 ouvriers sur 1.000 environ travaillant à l'usine de produits chimiques dénommée société des usines du Rhône au Péage de Roussillon ont cessé le travail, pour protester contre le renvoi d'un ouvrier qui aurait été surpris fumant dans l'usine malgré la défense formelle⁷⁴¹. A la suite d'une réunion tenue ce jour, ils ont décidé de revendiquer une augmentation de salaire qui, à l'heure actuelle, n'est pas encore connue. »

On apprend dans le même courrier que *« parmi les grévistes, la plus grande partie sont des Espagnols, Italiens, Algériens et Polonais*⁷⁴² ». Le commissaire spécial de Vienne précise sur un autre courrier, le même jour, que *« l'ouvrier congédié nommé Leboude est secrétaire adjoint du syndicat nouvellement formé »* et que *« les dirigeants de ce dernier profitent de ce conflit pour reprendre une partie des revendications présentées le 28 juin 1926, signalées le même jour par mes soins »*. S'ensuivent une série de doléances, portant sur les congés payés, les congés maladie, le respect de la loi des huit heures quotidiennes et l'application de la loi sur l'instauration d'un délégué « sécurité et hygiène » dans l'usine⁷⁴³. Le lendemain, le nombre de grévistes est plus important, s'élevant à 865 à l'heure d'embauche⁷⁴⁴.

Le 19 août, le secrétaire général de la préfecture informe les ministres concernés de deux faits nouveaux : d'une part, *« ce matin, 100 ouvriers sur les 400 employés à l'usine de soie artificielle Rhodiaseta ont quitté le travail pour se solidariser avec les grévistes »*, et d'autre part, *« un Italien a été arrêté par la gendarmerie pour entrave à la liberté du travail⁷⁴⁵ »*. Le 20 août, le commissaire spécial de Vienne rend compte au préfet du fait que, sur son intervention, le directeur de l'usine SCUR a rencontré une délégation ouvrière, en présence du député maire radical du Péage-de-Roussillon. Les propositions de la direction pour mettre un terme au conflit sont les suivantes : reconnaître des délégués du syndicat, créer une infirmerie dans l'établissement, ne prendre aucune sanction pour fait de grève et créer une indemnité de panier pour les salariés de nuit. Les délégués ouvriers décident de rendre compte de ces propositions et de procéder à un vote, dont le commissaire spécial de Vienne rend compte dans ces termes :

« Il fut procédé à la réunion de 17h, sur la place publique du Péage, à une consultation au bulletin secret, mais comme la plupart des assistants, 400 tout au plus presque tous étrangers, ne savent pas écrire, c'est un agitateur qui remplit les bulletins et les signa pour eux. Cette consultation terminée, sans même compter les bulletins que plusieurs grévistes tenaient pressés dans les mains, on évalua le nombre à 500 "ou" pour la grève et à 8 "non". Ce

⁷⁴¹ Ici comme dans les extraits d'archives qui suivent, les passages soulignés l'ont été par nous.

⁷⁴² Cf. **ADI 166 M 21-3** : Industrie et travail – grève « étrangère » d'août 1926. Rapport n°247 de l'adjudant PÉMÉANT commandant provisoirement l'arrondissement de Vienne, « au sujet d'une grève », le 17 août 1926.

⁷⁴³ *Ibid.* Rapport du Commissaire spécial de Vienne, sur entête du ministère de l'Intérieur, Sûreté générale, adressé au Préfet de l'Isère le 17 août 1926 (à 16h).

⁷⁴⁴ *Ibid.* Rapport n°250 de l'adjudant PÉMÉANT commandant provisoirement l'arrondissement de Vienne, « au sujet d'une grève », le 18 août 1926.

⁷⁴⁵ *Ibid.* Rapport tapuscrit signé « BOURRAT » (secrétaire général de la préfecture de l'Isère), adressé au ministre de l'Intérieur (Sûreté générale) et au ministre du Travail (direction du Travail), le 19 août 1926.

résultat fut porté à la direction des usines vers 18h par deux délégués. M. le directeur fit aussitôt afficher que les ouvriers qui ne reprendraient pas le travail immédiatement seraient considérés comme ne faisant plus partie de son personnel⁷⁴⁶ ».

Le commissaire prend aussitôt des mesures de prévention en organisant « *un service de patrouille très actif* » et en particulier en établissant « *deux postes [de gendarmes] à bicyclette, placés dans les cités françaises et espagnoles, avec mission de faire des tournées fréquentes à travers les maisonnettes et les chemins qui les relient aux usines⁷⁴⁷* ». D'ailleurs, le même commissaire rend compte le lendemain de l'efficacité de ces mesures :

« Usines du Rhône : ce matin, le nombre de grévistes n'est plus que de 315 sur un effectif total de 1.006. C'est grâce aux mesures énergiques prises pour la protection de la liberté du travail que le nombre des grévistes a diminué de 421. Usine de soie "Rhodiaséta" : aucun changement ne s'est produit dans cet établissement. Il reste toujours en grève une centaine d'ouvrières sur un effectif de 450⁷⁴⁸. ».

Le 23 août, l'affaire semble entendue, puisque dans son rapport, il indique que :

« Les grévistes qui n'ont pas repris le travail samedi sont considérés comme n'appartenant plus aux Usines du Rhône et à l'usine de soie artificielle "Rhodiaséta" de Roussillon. Le nombre de chômeurs peut donc être évalué à 500 environ⁷⁴⁹. »

Or le 24 août, un incident va modifier le cours des événements. L'adjudant de la gendarmerie en rend compte dans les termes suivants :

« Le 24 août 1926 à 7h, un incident de grève s'est produit aux abords des bâtiments des usines du Rhône, au Péage de Roussillon (Isère). Des grévistes d'origine espagnole, au nombre de 200 environ, réunis à l'extérieur de l'entrée principale de l'usine, incitaient les ouvriers Français des deux usines réfractaires au mouvement de grève, à ne pas aller travailler. Ces derniers n'ayant pas répondu favorablement aux instances qui leur étaient faites, des grévistes non identifiés jusqu'à présent, leur ont lancé des pierres. Trois Françaises ont été légèrement blessées par les projectiles. L'intervention de la gendarmerie a mis fin à cet incident⁷⁵⁰. »

Le même gendarme précise un peu plus tard dans la matinée les faits :

« Un incident s'est produit ce matin au Péage de Roussillon où 200 Espagnols habitant les cités ouvrières ont voulu empêcher les ouvrières françaises de rentrer aux usines de Soierie. Ils ont lancé des pierres et trois Françaises ont été légèrement blessées⁷⁵¹. »

Le commissaire spécial de Vienne relate les suites de la journée :

« Ce matin à 7h au moment de la relève d'une certaine catégorie d'ouvriers des Usines du Rhône, 250 chômeurs environ, tous de nationalité espagnole, précédés de femmes qui portaient des enfants sur les bras ou à la main, ont tenté d'empêcher des ouvrières et ouvriers français de se rendre au travail. Les gendarmes sont immédiatement intervenus et une

⁷⁴⁶ Cf. ADI 166 M 21-3, archive déjà citée. Rapport du Commissaire spécial de Vienne, sur entête du ministère de l'Intérieur, Sûreté générale, adressé au Préfet de l'Isère le 20 août 1926 (à 21h).

⁷⁴⁷ Id.

⁷⁴⁸ Cf. ADI 166 M 21-3, archive déjà citée. Rapport du Commissaire spécial de Vienne, sur entête du Ministère de l'Intérieur, Sûreté générale, adressé au Préfet de l'Isère le 21 août 1926 (à 10h).

⁷⁴⁹ Ibid. Rapport du Commissaire spécial de Vienne, sur entête du ministère de l'Intérieur, Sûreté générale, adressé au Préfet de l'Isère le 23 août 1926 (à 10h).

⁷⁵⁰ Ibid. Rapport n°256 de l'adjudant PÉMÉANT, commandant provisoirement l'arrondissement de Vienne, « au sujet d'une grève », le 24 août 1926.

⁷⁵¹ Ibid. Rapport manuscrit de la Gendarmerie, transmis par téléphone à la Préfecture de l'Isère le 24 août 1926 (à 10h50).

bousculade s'en est suivie, sans incident sérieux. Trois ouvrières non grévistes ont légèrement été blessées par des pierres lancées par des inconnus au cours de la bousculade qui a duré 5 minutes à peine. Les principaux auteurs de ces incidents n'ayant pu être identifiés, aucun PV n'a été dressé jusqu'ici. A 9h50' les chômeurs rassemblés sur la place du Péage, où un 2^e drapeau rouge avec inscription venait d'être apporté par l'agitateur Debut, ont été informés par mes soins, en présence de M. Ollier, maire de cette commune et député, et d'accord avec lui, qu'à la suite des incidents qui venaient de se produire, aucune manifestation sur la voie publique ne serait plus tolérée. J'ai ajouté que toute tentative d'entrave à la liberté du travail serait impitoyablement relevée, et ferait au besoin l'objet d'arrestations. [...] Néanmoins, en raison de la prolongation du conflit et de la surexcitation constatée dans les milieux espagnols, il serait bon de renforcer le détachement de gendarmerie [...]. Les ouvriers français travaillent dans la proportion de 75% et les étrangers dans celle de 15%. Une vingtaine d'étrangers chômeurs licenciés ont quitté le Péage ce matin⁷⁵². »

Cet incident semble sonner le glas de la grève, à la lecture du rapport du même commissaire spécial le lendemain 25 août :

« À la suite d'un long entretien que j'ai eu hier soir de 18h à 19h30 avec les dirigeants du comité de grève, en présence de M. Ollier, maire du Péage et député, ceux-ci ont fini par comprendre que leur mouvement était tout à fait manqué. Le fait d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour réprimer les tentatives d'entrave à la liberté du travail et les attroupements, et de les avoir communiquées aux agitateurs, a suffi pour les décider à capituler. Un délégué de la CGTU arrivé de Paris dans la journée m'a posé alors la question suivante : peut-on au moins obtenir de la direction qu'aucune sanction pour faits de grève, à l'exception du maintien de la mesure prise contre Laboube, secrétaire du syndicat qui a, comme on le sait, été renvoyé pour avoir fumé dans l'usine, si les ouvriers reprennent le travail demain matin ? Immédiatement, en compagnie de M. Ollier, je me suis rendu auprès de M. Ledru, directeur, qui a fait à cette question la réponse ci-après : Vous pouvez dire aux ouvriers que s'ils reprennent le travail demain matin, les sanctions qui seront prises contre certains d'entre eux seront réduites au strict minimum. N'ayant pu obtenir plus, je portai cette réponse au comité de grève qui, faute de mieux, accepta de donner l'ordre de reprendre le travail. En effet, ce matin à la première heure, les chômeurs au nombre de 500 environ se présentaient aux usines pour être embauchés. Aux usines du Rhône, 70 chômeurs environ n'ont pas été repris de suite, mais plusieurs d'entre eux le seront prochainement. A l'usine de soie, une vingtaine d'ouvrières n'ont pas été reprises non plus, mais d'ici quelques jours ce nombre aura diminué⁷⁵³. »

Le même commissaire établi le lendemain un rapport lui donnant raison :

« Aux usines du Rhône : sur ma demande, le nombre d'ouvriers non repris, qui était hier de 70, a été réduit ce matin à 7. À l'usine de soie artificielle : le nombre d'ouvrières non reprises ce matin, pour faits de grève, a été réduit sur mon intervention de 20 à 3. Le travail est normal dans cet établissement et le calme est revenu dans les communes du Péage et de Roussillon, où la population commençait à être quelque peu inquiète⁷⁵⁴. »

Le 27 août, le sous-préfet rend compte au préfet du dénouement à ses yeux heureux de ces événements :

« Depuis plusieurs mois déjà, les unitaires de Lyon avaient essayé de créer à Roussillon un foyer de communisme qui se serait ensuite propagé aux usines de matières colorantes de

⁷⁵² Cf. **ADI 166 M 21-3** archive déjà citée. Rapport du Commissaire spécial de Vienne, sur entête du Ministère de l'Intérieur, Sûreté générale, le 24 août 1926 (à 13h).

⁷⁵³ *Ibid.* Rapport du Commissaire spécial de Vienne, sur entête du Ministère de l'Intérieur, Sûreté générale, le 25 août 1926 (à 9h).

⁷⁵⁴ *Idem.*

Saint-Clair-du-Rhône et dans d'autres avoisinantes. La grève de Roussillon avait donc avant tout pour objet de fortifier l'action du syndicat et de faciliter la propagande communiste dans la région, où, grâce à la résistance de Vienne, elle avait échoué jusqu'ici. La direction avait rejeté les diverses revendications formulées par les délégués grévistes. D'autre part, j'avais donné à M. Paoli, commissaire spécial et à la gendarmerie, des instructions pour que la liberté du travail fût rigoureusement assurée. L'ordre public n'avait pas été troublé jusqu'à mardi dernier 24 août, lorsqu'à cette date, 250 manifestants s'efforcèrent de s'opposer à la rentrée des non grévistes et furent dispersés par la gendarmerie. [...] La gendarmerie avait été renforcée et les délégués s'étant rendu compte que la grève était sans issue, le syndicat donna l'ordre de la reprise du travail. Tous les ouvriers furent donc réintégrés sans condition à l'exception de sept dont le secrétaire et le trésorier du syndicat. Ainsi s'est terminée une grève qui, au point de vue politique, aurait eu des répercussions regrettables dans la région de Vienne en favorisant l'action des communistes, si leurs dirigeants avaient triomphé. Ses conséquences ont été désastreuses pour eux et l'on peut dire que le syndicat de Roussillon a vécu⁷⁵⁵. »

Le préfet de l'Isère transmet à son tour quelques jours plus tard un compte-rendu au ministre de l'Intérieur reprenant quasiment terme à terme celui de son sous-préfet⁷⁵⁶. Entre-temps, une réunion publique expliquant les raisons de cette grève et invitant à trouver de nouvelles formes pour poursuivre ce conflit, avait été convoquée le 29 août en mairie de Roussillon en présence du secrétaire général de la CGTU et de celui de la fédération des industries chimiques⁷⁵⁷. Nous ne disposons pas dans le dossier archivé d'information sur son audience, mais une autre réunion prévue au Péage le 31 octobre suivant, s'était soldée par un échec, n'ayant rassemblé « *que ses organisateurs au nombre de 3* », aux dires du commissaire spécial de Vienne⁷⁵⁸. Ce dernier rapport de police sonne la fin définitive de ce conflit.

Cette histoire sur laquelle nous avons souhaité nous attarder, nous semble intéressante sur plusieurs points.

Le premier concerne tout d'abord la façon dont les lieux d'habitation des ouvriers touchés par ce conflit sont nommés. Il est question des « *cités françaises et espagnoles* » dans un rapport de police, « *d'Espagnols habitant les cités ouvrières* » dans un autre, des « *milieux espagnols* » sans autre précision dans un troisième. D'après les informations historiques citées plus haut dont nous disposons, 1926 est la période où l'ancien cantonnement de Sablon commence à être vraiment « recyclé » en « sous-cité » ouvrière pour les étrangers. Le pluriel utilisé dans les rapports de gendarmerie viendrait plutôt confirmer cette transformation : il existerait bien aux yeux des gendarmes locaux plusieurs cités ouvrières – de la SCUR et de la Soie, certes, mais aussi « françaises » et « espagnoles » – dans l'agglomération. En tout cas, jamais les termes de « cantonnement » ni de « cantonnement espagnol » ne sont écrits dans ces rapports pour citer ces lieux, alors que nous les retrouverons de façon courante par la suite

⁷⁵⁵ Cf. **ADI 166 M 21-3**, archive déjà citée. Courrier du sous-préfet de Vienne au préfet de l'Isère, du 27 août 1926.

⁷⁵⁶ *Ibid.* Courrier du préfet de l'Isère (secrétariat général) au ministre de l'intérieur, du 3 septembre 1926.

⁷⁵⁷ *Ibid.* Communiqué signé du secrétaire du syndicat, paru dans le Progrès de Lyon le 29 août 1926 (extrait conservé collé sur du papier, et daté dans le dossier).

⁷⁵⁸ *Ibid.* Rapport du Commissaire spécial (J. DESMARS) au sous-préfet de Vienne, le 2 novembre 1926.

dans d'autres documents administratifs : c'est peut-être qu'en 1926, les lieux ne sont pas encore constitués de façon « dure » en tant que tels. Et il n'est d'ailleurs pas impossible que les événements relatés ci-dessus aient contribué à les durcir davantage, c'est-à-dire à isoler davantage les ouvriers espagnols des ouvriers français.

Paradoxalement, second point qui nous semble important, dans les rapports du sous-préfet au préfet puis du préfet au ministre pour relater au final l'échec de ce conflit, il n'est nullement question de divisions entre ouvriers français et étrangers. Les leçons que l'un et l'autre en tirent sont avant tout d'ordre politique, en relation avec des inquiétudes plus globale du moment : ils analysent les événements comme une victoire de l'ordre en place avec l'échec d'une implantation de la CGTU, soutenue par le Parti communiste, dans la région viennoise comme roussillonnaise. La crainte de l'expansion de la révolution bolchevique est à l'époque extrêmement vive parmi les dirigeants occidentaux, et c'est bien d'une victoire progouvernementale, dans laquelle la police a joué un rôle actif de médiation comme de répression, dont il s'agit de rendre compte au ministre concerné.

Du coup, cette lecture faite au final – et au final seulement – par les instances les plus politiques du pouvoir administratif local, éclairent d'un autre jour la mise en exergue du rôle des salariés étrangers dans ce conflit par les autorités locales de police. Il est d'abord question d'un « *Italien* » arrêté, puis des manifestants « *presque tous étrangers* » et illettrés qui se feraient manipuler par les agitateurs révolutionnaires ; puis, lors de l'incident du 24 août à l'embauche le matin, ce sont d'abord des « *grévistes d'origine espagnole au nombre de 200* » qui incitaient « *les ouvriers français* » à ne pas travailler, qui se transforment en « *250 chômeurs tous de nationalité espagnole, précédés de femmes qui portaient des enfants sur les bras* » qui ont tenté « *d'empêcher des ouvrières et ouvriers français de se rendre a travail* », alors qu'il est bien précisé dans le même rapport que ces derniers représentent plus que la majorité, 75% des salariés. Il semble clair qu'un des moyens utilisés par les forces de police pour stopper le mouvement en cours, a consisté à diviser les salariés français et étrangers. Nul doute que ce mode de faire, soit qu'elles leur aient soufflé soit qu'elles l'aient ensuite relayé, n'est pas en désaccord avec les lignes de conduite des directions des deux usines locales.

Il semble enfin que cette division ait porté jusque parmi les dirigeants syndicaux, qui ont semble-t-il préféré stopper le conflit plutôt que de risquer de le voir se développer sur ce terrain là. Il s'agit d'une division en grande partie artificielle au regard des caractéristiques sociologiques assez semblables de l'une et l'autre population. Mais elle va par la suite perdurer et s'installer durablement dans l'agglomération. Et même lors de notre enquête, nous allons retrouver trace dans de nombreux entretiens de rancunes tenaces des « Espagnols » contre les « bedeaux Ardéchois », qui vont se jouer en particulier sur la question du logement, comme nous le verrons ultérieurement.

Un fort taux de syndicalisation dans les cantonnements

La CGTU va mettre dix années à se remettre de ce conflit stoppé, et un syndicat actif ne verra à nouveau le jour dans les usines roussillonaises qu'en 1936, peu de temps avant l'avènement du Front Populaire. La CFTC, autre organisation syndicale celle-ci de confession catholique, va s'implanter par la suite sur le site, mais la CGT y restera toujours majoritaire. Au début des années 1950, années de référence pour les anciens habitants des cantonnements, elle représente environ 80% des votes du collège ouvrier, et est même majoritaire parmi l'encadrement intermédiaire.

Lors de l'enquête, quasiment toutes les personnes interrogées sur le sujet ont répondu que leur père – au moins – était syndiqué, et à la CGT. Généralement, lorsqu'elle travaillait dans l'une des deux usines, leur mère l'était aussi :

« **Q** : Est-ce que votre papa lui aussi était syndiqué à la CGT ?

Oh oui, ho là ! Oui ! Ça alors oui ! Là-bas t'étais pas rentré, t'avais pas ouvert la porte que t'en avais un qui te disait : " t'as pris ta carte toi ? " Ça se passait comme ça, à cette époque là hein. On ne disait pas "je vais me syndiquer", hein. D'autorité, il y en a qui vous coinçait. Je suis resté quand même 42 ans moi. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

« **Q** : Vous étiez syndiqué ?

Ha oui. Même aujourd'hui. A la CGT.

Q : Est-ce que vos parents l'étaient syndiqués ?

Oui. Les deux. Mon père, peut-être qu'après heu, parce qu'ils ne parlaient pas. Alors peut-être qu'après, quand il était agent de maîtrise, est-ce qu'il a continué ? À mon avis il me semble que non. Parce qu'à l'époque, ils étaient susceptibles, il ne fallait pas... Je ne pense pas. Mais maman oui, tout le temps, jusqu'à la retraite. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955, habitant à Roussillon (aux Cités)]

« [Mon père] était syndiqué, comme tout ouvrier. Il était syndiqué CGT. Et même, très longtemps, parce qu'il était syndiqué déjà quand il était à Oran. D'ailleurs j'ai toutes ses cartes de syndicat CGT là-bas. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957, habitant à Saint-Maurice)]

« **Q** : Est-ce que votre père était syndiqué ?

Il était à la CGT. Ha oui la CGT ! Ho la plupart enfin, je pense hein. C'était tous des CGT quoi.

Q : Est-ce qu'il était politisé par exemple ?

Non. Non, non. Non, non. Pfff, je ne sais pas comment vous, expliquer. Bien sûr quand on parlait d'argent tout ça, c'était politique déjà hein. Dans un sens.

Q : Mais il n'avait pas un engagement politique ?

Non. non aucun engagement. Je sais que les grèves il les a fait hein ! ha oui les grèves il les a fait. Il était syndiqué quoi ! »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

« **Q** : Est-ce qu'il y avait un militantisme spécifique, une forme de prosélytisme, syndical, politique, au sein des cantonnements ?

Ça ne se sentait pas. Mais il existait ça, c'est à peu près une certitude hein. Puisqu'il y avait nombre de militants, de délégués, qui habitaient le cantonnement. Qui ont habité aussi les cités, alors donc on pourrait le retrouver aussi aux cités. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962, habitant à Saint-Maurice]

S'agissant des personnels des usines Rhône-Poulenc, on peut parler, à propos du cantonnement, d'une population engagée syndicalement, certains habitants ayant même des responsabilités dans le syndicat local, comme délégué du personnel, comme collecteur des cotisations militantes ou comme diffuseurs du journal syndical « la Vie ouvrière ».

Théo Espejo, lui-même d'origine espagnole, fils de militant CGT et secrétaire du syndicat CGT de l'usine chimique de 1961 à 1985, n'a pas vécu dans les cantonnements : son père avait pu avoir un logement dans les cités, et c'est là qu'il a grandi. Lorsqu'il a pris la tête du syndicat de l'usine, les cantonnements du bas et du haut étaient déjà quasiment vides, et il ne sait dire avec certitude le rôle des ouvriers espagnols dans son syndicat pendant la période couvrant l'immédiat après-guerre. Mais pour lui, l'adhésion de cette population à son organisation syndicale ne fait pas de doute :

« Moi, quand j'entendais un nom espagnol d'un gars qui n'était pas à la CGT, j'avais l'impression d'une trahison, j'assimilais ça à une trahison à l'époque. Je dis c'est pas possible. Je disais mais, t'es d'origine espagnole toi, comment tu peux ne pas être à la CGT ? Je trouvais ça, enfin bon, anormal quoi. Je réagissais comme ça, parce que quand j'étais jeune militant, je sais que les Espagnols étaient adhérents à la CGT en bloc hein ! En bloc, en bloc hein ouais ! »

Il poursuit en indiquant un peu plus loin :

« Ça devait être, peut-être à 98%, les Espagnols étaient syndiqués à la CGT. Donc, ça vient sans doute, des suites de la guerre d'Espagne, ceux qui avaient fui Franco. Encore que bon, moi, ceux qui sont venus avec la génération de mon père, là, c'était avant la guerre d'Espagne, en 1923, 24, tout ça. Les cantonnements étaient construits aussi à cette époque là. Mais il y avait eu une très grande activité des Espagnols du coin là, pour organiser la solidarité avec les républicains d'Espagne. Pendant la guerre d'Espagne hein. Je sais que mon père a pris des responsabilités là-dedans. »

[Théo Espejo, 78 ans, né en 1930, CAIC retraité de RP, secrétaire du syndicat CGT de RP Roussillon de 1961 à 1985, habitant des cités de 1930 à 1969, habitant au Péage]

Cette assimilation de la population des cantonnements d'une part à un fort ancrage syndical (et politique dans une moindre mesure) à gauche, et d'autre part à une activité particulière durant la guerre civile d'Espagne est monnaie courante. Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment, le cantonnement n'est pas une conséquence des événements politiques qui ont bouleversé l'Espagne entre 1936 et 1939 – contrairement à une idée couramment répandue dans l'agglomération dans les milieux plus « français », la grande majorité des familles des deux cantonnements étaient déjà sur place lorsque débuta la guerre

civile. Toutefois, plusieurs foyers ont été directement touchés par les événements espagnols. Plusieurs enquêtés ont conservé des souvenirs de perturbations familiales ayant marqué leur petite enfance :

« C'est pas que je m'en rappelle pas, mais c'est des machins vagues pour moi. Il me semble que mon oncle était parti et je crois que mon père, à un moment donné, je ne sais pas s'il ne voulait pas partir aussi. Et, je ne sais pas si ce n'est pas son frère qui lui avait écrit, en lui disant qu'il valait mieux qu'il reste là. Son frère était à Barcelone. Lui il était venu, il avait travaillé ici, et après il était reparti. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Certains se sont organisés, dans ma mémoire, pour faire venir des réfugiés, des petits réfugiés. Et on avait une petite réfugiée nous. On est allé les chercher, je m'en rappelle j'étais toute petite, à Valence, dans la Drôme. Et puis, c'était tout des gens de la région de Bilbao. Il y a eu au moins deux ou trois cars. Il y en avait au Péage qui en avait pris aussi. Et il y en a qui sont restés ici. Nous, on avait une petite qui s'appelait Rosario, et il y avait ses frères chez d'autres voisins. Presque dans chaque famille il y avait un petit réfugié. Et puis après ils sont partis, vers la fin de la guerre.

Q : Et à l'inverse, est-ce qu'il y a des gens du cantonnement qui sont partis dans les brigades internationales ?

Oui, oui, oui ! Oui, il y en a eu, oui. Il y en a eu une dizaine. Ils ont traversé la montagne clandestinement. Quelques uns sont revenus, qui étaient mariés. Mais il y en a qui sont morts. »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« J'ai eu deux oncles, deux frères à ma mère qui ont été fusillés là-bas. Ha oui. Oui deux frères qui ont été fusillés, par Franco quoi. Républicains, automatiquement. Je l'ai su, je vais vous le dire, parce que, un jour je suis arrivé chez moi et ma mère, elle pleurait comme une madeleine. Moi j'étais gamin. J'ai dit : "qu'est-ce qui arrive pour qu'elle pleure, patati"... On était tous solidaire après. Les gens, elle leur avait dit, "mes frères...", elle avait reçu un télégramme ou une lettre. Comme quoi ses deux frères avaient été fusillés. Voilà. Sans plus. Ça je me souviens que ma mère, elle pleurait comme une madeleine, j'étais gamin. C'est des choses qui m'ont marqué quand même. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

« Pendant la guerre d'Espagne, ma grand-mère et d'ailleurs sa belle-sœur ont recueilli des enfants venant d'Espagne que les parents avaient mis à l'abri, donc y'en avait tout un groupe. Et d'ailleurs ces deux enfants là sont restées en France, elles ne sont jamais reparties en Espagne, elles n'ont jamais été... Alors je sais pas si elles ont jamais été réclamées, si les parents sont décédés, là j'ai pas l'histoire exacte. [...] [Ma grand-mère] l'avait considérée comme son cinquième enfant. »

[Jean-Claude Cebola, 55 ans, né en 1952 au Péage, ouvrier syndicaliste CGT secrétaire du CIE, dont les grands-parents paternels ont vécu aux cantonnements]

La vie de M. Bador a été marquée de manière singulière par la guerre civile d'Espagne. Il est né en 1926, et avait un peu plus de 9 ans quand ses parents ont décidé de visiter la famille au pays, au début de l'été 1936. *« On est arrivé à Barcelone le 25 juin, et le 18 juillet,*

la guerre a éclaté. » La frontière s'est trouvée rapidement fermée et la famille a dû se réinstaller contre son gré dans son pays d'origine. Pendant le conflit, son frère aîné s'est engagé aux côtés des Républicains, « *il en a chié, bavé et tout. Et il s'en est tiré* ». Ce frère là est revenu assez rapidement clandestinement en France, « *par la montagne* », mais M. Bador attendra ses 22 ans pour revenir à Salaise... effectuer ses classes à l'appel de la gendarmerie locale.

La guerre d'Espagne, au-delà du mythe qu'elle a pu inspirer d'un gouvernement démocratique combattant seul contre la coalition germano-italienne, a aussi eu des répercussions individuelles dans plusieurs foyers des cantonnements. Et il semble assez clair que leur population l'ait vécue très nettement du côté républicain. La collection du CIE dispose de quelques clichés sur lesquels on voit des enfants espagnols réfugiés dans le cantonnement (C16), ou le chargement d'un camion de ravitaillement pour l'Espagne (L'1). Une famille a aussi déposé une carte-photo de jeunes militaires, prise en Espagne, avec pour légende au dos une adresse de compagnie à Barcelone (E'1).



Figure 10 [Photo C16 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 11 [Photo L'1 – Dépôt famille Sanchez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 12 [Photo E'1 – Dépôt famille Rascon – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

L'implication des habitants des cantonnements dans de nombreux événements revendicatifs dans les usines, comme leur fort taux de syndicalisation, ont probablement contribué à « normaliser » cette population au sein des masses ouvrières de l'agglomération. Toutefois, la question de la réputation des cantonnements et de leurs habitants va être au centre de leur disqualification dans l'espace local. Et il n'est pas impossible que le pointage par les directions des usines et les forces locales de police de ces foyers étrangers souvent décrits comme violents, comme en attestent les minutes policières de la grève de 1926, aient pu avoir des effets fondateurs sur une représentation locale des Espagnols.

2.2.3 – Un quartier annexe de l'usine, provisoire et d'attente

La construction des « étrangers » dans l'agglomération provient certainement pour une part dans le lieu qui leur a été réservé, et dans lequel ils vont être « cantonnés ». Avec les cantonnements, en haut comme en bas, on est dans du provisoire que l'on sait provisoire dès l'origine. Et constatons que les usines n'ont fait qu'entretenir cette idée d'un lieu à l'écart de l'urbanisation et privé d'avenir, en y déversant de façon continue leurs déchets.

Du coup, les cantonnements ont acquis progressivement un nouveau statut dans l'échelle symbolique des logements de l'usine : celui d'une « sous-cité » pour étranger, mais aussi, et surtout, celui d'une cité d'attente avant d'acquérir une meilleure place dans la hiérarchie des logements d'usine.

2.2.3.1 – Un lieu nuisant, signifié comme étant l'arrière de l'usine

Au début des années vingt, la SCUR a construit sur le flan ouest de son site une canalisation à ciel ouvert, pour rejeter vers le Rhône vif ses effluents liquides. Cet égout est d'ailleurs devenu le principal collecteur de l'agglomération naissante en 1925, lors d'un accord passé avec la municipalité du Péage⁷⁵⁹. Probablement du fait de cette localisation, la SCUR a utilisé par la suite les terrains situés à l'ouest de son site pour y stocker ses déchets. Ainsi très rapidement, chaque façade de l'usine s'est trouvée implicitement spécialisée et associée à une fonction. Au Nord, on a longtemps trouvé le seul accueil du site. C'est aussi là qu'on a été construits les premiers logements des ingénieurs. Les deux grandes cités ouvrières ont été bâties tout le long de la façade est de l'usine, de chaque côté de la route nationale 7 principal axe de développement urbain de l'agglomération. Les terrains agricoles situés au sud de l'usine ont, depuis les années 1920, fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des gestionnaires du service foncier de l'usine pour s'en rendre acquéreur dès qu'une occasion se présentait. Ainsi depuis ses débuts, le site chimique s'étend au Sud. Enfin, ne reste plus que la façade ouest, celle où les deux entreprises stockent et évacuent leurs déchets solides et liquides. Elle est de ce fait rapidement devenue « l'arrière de l'usine ». Et constatons que les cantonnements étrangers ont été les seuls logements construits par les usines à l'Ouest puis au Sud, c'est-à-dire dans leurs zones extérieures relevant de leur fonctionnalité la plus industrielle, en quelque sorte dans l'envers du décor de l'usine⁷⁶⁰. C'est d'ailleurs du fait de l'extension du site d'une part, et d'une insalubrité grandissante de l'autre, que les cantonnements vont finalement être évacués et démolis dans le courant des années 1950.

Un paysage industriel nuisant

Le fait de vivre à proximité du « sale », le long du côté caché de l'usine, n'apparaît que rarement en tant que tel dans les souvenirs des enquêtés. Un seul élément de cet ordre revient comme un *leitmotiv* : la récolte de la « charbonnille » par les enfants⁷⁶¹. Toutefois, à la relecture des entretiens, on perçoit par touches la description d'un paysage industriel nuisant.

⁷⁵⁹ Cf. **AMPR** : DCM du 10 février 1925.

⁷⁶⁰ Le lotissement pour ingénieurs dit « du Turrat » occupe lui aussi un terrain situé à l'ouest de l'usine d'acétate. Toutefois il a été construit en hauteur de Balme, contrairement au cantonnement du bas, et ses abords n'ont pas été colonisés par les déchets.

⁷⁶¹ Nous y reviendrons plus loin, dans la troisième partie de ce document (cf. *infra*, § 3.1.1.3).

« On a la route de Sablon, il y a le pont, ils passaient dessus avec la locomotive et les wagons et ils allaient tout déverser de l'autre côté là-bas. Il n'y avait pas de maison de là-bas. Là-bas ils balançaient le coke, tout ça, et après ça a été le carbure et tout ce qui s'en suit. Et puis le remblai, c'était la décharge de l'usine, ils allaient décharger tous les produits de l'usine, tous les déchets. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

Plusieurs nuisances touchent en particulier les cantonnements du bas et nord-africains. Les usines produisaient tout d'abord du carbure, qu'elles ont déversé progressivement au nord et surtout à l'ouest du cantonnement, de l'autre côté de la route de Sablons, dans ce qu'elles ont appelé des « mares à chaux » :

« Le carbure, c'était des déchets de chaux. Mais de la chaux en morceaux pour faire de l'acétylène. Parce qu'à l'époque, il fallait produire de l'acétylène, et donc mettre de l'eau et de la chaux pour l'obtenir. Et ils s'en servaient, y compris pour faire de l'hydrogène. (...) C'est des déchets, on s'en sert maintenant pour alléger une terre. Donc ce n'était pas dangereux. Mais ça faisait sale. C'était une couleur bleue, pastelle. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

Ensuite, les deux cantonnements du bas étaient bordés, au nord directement et à l'ouest de l'autre côté de la route de Sablons, par l'égout collecteur de l'usine, sur lequel était branché plus bas le collecteur de la ville :

« Le canal traversait la route et allait se jeter au Rhône. Il était assez important même. Il n'était pas loin de chez nous. Après le canal il descendait. Il charriait toutes les eaux usées de RP. Et puis les eaux des opérations pas bonnes qui étaient balancées au canal. Parce que à l'époque, j'aime autant vous dire... Une opération mal tournée, elle était balancée au canal. A ce moment là, j'aime autant vous dire que les écolos, s'il y en avait eu, RP, ils auraient reçu, hein ! Au départ, il était à ciel ouvert. Après ils ont mis des protections, parce que ça reniflait. Et puis après ils en avaient fait un deuxième, un peu plus haut. Donc il y en avait deux qui allaient au Rhône. Ils se rejoignaient un peu plus bas là-bas. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

Pierre Pagnard, qui habitait une ferme du hameau des Blaches, confirme la nuisance de ce collecteur :

« [Le canal] ne passait pas dans le cantonnement, il passait au bord de la route, du côté gauche en montant ou droit en descendant. Après il traversait pour rejoindre le Rhône. Il existe toujours. On le voyait, ça fumait toujours là-bas. C'était un peu de l'eau chaude, jaune un peu. C'est sûr que RP là, ils n'ont pas toujours été à la hauteur, hein ! »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962, habitant à Salaise]

Enfin, l'usine produit sa propre électricité et possédait, à cette époque, d'imposantes chaudières alimentées au charbon. Les déchets non brûlés et la charbonnille étaient stockés face au cantonnement route de Sablons :

« A RP ils avaient des chaudières qui marchaient au coke. Au charbon de coke. Alors, les déchets de coke, à moitié brûlé, ils les balançaient ici, là. On appelait ça le mâchefer. [...] »

Après, ils les balançaient dans des wagonnets, et ils les mouillaient pour les refroidir. Et après, ils les balançaient [devant le cantonnement]. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« Le petit wagonnet, on en avait un qui s'appelait une glissière. Dès qu'il sortait de l'usine, il faisait un drôle de bruit, ça couinait [...]. On l'entendait, on l'entendait. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Un lieu malodorant, sujet aux vents dominants

Outre les déchets stockés à toute proximité, les trois cantonnements avaient à souffrir, comme les cités, des odeurs des usines. Les vents dominants locaux étant à l'ouest et, plus rarement, au nord, leurs habitants se trouvaient plus souvent que d'autres dans l'agglomération sous le vent :

« Il y avait qu'un problème [au cantonnement du haut] c'était que, comme on habitait au sud de l'usine, quand le vent soufflait Nord, on avait les odeurs de l'usine. Comme a dit un jour un copain [du cantonnement] : "moi, dès que je suis né, je suis né dans l'usine". Un collègue qui passait une visite médicale, c'était une anecdote qu'il nous racontait. Le docteur lui dit : "bon il y a longtemps que vous êtes à l'usine ?" Et ce gars là, je m'en souviens il avait 54 ans. Et lui : "hé ben ça fait 54 ans". Il dit : "non je vous demande pas votre âge. Je vous demande depuis quand vous êtes à Rhône-Poulenc". Il dit : "54 ans". Il dit : "Quand je suis né, j'étais déjà dans l'usine". Donc ça voulait dire qu'on avait toutes les odeurs. On respirait. Parce qu'à cette époque là, il n'y avait pas les précautions qu'il y a maintenant. Ça produisait. [...] Tout le monde respirait la même chose hein. Que ce soit aux cités, que ce soit en bas, ou en haut, vous savez, fallait qu'on soit costaud. Tout le monde était logé à la même enseigne. Il y a des moments on disait, c'est le vent du Sud. Ou ça, c'est le vent du Nord. Il y avait des odeurs de phénol, de tout un tas de truc qu'on ne comprenait pas à cette époque. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Les vents charriaient non seulement les odeurs, mais aussi les poussières, jusque dans les maisons d'habitation :

« Les wagonnets de mâchefer ça faisait de la poussière hein. C'était par vent du Nord. Ici, on était aux premières loges hein. On était sous le vent. Quand les wagonnets venaient, qu'il y avait un vent du Nord, vous aviez de la poussière. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

D'ailleurs, certaines particules véhiculées par les vents pourrissaient parfois les récoltes. M. Pagnard évoque les conflits fréquents entre agriculteurs des Blaches et Rhône-Poulenc, et les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour les atténuer :

« Mes parents, ils connaissaient bien les cadres là, le père Déris ou Backman⁷⁶², mais parce qu'ils avaient des rapports avec eux. Ils nous brûlaient les récoltes. Les pêchers en face ils n'aimaient pas. Alors ils envoyaient un expert, puis l'expert il fallait prouver que c'était brûlé

⁷⁶² Tous deux anciens directeurs de l'usine chimique.

[...]. Et puis on était un peu otage, parce qu'ils achetaient les terrains RP là-bas. Et bon, ils ne les urbanisaient pas tout de suite, ils ne bâtissaient pas les usines. Et ils les laissaient aux paysans. Et gratuitement, bon. Mes parents, ils n'ont jamais fait de menaces, mais j'ai l'impression qu'ils n'osaient pas trop se heurter à la direction. [...]

Q : RP, ils ont acheté des terres à vos parents ?

Oui bien sûr hein. Oui, d'ailleurs quand on a construit [le pavillon ici], mes parents avaient vendu un petit bout de terrain, bien 5000 mètres, mais ça faisait de l'argent à l'époque. [Mes parents] nous avaient donné un million, à l'époque, en centimes hein. Ça nous avait aidé à faire la maison. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962]

M. Buendia rappelle que ce qui valait pour les cultures locales valait aussi probablement pour les potagers domestiques :

« Quand ils ont fait l'usine P3, nous on est resté les derniers là-bas [au cantonnement]. Les pommes de terre, elles jaunissaient par les vapeurs de phénol. C'est pour ça qu'ils nous ont fait tous partir. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960, habitant à Saint-Maurice (aux Avenières)]

On mesure aussi parfois dans ces descriptions du paysage industriel environnant, la distance prise avec l'événement et les modifications qui ont été opérées depuis sur les représentations des dangers :

« Q : C'était un endroit dangereux ? Enfin est ce qu'il y avait ce sentiment là, de vivre dans un endroit dangereux ?

M : Non. On était gosses, on ne voyait pas le danger. Mais c'était dangereux, très dangereux.

Mme : On s'y était fait, hein.

M : Parce que, quand vous voyez tout ce qui passait comme merde dans le canal, en parlant poliment. Après ils ont amélioré. Après, au lieu de sortir tout, ils avaient mis un truc là. Des bassins. Oui, des bassins de rétention. Et de là ça allait au canal. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

Le chemin de fer bordant le cantonnement du haut constituait, quant à lui, bel et bien un danger et une crainte permanente pour les parents y habitant :

« La voie de chemin de fer, il y avait une petite barrière. C'était interdit. Nous, les parents nous disaient vous n'allez pas là-bas. Et, plus tard quand on est allé à l'école, ils avaient mis une dame, pour nous faire traverser le passage à niveau. Parce qu'on se retrouvait une équipe, il devait y avoir une vingtaine de gamins qui traversaient. Parce qu'on traversait la voie de chemin de fer, et après on traversait la nationale. Donc il y avait une dame et entre autre c'était ma grand-mère. Ils l'avaient mise là pour dire, vous ferez traverser les enfants. C'est l'usine qui la payait. Elle touchait deux heures de travail. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Les clichés de la collection du CIE donnent à voir cet environnement industriel prégnant. C'est en fait aux seconds plans principalement qu'il faut s'intéresser, pour y voir le monticule de la charbonnille (Q1, C'2), ou y apercevoir les installations toutes proches de l'usine (E37, Q4). Une photo montre l'égout lors de sa couverture, mais nous ne saurions la dater

précisément (Y35). Enfin, un agrandissement d'une photo aérienne prise par Rhône-Poulenc au début des années 1950 rend bien compte de la prise en tenaille de ce lieu, entre l'usine et ses déchets (I6).



Figure 14 [Photo Q1 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 13 [Photo C'2 – Dépôt famille de Souza – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 16 [Photo E37 – Dépôt famille Flores – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 15 [Photo Q4 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 17 [Photo Y35 – Dépôt famille Garrido – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 18 [Photo I6 – Dépôt famille Miras – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Un environnement mortellement dangereux

Le danger de cet environnement s'est manifesté effectivement, et à plusieurs reprises. Lors de l'enquête, nous avons récolté les récits de deux accidents mortels et d'un accident invalidant à vie. Ces événements sont connus des habitants des cantonnements : ils nous ont été rapportés à chaque fois par plusieurs personnes.

M. Baco, quant à lui, a perdu définitivement un œil du fait du carbure lorsqu'il était enfant :

« J'avais 8 ans. Et, on s'amusaient entre nous, comme ça, vous voyez, à se jeter des boules. Vous savez c'était du carbure frais qui arrivait. Et ce n'était pas chaud encore. C'était à Rhône-Poulenc, et les déchets allaient vers chez nous là-bas. Et nous, petits, on prenait ça comme de la neige. Donc on faisait des boules, on se les jetait entre nous. Et puis d'un coup, il y a une maman, madame S., qui était à côté, qui m'a regardé, parce que moi j'avais très peur de mon père. Et elle m'a dit : "Il y a ton père, regarde, ton père arrive." Alors moi je me suis baissé. Et puis un moment après, tout doucement j'ai levé la tête, pour voir si mon père passait. Et quand il était passé, là j'ai reçu la boule de carbure d'un grand, qui n'avait rien à voir avec nous. Il m'a jeté une boule de carbure, et c'est là qu'il m'a brûlé l'œil. Et là, madame S. m'a pris, puisque j'ai crié quand j'ai vu du sang. Et en criant, c'est ce qui m'a sauvé un peu, elle m'a vite lavé l'œil. Lavé dehors, ça j'y vois aujourd'hui, les Espagnols, on a toujours une bassine dehors. Elle faisait couler l'eau, comme on ne la payait pas l'eau, c'était Rhône-Poulenc. Et elle m'a pris, elle m'a bien lavé. Et moi, au lieu de dire à ma mère que j'avais été brûlé par le carbure, j'ai rien dit. J'avais peur des représailles comme on dit, de me faire engueuler, j'ai rien dit. Puis le soir, ça me brûlait, ça me brûlait, ça me brûlait. Et le lendemain, quand ils m'ont vu, l'œil tout rouge, alors ils ont appelé le médecin. Le médecin m'a emmené à l'hôpital. Et là-bas j'y suis resté un moment, je ne m'en rappelle pas bien. Je sais qu'il y avait les Allemands, ça je m'en rappelle. Il y avait beaucoup d'Allemands qui étaient blessés. Moi j'avais qu'un pansement, vous savez le matin. J'avais qu'un pansement à

faire, c'est tout. [...] [Celui qui m'a fait ça], il habite à deux kilomètres de chez moi environ. Aujourd'hui, il a la maladie d'Alzheimer⁷⁶³. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

Un accident mortel, un jeune homme d'origine espagnole, mais extérieur au cantonnement, nous a aussi été rapporté par plusieurs personnes. M. Buendia s'en rappelle, il était tout jeune apprenti plâtrier, et travaillait justement avec cet homme au moment de l'accident :

« On était trois plâtriers qu'on travaillait là [dans le bâtiment du cantonnement nord-africain] et on travaillait pour une entreprise. Le patron de l'entreprise, il venait chercher du mâchefer avec un camion. Le chauffeur du camion vient nous trouver à tous les trois, il nous dit : « le patron vient de me dire que l'un de vous trois doit venir me donner la main à charger le mâchefer dans le camion », à la pelle hein. Bon, sur les trois, on était deux occupés on avait du plâtre, et le troisième il dit hé ben j'y vais ! Vas-y ! Il y est allé, le camion il s'est mis à raz [du tas de charbonnille] pour charger. Et ça s'est tout écroulé et il est mort, étouffé. C., Antoine C. Moi j'avais assisté quand on l'a sorti, on l'a amené à l'usine, j'ai vu pour l'habiller, pour... Il avait du mâchefer dans la bouche, il avait essayé de respirer mais ils avaient fait une erreur de se mettre... Le crassier était abrupt comme ça. Ils chargeaient dessous, alors il piquait tout d'un coup. C'était avant 58, je ne sais pas. 56... Non, 56 j'étais à l'armée. C'était peut-être dans les années 50, 51. Ce monsieur C. il habitait aux préfabriqués. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Nous avons déjà évoqué par ailleurs⁷⁶⁴ la mort de la petite sœur de M. Nahdi, et relevé la pudeur du récit que ce dernier en faisait :

« On a eu un décès accidentel. Une sœur qui s'est noyée dans les canaux de l'usine. On habitait au cantonnement. Dans les égouts de l'usine, on habitait au cantonnement à l'époque encore. Une anecdote cantonnement. [...] Nous, dans notre temps, ils n'étaient pas couverts du tout. Du temps où j'étais jeune, ils n'étaient pas couverts du tout, il n'y a jamais eu d'accident. On ne s'est jamais noyé dedans. Par contre, du temps de ma sœur, pour un peu plus d'hygiène, ils les avaient couverts. Ils avaient dallés. Mais par contre, les laborantins qui allaient prélever des échantillons pour analyse, ils soulevaient les dalles. Ils soulevaient une dalle, ils prélevaient leur échantillon et quelquefois, ils oubliaient de remettre la dalle. Et un enfant de trois ans qui court sur le sable, il tombe et il n'y a plus possibilité de se rattraper là. Elle avait trois ans. Attendez. Elle est de 1962, donc [c'était en] 1965. Alors un incident parce qu'une dalle n'était pas à sa place quoi. Après on a clôturé. Mais après cela. Il a fallu ça. Alors que quand c'était découvert, moi j'ai joué dans ces canaux autour. On les a enjambé, je les ai sauté, ressauté. On a fait voguer des bateaux de bois et on les suivait. Et puis il n'y aurait pas eu de dalle à mon avis elle s'en serait sortie. Parce qu'il n'y a pas un gros débit d'eau, il y avait pas une grosse quantité d'eau, elle aurait pu se relever, s'accrocher à une paroi, je pense. Parce qu'on a marché dans les canaux, moi le premier. Allez une autre anecdote, pour aller à l'école l'hiver, eh bien on marchait sur les margelles de ce canal. Parce que cette vapeur là qui vous réchauffait le bas des pantalons, mais après on oubliait que de la grimpe jusque à Ollier⁷⁶⁵, il faisait encore moins 5, moins 6 et que cette eau qui avait mouillée le pantalon, elle gelait. Au départ, on avait une sensation de... On a tous

⁷⁶³ C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas rencontré.

⁷⁶⁴ Cf. François DUCHÊNE, *Industrialisation et territoire. Rhône-Poulenc et la construction sociale de l'agglomération roussillonnaise...*, op. cit.

⁷⁶⁵ Ce nom désigne le groupe scolaire du Péage-de-Roussillon.

marché sur la margelle. Les jeunes du cantonnement, on l'a tous fait. Il n'y avait pas danger tant que ce n'était pas couvert. Oui c'est triste mais... »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Ces trois accidents, l'un en 1944, le second en 1952 et le dernier en 1965, rappellent que le paysage industriel entourant les cantonnements n'était pas seulement nuisant, mais qu'il s'est aussi avéré mortel. Et qu'à notre connaissance, jamais pour aucun d'entre eux la responsabilité de l'usine n'a été reconnue, ni même cherchée à être établie.

2.2.3.2 – Un quartier provisoire

La dimension temporaire pourrait aussi caractériser ce quartier des cantonnements. Il existe un paradoxe à qualifier de provisoire un lieu où plusieurs générations ont vécu, pendant en tout plus de quarante années. Pourtant, précisément parce que les cantonnements étaient bâtis sur des terrains fonctionnels de l'usine, les dirigeants de cette dernière n'ont eu de cesse, par les rares investissements qu'ils y ont réalisés, de rappeler le caractère provisoire de ce lieu.

Un premier signal avait été envoyé dans ce sens avec les aménagements – provisoires – des bâtiments d'accueil réservés aux travailleurs indochinois et aux prisonniers de guerre allemands. Après la Libération, les deux usines chimiques sont confrontées à une montée en puissance de leurs productions⁷⁶⁶. Dans cette période, l'usine recrute beaucoup de main-d'œuvre nouvelle, et, pour en loger une partie, décide de construire de nouvelles habitations dans toute l'agglomération. Elle édifie en particulier des foyers de célibataires. Les premiers sont bâtis au cœur même du cantonnement, dans sa partie située le plus au nord. Les seconds, nous l'avons déjà évoqué précédemment, sont dédiés uniquement à des célibataires Algériens, et appelés de ce fait cantonnements nord-africains.

Pour les uns comme pour les autres, un doute subsiste sur l'antériorité ou non des bâtiments. Le PV du CE qui annonce la construction prochaine des premiers ne le précise pas :

« Les constructions seront poussées aussi rapidement que le permettront les moyens actuels et selon les directives données par le CE. Simultanément, on entreprendra la construction de maisons pour ouvriers, employés, agents de maîtrise, cadres et chefs de services. Un projet de deux bâtiments au cantonnement de la route de Sablons pour loger 30 célibataires est à l'étude⁷⁶⁷. »

Mais plusieurs enquêtés, comme M. Buendia, parlent de recyclage de bâtiments plus anciens, datant peut-être même de la guerre de 1914-1918 :

⁷⁶⁶ Le succès du Nylon, dont la fabrication avait été lancée pendant la guerre par le groupe Rhône-Poulenc, explique pour partie cette expansion.

⁷⁶⁷ Cf. **ACIER** : PV du CE du 19 avril 1946.

« [Les bâtiments pour les célibataires,] *non, ils étaient pas montés, ils existaient. Ils les ont transformés. Pièces par pièces donc. Ils leur mettaient un radiateur, c'est tout hein.* »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Les foyers de célibataires, ou l'arrivée temporaire d'une main-d'œuvre nouvelle

Ces premiers foyers introduisent deux modifications importantes. D'une part, l'usine y loge « de tout », c'est-à-dire même des hommes et des femmes français-es, comme on l'a vu précédemment :

« *Après, [au nord], il y avait le grand bâtiment des célibataires. En fait, c'était le bâtiment de tout le monde. Parce qu'il y avait même des gens mariés qui habitaient là.* »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« *Là, dans ce bâtiment, c'était un bâtiment qui était réservé aux célibataires. Je ne sais pas si on vous en a parlé ? Ben vous voyez j'ai encore dans les souvenirs. Il y avait que des célibataires. Il y avait même des Français là.* »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

D'autre part, la direction en confie la gestion permanente à un régisseur, d'origine espagnole, qui habite sur place avec sa famille. Les PV du CE rendent compte de cette mesure, qui a un coût, certes, mais qui devait aussi rapporter à l'entreprise :

« *Un des deux bâtiments (pour célibataires) comportant 14 chambres vient d'être achevé et doit être mis sans délai en service. La gestion de ces chambres sera donnée en principe à M. S. La chambre sera louée 75 F par mois. Elle sera nettoyée par les soins du gérant⁷⁶⁸.* »

Le travail de M. S. consistait principalement à remettre les pièces en ordre lorsqu'un nouveau locataire arrivait, et ce malgré le confort particulièrement spartiate de ces bâtiments :

« *Là il n'y avait ni eau, ni rien. Il y avait juste, au milieu, un genre de salle de bains, comme on dit, mais ce n'était pas une salle de bains, c'était des robinets pour qu'ils puissent se laver la figure et se raser, les célibataires.* »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Son rôle consistait aussi à seconder le régisseur principal de l'usine, en rappelant au besoin à l'ordre les familles nombreuses de cette partie nord du cantonnement – aux enfants souvent décrits comme particulièrement turbulents. C'est sans doute d'ailleurs la raison pour laquelle les gamins l'avaient surnommé « le shérif »...

⁷⁶⁸ Cf. ACIER : PV du CE du 3 septembre 1946.

Le cantonnement nord-africain, ou l'assignation à résidence de nouveaux migrants

En 1948 est mis en service le premier bâtiment des Nord-Africains⁷⁶⁹. Il s'agit, là aussi, d'aménagements des plus sommaires :

« Dans chaque baraque, il existe une salle commune avec un fourneau pouvant servir de réfectoire. En sacrifiant une chambre par baraque, cette salle commune sera agrandie et on y installera un 2e fourneau ainsi qu'une table et des bancs⁷⁷⁰. »

La vétusté des lieux vaut même plusieurs interventions des délégués ouvriers lors de réunions de CE :

« Les membres du Comité insistent sur le manque de confort élémentaire des logements des célibataires et N. Africains au cantonnement de Sablons.

La Direction répond que le matériel est détruit au fur et à mesure de son installation et qu'il est difficile d'entretenir ces locaux. La Direction et les membres du Comité sont finalement d'accord pour qu'un aménagement convenable soit fait et, lorsque les chambres présenteront une installation convenable, les locataires seront rendus responsables des dégradations qu'ils feraient dans ces chambres⁷⁷¹. »

« Les baraquements des célibataires et Nord Africains ont été entièrement réfectionnés (réfection de la literie, révision de l'éclairage, chauffage et blanchiment des locaux). La Direction fera le nécessaire pour supprimer les parasites⁷⁷². »

« Les membres du Comité attirent l'attention de la Direction sur les mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité du bâtiment en bois existant. Les dangers d'incendie sont à redouter pendant l'hiver. Ils demandent avec insistance la construction d'un bâtiment en dur⁷⁷³. »

Le bâtiment s'avère finalement être tellement insalubre que la direction de l'usine décide d'en construire un neuf à partir de 1952⁷⁷⁴ :

« Un bâtiment est en construction qui comprendra 23 chambres pour célibataires et 2 logements dont un de 2 pièces et un de 3 pièces. La Direction pense qu'avec ce bâtiment, tous les Nord-Africains seront logés correctement. Au cas où il s'avérerait insuffisant, un agrandissement sera prévu⁷⁷⁵. »

Un événement, assez révélateur de l'assignation de ses locataires dans cette résidence spécialisée, va toucher précisément les habitants de ce nouveau cantonnement. Le récit migratoire et la trajectoire résidentielle de M. Nahdi nous informent déjà de la présence d'une famille au moins dans le cantonnement nord-africain, et ce dès 1948 :

Le père de M. Nahdi a été logé par RP en arrivant, dans les baraquements pour célibataires nord-africains, situés sur la droite de la route de Sablons, en descendant. Lorsqu'il a ramené sa famille d'Algérie en 1948, l'usine lui a attribué une chambre supplémentaire au même endroit ; les deux pièces communiquaient et il y avait une petite tonnelle devant.

Les Nahdi ont aussi été logés quelques temps dans un logement du cantonnement du bas, autour de 1952. En 1953, RP a construit un bâtiment en dur, en forme de L, toujours à droite

⁷⁶⁹ Cf. **ACIER** : PV du CE du 5 janvier 1948.

⁷⁷⁰ Cf. **ACIER** : PV du CE du 23 mars 1949.

⁷⁷¹ Cf. **ACIER** : PV du CE du 1^{er} février 1950.

⁷⁷² Cf. **ACIER** : PV du CE du 3 mai 1950.

⁷⁷³ Cf. **ACIER** : PV du CE du 20 octobre 1951.

⁷⁷⁴ Cf. **ACIER** : PV des CE du 4 février 1952 et 2 mai 1952.

⁷⁷⁵ Cf. **ACIER** : PV du CE du 1^{er} octobre 1952.

de la route de Sablons, pour reloger les célibataires Algériens. En bout de ce bâtiment, il y avait deux logements, dans l'un desquels les Nahdi ont été relogés.

M. Nahdi a quitté le cantonnement en 1962 lorsqu'il s'est marié. Ses parents y sont restés jusque vers 1966.

M. Nahdi raconte que son père a fait venir sa famille, en particulier pour pouvoir scolariser ses enfants, qui jusqu'avant 1948 ne l'étaient pas en Algérie. Il semble qu'un autre homme seul de ce cantonnement ait adopté une démarche similaire, en ramenant d'Algérie son fils en 1950. Or en 1953, la direction de l'usine décide le père à se séparer de l'enfant, estimant que ce dernier ne peut rester seul dans un bâtiment réservé à des célibataires.

Les faits sont rapportés dans un PV de CE, lors d'un échange assez vif :

« M. Rochette rapporte qu'il a reçu des doléances d'un ouvrier nord-africain qui, ayant depuis trois ans un enfant avec lui afin de pouvoir le faire instruire, s'est vu signifier brutalement que cet enfant n'avait pas sa place auprès de lui et qu'il serait placé dans un pensionnat. M. Rochette ayant effectué une enquête auprès des personnes en cause, a reconnu la véracité des faits et il s'élève énergiquement contre ces pratiques par trop arbitraires.

M. Duval indique que son désir est de ne plus voir d'enfants dans le cantonnement des célibataires.

Les membres du Comité estiment que les Nord-Africains doivent être considérés au même titre que les Français et doivent avoir les mêmes droits.

M. Hannion répond que, dans notre usine, les Nord-Africains bénéficient exactement du même statut que tous les autres ouvriers et, en particulier, des mêmes payes à qualification égale. Leur nouveau cantonnement, notamment, est certainement le plus joli bâtiment parmi tous ceux qui l'entourent. En ce qui concerne le cas signalé, la Direction trouve anormal que les enfants de cet ouvrier nord-africain puissent rester toute la journée seuls sans aucune surveillance des parents. C'est pour remédier à cette situation anormale qu'elle s'est inquiétée de trouver un pensionnat où les enfants seraient à la fois instruits et surveillés, en particulier au point de vue médical. L'ouvrier en question n'a pas refusé cette solution lorsqu'elle lui a été présentée, et si, actuellement, il s'est ravisé, la Direction verra avec lui quelle solution prendre étant entendu qu'elle ne sera pas plus imposée que la première⁷⁷⁶ ».

Les faits, rapportés par un article, écrit par le délégué Chaour Chabanne dans le bulletin militant *Le Travailleur Rhodanien*, éclairent cette affaire d'un autre jour :

« Où est la liberté ? Où serait-elle sans ses vrais défenseurs ? Monsieur M. est un honnête travailleur qui est venu sur la métropole gagner sa vie et celle de sa famille. Il a quitté son pays où les colons expropriateurs ne lui permettaient plus de pouvoir vivre en travaillant. Pas d'école dans ce bled ! Alors monsieur M. a amené voici trois ans son fils avec lui pour le faire instruire à l'école primaire du Péage.

Monsieur M. et son fils habitaient l'infâme baraquement en bois route de Sablons qui vient d'être remplacé par un bâtiment en dur, obtenu grâce à l'énergique insistance des élus CGT. Dernièrement, une assistante sociale vint trouver notre camarade et lui tint à peu près ce langage : "La direction ne veut pas que ton fils habite avec toi, tu es obligé de t'en séparer, nous allons le placer dans un pensionnat." » Ce qui fut fait : le lundi suivant, une voiture de l'usine vint prendre l'enfant et son maigre trousseau pour le conduire au pensionnat religieux de Serrières. Le père avait cédé contraint, craignant que sa chambre lui fut retirée : "tu es obligé."

Réflexion faite, il se rappela qu'il avait pour le défendre son syndicat auquel il fit appel ; les délégués CGT au CE posèrent la question à la direction en protestant avec énergie contre de

⁷⁷⁶ Cf. **ACIER** : PV du CE du 2 octobre 1953.

telles méthodes. M. Hannion [le directeur] n'était au courant de rien, et M. Duval [son adjoint] fort embarrassé, lâcha sa petite dose de venin raciste, déclarant : "Ces gens là ne sont pas comme tout le monde." Grâce à notre action, l'enfant est à nouveau avec son père et a réintégré son école au Péage. Le père qui avait dû payer 3.500 F au pensionnat pour rentrer en possession du trousseau, a été remboursé intégralement par la direction [...]⁷⁷⁷. »

On mesure dans ce récit toute l'influence des services sociaux de l'usine sur cette population, et la façon dont ils pèsent, y compris sur la question du logement. Le même délégué, dans un article intitulé « *Nous autres, Nord-Africains* », paru dans le même bulletin d'information quelques mois plus tard, rend compte d'une intervention de la CGT pour « *qu'enfin les travailleurs nord-africains soient assimilés à tous les autres travailleurs de l'usine pouvant ainsi concourir à l'obtention d'un logement* » – intervention cette fois-ci tenue au Comité central d'entreprise⁷⁷⁸ de Rhône-Poulenc en décembre 1953 :

La direction générale nous a répondu qu'elle étudierait favorablement notre proposition. Nous espérons donc fermement qu'une suite sera donnée à notre demande, et que dans un avenir proche, nous verrons nos camarades nord-africains bénéficier des logements concédés par l'usine à son personnel, et cela sans discrimination aucune. Une nouvelle intervention a été faite à la direction locale, le mardi 2 février [1954]. M. Hannion a répondu ne pas être au courant de l'intervention des délégués à Paris, et qu'il demanderait des ordres à ce sujet⁷⁷⁹. »

On retrouve trace des suites de cette requête dans les PV du CE, à deux reprises :

« Attribution de logements des cités aux Nord-Africains : La Direction répond que la disparition du cantonnement de Sablons est prévue et le relogement par des constructions nouvelles de ses locataires, et que, à cette occasion, le problème des Nord-Africains mariés sera également envisagé⁷⁸⁰. »

Puis :

« Les membres du Comité s'étonnent que la Direction ait refusé à certains Nord-Africains d'avoir une chambre à la cantine, alors que nombre de chambres sont libres actuellement et ils demandent que tous les Nord-Africains célibataires puissent loger à la cantine s'ils le désirent.

La Direction répond qu'un bâtiment avait été spécialement aménagé route de Sablons pour loger les Nord-Africains. Il est certain qu'actuellement, des ménages s'étant installés dans ce bâtiment, il serait préférable que ces derniers puissent être logés dans d'autres conditions. Si cela se réalise, la Direction pense que les célibataires seront satisfaits comme par le passé, du bâtiment qui leur est réservé et que, dans ces conditions, ils ne demanderont plus à venir à la cantine. Il ne serait pas possible de continuer à entretenir le bâtiment réservé aux Nord-Africains, le coût du chauffage et de l'entretien étant beaucoup trop élevé, si ce bâtiment était insuffisamment occupé⁷⁸¹. »

Le récit des difficultés qu'ont eues les parents de M. Nahdir à être logés dans un appartement de l'usine ailleurs qu'au cantonnement illustre assez bien cette assignation à résidence faite aux habitants nord-africains, que la direction feint de nier. Nous allons voir

⁷⁷⁷ Cf. **ACIER** : Article paru dans le bulletin militant de la CGT *Le travailleur Rhodanien*, octobre 1953.

⁷⁷⁸ C'est-à-dire dans une instance paritaire non plus locale, mais nationale, de l'entreprise.

⁷⁷⁹ Cf. **ACIER** : Extrait d'un article paru dans le bulletin militant de la CGT *Le travailleur Rhodanien*, février 1954.

⁷⁸⁰ Cf. **ACIER**, PV du CE du 9 avril 1954.

⁷⁸¹ Cf. **ACIER**, PV du CE du 19 février 1959.

que cet obstacle à l'accès aux logements des cités, en particulier, concerne non seulement les rares familles nord-africaines, mais plus globalement toutes les familles étrangères des trois cantonnements.

2.2.3.3 – Les cités (françaises), un idéal inaccessible

Nous avons déjà dévoilé ailleurs le processus de construction, par les usines Rhône-Poulenc, d'un système hiérarchisé de logements dans l'agglomération roussillonnaise⁷⁸². L'un des frères Buendia, à travers cette petite anecdote, rappelle à quel point, pour les personnels Rhône-Poulenc, l'espace local était socialement marqué :

« On allait pêcher à la main, et on allait [rires] vers les ingénieurs, qui étaient bien gentils entre parenthèse, et on vendait le poisson. On les vendait, et nous, dès qu'on avait des sous, on avait toujours notre petite cagnotte. Ha il fallait se débrouiller hein. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

« Vers les ingénieurs » veut bien dire ici « dans le quartier des ingénieurs ». M. Borges résume l'intériorisation de cet état de fait :

« On a toujours eu conscience qu'il y avait les villas des ingénieurs, il y avait les contremaîtres, il y avait les ouvriers d'origine française, eux ils avaient droit aux cités, et puis les étrangers ben, on était là alors, parqués oui, avec le recul, effectivement. Parqués mais bon, comme je dis c'était comme ça, et ça, je ne dis pas que ça choquait ou que ça ne choquait pas mais bon, c'était comme ça. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951 (1953), habitant à Salaise]

Les cantonnements au « bas de l'échelle » des logements Rhône-Poulenc

Dans cette ségrégation socio-spatiale extrêmement puissante et opérante, les cantonnements tenaient en quelque sorte la place du « bas de l'échelle ». Si l'on s'attache à quelques éléments de comparaison avec les cités ouvrières voisines, tels que la distance entre le logement « intime » et la rue, la complexification des plans des appartements, ou le nombre et la place des éléments de confort⁷⁸³, on peut aisément qualifier les cantonnements de « sous-cités ». Il faut dire en premier lieu que d'importants éléments d'inconfort rapprochaient cités et cantonnements : les appartements ne disposaient dans les deux cas que d'un point unique de chauffage (un poêle à charbon) pour chauffer toutes les pièces ; l'eau potable n'est arrivée sur les éviers dans les deux qu'à la fin des années 1940 ; ou bien encore les logements ouvriers

⁷⁸² Cf. F. DUCHÊNE, 2002, *op. cit.*

⁷⁸³ Sur ce point, voir en particulier le travail fondateur, à partir du Creusot, de Jean-Pierre FREY, *La ville industrielle et ses urbanités...*, *op. cit.*

étaient tous petits, obligeant souvent plusieurs enfants à dormir dans le même lit⁷⁸⁴. Mais trois points, à nos yeux essentiels, différencient les logements des cantonnements de ceux des cités voisines.

Le premier concerne les toilettes, collectives et à l'extérieur dans les premiers, ce qui n'était pas le cas aux cités :

« Les WC c'était à l'extérieur, machin turcs, vous savez, voilà. L'eau à l'intérieur du bâtiment n'était pas potable, il y avait des points d'eau potable, il fallait aller là-bas. Il y avait quand même de l'eau, mais non potable, qui venait de l'usine, pour arroser les jardins, tout ça. Mais elle n'était pas potable. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Vous aviez une batterie de WC, qui donnait l'une au Sud l'autre au Nord. Donc des WC des deux côtés, puis là le lavoir au milieu. Et une pompe là où on prenait l'eau potable. On allait chercher l'eau ici. Et ce n'est qu'après qu'on l'a eu dans la cuisine. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« On avait les toilettes en commun, et il y avait un lavoir à côté où on allait laver le linge. Les toilettes, est-ce que l'usine venait les nettoyer ? Non c'est nous qu'on les faisait. »

[Yolande Bogas, 78 ans, née en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Le second point concerne l'organisation spatiale des logements. Tandis que dans les cités, les appartements ont été conçus sur deux étages, répartis en un espace « jour » en bas et une autre « nuit » en haut, avec un escalier et un petit couloir d'accès pour les séparer, les pièces des cantonnements sont agencées de façon la plus rudimentaire qui soit, en enfilade :

« Il y avait une cuisine. Et puis après c'était des chambres. C'était la simplicité la plus absolue. [...] Il n'y avait pas de couloir. Ha, ce n'était pas réfléchi quoi. C'était simple, c'était très simple hein. Et puis les séparations, c'étaient des murs de 5 centimètres en mâchefer vous voyez. Donc, c'est comme si vous étiez à côté du voisin. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Nous, on avait quatre pièces. On était six. Il n'y avait pas de couloir. On rentrait tout par la cuisine, ça communiquait tout par la cuisine. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

Un tel choix avait été guidé par le fonctionnalisme le plus élémentaire, cette organisation permettant d'agrandir ou de rétrécir les logements au gré des changements de locataires :

⁷⁸⁴ Quoique sur ce dernier point, les recensements de 1926 et 1936 au moins montrent qu'il y avait beaucoup plus de familles nombreuses aux cantonnements que dans les cités. C'est-à-dire que la gestion de l'occupation des pièces pendant la nuit, dans des logements où le père travaillait fréquemment en service continu, était beaucoup plus aiguë dans les cantonnements que dans les cités.

« Si un voisin était tout seul qu'il avait besoin d'autres pièces, ben ils se mettaient d'accord. Ils disaient on va ouvrir une porte ici, c'est un peu comme ça que ça se faisait. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« On a eu les deux premiers enfants au cantonnement, dans le foyer de célibataires. Mon frère [qui habitait la chambre voisine de la nôtre] avait trouvé un appartement à trois pièces [dans le cantonnement]. A peine il sortait ses meubles de sa chambre et moi je rentrais les miens [dans la sienne]. Et après le fameux régisseur, il est venu me trouver et il dit : "Mais vous faites comme vous voulez ?" "Ben oui, pourquoi ?" "Qui c'est qui vous a donné l'autorisation de déménager ?" Je lui dis moi : "C'est mon frère qui est parti alors je prends sa place à lui." Il dit : "Oui, mais vous ne vous rendez pas compte ?" "Ah oui, ce que je me rends compte, c'est que vous, vous avez un château, et moi j'ai qu'une pièce." Il a compris, il a dû se dire : "ça va". Après on était grands copains. ».

[Jean Bador, 82 ans, né en 1926, CAIC (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955]

Enfin, troisième point différenciant les cantonnements des cités, alors que dans les secondes, l'entrée dans le logement se fait progressivement, par le jardin puis l'auvent devant l'entrée au moins, parfois même par quelques marches, dans les cantonnements, la transition entre l'extérieur et la maison était plus brutale :

« On avait une petite cour chacun. Mais elles étaient toutes pareils, toutes les baraques hein.

***Q** : Il y avait un couloir ?*

Non, on rentrait direct puisque quand ça inondait, ça inondait toute la maison. Il n'y avait pas d'égout là bas hein, il y avait rien. Jamais j'ai vu des égouts moi. Et quand il pleuvait ça rentrait dans la baraque hein. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

Quelques clichés de la collection du CIE, si l'on regarde plus spécifiquement les décors et les seconds plans, rendent compte de la nature de l'habitat, des maisons en bande et non disposées en cottages (Q5, Q7), du sol non stabilisé dans les rues et allées des cantonnements (B25, L6), et d'une façon générale, de la modestie des matériaux mis en œuvre (N9).



Figure 20 [Photo Q5 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 19 [Photo Q7 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 21 [Photo B25 – Dépôt famille Hernandez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 22 [Photo L6 – Dépôt famille Sanchez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 23 [Photo N9 – Dépôt famille Serrano – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Dans un système très ségrégué, tel que celui décrit ici, la mobilité sociale doit se mériter et ne peut s'envisager que dans le temps long. Gérard Noiriel note que, dans les systèmes paternalistes mis couramment en place dans l'industrie occidentale, une place particulière est réservée aux immigrés pères de famille :

« Ils sont confinés dans “les échéances qui aident à vivre”, [...] [c'est-à-dire] dans l'attente pour passer du baraquement à la cité ouvrière, dans l'attente pour passer de la mine à l'usine sidérurgique, dans l'attente pour passer d'auxiliaire à titulaire dans l'usine⁷⁸⁵ ».

Et force est de constater que, pour les habitants des cantonnements salaisiens, les cités voisines ont longtemps représenté des lieux interdits, inaccessibles pour eux.

Les cités interdites (aux salariés étrangers)

Le recensement de 1936, regardé pour les cités seules, indique que les usines y disposaient de 527 logements, répartis sur les deux communes de Salaise et de Roussillon. Sur les 2.036 habitants qui y sont recensés, 84% sont répertoriés comme Français – contre 75% dix années plus tôt. Les autres nationalités répertoriées comptent 7% de locataires Espagnols, 5% d'Italiens et 2,5% de neuf autres nationalités⁷⁸⁶. Le recensement de 1946 n'est disponible que sur la commune de Roussillon⁷⁸⁷. Toutefois, si l'on se réfère à ceux de 1926 et 1936, il ne semble pas que les usines locales aient considéré de frontière communale dans leur politique de peuplement des cités. Ainsi, sur 310 foyers roussillonnais identifiés dans les cités en 1946, 96% ont un chef de famille répertorié comme Français⁷⁸⁸ (contre 87% en 1936 et 80% en 1926 dans le même quartier sur les deux communes), et seulement 2,5% comme Espagnol (contre 5% en 1936 et 6% en 1926)⁷⁸⁹. Ainsi peut-on dire sans trop se tromper que les services logements des usines, dans les choix des familles qu'ils effectuaient, ont progressivement restreint l'accès des populations étrangères aux cités.

A l'inverse, nous l'avons vu précédemment, les rares foyers répertoriés comme français dans les cantonnements sont généralement logés dans les foyers de célibataires. Quelques familles françaises ont aussi été logées dans les barres, mais elles font figure d'exception. Au point d'ailleurs que M. Bodega suppose qu'il s'agissait d'un mode de représailles de la part du régisseur :

« *Q* : Vous m'avez dit, tout à l'heure, il y avait dans les cantonnements des Français qui n'étaient pas désirés dans les cités. C'est ça ?

⁷⁸⁵ Cf. Gérard NOIRIEL, 2005, « Du “patronage” au “paternalisme”... », art. cité, p. 277.

⁷⁸⁶ Ressortissants Argentins, Arméniens, Grecques, Polonais, Russes, Suisses, Turques et Yougoslaves.

⁷⁸⁷ Nous l'avons déjà dit, les archives municipales de Salaise ont eu à subir plusieurs inondations de la Sanne, qui ont détruit de nombreuses données.

⁷⁸⁸ À la lecture des noms et lieux de naissance, seuls trois ou quatre chefs de famille sont probablement naturalisés français. Il s'agit donc bien pour l'essentiel d'une population française d'origine.

⁷⁸⁹ Les trois autres nationalités répertoriées, Italiens, Portugais et Arméniens, représentent à elles trois à peine 2%.

Oui, ils étaient pas désirés, et, une bonne femme, ou des fois deux familles qui picolaient. Ça buvait des canons, ça se saoulait la gueule et puis ça semait le bordel. Alors on les foutait au cantonnement comme punition. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Monsieur Bacha résume un sentiment très largement partagé par les enquêtés :

« Le cantonnement, on a toujours dit qu'on nous avait mis là comme dans les ghettos hein. On en avait pris notre parti hein. Bon on se déplaçait de partout, mais, nous, on n'avait pas le droit d'aller dans les cités. On n'avait pas le droit d'habiter dans les cités à cette époque là. Il fallait, on habitait au cantonnement, on restait au cantonnement. Bien plus tard, après, on a tous déménagé, quand ils voulaient agrandir l'usine. Et là il y en a qui sont venus aux cités, d'autres qui ont construit et qui sont partis ailleurs. Mais sinon, au début, on était tous parqués là-bas. Bon c'est pas parqués [dans le sens d'] enfermés hein. Mais, bon, il y avait que des Espagnols, que des étrangers. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, habitant les cités à Roussillon]

Pour toutes les raisons exposées plus haut, de même que pour leur bonne intégration urbaine, les cités ouvrières étaient enviées des habitants des cantonnements.

« Son épouse : les mieux logés, c'était dans les cités.

B : oui, dans les cités oui, ils étaient mieux. Dans les cités ils étaient mieux ouais. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, chaudronnier (non RP) retraité, né au cantonnement du bas, habitant les cités à Salaise]

Mais tous les enquêtés s'entendent pour dire que le chemin pour y accéder était barré à leurs parents :

« Ben on était content [d'habiter au cantonnement], jusqu'à un certain moment quoi. Tous les gens qui étaient là c'étaient des gens très pauvres. Donc, ils ne pouvaient aller ailleurs. Premièrement aux cités, il n'y a pas moyen d'y aller. C'était réservé aux Ardéchois et compagnie, ils en voulaient pas des Espagnols. Comme pour les Arabes [aujourd'hui], ça a été le problème des Espagnols et des Portugais à cette époque là. Ils n'en voulaient pas. Donc les premiers qui sont partis, ça a été mon père. Et ensuite ça a été Bravo. Lui, comme il était agent de maîtrise, il a pu venir au clos Ducurtil. Et tous les autres petit à petit, après, ils ont pu rentrer dans les cités. Mais, il a fallu un nombre d'années époustouflant. C'est pour ça que vous en retrouvez dans les cités. Vous en retrouvez à cause de ça. Mais au départ, c'était négatif. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954, habitant à Roussillon]

« Ah les cités, c'était mieux là-bas hein. Le machin des bedeaux là-bas. Il n'y avait que des bedeaux là-bas dedans.

Q : C'est quoi les bedeaux⁷⁹⁰ ?

C'est les gars de l'Ardèche qu'ils ont été chercher pour venir travailler. On ne se contactait pas bien. Là à des moments il y a eu des bagarres. Des accros. Autrement non, on ne se fréquentait pas. Les cités c'était vraiment à part, les cités, avec les cantonnements hou ! »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960, habitant à Salaise]

⁷⁹⁰ « Laïc aidant au rangement et à l'ordonnancement, dans une église », selon *Le Petit Robert...* Ici, employé de manière péjorative pour désigner les Ardéchois catholiques.

« Mme Bador : Ah, non, non oh là. C'était difficile de venir ici, [aux cités].

M Bador : Oh là, défendu les Espagnols !

Mme Bador : Même bien après que l'on se soit mariés.

M Bador : C'était défendu. C'est quand ils ont décidé de démolir le cantonnement qu'ils ont donné des cités.

Mme Bador : Ils ne voulaient pas de nous, là.

Q : Pourquoi ils ne voulaient pas de vous ?

Mme Bador : Je sais pas.

M. Bador : Ah non, ben les Espagnols c'était Espagnol et....

Mme Bador : C'étaient des Espagnols !

Q : Et dans les Cités, est ce qu'il y avait aussi des étrangers à l'époque ?

M Bador : Ah oui, y'en a toujours eu, y'en a toujours eu. Il suffisait, il suffisait, il suffisait d'être Français par exemple. D'être marié avec une Espagnole pour qu'on vous donne une petite cité. C'était la moitié-moitié.

Mme Bador : On ne nous acceptait pas ».

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas, habitant aux cités à Roussillon]

« Nous, en tant qu'Espagnols, il n'y en avait pas un qui allait aux cités. Mais ça c'étaient toutes des maisons réservées aux Français. Il n'y avait pas un Espagnol qui habitait là-bas. C'est à partir de 55, 56 qu'ils ont commencé à déménager les Espagnols, et à les mettre là-bas. Mon père, il a déménagé, il a eu une cité en 1957. Il a eu sa maison là-bas aux cités. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957, habitant à Saint-Maurice]

« On ne pouvait pas aller aux cités. On a tout essayé, pendant des années hein. Bon les cantonnements, c'est comme si on avait été, comment on appelle ça, stocké là, hein. C'était entre nous hein. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

Pour expliquer un tel barrage, on ne peut exclure le fait du prince, ou celui d'un homme isolé agissant, avec le pouvoir qu'il détenait, selon ses propres convictions :

« On dit les cités, mais les cités à l'époque, c'était plutôt un peu au dessus du cantonnement, mais guère mieux hein ! Donc on retrouvait beaucoup de travailleurs, un peu mieux, aisés mais guère plus. [...] C'était le quartier des Français. Mais après, le régisseur est parti, c'était plus ouvert. C'était par nécessité. Alors là, on a vu arriver, ce qui est normal, toute sorte de gens, des Algériens, des Portugais, des Italiens, ce qui était logique. L'attribution se faisait [davantage] en fonction des besoins. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955, habitant aux cités à Roussillon]

Mais M. Borges, à travers une remarque anodine, propose une autre piste d'explication :

« Les Bogas qui ont déménagés, eux ils ont déménagés pour aller aux cités. Je pense que c'est en 1939. [...] Alors [ces Bogas là, les Bogas José], eux par contre, tous les enfants de la famille ont été naturalisés avec les parents bien avant chez nous. Et donc, étant Français, ils avaient le droit aux cités. Et ils sont partis aux cités beaucoup plus tôt que nous. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951, habitant à Salaise]

En effet, pour tous ces salariés, le logement qu'ils occupent n'est bien qu'un élément accessoire à leur contrat de travail. C'est donc peut-être dans les politiques de gestion du personnel qu'il faut chercher la cause de ce barrage systématique. Il est possible en effet que le service du personnel ait utilisé l'accès aux cités comme une politique incitative à la naturalisation, pour lui faciliter un certain nombre de démarches administratives. Cette hypothèse viendrait confirmer un peu plus le fait que les cantonnements étrangers de Salaise avaient bien été recyclés en une « sous-cité » dans le système ségrégué de logement de Rhône-Poulenc dans l'agglomération.

2.2.4 – La fin des cantonnements : des terrains habités gagnés par l'extension industrielle

Au début des années 1950, l'usine chimique prévoit de s'étendre sur son flanc Sud pour installer une nouvelle unité, dite le « P3⁷⁹¹ », qui, par sa dangerosité supposée plus que par son emprise même, va marquer la fin des deux cantonnements du haut et du bas.

2.2.4.1 – La nouvelle unité du P3 et l'extension de l'usine sur les cantonnements

Les PV du CE de l'entreprise chimique annoncent régulièrement à partir de 1951 de « *grands projets*⁷⁹² » au sud de l'usine, permettant en particulier d'améliorer la productivité de toute la chaîne de fabrication du Nylon⁷⁹³. Mais c'est surtout le dossier de demande d'installation classée⁷⁹⁴, conservé aux archives départementales, qui informe le mieux de la nature des unités projetées et du débat qu'elles suscitent. Toute sa partie technique nous importe assez peu ici : on y apprend principalement que l'extension franchit les limites communales de Salaise, qu'elle comprend neuf installations nouvelles, empruntant pour certaines à la technologie récente de la pétrochimie, et que les nouveaux stockages, en particulier, présentent d'importants risques d'incendie et d'explosion⁷⁹⁵.

⁷⁹¹ Pour phénol de 3^e génération, au cumène, après le phénol à la houille puis au benzène.

⁷⁹² Cf. **ACIER**, PV du CE du 21 juillet 1951.

⁷⁹³ Cf. **ACIER**, PV du CE du 28 avril 1951.

⁷⁹⁴ Il s'agit d'une obligation réglementaire, encadrée par une loi de 1917 (et réformée à deux reprises depuis en 1976 et en 2003), pour les installations dites incommodes, nuisantes et dangereuses. L'industriel demandeur adresse à l'administration un dossier technique descriptif de sa nouvelle installation, indiquant les mesures envisagées pour pallier les dangers et nuisances. Ce dossier est ensuite instruit par les différents services préfectoraux compétents, qui rendent un avis. Puis le dossier est soumis à enquête publique. Parallèlement, l'industriel demande à la mairie et au service de l'État compétent tous les permis de construire nécessaires.

⁷⁹⁵ Cf. **ADI 120 M 226** : Hygiène et santé publique – Etablissements dangereux et insalubres – Etablissements classés Rhône-Poulenc – P3 (1952 – 1955). Demande d'autorisation pour le P3 (1952-53). Notice descriptive de l'extension de l'usine de Roussillon de la SCURP, 23 juin 1952.

Sollicitée dans le cadre du traitement administratif du dossier, la Direction départementale de l'urbanisme et de l'habitation ne fait aucune remarque particulière, l'inspecteur estimant que « *les extensions projetées [sont] situées dans la zone industrielle* », et ne voyant donc « *pas d'objection à présenter du point de vue de l'urbanisme*⁷⁹⁶ ». Lors de l'enquête publique, seuls les agriculteurs locaux, une petite dizaine, se font entendre, principalement sur leurs craintes que les nouvelles installations apportent davantage encore d'odeurs nauséabondes et de fumées nocives⁷⁹⁷. Ce sont d'ailleurs ces voix qui poussent le conseil municipal de Salaise à donner un avis défavorable à cette extension, malgré la manne financière que cette dernière devrait rapporter à la commune. Mais on notera qu'aucune plainte écrite ne provient d'autres riverains, en particulier des habitants salariés de l'entreprise, des cantonnements comme des cités. La procédure suivant son cours, il revient au final aux Commissions sanitaires locale d'abord, départementale ensuite, de faire la synthèse des différents avis exprimés lors des enquêtes administrative et publique, et d'émettre à son tour un avis pour éclairer le préfet dans la rédaction de son arrêté.

Or la commission sanitaire locale soulève un point intéressant, jusqu'alors passé inaperçu, concernant la distance des nouvelles installations aux habitations ouvrières de l'usine. Elle note tout d'abord que « *l'emplacement choisi paraît donc l'avoir été à bon escient, ceci d'autant plus qu'il a tendance à éloigner le centre de gravité de l'usine des cités ouvrières*⁷⁹⁸, *construites trop proche des premiers ateliers* ». Elle observe ensuite, en réponse aux craintes de vapeurs nuisibles, que « *les ateliers qui, d'après le plan, se trouvent à 260 m de l'habitation particulière la plus proche, sont bien installés, mais que l'on peut les estimer comme trop proche des cantonnements d'ouvriers distants de 90 m seulement* » ; puis elle poursuit ainsi : « *Quant aux risques d'explosion et d'incendie, on notera les distances suivantes : [...] du dépôt de Benzine, Cumène, Acétone, 330 m de l'habitation la plus proche, 180 m du CD4, mais seulement 50 m du cantonnement le plus proche* ». Elle conclut ce paragraphe de la manière suivante : « *les baraquements habités par des ouvriers paraissent à éloigner au plus tôt des installations futures, tout au moins ceux qui sont à moins de 100 m du dépôt de Benzine* ». Les membres de la commission reprennent au final cette recommandation dans leur cinquième et dernier point, où ils suggèrent un « *transfert progressif, dans des délais à fixer, des cantonnements d'ouvriers situés entre le CD4 et les dépôts de Benzine, Acétone, Cumène*⁷⁹⁹ ».

On notera surtout la terminologie employée dans cet avis, au final favorable au P3. D'une part, la commission distingue « les habitations particulières », pour l'essentiel des exploitations agricoles, des logements des salariés de l'usine. Elle confirme en cela que ces derniers appartiennent bien, ni à l'espace urbain ni au territoire rural, mais à l'espace

⁷⁹⁶ *Ibid.* Rapport de l'Inspecteur Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation sur la demande de RP, le 7 juillet 1952.

⁷⁹⁷ *Ibid.* Enquête *commodo et incommodo*. Observations présentées par neuf agriculteurs riverains, octobre 1952.

⁷⁹⁸ Souligné par nous.

⁷⁹⁹ Cf. ADI, 120 M 226, archive déjà citée. Commission sanitaire de Beaurepaire, séance du 28 novembre 1952.

fonctionnel industriel, et qu'ils sont à ce titre gérés par l'entreprise et elle seule. D'autre part, elle parle de « cantonnements d'ouvriers », mais aussi de « baraquements habités par des ouvriers », marquant ainsi la vétusté mais peut-être aussi l'insalubrité du lieu.

Bien que ni la commission départementale⁸⁰⁰ ni l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation⁸⁰¹ ne posent de conditions particulières sur l'évacuation des cantonnements, les dés sont pour eux jetés et leur désaffectation est sérieusement engagée. Une succession de plans extraits de dossiers de permis de construire (PC) déposés par la société Rhône-Poulenc à la fin des années 1950, et retrouvés dans les archives municipales de Salaise, permettent de suivre approximativement la lente progression de la démolition des cantonnements.

Alors que le P3 est mis en service en juillet 1953⁸⁰², l'usine dépose en octobre 1954 plusieurs PC dont trois dans l'enceinte du P3 (pour une tour réfrigérante et l'extension de deux bâtiments)⁸⁰³. Sur le plan accompagnant cette demande figurent encore intégralement tous les bâtiments d'habitation des deux cantonnements. On notera d'ailleurs sur ce document que les limites de l'usine contournent le cantonnement du haut. Trois années plus tard, en octobre 1957, la SCURP lance la construction du bâtiment n°553 « hangar coton », à quelques dizaines de mètres seulement des logements situés le plus au nord du cantonnement du haut. Sur le plan accompagnant la demande de PC, la partie la plus au nord du cantonnement du bas semble avoir été partiellement démolie : les foyers de célibataires n'y figurent déjà plus, les bâtiments 61 (au nord-est) et 59 (au nord-ouest) y sont encore ; enfin, on note l'apparition du nouveau cantonnement nord-africain, le bâtiment n°68⁸⁰⁴.

Deux enquêtés des cantonnements du haut se rappellent avoir vécu cette période des chantiers avant d'être relogés :

« Je suis parti à l'armée au mois de mai 1953 et ils avaient commencé à faire la barrière qui nous séparait déjà du chantier. Et chaque fois que je venais en permission, je m'apercevais que le chantier montait. Et ils ont commencé à déménager les gens, au fur et à mesure qu'ils pouvaient les déménager. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« L'épouse de M. Hugo : Moi j'habitais là-bas les neuf premiers mois où on était mariés. Ils mettaient les barrières, ils construisaient. Et ça passait à quoi, dix mètres de la maison qu'on habitait ».

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

⁸⁰⁰ *Ibid.* Conseil départemental d'hygiène, séance du 15 janvier 1953.

⁸⁰¹ *Ibid.* Arrêté d'autorisation préfectoral, 19 février 1953.

⁸⁰² Cf. **ACIER** : PV du CE du 21 juillet 1953.

⁸⁰³ Cf. **AMS 1 T 5** : Permis de construire de Rhône-Poulenc de 1953 à 1958. Extrait de la demande de 6 PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour [...] le bâtiment réfrigérant n°1b, l'extension des bâtiments n°4c et n°9b, établie le 21 octobre 1954.

⁸⁰⁴ *Ibid.* Extrait de la demande de PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour le bâtiment n°553 « hangar à coton », établie le 19 octobre 1957.

En juin 1958, la construction du « stockage des inflammables » amène l'usine à avancer le talus bordant le cantonnement du bas : sur le plan accompagnant la demande de PC, les six bâtiments les plus au nord n'apparaissent déjà plus⁸⁰⁵. En janvier 1959, seuls les bâtiments situés les plus au sud et à l'ouest du cantonnement du bas, sur trois rangées, sont encore figurés sur les plans ; paradoxalement, tous les bâtiments du cantonnement du haut sont toujours intacts⁸⁰⁶. Par contre, en mars 1960, sur les plans accompagnant plusieurs PC déposés le même jour, seul le cantonnement nord-africain subsiste : non seulement ne figurent plus aucun bâtiment des cantonnements ni bas ni du haut, mais deux bâtiment nouveaux (un autre hangar à coton et un hangar à vieux matériel) doivent être construits en lieu et place de ce dernier. D'ailleurs, les limites du site sont à cette occasion redessinées, et pour la première fois ne figure plus sur le plan du site chimique l'enclave que constituait le cantonnement de Salaise⁸⁰⁷. Ces plans marquent donc la fin, au moins sur les documents graphiques, des deux principaux cantonnements de l'agglomération. Les bâtiments de celui du haut ont du être effectivement démolis quelques mois plus tard, puisqu'à partir d'octobre 1960, de nouveaux permis sont déposés pour étendre le site chimique à cet endroit, tels ceux pour l'agrandissement des hangars 554 et 549⁸⁰⁸, puis la construction du magasin à alcool⁸⁰⁹. Quant au cantonnement du bas, seule sa partie nord a été réutilisée dans le courant des années 1970 pour y aménager un bassin de rétention : les bâtiments les plus au sud-ouest ont du être démolis dans le courant des années 1960. Aujourd'hui, le reste du terrain est en friche, enclos par un grillage le long de la route de Sablons. Enfin le cantonnement nord-africain a continué d'accueillir des habitants probablement jusqu'à la fin des années 1960⁸¹⁰, des célibataires Algériens, mais aussi quelques retraités et... la famille Nahdi.

Le trou de mémoire des époux Pagnard rend bien compte de cette désaffection d'un lieu progressivement oublié :

« Mme Pagnard : Ça a tout été écroulé quand [le cantonnement du bas] ? Je me rappelle quand on s'est marié, en 1962, ils y étaient encore ouais.

Mais tu vois ça nous a échappé ça, tient la date, pourtant ils sont partis un moment hein

Mme Pagnard : Non je me souviens qu'il y avait une période, où...

C'est resté en ruine...

Mme Pagnard : Oui il n'y avait plus personne.

⁸⁰⁵ **AMS 1 T 8** : Permis de construire de Rhône-Poulenc de 1958 à 1960. Extrait de la demande de PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour le stockage des inflammables, établie le 23 juin 1958.

⁸⁰⁶ *Ibid.* Extrait de la demande de PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour l'estacade n°523 et le bâtiment de contrôle n°524, établie le 26 janvier 1959.

⁸⁰⁷ Cf. **AMS 1 T 8**, archive déjà cité. Extrait de la demande de 6 PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise dans l'enceinte du P3, établie le 23 mars 1960, et extrait de la demande de 4 PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour [...] le hangar à coton bât. n°554 et le hangar à vieux matériel bât. n°549, établie le 23 mars 1960.

⁸⁰⁸ *Ibid.* Extrait de la demande de 5 PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour [...] l'agrandissement des bâtiments n°553, 554 et 549, établie le 21 octobre 1960.

⁸⁰⁹ Cf. **AMS 1 T 9** : Permis de construire de Rhône-Poulenc de 1961 à 1965. Extrait de la demande de 6 PC faite par la SCURP à la mairie de Salaise pour [...] l'agrandissement du bâtiment n°556, établie le 25 janvier 1961.

⁸¹⁰ Une DCM rend compte « des difficultés d'ordre administratif rencontrées par les habitants de ce quartier à la suite de la fermeture d'un bureau qui avait été ouvert à leur intention à la mairie du Péage de Roussillon ». Cf. **AMS** : DCM du 7 octobre 1968.

Q : C'est resté longtemps comme ça ?
Ça nous a échappé. ».

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962]

2.2.4.2. - Le relogement des habitants des cantonnements

Avec l'annonce de la construction du P3 se joue aussi la question du relogement des habitants des cantonnements. En 1950, les délégués du CE s'inquiétaient de la possibilité de réaménager des appartements dans certains bâtiments déjà désaffectés du cantonnement du haut. La direction répond dans un premier temps, avec beaucoup d'hésitations :

« [Elle] serait d'accord pour envisager s'il serait possible d'aménager certains de ces bâtiments en maisons d'habitation, mais elle fait remarquer aux membres du Comité qu'il sera très difficile d'utiliser ces constructions car c'est le seul endroit où l'usine a des possibilités de s'étendre⁸¹¹. »

Mais, peu de temps après, elle réévalue sa position :

« Après étude de cette question, [la direction] n'est pas d'accord pour donner une suite favorable à cette proposition qui limiterait l'extension de l'usine au Sud⁸¹². »

Quant au cantonnement du bas, les délégués s'en inquiètent presque dans les mêmes temps que la Commission locale sanitaire, et sur des thématiques proches :

« Depuis de nombreuses années, ce cantonnement a été encerclé progressivement par le mâchefer et des déchets de chaux de l'usine. Devant cet état de choses, les membres du Comité demandent à la Direction s'il ne serait pas possible, par mesure d'hygiène, de construire un nouveau groupe de maisons dans un emplacement plus sain, et de détruire ce cantonnement qui devient de plus en plus insalubre.

M. Hannion répond qu'en effet, il reconnaît la vétusté du cantonnement et il pense qu'il serait souhaitable de prévoir d'ores et déjà sa désaffectation⁸¹³. »

À partir de 1954, la direction annonce la construction prochaine à Saint-Maurice-l'Exil d'un nouveau lotissement pavillonnaire de 70 logements, dont la construction est confiée à l'office départementale HLM, afin de reloger les habitants des cantonnements. Elle précise que « les travailleurs nord-africains mariés pourront également concourir pour l'attribution de quelques-uns de ces logements⁸¹⁴ ». Le programme de construction tarde un peu, d'une part, d'autre part, les loyers proposés dans ces lotissements des « Chanines » et des « Avenièrès » sont particulièrement élevés⁸¹⁵ ; il semble donc que le relogement ne se passe pas aussi simplement que prévu, comme en atteste cet échange en séance de comité d'établissement en juillet 1956, dans lequel on apprend qu'il reste encore une vingtaine de foyers à reloger :

⁸¹¹ Cf. **ACIER**, PV du CE du 1^{er} décembre 1950.

⁸¹² Cf. **ACIER**, PV du CE du 24 janvier 1951.

⁸¹³ Cf. **ACIER**, PV du CE du 2 octobre 1953.

⁸¹⁴ Cf. **ACIER**, PV des CE du 27 novembre 1954, du 18 janvier 1956 et du 29 mars 1957.

⁸¹⁵ Cf. **ACIER**, PV du CE du 27 novembre 1954.

« Les membres du Comité soulignent l'urgence du relogement des personnes restant au cantonnement de Sablons, l'insalubrité de ce cantonnement étant de plus en plus forte. M. Duval met au courant le CE des mesures prévues pour ce relogement. Un certain nombre de ménages ont déjà été relogés soit dans les Cités ouvrières, soit aux Chanines (St Maurice). Néanmoins, une vingtaine de ménages sont encore à reloger. Une 2e tranche de logements doit être construite à St Maurice ainsi qu'un bâtiment HLM au Péage. Ces constructions doivent permettre de reloger les familles du personnel de la Sté restant au cantonnement⁸¹⁶. »

Nous ne disposons d'aucun élément quantitatif permettant de rendre compte avec précision de la suite et fin de cette histoire, ni des lieux de relogement de cette population. Seule l'enquête réalisée permet d'accéder à quelques trajectoires singulières. Ainsi il semblerait que les derniers habitants soient partis approximativement en 1960 du cantonnement du bas :

« Je disais que le cantonnement avait été rasé en 1955 environ, mais je réfléchis que non parce que, après 1957, mon frère et ma belle-sœur ont habité là. Ou peut-être même début des années 1960. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951 (1953), habitant à Salaise]

« Mes parents ma mère, bon, ils sont restés les derniers parce qu'ils voulaient pas partir de là-bas. C'est vrai ils voulaient pas, ils étaient ancrés là-bas c'est le cas de le dire. [...]

Q : Il y avait du monde encore en 1960 ?

Il devait y avoir trois familles. A une époque, RP voulait raser. Mais ils ne les ont pas foutu dehors quand même comme ça.

Q : Pourquoi ils ne voulaient pas partir vos parents ?

Parce qu'ils étaient bien. Parce qu'on est tous nés là-bas dedans, bon c'était comme ça. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

M. Hiacinto et son épouse se sont mariés en juin 1956. En 1956, ils ont loué un petit 2 pièces à Salaise, et sont revenus rapidement dans le cantonnement du haut, dans le logement libéré par les Hugo, à côté des Velasco. Ils y sont restés jusqu'en 1960, jusqu'à ce que l'usine les déloge et accepte de les reloger dans les cités.

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960, habitant à Salaise]

Parmi nos enquêtés, on trouve différents cas de figure : certains ont pu accéder à un logement dans les cités, d'autres sont allés aux Préfabriqués, une cité construite par Rhône-Poulenc au Péage de Roussillon au début des années 1950, un autre seulement a été relogé aux « Avenières » de Saint-Maurice, d'autres enfin ont construit ou fait construire leur propre maison. C'est *grosso modo* ce que résume M. Bacha :

« À ce moment là, ils ont commencé à faire partir les gens les uns après les autres, quand il y avait des places dans les cités, à part ceux qui partaient parce qu'ils avaient construits. Sinon

⁸¹⁶ Cf. **ACIER**, PV du CE du 24 juillet 1956.

tous les autres après, on a été tous vers les Préfabriqués, aussi. Vers les Préfabriqués, et puis dans les cités, aux Chanines, tout ça. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, habitant les cités à Roussillon]

Une partie des entretiens a été réalisée dans les cités, comme un pied-de-nez à ce barrage qui a longtemps interdit aux habitants des cantonnements d'y loger. Il s'agit pour l'essentiel de personnes dont les parents ont été effectivement relogés là, ont eu ensuite la possibilité d'acquérir leur logement, quand l'usine a vendu ses biens immobiliers, et qui en sont aujourd'hui propriétaires par succession.

Certains se remémorent les éléments de confort gagnés sur le cantonnement :

« [Mes parents ont eu] une cité, ça c'est trouvé comme ça. Bon c'est sûr qu'ils étaient bien contents de venir là. C'est pas du tout les mêmes maisons. Bon c'était pas comme ça parce qu'on les a modifié un petit peu. Mais c'est sûr que c'était autre chose [que le cantonnement]. On a quand même eu froid, quand on est venu, la chaleur elle ne montait pas jusque dans les chambres. [...] Les maisons ici, c'était autre chose oui. On était à côté du marché, on était à côté, enfin de tout là, ça nous a rapproché quand même. »

[Yolande Bogas, 78 ans, née en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954, habitant les cités à Roussillon]

« Disons que [mes parents], ils étaient bien contents d'être aux cités. Parce que c'était quand même plus confortable. Ils avaient quand même des toilettes, la salle de bains, les WC c'était tout à l'intérieur. Que là-bas il fallait aller dehors. Donc le confort était bien »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

M. Bacha se rappelle aussi la façon dont, finalement, la transition de l'arrivée dans les cités n'a pas été si brutale ; l'atelier pour les parents, l'école pour les enfants, avaient déjà permis de tisser les liens essentiels :

« [Mes parents], il fallait partir, ils sont partis hein. [Les cités], ça faisait un changement quand même entre les maisons et tout. C'était bien mieux hein. Tout le tour, ben c'étaient des gens qu'on connaissait puisqu'ils travaillaient tous à Rhône-Poulenc. La plupart, on les connaissait hein. Mon père, c'étaient des personnes de son âge qu'il y avait dans les cités, il les connaissait de l'usine. Il en connaissait. Et puis nous, quand on est arrivé, il y avait les familles, les jeunes, on se connaissait parce qu'on allait à l'école ensemble et tout ça. C'était pas un dépaysement. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, habitant les cités à Roussillon]

Et c'est peut être ce propos simple, qui rend finalement le mieux compte de la construction artificielle d'une division entre étrangers des cantonnements et Français des

cités : il s'agissait pour l'essentiel d'ouvriers, traversés par les mêmes idéologies et vivant au fond la même expérience du monde, au travail comme à la maison.

2.3 – Vaulx-en-Velin/Villeurbanne, ou l'épuisement de la technologie des cantonnements

La dernière étude de cas de cette partie prolonge en partie les conclusions de la précédente. D'une certaine manière, le destin méconnu des « travailleurs indochinois » (désormais TI), acheminés en métropole pour satisfaire aux exigences de l'économie de guerre, renvoie à la prolétarianisation de paysans vietnamiens, et aux interrelations multiples que ce processus a favorisé entre cette main-d'œuvre « allogène » et les populations ouvrières locales. L'étude d'un des groupements de TI, implanté à compter de 1942 dans l'est de l'agglomération lyonnaise, permet de ce point de vue de prendre la mesure des effets d'intermédiation qu'un mode de logement contraint (le cantonnement) produit sur l'intégration plus ou moins durable de manœuvres « coloniaux » dans leur environnement socio-économique. Elle éclaire du reste le contexte de réactivation d'un savoir-faire administratif, constitué au cours du premier conflit mondial et intégré depuis au répertoire d'action de l'État⁸¹⁷, à l'occasion de l'entrée en guerre de la France l'Allemagne nazie en septembre 1939. De ce fait, à travers la présentation du cas du cantonnement de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne, nous serons en mesure d'apporter des éléments supplémentaires de compréhension de toute une vague d'installations de TI dans différentes usines de la région Rhône-Alpes, dont celle de Salaise sur Sanne⁸¹⁸.

Cependant, c'est d'abord parce qu'il manifeste de l'atténuation de l'efficacité d'une technologie – réputée pourvoir en main-d'œuvre l'industrie de guerre tout en imposant la mise à l'écart de celle-ci vis-à-vis de la population « autochtone » – que le cantonnement de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne nous paraît justifier un traitement spécifique. Dans un premier temps, nous nous attacherons ainsi à montrer comment la soudaineté de la défaite française de mai 1940 contraint les services de l'État responsables des TI à improviser les conditions de leur séjour et de leur emploi. Parce que ce mode de gestion au jour le jour implique la mobilité voire la dispersion des groupements de travailleurs, il remet sensiblement en cause les fondements mêmes du modèle du cantonnement (2.3.1).

L'incapacité de l'administration à assurer une relative étanchéité entre les TI et les populations extérieures favorise de ce fait la multiplication des échanges, dont les plus

⁸¹⁷ Cf. *supra*, § 1.1.3.2.

⁸¹⁸ Cf. *supra*, § 2.2.1.4.

remarquables sont de nature politiques et protestataires. Parce qu'ils s'avèrent sous-tendues par un ensemble de pratiques qui nient l'individualité des hommes qui les occupent⁸¹⁹, les baraquements « allogènes » ont assez paradoxalement constitué des terrains particulièrement favorables au développement d'actions *collectives*, dans le cadre desquelles s'effectuait la politisation⁸²⁰ des TI. D'une certaine façon, la nature même du cantonnement a pu de la sorte précipiter l'éclosion de sa propre subversion : de technologie coercitive, ce modèle de logement contraint a pu, pour certains des jeunes hommes qui y étaient assignés à résidence, se révéler le laboratoire où s'inventait, dans le va-et-vient entre pratiques militantes et sociabilités ouvrières, leur propre émancipation – tant nationale, du point de vue du groupe, que personnelle (2.3.2).

Parce qu'il peut être regardé comme l'incarnation précoce d'une dégénérescence, que renforceront ultérieurement la décolonisation, la recrudescence des besoins et des filières d'immigration dans la France des « Trente Glorieuses », ou encore le relatif discrédit des représentations et théories raciales après la défaite du régime nazi, cet ultime terrain éclairc les raisons du progressif abandon de cette technologie spécifique⁸²¹ qu'a constitué le cantonnement de travailleurs.

2.3.1 – Quand la « zone libre » constituait un cantonnement : des Indochinois piégés en France (1940-44)

À la différence des populations « allogènes » précédemment étudiées, les occupants du cantonnement de TI de l'est lyonnais – dont l'existence est avérée au tournant de 1942-1943 – ne peuvent se prévaloir d'un rapport à la société d'accueil constitué au prisme d'un établissement industriel unique, inséré dans un tissu local particulier. De fait, l'affectation de la 47^e compagnie de travailleurs indochinois dans un cantonnement sis en lisière de la « Petite cité » édifée par la société du Textile artificielle du Sud est (désormais TASE), à l'angle de la rue Alfred de Musset (Villeurbanne) et de la rue de la Poudrette (Vaulx-en-Velin), sur la

⁸¹⁹ Cf. *supra*, notamment § 1.1.2.1 et § 1.2.1.3.

⁸²⁰ J. LAGROYE rappelle qu'il convient, à travers le terme de « politisation », de désigner à la fois « des formes et des voies d'une conversion, celle de toutes sortes de pratiques en activités politiques » mais aussi « l'infinie diversité des effets de cette conversion sur les acteurs et les activités apparemment les plus éloignés du jeu politique, les plus étrangers à ses règles et à ses enjeux [...]. On s'intéresse plus largement ici aux pratiques et aux croyances des acteurs qui, consciemment ou non, de bon ou de mauvais gré, épisodiquement ou de façon continue, contribuent à "produire de la politique" ». Cf. Jacques LAGROYE (dir.), 2003, *La politisation*, Belin, p. 4.

⁸²¹ Il va sans dire que d'autres formes de logement contraint réservées aux « étrangers » sont apparues au cours du temps – depuis les « centres d'accueil » des « rapatriés » des colonies françaises jusqu'aux centres de rétention administratifs pour étrangers sans-papiers, en situation irrégulière. Cf. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, *op. cit.*

parcelle E 223 du cadastre villeurbannais⁸²², a procuré à ces hommes un point d’ancrage, qui mettait fin à plus de deux ans d’errance. En effet, le sort de la main-d’œuvre acheminée depuis les confins orientaux de l’Empire colonial français, et organisée suivant un modèle militaire⁸²³ pour répondre aux exigences de la « mobilisation industrielle » que les dirigeants politico-administratifs avaient anticipé sur le modèle de 1914-1918, n’avait pas manqué, une fois conclu l’armistice de juin 1940 entre Hitler et Pétain, de soulever maintes interrogations quant à son devenir. À la fois « indésirables », du fait que leur présence en métropole n’a plus lieu d’être et heurte les prétentions du régime autoritaire et xénophobe de Vichy d’affirmer la « priorité nationale » sur le marché de l’emploi, et « reclus » dans une métropole coupée de ses colonies par la mainmise anglo-saxonne sur les mers, les TI posent un épineux problème aux pouvoirs publics. Aussi, si leur séjour « provisoire » en France s’étalera au final sur de longues années, il sera marqué, au moins initialement, par une profonde instabilité, tant géographique qu’en termes d’activités.

2.3.1.1 – La M.O.I., une institution de guerre confrontée à l’Occupation

L’observation des conditions de séjour de la main-d’œuvre indochinoise durant la Seconde guerre mondiale renvoie l’impression tenace d’un parcours chaotique, où priment l’inorganisation et la confrontation des intérêts divergents. Pourtant, l’introduction des TI sur le territoire métropolitain s’est déroulée suivant une procédure réglée d’avance. Là où l’installation des groupements de travailleurs « allogènes » s’était effectuée dans l’urgence, non sans susciter quelques frictions entre services administratifs rivaux, désireux de s’appropriier pour leur propre compte le monopole du traitement de cet enjeu d’action publique⁸²⁴, le recours à la main-d’œuvre coloniale dans le cadre de la mobilisation générale de septembre 1939 s’inscrit donc dans le cadre d’un plan mûrement réfléchi.

⁸²² Le repérage de l’emplacement du cantonnement a constitué une petite épopée, dont nous reparlerons plus loin – cf. notamment *infra*, § 2.3.2.1. Elle a été grandement facilitée par la collaboration active de THIEU VAN Muï (rappelons qu’en vietnamien, le prénom est donné en fin de déclinaison d’identité) et de son épouse Denise, qui en sont ici vivement remerciés. Leurs indications nous ont permis, avec le concours du personnel des archives de la Ville, de retrouver trace du bâtiment dans le registre cadastral de 1943 – dans lequel l’entreprise fondée par la famille GILLET a conservé sa dénomination première de « Soie artificielle du Sud est », abandonnée en 1935. Cf. archives municipales de Villeurbanne [désormais **AMVI**] : registres cadastraux de 1943.

⁸²³ « Les travailleurs indochinois furent groupés en compagnies et légions. La compagnie comprend en théorie dix groupes de 24 travailleurs, chacun ayant à sa tête un surveillant annamite, soit 250 hommes. À l’origine de leur formation, les compagnies comprennent le plus souvent possible des hommes originaires du même *huyen* [district] ». Cf. Joël PHAM, « L’organisation de la MOI », consulté sur : <http://travailleurs-indochinois.org/>. Nous demeurons extrêmement redevables du travail opiniâtre réalisé bénévolement par cet amateur, soucieux de maintenir le souvenir de l’épopée des TI en France.

⁸²⁴ Cf. *supra*, § 1.1.3.1.

La réactivation d'une technologie de guerre héritée de 1914-1918

Plusieurs spécialistes des organisations⁸²⁵ ont souligné la tendance à « l'amnésie⁸²⁶ » dont elles faisaient généralement preuve, ou la « mémoire incertaine⁸²⁷ » qui caractérisaient leurs prises de position. À ce titre, l'organisation anticipée par les pouvoirs publics, dès le milieu des années 1920, du recours à la main-d'œuvre coloniale en cas de conflit, semble attester *a contrario* d'un « retour d'expérience » qui témoignerait des facultés d'apprentissage des élites administratives françaises. De fait, le bilan des groupements de travailleurs coloniaux et étrangers mis en place au cours de la Première guerre mondiale a inspiré la constitution de la MOI en 1926, sur la base des enseignements tirés par les différents ministères impliqués durant le conflit mondial dans le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre allogène.

La MOI, pour « service de la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale », constitue un service que le ministère du Travail est tenu de mettre en place en cas de conflit armé. Il constitue d'une certaine façon l'héritier du STOC⁸²⁸, à ceci près que son intégration à l'administration du Travail⁸²⁹ est réputée améliorer l'articulation entre les besoins des entreprises – collectée par les offices départementaux ou municipaux de placement – et un recours éventuel aux unités de travailleurs « allogènes ».

Dans l'esprit des responsables politico-administratifs, il s'agit de préserver, à travers cette tutelle accordée au ministère du Travail, le caractère exceptionnel de l'emploi en métropole des « indigènes » des colonies, afin d'éviter toute forme de mise en concurrence de cette catégorie de main-d'œuvre avec les « nationaux ». En effet, il ne faut pas oublier qu'au cours de l'entre-deux-guerres, le marasme économique, et l'apparition d'un chômage de masse, l'un et l'autre particulièrement propices au développement de sentiments xénophobes, ont conduit à l'adoption d'une législation qui vise à restreindre l'accès des « allogènes » au marché de l'emploi⁸³⁰. Ceux-ci sont considérés à la manière d'« une marchandise d'appoint, objet de mesures de type coercitif ou répressif⁸³¹ ». L'administration du Travail a dès lors pris l'habitude de gérer les flux et reflux de travailleurs immigrés, depuis les « centres d'importation » que constituent les colonies du Maghreb, à travers la mise en place de bureaux dits MONA (pour « Main-d'œuvre nord-africaine »), chargés de réguler l'introduction et le rapatriement d'« indigènes » pour le compte des employeurs privés. Nous pouvons remarquer que cette forme d'interventionnisme étatique en matière de lutte contre le chômage, orienté vers la restriction du libre accès au marché du travail, trouve à la même époque d'autres terrains d'expression, tels que l'allongement de la durée de scolarisation obligatoire⁸³², ou la

⁸²⁵ Nous pouvons noter que ces questions de déficit d'apprentissage, dont la déploration est généralement réservée par les commentateurs et autres éditorialistes aux seules administrations publiques, s'articulent à des études sociologiques menées sur une pluralité d'organisations, tant publiques que privées. Il paraît à cet égard utile de rappeler que postuler de la « rationalité » des entreprises au regard des organisations non marchandes renvoie à un parti pris idéologique plutôt qu'à une quelconque démonstration scientifique.

⁸²⁶ Cf. Patrick GIBERT, Jean-Claude THOENIG, « La gestion publique : entre l'apprentissage et l'amnésie », in François LACASSE, Jean-Claude THOENIG (dir.), 1996, *L'action publique. Morceaux choisis de la revue "Politiques et Management public"*, L'Harmattan, p. 379-402.

⁸²⁷ Cf. James G. MARCH, Johan P. OLSEN, « La mémoire incertaine : apprentissage organisationnel et ambiguïté », in James G. MARCH, 1991 (1^{ère} éd. US: 1988), *Décisions et organisations*, Les éditions d'organisation (trad.), p. 205-229.

⁸²⁸ Cf. *supra*, § 1.1.3.1.

⁸²⁹ Rappelons que dans le contexte spécifique de la Première guerre mondiale, où l'intervention des pouvoirs publics sur le marché de l'emploi constituait une nouveauté, les pouvoirs publics avaient constitué une nouvelle administration (sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions, puis ministère de l'Armement) chargée d'organiser l'intervention de l'État dans les rouages de l'économie nationale. La généralisation des interventions publiques sur le marché du travail ont progressivement conduit le ministère éponyme à préempter le traitement public de ces questions.

⁸³⁰ Pour des développements sur ces questions (lois de 1926 et de 1932, et « élimination nécessaire » de la main-d'œuvre étrangère en temps de crise), cf. *supra*, § 1.2.2.3 et § 1.3.1.1.

⁸³¹ Cf. Martine MULLER, 1991, *Le pointage et le placement. Histoire de l'ANPE*, L'Harmattan/MIRE, *Ibid.*, p. 59.

⁸³² En 1936, le ministre Jean ZAY prolonge de 13 à 14 ans l'âge légal de scolarisation obligatoire en France.

mise en place d'allocations familiales pour inciter les femmes à rester au foyer⁸³³.

Intégrant les conclusions tirées par le recours à la main-d'œuvre « allogène » au cours de la Première guerre mondiale, les agents de la MOI tendent à encourager le recours à une main-d'œuvre coloniale – d'autant que la progressive mise sous tutelle de l'Europe de l'est par l'Allemagne hitlérienne, et le rapprochement de cette puissance avec l'Italie, traditionnel pays d'émigration vers la France, ainsi que, à des degrés moindres, l'Espagne ou le Portugal, constituent autant de facteurs de raréfaction des sources potentielles à l'organisation de filières de main-d'œuvre étrangère.

Au sein des peuples composant l'Empire français, les considérations racialistes maintes fois évoquées précédemment⁸³⁴ incitent les services de la MOI à orienter leurs scénarios de remplacement des travailleurs français mobilisés vers l'acheminement en France d'une main-d'œuvre prioritairement indochinoise, malgache et nord-africaine. Les deux premiers peuples sont considérés comme « dociles », tandis que l'Afrique du Nord a pour elle sa relative proximité géographique, et la robustesse de ses hommes, idéale pour les travaux agricoles⁸³⁵. Par contre, les stéréotypes de sauvagerie et d'intelligence limitée qui pèsent sur les sujets d'Afrique noire les écartent du travail industriel. Le comportement au combat souvent exemplaire et le loyalisme dont ont fait preuve dans les tranchées les unités de « tirailleurs sénégalais » contribue à réserver à l'Armée l'usage à cette « force noire ». Avec la guerre de 1914-1918 « naît la représentation du soldat courageux, un peu naïf et gauche mais aussi intrépide et généreux, tel un enfant, que la marque Banania va exploiter⁸³⁶ ».

La MOI planifie donc dès le milieu des années 1930 la constitution de « légions » et de « compagnies » de travailleurs en cas de guerre, dont les effectifs sont appelés à remplacer les ouvriers mobilisés dans les usines, afin d'assurer la production en matériel et en obus nécessaire à la conduite des hostilités. L'organisation strictement militaire de la main-d'œuvre supplétive coloniale tranche avec les subtiles distinctions entre « mobilisés » et « travailleurs civils libres » qui avaient cours durant la Première guerre mondiale, et justifiaient la multiplication des officines administratives. Elle est d'autant plus facilitée que la loi sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre du 11 juillet 1938⁸³⁷ autorise les pouvoirs publics à procéder à la réquisition pure et simple, pour la durée du conflit, des « indigènes » appelés à remplacer les travailleurs mobilisés sur le front. Par cette procédure qui les assimile à des « corps-machines », mis à la disposition de la Nation en temps de

⁸³³ En mars 1932, la loi LANDRY généralise les allocations familiales mises en place dans certaines entreprises à l'initiative du patronat chrétien, à tous les salariés du commerce et de l'industrie ayant au moins deux enfants. Parmi les multiples motifs du législateur, l'espoir d'inciter les mères de famille à libérer les emplois qu'elles occupent au profit de chômeurs figure en bonne position. La mise à l'écart des femmes du monde du travail trouve une traduction caricaturale dès les premiers mois du régime de Vichy, puisqu'un décret interdit l'embauche des femmes mariées dans l'administration ou les collectivités locales, et contraint les femmes de plus de 50 ans à prendre leur retraite. Cf. le décret du 11 octobre 1940, cité in M. MULLER, *Le pointage et le placement...*, op. cit., p. 60.

⁸³⁴ Cf. *supra*, notamment § 1.2.1.3, § 1.3.2.2 et § 1.3.2.3.

⁸³⁵ La classification établie sur l'efficacité comparée des différentes populations « allogènes » employées au cours de la Première guerre mondiale plaçait semblablement les Européens en haut de l'échelle, suivis par les Nord-Africains, les Annamites et les Malgaches. Ce classement constituait « un reflet du préjugé de couleur » plutôt que « l'expression d'une analyse objective » : il reproduisait l'idée selon laquelle les Kabyles et Berbères s'approchaient de la « race blanche », dont la suprématie sur la « race jaune » ne faisait guère de doutes en raison du surcroît de virilité dont les Européens pouvaient se prévaloir à l'égard de peuples efféminés. Quant à la « race noire », sa position en bas de l'échelle raciale – du fait de sa proximité avec le règne animal ou, dans le meilleur des cas, l'assimilation de ses représentants à de « grands enfants », n'était pratiquement jamais questionnée. Cf. Laurent DORNEL, « Les usages du racialisme... », art. cité, p. 71.

⁸³⁶ Cf. Éric DEROO, en collaboration avec Sandrine LEMAIRE, *L'illusion coloniale...*, op. cit., p. 62.

⁸³⁷ De larges extraits de cette disposition législative sont consultables sur le site <http://travailleurs-indochinois.org/>, déjà cité.

guerre, les « indigènes requis » se voient confirmés dans le statut inférieur qui leur était réservé dans le système colonial. Comme le souligne Liêm Khé Tran-Nu,

« La gestion des travailleurs indochinois en métropole prolonge ainsi les mécanismes en vigueur dans la colonie : les travailleurs indochinois n'étaient ni citoyens, ni travailleurs à égalité avec les travailleurs français⁸³⁸ ».

Il est possible de rendre compte de la violence induite par ce système de la réquisition, mis en œuvre au printemps 1939, à l'aune d'un témoignage recueilli auprès de Thieu Van Mûu, Vénissien d'origine vietnamienne, qui a longuement raconté dans son autobiographie son expérience d'ancien travailleur de la 47^e compagnie de TI de la MOI⁸³⁹. Nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer à plusieurs reprises Mûu et son épouse, Denise, et de profiter de l'excellente mémoire de ce couple extraordinaire. Ils nous ont notamment accordé un long entretien enregistré, et transmis une documentation fournie, grâce à laquelle nous avons pu parfaire notre compréhension de la situation des TI, de leurs conditions d'arrivée en France et de l'organisation de leurs activités durant la guerre.

Deuxième fils de petits paysans du Tonkin (Nord du Vietnam actuel), Thieu Van Mûu bénéficie des efforts de ses parents pour lui assurer une éducation convenable : il apprend le chinois, la langue traditionnelle des mandarins, mais aussi le français – même s'il ne peut passer le certificat d'études primaires, faute d'école à proximité de son village. Voilà comment il raconte dans son récit de vie, où transparaissent tout autant la rencontre brutale d'un paysan avec le système colonial que la curiosité naïve d'un « dominé » à l'égard de la puissance colonisatrice, l'expérience de la réquisition :

« J'avais dix-neuf ans et cinq mois et j'étais encore à l'école [...]. Brusquement, la rumeur de la réquisition générale s'est répandue dans tout le pays. Dans toutes les familles ayant deux ou trois fils, un de ceux-ci devait obligatoirement s'engager dans la formation des travailleurs indochinois, sinon c'est leur père qui assumerait la responsabilité : soit partir à la place de son fils soit aller en prison. [...] Á la fin du mois d'août 1939, un serviteur de la famille du chef du village vint dire à mon frère : « Vous êtes deux garçons dans la famille. Il faut qu'un de vous deux vienne s'engager obligatoirement dans la formation des ONS [ouvriers non spécialisés, « titre » des travailleurs de rang des compagnies de la MOI]. [...] Á ce moment-là, je songeais que si je laissais partir mon frère, c'est moi qui aurais dû prendre toutes les responsabilités de la famille à sa place : m'occuper de mes parents, de ma belle-sœur, ainsi que de ma nièce de trois mois. Sans compter ma sœur. Et surtout, quand on est jeune – j'étais aussi comme tous les jeunes du monde – on aimerait voir plus loin et partir à l'aventure. Et je désirais ardemment faire un voyage en France pour être pénétré de sa civilisation et de sa richesse. Et pour savoir aussi si les Français étaient gentils ou orgueilleux [...]

« En arrivant au centre de réquisition du district, on nous a fait rassembler en rang devant le bureau d'examen médical, dans lequel il y avait un docteur français en blouse blanche ainsi que deux vietnamiens. C'étaient eux qui nous examinaient à out de rôle. Tous ceux qui étaient bons pour le service ont eu un coup de tampon rouge sur la poitrine. [...] On m'a fait monter sur une balance comme on pèse les animaux et les marchandises, puis on m'a poussé le dos contre le mur pour me mesurer sous la toise. Á la fin, j'ai eu moi aussi un coup de tampon rouge sur la poitrine. Sur le coup, je ne savais pas où j'en étais, moitié triste, moitié content. Triste parce que je devais quitter ma famille, content parce que je pourrais aller voir la

⁸³⁸ Cf. Liêm Khé LUGUERN, 2007, « Ni civil ni militaire : le travailleur indochinois inconnu de la seconde guerre mondiale », art. cité, p. 193.

⁸³⁹ Cf. THIEU VAN MÛU, 2003, *Un enfant loin de son pays*, édité à compte d'auteur, 145 p.

France⁸⁴⁰. »

Enfermés dans un champ clôturé, les « requis » sont parqués dans l'attente d'un bateau pour la France, et doivent dormir à même le sol.

« Trente minutes plus tard par trois coups de sifflets, on nous a appelés au rassemblement général devant le bureau de l'inspecteur de la milice. Les coiffeurs sont venus aussitôt pour nous raser la tête à zéro. Á la fin de la journée, une fois tous rasés, nous étions comme un troupeau de flamants égarés. Le lendemain matin, à la même heure, trois coups de sifflet ont retenti à nouveau. Cette fois, c'était pour nous photographier, comme des prisonniers. Chacun de nous avait une plaquette en bois portant les lettres ZTM et des numéros sur la poitrine. Pour ma part, j'avais le numéro matricule ZTM 342 sur la poitrine [...]. Une semaine plus tard, on nous a annoncé qu'il n'y avait pas [encore] de bateau pour la France. En attendant, il fallait retourner à la maison. En arrivant au village avec la tête sans cheveux, les vêtements sales, moitié jaunes, moitié blancs, tout le monde s'est moqué de moi en me disant : "Tu es un prisonnier, pas un militaire !"⁸⁴¹. »

Chaque compagnie, d'un effectif théorique de 250 hommes environ, est divisée en détachements de 25 hommes environ. La particularité de cette organisation réside dans sa relative flexibilité, qui autorise des affectations d'hommes modulables selon les besoins. Aussi, si chaque compagnie est théoriquement dirigée par un commandant français (agent contractuel, souvent recruté par la MOI parmi les militaires en retraite ou en disponibilité), elles s'organisent *de facto* autour de leur encadrement intermédiaire. Un sergent, militaire indochinois de carrière, européenisé, et maîtrisant le français, commande le détachement. Il est assisté dans sa tâche par des surveillants principaux (souvent eux-mêmes recrutés dans les milices indigènes en Indochine), et des aides-surveillants (sortis du rang de la troupe, souvent en raison de leur connaissance plus ou moins rudimentaire du français), chargés de relayer les ordres auprès des travailleurs « ordinaires » de 2^{ème} classe – voire d'assurer le commandement de quelques hommes assignés à une tâche quelconque.

Concernant l'encadrement des compagnies, Thieu Van Mûu souligne que la ligne de commandement excluait pratiquement toute relation directe entre les officiers français et leurs hommes :

« Nous, nous sommes des petits, on n'est jamais contact avec le commandant, [ou ses adjoints directs], c'est le sergent [vietnamien], qui commande dedans [au quotidien, dans le cantonnement]. Il y a le sergent qui nous dit : "les jeux d'argent, faut pas y jouer". On exécute ! Lui, il nous laissait pas faire des choses mal, quoi. C'est lui qui le soir arrive [dans le dortoir] et dit : "hop ! Il faut aller se coucher" [Rires]. [...] Le commandant, c'est un commandant à la retraite, un commandant ou un colonel, ou un capitaine, j'en sais rien, mais des habits militaires, l'uniforme, tout ça. Et après, on a un sous-officier, un sous-officier vietnamien. Mais le commandant, c'est un Français. Et c'est le commandant qui donne l'ordre au sergent [...]. Par exemple, s'il faut nous envoyer en déplacement, pour aller travailler, ou couper du bois, ou travailler dans la poudrerie, dans l'usine textile ou tout ça, c'est le commandant qui donne l'ordre au sergent. Et le sergent, il forme les groupes, il dit : "toi, toi, toi, tu vas y aller", et il désigne un surveillant pour diriger ceux qui sont envoyés. »

[Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l'arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux]

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 45-47.

⁸⁴¹ *Ibid.*, p. 47-48.

Dans son autobiographie, Thieu Van Mûu explique comment il a été lui-même nommé « aide-surveillant » au sein de la 47^e compagnie. Il évoque très clairement les avantages liés à l'occupation de cette position :

« Un jour mes camarades du groupe et moi, ainsi que notre chef Nguyen Bâ Kich, étions groupés sur les lits superposés dans le dortoir. Sans attendre, notre vieux sergent Kinh est venu nous voir avec sa canne à la main. [...] Il [...] a demandé à notre chef de groupe [surveillant principal] de bien vouloir lui donner le nom d'un d'entre nous pour nommer un aide-surveillant. Comme Ngiuyen Bâ Kich était un homme qui respecte toujours le plus âgé, il a donné le nom de Nguyen Van Dô, qui était le plus âgé de nous tous. Mais celui-ci ne savait pas parler français. Le vieux sergent a demandé qui savait parler français. Á ce moment-là, tous mes camarades et le chef de groupe Nguyen Bâ Kich m'ont désigné du doigt. Le vieux sergent s'est tourné vers moi et m'a demandé si je parlais français. Je lui ai répondu : "Oui monsieur sergent !". Puis le sergent m'a questionné en français, surtout sur les verbes [...] Deux semaines plus tard, j'étais nommé aide-surveillant par le commandant de la 47^e compagnie. Á partir de ce jour-là, j'ai été dispensé de toutes les corvées, quel que soit le cantonnement. Je gagnais aussi un demi franc (0,50 F) de plus [la solde des ONS s'élevait à 1 F par jour] et j'avais le droit de manger à part avec les autres aides surveillants⁸⁴². »

Au final, la MOI apparaît donc comme un service administratif qui, aux yeux des responsables français, a parfaitement planifié la mobilisation industrielle qui ne manquera pas de s'avérer nécessaire en cas de guerre défensive de longue haleine, appréhendée sur le modèle de ce qui s'est produit entre 1914 et 1918. Á cet égard, les responsables de la MOI vérifient l'assertion de Richard Rose, suivant laquelle les concepteurs des dispositifs d'action publique sont des héritiers avant d'être des décideurs⁸⁴³ : de la même manière que les promoteurs de la ligne Maginot, cet ensemble de fortifications édifiées le long de la frontière franco-allemande, entendent à travers elle avoir tiré les leçons de l'échec des grandes offensives terrestres de 1914-1918, les initiateurs des légions de la MOI prétendent avoir rationalisé les pratiques de recours à la main-d'œuvre indigène esquissées lors de la Première guerre mondiale. La débâcle de mai-juin 1940 conduira les uns comme les autres à reconsidérer la justesse de leurs anticipations.

La défaite et l'impossible rapatriement de l'ensemble des travailleurs requis

Les gouvernants français escomptaient beaucoup de l'exploitation de leurs ressources coloniales en cas de confrontation armée avec l'Allemagne. La célèbre affiche de propagande représentant en rouge sur une carte du monde l'ensemble des possessions franco-britanniques⁸⁴⁴ tentait à communiquer aux opinions publiques ce qui pouvait passer pour une évidence aux dirigeants qui affirmaient régulièrement le « salut par l'Empire » : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ». En septembre 1939, peu après la déclaration de guerre, la couverture du magazine d'actualité *VU* s'ornait de deux photographies – un défilé de tirailleurs annamites et, en médaillon, un soldat d'Afrique noire

⁸⁴² Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 61-62.

⁸⁴³ « Policy-makers are heirs before they are choosers ». Cf. Richard ROSE, 1990, « Inheritance before choice in public policy », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 2, n°3, p. 263-291.

⁸⁴⁴ On peut la retrouver par exemple sur : http://lettres-histoire.info/lhg/docs_histoire/affiches39_45.htm.

– comme pour rappeler la richesse démographique des possessions coloniales françaises : « 2 millions de soldats, 500 000 travailleurs » titrait d’ailleurs la manchette du journal⁸⁴⁵.

D’après Liêm-Khê Luguern, le « plan Mandel », du nom du ministre des colonies nominalement chargé de piloter en 1939 la participation de l’Empire colonial à l’effort de guerre, prévoyait au total « l’appoint de 300 000 travailleurs coloniaux, dont 100 00 Indochinois pour former un fort contingent d’ouvriers non spécialisés (ONS), afin d’assurer la relève des ouvriers métropolitains mobilisés⁸⁴⁶ ». La MOI, qui avait la responsabilité administrative de la mise en œuvre de cet ambitieux programme, buta toutefois sur de multiples écueils – comme le manque de navires de capacité suffisante pour procéder à l’embarquement des compagnies « recrutées » (c’est-à-dire plus ou moins enrôlées de force) en Indochine, que nous a déjà indirectement relaté Thieu Van Mûu.

Il faut noter que la plupart des témoignages disponibles sur les conditions de transport de la main-d’œuvre indochinoise vers la France, au cours de l’automne/hiver 1939-1940 insistent sur les conditions déplorables qui furent celles des passagers « indigènes ».

« Et après on nous a envoyé, dans le bateau. Dans le bateau, il n’y a pas de commandant, il n’y a pas d’interprète, rien, mais on voyait toujours les surveillants, celui qui nous surveillaient quoi. Nous, on est ensemble, eux, ils surveillent mais ils surveillent quoi hein ? [Petit rire] Eux ils surveillent comme ça alors que nous, on couchait sous le pont, dans le fond du bateau. [...] Il n’y avait pas de lumière, et on n’a pas d’eau, on n’a pas de WC, on n’a rien du tout. C’était terrible ».

Dessous hé ben, une fois qu’on est dessous, pour aller au WC, il fallait monter là haut »

[Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l’arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux]

Dans le film documentaire *Les hommes des trois Ky*, dans lequel la réalisatrice Lê-Liêu Dzù entreprend de collecter les récits de vie de vietnamiens – restés en France ou retournés au Vietnam – passés par la MOI, nous retrouvons également des récits convergents, livrés par d’anciens ONS⁸⁴⁷ :

« A Danan [un des ports d’embarquement des ONS vers la France, au centre de l’Indochine], nous étions sur un bateau de la marine marchande [...]. Une fois dans le bateau, on nous enferme dans les cales, de Danang jusqu’à Marseille. On devient malade. Parce que ça provoque de la nausée, et on ne peut pas se relever. On ne peut pas marcher, on ne peut pas manger, la vie est lamentable. On nous appelle “indigènes”, alors on nous méprise, on est des citoyens de dernière classe, quoi. »

« Je me rappelle, on était 2 000 enfermés dans un cargo, destiné à transporter du charbon. On était 2 000 serrés comme des sardines. On couchait sur des bas flancs, et il était interdit de monter sur le pont. Et pendant un mois, on n’a pas pu s’habituer à se baigner avec de l’eau salée. Alors un jour, il pleuvait, et j’ai profité de l’occasion pour monter sur le pont, pour prendre un bain d’eau fraîche. J’ai été battu par le surveillant de bord, Il m’a donné deux-trois coups de cravache dans le dos, et je suis redescendu avec un peu de sang. C’est tout ce dont je me rappelle. C’était un mauvais souvenir, le bain m’a coûté cher [petit rire]. »

⁸⁴⁵ Pour une reproduction de cette couverture de magazine, cf. E. DEROO, S. LEMAIRE, *L’illusion coloniale...*, op. cit., p. 149.

⁸⁴⁶ Cf. Liêm-Khê LUGUERN, « Ni civil ni militaire... », art. cité, p. 185.

⁸⁴⁷ Cf. Dzù LÊ-LIEU, 1996, *Les hommes des trois Ky*, film documentaire, K Production/TLT – Télé-Toulouse, distribué par la Médiathèque des Trois Mondes, 52 minutes.

Il est possible de mesurer les difficultés logistiques que suscitent les projets de la MOI, lorsqu'on souligne qu'il faut attendre le 20 octobre pour qu'un premier navire appareille,

« Avec à son bord 1200 Tonkinois qui arrivèrent à Marseille un mois plus tard, le 21 novembre 1939. Quatorze navires se sont ainsi succédés jusqu'à la défaite de juin 1940. À cette date, 27 000 Indochinois étaient arrivés en France : 7000 tirailleurs et 20 000 travailleurs⁸⁴⁸. ».

Quelques milliers de Malgaches et environ 25 000 Nord-Africains complètent les effectifs de la MOI lors du déclenchement de l'offensive éclair de la *Wehrmacht* à travers les Ardennes. Comme en 1915, les travailleurs coloniaux ont été jusque-là affectés en priorité⁸⁴⁹ (55 compagnies) aux postes les plus exposés des Poudreries nationales (Sorgues, Bergerac, Saint Médard en Jalles, Angoulême, Bourges...) et dans les usines de guerre et de chargement d'obus (8 compagnies). Selon l'historien local de Saint-Fons Claude Delmas, une compagnie au moins a été assignée en cantonnement dans la commune – sans qu'il soit bien établi s'ils travaillaient à la Poudrerie, ou dans les ateliers chimiques de Rhône-Poulenc⁸⁵⁰.

Cependant, puisque les compagnies n'ont été opérationnelles qu'au début de l'année 1940, force est de constater que leur apport à l'effort de guerre français s'est avéré limité. La mise en place quelque peu poussive du plan Mandel trouvait sa justification, au-delà des contraintes matérielles, dans la croyance que la guerre serait longue à la manière de la précédente, et qu'il s'agirait avant tout de patienter à l'abri du glacis défensif de la ligne Maginot que l'asphyxie économique de l'Allemagne ne se réalise grâce au blocus commercial imposé par les marines alliées. Or, le succès foudroyant de l'offensive allemande de mai 1940 met à bas la République française en quelques semaines. Après avoir conclu un armistice humiliant avec le chancelier nazi Hitler le 22 juin 1940, le président du conseil Pétain obtient en juillet 1940 que les pleins pouvoirs lui soient accordés par l'Assemblée nationale (députés et sénateurs). Le régime de Vichy hérite ainsi, entre autres choses, d'une main-d'œuvre indigène, destinée à des usines de guerre que ni sa situation d'État désormais non-belligérant, ni les conditions draconiennes imposées par l'Allemagne en matière militaire, ne rendent désormais nécessaires.

Alors que les nouveaux gouvernants de la France se recrutent pour grande partie au moins parmi les tenants d'un nationalisme exclusif, xénophobe et soucieux de restaurer la pureté nationale⁸⁵¹, la présence d'éléments allogènes n'est pas sans poser problème. Il n'est

⁸⁴⁸ Cf. Liêm-Khê LUGUERN, « Ni civil ni militaire... », *loc. cit.*

⁸⁴⁹ Nous nous appuyons ici sur les chiffres de la thèse de Pierre ANGELI (1946, *Les travailleurs indochinois en France pendant la seconde guerre mondiale*), ancien adjoint au commandant de la 73^e compagnie de MOI, et disponibles sur : <http://travailleurs-indochinois.org/affections1.htm>.

⁸⁵⁰ Conversation avec Claude DELMAS, mai 2008. Les archives municipales de Saint-Fons sont malheureusement restées muettes à ce sujet.

⁸⁵¹ Cette orientation se traduit notamment par la rupture de la tradition républicaine d'asile, qui se manifeste dans l'acceptation par les autorités de livrer aux Allemands les réfugiés politiques, installés en France dans les années 1930. Du reste, une certaine conception « ethniciste » de la nation française est alors valorisée dans des écrits à prétention scientifique, qui mettent

dès lors guère étonnant de constater l'attention avec laquelle les nouvelles autorités entreprennent d'assurer le rapatriement de la main-d'œuvre indigène.

Au printemps 1941, le Préfet du Rhône, en réponse à une circulaire du gouvernement de Vichy concernant le rapatriement des indigènes coloniaux sans emploi, fait connaître « *qu'il résulte des renseignements recueillis auprès de M. le directeur des Offices de placement qu'aucun élément de cette catégorie ne se trouve à l'heure actuelle sans emploi et sans ressources dans mon département*⁸⁵² ». Cependant, plaque tournante ferroviaire entre la zone libre et la zone occupée entre juin 1940 et novembre 1942⁸⁵³, la ville de Lyon constitue un point de passage de multiples convois, qui attestent de la ferme intention des pouvoirs publics sous l'Occupation de se débarrasser d'une main-d'œuvre indigène devenue indésirable. Ainsi, le Préfet du Rhône informe par exemple en mars 1942 le commandant de la XIV^e division militaire du prochain passage de travailleurs « rapatriés » dans sa circonscription, en le priant de veiller à prévenir toute désertion :

*« Par télégramme n°2611 du 7 mars courant dont ci-joint copie, M. le ministre du Travail m'informe qu'un convoi de 95 travailleurs nord-africains et 4 Indochinois, à destination de Marseille, quittera Paris mardi 10 mars à 8 heures, et sera de passage à Lyon gare de Perrache dans l'après-midi. J'ai l'honneur de bien vouloir faire assurer par des militaires de la Gendarmerie ou de la Garde républicaine mobile l'escorte de ce convoi de Lyon à Marseille, en attirant l'attention du chef d'escorte sur la nécessité d'exercer une surveillance attentive aux gars entre Lyon et Valence*⁸⁵⁴. »

Bien évidemment, cette politique de rapatriement, si elle peut s'envisager pour les indigènes d'Afrique du Nord jusqu'à novembre 1942 tout du moins, s'avère quasiment irréalisable en ce qui concerne l'Indochine. D'une part, le Japon occupe le pays à partir de l'été 1941, avec la bénédiction du gouverneur français Decoux ; d'autre part, les marines anglo-saxonnes contrôlent une grande partie des mers, et ne s'avèrent guère disposés à laisser circuler les navires de Vichy⁸⁵⁵. Comme les tirailleurs annamites ont été prioritairement embarqués, c'est donc un effectif de près de 20 000 ONS de la MOI qui se trouvent contraints de demeurer en métropole pour une durée indéterminée, non sans embarrasser les autorités du régime de Vichy.

La transformation d'une administration de guerre en officine quasi privée

À compter de mai 1940, la MOI, en tant qu'institution, navigue donc désormais à courte vue quant à l'emploi des TI sur le territoire métropolitain. L'éclatement des centres de

en garde contre les dangers du métissage. Sur ces questions, cf. Patrick WEIL, 1995, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration. 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième siècle*, n°47, p. 81-s.

⁸⁵² Cf. **ADR 53 W 71** : Travailleurs coloniaux (1939-1940). Réponse du Préfet à la circulaire signée par l'Amiral DARLAN, relative au rapatriement des indigènes coloniaux sans emploi en France, le 5 mai 1941.

⁸⁵³ Rappelons qu'à cette date, en réaction au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, l'armée allemande occupe la zone occupée, achevant de conférer au régime de Vichy le statut d'État fantoche ;

⁸⁵⁴ Cf. **ADR 43 W 71**, archive déjà citée. Courrier du Préfet du Rhône à M. le Général commandant la XIV^e division militaire (3^e bureau de l'État-major), le 9 mars 1942.

⁸⁵⁵ Environ 4500 ONS Indochinois furent embarqués à Marseille en 1941 et acheminés vers l'Indochine. L'écrasante majorité des convois fut interceptée par les Alliés, et leurs occupants furent débarqués qui au Cap, qui à Madagascar, qui en Algérie. Cf. Liêm-Khê LUGUERN, art. cité, p. 185.

commandement, entre les administrations restées à Paris en zone occupée, celles installées à Vichy en zone libre, et les difficultés de communication inhérentes à l'occupation, incitent le service en charge des ONS indochinois à fonctionner de façon autonome. Les commandants de légion, de compagnie voire de groupement, sont incités à chercher à organiser au mieux l'emploi de leurs hommes, en relation avec les autorités déconcentrées de leur département d'implantation – et notamment le « *chargé de mission du Commissariat au chômage, dont le rôle est de coordonner et de régler l'emploi des différentes catégories de travailleurs, étrangers, démobilisés, indochinois*⁸⁵⁶ ».

Les agents de la MOI tentent d'assurer la bonne marche d'une institution qui n'a plus lieu d'être, en mettant au travail les ONS placés sous leurs ordres. Une telle entreprise n'est pas toujours aisée, au vu de l'ensemble des procédures que sont réputés respecter les encadrants des TI, afin de préserver de la concurrence des « coloniaux » la main-d'œuvre « nationale », et limiter « *l'activité des Indochinois [...] à des travaux pour lesquels le recrutement d'ouvriers français s'avère insuffisant*⁸⁵⁷ ». Certes, l'absence de deux millions de prisonniers, accentuée à compter de 1942 par la politique dite de « relève » mise en place par les pouvoirs publics (départs volontaires d'ouvriers pour aller travailler en Allemagne, en échange de libération de militaires mobilisés captifs), rend quelque peu accessoire l'ensemble des précautions administratives qui entourent l'emploi des TI. Leur maintien constitue une illustration d'une inertie administrative assez fascinante dans son absurdité.

D'une certaine manière, l'allègement de l'encadrement procédurier paraît tout aussi impossible aux yeux des responsables de la MOI que de dégager les ONS durablement déracinés de leur pays de leurs obligations quasi militaires. Outre le maintien dans des cantonnements, c'est l'obligation de travail, dans des conditions et sur des missions imposées, qui incarne le mieux le régime de coercition des TI pendant l'Occupation. Nous nous permettons ici de citer M. Bernardot, qui souligne les différents motifs qui ont pu conduire les autorités à établir chaque camp de « coloniaux » en « ville ouvrière invisible » :

« Sur la longue durée, le travail assure quatre fonctions [...]. Il sert à occuper les internés car les autorités craignent leur oisiveté. L'inactivité a des conséquences sur leur état d'esprit et l'expérience militaire apprend que la "baisse du moral" entraîne des difficultés [...]. L'activité laborieuse doit, en second lieu, permettre de minimiser le coût de la prise en charge et aussi de rendre utile des "inutiles", en "surnombre dans l'économie nationale" [...] Le travail [...] permet aussi de pallier les insuffisantes dotations en matériel et en biens de première nécessité [...]. Dernier point, le travail est une punition voire une rétorsion dans la tradition des travaux forcés⁸⁵⁸. »

⁸⁵⁶ Cf. **AMVÉ 7 F 53/4**, archive citée. Note du ministère de la Production industrielle et du Travail, service de la MOI à MM. le commandant de la Base Marseille, l'Intendant ordonnateur de Marseille, les commandants de légion, le 14 février 1941.

⁸⁵⁷ *Ibid.*

⁸⁵⁸ Cf. M. BERNARDOT, *Camps d'étrangers...*, *op. cit.*, p. 175-177.

Toujours est-il que la MOI cherche dès le début de l'année 1941 à employer physiquement la main-d'œuvre indochinoise, et proposer les services de « ses » ONS aux entreprises privées en manque de bras, ainsi qu'aux collectivités locales ou aux agriculteurs. En relation avec le ministère du Travail, un cahier des charges est élaboré, qui détaille les conditions de mise à disposition des TI aux employeurs traditionnels.

Le propre de ce système réside dans le fait que l'État, à travers la MOI, intervient dans la relation de travail entre l'employeur et ses ouvriers comme un intermédiaire résolu à faire écran. Ainsi, c'est à la MOI – et donc à ses agents de terrain – que « *l'employeur versera [...] par journée de travail effectif, et par travailleur, une somme forfaitaire dont le montant est fixé au contrat de mise à disposition*⁸⁵⁹ ». Comme pour maintenir la totale dépendance des ONS, le texte rappelle à ce sujet qu' « *aucune allocation, sous quelque forme que ce soit, ne peut être versée directement par l'employeur à l'ouvrier* ». Ceux-ci doivent attendre le jour de paie, toutes les semaines, pour toucher leur rémunération. Si « *la nourriture des travailleurs est à la charge de l'État, [...] assurée par un ordinaire géré par le Commandant de compagnie* », l'employeur est tenu d'assurer le logement des travailleurs « *lorsque le lieu de travail est situé à trop longue distance du cantonnement* ». Une telle mesure rend possible la sortie temporaire du cantonnement pour certains ONS affectés à des missions sur des sites trop éloignés de leur base d'affectation.

Mais cette atténuation de l'enfermement militaire qui pèse sur les « coloniaux » consacre également l'assimilation d'un service de l'État au rang de sorte d'agence de travail temporaire, dévolue à la satisfaction des besoins d'employeurs privés. La condition de travailleurs requis qui est celle des Indochinois apparaît dès lors d'autant moins légitime qu'elle ne s'étaie même plus à des impératifs de défense nationale et d'intérêt général.

2.3.1.2 – L'Odyssée de la 47^e compagnie : une itinérance à travers la France et l'expérience douloureuse de l'exploitation

Par la force des circonstances, l'emploi des TI de la MOI constitue donc un défi de tous les jours, que les services administratifs chargés de l'encadrement des ONS entreprennent de relever. Pour ce faire, ils sont contraints de fractionner l'organisation des compagnies, et de multiplier les escouades dépêchées sur des petits chantiers où quelques hommes seulement s'avèrent nécessaires, pour des contrats de relativement courte durée.

Il est possible de donner à voir la précarité qui caractérise les affectations des TI en relatant

⁸⁵⁹ Cf. AMVÉ 7 F 53/4, archive citée. Cahier des charges, clauses et conditions relatives à la mise à la disposition d'entreprises privées ou publiques de travailleurs indochinois, Ministère de la Production et du Travail, note n°945, 17 février 1941. Sauf mention expresse, les citations qui suivent proviennent de ce même document.

brièvement, à l'aide des indications contenues tout au long de son autobiographie⁸⁶⁰, le parcours professionnel de Thieu Van Mûu en tant qu'ONS, au cours de la Deuxième guerre mondiale. Débarqué à Marseille le 9 avril 1940, il est transféré avec sa compagnie à Sorgues (Vaucluse) le 15 avril, où il fait partie de ces milliers d'hommes qui travaillent aux Poudreries, qui fonctionnent alors aux trois huit. La défaite de juin 1940 met un frein à l'activité de la 47^e compagnie, et s'ensuit une période de latence où les sous-officiers vietnamiens tentent d'occuper par l'activité physique la cohésion des unités de TI. En septembre 1940, M. Thieu fait partie d'un détachement affecté par l'autorité militaire dans un village du Vaucluse, chargé d'enterrer des bidons de poudre afin de les dissimuler aux Allemands. De retour à Sorgues, il connaît une longue période de chômage technique, au cours de laquelle il s'acquitte de tâches non rémunérées pour l'administration de la MOI (surveillance de la prison du cantonnement, nettoyage de la Poudrerie, etc.). Il faut attendre juillet 1941 pour qu'il participe à un détachement d'une dizaine d'hommes, chargé d'assister les paysans d'Alec [?] pour la durée de la moisson. Entre septembre 1941 et janvier 1942, il rejoint un nouveau détachement assigné à la coupe des bois dans la forêt de Lente, dans le Vercors (Isère). Quelques mois plus tard, en mars 1942, nous retrouvons Thieu Van Mûu à Bollène (Drôme) où il travaille dans une mine de charbon avec une grande partie de sa compagnie. Entre mars et avril 1942, dans le même département, il participe de nouveau à un chantier de coupe de bois, à proximité de Die, puis migre vers un autre site de bûcheronnage – dont il admet avoir oublié la localisation précise. Vers le mois de juin, il intègre une usine textile à Roanne (Loire), avant d'être transféré au cours de l'été 1942, pour un mois, dans un atelier de bobinage à La Voulte sur Rhône (Ardèche). D'octobre 1942 jusqu'à la mi-février 1943, il rejoint le gros de sa compagnie à La Baume-Cornillane (Drôme) pour de nouveaux travaux sylvestres. Il est alors détaché de sa compagnie jusqu'en mars 1943 pour travailler dans une usine de textile artificiel à Izieux (Loire), probablement celle de la société Gillet, qui a pris son essor dans cette commune avant d'essaimer dans la région – notamment à Vaulx-en-Velin avec la TASE. Il rejoint du reste sa compagnie au printemps 1943 dans son cantonnement de Villeurbanne, à proximité de cette dernière usine où ses camarades sont employés. Il travaille lui-même pourtant très peu dans l'usine textile, les éléments de sa compagnie arrivés sur place avant lui suffisant à assurer les besoins en main-d'œuvre. Aussi, il attend janvier 1944 avant de trouver une nouvelle affectation durable à l'usine SOMUA, à Vénissieux, dans laquelle il est affecté jusqu'au mois de janvier 1945. Il entre alors chez Berliet, à Vénissieux – entreprise qu'il ne quittera qu'à l'âge de sa retraite anticipée, en 1977.

Le mode de fonctionnement révélé par cet exemple de trajectoire confère une importance accrue aux surveillants vietnamiens, puisque ceux-ci se trouvent *de facto* responsables de quelques hommes, « sortis » du cantonnement principal en raison de l'éloignement de leur lieu d'affectation, et par-là même relativement hors d'atteinte de leur hiérarchie. Toutefois, il convient de se garder des appréhensions qui conduiraient à envisager le séjour des ONS en France comme une aimable succession de missions de courte durée, souvent en plein air, à travers lesquelles les Indochinois pouvaient découvrir le pays.

La pénibilité des conditions de travail

Un des premiers constats qui s'impose en effet revient à souligner la véritable condition de misère dans laquelle sont entretenus les TI au cours de leur séjour en métropole. D'une

⁸⁶⁰ Cf. THIEU VAN Mûu, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 59-s.

part, parce qu'ils relèvent d'une administration désorganisée par la défaite, dans un pays pillé directement et indirectement par les occupants allemands et italiens, les « coloniaux » n'ont jamais été dotés d'un équipement satisfaisant aux conditions d'hygiène de vie élémentaires réclamées par la vie en collectivité⁸⁶¹. Du reste, les rares photographies qui nous sont parvenues des compagnies de la MOI⁸⁶² renvoient l'image de troupes dépareillées, où les plus chanceux arborent un béret, une écharpe et une capote militaire, tandis que les plus démunis disposent de pantalons civils et de chandails de fortune.

C'est toutefois au niveau alimentaire que les restrictions et les pénuries de guerre se font particulièrement ressentir. L'ordinaire prévoyait des quantités dérisoires de nourriture pour des travailleurs – 200 grammes de riz par jour, 300 grammes de pain, entre autres – qui ne sont même pas respectées par l'intendance militaire⁸⁶³. Dans ces conditions, une véritable antienne traverse l'ensemble des témoignages oraux ou écrits des anciens ONS : les ravages provoqués par la faim lancinante qui ronge les corps contraint souvent les hommes aux rapines, et à protester contre le rationnement excessif dont ils sont victimes :

« Beaucoup d'entre nous ont fait de la prison car le vol était fréquent. Nous avions très faim et si nous ne volions pas, il nous était impossible de survivre [...]. Nous mangions tout ce qui nous tombait sous la main. La nourriture qu'on nous donnait pour quinze jours suffisait à nos besoins pour quatre ou cinq jours, le reste du temps nous mangions n'importe quoi, les herbes sauvages par exemple⁸⁶⁴ », explique par exemple un Vietnamien rencontré par Liêm-Khê Luguern.

M. Thieu, de son côté, rapporte à plusieurs reprises les privations qu'il eut à endurer au cours de son séjour : à Bollène, alors qu'il travaillait avec ses camarades dans une mine :

« Nous n'avions pas pu obtenir le supplément de ration alimentaire comme les mineurs français. Pourtant nous faisons le même travail qu'eux. Surtout, nous avons faim. Nous étions obligés de voler des navets en revenant de la mine et de les manger crus sur place, dans les potagers des paysans⁸⁶⁵. »

À Roanne, les récriminations contre la qualité et la quantité de nourriture servie paraissent s'affirmer davantage :

« Lors de presque tous les repas, nous entendions les cris des compatriotes. Les uns disaient qu'il n'y avait rien à manger. Les autres disaient : "Quels voleurs ! Avec cette nourriture, comment pourrions-nous accomplir un travail aussi pénible que celui des prisonniers ?"⁸⁶⁶. »

À La Baume-Cornillane, enfin, alors que les TI détachés aux travaux de bûcheronnage sont au bord de la mutinerie, en raison de leurs rations ridicules, qui leur parviennent difficilement du fait de leur isolement (« Nous n'avions que deux petits bols de riz et deux ou trois louches de

⁸⁶¹ Par exemple, les ONS sont généreusement pourvus de deux paires de chaussette tous les six mois, et de deux caleçons tous les ans. *Ibid.*, p. 62.

⁸⁶² Significativement, ce sont presque toujours les mêmes clichés qu'on retrouve dans les différents récits et documentaires qui évoquent la singulière destinée des TI en France pendant la Seconde guerre mondiale.

⁸⁶³ « Il y a bien des choses que nous n'avons jamais vues, comme le vin et les boîtes de conserve, surtout le jambon en boîte ». p. 62.

⁸⁶⁴ Cf. Liêm-Khê LUGUERN, art. cité, p. 188-9.

⁸⁶⁵ Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p.78-79.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 80.

bouillon clair avec des feuilles de choix⁸⁶⁷ »), le commandant de la compagnie est obligé de se déplacer personnellement, de promettre d'intervenir auprès du quartier général de Sorgues, et de faire acheter, sur son argent personnel, quelques légumes aux paysans des alentours, pour calmer l'émotion des ONS⁸⁶⁸.

À ces manques matériels de première nécessité se surajoutent les brimades et vexations plus ou moins volontaires, par lesquelles les agents de la MOI manifestent du peu de considération et d'empathie qu'ils ressentent généralement à l'égard des TI. M. Thieu fait ainsi remarquer qu'à l'occasion de la mission de bûcheronnage à La Baume-Cornillane, lui et ses camarades étaient « logés dans deux étables, dans une vieille ferme abandonnée, sans toilettes ni douches⁸⁶⁹ », et ne disposaient que d'un robinet d'eau froide pour tous. L'assimilation des ONS à des bêtes de somme⁸⁷⁰ ne relève pas toujours de la métaphore, tant ils paraissent pouvoir faire l'objet de brimades physiques, souvent à la limite de la gratuité :

Dans son autobiographie, M. Thieu rapporte comment, au début de son séjour en France, un contremaître de la Poudrerie de Sorgues, mécontent du rendement des ONS placés sous ses ordres, dénonce au commandant de la compagnie ce qu'il assimile à de la paresse.

« Nous avons rencontré un jeune employé du bureau du commandant. Celui-ci était furieux. Il m'a frappé sans pitié, deux ou trois coups sur la figure me faisant saigner du nez. Le sang a coulé en abondance sur mes vêtements. Ça faisait la deuxième fois que j'étais battu par les Français⁸⁷¹. »

Un autre témoin, s'exprimant dans le film documentaire *Les hommes des trois Ky*, explique similairement :

« Ils disent que nous étions des civils, mais en réalité ils nous appliquent la discipline militaire. Alors ils peuvent nous battre, ils peuvent nous infliger des punitions d'isolement de 20 à 30 jours, parfois même plus. Alors ils peuvent faire ce qu'ils veulent, quoi⁸⁷². »

Victimes de privations, maltraités, les TI de la Seconde guerre mondiale s'avèrent enfin crûment surexploités. Alors que leurs employeurs réels ne leur versent jamais directement de salaires, mais louent leurs services à la MOI⁸⁷³, celle-ci ne leur reverse qu'une maigre solde, dont sont déduits les frais de bouche et de logement, et qui équivaut, pour les travailleurs « ordinaires » de seconde classe, à la somme d'1 Franc par jour – soit approximativement entre 20 et 25 % de ce que touchait un manœuvre français dans la région lyonnaise⁸⁷⁴. Outre le

⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 83.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, p. 86.

⁸⁶⁹ *Ibid.*, p. 82.

⁸⁷⁰ Une caricature dessinée par des militants trotskystes vietnamiens (cf. *infra* 2.3.2.2) présente d'ailleurs l'ONS comme une vache efflanquée, qui tire l'attelage de gras commandants de la MOI. Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité. Au cours de l'entretien qu'il nous accordé, THIEU VAN MÛU rapporte d'ailleurs l'incompréhension de certains ONS âgés devant ce genre de métaphore : « *Il y en avait qui nous disaient : "il ne faut pas vous laisser faire comme des vaches"...* Et il y avait des vieux ne comprenaient pas : *"mais nous ne sommes pas des vaches !"* [rires] ».

⁸⁷¹ Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 68.

⁸⁷² Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité.

⁸⁷³ Cf. *supra* 2.3.1.1.

⁸⁷⁴ En 1936, suite aux accords Matignon, les salaires minima des manœuvres ordinaires dans les établissements Maréchal étaient fixés à 4,10 F par jour et 4,20 F après un mois d'ancienneté. Les manœuvres de force gagnaient 4,50 F, et les manœuvres spécialisés 4,75 F. C'est sur la base de ce type d'observation que nous considérons que les affirmations recueillies ça et là,

fait qu'il est facile de comprendre l'attrait que représentait pour les TI l'obtention d'un poste d'aide-surveillant, au vu des augmentations de solde qu'il impliquait, la situation des ONS explique le nombre relativement élevé de décès constatés dans leurs rangs au cours de leur séjour en métropole. D'après les chiffres de la thèse déjà évoquée de Pierre Angéli, ce ne sont pas moins de 1.061 Indochinois qui ont trouvé la mort, dont près de 40 % du fait de la tuberculose, 40 % du fait d'autres maladies, le reliquat regroupant accidents du travail, suicides et accidents lors des voyages aller et retour⁸⁷⁵. En juin 1943, les conditions de travail s'avèrent tellement dégradées qu'une grève est lancée avec un grand succès dans le camp de Mazargues, près de Marseille ; les agitateurs, en doublant leur mouvement par une grève de la faim, entendent protester contre le projet de diminution des rations alimentaires⁸⁷⁶. Le colonel Jung, commandant du cantonnement, promet mille représailles aux ONS. L'un d'eux rend compte en ses termes de l'état de désespoir qui affermissait alors leur détermination :

« On était exploité à tous points de vue par les commandants du camp. Cette grève a tellement pris de l'importance que le commandant [français] a fait appel aux soldats de la base allemande. Et leur chef nous a menacés de nous fusiller tous si nous continuions à faire grève. Nous avons tous répondu et levé la main en disant : "Vous allez tous nous tuer, parce que de toutes façons, on ne veut plus vivre, ça ne fait rien. Fusillez-nous tous, parce que sinon, les Français ici, ils vont nous faire mourir !" ⁸⁷⁷. »

Impressionnés, les Allemands somment les Français de remédier au problème par la négociation, et les représentants des ONS obtiennent de gérer directement le ravitaillement et la distribution de nourriture et d'équipement, en lieu et place des agents de la MOI.

Des travailleurs victimes des trafics et du clientélisme

En effet, si les conditions d'existence des TI se révèlent si misérables, toute la faute ne peut être confortablement rejetée sur le contexte économique désastreux qui est celui du pays après l'armistice de juin 1940. Certes, presque tous les Français ont eu à souffrir des pénuries et du rationnement ; toutefois, force est de constater que les agents de la MOI ont, plus ou moins consciemment, aggravé la situation particulière des ONS, en cherchant à tirer parti du statut de travailleurs requis de ces derniers. L'absence de relation contractuelle directe entre les Indochinois et leurs employeurs successifs confère en effet aux encadrants français de multiples opportunités de commettre des prédatations au détriment de leurs protégés. S'il ne semble pas que les soldes aient été détournées par les commandements des compagnies ou leur entourage, il apparaît par contre que ces derniers n'aient que trop rarement hésité à

suivant lesquelles les salaires des ONS étaient dix fois moindres que ceux des Français, comme exagérées. Cf. **AMVÉ 7 F 55/1** : Travail (Prud'hommes, Conseil supérieur du Travail, Syndicats vénissiens).

⁸⁷⁵ Cité sur : <http://travailleurs-indochinois.org/>.

⁸⁷⁶ Cet événement et son contexte sont notamment racontés par Jean BIRNBAUM, Brigitte BOUVIER, *Fragments d'un discours révolutionnaire. À l'école des trotskystes français*, série documentaire radiophonique en 25 épisodes, diffusée sur France Culture au cours de l'été 2002, et consultable sur : <http://www.radio-rouge.org/index.php/2006/08/11/82-1-aux-origines>. L'épisode centré sur la pénétration des ONS de la MOI par le mouvement trotskyste, dont la grève de Mazargues constituerait une illustration, est le n°11, intitulé « Les Indochinois ».

⁸⁷⁷ Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité.

détourner les dotations en nourriture, en vêtements ou en charbon réservées à leur compagnie, pour les revendre sur le marché noir, et empocher de substantiels bénéfices. D'après Thieu Van Mûu, qui paraît presque compréhensif lorsqu'il évoque les vols imputés au commandant de la 47^e compagnie, ce trafic s'étendait jusqu'au personnel d'encadrement vietnamien, qui n'hésitait pas à compenser de la sorte la faiblesse de sa rémunération :

« Á Sorgues, le colonel de La Pommeraie exerçait un commerce comme il l'avait fait autrefois en Indochine [cet ancien militaire colonial avait semble-t-il été impliqué dans l'exploitation commerciale d'une ligne de chemin de fer]. Mais là, il pratiquait un commerce sans fonds. S'il avait besoin de quelque chose comme de la nourriture ou des vêtements pour offrir à ses amis ou pour sa famille, ou pour toute autre utilisation, il n'avait qu'à venir au magasin pour se le procurer, sans bon de sortie, pratique courante en temps de guerre. »

« Nous étions opprimés et brutalisés par les commandants et leurs adjoints, et nous étions également méprisés par certains surveillants et interprètes qui s'accordaient en cachette avec les commandants pour voler le ravitaillement et les habits des travailleurs pour les vendre au marché noir. Sinon, nous ne serions pas tombés dans la misère et nous n'aurions pas manqué de nourriture et de vêtement⁸⁷⁸. »

Au-delà de ses pratiques illégales, il convient d'admettre que la gestion des compagnies de TI s'avérait au final relativement rentable pour la MOI. Celle-ci, dans le contexte d'instabilité administrative et de raréfaction des ressources budgétaires de l'État, était tenue de s'autofinancer. Elle y parvenait semble-t-il remarquablement bien, si on considère que chaque entreprise privée était tenue au « *minimum à verser 15 Francs par homme et par journée de travail* » à l'administration gestionnaire des ONS, les administrations publiques voyant ce tarif rabaissé à 6 Francs⁸⁷⁹. Ces chiffres sont évidemment à mettre en relation avec les salaires journaliers précédemment cités (entre 1 et 2,50 F par homme, suivant son grade), et laissent entrevoir les marges pratiquées par la MOI, qui couvraient largement les dépenses de nourriture ou d'équipement. Comme toute officine soucieuse de sa performance sur le marché de la main-d'œuvre, le service administratif nominaleme nt rattaché au ministère du Travail cherchait à préserver le caractère rentable de ses activités en proposant aux employeurs potentiels des exonérations de charge, lorsqu'ils avaient recours aux ONS. C'est ce qu'explique Liêm-Khê Luguern :

« L'objectif principal était de rendre cette main-d'oeuvre attractive pour obtenir son plein emploi puisque la MOI devait s'autofinancer. Les entreprises qui employaient les travailleurs indochinois bénéficiaient donc d'avantages comme l'exonération des diverses indemnités sur les accidents du travail. Jusqu'au rattachement de la MOI au ministère des Colonies en juin 1945, les employeurs étaient également exonérés du versement de la cotisation patronale pour les assurances sociales et du versement d'une somme dans le cadre du régime d'allocations familiales obligatoires (loi du 2 mars 1932). [...] Si la MOI – et donc l'État – a exonéré les employeurs d'une partie des charges sociales, aucune mesure n'a été prévue pour compenser

⁸⁷⁸ Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 70 et 91.

⁸⁷⁹ Cf. Cf. AMVÉ 7 F 53/4, archive citée. Note du ministère de la Production industrielle et du Travail, service de la MOI à MM. le commandant de la Base Marseille, l'Intendant ordonnateur de Marseille, les commandants de légion, le 14 février 1941.

ce manque à gagner pour les travailleurs indochinois. [...] En définitive, la MOI fonctionnait comme un service de location de main-d'oeuvre pour laquelle les employeurs ne versaient qu'une demi-part de cotisation (la part patronale). Ce versement était collectif et les travailleurs n'étaient donc pas immatriculés "socialement", ils formaient une entité collective à part dans laquelle leur identité de travailleurs n'avait pas d'existence, ce qui ne permettait pas d'envisager leurs droits sociaux⁸⁸⁰. »

Privés de droits sociaux, les TI n'ont initialement comme voies de recours que celles du clientélisme, où chacun cherche à améliorer sa situation individuelle en achetant les faveurs de la hiérarchie. Thieu Van Mûu n'est pas avare dans son autobiographie sur des anecdotes particulièrement évocatrices :

« Le capitaine Cao Van Sen était un bon et généreux compatriote. Si quelqu'un lui demandait une faveur, pour être nommé surveillant par exemple, il ne refusait jamais à personne. Il suffisait de lui offrir un petit cadeau. Il l'acceptait aussi bien en espèce qu'en nature. »

« Quand nous avons quitté Izieux [le 12 mars 43], le chef de détachement m'a donné un certificat de bonne conduite à remettre au commandant de compagnie pour que celui-ci puisse me donner un emploi à Villeurbanne⁸⁸¹. »

La progressive ouverture des ONS vers l'extérieur, en ce qu'elle leur permet de rompre l'isolement, au fondement des conditions d'efficience de la technologie du cantonnement en tant qu'adjuvant de contrôle social, conduit peu à peu une grande partie d'entre eux à contester de plus en plus ouvertement la situation à laquelle ils sont soumis. De ce fait, comme nous le verrons bientôt⁸⁸², les stratégies individuelles s'avèrent bientôt déconsidérées au profit des luttes collectives parmi les travailleurs de la MOI.

Des affectations multiples qui fissurent l'efficacité du système d'isolement

L'efficience de la technologie du cantonnement repose sur le maintien à l'écart, dans les séquences temporelles « hors travail », des individus à qui elle est appliquée. Comme nous l'avons dit précédemment, l'isolement complet constitue, du point de vue des gestionnaires de la main-d'œuvre « allogène », un idéal jamais pleinement réalisé⁸⁸³. Toutefois, en comparaison des interstices de liberté que s'inventaient les occupants des cantonnements du « couloir de la chimie » entre 1915 et 1919, force est de reconnaître que les TI paraissent singulièrement en mesure de défricher des étendues beaucoup plus vastes. À cet égard, ils bénéficient à plein de la cupidité des administrateurs de la MOI qui, en acceptant la plupart des demandes de contrats que lui soumettent les employeurs, favorisent la dispersion et les allers et venues des ONS, dans un bon quart sud-est de la zone occupée pour ce qui concerne la 47^e compagnie.

⁸⁸⁰ Cf. Liêm-Khê LUGUERN, art. cité, p. 193.

⁸⁸¹ Cf. THIEU VAN Mûu, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 69 et 88. Bénéficiaire d'une affectation à Villeurbanne équivalait à demeurer dans l'agglomération lyonnaise pour une période indéterminée, et arrêter les incessants déplacements. En tant qu'aide surveillant, et donc moins soumis aux tâches laborieuses que ses camarades, M. THIEU pouvait ainsi espérer profiter des attraits de la grande ville. Ses espoirs ne seront pas déçus (cf. *supra*, § 2.3.2.1).

⁸⁸² Cf. *infra*, § 2.3.2.2.

⁸⁸³ Nous renvoyons à l'étude de cas portant sur les cantonnements de Saint-Fons/Vénissieux au cours de la Première guerre mondiale.

De ce point de vue, les stratégies mercantiles de la MOI entrent en contradiction avec les attendus racialisés mixophobiques qui imprègnent l'idéologie coloniale qui sous-tend leurs pratiques. Á la lecture de l'autobiographie de Thieu Van Mûu, nous ne pouvons qu'être frappés par la multiplicité des contacts qu'il parvient à nouer, que ce soit dans les ateliers ou sur les lieux de travail, qu'en dehors. Même s'il ne s'agit pas de verser dans l'irénisme, l'ancien ONS insiste sur la fréquence des rencontres de hasard, et le relatif bon accueil que les populations civiles réservent aux hommes des trois *Ky*⁸⁸⁴. Ceux-ci mettent à profit leurs permissions pour expérimenter les bordels⁸⁸⁵, les cafés⁸⁸⁶ ou les joies du football.

Au-delà de la trivialité de ces échanges, ils attestent que les travailleurs « allogènes », même s'ils demeurent en marge, disposent de facilités pour développer des liens avec l'extérieur. Ceux-ci peuvent être noués à l'initiative d'intellectuels vietnamiens, qui cherchent à éveiller la conscience politique des paysans illettrés qui constituent l'essentiel des travailleurs de la MOI.

C'est le cas par exemple de Hoang Khoa Khoi, un étudiant ingénieur venu en France à la faveur d'une bourse accordée par le Front populaire en 1937. Gagné aux thèses trotskystes, il entreprend avec des camarades de monter de toutes pièces un groupe vietnamien de militants, afin de sensibiliser les ONS aux thématiques de fraternité internationaliste du prolétariat. Dans cette optique, il mène une intense activité de propagande, au sein même des cantonnements, ou à proximité, pour discréditer le projet allemand de mettre sur pied, sur le modèle de la Légion indienne, deux divisions vietnamiennes de Waffen SS en recrutant parmi les travailleurs de la MOI. Seuls 17 volontaires se présenteront aux bureaux nazis, ce que Hoang Khoa Khoi continue à considérer comme la plus grande fierté de sa vie. Il parvient également à sensibiliser l'opinion publique sur le sort de ses compatriotes, grâce à la publication d'un rapport de la Croix Rouge à Genève, dénonçant le scandale du traitement de ces hommes, ni prisonniers de guerre, ni étrangers. Enfin, sous l'impulsion du « Comité Viet » qu'il anime avec d'autres camarades, il entreprend une vaste campagne d'alphabétisation, à travers des cours dispensés de 7 à 8 heures du matin, avant la journée de travail⁸⁸⁷.

La capacité d'ouverture de certains ONS sur le monde qui les entoure trouve sa manifestation la plus flagrante dans la participation, dès la fin de l'année 1942, d'un certain nombre d'entre eux aux réseaux de résistance, qui s'organisent notamment sous l'impulsion des réfractaires au Service du travail obligatoire imposé par le régime de Vichy, afin de satisfaire les demandes allemandes en matière de main-d'œuvre. Nous pouvons signaler le cas de la 19^e compagnie de TI, qui prend dans son ensemble le maquis, avec son commandement,

⁸⁸⁴ Au cours de l'hiver 1942, à La Baume-Cornillane, un maçon l'invite même à manger dans sa demeure, en compagnie de sa femme et de ses enfants, et sympathise durablement avec lui. Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 83-s.

⁸⁸⁵ « Quelquefois, [le sergent] nous emmenait jusqu'à Vedène où il y avait deux baraques en bois transformées en "maison de fleurs galantes" occupée par de belles jeunes femmes et filles de joie. Une galante patronne aubergiste accueillait les célébrants venant de tous les coins du pays. Certains de mes camarades y entraient pour admirer et goûter la joie des jeunes femmes. » *Ibid.*, p. 66.

⁸⁸⁶ Les cafetiers de 1939-1945, à la manière de leurs homologues de 1914-1918, ne renâclent pas semble-t-il à servir les TI. *Ibid.*, p. 74-75.

⁸⁸⁷ Cf. Jean BIRNBAUM, Brigitte BOUVIER, *Fragments d'un discours révolutionnaire. Á l'école des trotskystes français*, épisode 11, documentaire déjà cité.

en juin 1944 dans le département de la Corrèze. Dans une veine similaire, un chef résistant de l'Hérault loue semblablement l'ardeur et le sens de l'organisation de sa « section Viet », fer de lance de son réseau en 1944 – et que les responsables militaires français auront tôt fait de désarmer à la Libération, sous le prétexte que « jamais un Annamite ne sera capable de faire la guerre⁸⁸⁸ ». Ces exemples se rejoignent dans l'idée que les contacts autorisés par la multiplication des affectations hors des cantonnements de base s'avèrent favorables à une forme de socialisation politique d'une partie des ONS. Conscients du sort commun qui les lie à la population française, dont ils partagent les difficultés matérielles, mais aussi les menus plaisirs, voire les engagements historiques, les TI ressentent parallèlement avec toujours plus d'acuité l'inégalité de traitement dont ils sont les victimes.

L'itinérance des affectations successives de travail qui constitue le lot commun de bon nombre de compagnies d'Indochinois, constitue à ce titre une sorte de voyage initiatique, qui sème parmi les ONS les graines de révolte qui ne tarderont pas à germer avec l'affirmation d'un mouvement de libération nationale au Vietnam.

2.3.2 – L'improbable métamorphose des cantonnements en lieux d'émancipation individuelle et collective

Par une formidable ironie de l'histoire, les cantonnements, incarnations d'un modèle de gestion disciplinaire et coercitive des populations « allogènes », ont pu devenir des outils d'émancipation de paysans indochinois. La technologie d'isolement a pu ainsi être radicalement détournée par des militants anticolonialistes, principalement d'inspiration marxiste, pour travailler, en toute quiétude, à la subversion de la domination symbolique à laquelle les ONS étaient soumis. Progressivement transformés en espaces relativement autogérés, bases de repli des mouvements de lutte, et où s'ébauchait une expérience collective originale⁸⁸⁹, les cantonnements ont favorisé les processus de politisation et de contestation radicale parmi une population qui, socialement n'était pas disposée à ce type de pratiques. Dans cette perspective, la prolétarianisation des ONS doit être considérée au regard des

⁸⁸⁸ Ces exemples, extraits parmi la compilation de faits établie par Joël PHAM, sont consultables sur : <http://travailleurs-indochinois.org/resistance.htm>.

⁸⁸⁹ Nous n'entrerons pas ici dans le débat normatif sur la justesse de l'idéologie des militants qui ont investi les cantonnements d'ONS à compter de 1943. Comme le lecteur pourra s'en rendre compte, nous n'ignorons pas les diverses entreprises d'instrumentalisation que telle ou telle chapelle politique a pu mener à l'égard des ONS. Toutefois, il nous apparaît qu'il serait réducteur d'ignorer, au nom d'une critique morale et anachronique du communisme, les apports de l'action collective – au plan personnel comme collectif – et de passer par pertes et profits les différences qui séparaient la gestion coloniale de la MOI des pratiques « démocratiques » des militants marxistes. Si les souvenirs émis qui nous en ont été transmis recèlent probablement leur part de mythologie, ils témoignent également de la rupture fondatrice qu'a pu représenter cet épisode pour les travailleurs qui l'ont vécu.

tentatives orchestrées par le PCF et ses nombreuses structures relais pour s’arroger symboliquement la représentation des intérêts de la « classe ouvrière », groupe dont l’existence même renvoie à « la construction d’une représentation de cette classe comme transcendant la variété des groupes d’ouvriers, comme ayant sa culture collective, ses traditions propres de solidarité, bref son identité⁸⁹⁰ ». Par l’intégration de la lutte des ONS dans une conception historique de la société « où s’opposent, en un combat sans merci, la classe ouvrière, pacifique et fraternelle, et la classe bourgeoise, malfaisante, oppressive et belliqueuse », et au sein de laquelle « les organisations se réclamant de la classe ouvrière expriment fidèlement ses véritables intérêts⁸⁹¹ », les militants marxistes sont parvenus à accélérer le processus d’identification des paysans Indochinois à ce groupe intégrateur. Cette démarche a été évidemment facilitée du fait de la proximité idéologique qui relie, à compter de 1945, la lutte pour l’indépendance nationale menée en Indochine par le Viêt Minh de Hô Chi Minh, et la guerre froide opposant blocs soviétique et américain.

C’est avec ces considérations en tête que nous porterons ici successivement notre attention sur l’implantation du cantonnement de la 47^e compagnie de TI à proximité de l’usine TASE, à la lisière d’un quartier ouvrier de la ville de Vaulx-en-Velin, sur les effets de l’exposition accrue à la propagande politique que cette localisation entraîne, et enfin sur l’attitude des pouvoirs publics à l’égard de populations plus indésirables que jamais, à mesure que l’Indochine devient le théâtre d’une « sale guerre » coloniale, du milieu des années 1940 au début des années 1950.

2.3.2.1 – Un cantonnement en marge de la « Petite cité » TASE

Après ses errances entre le Vaucluse, la vallée du Rhône et le Vercors, la 47^e compagnie de TI gagne donc à la fin de l’année 1942⁸⁹² la ville de Villeurbanne, et l’agglomération lyonnaise. Cette migration correspond à une transformation généralisée des usages des ONS, comme l’explique Liêm-Khê Luguern :

« On peut distinguer la “période sylvestre” (1941-1942) où les requis sont majoritairement employés dans les travaux forestiers et agricoles (riziculture en Camargue, salines du sud, forestage en Aveyron, etc.) et la “période Industrielle” (1942-1944) où ils sont à nouveau affectés dans les usines. Cette césure correspond au tournant de la guerre, à partir duquel 43 % des travailleurs indochinois travaillèrent directement ou indirectement pour les troupes allemandes d’occupation⁸⁹³. »

⁸⁹⁰ Cf. Jacques LAGROYE, Bastien FRANÇOIS, Frédéric SAWICKI, 2002 (4^{ème} éd.), *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po/Dalloz, p. 266.

⁸⁹¹ *Loc. cit.*

⁸⁹² Comme on l’a vu, THIEU VAN Mûu ne rejoindra ses compagnons que quelques mois plus tard, au début de l’année 1943.

⁸⁹³ Cf. Liêm-Khê LUGUERN, art. cité, p. 188.

Les ONS, en marge d'un système d'habitat paternaliste

La 47^e compagnie n'est effectivement pas l'unique unité à avoir été dirigée vers l'agglomération lyonnaise, afin de maximiser le rendement des usines travaillant pour la *Wehrmacht*. La mise en place du STO a en effet singulièrement contribué au manque de main-d'œuvre industrielle – que ce soit en raison des départs d'ouvriers français vers l'Allemagne, ou par la disparition de réfractaires. Les besoins en personnel touchent ainsi particulièrement l'usine de la TASE, à Vaulx-en-Velin, propriété de la famille Gillet, mais également celle, toute proche, de la Société lyonnaise de textiles (initialement Société lyonnaise de soie artificielle), implantée depuis 1923 dans la commune voisine de Décines, à l'instigation de l'industriel Maurice Cusin. C'est ce que relate Philippe Videlier, dans son ouvrage consacré à l'histoire de la commune de Décines :

« Le 15 décembre 1943, la direction de la Société lyonnaise de Textiles (la dénomination Soie artificielle avait dû être abandonnée) adressait un état de son personnel à la préfecture de l'Isère : mille trente-cinq ouvriers, quatre cent soixante-dix-sept femmes, cinq cent quarante-deux Français, trois cent soixante-cinq étrangers et, nouveaux venus, cent vingt-huit Indochinois, amenés des lointaines colonies et organisés militairement sous la direction d'officiers et sous-officiers. Ils appartenaient à la 63^e compagnie de Travailleurs indochinois, cantonnée Cité du Coron, vers le chemin de fer, à la limite de Vaulx, et figuraient dans les actes administratifs comme "Main-d'œuvre indigène"⁸⁹⁴. »

Pour ces deux établissements, il convient toutefois de rappeler que les enjeux de recrutement constituaient une donnée structurelle, qui avait largement joué sur la structuration urbaine et sociologique du secteur. Ce point est d'importance, et mérite d'être répété, puisqu'il explique en grande partie pourquoi les ONS indochinois se sont retrouvés dans un milieu ouvrier particulièrement propice à leur politisation. Rappelons donc que la création de deux imposantes unités de production avait trouvé son origine dans la situation géographique de ce que nous appelons aujourd'hui le « Carré de la Soie » : à proximité du chemin de fer, du canal du Jonage, et surtout de l'usine hydroélectrique de Cusset, le secteur, peu urbanisé dans les années 1920, facilite du reste l'implantation foncière d'usines modernes, grandes consommatrices d'espace⁸⁹⁵. Revers de la médaille, le recrutement de la main-d'œuvre constituait un défi constant pour les directions de ces entreprises, en raison de la faible attractivité des emplois proposés⁸⁹⁶, et du relatif isolement du versant oriental de l'agglomération lyonnaise. Afin de contrecarrer ce handicap, la construction de cités ouvrières avait constitué une solution largement expérimentée par les propriétaires des usines, afin de fixer une population autrement trop mobile. Elle a généré des flux d'immigration vers le « Carré de la Soie⁸⁹⁷ », et profondément structuré l'espace de ces communes, comme l'illustre

⁸⁹⁴ Cf. Philippe VIDELIER, 1996, *Décines. Une ville, des vies*, Paroles d'Aube, p. 120.

⁸⁹⁵ Sur Vaulx-en-Velin et l'usine TASE, cf. François DUCHÊNE, Marie-Ghislaine CHASSINE, « Être contre, tout contre le paternalisme. Une mémoire de la (Petite) cité TASE, à Vaulx-en-Velin (69) »..., art. cité. Concernant Décines et l'usine SLT, cf. P. VIDELIER, *Décines. Une ville, des vies...*, *op. cit.*

⁸⁹⁶ Sur ce point, nous renvoyons aux analyses de G. NOIRIEL, déjà largement évoquées plus haut (cf. supra, § 1.2.2.3).

⁸⁹⁷ Rappelons par exemple que Décines, à l'instigation d'un certain BEYLÉRIAN, soucieux d'implanter à proximité des usines une main-d'œuvre réputée plus malléable et moins syndicalisée, est devenue le principal foyer de la communauté

la dichotomisation des logements de l'usine TASE, analysée par F. Duchêne et Marie-Ghislaine Chassine :

« Dès 1924, la direction de la SASE [nom de la TASE jusqu'en 1935] édifie face à l'entrée principale de l'usine le long de la façade Sud, 97 pavillons contenant 97 logements, utilisés initialement pour loger le "tout venant" des personnels de l'usine. Puis en 1926, elle construit, sur un terrain situé à l'est du site industriel, 20 immeubles collectifs de 4 étages, soit au total près de 500 logements au confort sanitaire plus précaire que celui des pavillons voisins (pas de salle de bain dans les appartements et des WC sur le palier). Chaque locataire dispose d'une parcelle de jardin potager, de 80 à 120 m², regroupées et situées au pied même des immeubles, sur le côté inverse de celui de la rue. Dès son origine, cette "Grande cité" est destinée à ne loger que du personnel ouvrier de l'usine. Par ce fait, la "Petite cité" pavillonnaire, appelée ainsi en opposition à sa voisine, se spécialise rapidement autour du seul logement des ingénieurs et contremaîtres. Et en quelques années, l'entreprise projette sur l'espace qu'elle avait produit la hiérarchie sociale qui prévalait dans la production⁸⁹⁸. »

L'intéressant réside dans le fait que le cantonnement de la 47^e compagnie ait été installée à la lisière de la « Petite cité », et donc à proximité des « élites » de la société ouvrière de l'usine TASE. Ce positionnement va favoriser certaines rencontres, comme celles relatées par Thieu Van Mûu, en entretien et dans son autobiographie⁸⁹⁹, des demoiselles Pline et Angély. La première, comptable à la TASE, mais surtout membre des cercles « catholiques sociaux » qui caractérisent la Petite Cité⁹⁰⁰, permet aux TI de bénéficier d'échappatoires à la vie de cantonnement, notamment... à travers la pratique du scoutisme !

Outre les excursions qu'elle autorise, celle-ci favorise les rencontres avec les jeunes du quartier, comme le racontent malicieusement les époux Thieu – qui se sont rencontrés par ce canal :

« Madame Thieu : Quand on vous voyait, à ... on rigolait nous, les enfants, hein. [...] Le vêtement scout, avec vos shorts, comme les jeunes, ça nous faisait rigoler [...]. »

Monsieur Thieu : Ben nous, on est scout c'est pour ça. [...]

Madame : Et vous étiez trois ou quatre, on vous voyait toujours à la messe. [...] Mais vous alliez ramasser les filles [rires].

Q : Mais comment vous est venue cette idée de profiter un petit peu des réseaux catholiques pour sortir du camp ?

M. Thieu : Il y a un surveillant, il était catholique, et il parle français mieux que moi, et nous, nous sommes une dizaine à vouloir profiter de ça pour sortir. Donc nous sommes scouts [...]

Q : Vous n'étiez pas catholique ?

M. Thieu : Non, non. Il n'y avait qu'un catholique. [...] C'est pour ça qu'il m'emmène toujours à la messe. [...] L'église, elle était à 50 mètres du cantonnement.

Mme Thieu : Ben c'est ce qui faisait la Soie, aussi, moi je pense qu'ils sont rentrés comme ça

arménienne de la région. Cf. Philippe VIDELIER, « Travailler les mémoires locales des migrations »..., intervention déjà citée, p. 41.

⁸⁹⁸ Cf. François DUCHÊNE, Marie-Ghislaine CHASSINE, « Être contre, tout contre le paternalisme... », art. cité.

⁸⁹⁹ Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 103-104.

⁹⁰⁰ De nombreux témoignages insistent sur l'influence tenue par les successifs curés de la chapelle en bois Saint-Joseph de la Poudrette, installée au cœur de la Petite cité. Cf. notamment Charly BOURGANEL, Joseph DAMIECKI, Arthur HAMANDJIAN, Roland TIXIER, 1990, *Vaulx-en-Velin autrefois*, Éditions Le Pré de l'Âge, ouvrage non paginé.

dans la vie de la Soie. [...] Par l'église, l'usine, le cantonnement et puis voilà. Ça faisait le triangle. Et après pour rencontrer les filles ! »

[Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l'arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux, et son épouse, 74 ans, née en 1934]

De façon tout aussi importante, la situation géographique du cantonnement facilite la prise de contact entre les ONS de la 47^e compagnie, et Mlle Angély, militante communiste dont la maison des parents est située juste en face du cantonnement. À la Libération, alors que le PCF rétablit son contrôle sur la mairie de Vaulx-en-Velin, interrompu durant l'Occupation, cette proximité facilitera grandement la prise en compte par les militants communistes et cégétistes de la situation des Vietnamiens.

Le cantonnement, un espace relativement accueillant

À l'aune de leurs conditions d'hébergement précaires jusque-là, l'installation durable de la 47^e compagnie dans le cantonnement de la Petite cité TASE constitue, assez paradoxalement, une amélioration de la condition des ONS. La description qu'en donne Thieu Van Mûu insiste ainsi sur le confort relatif qu'autorise ce mode de logement urbain :

« C'est tout neuf. [...] Autour, il y a juste un grillage, comme ça, haut de deux mètres, et juste une porte pour rentrer. [...] Les fenêtres, elles étaient en haut, [à hauteur de la couchette supérieure des lits superposés] et celui qui était couché en haut, hé ben des fois, il ouvre là pour sortir, parce que comme je dis, un jour, il y a eu de la neige qui tombe, qui a bouché la porte, et il a fallu sortir par là [...]. On a des douches quand même. Des WC, des douches. C'est propre quoi. Mais c'est parce c'est nous qui avons lavé les WC, tout ça. On lave à tour de rôle, quoi. [...] Non, c'est propre, c'est bien. Il y a quand même des punaises qui nous piquent, [...] il y avait partout des punaises, je ne sais pas pourquoi [...]. Mais bon, à ce moment là, on se dit que le cantonnement, c'est chez nous. On ne peut pas loger ailleurs, hein, on n'a pas d'argent [...]. Mais c'est chez nous. On peut y attendre le jour où on retournera chez nous [au Vietnam]. »

[Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l'arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux]

Nous avons longuement hésité quant à la localisation du cantonnement évoqué par M. Thieu. Philippe Videlier évoque dans son récit centré sur Décines un cantonnement de la 47^e compagnie dans la cité de la Poterie⁹⁰¹ – que nous ne sommes pas parvenus à localiser – alors que divers documents administratifs d'après-guerre évoquaient un cantonnement sis à Villeurbanne, rue Combederousse, à quelques centaines de mètres au nord de la « Petite cité » du quartier de la TASE⁹⁰². La rencontre avec les Thieu nous a permis de localiser avec certitude l'emplacement du cantonnement dans lequel au moins une partie de la 47^e

⁹⁰¹ Cf. P. VIDELIER, *Décines...*, op. cit., p. 120.

⁹⁰² Cf. **ADR 437 W 149** : Cabinet du préfet – Etrangers. Vietnamiens, contrôle, logement, arrestations et rapatriement (sous dérogation). Circulaire confidentielle de la direction de la 1^{ère} légion des travailleurs indochinois, « Garantie de l'ordre public à l'intérieur des cantonnements », en date du 12 février 1948.

compagnie se trouvait stationnée – nous n'excluons pas qu'il ait pu exister plusieurs sites de logement de cette unité, qui devait compter environ deux cents hommes⁹⁰³.

À notre demande, Thieu Van Mûu avait réalisé un croquis qui représentait le cantonnement dans lequel il était logé à Villeurbanne. Son dessin représentait un bâtiment en forme de L renversé, dans lequel la partie longue, percée d'une entrée unique, était divisée en deux dortoirs. À la charnière des deux barres se trouvaient les toilettes et les lavabos, tandis que la partie courte du « L » contenait deux entrées autonomes. La première donnait sur le réfectoire, et la chambre individuelle du sergent ; la seconde était réservée à la cuisine.

L'ensemble était donc situé à l'intersection de deux rues, la partie longue du cantonnement étant parallèle à une rue, de l'autre côté de laquelle se trouvait des maisons de la « Petite cité » TASE. Indication précieuse : le cantonnement se trouvait à proximité de la coopérative réservée aux habitants de la « Petite cité », et à proximité de l'école de filles Jeanne d'Arc. Tous ces éléments invalidaient la localisation du cantonnement rue Combederousse, mais orientait plutôt nos recherches à l'angle de l'avenue de la Poudrette et de la rue Alfred de Musset, à la lisière de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin.

À notre grande surprise, nous fûmes contactés quelques jours après l'entretien par l'épouse de M. Thieu, qui nous proposait de nous conduire à l'emplacement précis du cantonnement, alors même qu'ils ne s'y étaient plus rendus depuis près de 40 ans. Rendez-vous pris, nous nous retrouvâmes à proximité de la Petite cité TASE, et découvriâmes que le cantonnement était encore aisément reconnaissable : un bâtiment en forme de L, de plain-pied, ceint par une clôture, et dont la charpente de la toiture présentait des signes indéniables d'ancienneté, se dressait à l'emplacement désigné par les Thieu, et correspondait au croquis réalisé par Monsieur. Il fût du reste émouvant de voir le vieil homme s'animer, désigner la maison de Mademoiselle Pline, et narrer quelques anecdotes au sujet de son séjour en ces lieux. Le cantonnement avait été transformé en une série de petites maisons mitoyennes⁹⁰⁴, et une des occupantes actuelles nous fit visiter son domicile. De multiples défauts de maçonnerie attestaient de l'ancienneté du bâtiment, et des aménagements récents qui avaient été réalisés. Malgré quelques tentatives, nous ne sommes pas parvenus à rencontrer le propriétaire des lieux, qui aurait pu nous aider à dater ces travaux.

Dans la cour intérieure du bâtiment, à l'endroit où se dressait le mât du drapeau que les ONS devaient lever tous les matins, s'élevait un robuste platane.

Grâce à ces éléments, nous avons pu repérer dans la matrice cadastrale de Villeurbanne l'emplacement du cantonnement, et réaliser que celui-ci avait été édifié sur un terrain possédé par la société TASE – probablement spécifiquement pour assurer le logement de cette main-d'œuvre mise à sa disposition. Habitante du quartier, l'épouse de M. Thieu, qui longeait tous les matins la rue Alfred de Musset pour se rendre à l'école, avoue ne pas se souvenir de ce qui se trouvait à la place du cantonnement avant la fin de l'année 1942.

Il ressort de ces éléments que le cantonnement de la 47^e compagnie, par sa localisation, rendait quasiment impossible toutes les pratiques d'isolement et de ségrégation spatiale généralement associées au recours à ce type de technologie. Les ONS étaient de fait logés au cœur d'un quartier industriel, à proximité de maisons, d'une coopérative où ils pouvaient chercher à améliorer leur ordinaire, et même d'une école et d'une église. De ce fait, leur

⁹⁰³ Il convient toutefois de noter qu'un fort détachement de la 47^e compagnie a été dirigé vers Neuville/Saône, auprès de l'usine des textiles artificiels du Rhône. *Ibid.* Courrier du capitaine GOYARD, commandant de la section de gendarmerie de Lyon, à sa hiérarchie, « Rapport sur une grève des travailleurs indochinois de l'usine des Textiles artificiels du Rhône à Neuville/Saône », le 21 octobre 1948.

⁹⁰⁴ Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, M. Joël PHAM, dont le père avait été cantonné entre autres à Sorgues, Bollène et Roanne, nous a appris qu'il avait pu constater un recyclage similaire des bâtiments de l'ancien cantonnement des TI de la première de ces localités.

intégration à la communauté locale s'en trouvait grandement facilitée. La présence d'un terrain vague, le long de l'avenue de la Poudrette, du côté villeurbannais, a même semble-t-il permis la confrontation amicale entre Indochinois et Français lors de matchs mémorables de football.

Outre l'absence de séparation entre le cantonnement et la « Petite cité », il convient également de souligner que le tramway, qui desservait l'hippodrome de Villeurbanne, guère éloigné, permettait aux TI de gagner sans trop de difficultés le cœur de l'agglomération lyonnaise. Tous ces éléments attestent d'une relative liberté de mouvement, négociée entre chaque travailleur et le personnel d'encadrement indigène, lors des périodes qui n'étaient pas consacrées au travail. Elle contribue fortement à atténuer l'exotisme et l'« étrangeté » des Indochinois, pour leur conférer le statut de travailleurs presque comme les autres au sein de l'usine.

L'intégration des ONS à leur environnement ouvrier

En effet, il est frappant de constater combien les Indochinois paraissent s'intégrer sans grande difficulté à leur nouvel environnement industriel. Dès 1943, l'arrivée des TI au sein des usines, si on en croit les souvenirs de M. Thieu, suscite davantage de curiosité que de répulsion. Les ONS semblent être regardés comme des ouvriers, auxquels s'applique la solidarité due aux camarades d'atelier :

« Ha oui on travaillait ensemble. On était copains quoi. Copains, ça veut dire qu'on s'aidait les uns les autres, quoi. Bon, à ce moment là [en 1943], pour dire que la vérité, il n'y avait plus beaucoup de monde [à l'usine]. Parce que c'est vrai, dans les usines, c'était surtout les femmes qui travaillaient. Les hommes, il n'y en avait plus. Prisonniers, ou partis en Allemagne, déportés ou quelque chose comme ça, quoi [STO]. Donc il n'y a presque que des femmes quoi. Elles travaillent à l'usine, et puis on discute, on les aide, parce que les hommes, il n'y en avait plus beaucoup. »

[Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l'arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux]

La pénurie de main-d'œuvre masculine incite d'ailleurs les autorités locales à se reposer sur les compagnies d'ONS pour répondre aux demandes de réquisition imposées par l'occupant allemand. Une série de documents nous apprend ainsi qu'en août 1944, alors que la débâcle allemande paraît consommée, le commandement de la *Luftwaffe* de la base aérienne de Bron réclame des hommes pour réparer les pistes endommagées par un bombardement allié. Le maire de Vaulx reçoit du Préfet du Rhône un télégramme où il reçoit « l'ordre de mettre à la disposition de l'unité allemande de l'aviation de Bron 155 ouvriers »,

et calcule que si « *la compagnie de travailleurs indochinois fournit à elle seule le principal contingent* », il lui « *reste à réquisitionner chaque jour 60 ouvriers parmi la population*⁹⁰⁵ ».

Illustration assez cocasse des dérives mercantiles de la MOI exposées précédemment⁹⁰⁶, la municipalité réinstallée à la tête de la commune à la Libération (qui survient au début du mois de septembre 1944 dans l'agglomération lyonnaise) a la surprise de recevoir un courrier de la direction des travailleurs indochinois⁹⁰⁷, puis une lettre de rappel du régisseur de cette administration, à Marseille, mentionnant « *l'existence d'un compte débiteur de 24 736 F pour salaires dus aux travailleurs, pour les journées de travail du 20 août 1944 au 23 août 1944*⁹⁰⁸ ». Le maire se tourne alors vers la Préfecture : « *ignorant à qui incomrait ce paiement, puisque les Allemands qui avaient payé directement la première fois pour des travaux semblables étaient partis, je me suis adressé à vos services qui m'ont envoyé à l'officier départemental de la main-d'œuvre*⁹⁰⁹ », explique-t-il dans un courrier, où il s'émeut de l'insistance avec laquelle la DTI lui réclame les 25 000 Francs du contrat de louage. Et l'édile vaudois de rappeler à l'administration qu' « *un cas identique s'étant produit à Décines (Isère), la main-d'œuvre indochinoise et populations civiles a été payée par la sous-préfecture de Vienne* » – ce qui laisse à penser que la 63^e compagnie de TI a fait également l'objet de réquisitions au profit de l'armée allemande. Nous ignorons malheureusement le dénouement de cette affaire...

Le témoignage de Madame Thieu, résidente dans la « Grande Cité » de l'usine TASE avec sa famille, mais qui, pour se rendre à l'école Jeanne d'Arc, passait régulièrement à proximité du cantonnement de la 47^e compagnie, tend à renforcer l'impression d'un accueil correct réservé aux Indochinois par la population locale. Tout en évoquant la persistance de préjugés, elle explique ce fait par la communauté de vie qui rassemble Français et Vietnamiens, mais aussi par l'influence de l'immigration dans la composition de la population du quartier, au cours de l'entre-deux-guerres :

« Madame Thieu : Nous, on a connu les Vietnamiens en passant devant l'école [...]. Et puis des étrangers qui sont arrivés là [à Vaulx], bon on avait déjà l'habitude des Espagnols et des Italiens, des Polonais, tout ça, avant la guerre. [...] Après, là, quand il y a eu les hivers rudes, on rigolait un peu d'eux, parce qu'ils étaient tellement emmitouflés, alors que nous, on ne craignait pas l'hiver. Et donc on disait "les Chinois", "les Chinetoques", enfin des mots de gamins. Bon, on n'avait pas l'éducation comme maintenant.

Q : Et puis vous n'en aviez jamais vu, je suppose ?

Mme Thieu : Et on ne discutait pas avec les parents non plus [...]. Je ne sais pas s'il [son mari] l'a marqué dans son livre, mais je me rappelle une fois, pendant la guerre, les Vietnamiens... Á l'école, nous n'avions pas beaucoup de nourriture, et bien ils nous ont apporté du riz. Ils étaient très gentils. [...] Je vais vous dire une anecdote, en parlant d'église.

⁹⁰⁵ Cf. Archives municipales de Vaulx-en-Velin [désormais **AMVX**] **4 H** : Guerre 1939-1945. Courrier du maire de Vaulx-en-Velin adressée au Préfet du Rhône, 19 août 1944.

⁹⁰⁶ Cf. *supra*, § 2.3.1.2.

⁹⁰⁷ Cf. **AMVX 4 H**, archive citée. Courrier de M. DESBORDES, chef de bureau des affaires administratives de la Direction des travailleurs indochinois, n°7717, adressé à M. le maire de Vaulx-en-Velin, le 7 septembre 1945. La Direction des travailleurs indochinois a remplacé, à la Libération, la MOI. Composée par les mêmes agents, elle est toutefois rattachée au ministère des Colonies. Cf. *infra*, § 2.3.2.2.

⁹⁰⁸ *Ibid.* Courrier de l'agent supérieur hors classe, régisseur de la DTI à M. le maire de Vaulx-en-Velin, en date du 3 décembre 1945.

⁹⁰⁹ *Ibid.* Courrier du maire de Vaulx-en-Velin à la préfecture, non daté (probablement hiver 1945-46 [?]).

Le curé, à l'époque, il avait un chien, noir, mais alors noir comme l'enfer [rires] ! Et il nous faisait peur, ce chien, il était gras [...]. Et le chien du curé [elle baisse la voix] a été tué. Et là on a accusé les Vietnamiens. Il paraît qu'eux, ils ont dit qu'ils n'auraient jamais fait ça. Ça avait été une rumeur dans la cité. Imaginez-vous hein.

Q : *Mais en tout cas il n'y a jamais eu dans le quartier, de manifestation d'hostilité envers ces travailleurs ?*

Mme Thieu : Non, quand ils étaient à l'usine, ils étaient appréciés. Et puis il y en a quelques uns qui étaient reçus dans les familles, bien sûr après. Très peu de familles, très peu. Mais enfin, ils n'étaient pas pestiférés. »

[Denise Thieu, 74 ans, née en 1934, habitant la « Grande Cité » TASE de 1934 à 1951]

Plus tard, lors d'une conversation informelle, nous apprendrons de surcroît que l'époux de la directrice de l'école Jeanne d'Arc était lui-même un journaliste d'origine vietnamienne, venu en France dans l'entre-deux-guerres pour achever ses études, et qui s'y était établi. L'indifférence relative des habitants du quartier à la présence des Vietnamiens trouve peut-être dans ce fait un élément d'explication.

Toujours est-il que l'évocation d'une coexistence relativement paisible entre Français et Indochinois au cours de l'Occupation tend à faire écho aux propos recueillis par Philippe Videlier auprès des habitants de Décines, au sujet de leurs souvenirs des travailleurs de la 63^e compagnie. On retrouve par exemple dans les extraits qui suivent un mélange d'apitoiement solidaire, et de curiosité teintée de moquerie envers les coutumes exotiques des Indochinois, qui n'apparaît guère éloigné de ce que rapporte Mme Thieu :

« “Moi, j'ai travaillé avec eux. Ils n'étaient pas heureux, les pauvres. Il fallait voir ça comment ils étaient habillés et comment ils étaient chaussés ! Ils vivaient là-bas, dans des baraquements. C'était en dur mais enfin, c'était des taudis [...]”. “Ils se peignaient les dents en noir, vous savez ? Des coutumes, tous les jeunes avaient les dents peintes en noir. Ils étaient localisés après le passage à niveau, vers Vaulx-en-Velin, rue Franklin-Roosevelt. Juste derrière, il y avait les cités du Coron. C'était le quartier des Indochinois. [...] Ils ne parlaient pas français. Après, ils ont appris, mais ils ont été longs à apprendre, ils n'ont pas une langue qui se prête tellement à apprendre le français”⁹¹⁰. »

Cet extrait nous rappelle en outre combien notre principal témoin, Thieu Van Mûu⁹¹¹, qui parlait déjà le Français à son arrivée en métropole, déparait de ses camarades. Mais incidemment, à travers l'évocation d'un processus collectif d'apprentissage de la langue française, il évoque également combien le cantonnement a pu constituer un lieu où a été particulièrement contesté la mise à l'écart des ONS du reste de la société. C'est à ces actions collectives, à leurs initiateurs et leurs résultats, que nous souhaiterions consacrer le paragraphe suivant.

⁹¹⁰ Cf. P. VIDELIER, *Décines...*, op. cit., p. 121-122.

⁹¹¹ Tous les anciens camarades de THIEU VAN MÛU restés dans l'agglomération lyonnaise étant décédés, nous avons essayé de prendre contact avec les épouses de certains d'entre eux – qui vivaient encore, pour deux d'entre elles, dans la « Petite cité » du quartier TASE. Malheureusement, des circonstances malheureuses (l'une de ces veuves, notamment, accompagnait son fils dans ses derniers instants) nous ont empêché de réaliser ce projet. Nous reviendrons dans la troisième partie sur la difficulté à retrouver des témoins qui acceptent de partager leurs souvenirs.

2.3.2.2 – Le cantonnement, catalyseur des luttes et espace de politisation

L'une des spécificités les plus marquantes des cantonnements indochinois s'avère être que la contestation du système de pensée au fondement de leur existence a pu se développer en leur sein même. Comme nous venons de le voir, divers facteurs permettent d'expliquer ce phénomène : citons pêle-mêle la prépondérance de l'encadrement « indigène », moins disposé à entretenir le système colonial, l'implantation des compagnies d'ONS au cœur de cités industrielles, qui entraîne une certaine perméabilité des travailleurs vietnamiens aux discours contestataires portés par les organisations ouvrières, ou encore la perte de prestige de la France suite à la défaite de juin 1940 et aux heures sombres de l'Occupation. Toujours est-il que les Indochinois s'insèrent progressivement dans des mouvements de protestation, marqués par la montée en généralité des revendications dont ils se font porteurs.

La mobilisation des ONS pour l'amélioration de leurs conditions de travail

Les premiers signes d'actions collectives initiées au sein des cantonnements de travailleurs sont à porter au crédit des compagnies de Mazargues, ainsi que nous l'avons dit plus haut⁹¹². Coordonné en sous-main semble-t-il par des militants trotskystes, le mouvement prend de l'ampleur en ce que les revendications qu'il porte s'avèrent essentiellement matérielles, et immédiatement compréhensibles et appropriables par chacun. En effet, c'est une forme de contrôle sur l'approvisionnement et une atténuation de la discipline (et notamment des châtiments corporels arbitraires) que réclament les ONS. Au-delà des motifs idéologiques, un ancien TI d'origine paysanne, peu politisé, explique combien l'aspiration à une dignité élémentaire, bafouée au quotidien, précipite son engagement dans la lutte :

« Ils nous considéraient comme des bêtes. On ne discute pas. Il faut obéir au commandement, c'est tout. Avec les cravaches, ils tapent sur tout le monde, surtout les chefs vietnamiens. Á ce moment-là, c'était le pire. [...] C'est dur, mais il faut travailler, il faut obéir. Et au cantonnement, il n'y a rien à manger. Les chefs français volent, les chefs vietnamiens aussi quand ils touchent les vivres [...]. Á ce moment-là, moi, je suis... révolté⁹¹³. »

Ces premières passes d'armes conduisent les groupes trotskystes à connaître une certaine audience, puisque Hoang Khoa Khoi, le militant déjà évoqué plus haut⁹¹⁴, peut revendiquer plus de cinq cents adhérents au « groupe Viet », affilié à la IV^e Internationale,

⁹¹² Cf. *supra* § 2.3.1.2.

⁹¹³ Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité.

⁹¹⁴ Cf. *supra*, § 2.3.1.2.

après la fin de la guerre⁹¹⁵. Cependant, il serait réducteur de penser que la seule affiliation partisane motive les mobilisations collectives qui impliquent des travailleurs indochinois.

Ainsi que le rapporte Thieu Van Mûu dans son autobiographie, la libération de Lyon, survenue le 5 septembre 1944, marque le retour au grand jour des cadres syndicaux, dont bon nombre agissait dans la clandestinité, dans les usines. Dans le climat effervescent qui suit le départ des occupants allemands, la liesse s'accompagne de fols espoirs d'une société renouée de fond en comble, dans laquelle les principes du Conseil national de la Résistance primeraient sur l'égoïsme et la recherche de profit individuel. En tout état de cause, comme un indice supplémentaire de la porosité des cantonnements à leur environnement, les sous-officiers de l'encadrement de la 47^e compagnie incitent leurs camarades à suivre l'exemple des Français et à ne plus se laisser faire : « nous avons adhéré collectivement à la CGT⁹¹⁶ » rapporte ainsi M. Thieu.

L'émergence de délégués indochinois, et la délégitimation des pratiques associées à l'Occupation, contraignent la direction de la MOI à réviser ses tarifs à la hausse. Le salaire journalier passe de 1 à 5 F – et s'aligne ainsi *grosso modo* sur celui en vigueur pour les Français. M. Thieu rapporte toutefois que « sur cette somme, la MOI retenait un pourcentage pour le placer sur un livret de dépôt de piastres (comme un livret de caisse d'épargne)⁹¹⁷ ». Cependant, plusieurs pièces d'archives attestent du fait que les représentants des ONS ne se contentent pas de ces quelques concessions, et interpellent au début de l'année 1945 les autorités du Gouvernement provisoire pour dénoncer le statut même de travailleur requis, et déplorer la confusion permanente entre régimes civil et militaire. Les punitions d'isolement, typiques du régime de la caserne, sont particulièrement dénoncées comme iniques :

« Durant cinq ans privés de tout ce qu'ont droit les civils et militaires, nous supportons toujours des conséquences néfastes. Quand il nous faut accomplir un devoir nous sommes immédiatement classés comme civils, et quand il nous arrive des punitions, nous sommes classés comme militaires. Nous trouvons par là qu'il y a deux poids et deux mesures qui semblent spécialement réservés pour nous !

Nous osons vous signaler qu'après les notes, les décisions et le statut de la MOI, nous sommes des requis civils et nous sommes traités sur le même pied que l'ouvrier français. La preuve c'est que nous touchons 120 grammes de tabac par mois et que nous gagnons le salaire régional ; le travailleur en ce cas est considéré comme civil. Nous espérons par principe que désormais tout travailleur indochinois commettant une faute quelconque doit être déféré devant le tribunal civil.

La France est très généreuse, nous souhaitons que tous les maux que nous avons supportés pendant l'occupation allemande comme sous le régime de Vichy soient soulagés ; et que les

⁹¹⁵ Cf. Jean BIRNBAUM, Brigitte BOUVIER, *Fragments d'un discours révolutionnaire. À l'école des trotskystes français*, épisode 11, documentaire déjà cité.

⁹¹⁶ Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 94.

⁹¹⁷ *Ibid.*, p. 95. Il ajoute que la MOI « devait nous rembourser sous forme de pécule quand nous retournerions dans notre pays. Mais la plupart des travailleurs de la MOI n'ont jamais récupéré cette somme – ni capital, ni intérêts – quand ils ont été rapatriés de force en 1949 ou 1950 ». Le service administratif aurait par contre empêché plus de 20 millions de Francs d'intérêt sur les sommes placées. *Loc. cit.*

mauvais souvenirs causés par les événements soient effacés dans l'esprit des Indochinois pour qu'une fois rentrer chez nous, leurs parents et eux ne voient qu'une France humanitaire⁹¹⁸. »

Le délégué de cette compagnie stationnée à Lyon tente habilement, par une opposition flatteuse entre la France éternelle et l'aberration qu'aurait constitué le régime de Vichy, de renvoyer les pratiques qu'il dénonce au passé – tout en mettant en jeu le prestige de la puissance coloniale en Indochine.

On peut penser que cette supplique a été inspirée par les travaux de la Délégation générale des Vietnamiens en France (*Tong uy Ban Dai Diên*), dont le congrès fondateur se tint en Avignon les 15,16 et 17 décembre 1944. Fruit de la coalition entre les intellectuels⁹¹⁹ et les ONS, ce groupement se positionne sur des revendications déclinées sur deux versants :

« A/ Un programme politique réclamant que le Vietnam échappe à la dépendance de la France et possède une administration républicaine avec le droit d'élections générales libres pour tous, le droit de liberté de parole, le droit de déplacement.

B/ Un programme social pour les intérêts des 25 000 Vietnamiens en France en général et en particulier pour les travailleurs, les militaires, le droit d'expiration du service militaire et du service des travailleurs, le droit d'apprendre un métier, le droit d'élire des représentants, le droit d'organiser librement son syndicat⁹²⁰. »

Comme le souligne un ancien participant au Congrès d'Avignon, lui-même d'obédience trotskyste, et animateur du groupe *La Lutte*, qui tente d'orienter politiquement la Délégation générale sur des vues antistaliniennes, et autonomes des revendications du Viet-Minh :

« On voit que la force principale réside dans les camps des travailleurs, parce que les travailleurs, ils luttent pour changer leur vie matérielle, pour avoir un métier, pour être mieux considéré qu'avant. Le programme est très modeste. C'est pourquoi dès le début le ministère des Colonies voit d'un œil soupçonneux, mais il n'interdit pas le mouvement, parce que le mouvement ne réclame pas l'indépendance du Vietnam. Ce n'est qu'après que le mouvement va vers le mot d'ordre de l'indépendance. Mais dès le début, c'est l'autonomie du Vietnam⁹²¹. »

Si ce témoin évoque le ministère des Colonies, c'est parce que la MOI a été rattachée en juin 1945 à cette administration qui, tout en conservant le personnel et l'organisation, l'a renommée en Direction des travailleurs indochinois⁹²². Cette modification tend à illustrer l'intention du gouvernement français de rapatrier les ONS vers l'Indochine, « pour mettre à la disposition de la colonie une main-d'œuvre formée et connaissant les méthodes industrielles

⁹¹⁸ Cf. **283 W 74** : Commissariat régional de la République à la Libération, 1944-46. Travail : Relations avec les syndicats, instructions d'affaires relatives à l'emploi, aux conditions de travail, aux salaires, au ravitaillement et à l'épuration économique. Courrier dactylographié de PHAN QUANG Lim, 30^e compagnie des travailleurs indochinois, adressé à M. le Commissaire de la République, le 27 avril 1945.

⁹¹⁹ Un témoin explique que ce sont d'abord les intellectuels de gauche, à savoir les trotskystes mais aussi des sympathisants du Viet Minh ou des « démocrates », qui pactisent de la sorte avec les ouvriers. Un organe politique, *La Lutte*, d'obédience double cette représentation. Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité.

⁹²⁰ Cf. Nguyen DINH-LAM, « Lutte, Union et Entraide. Biographie de 25 000 Vietnamiens en France de 1939 à 1950 », récit rédigé vers 1960 par un ancien délégué de la MOI, p. 7, traduit pour notre usage par THIEÛ VAN Mûu le 13 avril 2008. Nous remercions vivement le vieil homme pour le travail réalisé à cette occasion.

⁹²¹ Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité.

⁹²² Cf. Ordonnance n°45-1276 sur la Direction des Travailleurs indochinois, le 14 juin 1945.

modernes⁹²³ ». En effet, l'un des mots d'ordre impulsé par la Délégation générale, celui du « droit d'apprendre un métier », trouve un écho auprès des autorités, d'autant plus que l'absence de qualifications des ONS rend leur emploi plus délicat dans l'après-guerre, avec le retour des prisonniers et des clandestins dans les usines, comme l'atteste cet échange de courrier entre la préfecture du Rhône et les services extérieurs du ministère du Travail :

« Mon attention vient d'être appelée sur les conditions d'emploi de la main d'œuvre indochinoise dans le département du Rhône. Des renseignements qui me sont fournis il ressort que si ces travailleurs sont effectivement utilisés dans certaines branches de l'industrie, tout n'a peut-être pas été mis en œuvre pour leur emploi rationnel et qu'en tous cas la question de leur apprentissage a été entièrement laissée de côté, ce qui a pour effet de les astreindre à un travail rebutant de manœuvre.

C'est pourquoi je vous serais obligé de vouloir bien, dans le cadre du département, d'une part, examiner quelles sont les possibilités actuelles d'une utilisation plus judicieuse de la main-d'œuvre indochinoise, d'autre part, étudier ce qui pourrait être fait en vue de donner à ces travailleurs une formation spécialisée, notamment pour les industries métallurgiques, les industries textiles et les chemins de fer⁹²⁴. »

« Comme suite à votre lettre du 6 juin 1946, n°3499 CAB/7, j'ai convoqué en mes services le commandant de la légion indochinoise de Décines, avec qui j'ai eu, à la date du 2 juin 1946, un entretien. J'ai examiné avec lui la situation de ses ressortissants et lui ai demandé, quant à l'apprentissage, de bien vouloir s'adresser au service de l'Inspection du Travail qui s'occupe de cette question, à savoir : service de formation professionnelle d'apprentissage, 144 rue Moncey.

Quant à la possibilité de leur procurer un emploi en usine, cette question a été déjà soulevée, il y a environ huit mois, et depuis ces travailleurs ont été proposés à tous les employeurs qui, à notre avis, pouvaient en avoir l'utilisation, à savoir : Magnéto-France ; Paris-Rhône ; Les câbles de Lyon ; Soie artificielle de Décines ; Rhodiaceta, etc. Je dois dire que les résultats de notre prospection n'ont pas été couronnés de succès et que seul un petit nombre d'Indochinois ont été placés dans ces Maisons : d'autres, tels que les Câbles de Lyon, ayant refusé leurs services⁹²⁵. »

Signe malgré tout que certaines réalisations sont effectuées, Thieu Van Mûu est formé sur le tas à l'art de la soudure à l'arc, et sera inscrit par son chef d'atelier à Berliet pour une série de formations accélérées, qui se poursuivront jusqu'en 1948.

La sensibilisation au combat anticolonialiste et la convergence des luttes

Malgré la Libération, et la fin de la guerre, la levée de la réquisition sur les TI n'a pu, comme on le constate à l'évocation de la présence continue des ONS sur le territoire métropolitain, se réaliser immédiatement. La désorganisation inhérente au rétablissement de la République n'explique pas à elle seule la prolongation du séjour des Vietnamiens en

⁹²³ Cf. <http://travailleurs-indochinois.org/>, site déjà cite.

⁹²⁴ Cf. **ADR 437 W 208** : Travail et emploi. Main-d'œuvre étrangère : contrôle. Courrier du cabinet du Préfet du Rhône, n°3499, adressé au secrétariat départemental de la main-d'œuvre du Rhône, 6 juin 1946. Nous soulignons.

⁹²⁵ *Ibid.* Courrier du secrétariat départemental de la main-d'œuvre du Rhône, relatif à l'apprentissage et à l'emploi de la main-d'œuvre indochinoise, au cabinet du Préfet du Rhône, le 12 juin 1946. Nous soulignons.

France. Même si elle n'atteint d'abord les expatriés que sous la forme de vagues rumeurs, la nouvelle de la proclamation de l'indépendance du Vietnam, par Hô Chi Minh le 2 septembre 1945, dans l'anarchie que suscite le départ des troupes d'occupation japonaises, ne manque pas de susciter l'inquiétude du gouvernement français. Tandis qu'un corps expéditionnaire est dépêché pour rétablir la situation, et ramener les colonies indochinoises dans le giron de « l'Union française » en voie de constitution en lieu et place de l'Empire, les rapatriements sont repoussés *sine die*.

Aussi, de manière de plus en plus prononcée, aux griefs des ONS à l'égard de l'administration au regard de leurs conditions de vie et de travail, vient se surajouter l'opposition à l'État oppresseur, qui empêche l'indépendance nationale.

À l'instigation de la Délégation générale, les cantonnements vietnamiens saluent à leur manière la nouvelle République : à compter de septembre 1945, en même temps que le drapeau tricolore, ils hissent au matin le drapeau rouge étoilé. Après quelques mois de flottement, qui correspondent à une phase de négociations entre Hô Chi Minh et le général Leclerc, les autorités françaises choisissent de riposter. La Délégation générale des Vietnamiens en France est dissoute, tandis que les forces de l'ordre interviennent régulièrement dans les cantonnements pour empêcher les ONS de saluer l'étendard d'un mouvement nationaliste, à l'origine de l'engagement de la IV^e République dans une « sale guerre » coloniale à compter de 1946.

Thieu Van Mûu nous a longuement évoqué l'opiniâtreté avec laquelle lui et ses camarades ont cherché à marquer leur solidarité avec le Viet Minh :

« Après la déclaration d'indépendance du Vietnam, dès ce moment là, on a le drapeau [vietnamien]. Au début on a deux drapeaux. Quand même, on est en France, donc on met le drapeau français... Mais à côté : le drapeau vietnamien. [...] Quand les Français sont retournés au Vietnam, hé ben, ils nous ont interdit de hisser le drapeau vietnamien, hein. Mais on le met quand même. Alors une fois, ils l'ont descendu, ils l'ont pris, et ils s'en vont... Les CRS, hein, enfin les gendarmes quoi. Et après, nous, on en met un autre. Et ainsi de suite. Et après, une fois, les gendarmes viennent, et ils coupent comme ça le drapeau [le mât]. Mais après, nous avons remis un drapeau. Ça a été comme ça, toujours pareil, toujours pareil, on mettait le drapeau, eux venaient l'enlever. C'est après 1945, hein, pas avant. »

[Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l'arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux]

Quelques notes d'archives attestent que ce jeu du chat et de la souris s'est poursuivi de longues années. Au cours de l'été 1949, un commissaire évoque par exemple une intervention à laquelle il a dû procéder – sans qu'on sache s'il évoque le cantonnement indochinois de Décines (63^e compagnie) ou celui de Thieu Van Mûu (47^e compagnie), stationné à Villeurbanne :

« Comme suite à ma communication téléphonique de ce matin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que sur réquisition du Chef de légion des travailleurs indochinois, mon service a été amené à intervenir dans le cantonnement de la 63^e compagnie à Villeurbanne, pour faciliter l'enlèvement du drapeau vietnamien qui avait été hissé à un mât de fortune, à côté du drapeau

français, à l'occasion de l'anniversaire de l'insurrection du peuple indochinois⁹²⁶. »

Le caractère non-violent des prises de position des ONS en soutien de leurs compatriotes contribue semble-t-il initialement à une certaine modération de la part des autorités. Tout se passe comme si, dans l'attente d'un rétablissement de l'ordre au Vietnam, les pouvoirs publics jugeaient bon de prévenir les incidents par la mise au travail des TI, dont l'oisiveté expliquerait leur soutien aux indépendantistes. Le ministère de l'Intérieur réaffirme dès lors une ligne de conduite, dont les attendus sous-jacents, qui lient l'adoption de comportements politiques satisfaisants aux yeux des autorités et mise au travail, ne sont pas sans évoquer certains slogans du régime de Vichy :

« Les circonstances n'ont pas permis que [le] rapatriement [des ONS] soit porté jusqu'à son terme et à l'heure actuelle, 12000 d'entre eux séjournent encore sur le territoire métropolitain. La Direction des travailleurs indochinois du Ministère de la France d'Outre-mer a reçu mission de mettre ces travailleurs au service de l'Economie nationale en s'efforçant de leur procurer des emplois principalement dans l'industrie et dans l'agriculture. Cette pratique offre l'avantage d'alléger les charges du budget de l'État, ces travailleurs indochinois pouvant alors participer aux dépenses de leur entretien. D'autre part, notre économie voit ainsi mettre à sa disposition une main d'œuvre qui lui manque à un point tel que le ministère du Travail a du négocier l'introduction massive de travailleurs étrangers en France. Il serait paradoxal d'importer de la main-d'œuvre alors qu'on n'utiliserait pas celle qui est déjà sur notre sol.

Certes, je n'ignore pas que les incidents qui se sont produits récemment ont pu inciter certains d'entre vous à manifester quelque inquiétude. Mais on ne saurait admettre que ces travailleurs restent inemployés d'autant plus que ce sont précisément ceux d'entre eux qui sont livrés à l'oisiveté qui ont provoqué ces incidents. L'expérience a prouvé au contraire que ces Indochinois mis au travail se comportaient d'une manière satisfaisante⁹²⁷. »

Cette attitude paternaliste, typique *in fine* des pratiques coloniales, ne manque pas toutefois de soulever des récriminations, au sein même de la DTI (l'ex-MOI), quant aux prétentions dont font montre les « indigènes » à protester contre la politique conduite par le gouvernement français. Une certaine rancœur, teintée de préjugés racistes transparaît par exemple de cette circulaire interne, qui concerne le personnel administratif français de la Légion indochinoise stationnée dans l'agglomération lyonnaise :

« Notre service a la charge d'assurer à la fois l'administration et la discipline des cantonnements de travailleurs indochinois. Nous savons fort bien qu'en ce qui concerne la discipline, nos agents ne disposent d'aucun moyen matériel efficace depuis que l'organisation générale des TI n'a plus aucune forme militaire [...]. Nous ne pouvons pas admettre que les TI aient la prétention d'intervenir en quoi que ce soit dans la vie politique du pays, et qu'il s'agisse de manifestations se produisant à l'extérieur du cantonnement, organisées par eux ou auxquelles ils participent, ou bien qu'il s'agisse encore de manifestations organisées à

⁹²⁶ Cf. **ADR 437 W 149**, archive déjà citée. Note du commissaire divisionnaire au Préfet du Rhône, le 20 août 1949.

⁹²⁷ Cf. **ADR 53 W 74** : Mise au travail des travailleurs indochinois. Circulaire n°944 de M. le ministre de l'Intérieur, Direction générale de la Sécurité nationale/Direction de la réglementation des étrangers, 3^e bureau, adressée à MM. les Préfets, en date du 22 septembre 1947. Nous soulignons.

l'intérieur du cantonnement, surtout si celles-ci comportent la participation de groupements extérieurs, qu'elle qu'en soit la nature⁹²⁸. »

Si le souvenir de Vichy, et l'organisation des ONS, interdit le recours abusif à la force ou aux techniques disciplinaires militaires (ce qui ne manque pas de susciter quelque nostalgie, semble-t-il), la politisation accrue des Indochinois, et le régime d'autogestion que certains sont parvenus à imposer dans leurs cantonnements, avec l'assentiment des sous-officiers vietnamiens, sont inacceptables pour l'administration coloniale. D'espace d'isolement, le cantonnement est en effet devenu un lieu sécurisant, où règne « l'entre soi » des camarades de lutte : P. Videlier rapporte ainsi comment des ONS, pris à parti et poursuivis par des légionnaires en permission dans un cinéma de Décines, alors qu'ils huaient les informations trop partiales à leur goût sur la situation au Vietnam, ont pu échapper à leurs agresseurs grâce à l'anonymat que leur procurait la vie collective au camp⁹²⁹. De surcroît, et transgression encore plus marquée de la technologie d'isolement, ce sont ses occupants qui choisissent d'ouvrir ou non le cantonnement aux Français : si les militants syndicaux ou anticolonialistes peuvent intervenir sans grandes difficultés⁹³⁰, le personnel de la DTI connaît davantage de difficultés. Pire : ce sont eux qui reçoivent la visite d'éléments de plus en plus virulents des compagnies d'ONS, comme l'illustre ce rapport du commissaire de police de Perrache, quartier au sein duquel se situaient les locaux administratifs de la 1^{ère} légion de TI à Lyon :

« Informé que des incidents étaient survenus 47 Quai Gailleton, au siège de la 1^{ère} légion de TI, nous nous sommes rendus sur les lieux où nous avons pu trouver Mr TOURNIER Marcel, commandant de la 1^{ère} légion de travailleurs indochinois, par intérim, et son adjoint DELAGE Marc. Mr. TOURNIER nous a fait la déclaration suivante :

“A 13h50, une soixantaine de TI ont pénétré bruyamment dans mon bureau et aussitôt m'ont menacé et traité de ‘salop’, de ‘dégueulasse’, de ‘vendu’ et de ‘traître’ – ils ont crié ‘Á bas Tournier’ en me crachant à la figure. Je vous précise en outre que ces incidents proviennent d'un mécontentement provoqué par l'arrestation de plusieurs chefs du Vietnam opérée samedi dernier, et aussi par le fait que les délégués des TI sont en possession d'une note confidentielle dans laquelle j'invitais les commandants de compagnie placés sous mes ordres à montrer beaucoup de vigilance à l'égard des travailleurs qui sous divers prétextes créent des arrêts de travail et sabotent l'organisation administrative. Cette révolte semble avoir été fomentée par les délégués du Vietnam et quelques éléments trotskistes qui ont profité du jour de la fête du Têt.”

Quelques instants avant notre arrivée M. TOURNIER a reçu une communication téléphonique émanant d'un informateur qui venait d'assister à une réunion de TI à Villeurbanne. Cet informateur l'avisait notamment qu'une motion le condamnant à mort avait été votée en même temps qu'un e grève générale était sur le point d'être décidée.

⁹²⁸ Cf. **ADR 437 W 149**, archive déjà citée. Circulaire interne de la 1^{ère} légion des travailleurs indochinois, « Garantie de l'ordre public à l'intérieur des cantonnements », en date du 12 février 1948. Nous soulignons.

⁹²⁹ « Cinéma arrêté, nous sauvés dans le camp, parce qu'ils peuvent pas entrer dans le camp, ils ne savent pas qui c'est ». Cf. P. VIDELIER, *Décines...*, op. cit., p. 199.

⁹³⁰ Exemple parmi d'autres, une circulaire nous apprend « qu'à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution russe d'octobre, des travailleurs indochinois ont convié à un vin d'honneur dans leur cantonnement des représentants du Parti communiste, de la CGT et de l'Union des femmes françaises. Des allocutions exaltant “la résistance du Viet Minh en Indochine” et stigmatisant le “colonialisme” furent évidemment prononcées au cours de la réunion ». Cf. **ADR 437 W 149**, archive déjà citée. Circulaire interne classée « confidentielle » de la 1^{ère} Légion des travailleurs indochinois, en date du 21 novembre 1947.

A noter qu'à notre arrivée, nous avons trouvé dans les bureaux de M. TOURNIER MM STAROGLIA responsable des groupes de langue à l'UD des syndicats cégétistes et LANGLOIS, secrétaire permanent à l'UD⁹³¹. »

Cette pièce d'archive s'avère intéressante à plus d'un titre. En premier lieu, elle atteste de l'ébauche d'une convergence des luttes, qui lient organisations syndicales et politiques françaises (CGT et PCF en tête, mais aussi « *éléments trotskystes* ») aux ONS Vietnamiens. En effet, l'emboîtement de la lutte anticoloniale à la « guerre froide » que se livrent les camps proaméricain et prosoviétique conduit les organisations ouvrières communistes à épouser la cause des TI, et réciproquement.

Les archives de l'Union départementale de la CGT, conservées à l'Institut d'Histoire sociale du Rhône, présentent ainsi de nombreuses traces de la convergence des luttes sociales pour l'amélioration des conditions ouvrières, et des luttes politiques contre le colonialisme.

En janvier 1947, le comité général de l'UD demande par exemple à la CGT « *d'user de toute son influence pour obtenir du Gouvernement [...] la reprise immédiate des négociations avec le gouvernement du Wiet-Nam [sic], l'arrêt des opérations militaires et la rupture avec le gouvernement fantoche de Cochinchine [celui de l'empereur Bao-Dai, chef d'un régime francophile installé dans la partie sud des trois ky]* ». Il réclame parallèlement « *le rapatriement rapide des travailleurs Vietnamiens [sic] stationnant encore sur le sol métropolitain contre leur gré* », et demande au « *peuple français de suivre attentivement l'évolution de leurs frères Wiet Namiens [sic] et assure ces derniers de toute la solidarité agissante de tous les travailleurs français⁹³²* ».

Parallèlement, les travailleurs vietnamiens participent aux premières des grèves massives qui marqueront l'année 1947 – et précipiteront le passage du PCF dans l'opposition jusqu'en 1981 : un communiqué du 10 janvier du Comité directeur de l'UD du Rhône se félicite par exemple de la « *combativité des travailleurs : OTL – Cheminots / Femmes – jeunes – Nord-Africains / Vietnamiens⁹³³* ». La CGT s'engage aux côtés des ONS, notamment pour faire respecter le droit de grève de ces travailleurs : lors du 3^{ème} Congrès de l'UD, en juin 1948, le camarade Staroglia rend compte de l'activité des « groupes de langue » qu'il anime, qui correspondent aux groupes « MOI »... c'est-à-dire ici de « main-d'œuvre immigrée », que le PCF avait mis en place dans l'entre-deux-guerres, afin de favoriser l'action militante de travailleurs privés dans les faits de droits politiques et syndicaux. La « Commission intersyndicale des Vietnamiens » figure parmi les groupes les plus actifs (il tient deux réunions mensuelles à la Bourse du travail), et mène la « *lutte contre l'arrestation des délégués, contre les sanctions et renvois pour faits de grève (à Tarare et à Neuville)⁹³⁴* ».

Mais le rapport de police concernant l'intervention musclée des TI dans les locaux de la 1^{ère} légion des travailleurs indochinois tend également à montrer que la situation devient proprement ingérable pour les autorités. La politisation des ONS, comme la délégitimation,

⁹³¹ Cf. Rapport du commissaire de la Police du quartier de Perrache au commissaire divisionnaire central, transmis à la Préfecture du Rhône, en date du 10 février 1948.

⁹³² Cf. **IHS 69** : Union départementale du Rhône (1944-1947). Résolution du comité général élargi de l'UD des syndicats confédérés du Rhône, réuni à la Bourse du travail, salle des Conférences, en date du 9 janvier 1947, et communiqué à la presse avec prière d'insérer.

⁹³³ *Ibid.* Compte-rendu du comité directeur de l'UD du Rhône, le 10 janvier 1947.

⁹³⁴ *Ibid.* Rapport d'activité de la commission des groupes de langue, présenté par STAROGLIA devant le 3^{ème} Congrès de l'UD du Rhône (janvier 1948).

(consécutives au souvenir encore brûlant des camps nazis⁹³⁵) des méthodes d'internement auxquels ils sont soumis, confère au stationnement en France de ces hommes, de plus en plus regardés par l'administration comme des agents de « l'ennemi », un caractère hautement indésirable.

Une sortie « forcée » des cantonnements

Non sans un certain paradoxe, à la fin des années 1940, le durcissement des positions réciproques des TI et de l'administration française conduit à l'adoption de positions qui pourraient apparaître comme incompréhensibles. Pour le dire rapidement, ce sont désormais les autorités françaises qui tentent de déloger par la force de leurs cantonnements des Vietnamiens, qui paraissent disposés à ne pas en sortir. Dans son récit militant sur l'histoire de la mobilisation des ONS en France, Nguyen Dinh-Lam date le changement de stratégie à l'égard des mobilisations indochinoises de 1948 :

« Le 31 janvier 1948, les colonialistes français ont envoyé les CRS encercler les cantonnements des travailleurs MOI pour saisir le drapeau vietnamien, et arrêter 126 délégués, et emmener avec eux au camp interdit Bias [à Sainte-Livrade, Lot-et-Garonne], puis les déporter au Vietnam. Le nombre total de délégués arrêtés était de 2734 personnes du 31 janvier 1948 au 31 mars 1949. Le 27 octobre 1948, les travailleurs de la MOI avaient observé à nouveau une grève de la faim et imprimé 60 000 tracts et collé 6000 papillons avec les mots d'ordre en français : “À bas la guerre d'Indochine. Arrêtez la guerre colonialiste. Retrait immédiat du corps expéditionnaire. Travailleurs à peau jaune, travailleurs à peau noire, travailleurs à peau blanche, sont tous des exploités. Camarades métallos, cheminots, dockers, marins, refusez de travailler pour la guerre d'Indochine. [...] Indépendance totale du Vietnam !”.

Devant la volonté indomptable et révolutionnaire des travailleurs de la MOI, le gouvernement français n'avait qu'une solution : envoyer de force tous les travailleurs vietnamiens au Vietnam pour mettre fin à la lutte des travailleurs vietnamiens en France⁹³⁶. »

L'opposition des TI au « rapatriement » opéré par les autorités françaises repose donc sur le fait que celui-ci prend plutôt la forme d'une « déportation », qui vise avant tout les *leaders* de la contestation vietnamienne en France, afin de décapiter ce dernier. De fait, les « bénéficiaires » de ces mesures de rapatriement sont internés en France comme au Vietnam,

⁹³⁵ De nombreux tracts de militants vietnamiens ne se privent pas de souligner l'analogie, et affirment par exemple que « *les méthodes employées par le gouvernement français ne diffèrent point de celles des nazis* ». Cf. **ADR 437 W 149**, archive déjà citée. Tract de protestation émis par l'AG des travailleurs vietnamiens de Lyon et environs, réunis le 29 octobre 1949, à la suite des opérations menées au cours de la nuit précédente dans les cantonnements du Rhône, en vue de l'arrestation de 28 travailleurs « *déserteurs susceptibles d'être hébergés irrégulièrement dans une formation autre que leur compagnie d'origine* », appelés à être dirigés vers le camp Liautey à Marseille (note du service du cabinet du Préfet n°5534, émise le 28 octobre 1949).

⁹³⁶ Cf. Nguyen DINH-LAM, « Lutte, Union et Entraide... », déjà cité, p. 7.

voire exécutés à leur retour dans la « mère patrie » par les agents du régime « sudiste » de Bao Dai⁹³⁷, farouchement opposé au Viet Minh marxisant.

C'est pour dénoncer ce contexte sous-jacent des « rapatriements » organisés à compter de 1948 qu'un tract imprimé par l'AG des travailleurs vietnamiens de Lyon, tout en réactivant la phraséologie assimilant les pratiques du gouvernement français à celles des occupants allemands durant la guerre (il parle de « *monstrueuses rafles* », et de « *procédés dignes de la Gestapo* »), entend dénoncer l'illégitimité des

« [...] *mesures policières du gouvernement français, qui multiplie contre les travailleurs vietnamiens, dont le but est de décapiter le mouvement de lutte des travailleurs vietnamiens en France [...] [et de] tout rapatriement des travailleurs vietnamiens à l'heure actuelle, qui n'est qu'en réalité la déportation de ceux-ci dans les camps de travail forcé de la zone occupée par les troupes françaises au Vietnam; ce rapatriement n'est possible qu'avec la cessation des hostilités au Vietnam*⁹³⁸. »

Malgré le soutien continu des organisations communistes, comme en atteste le succès d'une pétition de la CGT organisée à l'usine TASE pour protester contre les « *arrestations arbitraires de deux travailleurs vietnamiens*⁹³⁹ », les arrestations et les rapatriements forcés se multiplient sans relâche. En 1950, onze ans après l'ordre de réquisition qui a motivé leur arrivée en France, la plupart des ONS a été réexpédiée au Vietnam, à la faveur de la reconnaissance de l'indépendance par la France de l'État fantoche dirigé par Bao Dai⁹⁴⁰.

Cependant, il est intéressant de noter que les réticences des ONS de l'ancienne MOI à se laisser « rapatrier » reposent aussi sur des motivations plus personnelles : à la force de l'engagement collectif, qui donnait sens à la prolongation de leur séjour en France, certains avaient ajouté des attaches plus sentimentales.

« *J'ai grandi à Thiers, et il y avait avec mon père quelques-uns de ses anciens camarades. [...] Mais mes parents avaient déménagé, ils s'étaient rencontrés à Roanne, ils travaillaient à l'usine Rhône Poulenc, la compagnie de mon père était affectée à une usine de textile artificiel, et ils étaient une quinzaine, comme lui, à s'être mariés avec des Françaises. [...] Ils sont passés entre les mailles du filet, et ils ont fait leur vie ici, quoi, discrètement. »*

[Joël Pham, 57 ans, né en 1951, chef d'une entreprise de nettoyage, habitant Oullins, descendant d'un travailleur indochinois de la 30^e compagnie de la MOI]

« [Une femme de la « Grande cité » TASE ayant accouché d'un enfant, conçu avec un TI, rapatrié entre-temps], *ma maman dit qu'il faut baptiser cet enfant, parce qu'à l'époque, s'il n'était pas baptisé, toute la cité saurait tout, et bon...* [Alors que le curé de la paroisse refuse de procéder à ce sacrement, en raison de l'état de concubinage dans lequel vivaient les deux amants], *ma maman, elle a dit qu'elle connaissait des sœurs, [à l'extérieur de la Cité]. Donc on a fait baptiser le gosse là-bas. Mon papa était parrain, et moi marraine. Et puis après, ils*

⁹³⁷ La possession d'une photo d'HO CHI MINH, ou d'une carte de la CGT dans les effets personnels, valait *a minima* l'emprisonnement, mais semble avoir généré également des exécutions sommaires. Cf. Dzù LÊ-LIEU, *Les hommes des trois Ky...*, déjà cité.

⁹³⁸ Cf. **ADR 437 W 149**, archive déjà citée. Tract dactylographié, reproduisant la résolution de l'AG des travailleurs vietnamiens, en date du 3 décembre 1949.

⁹³⁹ *Ibid.* Pétition de la CGT de l'usine TASE, le 21 février 1949.

⁹⁴⁰ Rappelons qu'à partir de 1950, la France « assiste » ce qu'on appellera bientôt le Vietnam du Sud dans la guerre que cette puissance mène contre le gouvernement d'HO CHI MINH et la guérilla vietminh transfrontalière. Si les accords de Genève reconnaissent l'existence de deux États souverains en 1954, et scellent le retrait de la France, la région connaîtra un conflit latent jusqu'en 1963, date à laquelle les historiens font généralement débiter la « guerre du Vietnam », qui ne s'achèvera qu'en 1975.

ont fait un dîner, et il y avait une vingtaine de vietnamiens, et c'est là qu'on a sympathisé [avec M. Thieu], et après il a été reçu dans ma famille. [...] Et de fil en aiguille... [...] C'est comme ça qu'on s'est marié. Mes parents lui ont juste dit : "Vous ne l'emmenez pas au Vietnam tant qu'on est en vie". [...] Maintenant, c'est lui qui ne veut plus y aller ! »

[Denise Thieu, 74 ans, née en 1934, habitant la « Grande Cité » TASE de 1934 à 1951]

Même si ces liaisons n'ont pas toujours empêché que ne s'opèrent les « rapatriements » forcés, ils ont constitué un mode de sortie des cantonnements pour un nombre non négligeable d'anciens travailleurs de la MOI⁹⁴¹, puisqu'on estime entre 3 000 et 4 000 le contingent d'ONS à s'être fixés en France à la charnière des années 1940-1950. Comme pour bon nombre d'immigrés, l'idée d'un séjour provisoire cède le pas peu à peu au constat d'un exil définitif, comme l'évoque madame Thieu, quand elle raconte les raisons de la naturalisation de son époux, au milieu des années 1950, symbole de son intégration à la société d'accueil :

« En 1954, c'est la secrétaire de mairie [de Vénissieux] qui m'appelle, en disant : "Madame Thieu, votre mari n'est plus protégé français, et à tout moment, les enfants [nés en 1952 et au début de l'année 1954] n'ayant pas de nationalité... Parce qu'à l'époque, je n'avais pas fait faire des papiers comme quoi... [...] Bon, on n'avait pas la notion des papiers à conserver, et quoi faire au cas où... [...] Alors à l'époque, on avait entrepris les démarches pour la maison. Par Marius Berliet, il avait lancé une annonce comme quoi il allait y avoir des pavillons qui allaient se monter [...]. Au même moment, c'est la chute de Diên Biên Phû, la paix est signée, et là, on s'aperçoit qu'il faut être français pour avoir un prêt. Alors je lui ai dit : "bon, il n'y a pas le choix, il ne faut pas se voiler la face, hein". [...] Parce qu'en 1954, c'est simple, il n'est plus protégé français. Alors moi : "Soit tu pars, soit tu restes. Si tu restes avec une carte de séjour, tu devras la renouveler, bon...". Alors avec lui, [...] je n'ai pas fait de détails, hein [...]. Peut-être qu'à l'époque, [la naturalisation] c'était plus facile que maintenant. Mais on a eu après le crédit, et en 1956, on emménageait ici [dans le quartier Charréard, à Vénissieux] »

[Denise Thieu, 74 ans, née en 1934, habitant la « Grande Cité » TASE de 1934 à 1951]

Assez symboliquement, c'est l'accès à la propriété de son logement qui inscrit M. Thieu dans la démarche d'acquisition de la nationalité française. Déjà père de deux enfants, employé bien considéré dans l'usine Berliet, où il milite à la CGT, et ayant quitté son pays depuis plus de quinze ans en 1954⁹⁴², ce choix apparaissait pour lui comme celui de la raison.

Conclusion de partie

À travers les trois études de cas qui viennent d'être présentées transparaît donc en filigrane un modèle de logement contraint, réservé aux « allogènes », qu'ils soient d'origine

⁹⁴¹ Notons toutefois que ce n'est pas le cas de M. THIEU, comme il l'explique dans son autobiographie : « Quand j'ai quitté le cantonnement à la levée de la réquisition provisoire, en 1948, mademoiselle Angélie m'avait fait un certificat d'hébergement ; sinon je n'aurais pas pu quitter le cantonnement ». Cf. THIEU VAN MÛU, *Un enfant loin de son pays...*, op. cit., p. 104.

⁹⁴² Comme pour bon nombre d'exilés, il lui faudra attendre les années 1980 pour renouer contact avec son pays d'origine.

étrangère ou « indigènes coloniaux ». L'intérêt de leur présentation juxtaposée, au-delà des éclairages historiques que chacun d'entre eux apporte plus spécifiquement sur une séquence chronologique de l'histoire de l'immigration en France (la Première guerre mondiale, l'entre-deux-guerres, la Seconde guerre mondiale), réside dans les lignes de continuité que cet exposé révèle alors nettement.

Technologie de gestion de l'immigration, le cantonnement renvoie en effet à une même entreprise de réduction à leur seule force de travail de « non nationaux », dont l'appoint s'avère régulièrement nécessaire à la bonne marche de l'économie. Objets de toutes les méfiances, d'une hostilité latente qui s'arrime à des préjugés et des stéréotypes xénophobes ou racistes, les travailleurs migrants sont maintenus dans une situation « d'entre-deux », à part, à l'écart de la société d'accueil comme de celle d'origine, dont ils sont bien évidemment coupés. C'est ce rappel permanent du caractère provisoire de leur installation en France qu'incarnent les cantonnements, du point de vue des autorités publiques ou des employeurs, mais peut-être aussi de leurs voisins français, voire des « allogènes » eux-mêmes qui y demeurent confinés.

Cependant, la fonction coercitive attachée à ce mode de logement contraint, et qu'illustrent les pratiques disciplinaires militaires qui y sont associées à l'origine, n'empêche pas des appropriations des portions d'espace dans lesquelles les occupants des cantonnements sont relégués. Par-delà les épreuves que ces lieux incarnent, des investissements plus ou moins prononcés, qu'ils soient matériels ou affectifs, immédiats ou décalés dans le temps, confèrent, pour leurs anciens occupants, une valeur singulière à ces logements – qui ont pu incarner, dans une perspective transgénérationnelle notamment, une porte d'entrée vers la France.

3/ DES APPROPRIATIONS PLURIELLES DES CANTONNEMENTS

Investissements individuels et familiaux d'un habitat isolé et réappropriations mémorielles d'un phénomène urbain révolu

Enjeux et présentation de la partie

Après avoir établi dans la première partie les motivations multiples qui avaient contribué à l'institution et à la légitimation du cantonnement de travailleurs, la seconde partie a mis en lumière les failles qui ont progressivement fissuré l'efficacité d'un modèle de technologie coercitive, et précipité la délégitimation de son recours. L'exemple des groupements « allogènes » de Saint-Fons/Vénissieux soulignait dans cette optique la perméabilité du dispositif, à travers l'exposé des modalités de contournement du modèle, tant par les travailleurs assignés à résidence dans les baraquements, que par les gestionnaires de ces derniers. Le cas de Salaise posait quant à lui plus spécifiquement la question du recyclage des cantonnements, à travers la démonstration d'une captation de l'héritage du logement contraint de guerre par le patronat local. La mutation du modèle se donnait à voir à travers l'émergence progressive d'une « petite cité », réservée aux ouvriers étrangers et à leurs familles. L'intégration de ce site à une politique d'entreprise de logement, à même d'entretenir par elle-même une logique ségrégationniste incorporée par les employés de l'usine, rendait caduque les pratiques disciplinaires et le mode de gestion militarisé caractéristiques des cantonnements initiaux. Enfin, l'étude des camps vietnamiens implantés au cours de la seconde guerre mondiale à l'est de l'agglomération lyonnaise, rendait compte de l'incapacité de la technologie du cantonnement à poursuivre ses objectifs, à travers l'étude des mouvements de protestation initiés parmi les travailleurs indochinois. L'épuisement (relatif) d'un modèle de logement contraint réservé aux immigrants pouvait se lire dans la capacité de ses occupants à l'instrumentaliser pour leurs propres fins.

Poursuivant la même perspective de « tenir ensemble une analyse de la conception et de l'usage de l'espace urbain⁹⁴³ » concernant cet habitat militaro-industriel, nous souhaitons traiter, dans cette troisième partie, des formes d'appropriation qu'ont pu susciter⁹⁴⁴ ces cantonnements par leurs habitants, ou qu'ils ont généré ultérieurement parmi d'autres groupes sociaux – notamment les descendants des occupants de ces logements.

Là encore, ces formes recouvrent une grande diversité à l'aune de nos terrains d'enquête. Si les sites « militaires » de Saint-Fons/Vénissieux, ou de Villeurbanne/Vaulx-en-Velin, se sont plutôt prêtés à des séjours masculins, et sont marqués par les trajectoires de sortie de leurs résidents, les cantonnements de Salaise, par le caractère familial et plurigénérationnel de leur peuplement, ont été fortement investis par leurs habitants, tant dans leurs parties privatives qu'au prisme de l'espace public qui les environnait. Parallèlement à ce *distinguo* d'importance, qui légitime la focalisation de cette partie sur le site salaisien, l'ensemble de nos terrains d'enquête ont été traversés, suivant des temporalités propres, par des entreprises de réappropriation mémorielle des lieux, qui faisaient suite aux processus d'occultation et d'oubli qui les a globalement touchés depuis la Seconde guerre mondiale. Du fait de l'éloignement chronologique, les habitants des cantonnements sont rarement à l'initiative de ces processus de patrimonialisation collective, qui relèvent parfois de leurs descendants, parfois de collectifs associatifs ou de démarches officielles des autorités locales. À travers la présentation de ces mécanismes variés d'appropriation (spatiale ou mémorielle), nous pouvons voir se cristalliser dans cette troisième partie des enjeux qui dépassent le cas particulier des cantonnements, puisqu'ils touchent aux capacités et aux ressources – inégalement réparties – à disposition des différents groupes sociaux, dans les processus de valorisation des lieux de vie ou de mémoire.

I) Ainsi, nous traiterons dans un premier temps la façon dont les modes d'appropriation des cantonnements de Salaise, du temps de leur habitat, relèvent d'une culture ouvrière spécifique, qui s'est développée sur le mode de l'« entre soi » contraint. La construction de ces représentations unificatrices, qui relient les familles des cantonnements à une identité commune, et globalement partagée, s'articule en effet en premier lieu au processus originel de mise à l'écart d'une population spécifique, majoritairement ibérique. Nous verrons à cet effet que la façon dont celle-ci a investi les lieux n'a pas manqué de reproduire localement, même

⁹⁴³ Cf. Ola SÖDERSTRÖM, 1997, « Composer avec l'espace de l'urbanisme patronal : notes sur la construction des identités dans les cités d'entreprises », *Géographie et Cultures*, n°22, p. 96. Dans cette recherche sur l'urbanisme patronal d'Ugine, Ola SÖDERSTRÖM indique l'importance du temps dans *l'appropriation*, par ses locataires-salariés, d'un espace conçu a priori pour attribuer une place désignée à chaque classe.

⁹⁴⁴ A propos des corons miniers du Nord de la France, Olivier SCHWARTZ explique que « cette rappropriation défensive du territoire fut, elle aussi, un facteur décisif d'enracinement : c'est par elle que le groupe s'est constitué en sujet actif de sa vie sociale, et que chacun de ses membres, arrimant sa vie à toute la communauté, pouvait reconquérir des forces et une identité » Cf. Olivier SCHWARTZ, 1990, *Le monde privé des ouvriers*, Presses Universitaires de France, p. 72.

marginale, les effets de domination dont elle était pourtant victime à l'échelle de l'agglomération.

2) Dans un second temps, nous nous attacherons à montrer combien les mémoires relatives aux différents sites de cantonnement se révèlent elles aussi spécifiques. D'une part, elles se construisent dans un déficit de légitimité alimenté par plusieurs sources – l'amnésie collective de la nation française sur l'histoire de son immigration, les conditions socio-historiques de chacune des migrations prises en compte, ou la variété des facteurs qui ont conduit à l'acte migratoire⁹⁴⁵. D'autre part, les entreprises d'investissement mémoriel se construisent très souvent « hors les murs » car l'habitat des classes populaire, contrairement à celui des classes supérieures⁹⁴⁶, fait souvent les frais de politiques – publiques ou privées – de démolition et de « rénovation urbaine ». À cet égard, nous pouvons remarquer que les justifications traditionnelles de ces dispositifs, sous-tendues par la volonté affirmée d'effacer une forme d'habitat prétendument responsable de situations sociales difficiles, ne parviennent pas à légitimer la destruction des cantonnements salaisiens, tant ces derniers renvoyaient, pour partie au moins, à l'idéal pavillonnaire. Aussi, c'est plutôt dans une perspective de projet implicite de dispersion tant matérielle que symbolique de ces populations qu'il faut comprendre la disparition physique des cantonnements, comme nous l'avons vu précédemment. Et c'est donc quasiment sans supports matériels pour pouvoir les étayer que les processus de remémoration de leur existence et de perpétuation de leur souvenir, prennent corps jusqu'à nos jours. Même la persistance de traces physiques, comme nous l'avons constaté dans l'est de l'agglomération lyonnaise⁹⁴⁷, n'empêche pas l'absorption des cantonnements dans la banalité d'un paysage de banlieue, à travers la réaffectation de l'usage de ces bâtiments, qui finissent par ne plus se distinguer de leur environnement, et dont les occupants actuels ignorent toute l'histoire.

Aussi, la persistance de mobilisations ténues et fragiles autour de l'entretien du souvenir de ces modes d'habitat constitue en soi un petit « miracle social », dont il convient d'expliquer, lorsqu'on le constate, les tenants et aboutissants.

⁹⁴⁵ Cf. David LÉPOUTRE, Isabelle CANNOODT, 2005, *Souvenirs de familles immigrées*, Odile Jacob, p. 129-138.

⁹⁴⁶ Sur ce point, voir par exemple Michel PINÇON, Monique PINÇON-CHARLOT, 2007, *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Editions du Seuil, 294 p.

⁹⁴⁷ Cf. *supra*, § 2.3.2.1.

3.1 – Salaise ou la construction d'un « entre soi » contraint

Certains chercheurs ont, en leur temps, discuté la notion de « culture ouvrière », à leurs yeux trop globalisante et naturalisante pour rendre compte d'une réalité plus complexe et plus éclatée qu'elle n'y paraissait⁹⁴⁸. On pourrait de la même manière évoquer le pluriel et la diversité des « entre soi » ouvriers, tant la politique de segmentation conduite par les entreprises industrielles paternalistes s'est traduite spatialement par l'émergence d'une stratification et d'une hiérarchisation dans les modes de logement offerts aux personnels des usines. Mais lorsque l'on interroge les enquêtés salaisiens sur les pratiques quotidiennes dans leur logement et dans les cantonnements, il ressort de façon saillante que ses habitants se sont très fortement approprié cet espace. On retrouve fréquemment dans les discours l'évocation d'une vie ancrée, d'une grande sociabilité donnant naissance à un puissant « entre soi », dont le ciment résidait pour partie dans la contrainte d'habiter ici et pas ailleurs.

Ce sont cet « entre soi » et les formes d'appropriation auxquelles il a donné lieu que nous souhaitons interroger ici. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux pratiques spatiales et sociales quotidiennes, autour des maisons et des jardins, aux sociabilités et à l'économie informelle développées dans les cantonnements (3.1.1). Puis nous verrons comment cet entre soi s'est trouvé renforcé par des relations segmentées et parfois hostiles avec le reste de l'agglomération (3.1.2). Nous montrerons enfin comment la division socio-spatiale extrême de l'espace des usines chimiques, à l'origine de cet entre soi et de l'enfermement qu'il a pu susciter, a été par certains côtés reproduite par le groupe social majoritaire dans les cantonnements, au détriment de « ses » propres composantes minoritaires (3.1.3).

3.1.1 – Une appropriation du cantonnement par les pratiques quotidiennes

A l'écoute des enquêtés, on constate qu'il y a eu relativement peu de mobilité au sein des cantonnements : certains évoquent le départ de telle ou telle famille, parfois pour un retour au pays, parfois pour un changement de région et d'activité. D'autres évoquent un déménagement de leur propre foyer, rarement plus, et généralement pour occuper un logement voisin plus grand devenu vacant. Mais il semble qu'un « noyau dur » de familles ait occupé vingt ou trente années consécutives la même maisonnette. De cette stabilité

⁹⁴⁸ Cf. par exemple Michel VERRET, 1972, « Sur la culture ouvrière - À propos d'un livre de Hoggart », *La Pensée*, n°163, p. 11-33, ou Olivier SCHWARTZ (entretien avec), 1995, « La culture ouvrière », *Sciences Humaines*, hors série n°10.

exceptionnelle, qui s'explique en grande partie par les politiques de logement mises en œuvre par les usines chimiques, est résulté un très fort ancrage dans ces lieux, que les familles se sont progressivement appropriées⁹⁴⁹. D'ailleurs, lorsque les enquêtés évoquent le cantonnement dans son ensemble, ils parlent assez volontiers de *baraques* pour signifier le niveau de confort qui leur avait été réservé dans l'espace géré par les usines. Mais lorsqu'ils parlent de leurs pratiques d'habitat, ce sont vraiment de *maisons* dont il est question. On y découvre un espace domestique bricolé, aménagé et parfois étendu pour pouvoir contenir des familles nombreuses dans un petit espace. On y entend les ruses du quotidien pour s'accommoder de l'eau potable à la fontaine ou de l'absence de pièces sanitaires. On y perçoit l'utilisation de toutes les ressources pour nourrir et faire vivre une grande maisonnée dans une économie quasiment sans argent. On y note enfin certains marquages culturels symboliques à l'occasion des événements, des fêtes et des célébrations.

Outre les entretiens, nous disposons d'un matériau riche avec la collection de photos familiales constituée par le Comité d'entreprise de l'usine chimique dans les années 1990⁹⁵⁰. Il s'agit de clichés non systématiquement datés, mais que l'on peut approximativement situer dans une période comprise entre l'immédiat avant-guerre des années 1930 et le courant des années 1950. Nous y aurons recours pour compléter nos propos, tant leur observation s'avère significatif de l'espace vu par ses habitants, et des traces de son appropriation.

3.1.1.1 – Maisons et jardins, ou l'intime reconstruit

Dans la seconde partie de ce rapport, nous avons décrit l'environnement industriel nuisant des cantonnements salaisiens⁹⁵¹. Nous souhaitons insister ici sur la manière dont ses habitants, au-delà des contraintes d'emplacement ou de promiscuité, ont reconstruit de l'intimité pour faire de ce lieu isolé et malsain un véritable « chez eux ».

Une disposition rudimentaire du logement, une organisation élaborée pour l'occuper

L'analyse des pratiques d'habitat des enquêtés fait ressortir, en premier lieu, les « bricolages du quotidien » pour occuper un espace trop petit et pour le moins rudimentaire. Les descriptions de l'intérieurs des logements donnent souvent à voir une occupation

⁹⁴⁹ Dans leur introduction au chapitre « Quartier, lieu investi », plusieurs spécialistes de recherches urbaines rappellent que « le rapport au quartier dépend largement des caractéristiques sociales et démographiques des habitants et évolue avec l'histoire des individus et des groupes. Les modes d'investissement que les individus développent dépendent de leurs pratiques, de leurs représentations, mais aussi très largement de leur parcours de vie ». La relative homogénéité de ces parcours en ce qui concerne les habitants des cantonnements, comme la longue durée de leur présence, favorisent ainsi les stratégies d'appropriation des lieux. Cf. Barbara ALLEN, France GUÉRIN-PACE, Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Sonia LEHMAN-FRISCH et Thierry RAMADIER, 2007, « Le quartier, un lieu investi – Introduction », dans J.Y. AUTHIER, M-H BACQUÉ, F. GUÉRIN-PACE (dir), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, p.102.

⁹⁵⁰ Nous renvoyons sur ce point à l'introduction. Nous reviendrons ultérieurement sur les conditions de constitution de cette collection (cf. *infra*, § 3.2.1.1).

⁹⁵¹ Cf. *supra*, § 2.2.3.1.

maximale des pièces et une « soif d'espace⁹⁵² », de sorte de pouvoir accueillir des familles comptant fréquemment quatre enfants et plus. Les chambres sont souvent meublées de plusieurs lits, eux-mêmes occupés par deux enfants et plus, comme en témoignent plusieurs enquêtés :

« Nous, on avait trois pièces de ce côté, trois pièces de l'autre donc ça faisait six pièces. On était sept enfants. Mes parents avaient une pièce. Moi je couchais avec ma sœur. On passait d'une pièce à l'autre, comme ça. Il n'y avait pas de couloir. [...] Moi je dormais avec ma sœur [dans une pièce]. Mes parents dormaient ici [dans une autre pièce], et mes frères dormaient là [dans une autre pièce]. [...] Il devait y avoir deux lits dans chaque chambre. Deux lits. Je sais que mes frères, ils étaient trois non quatre. Donc il devait y avoir deux lits dans chaque pièce. Alors ils couchaient deux par deux. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« Bon là, là il y avait un lit ça c'est sûr, moi j'étais avec mon frère. Mes parents ils étaient dans c'te chambre, il y avait un lit ici là, le lit de mes parents, et il y en avait un autre là encore pour mes frères. J'avais deux frangins. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

« On était six enfants, il fallait se débrouiller à dormir. [...] Et on dormait presque tous dans la même chambre, parce qu'il fallait laisser une chambre pour les deux filles. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« On couchait c'est la vérité, moi je couchais avec mon frère dans un lit, la tête ici, moi je me mettais là, ça veut dire que bien souvent y'en avait deux à la tête et un en bas. Les matelas, c'étaient des feuilles de maïs, que mes parents faisaient. [...] C'est souvent que j'ai couché avec ma mère et mon père aussi oui. Ça oui, on a été obligé des coups bien sur, j'étais gamin quoi, mais on couchait deux par deux par chambre là. Deux par deux moi ça m'est arrivé, comme je vous le disais, les pieds dans le nez à mon frère en face. Y'avait pas de place et c'était comme ça. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

Chaque pièce elle-même n'était pas très grande, et il était fréquent que les familles nombreuses soient amenées à manger dans la pièce faisant office de cuisine. Cette suroccupation de l'espace est présente dans beaucoup de témoignages. M. Buendia raconte, par exemple, la façon dont toutes les pièces étaient utilisées par ses parents, y compris les chambres, sans aucune forme de sanctuarisation et avec une partition minimale de l'espace domestique⁹⁵³, pour stocker les biens nécessaires à la vie familiale :

« Il y avait des chambres où on était trois dedans. Et l'hiver mon père achetait les pommes de terre avec un tombereau et elles étaient sous le lit. Sous le lit, c'était plein de pommes de terre. On avait bien un cabanon, mais elles auraient gelé. [...] Toutes les charcuteries étaient pendues dans la maison avec des morceaux de bois, les saucissons, les saucisses, les jambons

⁹⁵² Nous empruntons cette expression à Nabihia BENMATI et à son étude de l'habitat informel à Constantine, dans laquelle elle constate que, par « soif d'espace », les espaces de service (salle d'eau, WC, espaces de circulation) sont « réduits au minimum et pratiquement rejetés ». Cf. Nabihia BENMATI, 2005, « Appropriation et rapport à l'espace dans l'habitat informel à Constantine », dans A. ZEGHICHE et R. HÉRIN (dir.), *Dynamiques des territoires et des sociétés*, Presses universitaires de Caen, p. 267-276.

⁹⁵³ La tripartition espace public/espace privé/pièces de service, qui caractérise la distribution des hôtels particuliers du XVIII^e siècle, a été très largement adoptée et diffusée dans l'habitat bourgeois. Dans les logements populaires du début du XX^e siècle, on retrouve plus couramment une bipartition chambres polyvalentes/espaces de service. Cf. Monique ELEB-VIDAL, Anne-Marie CHATELET, Thierry MANDOU, 1988, *Penser l'habité. Le logement en questions*, Mardaga éditeur, p. 61.

d'un autre côté. Dans la cuisine y'avait une ficelle aussi ou ils étaient pendus et puis dans l'autre chambre aussi là. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Au fil du temps, on voit apparaître deux types d'aménagements de l'espace domestique des cantonnements lui redonnant une certaine respiration. Le premier consiste, parfois à l'occasion du départ des plus grands enfants lors d'un mariage, et parfois non, à investir une des chambres pour la transformer en salle à manger. C'est par exemple l'évolution décrite par M. Bacha :

La famille mangeait dans la cuisine. Ensuite, quand ses sœurs se sont mariées, les parents ont transformé une chambre en « *petite salle à manger* ».

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

Chez les Buendia, une des six pièces était dédiée aux repas, tant la famille était nombreuse :

« [Cette pièce], *on s'en servait de salle à manger si on veut. Je m'en souviens qu'il y avait un poêle dans le coin là, on avait un autre poêle ici.*

Q : *Vous mangiez plus souvent dans la cuisine ou dans la salle à manger ?*

Oh, dans la salle à manger, comme on était nombreux. On était neuf à table. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Chez les Borges, une famille de neuf personnes mais dont seuls sept membres vivaient au cantonnement⁹⁵⁴, l'appartement de six pièces était organisé en une chambre pour les parents, une autre pour les garçons et une troisième pour les filles. Quand aux trois autres pièces, elles étaient affectées à d'autres fonctions :

« *Là c'était le débarras, et là, la chambre des parents. Là, la salle à manger, une pièce qu'on appelait la salle à manger, c'était la pièce un petit peu plus noble. Ici la cuisine et là deux chambres. On mangeait dans la cuisine. La salle à manger, c'était pour les événements un peu spéciaux. [...] [La sixième pièce], c'était, le débarras. La dispecha, le débarras. Où on mettait, enfin, vous voyez bien un débarras dans toutes les maisons. »*

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

On le voit à travers ces quelques exemples, chaque famille a progressivement investi son espace de vie, en l'adaptant à ses propres contraintes. C'est ainsi, paradoxalement, qu'à mesure que le foyer diminue en nombre de personnes, les pièces de confort apparaissent. Un second type d'aménagement est fréquemment évoqué dans les entretiens : il s'agit de la création, généralement devant l'entrée principale qui se faisait par la cuisine, d'une terrasse extérieure, parfois couverte mais le plus souvent simplement protégée du soleil par une tonnelle :

« *Il y avait une tonnelle de vigne vierge. Et on y mangeait. Alors, mon père surtout aimait bien faire la fête si on veut. Avec les Bogas et puis tous les portugais des alentours, quand ce n'était pas chez l'un, c'était chez les autres. Donc, ils mangeaient, ils cassaient la croûte ensemble. Ils mangeaient beaucoup les escargots, les petits escargots à la sauce tomate, avec*

⁹⁵⁴ Un enfant était resté au Portugal et un autre est décédé en bas âge.

de l'oregano [origan], c'est délicieux. C'était souvent ici, on mangeait dehors à la belle saison. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Il y avait la cuisine, mais devant, on avait fait une grande pièce, en bois, en toiture avec des vitres, c'est tout, et on faisait la cuisine dehors. Et ça faisait une grande pièce pour manger. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Quelques photos de la collection du CIE Rhodia rendent compte de la réalité de ces terrasses et tonnelles, en particulier dans les pratiques dominicales ou festives.



Figure 24 [Photo E18 – Dépôt famille Flores – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 25 [Photo H4 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 26 [Photo J'2 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

De même les enquêtés rapportent les arrangements et accommodements du quotidien pour pallier le manque de salle d'eau :

« L'été, on faisait la toilette dehors. Moi je m'en rappelle bien que chez ma grand-mère, j'étais dehors. Il faisait chaud. Et en hiver, ma mère le faisait à l'intérieur. Il y avait l'évier. Avec les gants, ou une serviette, on se lavait. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, né au cantonnement du bas]

« *J'avais pas de douches moi, ma mère elle me lavait dans une baignoire.* »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

Les Bador et M. Bacha évoquent la façon dont les cabanons-WC du bout du jardin avaient souvent été utilisés par les familles comme des salles d'eau de fortune, confirmant en cela les propos d'autres enquêtés :

« *M. Bador : La plupart des gens avait fait, comme qui dirait un cabanon. Et ils allaient se laver et tout là-bas. Mais autrement y'avait rien.*

Q : Un petit cabanon dans le jardin, c'est ça ?

M. Bador : Oui, dans le jardin. C'est nous qu'on l'avait fait [s'adressant à son épouse] avec ton frère. [...] Et nos parents à nous, ils ont toujours travaillé à l'usine. Alors, bon il fallait qu'ils prennent leur douche avant [à l'usine]. Ben oui, tu arrives déjà douché.

Q : Mais les enfants, ils n'allaient pas à la douche à l'usine ?

Mme Bador : Non [...]. Ou alors dans le lavoir des fois, on se rentrait dans le lavoir. Si c'était l'été on se rentrait dans le lavoir. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

« [La salle de bain, c'était] un gros bassin en plastique posé dans le WC, parce que le WC, c'était le seul endroit où on pouvait être tranquille, quoi ! »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

Par ailleurs, comme l'indique M. Bador, les adultes salariés de l'usine utilisaient de préférence les douches de l'atelier avant de rentrer.

M. Buendia rappelle un des rares confort apportés par les usines dans ces logements :

« *Par la suite ils ont rajouté, ils nous ont mis l'eau quand même. L'eau potable. On l'avait déjà, pour boire, y'avait des lavoirs publics. On avait une fontaine où on allait chercher de l'eau avec un broc, l'eau pour boire.* »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]



Figure 27 [Photo N4 – Dépôt famille Serrano – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Sur ce point de l'eau et des salles de bain, il faut préciser que cités et cantonnements connaissaient une égalité de traitement. Toutefois, en 1953, lorsque la direction de l'usine chimique a annoncé un plan sur cinq années d'installation de l'eau chaude dans ses logements ouvriers, les cités seules ont été concernées⁹⁵⁵.

Une organisation domestique sexuée du quotidien

L'analyse des pratiques quotidiennes d'habiter des enquêtes fait ressortir, sinon une partition sexuée de l'espace, du moins une organisation sexuée des tâches à réaliser dans l'économie du quotidien. Schématiquement, les entretiens indiquent que les femmes prennent plutôt en charge les activités tournant autour de la garde des enfants et de la confection des repas, tandis que les hommes s'occupent davantage de l'approvisionnement de la maisonnée, et donc de ses espaces périphériques (potager et aire d'élevage des animaux)⁹⁵⁶. Toutefois la proximité de deux usines, l'une – chimique – d'emplois plutôt masculin, et l'autre – textile – d'emplois mixtes, transforme à la marge les schémas classiques, en mettant à contribution d'autres « mères » de substitution, les filles aînées ou les grand-mères par exemple :

« Pour les enfants, c'est ma sœur aînée qui s'en occupait. Et puis après, moi en grandissant je me suis occupée aussi d'eux, des enfants. Pendant la guerre, je m'occupais de mes petits frères, j'allais chercher de quoi manger et on élevait des poulets, on élevait le cochon, on élevait tout ça, pour manger. Parce que même avec les deux paies, ben, c'était dur. »

[Yolande Bogas, 78 ans, née en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« Ma grand-mère s'occupait de la maison. Elle s'occupait de la maison, des gosses et tout ça. Puisque ma mère après, elle travaillait. Ma grand-mère elle s'occupait de faire à manger, et puis des gosses. Sinon, la lessive tout ça, c'est ma mère qui s'en occupait aussi hein. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

Lors de l'enquête, peu de femmes ont accepté de nous rencontrer⁹⁵⁷, et nous ne disposons dans notre échantillon que de trop rares témoignages de cette activité domestique, prise en charge par les femmes des cantonnements. Ainsi, malgré notre insistance, nous n'avons par exemple pu recueillir aucune déclaration au sujet des lavoirs et leur mode d'occupation. Mme Bogas rapporte toutefois un élément intéressant sur l'évolution de la confection des plats :

« Nous, c'était des pois chiches qu'on achetait, et on les faisait avec le cochon. On faisait cuire du lard, des pieds de cochon, et puis on faisait des pois chiche avec des pâtes, et puis des pommes de terre dedans. On mangeait de la nourriture comme ça. C'étaient des plats qui

⁹⁵⁵ Cf. **ACIER** : PV des CE du 6 mai 1953 et du 20 juillet 1955.

⁹⁵⁶ On retrouve là un schéma relativement classique en milieu ouvrier. Olivier SCHWARTZ, par exemple, dans un travail ethnographique sur les familles ouvrières du nord de la France, décrit la mère comme « une figure tutélaire fondamentale », responsable de la charge et du gouvernement de la vie familiale, tandis que, si « l'espace familial attire de puissants investissements masculins, [...] ceux-ci ne prennent sens et spécificité que référés à d'autres investissements, à d'autres lieux ». Cf. Olivier SCHWARTZ, 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, PUF, p. 285.

⁹⁵⁷ Les femmes contactées étaient souvent veuves ou seules, et ont généralement décliné la proposition d'une rencontre.

tenaient. Et puis une grosse quantité, pour tout le monde. Voilà, on était des familles nombreuses, on faisait surtout des plats comme ça. On faisait pas une entrée, lalala. Après on a commencé ici [aux Cités], à le faire. On faisait de la nourriture, enfin les plats français, mais autrement nous là-bas c'est comme ça qu'on faisait. On faisait des frites, on faisait de la purée. On faisait beaucoup de plats [uniques] comme ça. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Il est de même significatif que les photos familiales collectées par le CIE rendent, elles aussi, beaucoup moins compte du travail domestique des femmes que de celui des hommes (clichés N6, L10, E43).



Figure 28 [Photo N6 – Dépôt famille Serrano – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 29 [Photo E43 - Dépôt de la famille Flores - Collection du CIE de Rhodia Roussillon]



Figure 30 [Photo L10 – Dépôt famille Sanchez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

A l'inverse, compte tenu de la composition majoritairement masculine de notre échantillon, nous disposons en abondance de témoignages relatifs aux tâches que les pères confiaient à leurs fils pour les seconder dans leurs activités domestiques périphériques. Ce sont principalement des jardins et de l'élevage d'animaux de consommation dont il est question comme d'un travail réservé aux hommes, et plus précisément du père secondé par ses fils :

« Comme ça appartenait tout à Rhône-Poulenc, on avait droit à un jardin. Qui lui était un peu plus grand. On cultivait des pommes de terre, des haricots, tout ce qui se cultivait, des

tomates. [...] C'était l'affaire des hommes ça. C'était le papa et les enfants. Parce que, alors là, je m'en suis payé des arrosages et tout. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« Mon père, bien sur, c'était lui le principal... Et j'avais mes deux frères à l'époque qui étaient plus vieux que moi, c'est eux qui s'occupaient des jardins avec mon père. Les femmes elles y touchaient pas, non, non, absolument pas, ça c'est certain. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

« Là il y avait le jardin, là on avait fait des petites cabanes où on avait les volailles, on élevait les volailles et le cochon aussi. Et puis de ce côté, c'était encore des légumes.

Q : Qui est-ce qui s'en occupait du jardin ?

Mon père. Ce n'était pas les enfants. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« Tous les habitants du cantonnement, ils avaient tous un jardin, soit devant, soit derrière. Mais tout le monde avait un jardin. Et même un peu plus bas, vers le canal en descendant vers l'usine, il y avait un grand terrain que l'usine a laissé à ses ouvriers, pour qu'ils fassent des jardins, pour faire de la culture, les pommes de terre et tout ce qui se faisait à ce moment là. [...] C'était mon père qui s'occupait du jardin. Bon, pour ramasser les légumes, tout ça, donc ma mère, elle donnait la main tout ça. Mais sinon, non. Et même après pour faire le jardin, c'est nous qu'on le faisait, avec mon père, les garçons. [...] On avait de tout. Des tomates, des haricots, des pommes de terre, des salades, des blettes. Et il avait pris deux jardins. Parce que c'est qu'on était nombreux ! Il fallait nourrir tout le monde. Et en plus de ça, il y avait mon père, ma mère plus ma grand-mère. Quand on passait à table, au début, on était treize. Comme on dit treize à la douzaine. Ça fait des bouches à nourrir ! »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

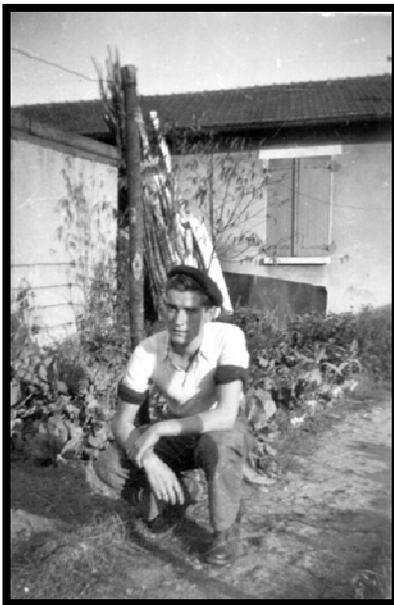


Figure 31 [Photo V8 – Dépôt famille De Souza
– Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 32 [Photo J11 – Dépôt famille Fragnoud
– Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Notre échantillon comporte une telle exception : le cas de M. Bessero dont la mère s'occupait du jardin, car le père exerçait une autre activité très prenante, comme nous le

verrons plus loin. Ce cas spécifique montre que le jardin, nécessaire dans une économie familiale de faibles revenus, devait être cultivé à tout prix, le cas échéant par la mère. Autre élément saillant des témoignages, les rôles et les tâches étaient répartis entre hommes et femmes, et ensuite distribués par chacun des parents aux différents enfants. Ainsi les fils, qui constituent l'essentiel de nos témoins, héritaient plus particulièrement de telle ou telle responsabilité dans le jardinage ou dans l'élevage des animaux :

« Je m'occupais [du cochon], moi comme j'étais le plus petit. Parce qu'à l'époque, les Espagnols, ils donnaient... l'aîné, il allait au bois. La coupe de bois, en bas de l'usine, c'était l'aîné avec l'autre aîné, Jean et Cyril. Ensuite le plus jeune, il fallait qu'il s'occupe du cochon, des chèvres, de la volaille, leur donner à manger, etc. Tout ça après l'école. Et les filles, ben elles donnaient la main à la maman. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« Mon père, je lui donnais un coups de main selon ce que je pouvais faire quoi. Alors quand je sortais de l'école, il me disait : "Allez hop là, tu vas ramasser les doryphores", et après il les brûlait. On prenait les doryphores, enfin pas des milliers, mais y'en avait quand même, et quand mon père arrivait, il les foutait par terre, il mettait du pétrole et il les brûlait. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

« On mettait tous la main. Mon père nous donnait des ordres. Il me disait par exemple : "Tu vas m'arracher de l'herbe dans ce carré là", ou "Tu vas aller à l'autre jardin là-bas, pour arracher de l'herbe". Ou arroser, ou ramasser. Il nous donnait des ordres, et on exécutait les ordres hein. On avait beaucoup de respect pour nos parents. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

« L'année du brevet, on avait encore un jardin là, par là, de l'autre côté de la route. On avait des jardins. Beaucoup de gens avaient des jardins. L'année du brevet, je me souviens j'avais 15 ans, [donc en 1950]. L'instituteur me dit : "Comment t'as pas pu faire tous tes devoirs ?" Je dis : "Ben écoutez, mon père il m'a dit qu'il fallait que je bêche la terre." Il m'avait dit : "Ce morceau, il faut que tu l'ais bêché d'ici ce soir." Et j'avais retourné de la terre, je me souviens. Et j'y allais souvent. Donc on avait un jardin de l'autre côté de la route, entre la route et les Balmes. Aux pompes comme on disait là bas. Donc beaucoup de gens du cantonnement avaient un jardin là. C'était un jardin, c'était pas une activité de paysans. Il y avait les petits pois, les fèves, les pommes de terre, beaucoup de choses, oui ça venait du jardin. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

Il semble que ce travail confié aux enfants ait eu pour fonction de soulager les parents dans la charge de travail nécessaire à l'économie globale de la maison, mais aussi d'occuper de jeunes garçons, réputés par ailleurs comme particulièrement turbulents :

« C'était vraiment, en pente jusqu'aux limites de Rhône-Poulenc. Il y avait une grande cabane, on stockait le bois, le fourrage, qu'on coupait à droite et à gauche, parce que ça appartenait, enfin les terrains appartenaient à Rhône-Poulenc. Tout le monde pouvait couper du fourrage, et emmagasiner, on faisait ça. Alors on avait des corvées, et le père surveillait, et il fallait du bois. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955, habitant à Roussillon (aux Cités)]

« *Le jardin ? C'est un peu tout le monde [qui s'en occupait]. Mon père, y'avait nous les gosses, aussi. Dès que l'on faisait un peu le couillon, là, on prenait l'après midi à arroser, à arroser aux pompes. Y'avait pas d'eau, hein. Et on n'était pas grand. Mais on était tellement terrible, aussi, que des fois, ils étaient obligés de nous, ben de nous punir un peu. Oh ! Pas méchant, c'était pas méchant. Le jardin, c'est-à-dire c'était pour nous retenir.*

*Q : Et sinon, qui est ce qui s'en occupait du jardin ? C'était le papa ou la maman ?
Le papa, non, non le papa. La maman, elle y connaissait rien dans le jardin. ».*

[Jean Bador, 82 ans, né en 1926, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955]

On peut déceler dans ces usages du jardin une déclinaison de l'hygiénisme à la micro-échelle de la famille.

Enfin, s'il s'avère que le potager était plutôt une affaire masculine, les jardins des cantonnements – les photos le montrent – étaient bien souvent fleuris.



Figure 35 [Photo H3 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 34 [Photo F14 – Dépôt famille Caetano – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 36 [Photo M4 – Dépôt famille Damian – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

« *Dans le jardin, on avait un potager. Mais mes parents aimaient beaucoup les fleurs, donc l'allée était toujours bordée de fleurs, de rosiers, de dahlias, des marguerites. »*

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

On peut voir, dans cette présence fleurie, la timide marque d'une appropriation féminine des jardins. C'est en tout cas l'hypothèse que M. et Mme Bador suggèrent :

« *Q* : Est ce qu'il y avait des fleurs dans les jardins du cantonnement ?

Mme : Oh oui, bien sûr.

M : Oui, oui. Là ou y'avait des femmes, y'avait des fleurs.

Q : Et donc, ça c'était plutôt les mamans qui s'en occupait des fleurs ?

Mme : Ah ! Oui, oui.

M : Ah pour les fleurs, oui. Le père, il s'en occupait pas.

Mme : Moi, moi chez moi, c'était comme ça

Q : Mais le cantonnement, donc, il était fleuri ?

M : Le cantonnement, oui.

Mme : Oui, oui.

M : Plus ou moins. Parce que bon, il y a des gens qui préféraient, je sais pas moi, faire des haricots ou des machins comme ça que faire des fleurs. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

Monsieur Hernandez, dans la description de l'extérieur de son logement familial, résume assez bien à la fois la dimension sexuée des activités, mais aussi les apports que chaque famille avait effectués au fil du temps pour aménager au mieux son cadre de vie quotidien :

« *On élevait beaucoup les lapins et les poules. Nous, on était plein Sud. Là il y avait les WC qui étaient mitoyens avec le voisin, pour les deux. Et mon père en plus, il avait construit un petit cabanon ici, c'est là qu'étaient les volailles. Et il avait même fait un bassin pour laver. Pour que ma mère ait un machin. Oh, ils étaient assez entreprenants. Ils avaient amené un tuyau d'eau. Il y avait de l'eau à volonté. Parce que Rhône-Poulenc nous avait mis de l'eau, et on ne payait pas l'eau, à cette époque là, c'était comme ça. Donc là il y avait la volaille. Là il y avait le WC et puis on stockait les vélos, tout un tas de truc. Ils se débrouillaient comme ça. Et puis là ça c'étaient les jardins. Mais alors jardins rudimentaires hein. Parce que, bon ici on avait une sorte de petite tonnelle. Ça nous limitait un peu, ce n'était pas grand.* »

[Georges Hernandez, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956, habitant à Salaise]

L'élevage d'animaux, une ressource familiale supplémentaire

Durant la Seconde guerre mondiale, devant la pénurie alimentaire, les usines chimiques avaient mis à disposition plusieurs terrains dont elles disposaient pour offrir à leurs ouvriers-locataires davantage de surfaces cultivables. Ces terrains se trouvaient à proximité des cités ouvrières de l'agglomération, des cantonnements comme des « cités françaises ». Dans le même temps, de nombreux locataires élevaient sur place des animaux pour leur consommation familiale. Des propos tenus par les délégués ouvriers lors d'un des premiers Comités d'entreprise, en 1946, nous apprend que cette pratique d'élevage a été assez vite interdite après-guerre dans les cités :

« De nombreuses plaintes ayant été faites, le Comité estime que pour des mesures d'hygiène, l'élevage des porcs, chèvres et moutons ne devra plus être autorisé⁹⁵⁸. »

Il ne semble pas que cette interdiction se soit étendue dans les cantonnements. Du moins les enquêtés ont fréquemment rapporté avoir possédé chez eux, ou avoir vu dans leur voisinage immédiat, différents animaux de ferme, et ce sans mention d'une date d'interdiction :

« Presque tout le monde avait fait un cabanon, moi je m'en rappelle, on avait des lapins, des poulets, même des fois des canards. On avait de la volaille. C'était rare celui qui n'en avait pas. Il y en a même qui élevaient des cochons hein. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« La majorité des Espagnols, pour subvenir, disons la vérité, ils élevaient un cochon. Presque tous. Eux, ils avaient un cochon qu'ils élevaient et quand il approchait les 200, 220 kilos, ils le tuaient. Et ça faisait la fête, du secteur, du coin quoi. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

Cette présence animale dans l'extension de l'espace domestique rappelle sans doute les origines rurales de cette population. Sa persistance marque aussi une différence avec les cités voisines, puisqu'elle constitue une manière de signifier que l'espace des cantonnements demeure en marge de la ville, sans y être tout à fait inclus⁹⁵⁹. Quelques enquêtés ont évoqué la possession de chèvres dans la famille :

« Sur le talus, on avait un talus qui montait à 7 ou 8 mètres de haut. Et au-dessus du talus, on avait un poulailler, on avait des chèvres, on avait des cochons, on élevait un peu tout. Parce qu'il fallait, comme on dit, le "système débrouille". Il n'y avait pas d'argent, on ne trouvait rien, c'était tout de suite après la guerre, il y avait rien ».

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

Mais il semble que ce soit l'élevage de cochons qui ait d'abord marqué cette génération d'enquêtés, qui évoque là des pratiques observées durant l'enfance et l'adolescence :

« On avait des poules et des lapins, et puis le cochon. Mon père allait tous les ans à la foire de Sablons, au mois de novembre, et il revenait avec un sac, et le petit cochon sur le dos. Toujours à pieds. Il était dans le jardin de derrière. Donc, ici, il y avait un endroit pour les poules, un endroit pour le cochon ici, les lapins à côté. Et puis une partie qui servait de débarras, où on mettait tout le fourre-tout et puis ici les poules. Alors le cochon, les lapins, les poules, et puis là un petit peu le fourre-tout, un débarras. Pour le cochon, on le nourrissait de tous les déchets de cuisine, plus du son. On enrobait tout ça de son. Parfois de farine. Oui, toujours un cochon. Avec qui on sympathisait beaucoup. Aujourd'hui, on épargne la vue du sang aux enfants, tout ça. À l'époque c'était naturel. Mon père, il tuait le lapin et le saignait, les poules pareil, ça nous gênait pas. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Le cochon, je me souviens parce que j'allais le garder. On le mettait, je ne sais pas comment vous expliquer, il mangeait de l'herbe le cochon. Il mangeait une herbe qu'il connaissait bien, bien sûr, on n'avait pas de pognon, alors on lui faisait manger de l'herbe. Il avait une cabane dans un des jardins. Dans la cabane y'avait deux compartiments, c'est-à-dire le cochon d'un

⁹⁵⁸ Cf. **ACIER** : PV du CE du 18 novembre 1946.

⁹⁵⁹ Tant l'obsession de la pensée hygiéniste du XIX^e siècle sur les villes est d'en faire sortir toute présence animale.

côté, et de l'autre côté, y'avait les poules, les poules et la dinde. Le petit cochon, c'était joli quand c'est petit, c'était vraiment joli. On a même eu une chèvre que je gardais bien sûr. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

Probablement l'insistance de souvenirs sur les cochons vient-elle du fait qu'au final, on le tuait, ce qui donnait lieu à des moments festifs, particulièrement marquants, au-delà de la seule mise à mort d'un animal que l'on avait patiemment nourri un temps :

« Et une fois par an on tuait un cochon. On achetait le cochon et c'est le voisin qui venait nous tuer le cochon. Ça durait, toute la semaine, le cochon, tout le monde venait manger, le cousin... »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

« On avait juste un cochon pour l'année, pour l'hiver. Parce qu'après, on conservait la viande dans des biches, avec de la graisse de cochon. Et elle restait comme ça. C'est comme les œufs, on les conservait pour l'hiver aussi dans une biche avec du salisilate, ou je ne sais pas trop quoi qu'on mettait dedans. Oui, on les conservait comme ça. C'est comme ça qu'on faisait.

Q : Le salisilate ça venait de l'usine ça ?

Je ne sais pas. Moi il me semble que c'est un truc comme ça. Je sais qu'on y conservait les œufs aussi. Voilà. ».

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Nous reviendrons plus loin sur ces pratiques tant culinaires que festives. Notons juste que Mme Bogas précise les modes de conservation des aliments, qui relevaient de pratiques importées du milieu professionnel, à une époque où n'existaient dans les familles ni réfrigérateurs, ni congélateurs.

On notera de même que les photos familiales collectées rendent très peu compte de cette omniprésence animalière dans les deux cantonnements (clichés M1, V4). En particulier, les cochons, animaux fétiches dans la mémoire des enquêtés, ne figurent d'aucune manière dans la collection, ni pendant leur élevage, ni lors de leur mise à mort.



Figure 38 [Photo M1 – Dépôt famille Damian – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 37 [Photo V4 – Dépôt famille De Souza – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

3.1.1.2 – Voisinage et fêtes : une forte sociabilité

La distinction faite ici entre les espaces intimes de la maisonnée et les espaces collectifs du cantonnement, procède, pour partie au moins, d'un artifice visant à faciliter la lecture. En réalité, il n'est pas rare dans les entretiens que le tout – intérieur et extérieur – soit livré simultanément ou, tout du moins, sans étanchéité particulière. On peut voir là les signes d'une promiscuité importante, doublée d'une surabondance des liens sociaux⁹⁶⁰.

Les relations de voisinage et les amitiés liées : une ambiance solidaire

Nous l'avons dit précédemment, sans en avoir établi une cartographie précise, nous avons constaté, lors de l'enquête, l'existence de liens familiaux entre de nombreux foyers des cantonnements du haut et du bas. Mais, au-delà des filiations avérées, de nombreux enquêtés parlent aussi de liens quasi-familiaux pour exprimer la force des amitiés nouées dans ces lieux :

« Comme, par exemple, mes parents avec ses parents [les Burgos], avec les Bacha, les S. tout ça. C'étaient des amis. C'était comme la famille. Moi quand je suis né, c'est la mère Bacha qui est venue. C'est le docteur qui est venu me mettre au monde. Et puis la mère Bacha, elle a aidé ma mère pendant quelques jours, et le 29 elle a accouché du sien. [...] Bon on a gardé toujours, parce que pour moi c'était comme une mère et puis la mienne de mère et vice-versa c'est la même chose pour eux. Parce que du pays du père Bacha à celui de mon père, y'a quoi 14 ou 15 kilomètres. »

[Jean Bador, 82 ans, né en 1926, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955]

« Bon ben, là-bas, c'est une famille hein. Le cantonnement c'était toute une famille. Je vous le dis franchement. Ce n'étaient pas des copains, c'était familial. [...] Il n'y avait pas que le cantonnement mais enfin, au cantonnement c'était vraiment, c'était la grande famille, comme on dit hein. Vous savez les Gitans. C'était la grande famille hein. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

On notera chez M. Bador comme chez M. Bodega la référence à la proximité géographique des villages d'origine des primo-arrivants pour expliquer la solidité des liens créés. Autre source d'explication, les connaissances de voisinage recoupaient souvent celles nouées au travail, tout du moins pour les adultes, comme le rappelle Mme Besson :

« Je me rappelle que derrière chez moi, c'était madame G. Parce qu'avec mes parents, on était bien ami, parce que le pépé, il travaillait avec le mari de madame G. »

[Mme Besson née Bianchi, 67 ans, née en 1941, habitante du cantonnement du bas de 1949 à 1956]

⁹⁶⁰ Tant il est vrai que les cantonnements étaient pauvres en « espaces intermédiaires », définis comme « une notion d'articulation fonctionnelle et sociale » devant permettre « de la sociabilité contre les affrontements dus à l'absence de distance, de marquage et à la promiscuité ». Cf. Roselyne DE VILLANOVA, 2007, « Espace intermédiaire et entre-deux. De l'architecture à la métaphore spatiale », dans R. DE VILLANOVA (dir.), *Conjuguer la ville*, L'Harmattan, p. 231-246.

Cette solidarité souvent évoquée par les enquêtés, était le fait d'une population aux faibles revenus, visiblement prête à s'entraider dans les coups durs :

« Au cantonnement, bien sûr qu'on se recevait, les voisins tout ça, on se recevait. Il y avait une ambiance, entre les parents et tout. Un voisin tombait malade, le voisin d'à côté s'occupait de la famille. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« On avait de bons rapports, alors c'est ça le cantonnement. C'est ça, c'est ces rapports qu'on avait. Le voisin avait besoin de quelque chose, on était là. L'argent il y en avait pas mais, pour manger, pour aider entre voisins non, on ne prenait pas, on ne partageait pas, on allait on tuait le cochon, on s'arrangeait, on mangeait quelques abats, ensemble. C'était toujours cette unité dès qu'il y avait un problème, maladie ou autre, on était bien près d'eux, on les soutenait moralement, mais, c'est tout ce qu'on pouvait faire hein. Il y a toujours eu une très bonne, très bonne entente. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

Les propos de Mme Bogas rappellent que les amitiés procédaient toutefois, dans les cantonnements comme dans tout autre milieu social, d'une certaine sélection et d'un filtrage préalable, sur lesquels nous reviendrons plus loin :

*« Q : Avec vos voisins, il vous arrivait de manger ensemble ?
Avec les Borges, avec les autres Bogas, oui. C'étaient des Portugais. Je me rappelle qu'avec mon père, ils allaient chercher des escargots, des petits escargots jaune et noir, comme ça, et puis ils faisaient des fricassées. [...] Et puis le dimanche, ils se réunissaient et ils mangeaient comme ça ensemble. On jouait au loto, déjà. Le loto pas à l'argent, non, le loto avec les cartons et les pions. On allait chez les Borges. On avait plus d'affinité disons, les trois familles. Les mères, elles étaient copines. Elles faisaient de la couture. Ma mère, elle travaillait mais elle faisait de la couture. Elle faisait des chemises pour les hommes, c'est elle qui les coupait, qui les cousait. Nous, les enfants, bien sûr, on se fréquentait aussi, on allait chez eux. »*

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Certains enquêtés rendent compte aussi de mésententes familiales dans le cantonnement, ou de disputes de voisinage, rappelant ainsi les conditions matérielles et la grande promiscuité dans laquelle ils vivaient. D'ailleurs, certaines photos collectées montrent des limites de voisinage ou parfois, au contraire, leur absence et viennent en appui pour rendre compte, en creux, de ce jeu de proximité et de mise à distance qui s'établissait entre voisins (clichés B23, E15, C18, J12) :



Figure 40 [Photo B23 – Dépôt famille Hernandez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 39 [Photo E15 – Dépôt famille Flores – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 41 [Photo J12 – Dépôt famille Fragnoud – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 42 [Photo C17 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Naissances, enterrements et fêtes calendaires : des évènements partagés

Mme Berthet, pour évoquer la solidarité qui régnait dans les cantonnements, mobilise presque simultanément deux exemples extrêmes du début et de la fin de la vie :

« Un exemple : on avait une sage-femme, elle voulait pas faire accoucher les femmes aux Cités. Mais par contre, elle disait qu'elle était comme chez elle, au cantonnement, elle allait accoucher tout le monde, là-bas. [Aux cantonnements], tous les jeunes ont été mis au monde

par mademoiselle Genévrier. Elle disait, ici je suis chez moi, c'est convivial, elle avait son chocolat, les femmes mettaient les plus beaux draps, elle avait tout à sa portée. Elle mangeait avec nous. Et la pauvre, elle s'est tuée en moto. Mais, elle a accouché tout le monde. Jamais un problème. Elle était contente d'aller chez nous [...] Pour les enterrements, tout le monde... Vous savez [c'étaient] des chevaux qui traînaient le corbillard. Je m'en rappelle, il y avait des petits morts là, et on s'habillait avec des robes blanches et puis le voile, pour être derrière le corbillard. Enfin ils faisaient comme en Espagne quoi. »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

L'expression visible d'une grande solidarité au moment des naissances et des décès reviendra à plusieurs reprises lors de l'enquête – parmi les témoins cités, M. Nahdi allant même jusqu'à évoquer avec insistance l'existence d'une véritable relation de communion entre les différents habitants des cantonnements :

« Y'avait une bonne solidarité. Par exemple, si une bonne femme accouchait et bien, les bonnes femmes à-côté donnaient la main. Je me souviens, elles achetaient des poulets, elles faisaient de la soupe avec de la vermicelle pour remonter la bonne femme qui avait accouché. Oh, y'avait une bonne entente hein. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

« Quand il y avait des décès, tout le monde venait, et ça, c'était vraiment quelque chose. On y allait, même nous qu'on était gamine, je me rappelle, quand il y avait un décès on y allait. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« C'étaient des moments de communion. Je crois que c'est le terme communion qui va le mieux là. Lorsqu'il y avait une douleur, c'est l'ensemble du cantonnement qui était en chagrin. Et lorsqu'il y avait une réjouissance, c'est l'ensemble du cantonnement qui était en fête. Je crois que c'est le terme communion qui est le plus approprié, hein. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Mme Berthet évoquait le souvenir de l'Espagne à propos des enterrements. Mais elle mobilise cette référence, tout comme son frère, M. Bessero, d'une culture commune directement importée et entretenue dans la société d'accueil, pour parler d'autres événements. Les fêtes de fin d'année, par exemple, donnaient lieu à un rituel spécifique :

« Et le soir de Noël, les femmes elles faisaient, je m'en rappelle, des petits gâteaux. Il y en a un qui mettait les anciens tourne-disques, sur la fenêtre, ils nous réveillaient. Il fallait sortir les gâteaux, et le papa qui tapait sur les fourchettes, et la maman les castagnettes et elle dansait, et [Rires]. [...] Moi, ma mère, elle m'achetait une toilette, obligés d'aller à Lyon ou à Saint-Étienne. Elle achetait une toilette pour le jour de Noël, après c'était Pâques, après c'était le 15 août, et comme ça. Alors vraiment, ils avaient les habitudes de l'Espagne. »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« Il y avait toujours des fêtes au cantonnement, entre les Espagnols. Pour les fêtes de fin d'année, d'une famille à l'autre, ils allaient, ils faisaient le tour du pâté de maison, et ça durait toute la nuit, les fêtes. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

La famille Bessero vivait au nord du cantonnement du bas, tout comme la famille Becerra. Mais les Bodega, les Besson et les Bador habitaient au centre, et les Buendia logeaient tout au Sud. Or tous évoquent les mêmes traditions ibériques au moment des fêtes de Noël :

« M : Oh, oui. On se connaissait. On se soutenait comme frères et sœurs.

Mme : C'était au moment de Noël...

M : C'était une famille.

Mme : C'était au moment de Noël... On se groupait, les femmes se groupaient. Elles faisaient des gâteaux ensemble. Des gâteaux de Noël. Après ils allaient faire la fête. C'était la fête espagnole.

M : Le jour de l'An, on allait souhaiter la bonne année.

Mme : Ils faisaient des tambourins avec les pots, la bomba.

M : La bomba. C'était un pot avec une peau de mouton.

Mme : Une peau de mouton, oui. Alors ils allaient aux fenêtres...

M : Et puis on avait notre petit verre...

Mme : Leur petit verre, des gâteaux et voilà !

M : C'était des gâteaux de quand t'es carrosse !

Mme : Ah moi, j'étais jeune de ce côté là, à ce moment là.

M : Et nous, les garçons, on faisait tout le cantonnement.

Mme : Ah, c'était vraiment familial !

M : Ah ben on était beau ! Mais enfin... »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

« Quand il y avait Noël, on allait d'une maison à l'autre, en chantant, on était accueilli dans les maisons, on buvait l'anisette, on mangeait les petits gâteaux espagnols là. Ben c'était l'ambiance. On allait en chantant, d'une maison à l'autre hein. On faisait toutes les maisons du quartier. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« On faisait des fêtes et tout là-bas, ils faisaient sécher les peaux de lapins, qu'on faisait de la musique avec. Ils laissaient sécher les peaux de lapins, et les pots de fleurs en grès, ils les mettaient dessus, il attachait ça comme il faut bien serré, il faisait un petit trou. Et puis avec un bambou il faisait de la musique. Tululu. On se promenait dans le tout le camp. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

« Pour ainsi dire tout le cantonnement c'était comme ça. Il y avait une ambiance heu, je vais vous dire, quand ça arrivait la fin de l'année, c'était l'Espagne. Les parents, ils faisaient de maison en maison avec des guitares et des... Il y avait un instrument qu'on appelait en Espagne, la Sambon. C'était fait avec de la peau de cochon, et ils chantaient, ils buvaient, ils faisaient la tournée, il y avait une ambiance. C'était l'Espagne, en fin d'année. Oh oui. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

On peut donc parler d'une pratique partagée, et non simplement réservée à telle ou telle famille ou localisée autour de tel bâtiment du cantonnement. On notera par ailleurs, dans tous ces extraits d'entretiens, la référence systématique à l'Espagne. La dimension proprement espagnole du cantonnement du bas est difficile à saisir sur les clichés photographiques : les moments décrits ci-dessus n'apparaissent pas dans la collection reproductible du comité d'entreprise, soit que des photos n'auraient pas été faites, soit qu'elles n'auraient pas été

collectées, soit que les photos ne soient pas exploitables⁹⁶¹. Cette dimension culturelle est parfois lisible dans les visages, les attitudes ou le noir des vêtements des femmes âgées ; elle est quelques fois plus explicite sur quelques clichés.



Figure 44 [Photo T2 – Dépôt famille Hernandez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 43 [Photo J'1 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]



Figure 45 [Photo R7 – Dépôt famille Becerra – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Ces moments de fête, fortement imprégnés de culture espagnole, n'étaient pas réservés aux seules périodes de Noël. Plusieurs enquêtés évoquent des moments plus informels, aux

⁹⁶¹ Certains clichés de la collection n'ont pas été numérisés et figurent juste en photocopie, d'autres ont été numérisés mais ont été endommagés. Parmi ceux-ci figurent en particulier six clichés (référencés B1, D6, E27, G4, G5 et G6) représentant de jeunes hommes, certains coiffés d'un chapeau andalou, jouant de la guitare dans une maison du cantonnement.

beaux jours, pendant lesquels les anciens jouaient de la guitare sous les acacias, ou « tapaient » la belote ou d'autres jeux de cartes :

« L'été, souvent, les anciens se réunissaient ici, où on a rasé les bâtiments. Il y avait quelques bancs, ils se mettaient là et discouraient, chantaient. Il y avait des femmes qui chantaient, comme madame H. Il y avait, heu, Tino Rossi... Laissez moi retrouver, H., Pierre ça doit être. Pedro ouais. C'était le chanteur, hein c'est Tino Rossi. Son surnom c'était Khalil. Ils chantaient, ils sortaient une guitare, ils grattaient un peu. Ha c'était super hein. Et puis nous, les gamins, on jouait, là autour. Si, si, c'était sympa hein. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

« Le petit jardin et le jeu de boules. Après c'étaient les réunions un peu le samedi, les dimanches aux cartes. Les anciens je parle hein. Ils jouaient aux cartes. Toute la nuit, ils jouaient. Dans une maison, un jour c'était chez l'un, l'autre jour chez l'autre. Oui souvent chez mes parents. Mon père était un ardu de la belote. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

Tous ces témoignages rendent compte d'un lieu fortement imprégné d'une culture espagnole, et dont l'influence ne se serait quasiment pas atténuée au fil du temps.

3.1.1.3 – Une appropriation protéiforme des lieux

Toutes ces manifestations festives, formelles ou informelles, par leur dimension proprement spatiale, marquent déjà une certaine appropriation des cantonnements. À ces pratiques sociales visibles, s'en ajoutent d'autres, plus discrètes ou moins formalisées, pour au final, mises bout à bout les unes des autres, constituer une véritable « appropriation symbolique et identitaire » des lieux⁹⁶² par leurs habitants.

L'économie informelle : des métiers parallèles exercés dans les cantonnements

À l'écoute des enquêtés, on comprend que de nombreux habitants des cantonnements exerçaient un travail « à-côté⁹⁶³ », irrégulier, en plus de celui rémunéré par Rhône-Poulenc. Nous reviendrons ultérieurement sur le cas le plus fréquent des travaux agricoles, effectués pour le compte des paysans des alentours. Mais les entretiens dévoilent aussi l'existence d'habitants, généralement évoqués par plusieurs enquêtés, dotés d'un métier ou d'un savoir-faire qu'ils exerçaient au sein même des cantonnements, les faisant en quelque sorte accéder au rang de personnage connu de tous. C'était le cas, évoqué plus haut, de « Pedro - Tino Rossi », chanteur qui exerçait son art pour le plaisir, à l'occasion de fêtes et de retrouvailles

⁹⁶² Cette appropriation symbolique et identitaire s'observe lorsqu' « une portion d'espace terrestre (un lieu ou un ensemble de lieux) est associée à un groupe social ou une catégorie au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale ». Cf. Fabrice RIPOLL, Vincent VESCHAMBRE, 2006, « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale », dans R. SÉCHET et V. VESCHAMBRE (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes, p. 300.

⁹⁶³ L'expression « travail à-côté » a été forgée par F. WEBER, dans un travail ethnographique sur les loisirs en milieu ouvrier. Elle la définit ainsi : « La formule accentue le caractère central de l'usine et le caractère ludique de ce travail-là. [...] Elle souligne aussi que c'est une activité en marge, à la fois seconde et non officielle. [...] Elle permet d'éviter l'expression "au noir" en désignant tout l'éventail des activités, des plus monétaires aux moins marchandes, des plus illégales aux plus inoffensives ». Cf. Florence WEBER, 1989, *Le travail à-côté. Etude d'ethnographie ouvrière*, Editions de l'EHESS, p. 58-60.

informelles. D'autres « personnages » pratiquaient une activité plus directement monnayable. C'est le cas, par exemple, des couturier-ères :

« Il y avait le couturier qu'on appelait M. M., le Chinois. Il était couturier, lui. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Il y avait V. la couturière, qui faisait tous nos habits. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

Les récits rendent compte aussi de l'existence de plusieurs coiffeurs, concentrés plutôt dans le cantonnement du bas :

« Le coiffeur, il fallait aller au cantonnement [du bas]. On avait un collègue, bon on allait chez lui, on allait se [faire] couper les cheveux. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960, habitant à Salaise]

« V. c'est celui qui fait le coiffeur, il habitait là lui. [...] Et puis le père Bodega lui, il coupait les cheveux, là il habitait. Il avait toujours la cravate lui. Oui il avait toujours la cravate, ce bonhomme. Je ne sais pas pourquoi. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

Monsieur Bodega, nous l'avons vu précédemment, est cet ancien officier de la Marine républicaine espagnole venu habiter au cantonnement au terme de son périple d'exilé, au cours duquel il avait appris le métier de coiffeur⁹⁶⁴ :

« Donc le papa, en tant que marin, et coiffeur, quand il était au cantonnement, il s'occupait de couper les cheveux à toute la population du cantonnement, tout le monde venait là-bas, après ses heures de travail il coupait les cheveux. [...] »

Q : Est-ce que votre papa il continuait à faire le coiffeur, là quand vous étiez là ?

Ha ben oui, tant qu'il est resté au cantonnement, il coupait les cheveux à tout le monde. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Cette présentation du père par son fils, en tant que marin d'abord, puis coiffeur et, presque accessoirement, ouvrier de la chimie, pourrait expliquer le port constant de la cravate : M. Bodega père n'aurait jamais renoncé à son statut de militaire. Aux dires de son fils, il serait parvenu à le faire reconnaître par le gouvernement espagnol, pour toucher une pension.

Les réponses relatives aux questions sur la rétribution de ces services rendus au sein du cantonnement laissent entendre qu'il s'agissait d'une économie informelle, qui pouvait prendre des formes démonétarisées :

« J'allais [au nord du cantonnement] chez le coiffeur, monsieur Bodega, qui m'a coupé les cheveux je ne sais combien de fois, on était toujours bien accueillis. [...] »

Q : Vous me disiez que monsieur Bodega il vous coupait les cheveux : j'imagine que c'était au noir ?

Bien sûr. Je ne me souviens plus si c'est moi qui apportais l'argent ou pas mais bon, il coupait les cheveux moyennant rétribution, oui. »

⁹⁶⁴ Voir le récit de son parcours migratoire dans le paragraphe 2.2.2.2.

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« *M : Son père à [ma femme], normalement son métier à lui, c'était barbier. C'était un coiffeur, en Espagne. On dit un barbiero.*

Mme : Coiffeur, coiffeur il a été.

M : C'est lui qui nous coupait les cheveux au cantonnement et sans se faire payer jamais. Bon, après y'a Pierre qui lui amenait cinq litres de gniolle, l'autre [autre chose]. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

On trouvait aussi, dans les cantonnements, plusieurs tueurs de cochon, qui avaient un savoir-faire artisanal de charcutier :

« *Q : Qui venait le tuer le cochon ?*

Un collègue, le père C., c'était un voisin qui était charcutier, qui travaillait très bien.

Q : C'était un charcutier de métier ?

Métier ou pas... il travaillait à l'usine comme mon père, pareil hein.

Q : Est-ce qu'il avait fait ça en Espagne ?

Je ne sais pas hein. Il venait, il tuait le cochon. Il fallait le laver, le peigner, puis avec le rasoir, couper les poils du cochon. Après le pendre à l'échelle, l'ouvrir. Les femmes lavaient les boyaux pour les boudins, après ils faisaient les saucisses espagnoles, le saucisson. Et le lendemain, ils attaquaient à couper en morceau le cochon, ils le laissaient refroidir jusqu'au lendemain, terminé. Ça durait toute la semaine le cochon. On le mettait dans un saloir, le lard tout ça, c'était tout dans un saloir. Les saucissons étaient pendus au dessus de la cheminée du fourneau. Ils étaient pendus au plafond hein, il n'y avait pas de cave, il n'y avait rien. Ils gardaient tout. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

Leur second métier, ces ouvriers-charcutiers l'avaient appris visiblement sur le tas, comme en témoigne M. Bravo :

« *Il était tueur de cochon, mon papa. Alors il faisait la tournée, en hiver de, je ne sais pas, peut-être de fin novembre jusqu'à fin février, il faisait que ça, tuer des cochons. Avec monsieur C., je m'en rappelle. Quand c'était pas l'un c'était l'autre.*

Q : Comment ça se faisait qu'il était tueur de cochons ? Il avait appris le métier ?

Je crois qu'il avait vu [faire], parce qu'il n'a jamais non, il avait vu, et ils se sont mis avec ce C., pareil. Parce qu'ils se sont vus, certainement autour d'un tueur, et ils ont vu qu'il fallait ligoter ce cochon. Parce que là, ils ne l'assommaient pas à l'époque, ils le ligotaient, je le revois bien, ils le ligotaient, ils l'attachaient sur une échelle, ils dressaient l'échelle, et ils le saignaient. Ils récupéraient le sang, parce qu'ils faisaient le boudin, divers trucs espagnols quoi, boudins, morcillas, etc. etc. Alors tout ça ben, ça leur a fait apprendre, avec les femmes, à disons, à gérer mieux le porc. Á bien en profiter, comme on dit, de la tête aux pieds.

Q : Pourquoi c'était de novembre à février, il y a une saison ?

Oui, parce qu'il fait froid. A l'époque, il n'y avait pas de frigo, pas de congél[ateur], alors... Et tout ça, c'était pendu dans la cuisine. Quelques temps, et puis après, c'était dans la chambre la plus froide. Parce qu'avant les chambres, pas question de chauffage ! »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

La question de la rémunération de ce travail semble toujours un peu incongrue de prime abord aux enquêtés. Il faut dire qu'elle intervient au milieu d'un récit plutôt festif, dans lequel le versant folklorisant est valorisé par rapport aux aspects économiques de l'affaire. Toutefois, il semble qu'il n'y ait pas eu échange direct d'argent autour des cochons, mais plutôt échange de temps de travail contre des denrées :

« *Quand on tuait le cochon, c'était le saigneur, monsieur Bravo, un grand costaud qui était spécialisé avec son grand couteau, qui venait. Moi, j'avais ma spécialité : tous les ans je tenais la queue du cochon, pendant qu'il hurlait et se débattait. Et ça ne me gênait pas. Et je revois le sang. On touillait le sang et tout ça. Evidemment c'était une grande journée. Une grande journée, parce qu'ils faisaient les boudins, ils faisaient les crayots, des choses comme ça. C'est un Espagnol du cantonnement, qui travaillait à l'usine, mais bon c'était sa spécialité.*

Q : *On le payait monsieur Bravo ?*

Ecoutez je ne pense pas mais, j'en ai aucune idée hein. J'ai l'impression que non mais, j'étais petit moi. Ça ne me venait même pas à l'idée de... Vous me posez une question curieuse, ça m'a pas effleuré jusqu'à maintenant, [de savoir] si on payait. [...] Je ne me souviens pas si on en tuait d'autres ce jour là. Je sais qu'on le tuait juste là devant. Et puis après il était accroché à une espèce de planche et puis on l'ouvrait. Et on regardait tout ça naturellement. ».

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951 (1953)]

« **Q :** *Votre papa, quand il allait tuer le cochon, il se faisait rémunérer ou pas ?*

Ha non. Il se faisait pas rémunérer, non. C'était chez des amis, qu'on l'appelait. Ho, la personne lui donnait bien sûr pour manger. Un bout de saucisson, un bout de morcille, c'était une forme de...

Q : *De rétribution en nature ?*

Exactement, en nature, mais c'était pas de l'argent, comme je dis, il y en avait pas. Non l'argent, quand ils travaillaient, l'argent arrivait, c'était d'abord les soins, indispensables les soins, les enfants à habiller... Et un peu pour la nourriture parce que, c'était excessivement cher, ce qu'on trouvait. C'est vrai ».

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« *On avait un tueur, le tueur il habitait au cantonnement portugais et je peux vous dire le nom, il s'appelait monsieur C., c'était [l'un des] tueurs du cantonnement. Il fallait le commander quand un poulet arrivait à maturité c'est-à-dire un certain poids bien sûr. [Et on] achetait les cochons petits, et quand arrivait Noël, dans la mesure où il était libre, on appelait le tueur oui. Et là, le cochon, presque tous les voisins mangeaient. On faisait le boudin. [...] Il y avait mon père, je me souviens avec le tueur, ils se mettaient à quatre, pour le mettre sur la table, il y en avait un qui le tuait, voilà. Et puis bon, le soir, après, bien sûr que ceux qui donnaient un coup de main, les quatre qui donnaient un coup de main, avec le tueur, ils avaient leur fricassé hein. Automatiquement. [...] C'était facile, à comprendre à c't'époque là, personne n'avait de l'argent. Mon père tuait son cochon, huit jours après c'était le voisin. Alors ils se rendaient les heures, hein. Ils se rendaient les heures. Ça se passait comme ça. »*

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

M. Bessero (père) mérite aussi la dénomination de « personnage » du cantonnement :

« *Il y avait le père Bessero. Il était rhabilleur. C'était un rhabilleur, c'était un rebouteux, il était très, très demandé. »*

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, habitant les cités à Roussillon]

« *Au bout de [mon] bâtiment y'avait le rhabilleur à l'époque, monsieur Bessero, c'était un excellent rhabilleur, il a été...*

Q : *C'est quoi un rhabilleur ?*

Un rebouteux. Il était de renommée mondiale. Des gens venaient de l'étranger, se faire rebouter enfin. Moi je m'en rappelle, j'ai vu venir chez lui des Suisses, des Allemands, pour ça il faut avoir une certaine notoriété, à l'époque hein. Parce qu'il n'y avait pas Internet, il n'y avait rien du tout. C'est qu'il ne devait pas être mauvais. Les descentes d'organes, les bras cassés. Parce qu'à l'époque, il fallait aller à Vienne pour se faire soigner. Un monsieur, puis d'une gentillesse, toujours... Il travaillait et ensuite, il faisait ça après ses heures. C'est lui qui

était responsable des wagons [de la charbonnille à l'usine]. Les wagons arrivaient, il les faisait ranger pour les vider, il s'occupait que de ça lui. Donc il faisait surtout le continu, mais le matin. Comme ça, il avait toute l'après-midi pour ses soins. Et il se déplaçait, parfois.

Q : Il se faisait rémunérer pour cette activité ?

Il demandait, c'est ce qu'on dit toujours, à l'époque on disait, tu donnes ce que tu veux. Voilà, c'était toujours, enfin pour les rebouteux, c'est un peu ça. Toujours ce que tu veux. Mais quand c'était les amis, non, c'était interdit ! Il ne prenait jamais rien. Je sais que je me suis fait soigner, jamais il a pris un... Non, les amis rien. ».

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

M. Bessero exerçait son art de soigneur auprès des hommes, mais aussi des animaux de ferme. Ses enfants en parlent avec admiration et fierté :

« Mon père, il était rebouteux. Il s'était fait une renommée exceptionnelle. Parce que mon père était rebouteux non seulement sur les êtres humains, mais également sur les animaux. A l'époque, ce n'était pas les tracteurs et compagnie. Et quand ils se faisaient mal, ton cheval ou ta vache, tu pouvais l'envoyer à l'abattoir. Mais les [paysans], ils avaient appris qu'il y avait un rebouteux au cantonnement et ils venaient le chercher. [...] À partir du dimanche soir, il pouvait pas bouffer, tous les sportifs ils venaient tous là-bas, aussi bien pour une épaule déboîtée, une cheville. [...] Il y a des gens que j'ai connus coincés des reins, qui ne pouvaient plus... Ils avaient arrêté le travail. Et vous savez, vous vous accrochez à n'importe quoi, quand vous avez mal. Ils sont venus le voir. Ils ont repris le boulot. Même pour les reins. Il avait un don, qui était reconnu hors de l'agglomération et de la région. [...] Il y a des moments, il n'avait même pas le temps de manger. Il a eu l'ordre des médecins sur le dos, mais comme il ne prenait pas d'argent... Enfin les gens lui demandaient : "combien on vous doit ?" Il leur disait : "c'est à votre volonté". Il a eu deux ou trois fois l'ordre des médecins... Mais ils ont jamais pu l'accrocher, parce qu'il ne prenait pas, il a jamais pris une somme fixe. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Mon père était aimé. C'est pas parce que c'est mon père, mais c'était un grand rhabilleur. Il avait une clientèle... Vous savez mon mari l'emmenait, le samedi, à la montée de la grande côte à Lyon. Il avait toute une clientèle qui attendait. Il y avait une dame, c'était une Française, qui lui avait trouvé.. Et, la semaine d'après, c'était à Genève. C'était mon mari qui l'emmenait. Il y avait aussi le directeur [de la compagnie] des Transatlantiques de France qui venait, avec chauffeur en livrée, chez nous pour se faire soigner. Il voulait même nous emmener en Suisse. Et il y avait de tout. Les paysans, les vaches, vous savez, avec la patte toute démontée. Mon père ne pouvait pas dormir, quand il arrivait à 11 heures du boulot, il y en avait plein le couloir. Il était connu comme le loup blanc, à Lyon de partout, et Genève ».

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

A travers ces récits filiaux, on comprend que M. Bessero exerçait un second métier d'aide-soignant, et ce quasiment à plein temps, ce que lui permettait son travail posté à l'usine. Même si certains de ses patients lui accordaient la possession d'un don, on est, semble-t-il, assez loin des pratiques de maraboutage⁹⁶⁵, et plus encore de celles des jeteurs de sorts⁹⁶⁶, tant les gestes précis décrits par ses enfants évoquent uniquement des manipulations

⁹⁶⁵ D'après les travaux de Liliane KUCZYNSKI, les marabouts se revendiquent d'un savoir professionnel de soin, mais teinté d'une forte connotation religieuse, qu'ils puisent non seulement dans l'Islam mais aussi dans des pratiques magico-spirituelles divinatoires plus anciennes. Cf. Liliane KUCZYNSKI, 2002, *Les marabouts africains à Paris*, éditions du CNRS, 439 p.

⁹⁶⁶ Jeanne FAVRET-SAADA, par exemple, dans son étude ethnographique sur les jeteurs de sort du bocage de l'Ouest français, insiste sur l'importance et le poids des silences et, plus encore, des mots, dans les pratiques qu'elle a observées. Cf. Jeanne FAVRET-SAADA, 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, 427 p.

manuelles et un savoir empirique sur les corps. D'ailleurs, M. Bessero reconnaissait semble-t-il les limites de son savoir-faire, et ses enfants insistent aussi sur le fait qu'il n'entretenait pas de rapports conflictuels avec l'ensemble des médecins locaux, loin s'en faut. Une partie de ses patients, des cantonnements, ou d'ailleurs, utilisait ses services en premier recours, afin d'éviter éventuellement d'avoir à rémunérer la visite d'un médecin.

Il est un dernier point sur lequel nous souhaitons insister concernant ces récits d'activités informelles : M. Bessero, qui, du fait de sa notoriété attirait jusque chez lui « des sportifs » du Rhodia-club⁹⁶⁷ ou même « le directeur des Transatlantiques », semble être le seul des personnages évoqués ci-dessus à avoir attiré une « clientèle » extérieure au cantonnement. Au contraire, nous serions tenté de penser que les autres pratiques décrites demeuraient exclusivement à usage interne, et ont contribué de ce fait à renforcer les réseaux d'interconnaissance, et la cohésion territoriale spécifique au cantonnement.

La récolte de la charbonnille, une nuisance transformée en ressource territoriale

Nous avons évoqué précédemment le monticule de charbonnille que l'usine amoncelait sur la route de Sablons, face à la partie nord du cantonnement du bas. De nombreux récits insistent sur une pratique courante : la récolte de la charbonnille. Dans son ouvrage sur l'histoire de son village, André Buisson explique de façon distante et quasiment scientifique en quoi consistait cette pratique :

« Certains habitants de ces lieux avaient remarqué que le mâchefer rejeté, sous sa coque extérieure calcinée, comportait au milieu du charbon imbrûlé. Lorsqu'on écrasait grossièrement les blocs de mâchefer, on retrouvait intacts de petits morceaux de charbon. En partant de cette observation, ils furent nombreux à trier "la charbonnille". C'était long, il fallait beaucoup de patience pour séparer à la main le charbon de sa gangue stérile.

Pendant la guerre de 1939-1945, surtout pendant les restrictions de l'occupation, cet apport de combustible inattendu a été précieux. Les trieurs de "charbonnille" étaient bien accueillis lorsqu'ils venaient vendre aux Cités, le long de la route nationale 7 ou au Péage, le combustible récupéré ; il n'y en avait pas pour tout le monde⁹⁶⁸ ».

D'après les enquêtés, il semble que la récolte de la charbonnille était avant tout l'affaire des enfants du cantonnement. Plus précisément, ces derniers étaient délégués par leurs parents pour alimenter partiellement la maisonnée en combustible de chauffage, et il semble que cette activité ait été particulièrement bienvenue pour équilibrer les budgets des familles des cantonnements. De surcroît, les récits montrent que les enfants en avaient vraiment fait leur

⁹⁶⁷ Les usines avaient créé, en 1928, le Rhodia-club, qui, dans une optique paternaliste, proposait toute sorte de sports à leurs personnels et à leurs enfants. Par la suite, et même après 1945 et le transfert de la gestion du Rhodia-club au Comité d'entreprise, Rhône-Poulenc a toujours entretenu des filières de sportifs de haut niveau, qui a permis au groupe de diffuser son image de marque dans les enceintes sportives, bien au-delà de l'agglomération.

⁹⁶⁸ Cf. André BUISSON, *Salaise sur Sanne notre village...*, *op. cit.*, p. 51-s.

affaire, transformant cette récolte en un jeu, parfois même en une amicale compétition, dont l'enjeu était de savoir qui récolterait le meilleur charbon, le plus rapidement possible :

« Mais on était tellement agiles à ce moment là, on prenait des seaux. On mettait le coke dedans, alors on se mettait devant. Quand les glissières s'ouvraient, il y avait des gros blocs qui partaient. Alors devant, on disait, "attention ça part". Alors tout le monde levait la tête, puis quand on le voyait arriver, avec le seau, on l'esquivait. Ou alors, si on le voyait arriver de loin, on se mettait un peu plus loin. Il y a eu peut-être deux ou trois petites bricoles. Mais pas des machins graves non. Moi que je m'en rappelle non. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« M : C'est le déchet du charbon. Et nous, on ramassait ce qu'il y avait de bon et on se chauffait avec.

Mme : En revenant de l'école, on allait chacun avec notre sac, on remplissait le sac. On piochait, avec un petit piochon.

M : Avec un petit piochon, là. Quand ils faisaient. C'était des wagons qui faisaient ça là. Y'avait une grosse porte qui s'ouvrait là. Et puis après, avec un grand machin, là, une tringle ils faisaient venir ça. Et nous, les gosses, on attendait. On avait des petites machines de l'usine là, dans la chambre. Un petit chauffage à charbon.

Mme : Oui, un poêle à charbon. Un petit poêle.

M : Mais il fallait se méfier parce qu'il était tout rouge, hein [...].

Mme : Nous, on y allait tous les jours, hein. C'était notre passion. On allait, on revenait les mains toutes noires.

M : C'était pour rigoler. Parce qu'à coté il y avait des champs de cerisiers... Tu m'as compris.

Mme : Non, le charbon ça nous plaisait, bon voilà, c'était sale mais ça faisait rien. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

On notera dans les propos de Mme Bador l'usage du terme de « passion », d'ailleurs repris plus loin par un autre enquêté. Sa mobilisation signifie à quel point les enfants pouvaient s'appliquer dans ces tâches, pour déployer un certain savoir-faire et une maîtrise des dangers qu'elles recouvraient :

« Nous, on commençait par en bas, en montant avec des sacs hop, on remplissait les sacs de charbon, c'était de la charbonnille, mais c'était du charbon qui n'était pas tout à fait brûlé Et on remplissait donc les cabanes, pour passer l'hiver. Se chauffer avec ça. Il fallait y aller quand les wagons ils arrivaient, qu'ils déchargeaient, parce que c'est là qu'il y avait le bon charbon qui tombait. Alors on attendait que le wagon se décharge, et nous on se mettait dessous, hop on ramassait en montant. Et après on laissait traîner les sacs en bas et on les emmenait à la maison. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« C'était le boulot des enfants ? Oh oui, oui. Et c'était notre passion. C'est vrai, faut dire ce qui est, c'était notre passion et à moitié pied nus hein, parce que des fois on recevait hein, on recevait parce que des fois quand ils balançaient là, y'avait des fois des gros blocs qu'il fallait éviter hein, des fois on pouvait pas les éviter, paf ! On dérouillait ! Oh c'était dangereux oui ! Pardon qu'ils disaient ! »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Le fruit de ce travail était réservé en premier lieu à un usage familial. Mais certains habitants du cantonnement, enfants et parfois adultes, en faisaient également ponctuellement commerce :

« Gamins, on a ramassé le mâchefer hein, on allait trier. Parce que, il n'était pas totalement consommé, on le récupérait, et on avait notre charbon gratuit. Et certains même le vendaient. On allait le vendre aux cités hein. Pas moi. Parce que papa, il avait assez de chauffer sa maison, donc il en voulait pour lui. Mais j'ai ramassé du mâchefer comme les autres hein, du charbon, de la charbonnille. De la charbonnille le terme hein. On allait à la charbonnille. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

« Il y en a, s'ils en avaient trop, ils le vendaient. Il y en a qui font du commerce de tout. La plupart, la grande majorité, non, c'était pour le chauffage de leur maison. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Les parents nous envoyaient, nous, les garçons, chercher de la charbonnille. On faisait des stocks de charbon, qu'on vendait au premier client qui arrivait hein. Et voilà, ça nous faisait de l'argent de poche, pour aller au cinéma, à l'aveugle comme disait, voilà. [...]

Q : Vous disiez que les stocks de charbonnille, vous les vendiez ? À qui ?

Aux copains qui habitaient le Péage, ceux qui habitaient Sablon, qui habitaient, limitrophes hein. Qui venaient avec des charrettes, fabriquées, avec des roues de vélo enfin, ils emmenaient deux, trois, quatre, cinq, ils emmenaient des sacs, eux aussi, ils étaient en manque de... Et c'était dérisoire, ce qu'on demandait c'était... Nous ce qu'on voulait je m'en rappelle, je crois que c'était, un franc le sacs de 25 ou 30 kilos hein. Des sacs qu'on récupérait, des sacs de jute, de papier et tout là. Alors on récupérait les sacs, on les remplissait, le gars il disait moi, je veux le gros là, on arrivait à marchander, à deux francs pour pouvoir aller au cinéma hein. À cette époque, c'était pas cher. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]



Figure 46 [Photo P4 – Dépôt famille Damey – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

« Mon père avait fait une carriole et on remplissait des sacs de quarante, cinquante kilos et il faisait un voyage et nous voilà partis avec ce chariot à pied pour le vendre. On avait des gens du Péage qui venaient avec des petites voiturettes, qui venaient chercher aussi. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Cette activité autour de la récupération du mâchefer et de la charbonnille semblait ouverte *a priori* à tous les habitants de l'agglomération. Plusieurs enquêtés témoignent en tout cas en ce sens :

« Les gens ils venaient même du Péage, de partout pour récupérer le coke. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Pour aller ramasser le charbon, [...] il y a même des gens qui habitaient pas là, ils y allaient, ils remplissaient des pleines remorques qu'ils montaient à bras pour aller les vendre dans les cités. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

La réalité est sans doute plus nuancée que cela. Cette récolte était effectivement autorisée par l'usine et ouverte à tous, au moins jusqu'à l'accident mortel évoqué précédemment⁹⁶⁹. Mais, par leur proximité avec le monceau de déchets, par le savoir-faire régulièrement acquis et par leur capacité à en défendre le cas échéant l'accès, les enfants du cantonnement du bas se l'étaient de fait réservé – comme le dit M. Hernandes, qui habitait le cantonnement du haut :

« Ça nous faisait une économie. Enfin nous on y allait. On y allait quelquefois. Mais ceux d'en bas, eux, c'était leur job hein. Les gosses, leur job, ils allaient ramasser la charbonnille. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Les propos de M. Eftimiou, enfant d'émigrés ayant vécu dans les quartiers vétustes du Péage, à la même époque que la plupart des enquêtés, confirment plutôt ceux de M. Hernandes :

« Il y avait la charbonnille au cantonnement, sûrement ils ont dû vous en parler, de la charbonnille. Donc nous, on n'y allait pas la ramasser. Non, non. Là c'était interdit. Alors on allait chercher du bois dans les îles. Alors du bois on en avait tant qu'on voulait. [...] [Mais pas la charbonnille], c'était comme ça, ils étaient pauvres aussi. Mais eux là-bas, à peine le wagon d'usine venait, ils étaient là-dessous, prêts à se faire ensevelir hein, c'était comme ça. Ils étaient là en permanence. »

[Cristo Eftimiou, 80 ans, né en 1927 au Péage de parents Grecs, ouvrier retraité de RP, n'ayant jamais vécu aux cantonnements]

Les récits de récolte de la charbonnille sont revenus dans la plupart des entretiens des enquêtés, signifiant à quel point cette activité a été marquante pour ces enfants des cantonnements. « C'était leur job », dit l'un, « c'était une passion », dit l'autre : ces paroles, si elles n'inversent pas totalement la perspective décrite plus haut d'un lieu – les cantonnements – déconsidéré par les usines au point de l'entourer progressivement de tous ses déchets,

⁹⁶⁹ Voir le paragraphe 2.2.3.1.

montrent tout du moins comment les habitants se sont appropriés cette nuisance en la transformant en une ressource territoriale. Qu'on ne s'y trompe pas, notre propos ne consiste pas ici à « embellir la misère » et encore moins à en faire l'apologie. Il s'agit au contraire de montrer tous les tenants d'une appropriation de ces lieux par un groupe social homogène, les habitants du cantonnement du bas. Car leur quasi-annexion de la charbonnille, considérée pourtant par l'usine comme un bien commun, notamment en période de grande pénurie de charbon, a pu attiser des conflits, en particulier avec d'autres salariés de l'usine.

Une « chasse gardée » qui nourrit une « mauvaise réputation » dans le reste de l'agglomération

Poursuivant son propos sur la charbonnille, M. Bravo apporte d'autres éléments de compréhension sur cette appropriation de l'espace :

« Tout le monde pouvait y aller [ramasser de la charbonnille]. Ha oui, oui tout le monde pouvait y aller. Mais, ils évitaient, je ne sais pas pourquoi. Les gens, ils ne venaient pas, on n'était pas fréquentable. [...] Peut-être à cause de certains, ou, il y a eu peut-être des chipies, qui ont peut-être... je ne sais pas... il fallait faire les surveillances pour garder quelque chose à soi. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« Garder quelque chose à soi » faisait ici référence en premier lieu aux chapardages observés dans les jardins ouvriers mitoyens du cantonnement du bas, que M. Bravo évoquait peu de temps auparavant dans l'entretien. Mais il emploie bien aussi cette expression à propos de la charbonnille, indiquant ainsi qu'elle était considérée elle aussi comme un bien appartenant aux habitants du cantonnement, qu'il fallait savoir défendre le cas échéant.

Ainsi, certains enquêtés évoquent l'habitude qu'avaient en particulier un certain nombre de gamins du cantonnement de dissuader le passage par la route de Sablons aux personnes extérieures, y compris à coup de cailloux :

« Parce que nous, les Espagnols, aussi, on étaient, on étaient bons... Déjà gosses, quand on était là-bas au cantonnement. Y'avait ceux qui passaient par la route de Sablons, qui venaient du boulot, ben il fallait qu'ils passent vite! On était jeunes. A coup de cailloux! A coup de cailloux ! »

[Jean Bador, 82 ans, né en 1926, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955]

« Mme Bodega : Bon ben avant, si je vous disais moi j'allais à Serrières, fallait passer au cantonnement, j'avais peur d'eux.

M. Bodega : Non mais vous savez pourquoi ? Parce que, là [sur la route de Sablons] il y avait un pont là, d'ailleurs vous le voyez quand vous passez, il y a un pont là, où passait la voie ferrée, pour amener la charbonnille là. Et sur ce pont là, les gamins ils se mettaient, et quand il y a des gens qui passaient, ils balançaient des cailloux.

Mme Bodega : Non c'est pas ça, vous étiez toute une bande de jeunes, et on passait et, on avait la traquette c'est tout. Nous n'étions pas dégourdies, comme maintenant.

M. Bodega : On n'était pas des sauvages.

Mme Bodega : Non.

M. Bodega : On n'était pas des sauvages ! »

[Candido Bodega et son épouse, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« Nous, on avait une mauvaise renommée soi-disant qu'on était méchant. Et on n'a jamais rien fait hein. On n'a jamais rien fait. Soi-disant ils avaient peur de descendre parce que il y avait un pont où le train passait, et ils disaient qu'on les attendait avec de la m... pour balancer. On n'a jamais rien fait de mal à personne. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

MM. Bador, Bodega et Buendia ne sont pas tout à fait de la même génération : l'un est né en 1926, les deux autres près de dix années plus tard. On peut donc imaginer que cette pratique des jets de cailloux depuis le « pont de la charbonnille » était ancienne, et qu'elle s'est perpétuée auprès des différentes générations d'enfants du cantonnement. Mais l'anecdote que rapporte M. Espejo, enfant de l'entre-deux-guerres, d'origine espagnole lui aussi, ayant vécu dans les cités et non aux cantonnements, révèle une appropriation territoriale, au-delà même du cantonnement et de la charbonnille :

« Les cantonnements, c'était un peu les ghettos, ça hein. C'était très soudé. C'était vraiment alors, l'esprit de solidarité des familles, ça existait. Je ne sais pas de quel bled ils venaient les uns, les autres, mais en attendant le fait de vivre ensemble, il y a eu là vraiment une solidarité. Et les gosses, comme dans toutes les communautés comme ça, les ghettos, c'est des bandes hein. Il y a l'effet de bande. Et, il y avait un passage, au dessus du cantonnement là, juste à côté, là où il y a le restaurant [d'entreprise] maintenant, il y avait un passage qui nous amenait à la lône, l'affluent du Rhône. On allait nager là. Il y avait des gros trous là, un trou immense, on allait nager là. On appelait ça le barrage. Et ben, là, ne passait pas qui voulait à c't'endroit là. Parce que, de temps en temps, il y avait une petite bande de garçons et filles espagnols qui se mettaient à l'entrée là, et qui bouchaient l'entrée, qui barraient l'entrée. Un passage donc heu. C'était une propriété espagnole là. Ne passait pas qui voulait.

Q : C'était plutôt des garçons ?

Il y avait aussi des filles. Il y avait aussi des filles et je ne sais pas si ce n'est pas l'une d'entre elles, plus âgée que les autres, qui menait la bande. En tout cas moi, c'est l'anecdote... On passe là avec des copains, moi j'avais des copains évidemment des cités qui étaient Français. On était trois ou quatre là, et on allait donc se baigner, et là hop, barrage ! On nous dit : "Vous passez pas". Et je crois que c'est une fille, qui était plus âgée que le reste de la bande, qui a dit : "Mais lui, c'est différent, il est Espagnol lui. Lui il passe. Il peut passer parce qu'il est Espagnol". Ça m'avait fait marrer. On était passé finalement tous. »

[Théo Espejo, 78 ans, né en 1930, habitant des cités de 1930 à 1969]

Les lônes, ces bras – parfois asséchés – du lit en tresse que l'on retrouve dans toute la basse vallée du Rhône, ont longtemps constitué des territoires inondables. De ce fait, ils étaient peu investis par une activité agricole régulière, et devenaient du coup les réceptacles de pratiques diverses, des plus familiales (baignades le dimanche en famille) aux plus discrètes et illégales (pêche interdite, braconnage, prostitution, etc.)⁹⁷⁰. Rien de surprenant donc, à ce que les lônes les plus proches des cantonnements aient été elles aussi investies, au moins partiellement, par leurs habitants, au point d'en faire parfois un « territoire espagnol », ou du moins défendu comme tel par les gamins les plus revendicatifs. Et constatons que les

⁹⁷⁰ Pour en avoir une idée, on pourra lire utilement le roman *Pirate du Rhône* de Bernard CLAVEL (1961, rééd. Pocket 2003). L'ethnologue G. CHABENAT évoque aussi les activités de braconnage suscitées par la présence des lônes, précisément autour de l'île de la Platière qui est assez proche des cantonnements. Cf. Gérard CHABENAT, 1996, *L'aménagement fluvial et la mémoire. Parcours d'un anthropologue sur le fleuve Rhône*, L'Harmattan, p. 63-s.

conflits autour des ressources territoriales, et leur appropriation par trop voyante et parfois même agressive, ont pu nourrir la mauvaise réputation des cantonnements.

« Le cantonnement, c'était pas tout à fait les gens les plus recommandables. C'était pas tout à fait ça... Même les parents de ces enfants là, il fallait pas trop fréquenter des gens du cantonnement. Même si certains gens de ces cantonnements ont bien réussi dans la vie. Il y avait cette réputation, mais il n'y avait que la réputation. Et ça, je m'inscris en faux qu'aux cantonnements, ils étaient plus voyous qu'ailleurs, je ne pense absolument pas. Ils ont été enfants comme tous les enfants, ils ont peut-être chapardé deux ou trois pêches là, sur les pêcheurs, mais à part ça non. Antérieurement aux gens de ma génération, il y avait peut-être d'autres histoires mais enfin. Il y avait une réputation de bagarreurs, de pilleurs, de ce que l'on voudra. [...] Il y avait cette connotation péjorative, le cantonnement c'est le ramassis de... les mauvaises gens. En gros, il y avait cette connotation, il ne faut pas se le cacher hein. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Le terme de ghetto était évoqué précédemment par un enquêté, M. Espejo, pour parler des cantonnements d'après-guerre. Et de fait, il semble particulièrement bien choisi pour les qualifier, à ce moment culminant de leur existence. En effet, se référant à l'étude des ghettos juifs dans l'Europe occidentale (et non au sens commun que le terme a pu recouvrir depuis par sa déformation médiatique), Loïc Wacquant constate que

*« Le ghetto est une *institution à double face* en ceci qu'il remplit des fonctions opposées qu'il lie dans un rapport de dépendance asymétrique. Pour la catégorie dominante, sa raison d'être est de *confiner et contrôler*, ce qui se traduit par ce que Max Weber appelle la "fermeture excluante" de la catégorie dominée. Pour cette dernière cependant, c'est un *instrument d'intégration et de protection* dans la mesure où il soulage ses membres du contact constant avec les dominants et encourage la consociation et la construction communautaire au sein de la sphère restreinte des relations qu'il crée. L'isolement forcé vis-à-vis de l'extérieur conduit à l'intensification des échanges sociaux et du partage culturel à l'intérieur⁹⁷¹. »*

On retrouve dans les cantonnements salaisiens ces deux mêmes faces, d'isolement et de contrôle d'une part, et de protection, de solidarité et d'appropriation d'autre part, évoquées ci-dessus. Mais force est de constater qu'à un moment de leur histoire, les réseaux sociaux internes aux cantonnements se sont distendus, ou du moins ont été moins opérants face à la « mauvaise réputation », et au poids de l'isolement vis-à-vis du reste de l'agglomération. C'est en tout cas ce que nous lisons dans les propos d'un des frères Buendia :

« Cantonnés, voilà, cantonnés ! Cantonnement, ça veut dire que c'était QUE les Espagnols ! Par la suite, mes parents, à la fin, ils disaient : "Je ne peux plus vivre avec les Espagnols", parce que c'était un déshonneur ! C'était un déshonneur parce qu'on avait mauvaise renommée. Le cantonnement, on avait une mauvaise renommée ! On avait toujours peur des coups de couteau. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

« La fin » dont parle M. Buendia, c'est vraiment la toute fin des cantonnements puisque sa famille a été l'une des dernières à les quitter. Autrement dit, on pourrait penser que l'une

⁹⁷¹ Cf. Loïc WACQUANT, 2005, « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Annales de la recherche en sciences sociales*, n°160, p. 12.

des faces du « ghetto », la solidarité et l'appropriation, s'est délitée à mesure que « l'autre face », le maintien à l'écart d'une population, n'a plus été jugée nécessaire par les usines, leur principal instigateur. En tout état de cause, les cantonnements jouissaient donc d'une mauvaise réputation grandissante. Les agriculteurs des alentours, mis parfois en difficulté par une appropriation trop envahissante de ce territoire par leurs habitants, ont probablement contribué, volontairement ou à leur corps défendant, à forger et à diffuser cette réputation des familles des cantonnements dans toute l'agglomération.

3.1.2 – Hors des cantonnements, des territoires parfois hostiles

A l'écoute des enquêtés, on comprend progressivement que, au moins pour la génération des primo-arrivants, les passerelles vers le reste de l'agglomération étaient assez limitées et plutôt segmentées. Sur ce versant, un important élément de connaissance manque à notre enquête, à savoir la manière dont se passait la principale rencontre avec « les autres », au travail et dans les usines. Cela tient, en premier lieu, au moment où l'enquête est menée⁹⁷², qui ne permet plus de recueillir de témoignages directs de toute une génération trop vieillissante⁹⁷³ ou déjà disparue. Nous nous sommes par ailleurs déjà expliqués, dans l'introduction, sur les refus de l'actuelle direction du site Rhodia de nous donner accès aux quelques archives pourtant promises par un ancien directeur. Cela étant, par la génération suivante, nous disposons tout de même d'informations sur quelques points que nous souhaitons développer ici. Ils concernent en particulier les relations avec les agriculteurs environnants, les pratiques religieuses et, enfin, les contacts avec l'institution scolaire et les autres enfants de l'agglomération.

3.1.2.1 – Paysans et habitants du cantonnement, des relations ambiguës

Les propos des enquêtés sur les relations qu'ils entretenaient avec les agriculteurs environnants sont souvent emprunts d'une douce nostalgie, comme si les conflits d'antan étaient désormais placés au rang de souvenirs vidés de leur substance vive, comme aseptisés et prêts à entrer dans le folklore. Toutefois, ils méritent qu'on s'y attarde un peu plus.

⁹⁷² Le premier projet de recherche déposé auprès de financeurs date de début 2003. Nous avons eu connaissance de nombreux décès d'anciens depuis cette date, et il est des fois où les temporalités de la recherche (et de celle de son financement...) participent à modifier les sources mêmes de l'enquête.

⁹⁷³ Parmi les survivants, de nombreux contacts pris dans cette première génération se sont avérés infructueux, soit parce qu'un décès d'un tout proche venait de se produire, soit parce que la personne contactée était malade et ne souhaitait pas nous recevoir, soit enfin parce que l'enquêté présumé était atteint de la maladie d'Alzheimer. Nous avons eu aussi à respecter les barrières posées par des enfants soucieux de protéger leurs parents d'une trop forte émotion, à travers l'évocation de souvenirs anciens, et peut-être douloureux.

Les habitants du cantonnement, des ouvriers-paysans

Nous l'avons évoqué précédemment, de nombreux habitants des cantonnements, en plus de leur emploi dans l'une des usines Rhône-Poulenc, entretenaient un « travail à-côté ». Hormis les personnages déjà décrits, il était courant pour les hommes d'exercer une activité agricole régulière chez l'un des paysans locaux. C'est en tout cas le sens des témoignages suivants :

« Il y a beaucoup de gens d'ici qui, en dehors de leurs heures, ils allaient chez les paysans à côté là. Il y a des gens qui allaient faire des heures chez eux là. Alors là, bien sûr c'était tout au noir ce qu'ils faisaient. C'était pas du déclaré. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Mon père, il a toujours travaillé au phénol. Il a toujours fait 4 heures, midi. [...] Au phénol, il cassait les fûts de soude. Il découpait les fûts de soude en ferraille. [...] Le travail qu'il faisait, c'était pas de tout repos, et en plus de ça, après son travail, il allait travailler les terres à la campagne. Il sortait de son travail, il mangeait, il restait un petit peu à se relaxer, et puis après, hop, il repartait, il allait travailler à Salaise, chez les paysans. Il donnait la main aux paysans, et en échange, les paysans lui avaient laissé un morceau de terrain, et lui donnaient des pommes de terre, quelques légumes, des fruits, il prenait des œufs, quelques volailles. Il compensait ça par de la nourriture quoi. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Mon père, il [faisait] ses deux journées, il allait à l'usine, et il allait chez les paysans. Il faisait la récolte des fruits, n'importe quoi. Mais ils avaient des maisons attitrées hein. Ils ne faisaient pas un jour l'une, une fois l'autre. Ils faisaient toute l'année, il allait chez l'un. Mon père allait chez les B. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

Ces propos ne laissent pas de doute sur le fait que l'employeur principal, réel et affiché, était bien Rhône-Poulenc : nous avons affaire à une population au plus d'ouvriers-paysans, et non de paysans-ouvriers⁹⁷⁴. Un des points venant confirmer ceci est précisément l'absence de contrat formel de travail avec les agriculteurs locaux, même si certains pères avaient leurs habitudes, et l'absence de rémunération monétaire. C'est aussi le sens de la remarque de M. Pagnard, fils d'une des familles d'agriculteurs fréquemment évoquées par les autres enquêtés, et devenu ouvrier dans l'usine chimique, après que son frère aîné ait repris l'exploitation familiale :

« Quand ils venaient chercher le lait, mon père leur disait, on arrache les patates ou on... Et puis bon après, je ne sais pas comment ils étaient payés, en nature ou en vin, c'était l'autarcie à l'époque. Comme au Moyen-Âge hein. Ils venaient, une journée, deux journées. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962]

⁹⁷⁴ En 1958, Robert Caillot, l'un des fondateurs du bureau d'étude « Economie et humanisme », publiait à la demande des usines chimiques une étude, d'essence quantitative, sur l'agglomération et son développement. La question de la double activité des paysans venus progressivement à l'usine y est succinctement abordée, p. 31, essentiellement pour constater que, numériquement, il s'agit d'un épiphénomène dans les effectifs des deux usines. Cf Robert CAILLOT, 1958, *L'usine, la terre et la cité. L'exemple du Péage-de-Roussillon*, Editions ouvrières, 207 p.

Autre élément important, il semble que la population des cantonnements constituait un réservoir de main-d'œuvre commode et de proximité, dans lequel les paysans locaux puisaient pour pallier les aléas d'une activité avant tout saisonnière :

« Quand c'était le moment des vendanges, on allait voir le paysan s'il embauchait pour faire les vendanges. On faisait la saison des vendanges, c'est tout. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

« Quand c'était la moisson, et ben, les hommes, les familles espagnoles, ils allaient là-bas donner un coup de main, à faire le, le battage. Ils avaient la batteuse, parce que maintenant c'est la moissonneuse-batteuse, ça fait tout. Mais avant, on prenait, les fagots pour les mettre dans la batteuse, pour sortir le, le grain. Alors on y allait là-bas, les familles, et puis on mangeait à, avec eux là-bas tout ça. Alors on était heureux vous parlez, on mangeait des bons saucissons, des bons jambons tout ça là. Et puis pour les vendanges on allait vendanger nous les gamins. On allait vendanger chez les paysans, parce que à cette époque là les vacances étaient plus loin. On avait, fin juin je crois, juillet, août et septembre. Alors en septembre c'était le début des vendanges. Alors pendant une semaine, quinze jours, nous on allait vendanger chez les paysans. Ils étaient bien contents de nous avoir. Il y avait de la main d'œuvre là. De la main d'œuvre même pas cher. Et nous en même temps, on mangeait bien tout ça, tout allait bien. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« Et ces mêmes gars, qu'on allait marauder [chez eux], quand arrivaient les vendanges, ou les cerises, on allait demander de l'embauche, ils nous embauchaient.

Q : Qui est-ce qui allait faire les vendanges ? C'était plutôt les enfants ? Plutôt les parents ?
Moi j'ai fait les vendanges, avec mes frères hein. Vers le P3 là, il y avait 4 ou 5 paysans quoi. Ils avaient leurs vignes, ils avaient leurs melons, ils avaient leurs cerises, ils avaient tout. On allait demander de l'embauche, malgré tout ils nous embauchaient hein. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

Cette main-d'œuvre ponctuelle était d'autant plus appréciable pour les agriculteurs locaux qu'elle était déjà logée, et, qu'en particulier au moment des vendanges, l'apport supplémentaire des enfants et des jeunes des cantonnements permettait de faciliter les problèmes logistiques.



Figure 47 [Photo F8 – Dépôt famille Caetano – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

On constate par ailleurs que, comme l'embauche dans l'usine qui se reproduisait sur plusieurs générations, le travail complémentaire dans les champs pouvait aussi devenir une « histoire de famille » :

« Mon grand-père je me rappelle, il allait aider un paysan à Salaise, donc de là il pouvait acheter quelques kilos de pommes de terre, quelques litres de vin, des trucs comme ça. Ça aidait. Et puis après on allait les aider pour les vendanges. Donc on a gardé des contacts. Moi je me souviens cette famille C. de Salaise, pour nous, ça a été les premières familles qui ont été... On s'est intégré avec eux hein. Des gens très bien qui n'ont jamais fait la différence. Ils avaient du boulot, le père il descendait, "Dis donc, tu peux pas venir nous donner la main ?" À telle époque on fait les moissons, on fait les vendanges, on fait ci, ça. Ben mon grand-père il était d'accord. S'il fallait moi j'allais avec eux. Je me souviens que j'allais toujours avec le grand-père. On avait 10, 12 ans mais on faisait ce qu'on pouvait. Sur Salaise. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« Au village, avec mon père, je venais souvent pour faire toutes les vendanges. On allait chez le maréchal-ferrant, monsieur M., qui avait des vignes et on faisait les vendanges avec lui. Je me souviens de ça vers la fin de la guerre, ou les dernières années. Mon père, dans ce temps là comme tout le monde, un litre, deux litres, trois litres de vin, à l'usine, ils torchaient ça vite fait. Mais c'était pas du vin comme aujourd'hui, c'était de la piquette. Donc mon père lui, il allait faire ça pour avoir [du vin] en nature pour sa consommation personnelle. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

Sur ce versant, au moins, on peut parler d'un équilibre dans les apports entre paysans et habitants des cantonnements : d'un côté, un réservoir de main-d'œuvre régulière et expérimentée, déjà logée, dans lequel puiser pour ajuster au mieux les besoins saisonniers ; de l'autre, un complément de revenus, payé principalement en nature, et permettant d'aider à nourrir des familles souvent nombreuses.

Les agriculteurs, approvisionneurs des cantonnements

L'enquête montre aussi qu'une partie, difficile à estimer⁹⁷⁵, de la paye touchée par les ouvriers des cantonnements, revenait aux agriculteurs voisins à travers la vente d'aliments nécessaires au quotidien :

« Il y avait la ferme G. où j'allais chercher le lait. Plus tard on est allé le chercher à la place du cabanon. C'était un autre laitier. Une ferme G., aujourd'hui D.. Et puis, un peu plus loin sur la gauche, dans la courbe, il y avait la ferme Pagnard. Pagnard des îles comme ils disent parce qu'il y avait des Pagnard du village. Ferme Pagnard. Il y avait de nombreux enfants où on parle souvent avec beaucoup plaisir de ce temps là. Anne-Marie Pagnard, nous raconte souvent combien beaucoup de gens du cantonnement allaient chercher du ravitaillement là-bas, le lait, les fruits, les pommes de terre, enfin voilà. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Mme : On allait un peu plus bas vers les fermes chercher le lait. Tous les jours on allait chercher le lait. Du fromage.

⁹⁷⁵ D'abord et avant tout parce que les enquêtés étaient enfants dans cette période, et peu au fait de l'économie sonnante et trébuchante du foyer.

M : Il y avait des fruits, tomates et tout ce que l'on voulait. Fromage, le lait, le vin, on avait tout chez les paysans.

Q : Quels rapports vous aviez avec les paysans ? Vous y alliez souvent ?

Mme : Ah oui.

M : Tous les jours au moins.

Mme : Les œufs. Tous les jours, tous les jours. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

Chiffrer ou même estimer ce que cet apport constituait pour les familles d'agriculteurs s'avère difficile, essentiellement pour les mêmes raisons. M. Pagnard, pour sa part, est assez disert sur ce point :

« Q : La vente que faisaient vos parents, aux gens des cantonnements, est-ce que ça représentait un appoint important dans leur budget, ou bien c'était vraiment une bricole ?

Oui je pense. Oui c'était bon, ils faisaient leur marché comme ça, pour le ménage hein. Parce que là, mon père, [avec la vente d]es produits, bon, je pense [qu'à la fin], il restait bien sûr [quelque chose] dans le porte-monnaie. Et puis bon, [mes parents] vivaient des coqs, des poulets, des œufs, de ce que leur rapportait la vente du lait, du vin, [les habitants des cantonnements] venaient chercher du vin en bouteille, en litre, en vrac quoi, chacun venait chercher sa bouteille. On avait heu, des hybrides à l'époque, c'était pas les côtes du Rhône hein, c'était le, le vin heu, 8, 9 degrés quoi, c'étaient des petits vins. Et les gens venaient directement chercher leur tonneau hein. Des petits tonneaux. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962]

Le seul élément tangible dont nous disposons est le fait que, du fait de leur situation géographique, les agriculteurs des Blaches, voisins des cantonnements, n'exploitaient pas les terres les plus fertiles de la commune ni de l'agglomération. Autrement dit, il s'agissait de petites exploitations, pour lesquelles cette consommation de proximité – même minimale – pouvait avoir son importance :

« On était les Blaches, c'était un peu spécial les Blaches. C'étaient les pauvres là-bas, le terrain est pauvre, c'est que du gravier blanc là. La culture, c'était pas terrible. C'était les terrains bas là, dès que ça gelait ça gelait là-bas. On avait les pâturages, dès que le Rhône montait, c'était tout inondé. C'était pas une agriculture de gros profits. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962, habitant à Salaise]

Mais on comprend que ces contacts réguliers, par le travail ou par l'achat de denrées, comme les attentions de telle ou telle grand-mère attendrie par la venue de tous ces enfants, ont aussi permis que se nouent des relations, chaleureuses, et parfois même amicales :

« On allait tous chercher notre lait chez la mère Pagnard là. "C'est des conscrits [référence aux groupes de jeunes organisant des fêtes locales] à moi", elle, elle a fait. [...] Ils étaient 7, 8 gosses là. D'ailleurs on se revoit tous, avec les anciens d'Algérie, on fait des sorties ensemble.

Q : Les gens allaient lui acheter des choses ?

Le lait. Je ne sais pas si elle vendait des fromages j'en sais rien. Dans le temps on avait une vache attitrée, pour les gosses à cette époque. Nous, on avait une vache attitrée. On allait chercher le lait pour mes frangins là-bas. D'ailleurs je l'avais renversé là, on a voulu faire comme la fable de La Fontaine, là. Perrette et le pot au lait, on a tourné comme ça, j'avais

tout renversé. Et j'allais prendre une raclée, alors je suis retourné elle m'en a donné [un autre], madame Pagnard elle était gentille. ».

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

« Je me souviens bien, quand ils venaient chercher le lait en bas, ils venaient directement à l'écurie, là-bas, ils allaient, ma mère leur donnait toujours un verre de lait, les gamins, ils buvaient le lait. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962, habitant à Salaise]

Bref, à l'écoute de tout ceci, on est assez éloigné de la « mauvaise renommée » évoquée précédemment par M. Buendia pour parler des cantonnements. Pourtant, il semble bien que la funeste réputation des enfants des cantonnements se soit principalement fondée sur la pratique régulière de la maraude chez les paysans de l'agglomération.

La pratique de la maraude, ou l'expression d'une concurrence territoriale avec les agriculteurs voisins

La maraude, évoquée comme le principal reproche qui venait ternir la réputation de cette population des cantonnements, revient dans de nombreux entretiens, et pas seulement quand on aborde les relations avec les paysans locaux :

« Je vais vous dire, on n'était pas aimé. On n'était pas aimé, terrible.

Q : Est-ce que ça s'appuyait sur des faits réels ? C'est-à-dire est-ce qu'il y avait de la délinquance ? Est-ce qu'il y avait des gens du cantonnement qui ont fait de la prison ?

Ha non. La mauvaise renommée qu'on avait, je vais vous dire. C'est qu'on allait marauder. Voilà. La mauvaise renommée, quand on disait : "Ho là, le cantonnement là-bas, ils volent tout". Et c'était pendant la guerre, ça. On allait piquer des cerises, des pêches. Mais, il n'y a jamais eu de sang. Je n'ai jamais vu un gars planter un autre. Ha jamais, jamais. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

« On était [considéré par les gens de Saint-Maurice comme] des petits voyous. Moi pas personnellement, je n'ai pas fait trop d'excès moi. Non mais, il y en a beaucoup qui avaient volé du raisin, vous savez des cerises, pas du vol de la maraude. Alors on était connu pour ça, et on n'était pas désiré on va dire. [...] On dit cantonnement, parce qu'on a fait les pirates, on a fait beaucoup de trucs, quoi. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

« Oh, il y a bien eu des chapardages. Nous, on allait chaparder un peu les cerises ou les pêches un peu dans les coins là. Quelques fois on se faisait courir après. Comme tous les gamins mais enfin, il n'y a jamais eu les gendarmes. Ça c'est sûr. L'honneur des familles ! »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« Mme Berthet : On allait vendanger, on allait ramasser les pêches, on allait chercher du lait, pendant la guerre.

M. Berthet : Bon, il y avait beaucoup de maraude.

Mme Berthet : Ohhhh, ben oui mais pas plus

M. Berthet : Pour les fruits parce que...

Mme Berthet : Mais tu sais les Pagnard tout ça, V. et tout ça, on était très bien. Il n'y a jamais eu de problèmes.

M. Berthet : Mais enfin il ne faut pas dire qu'ils ne se plaignaient pas des maraudes un petit peu.

Mme Berthet : Quand même, il y avait pas tellement de maraudes parce que...

M. Berthet : Sur les fruits...

Mme Berthet : On allait manger une cerise, c'était pas organisé.

M. Berthet : Ah non, c'était pas organisé. Mais je veux dire que ça leur plaisait pas beaucoup.

Mme Berthet : Ben oui, mais non.

M. Berthet : Et c'est normal »

[Mme Berthet née Bessero et M. Bessero, 75 et 68 ans, nés en 1933 et 1940, frères et soeurs, nées au cantonnement du bas]

« On se faisait secouer quand on allait manger des raisins, ou s'ils avaient des plantations de melons, qu'on allait en chaparder un. Là c'était sûr qu'on se faisait secouer. Et puis c'était normal. C'était de la production. On avait faim il fallait qu'on mange. Alors, on allait bon, terminé. Ça en restait là. Mais c'était pas la guerre. ».

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

On notera en premier lieu que, les faits rapportés ci-dessus sont pour le moins mineurs, et que s'il fallait les qualifier, ils relèvent au plus de la toute petite délinquance. Les cantonnements se situent encore, dans les années 1950, dans un référentiel que Laurent Mucchielli qualifie de « société villageoise », « une société de surveillance, où la plupart des faits et gestes et des paroles prononcées ont de forte chance d'être connus le jour même de l'ensemble du village⁹⁷⁶ ». Et le même auteur d'expliquer qu'à la fin des années cinquante, dans les agglomérations urbaines, les statistiques de la police s'envolent par la multiplication des vols de voitures et de mobylettes : on est loin ici de ce type de délits.

Alors peut-être l'image de l'habitant des cantonnements – maraudeur s'est-elle forgée plus précisément au début des années 1940, dans une période de forte pénurie, pendant laquelle des populations, même salariées régulièrement, ont connu le manque et la faim. Il semble en tout cas qu'à ce moment là, les agriculteurs locaux se soient sentis menacés au point de s'organiser pour embaucher un « gardien de nuit » pour surveiller leurs récoltes. L'anecdote qui suit, qui aurait pu mal tourner, nous a été racontée par plusieurs enquêtés :

« Avant la Libération, il y avait des paysans, je ne sais plus leur nom parce qu'ils ont fait fortune après, ça a failli se terminer au fusil hein. Parce qu'il y avait quelqu'un qui avait été faucher des fraises ou manger des fraises, des pêches je sais plus quoi. Le propriétaire lui est tombé dessus, et l'autre ils l'ont tapé. Et ils sont revenus avec un fusil. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

Pierre Pagnard était enfant lors de cet événement, et il en garde le souvenir précis d'une réelle menace :

« Je ne m'en rappelle pas, mais ça devait être en 1945. Ils allaient chaparder, dans les pêches, et les paysans de Sablon avaient dit : "On en a marre, ils nous piquent tous nos fruits", et ils avaient mis un garde. Un garde qui venait tourner la nuit. Et puis un jour, il était tombé sur des gens qui ramassaient ou pour manger ou pour, ils chapardaient quoi. Et là, ça a fait bagarre. Ils ont commencé à sortir les échaldas, et puis bon, je ne me souviens pas du nom du garde qu'ils avaient mis, mais il est venu s'abriter chez nous là-bas. Et là, ça avait un petit tour de western, là. Ils étaient tous autour de la maison, je ne sais pas combien ils étaient, 50, ou 100 hein, dans la nuit, le soir, je ne me rends pas compte si c'était... Ils ont pas dû rester toute la nuit, parce que le garde est parti quand même, il est parti dans les îles, ce

⁹⁷⁶ Cf. Laurent MUCCHIELLI, 2001, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte, p. 85.

qu'on appelait les îles. Il est rentré par les chemins de Sablon, le long des lônes. Le canal n'existait pas. Ça a été le seul truc que je m'en rappelle là. Gamin moi ça m'avait impressionné.

Q : Mais ça risquait de tourner à la bagarre, enfin, ça risquait de tourner mal ? Il y avait des fusils ?

Non, les cailloux. Mon grand-père, il n'était pas tellement commode [...]. Il avait sorti le trident, il disait : "Bande de saloupiaux !" Il y avait des adultes. Peut-être des jeunes de vingt ans de l'époque. Ça m'avait marqué ça. Après ça ne m'a pas particulièrement marqué, non, j'ai pas l'impression... Mais on fait [tous] comme ça. Bon vous passez dans un chemin, vous voyez un cerisier, vous allez manger les cerises. Moi je l'ai fait dans le temps. Je le fais toujours. C'est tentant. Et puis en plus, leur vie était dure, là-bas. C'était pas des palaces. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962]

Cet événement semble être une exception dans les rapports entre habitants des cantonnements et agriculteurs locaux, que l'on peut sans doute mettre sur le compte des restrictions dues à la situation de guerre. Encore que l'on ne sache pas de qui précisément était composée cette « horde » de 50 à 100 personnes. Car ce qui ressort aussi de l'enquête, et d'une certaine connaissance de ce terrain, c'est que la maraude était une pratique généralisée chez tous les jeunes prolétaires de l'agglomération. Plusieurs entretiens ont été réalisés en présence d'une épouse (ou plus rarement d'un mari), qui avait vécu son enfance non dans les cantonnements, mais dans les cités voisines. C'est le cas par exemple de celui effectué avec M. Hugo, dont l'épouse intervient abondamment lorsqu'on aborde ce sujet de la maraude :

« Sa femme : moi j'étais Française j'en ai chipé des fruits hein.

Oui mais un soir, il y a eu des accrochages, avec pas mal de paysans hein.

Sa femme : Ha ben parce que vous étiez renommés pour être les bêtes noires.

Non, c'est ceux des cités des fois qui venaient faucher des cerises et tout, on accusait le cantonnement.

Q : Est-ce qu'il y avait une mauvaise réputation, dans les cantonnements ?

Oui, il y avait une très mauvaise réputation. Les cantonnements avaient une réputation, elle était abominable. Il y avait n'importe quoi, c'était les cantonnements. Ça on vous le disait tout le temps.

Sa femme : Ça existait déjà.

Alors que, je vais vous dire quelque chose de ce que je sais. Que j'ai vu. Je l'ai vu. Comme tous les jeunes, quand vous avez 17, 18, 19 ans, vous fréquentez à droite, à gauche. On allait au cinéma. Et, le cinéma il finissait vers minuit. A cette époque, il y avait deux salles [au Péage]. Le Rex, et le Palace. Et, avec des collègues de notre âge, on était deux ou trois, on se dit : "Tiens, on va pas le dire à nos parents", et en sortant du cinéma, on allait bouffer les cerises. Oui il y avait pleins de prunes, des quantités.

Sa femme : Donc, c'était bien eux !

Ha non, non. Mais vous allez voir. Et, on arrive aux cerisiers pour ramasser les cerises : une volée de moineaux, ça tombait, de tous les arbres ça tombait, et des gens qu'on connaissait. Et les trois quarts étaient des cités. Alors hein ! Alors on disait c'est les cantonnements !

Sa femme : Fallait aller plus vite !

Mais, non, les cantonnements.

Sa femme : Ils étaient plus courts sur pattes...

C'est un peu la mentalité, comme avec les Arabes maintenant. ».

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

L'un des frères Buendia confirme ce jeu de renvoi entre jeunes des cantonnements et des cités :

« Le plus mal qu'on faisait au cantonnement c'était pendant la guerre qui y'avait pas grand-chose à manger. On allait piquer des cerises ou des fraises ou des pêches ou des raisins, c'est tout le mal qu'on faisait hein. Mais c'est tout hein. Y'avait même un vieux paysan, son fils s'est trouvé un jour [avec moi] dans un enterrement, il disait : « mon père vous aimait bien vous parce que vous remplissiez vite les paniers de raisin ». Il a dit : “Mais ceux des cités qui venaient vendanger ils nous piquaient les poulets”. Ah ! Ah ! Ah ! Hé ben oui ! »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

Mais il semble que, dans ce jeu de mistigri pour se renvoyer la responsabilité de la maraude, les jeunes des cantonnements aient été perdants, soit qu'ils étaient plus proches géographiquement des exploitations que leurs collègues des cités, soit qu'ils aient été porteurs de stigmates sociaux supplémentaires, sur lesquels ils n'avaient pas de prise.

3.1.2.2 – Des habitants spatialement et socialement éloignés de l'église

Un autre élément collecté concernant le rapport à l'extérieur, concerne la pratique religieuse des populations des cantonnements. Notre interrogation provenait de l'engagement qu'avait manifesté les directions des usines (et principalement celle de Rhodiaceta) à favoriser une pratique religieuse dans les cités, et par-là même, à contrôler un peu plus ses habitants⁹⁷⁷. Nous souhaitions alors savoir si l'entreprise et le clergé local avaient porté une attention particulière aux populations, *a priori* catholiques, des deux plus anciens cantonnements.

L'église, un lieu de culte trop éloigné

À l'abord de cette question sur les croyances et les pratiques religieuses, il est souvent répondu, d'abord, que la famille est catholique (« *Connaissez-vous un Portugais qui ne le soit pas ?* », nous dira avec ironie et malice un enquêté), ensuite que la religion relevait davantage de la mère (ou de la grand-mère) que du père :

« Q : Est-ce que vos parents étaient croyants ?

Ma mère oui, très. Mon père, c'est pas qu'il était pas croyant mais il... Vous savez les gens qui venaient Andalousie, les trois quarts étaient, croyants. Et est-ce qu'elle était pratiquante votre maman ? Non. Par contre elle faisait ses prières là, comme ma grand-mère. Ma grand-mère c'est pareil. Non, il fallait aller à la chapelle des cités, celui qui voulait. Les gens n'y allaient pas. C'est rare les gens qui se déplaçaient pour aller à l'église. Ils y allaient le jour d'un enterrement. Parce que, ça se faisait tout à pieds vous savez à l'époque. Donc ils y allaient, ils accompagnaient le cortège, jusqu'à la chapelle, et puis après, ils allaient même jusqu'au cimetière à Salaise à pieds. Ça se faisait, comme ça quoi. [...] Ma grand-mère,

⁹⁷⁷ Sur ce point, l'historienne Anne GUERRY note en particulier la construction en 1936 de la chapelle des cités par les usines, comme s'il s'agissait d'une réponse aux événements nés de la victoire du Front populaire. Cf. Anne GUERRY, 1992, « La politique sociale de deux grandes entreprises : Rhône-Poulenc et Rhodiaceta à Roussillon – 1916-1944 », dans J.D. DURAND, B. COMTE, B. DELPAL, R. LADOUS et C. PRUDHOMME (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Editions ouvrières, p. 221-232.

pareil, ma grand-mère avait son Saint Antoine de Padou, et, elle lui parlait. Elle lui disait : “Fais moi gagner à la loterie !” »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Ma mère était croyante. Mais pour aller à l'église, il fallait aller soit à la chapelle des cités, soit au Péage, soit à Roussillon. Et puis en principe tout ceux qui étaient au cantonnement, la plupart, ils faisaient faire la communion aux gosses. Il y en a qu'ils l'ont fait. Mais, aller à l'église, c'était trop loin. Et puis ils n'allaient pas hein. Les anciens du cantonnement, bon ben, l'église... C'était loin de ça. C'est vrai que la religion, ils en ont tellement vu en Espagne. Alors c'est pour ça. Mais les femmes étaient, la plupart, étaient bien croyantes hein. Mais elles n'allaient pas à l'église. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Ma belle-mère a travaillé à l'usine assez jeune, et elle me disait : j'ai jamais entendu dire qu'on nous [encourageait] pour aller à la messe. Moi je n'ai jamais entendu parler de ça. À par les on-dit, t'es bien vu si tu vas à la messe sans plus. Par contre, aux Cités derrière l'église, vers la fin de la guerre quand j'avais 12, 15 ans, ma mère m'envoyait au catéchisme. Parce qu'elle était très croyante même si elle n'allait jamais à la messe, sauf pour les enterrements ou les choses comme ça. [...] Quel est le Portugais qui n'est pas catholique ? Ma mère comme ma belle-mère [l'étaient], sauf que la pratique était plutôt d'aller à la messe pour un enterrement, pour un mariage. Ma mère, elle se signait toujours à tout bout de champ, que Dieu nous protège, des trucs comme ça. Mais bon... »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Q : Est-ce que votre maman était croyante ?

Oui, très, comme tous les Portugais. Sauf moi. Je n'étais pas, moi je, j'étais athée.

Q : Est-ce que votre maman fréquentait l'église ici ?

Non. Elle croyait beaucoup, d'ailleurs quand je me suis marié, elle n'aurait pas admis que je ne me marie pas à l'église hein. Mais enfin elle heu, elle était croyante mais pas pratiquante. Je crois qu'elle n'avait pas le temps. Elle avait 5 enfants. Et après pas les moyens. Elle ne savait pas marcher à vélo. Il n'y avait pas de voitures. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

« Ma mère elle était, croyante, mais pas, mais elle fréquentait pas hein. Elle avait que des cadres, et nous c'est pareil. Nous c'est pareil. Moi je suis allé à l'église, j'ai été baptisé bien sûr. Mais je n'ai pas fait de communion. [...] Mon père, il s'en foutait. Non, non, non, ça avait pas de l'importance et puis, pour être croyant ben à l'époque, on avait des vélos, comment voulez vous qu'ils aillent à l'église, il fallait faire 4 ou 5 kilomètres. [...] Pour aller à l'église il fallait traverser la RN7 et puis il fallait traverser, c'est le même problème que l'école hein. C'est-à-dire la nationale 7. Alors, c'était loin. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

L'éloignement physique de la chapelle des cités revient comme un leitmotiv dans les extraits d'entretien pour justifier l'absence de pratique religieuse encadrée régulière : l'église était réservée les rites de passage de la vie, les baptêmes, les mariages et les enterrements.



Figure 48 [Photo C20 – Dépôt famille Garcia – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

Seul M. Hernandes avance une autre explication, d'ordre plus sociale celle-ci :

« C'étaient des pratiquants catholiques, mais arrivés ici, aller à l'église tout ça c'était pas facile. Mais c'était des pratiquants. Ma grand-mère était très pratiquante, ma mère aussi. Ils respectaient beaucoup la religion. Mon père et mon grand-père moins. Ils respectaient mais ils ne fréquentaient pas. Mais par contre vous voyez, il y avait un enterrement ou il y avait quoi que ce soit, ils rentraient à l'église. [Les femmes], elles auraient voulu y aller [à la messe] mais c'était pas facile. Parce qu'il fallait se déplacer, et la seule église c'était la chapelle des cités, et puis bon ben, ils n'y allaient pas. Et puis après, ils avaient pris l'habitude et ils n'ont jamais beaucoup pratiqué. Par contre ils ont veillé à ce qu'on ait tout, le baptême et puis qu'on ait fait notre communion, et tout hein. [...] Je pense que c'était surtout une question de déplacement et puis, il faut se mettre à leur place. Il fallait rentrer dans la vie des Français. Pour nous ça a été facile. [...] Les enfants qui sont nés là, on était toute une ribambelle, ça a été beaucoup plus facile. Parce que nous, il y a eu l'école. Et eux non. Et bien sûr que quand ils allaient au marché [...], si les commerçants étaient Espagnols ou Portugais, ça allait. Mais si ils étaient Français, [...] ils n'arrivaient pas à s'exprimer comme il faut. Il y avait cette barrière de la langue [...] qui a fait qu'ils se sont un peu isolés. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Aller à l'église, pour les mères, c'était comme pour leurs enfants aller à l'école et risquer de s'exposer à la confrontation des différences, « rentrer dans la vie des Français » et surtout montrer aux Français de l'agglomération sa présence et son existence. Sans doute les femmes des cantonnements, moins habituées à cette confrontation que leurs maris par leur moindre activité salariée, mais aussi visiblement peu encouragées par les hommes sur ce terrain, préféraient-elles se préserver en adoptant une pratique religieuse plus intime.

L'aventure avortée du catéchisme aux cantonnements

Nous n'avons pas trouvé localement d'archives ni de traces écrites d'un engagement des autorités religieuses en direction des cantonnements. Deux enquêtés nous ont toutefois parlé d'une aventure avortée, menée par un jeune curé de la paroisse, pour rapprocher le catéchisme des cantonnements :

« Le curé des cités, il avait monté un espèce de petit chalet là-bas. Au cantonnement. Où il venait, tous les jeudis à ce moment, c'est un gars qui venait pour faire le catéchisme. Mais il n'y en a pas beaucoup qui y allaient. Et ça n'a pas duré longtemps. Peut-être un an ou deux. Il y avait comme on dit, il y avait deux ou trois pèlerins qui y allaient, et tous les autres, ils étaient autour à faire des conneries. Alors ça ne pouvait pas faire hein. Ça ne pouvait pas faire. [Le chalet] il me semble que ça doit être l'usine qui a du le faire. Et puis après nous, on s'en servait de salle. Pour faire les surprises parties. [...] Il y en avait toujours quelques uns qui y allaient, mais tous les autres autour, qui faisaient le tour de la cabane, et ça tapait ça faisait du bruit alors. Ça ne pouvait pas faire. C'était une cabane en bois, et ils tapaient contre le bois, ça faisait du bruit. Alors c'est sûr que, bon après, ils ont arrêtés hein. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

Cette tentative a tourné court, semble-t-il, et plusieurs jeunes de l'époque, à la tête desquels M. Nahdi, ont pris langue avec le prêtre et les directions des usines pour pouvoir détourner l'usage initial de ce petit bâtiment, afin d'y organiser des « surprises-parties » :

« L'église a essayé de ramener toutes ces brebis, et elle a commencé à s'intéresser aux jeunes. Et un jeune prêtre est venu, et ils ont monté... Alors c'est l'usine qui a du monter ça, un bâtiment ici, qui allait théoriquement servir de lieu de catéchisme, si les gamins pouvaient venir. Qui servait de salle de cinéma, on allait venir projeter, quelques trucs. Et puis finalement qui nous a servi à nous, les jeunes, parce que c'était le moment des surprises parties. Ensuite, comme ça n'a pas très bien marché ce qu'il voulait monter, ce bâtiment est resté fermé. Et on a donc contacté ce frère qui était très compréhensif, et on lui a dit, nous les jeunes, ça nous intéresse d'avoir un machin, est-ce que vous pouvez nous le céder, nous le louer, nous le prêter, pour que on puisse éventuellement venir là et faire des petites surprises parties, des trucs gentils. Et puis ça a été après une espèce de maison de jeunes, hein [rire], et on a fait quelques surprises parties, là-dedans hein. [...] C'était en 55, 56 ».

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Ce dernier point, l'appropriation par la négociation d'un des seuls équipements jamais construits sur ce territoire, marque symboliquement la force qui animait cette seconde génération pour se créer un chez-soi dans ce lieu isolé et maintenu à l'écart par ses instigateurs.

3.1.2.3 –L'école, et la confrontation aux autres enfants

La fréquentation obligatoire de l'école constitue la première expérience majeure de confrontation aux autres, pour cette génération d'enquêtés. C'est d'abord l'expérience d'une distance spatiale, mais, ici aussi, parfois sociale, à d'autres enfants de l'agglomération.

Aller à l'école, ou l'expérience de l'éloignement du reste de l'agglomération

Constatons tout d'abord que les enfants des cantonnements n'ont pas tous été scolarisés dans le même établissement. Si tous les enfants du cantonnement du haut allaient bien à l'école primaire du village de Salaise, on trouve les trois cas de figure, groupe scolaire Ollier au Péage, école du château au village de Roussillon et celle de Salaise pour ceux du cantonnement du bas. Une explication à cette étrangeté réside dans les difficultés des deux communes de Salaise et Roussillon à accueillir l'afflux d'enfants des familles ouvrières installées sur leur territoire, et les arrangements constants entre leur municipalité pour gérer ce flux, au moins pendant l'entre-deux guerre⁹⁷⁸. Il semble que, par la suite, avec la construction progressive de nouveaux groupes scolaires, les enfants aient été scolarisés au plus près, au Péage pour le cantonnement du bas, et à Salaise-village pour celui du haut.

Pour autant, les distances avec chacune de ces écoles sont importantes, de deux à trois kilomètres environ. Or, si les usines avaient, à la rentrée 1929, étendu leur service de car de ramassage pour conduire aux écoles les enfants des cités⁹⁷⁹, il semble que cette mesure n'ait concerné ceux des cantonnements que bien plus tard, aux alentours de la seconde guerre mondiale. C'est donc cette expérience de la distance, qui s'ajoute à celle d'un traitement différenciée, que certains enquêtés mettent en avant :

« *Q* : *Quand vous étiez enfants, à quelle école vous alliez ?*

M. Bador : *Je suis allé à Ollier, moi. Au Péage. Et puis après, j'étais là haut en haut de Roussillon. Au château.*

Mme Bador : *Moi aussi à Roussillon, mais j'étais petite, j'allais à la maternelle à Roussillon. On allait même à pied parce que il n'y avait pas de car encore. Après ils ont mis un car, mais j'en ai profité une année seulement je crois. Après on est allé au Péage.* »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas, habitant à Roussillon)]

« *Au début, j'allais au château en haut [à Roussillon]. Alors vous voyez du cantonnement au château, à pieds. On n'avait pas de car. J'ai toujours été à pieds à l'école. Les gamins des cités, ils avaient le car. Mais nous, on ne le prenait pas. Pourquoi ? Parce qu'on était Espagnols. [...] Quand j'étais à l'école maternelle, en hiver, on emmenait notre repas de la maison. Mais sinon, on faisait les quatre voyages.* »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« [On montait à l'école de Salaise] *à pied. En courant. Tout à pied avec les galoches. C'est après la guerre qu'ils ont mis les cars pour y aller. Mais pendant la guerre, tout le temps à pied.* »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

« *On faisait trois kilomètres, pour aller [à l'école de Salaise]. Et il n'y avait pas de car. Il y en a eu après, mais tard. Je ne sais même pas si nous, on en a profité. Je me rappelle qu'il y a eu des hivers où il faisait froid, qu'il y avait un mètre de neige, là on pouvait pas sortir. Moi j'avais des fois des engelures aux pieds, je ne pouvais pas aller à l'école, je ne pouvais pas me chausser. On n'avait pas de gants non plus. On avait des galoches, on avait des pèlerines. Ma*

⁹⁷⁸ Cf. sur ce point François DUCHÊNE, *Industrialisation et territoire...*, op. cit., p. 62.

⁹⁷⁹ Cf. AMR : DCM du 21 septembre 1929.

mère nous faisait chauffer des cailloux qu'on mettait dans les poches des pèlerines pour ne pas avoir froid aux mains. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« Les premières années on allait [à l'école à Salaise] à pied. Et plus tard, avec le car des usines mais qui venait par la nationale 7 donc on le rejoignait là. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Il fut une époque juste avant la guerre, où il y avait un car de l'usine qui nous ramassait. Un ramassage de gosses. Il prenait les gosses dans les cités, il nous prenait chez nous là-bas, il fallait aller l'attendre où il y a les feux aujourd'hui [sur la RN7]. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Les usines avaient toutefois consenti à un aménagement d'importance : elles rémunéraient une personne du cantonnement du haut, en l'occurrence la grand-mère de M. Hugo et de M. Hernandes, pour rassembler les enfants à proximité de chez elle, les aider à traverser la voie de chemin de fer et les conduire ensuite jusqu'à la nationale 7 pour, là encore, les aider à la traverser. Par la suite, l'usine chimique aménagea un abribus sur cette même RN7, comme en témoigne un échange au comité d'entreprise :

« Actuellement, les enfants doivent attendre le car au croisement de la RN7 et du chemin venant du cantonnement espagnol. Il n'y a aucun abri et ces enfants sont soumis à toutes les intempéries. Les membres du comité demandent s'il ne serait pas possible d'aménager un abri à proximité de la RN7 ou de faire prendre les enfants sur la route de Sablons en aménageant un abri au cantonnement espagnol. M. Hannion est en principe d'accord. En ce qui concerne l'application pratique, la question sera résolue par M. Duval⁹⁸⁰. »

Plusieurs enquêtés soulignent cette épreuve de la distance, parfois même doublée. Car, lorsque leurs parents le pouvaient, par soucis d'économie, ils revenaient manger le midi chez eux, ce qui augmentait d'autant le nombre de kilomètres quotidiens à faire à pied :

« On était très nombreux hein, du cantonnement à aller à Olliers. Et donc on faisait un groupe hein, je ne sais pas d'une vingtaine, d'une trentaine de gamins, qui venions ensemble tous les jours. Nous faisons le chemin du cantonnement jusqu'à Olliers. Et quatre fois par jour hein. A midi il fallait se dépêcher hein, pour descendre, manger, et revenir en courant ou presque. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

« Nous, on avait la cantine à Salaise, mais mes parents n'avaient pas de pognon alors, on était obligé de redescendre. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, chaudronnier, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953, habitant au Péage]

« Vous vous rendez compte on faisait trois kilomètres, quatre fois par jour, à pied. On allait le matin, on descendait à 11 heures et demi, on remontait à une heure et demie, on redescendait à 4 heures et demi. Quels voyages ! 4 fois 3, 12 kilomètres à pied tous les jours, qu'on faisait. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

⁹⁸⁰ ACIER - PV du CE du 23.03.1949.

Des relations distantes avec les autres enfants de l'agglomération

Les souvenirs que les enquêtés conservent de l'école ne sont pas toujours heureux. Reviennent en tout cas, chez tous et de façon systématique, le fait d'avoir eu à supporter les railleries et insultes concernant leurs origines étrangères :

M. Baco a des souvenirs assez difficiles de l'école de Salaise. Avec les enfants, d'abord, où il se faisait traiter « d'escargot » et lui répondait en traitant les petits Français de « cafards » ; visiblement, il se bagarrait souvent. *« Je me rappelle de Fournet, un Français, à qui j'avais cassé le nez. Ses parents étaient venus me voir. [...] Ils étaient venus à l'école. [...] Et son grand frère était venu, il m'a demandé pourquoi je l'avais tapé. Je lui ai dit qu'il n'arrêtait pas de me faire les cornes : “T'es un sale escargot”, puis moi, je lui ai donné un marron. Son frère, il l'a regardé, il lui a dit : “Pourquoi tu as dit ça ?”, et il lui a mis deux gifles, et voilà. »*

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

« M : Oh non, oui mais c'était pas comme aujourd'hui. Aujourd'hui t'as pas le droit de dire sale bicot, ou sale escargot ou sale... Ben nous on nous gueulait : “Hé l'escargot ouais toi !”

Mme : Si moi je me souviens qu'ils nous disaient toujours, oui ça je me souviens...

M : Oui, mais c'était pas méchant.

Mme : Sale escargot, sale escargot.

M : Oui mais c'était pas méchant, c'était comme ça.

Mme : Je disais : “Mais en tout les cas les escargots on les mange”, mais les garçons disaient : “On les écrase”. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

Cette tension entre gamins se régulaît aussi, semble-t-il, par l'affrontement sportif, en particulier à l'occasion de matchs de football improvisés entre cités et cantonnements :

« On faisait des rencontres sportives, au football contre ceux des cités. On se rencontrait dans des champs en disant, allez le cantonnement, les Espagnols, on va rencontrer les cités. Oh c'était des matchs acharnés. C'était assez duraille. Si, si c'était hargneux, très hargneux. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« On faisait des matchs de foot, on disait entre les Français des cités et les Espagnols des cantonnements. Ça finissait mal toujours. Mais on s'est toujours vus, le lendemain, à l'école, on était collègues. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

Pour la grande majorité des personnes rencontrées, les railleries proférées l'étaient par les enfants, dans les cours de récréation et aux abords de l'école.

Seul M. Hiacento, parmi les enquêtés, témoigne d'ostracisme ouvert et délibéré de la part de l'un au moins de ses enseignants. La blessure en a été tellement profonde que, 75 ans plus tard, ces souvenirs lui faisaient encore monter les larmes aux yeux :

« Les Espagnols et les Portugais, ils ne pouvaient pas se les voir. Les Portugais quand ils venaient à l'école de Salaise, c'étaient chiens et chats. Il y avait des préférences pour les Français.

Q : Des préférences de la part de qui ?

Des instits. Des instits. Ils disaient vous venez manger le pain des Français, sales Espagnols, sales Portugais, voilà. Voilà la mentalité. Chiens et chats. Et les instits ils n'étaient pas sympas avec nous. Moi, j'avais un instit, pour moi c'était une salope. Parce que tu prenais les leçons, il manquait un mot, il te faisait marquer 2000 fois, 3000 fois le même mot... Ravagé. Il n'y a rien qui rentrait. T'apprenais les leçons à la maison, quand t'arrivais devant lui, pfff, tu ne savais plus rien. Alors, ça des souvenirs comme ça, moi je les ai toujours là. C'est jamais passé. Après ils ont changé les instits, vers 14 ans, j'avais 14, 15 ans, 14 ans, là ça allait mieux. Mais pendant un moment non. Le gars, l'instit je ne sais même pas s'il ne faisait partie un peu de la Gestapo, pendant la guerre. On s'est douté un peu, mais ça. Après quand ils sont partis, on n'a plus reçu de nouvelles. Celui là non, [je ne me rappelle pas de son nom] mais après il y avait S. comme instit qui était pas mal. Et après il y avait N. qui est venu. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

Si tous les enquêtés ont rapporté s'être fait traiter, qui d'escargot, qui de sardine, à l'école, tous n'accordent pas la même importance à ces insultes. C'est en particulier en évoquant ces souvenirs scolaires que plusieurs personnes rencontrées ont le plus insisté sur ce qu'ils appelaient « leur intégration ». M. Bravo, par exemple, ou M. Hernandez, soulignent chacun le rôle de l'institution scolaire et de ses personnels dans leur parcours, et la relative ascension sociale qu'ils ont connu par la suite :

« On allait à l'école au Péage. Si on nous traitait encore de sale escargot, c'était qu'on n'était pas fréquentable. Mais ça, ça c'est quand même atténué parce qu'ils ont vu qu'on était poli aussi, par nos instituteurs, un peu par tout le monde, parce que finalement ils se rendaient compte, qu'on était des gens comme tout le monde, qu'on s'intégrait bien. On nous avait déjà mis de côté, en arrivant. Pas une deuxième fois. Et voilà. [...] Les Français nous en mettaient plein. Ils nous disaient toujours "sales escargots". Ça c'était typique. Je me suis bien intégré parce que, bon, on a distribué quelques marrons, mais, ça faisait partie de la jeunesse. Et après bien intégré parce que, c'est souvent quand je voyais, je ne sais pas s'il est décédé, monsieur V., l'instituteur. Il est de gauche et, chaque fois qu'on se voyait, on discutait. Il disait, "Le cantonnement j'en ai des bons souvenirs parce que c'était d'excellents élèves", donc, vraiment, on en voulait [...] L'école pour moi c'était l'ouverture, c'est le savoir. Parce que, avec les parents, on était plutôt, c'est vrai qu'on n'avait pas ce rapport. Fallait pas demander, c'était presque un interdit. Alors, quand ils nous parlaient, enfin on sentait que c'était surtout pour nous dire, il faut du bois, il faut... Alors, que, bon ben l'école c'était ouvert, on allait, on s'amusait. Bon, c'est vrai qu'on n'était pas toujours les mieux habillés, on avait les galoches qu'on appelait, on avait les chaussures faites avec des pneus. C'était l'époque. Mais on avait de bons rapports, je me rappelle surtout avec un instituteur formidable. Que je puisse tirer mon chapeau à tous les instits. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« Il y a eu des moments où il y a eu des frictions. Il y a des moments où il y avait des petits mots qui portaient quoi. Mais dans l'ensemble moi je dis bon. "Escargot". "Escargot" et le Portugais, ils appelaient ça "la sardine". Mais, bon, moi je leur tiens pas rancune. Mais alors pas du tout, pas du tout. Au contraire je dis qu'on a été très bien accueilli et très bien, très bien intégré. Et c'est ce qui nous a permis tout de suite de franchir. [...] J'ai eu une femme pour démarrer. Ça c'était une merveille, madame L., elle a été une révélation pour moi. Elle faisait les classes de débutants. On rentrait à l'école à 6 ans. Cette dame, elle nous faisait chanter, elle nous faisait tout un tas de truc. Et quand il y avait quelque chose de bien, elle venait nous embrasser. Ah, moi, j'ai le souvenir de cette dame, c'était vraiment bien. Et puis après j'ai eu des instituteurs, mais le souvenir que j'ai, c'est de monsieur S. Alors celui-là, ça a été ma bouée de sauvetage, et puis ma révélation. Parce qu'il était très bien, je n'ai jamais

vu ce gars là taper un gosse. C'était pendant la guerre, je suis né en 32, et en 40 j'avais 8 ans jusqu'à 13 ans en 44, j'étais à l'école primaire. Et ce gars là c'était un gars qui venait du Sud. Alors je pense que c'était un gars qui a été un peu résistant et qui était casé ici. Parce qu'après il n'est pas resté. Mais c'était un gars je vous assure... On avait l'habitude d'être entre personnes de nationalité espagnole ou portugaise. On était dans les jupes de notre mère jusqu'à 6 ans. De là on sortait on découvrait un autre monde. Et ça, ça a été une révélation d'être guidé par des gens comme ça. Et puis l'intégration avec les autres gosses, vous savez elle se fait vite. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Plusieurs points sont notables dans ces deux témoignages parallèles⁹⁸¹. Le premier concerne l'enfermement un peu pesant que semblaient constituer les cantonnements, « l'habitude de n'être qu'entre personnes de nationalité espagnole ou portugaise », dit l'un, le fait de ne jamais « pouvoir demander » aux parents, dit l'autre ; l'école est décrite dans ce contexte par M. Bravo comme par M. Hernandes comme une « ouverture », une expérience émancipatrice pour ne pas dire libératrice, une « révélation », une « bouée de sauvetage », la « découverte d'un autre monde ». Ces expressions ne sont pas sans rappeler l'image du ghetto, dans l'un des sens où nous l'évoquions précédemment d'un entre soi isolant. Le second point concerne la prise de conscience, dans la confrontation avec d'autres enfants, d'être pauvre : les « galoches » rafistolées « avec des pneus » ; et peut-être d'être les pauvres parmi les pauvres, ceux « qui avaient déjà été mis de côté en arrivant ». C'est peut-être avant tout cette différenciation socio-spatiale qui s'exprimait à travers « les petites frictions », les qualificatifs de « sales escargots » et de « sardines », le renvoi d'une stigmatisation sociale davantage que culturelle. Un dernier point concerne la qualité des enseignants rencontrés, dont on comprend qu'ils étaient pris dans un engagement laïc et « de gauche », et qui ont su ouvrir l'appétence au savoir à ces enfants.

M. Bravo comme M. Hernandes ont poursuivi leur scolarité dans le centre professionnel Verguin, tenu par Rhône-Poulenc, ce qui constituait localement une sorte de voie royale et une place quasiment assurée dans les usines de l'agglomération. Ils y sont en effet rentrés comme ouvriers qualifiés, et ont gravi les échelons jusqu'à occuper des postes d'agent de maîtrise au moment de leur départ en retraite. C'est probablement cette réussite sociale, ou pour le moins ce qui en tient lieu localement parmi les hommes de leur génération, qui leur autorise ce regard indulgent vis-à-vis des moqueries subies à l'école. Pour d'autres enquêtés aux parcours professionnel plus chaotiques, effectués plus spécifiquement hors de la sphère Rhône-Poulenc, ces railleries sont ressenties, aujourd'hui encore, comme des humiliations.

⁹⁸¹ Assez semblables au fond à deux autres déjà décrits dans une autre recherche. Cf. François DUCHÊNE, *Industrialisation...*, *op. cit.*, p. 132-s.

3.1.3 – L'intériorisation d'une division sociale et culturelle toujours plus poussée

Après avoir vu les modes d'appropriation et de renforcement de la cohésion interne, puis les rencontres parfois hostiles avec le reste de l'agglomération, nous souhaitons nous intéresser ici davantage à ce que nous avons ressenti comme une dynamique centrifuge au sein des cantonnements. Il semble, en effet, que la structuration sociale et culturelle de l'espace local par les usines de Rhône-Poulenc ait engendré une division socio-spatiale toujours plus poussée. Nous avons vu que les lotissements des ingénieurs étaient tenus à l'écart des immeubles des contremaîtres, eux-mêmes construits à part des logements ouvriers. Nous avons vu aussi la distinction effectuée par les usines entre le logement des ouvriers français et celui des ouvriers étrangers. La logique de mise en ordre patronale de cet espace ne pousse-t-elle pas chaque groupe social à intérioriser un peu plus ces divisions, à des échelles de plus en plus fine ? C'est en tout cas un des résultats que suggérerait l'enquête, avec la mise au jour, dans l'entre soi obligé des cantonnements, de ferments de divisions et d'oppositions au sein de cet espace. Se distinguerait en particulier dans le groupe social que formait les habitants des cantonnements, une majorité, les familles espagnoles, qui, en intériorisant la dynamique de cet espace Rhône-Poulenc, aurait reproduit à la marge des formes de domination vis-à-vis des « minorités » des cantonnements.

3.1.3.1 – Des ferments de divisions au sein des cantonnements

Insistons en premier lieu sur un point d'ordre méthodologique : les mécanismes de division sociale poussée de l'espace, parce qu'il s'agit ici de ferments et non de divisions franches et visibles à l'œil nu, sont déjà particulièrement difficiles à repérer lors d'une observation minutieuse et vivante du terrain. Or nous travaillons à partir d'un matériau, les entretiens, lui-même travaillé par le temps et par la distance à l'événement, dans lequel les enquêtés insistent davantage sur ce qui les unissait dans ce lieu aujourd'hui disparu, plutôt que sur ce qui les divisait. Bref, on l'aura compris, nous ne rendrons compte ici que d'éléments fugaces voire d'intuitions, rarement de faits clairement posés et rigoureusement établis.

Logements de la SCUR et de la Soie

Un premier point concerne l'organisation spatiale du cantonnement du bas. Nous l'avons vu précédemment, contrairement au cantonnement du haut, il s'agit d'un espace qui a quelque peu évolué dans le temps, aménagé initialement à partir d'un noyau dur rescapé de la première guerre mondiale, et qui a été étendu quelques années plus tard au Sud par l'usine

Rhodiaceta⁹⁸². Dans les descriptions de cet espace, plusieurs enquêtés insistent sur cette partition Nord et Sud :

« *Et puis alors tout de suite après, ici, il y avait l'autre bâtiment, qui démarrait. Et là, c'était la Soie. Tout de ce côté-là, en bas ça fait partie de la Soie.* »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

« *Je revois bien les gens qui habitaient ici mais, c'est plutôt vers Rhône-Poulenc, enfin comme on disait. [Au Sud] c'était la Soie et là-bas, [au Nord] c'était la SCUR qu'on appelait ça à l'époque.* »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

M. Besson habitait à la « frontière » Nord, et, tout en s'adressant à l'enquêteur, il le rappelle à son épouse qui habitait la maison voisine, au Sud :

« *Parce que toi c'était l'usine de la Soie toi. Et moi c'était Rhône-Poulenc, parce qu'il y avait deux machins. Rhône-Poulenc d'un côté et la Soie. Voilà ça c'était Rhône-Poulenc, et ça c'était la Soie.* »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

Cependant, la mise au point entre les époux Besson suggère ce que cette division spatiale pouvait avoir d'artificiel. C'est aussi ce que semble dire M. Bacha lorsqu'il parle d'un « tout ensemble » :

« *Nous, c'était la partie Rhône-Poulenc. Mais c'était tout ensemble. Il y avait une grosse partie du cantonnement de Rhône-Poulenc, mais l'autre partie après, c'était machin de la filature, donc la Soie, le plus au Sud.* »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

Pourtant, une remarque de l'un des frères Buendia suggère que ces précisions sur la partition nord-sud du cantonnement dépasseraient peut-être le simple rôle descriptif à l'usage de l'enquêteur :

« *[Nous on habitait] dans la partie Soie. Alors là aussi y'avait, je sais pas si on vous l'a dit mais y'avait déjà, on s'entendait pas bien encore la Soie [avec la SCUR], parce que soi-disant que nos bâtiments étaient plus récents.* »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

A propos des cités voisines, les procès-verbaux du comité d'entreprise de l'usine chimique, lorsqu'ils rendent compte des récriminations des délégués sur les pénuries de logement dans l'après-guerre, abondent de piques de la direction de l'usine chimique à l'encontre de son homologue de Rhodiaceta, en constatant que de nombreuses familles « de la Soie » habitent dans des logements « SCUR » et beaucoup moins l'inverse. Bref, les deux usines ne disposaient pas de la même quantité de patrimoine et, dans ce jeu de renvoi, Rhodiaceta semblait plus souvent pris à défaut. Mais nous parlons là des cités, et d'habitations toujours convoités tout au long de cette période. A notre connaissance, d'une part les cantonnements ne comptaient pas parmi les logements d'usine convoités par ses salariés,

⁹⁸² Il a connu ensuite d'autres aménagements : bâtiments pour les Indochinois et pour les prisonniers allemands, logements des célibataires, puis réalisation d'un petit espace public en lieu et place du bâtiment des prisonniers.

d'autre part les rotations y étaient bien moindre, et la population beaucoup plus captive et figée sur place. Cependant, il n'est pas impossible que les différends entre les deux usines quant à leur politique de gestion des logements n'aient transpiré jusque dans les cantonnements. Car ils recouvriraient des formes de déqualification de l'usine de la Soie, observées par ailleurs⁹⁸³. Il s'agit d'un processus, partiellement intériorisé par les salariés des deux usines, à l'origine duquel on retrouve pêle-mêle le fait qu'elle employait en majorité une main-d'œuvre féminine, qu'elle n'était rattachée à Rhône-Poulenc que par le biais d'une filiale, et par la suite, la convention collective du textile à laquelle elle était rattachée était moins favorable que celle de la chimie. Dans ce contexte latent, il est possible que les salariés de l'usine chimique des cantonnements aient pu mal supporter que ceux de l'usine voisine, déqualifiée, puissent avoir des logements plus « modernes » (entendons en fait plus récents de quelques années), et qu'ils aient pu parfois le leur reprocher.

Cantonnements du haut et du bas

Un second point de différenciation, un peu plus explicite celui-ci, concerne les distinctions entre cantonnements du haut et du bas. Le cantonnement d'en haut était connu d'une partie au moins des enfants habitant en bas, du fait qu'il était sur le chemin les menant à l'école :

« J'allais à l'école à Salaise, et on passait par le chemin qui montait. On passait devant le cantonnement d'en haut. [...] On y passait tous les jours en allant à l'école. Alors bon, pour moi, ce n'était pas un camp retranché, c'était très simple, très convivial. Mais bon, je ne fréquentais pas spécialement là-bas. Je connaissais plus les gens en bordure du chemin avant le passage à niveau. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

Mais il semble, comme le suggère la remarque de M. Borges, que les échanges entre les deux cantonnements n'étaient pas si fréquents. Il est établi que des familles, portugaises au moins, habitaient pour partie en haut, pour partie en bas. Et au moins par ce biais là, certains adultes se fréquentaient-ils régulièrement. C'est du moins ce que confirment M. Borges et Mme Bogas, dont les familles sont liées d'ailleurs par des mariages successifs :

« Ma mère, la mémé qui était ma marraine et qui est devenue ma [belle-mère] par mon mariage, et la Tatie Clémentine la mère des cousines, [toutes les trois] montaient au cantonnement d'en haut parce que là-bas elles avaient deux amies. C'était pour boire le café, au moins une fois par semaine. Et vice-versa, les deux amies descendaient chez ma mère ou chez la mémé, ou chez la Tatie Clémentine. Georges Hernandes, sa mère était amie aussi mais elle ne faisait pas partie du "club du café", vous voyez. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Q : Vous les connaissiez, les gens du cantonnement du haut ?

⁹⁸³ Faire référence à ma thèse => retrouver où c'est développé.

Bien sûr on connaissait tous ceux qui habitaient là-bas. Et en plus moi j'avais les Hernandes qui habitaient en haut. C'est de la famille. C'était mon oncle et ma tante qui habitaient là-bas. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Mais les signes d'interconnaissances entre les populations des deux cantonnements ne semblent pas aussi vifs que ceux repérés à l'intérieur de chacun d'eux, comme en témoignent MM. Hiacinto et Hernandes :

« *Q* : *Est-ce que vous vous fréquentez, entre les deux cantonnements ?*

Oui, pas trop mais, si on se fréquentait. Il n'y avait pas de problèmes hein. Moi j'avais une tante qui habitait en bas. On allait souvent les voir. Et on se retrouvait avec d'autres gosses disons Espagnols, ou Portugais et ça se passait très bien. Il y avait une entente. Moi je ne me souviens pas d'avoir eu de problèmes. Bon, on était bien chez nous, on restait là, c'est bon. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« *En bas là, [on se voyait] très peu. On se connaissait. Mais, moi je descendais au cantonnement parce que j'avais un oncle. Voilà. Mon père il connaissait du monde en bas, le coiffeur il fallait aller au cantonnement. On avait un collègue, bon on allait chez lui se couper les cheveux mais, en principe on se connaissait tous hein. On ne descendait pas enfin, on y allait plutôt c'était pour chercher du mâchefer pour se chauffer, de la charbonnille. Voilà. On allait descendre là-bas, mais on se connaissait tous hein en principe. »*

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

On notera dans les propos de M. Hiacinto le singulier de l'expression « au cantonnement », comme si LE cantonnement ne pouvait être que celui du bas, et lui seulement⁹⁸⁴. Nous l'avons vu précédemment, les cantonnements étaient frappés d'une « mauvaise renommée » dans le reste de l'agglomération. Face à cette stigmatisation, il pouvait être tentant, pour les habitants du haut, le plus petit d'entre eux, de mettre en œuvre des stratégies de distinction vis-à-vis du bas, repéré sans méprise possible dans l'agglomération comme le symbole des cantonnements et de leur population « louche ». D'ailleurs, M. Hugo, qui lui n'avait pas de famille directe en bas, est le plus explicite de tous les enquêtés sur cette différenciation :

« *On a fait des matchs, quand on jouait contre les Espagnols d'en bas, on se battait tout le temps. Le cantonnement espagnol on était pas collègue hein. On ne s'entendait pas, on ne se fréquentait pas. On n'avait pas, il n'y avait pas de convivialité. On n'allait pas au cantonnement en bas et eux, ils ne venaient pas en haut. Quelqu'un de la famille, peut-être à la rigueur. Ils étaient dans l'obligation parce qu'ils avaient de la famille. Mais autrement, les deux cantonnements ne... Enfin, je ne peux pas expliquer parce que je ne connais pas le cantonnement espagnol. Alors eux là, le cantonnement espagnol, c'était je sais pas, ils étaient 200 Espagnols. Il y avait quelques Portugais aussi hein. Mais, l'un on l'appelait le cantonnement portugais, et l'autre c'était le cantonnement espagnol. »*

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

⁹⁸⁴ A vrai dire, le singulier n'est lisible que dans la retranscription écrite, et non dans un propos tenu oralement. Mais l'utilisation ici du pluriel viendrait encore renforcer ce que nous nous efforçons de montrer...

On voit aussi, en particulier dans ces propos toponymiques, la manière de mettre en œuvre cette distinction. Car tous les extraits d'entretiens ci-dessus, qui expriment chacun à des degrés plus ou moins élevés ce que nous appelions plus haut des « ferments de division », proviennent tous d'enquêtés d'origine portugaise. Et il est possible que cette différenciation haut / bas en recouvre en réalité une autre, concernant des formes de domination exercées par la majorité espagnole.

3.1.3.2 – La majorité espagnole et « ses » minorités, ou la reproduction d'une domination hiérarchisée

Nous l'avons vu précédemment à travers les recensements à disposition, il semble établi que les familles espagnoles étaient en supériorité numérique dans l'ensemble de l'espace des cantonnements⁹⁸⁵. Et cette domination s'est traduite dans les pratiques sociales et les usages du quotidien.

L'espagnol et le français, seules langues vernaculaires des cantonnements

Nous nous arrêterons un instant sur le cas de la langue en usage dans ces lieux. Lors de l'enquête, nous nous sommes intéressé systématiquement à cette question, et les réponses éclairent quelque peu notre propos. Il semble d'abord établi que, dans l'espace intime de la maison, les familles se parlaient plutôt dans leur langue d'origine, mais qu'en dehors de cet espace, le français faisait son incursion :

« Les Portugais ils parlaient le portugais entre eux. Mais, entre nous, ben on parlait l'espagnol et puis le français. Parce qu'on parlait le français quand même. Nous là-bas les gamins, entre nous, on allait à l'école ben on parlait le français. On parlait en espagnol, dans la famille. Quand on était, dans la maison, autrement entre copains, c'était en français. On faisait les deux. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« Entre nous, on parlait espagnol beaucoup. Mais on parlait français. Avec nos parents, la plupart, on parlait tous en espagnol. Parce qu'ils nous parlaient en espagnol, on leur répondait en espagnol. Mais sinon, non, on se parlait en français. Et quand on voulait pas que les autres ils sachent, ni rien, on se parlait en espagnol. On parlait comme ils disaient "dans votre charabia". Oui mais pour pas [nous]. Si on avait quelque chose à dire, qu'il y en avait un qui plaisait pas à un autre, on disait « tient celui-là là-bas, l'autre fois il m'a fait une crasse, attend tu vas voir. On va l'arranger peut-être ». Et puis bon ben, ces gars ils comprenaient pas parce qu'on parlait en espagnol. Mais ça arrivait. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

⁹⁸⁵ Cf. *supra*, § 2.2.2.1.

Certains enquêtés mettent en avant des efforts faits, y compris au sein de leur espace familial, pour parler parfois français. On notera aussi que, lorsqu'il existe, cet effort est prodigué par des membres de la famille les plus en contact avec le reste de l'agglomération :

« [Dans le cantonnement], on parlait surtout espagnol. On parlait les deux. Parce qu'à l'école il fallait, c'était surtout du français quand même. Quand on était entre nous, peut-être. Mais ça dépend, il y avait des familles qui étaient plus, je sais pas, retardées vous voyez, ça les intéressait pas. Et d'autres qui voulaient savoir mieux quoi. Qui s'adaptaient mieux. Moi, mes parents, comme ils avaient beaucoup de monde, c'était très ouvert, ils étaient très connus. »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« Entre nous on parlait français. Ça c'était le français. Mais là-bas nos parents, que voulez-vous, avec les voisins, ils ne parlaient qu'en espagnol entre eux. A part mon père. Mon père, les parents qui travaillaient, comme ils étaient à l'usine avec des Français, ils ont appris à parler le français. Après il le parlait presque couramment, mon père. Mais ma mère rien non. Ma mère comme beaucoup de mère, rien, ha non. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

Francisco, le frère de Jo Buendia, confirme cette graduation :

« Ma mère elle parlait moitié français, moitié espagnol. Elle faisait ses commissions elle parlait dans son langage, son français, il y avait plus de l'espagnol que du français. On l'appelait la mère Nicolas, parce que, c'était le nom de mon père ça, mais elle, c'était la mère Nicolas. Et la mère Nicolas, elle était connue, y compris dans le Péage hein. Qui ne connaissait pas la mère Nicolas ? Parce que, elle avait son habitude, le jeudi, le dimanche il n'y avait pas le marché à l'époque, là-bas, non le jeudi, surtout, elle amenait toujours des poulets accrochés au guidon. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

M. Cebolla est d'origine espagnole par ses quatre grands-parents. Mais les aïeux paternels habitaient au cantonnement, les maternels aux cités, dans un environnement davantage « français ». Et, par ses propos, il confirme en quelque sorte que l'usage ou non de la langue d'origine peut être pris comme un indicateur du degré d'entre soi ou au contraire de domination du milieu environnant :

« **Q** : Vous leur parliez en quelle langue et eux vous parlaient en quelle langue, vos grands-parents ?

Mes grands-parents paternels, au cantonnement c'était en espagnol. Mes grands-parents maternels [qui habitaient aux cités] c'était le français. Et j'ai perdu l'espagnol. Ma grand-mère paternelle, quand mon grand-père était décédé, elle n'a jamais fait de cadeaux à ses belles-filles ou gendres, elle avait décrété qu'à partir du moment où on passait la porte, c'était l'Espagne. [...] Mes parents à moi parlaient français à la maison, ils ne parlaient pas espagnol, mes grands-parents maternels parlaient français. Mon grand-père [maternel] s'était mis un devoir en disant : "je suis en France, je dois vivre à la française, je dois apprendre l'histoire de France", donc il lisait beaucoup, et "je dois apprendre le pays dans lequel je vis". Y'avait la mémoire de l'Espagne, mais... j'aime pas le mot "intégration", c'est comme ça. Mais en prenant ce mot là, c'est vrai que lui, il essayait vraiment de connaître le pays dans lequel il vivait. Donc c'était le français. »

[Jean Claude Cebola, 55 ans, né en 1952 au Péage, ouvrier syndicaliste CGT secrétaire du CIE, dont les grands-parents paternels ont vécu aux cantonnements]

On notera dans tous les propos qui précèdent, tenus tous par des personnes d'origine espagnole, qu'il n'est question, pour s'exprimer dans les espaces communs, d'une alternative qu'entre deux langues, l'espagnol et le français. Du portugais, il n'est pas vraiment question, comme l'indique ce dialogue entre les époux Bador, tous deux d'origine espagnole :

« *Q* : On parlait français dans le cantonnement ?

Mme : Oui bien sur. Nous on parlait français.

M : Nous espagnol. On parlait.

Mme : Dedans. *Mon père nous disait : à la maison, en espagnol. Parce que mon père il était comme ça. Il était très intelligent. Et il m'a même appris à écrire et à lire en espagnol aussi.*

M : Mon père, il ne s'est jamais occupé de nous comme ça.

Mme : Et à mes sœurs aussi. Et il nous disait : à la maison vous parlez espagnol, dehors vous parlez ce que vous voulez.

M : Ton père, il était sévère.

Mme : Mon père était sévère sur ce coup là.

Q : Mais entre gamins entre vous, dehors, dans le cantonnement vous parliez quoi ?

M : Quand il y avait les Portugais, portugais...

Mme : Oh non moi je... *J'ai pas du parler portugais moi.*

M : Vous les filles c'était pas pareil.

Q : Les garçons ça mélangeait toutes les langues ?

M : On avait un terrain de foot, on avait tout là-bas, derrière ».

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas, habitant à Roussillon)]

L'écoute d'enquêtés d'origine portugaise est révélatrice de cette absence : visiblement, la langue espagnole dominait dans les échanges autres qu'en français :

« *C'était l'espagnol qui primait. Nous, gamins, on parlait espagnol. Avec les voisins on parlait espagnol. Avec nos parents on parlait portugais, et avec les voisins on parlait espagnol. Je vous assure que j'ai des notions d'espagnol beaucoup plus développées qu'en portugais. C'est rigolo. Il est une chose que l'on a constaté, c'est que le Portugais peut facilement parler espagnol, alors que l'inverse est plus difficile. L'Espagnol essayait de parler portugais, comprenait mais il n'y arrivait pas. Alors que le Portugais parlait facilement espagnol.* »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« *Moi j'ai appris l'espagnol, je ne suis pas Espagnol, j'ai appris l'espagnol au milieu d'eux. Des Espagnols. J'ai appris l'espagnol. J'allais chez un collègue qui était Espagnol, je me trouvais pour le souper ou le midi, ben je mangeais avec eux. Ils ne disaient pas, attends tu vas repartir, c'était restes là tu manges avec nous. Voilà. [On parlait] ici plus le portugais que l'espagnol. L'espagnol était en bas, il y avait plus de Portugais ici qu'il y en avait au cantonnement. Bon il y en avait un qui parlait portugais.* »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

« *On parlait français entre nous, chez nous, entre frères et sœurs. Il n'y a qu'avec les parents qu'on a toujours parlé portugais. Mais ma mère, elle a appris, parce qu'elle travaillait avec des Françaises là-bas, les Françaises, les Espagnoles. C'était tout groupé parce qu'il y avait des Espagnoles aussi là-bas, à l'usine. Elle a appris quand même un peu à parler le français. [...] *Moi j'ai appris l'espagnol sur le tas. Parce que je vivais qu'avec les Espagnols. Même chez nous, on parlait portugais avec mes parents, mais entre frères et sœurs, c'était ou espagnol ou français. Et puis, on a appris parce qu'on entendait, quand on parlait avec des amis, des copains, les parents étaient Espagnols, ils parlaient espagnol on a été obligé alors. Quand on est gosse on apprend facilement la langue parce que, on vit avec constamment. Par**

contre, les Espagnols étaient plus nombreux que les Portugais. Et nous on a appris l'espagnol. Mais les Espagnols, il y en a pas beaucoup qui parlaient le portugais. Comme ils étaient plus nombreux, ben voilà.

Q : Vous aujourd'hui, est-ce qu'il y a encore des gens avec qui vous parlez soit portugais, soit espagnol ?

Oui, si je rencontre des Portugais ou des Espagnols, je parle plus l'espagnol. L'espagnol plus que le portugais. Le portugais depuis que mes parents sont morts, j'ai oublié beaucoup. ».

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« **Q** : Dans le cantonnement [du haut] où vous habitiez, les gens se parlaient en quelle langue ? Beaucoup en espagnol, parce que moi je sais que j'ai appris l'espagnol à l'école hein. Enfin j'ai appris avec eux d'abord, et puis après, au cours complémentaire, j'ai failli apprendre deux langues. Mais disons qu'avec les Espagnols, on parlait tous, enfin au cantonnement tous les portugais parlaient espagnol.

Sa femme : Ma belle-mère quand elle écrivait à ses frères, au Portugal, elle disait : "Je reconnais plus [ce qu'écrit] ma sœur". Elle lui faisait des lettres, elle mélangeait l'espagnol et le portugais, quand elle écrivait des lettres. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

Et les propos de M. Hernandes, sur l'espagnol « plus facile à apprendre » pour les Portugais que l'inverse, masquent assez mal des effets de domination. Car il semble en effet que, en français ou en espagnol, les échanges y compris entre enfants ne souffraient pas trop d'autres alternatives. C'est aussi le sens des propos de MM. Nahdi et Besson, issus eux aussi de « minorités » plus restreintes encore du cantonnement :

« Il me semble que la première année, je m'exprimais déjà pas mal en espagnol. J'ai parlé l'espagnol, peut-être avant le français hein. Je vivais dans un milieu espagnol, et que tous mes amis... Parce que il n'y avait pas d'enfants magrébins. Il n'y avait, on était la première famille magrébine du coin. Donc les amis d'enfance, de gens avec qui on joue, s'expriment en espagnol. Vous vous exprimez en espagnol. Parce que, on s'exprimait en espagnol au cantonnement. Ben tout était fait pour parler espagnol. Parce que bon l'épicier était espagnol, hein. Tout était fait pour qu'on parle espagnol. Et les premiers rudiments, de contacts, d'échanges, avec les gamins de mon âge, étaient en espagnol. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

« Moi je parlais un peu espagnol. Après je savais parler un peu et puis je comprenais. Non, je parle plus maintenant. Je comprends encore des bouts s'ils parlent doucement. S'ils me parlent vite je ne comprends plus rien hein. Et puis après bon, je suis rentré au centre [Verguin], c'est-à-dire en 53 on est venu au Péage. Moi je suis rentré au centre, et je les ai perdus de vue. Il y en a qui étaient au centre avec moi quand même. Après on s'est retrouvé à Rhône-Poulenc. Beaucoup se sont retrouvé à Rhône-Poulenc. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

Tous deux ont appris à parler la langue dominante en usage dans les cantonnements, M. Nahdi avec un certain plaisir, M. Besson avec une touche de fatalisme. Cette petite différence entre eux peut s'expliquer par le fait que le premier se revendique clairement comme un enfant des cantonnements, tandis que le second n'y a fait qu'un passage, probablement vécu dans la trajectoire résidentielle de sa famille – française – comme un signe de déqualification.

Relations tendues entre familles portugaises et espagnoles ?

Cette marque de domination par les langues en usage dans l'espace public, celle du pays d'accueil et l'espagnol, a pu recouvrir d'autres aspects de la vie quotidienne, au point d'être parfois mal vécu par les familles portugaises. M. Borges est notre principal informateur sur ces possibles tensions. S'il raconte avec émotion qu'il apprenait à lire à son père, Portugais, à l'aide du *Mundo Obrero*, journal des communistes espagnols, il rapporte aussi des moments de frictions et de tension entre familles espagnoles et portugaises, dont il arrivait même parfois de jouer à ses dépens :

« Je me souviens j'avais fait une grosse connerie, j'étais pourtant un enfant sage. A l'époque, les bohémiens ramassaient les peaux de lapins, et les payaient. Donc les peaux de lapins on les faisait sécher. Et ils ramassaient aussi le cuivre. Et une fois, pour me faire des sous, qu'est-ce qu'on est bête quand on est gamin, mais c'est comme ça... J'avais brûlé des petits câbles de récupération, il y avait toujours quelque part des bouts de cuivre, donc j'avais brûlé les gaines, pour récupérer le cuivre et le vendre aux Bohémiens quand ils passeraient. Et j'ai fait ça derrière la grande cabane où il y avait le foin. Et j'ai mis le feu. Ça a brûlé complètement tout. Ma mère qui était très sévère, me dit : "Qu'est-ce qui est arrivé ?" Je lui dis : "Ce sont les Espagnols, ce sont les Espagnols. Bandits ! Bandits !" Mais c'est que les Espagnols, eux, ils ont dit : "Oh non, non c'est lui !" [Je me suis pris] une raclée ! [...] Tous les gamins jouaient au foot. Alors bien sûr on jouait, les Espagnols contre les Portugais. Mais, comme il fallait faire une équipe complète de Portugais, les Espagnols nous prêtaient des joueurs. Qu'est-ce que vous voulez, on jouait comme ça. Je dis rivalité mais, c'est rivalité comme Lyon contre Saint-Étienne voilà. Sans plus. Par contre, c'était là [au Nord du cantonnement], il y avait deux, trois familles, des gamins plus... comment dire, pas spécialement méchants mais... Et quand on passait, ailleurs c'étaient des rues assez larges, mais là, [vers chez eux] les rues étaient beaucoup plus étroites. Et ils avaient colonisés la rue, c'était chez eux. Alors les parents ne disaient rien, mais c'est les gamins qui étaient chez eux, qui ne voulaient pas qu'on passe chez eux. C'est tout. Alors j'ai souvenir de m'être fait prendre à coups de cailloux [...] Là-bas, il y avait des G., des Bravo, des J. mais ils n'étaient pas tous comme ça hein. Il y avait les deux ou trois énergumènes, il ne faut pas généraliser en disant que c'étaient tous des méchants dans le coin. [...]. Donc après quand je disais ça à ma mère, elle : "Surtout ne va pas là-bas c'est tout !" Je ne parle que de ça. Autrement la rivalité, la seule rivalité c'était : on est Portugais on est fiers de l'être. Les Espagnols sont fiers de l'être et puis voilà. L'équipe du Portugal était plus forte que celle de l'Espagne, et vice-versa quoi. Ça se limitait à ces choses là. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951 (1953)]

On le voit, dans ces anecdotes comme dans les propos ci-dessous, tenus aussi par des enquêtés d'origine portugaise, il n'est pas question d'antagonismes profonds, mais plutôt peut-être de l'agacement d'une situation quotidienne de domination :

« Ben au début, disons que Espagnols, Portugais, c'était... Ça ne marchait pas trop bien ensemble ? Mais ça a marché très vite après. Obligé par la force des choses. Et puis après bon il y avait plus de problèmes. Oui, il y a des Espagnols qui se sont mariés avec des Portugais ou vice versa. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

« Et puis, bon là-bas [à Rhône-Poulenc] il s'était fait des relations, il avait des bons copains. Des copains Français dont il parlait souvent. Et, le soir ou les après-midi, quelques fois ils allaient faire une partie de boules, tout ça. Non les relations étaient bonnes. Non parce que, ce qui différençiaient un peu tous les gens, c'est que ces gens là c'étaient des travailleurs. Moi je prends le cas de mon père, de tous les voisins, ils avaient la renommée d'être des travailleurs.

C'est-à-dire que ce n'étaient pas des fainéants. Et même aujourd'hui quand on rediscute avec des gens du bourg, ils disaient, enfin, pour schématiser, que le Portugais et l'Espagnol c'étaient pas des fainéants. Donc c'étaient des gars que tout le travail physique ne leur faisait pas peur. Mais, je pense que le Portugais passait plus encore pour un bon travailleur. Non, mais l'Espagnol aussi était considéré comme... C'est des gens qui venaient, ils travaillaient dur là-bas dans leur pays. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

M. Besson se rappelle aussi de tensions entre Espagnols et Portugais, qu'il traduit pour le coup spatialement, comme le fait plus abruptement encore M. Pagnard :

« J'allais à Salaise [à l'école]. Et après j'allais au Péage. A Salaise, je traversais la voie ferrée, la nationale 7 et on allait à l'école, je revenais manger chez moi. Et je traversais le cantonnement portugais. Parce qu'il y avait le cantonnement portugais en haut. Il y a que moi qui traversais. Ils disaient rien. Pourquoi ? Ben je ne sais pas, Portugais, Espagnols, c'était pas bien d'accord, alors je ne sais pas moi à cette époque. C'est ce qu'ils disaient moi je ne sais pas. Portugais, Espagnols, ils allaient pas bien là haut. Moi je passais moi. Ils m'ont jamais rien dit moi. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

« [C'était] des Espagnols oui. QUE des Espagnols, parce que les Portugais ils étaient au cantonnement d'en haut, pas au même endroit. Ils auraient pas cohabités. »

[Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962, habitant à Salaise]

Peut-être est-ce cette tension, l'expression par les familles portugaises d'une exaspération de la domination ressentie, qui, distillée dans le reste de l'agglomération, s'est traduite dans les appellations de « cantonnement espagnol » et « cantonnement portugais ». Et tandis que la réalité, numérique mais aussi sociale, s'avérait plus nuancée, sa cristallisation toponymique échappe précisément à toute nuance.

Les cantonnements indochinois et nord-africain : des représentations folklorisantes qui occultent une profonde méconnaissance

Notre échantillon d'enquêtés, nous l'avons expliqué en introduction, est pauvre en témoignages d'habitants des deux autres cantonnements voisins, indochinois et nord-africain. Mais, pour le coup, il nous a semblé à l'étude des propos tenus par nos enquêtés « majoritaires », d'origine espagnole et portugaise, que s'ils renseignaient de façon détaillée sur la description des lieux, ils étaient eux aussi bien peu diserts quant aux trajectoires migratoires et sociales des habitants voisins. Sans doute l'explication principale tient-elle encore une fois dans l'âge qu'avaient les enquêtés à l'époque des faits évoqués. Mais il nous a semblé que, une fois sortis de l'enfance, ces adultes que nous avons rencontrés n'avaient pour ainsi dire quasiment jamais dépassé « l'étrange étrangeté » de ces étrangers. Françoise Zonabend observe qu'entre les deux formes de mémoires que constituent l'effort de mémorisation d'une part, et l'occultation volontaire ou non de l'autre, « l'une est pleine de paroles, l'autre trouée de silences, la ligne de démarcation est ténue. Souvent [...] le bruit du

passé revendiqué, la fureur de la guerre oubliée ou des massacres déniés, sont présents ensemble, inventant, construisant la mémoire identitaire des individus, des groupes ou des peuples⁹⁸⁶ ». Pour le dire autrement, s'agissant du terrain étudié, les témoignages recueillis rendent compte d'une vision folklorisante des cantonnements voisins, et peinent à s'en affranchir. Nous y voyons là encore l'effet d'une domination numérique exercée par un sous-groupe social, les familles espagnoles, peu encline à s'intéresser aux populations voisines « minoritaires ». Et on notera comme en écho le fait que dans la collection de photos constituée par le CE, il n'y en ait aucune permettant, d'une manière ou d'une autre, de rendre compte tant de ces espaces de vie, que des pratiques qui s'y sont développées.

Les souvenirs majeurs qui concernent la vie sociale du cantonnement indochinois, ce sont les fêtes et les représentations de théâtre que ses habitants donnaient :

« Je sais qu'ils faisaient des fêtes, exceptionnelles, un peu comme ils montrent à la télé.

Q : Avec le dragon ?

Oui. Mais les gens du Péage y compris, ils venaient à la fête des Indochinois et tout. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise RP retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« On a passé du bon temps avec [les Indochinois], ils étaient très gentils, ils faisaient du théâtre, ils faisaient plein de choses, et très polis, très très polis. »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire RP retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« Le grand bâtiment où il m'est arrivé d'aller voir le théâtre des Annamites. Ils faisaient du théâtre là. Et je sais, je crois me souvenir que là, il y avait eu des prisonniers. Est-ce que c'est à cet endroit là qu'il y avait eu des prisonniers ? »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« Parce qu'avant les Allemands, là, il y avait des Chinois. Il y a eu des Chinois. Mais je ne sais pas pourquoi ces Chinois, ils étaient là. Il paraît que c'était fête à tout va là. On appelait des Chinois, mais, si c'est des Indochinois, ou des Coréens et tout ça, ou des Japonais j'en sais rien. On disait "les Chinois", qui faisaient même des pièces de théâtre et tout là dans ces bâtiments. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Cette seule évocation des fêtes et représentations théâtrales interrogerait probablement moins s'il ne s'agissait pas d'une population, les travailleurs indochinois, dont le statut de colonisé est ici quasi-totalement occulté. Lors de l'enquête, en effet, il était frappant de constater le peu d'échos que suscitaient nos questions sur leur parcours de colonisés, ni sur l'éclairage rétrospectif de l'histoire coloniale dont ces travailleurs asiatiques étaient porteurs, alors que, nous l'avons vu, nous nous adressions à des enquêtés plutôt syndiqués, plutôt

⁹⁸⁶ Cf. Françoise ZONABEND, 1999 (1^{ère} éd. : 1984), *La mémoire longue*, Jean Michel Place éditeur, p. 13.

politisés, et se revendiquant, encore aujourd'hui, plutôt à gauche de l'échiquier politique français :

« [Les Indochinois], ils nous faisaient du théâtre ça je me souviens. Parce qu'on était gamines et on allait voir le théâtre le soir. Ils jouaient très bien. Ils étaient bien, je me souviens. [...]

Q : Et les Indochinois, que vous appelez les Chinois, ils sont arrivés en même temps que les Allemands ou bien c'était avant ?

Les Chinois c'était après je crois. Les Chinois on les a eu après les Allemands. [...] Les Chinois, ils étaient pas très nombreux. Donc les Allemands ne devaient pas être très nombreux non plus. Parce qu'il n'y avait pas tellement de place. [...]

Q : Et les Indochinois, est-ce que c'étaient des familles ? Ou que des hommes ?
Que des hommes.

Q : Et est-ce qu'ils étaient prisonniers eux aussi, ou pas ?

Je ne saurais pas vous le dire non plus. Je sais qu'il y en a une qui s'est mariée, avec un Chinois aussi mais... Non, parce qu'on avait des contacts quand même avec eux, ils ne devaient pas être prisonniers. S'ils avaient été prisonniers, on n'aurait pas pu avoir des contacts avec eux, comme les Allemands. Les Allemands, on les voyait sortir de dehors, mais c'est tout. On n'avait pas de contacts avec les Allemands. Tandis qu'avec les Chinois, on allait dans le bâtiment, on rentrait. On allait voir le spectacle, ils nous faisaient du spectacle. Je ne sais pas exactement pour quelle raison ils étaient là les Chinois. »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« M : C'est des machins qui devaient être associés avec les Allemands certainement.

Mme : Je sais pas. [...]

Q : Mais c'était des Chinois ? C'était pas des Indochinois à ce moment là ? Des Vietnamiens ?

M : Nous, on les appelait "Chinos".

Mme : Oh la, la on a eu des fêtes, hein ! »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

« Eux, ils sont venus pour la guerre. À ce moment là, c'était une colonie de la France, ils sont venus pour la guerre. Et puis ils les ont tenus là, à la sortie de la guerre, pendant quelque temps. Il y en a quelques uns qui sont restés, d'autres qui ont disparus. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise RP retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Ils sont restés parce que là les Allemands n'y étaient plus. Et ils ont pris leur cantonnement. On était bien avec eux, parce qu'ils nous faisaient des représentations un peu théâtrales, de leur coutume et on était en bon terme. C'était splendide.

Q : Mais eux ils n'étaient pas prisonniers ?

Ha non, non. Non ils ont profité de... C'étaient des gens... Heu, pourquoi ils étaient venus là je ne sais pas. Est-ce qu'ils ont émigrés ? Est-ce que c'était des gens qui ont fait la guerre ? J'ignore totalement. Mais ils étaient nombreux. Ils étaient bien une trentaine, une quarantaine. Il y en a qui sont repartis mais il y en a qui se sont même mariés avec des gens sur place. Des gens du cantonnement, des Espagnols. Je connais une Espagnole, et une Portugaise. Ils ont fait un séjour. En bon terme là aussi, c'était un pays avec qui, il n'y a eu aucune anicroche. On a perdu l'Indochine, on a perdu l'Indochine, ça n'a rien à voir. Ils étaient là, ils étaient là hein. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« Le bâtiment des Vietnamiens, enfin disons Indochinois. C'était bien parce qu'on avait toujours des fêtes, enfin souvent des fêtes. Et je me souviens du dragon là, cette musique

vietnamienne là. Ils venaient d'où ? C'était qui ces Indochinois ? Je vous dis moi, on vivait, je n'étais pas curieux de ça. Je sais qu'ils étaient là, pourquoi ils étaient là je ne sais pas. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

« On avait les Indochinois là-bas. Ils venaient travailler à l'usine. Ils faisaient des fêtes entre eux, nous on y allait. Y'avait même, dans le bâtiment, dans le coin, ça dansait même, y'avait un espèce de tourne disque qu'il fallait tourner la manivelle. Hé je m'en rappelle moi, moi j'étais gosse, à l'époque. Je me souviens, parce que ils nous disaient les gosses à la porte vous. Parce qu'ils disaient qu'on cassait mais c'était pas vrai. Ils ne nous laissaient pas rentrer, nous les gosses. Alors les filles qui avaient là-bas toutes à peu près le même âge, et ils dansaient. [...]

Q : Ces indochinois ils sont venus pendant la guerre, mais de quelle manière ? Vous savez ça ? Je ne sais pas. Je sais qu'ils faisaient leur cuisine eux, ça m'a resté aussi, ils avaient des grosses marmites comme ça, plein de riz, ils faisaient leur riz et quand ils faisaient leurs fêtes avec un dragon.

Q : C'étaient des familles ?

Ah non, non. Que des hommes. Ils étaient au moins, minimum une vingtaine. Minimum. Si ce n'est pas plus hein. Ils couchaient là-bas et tout. Dans le premier bâtiment y'avait les cuisines et une grande salle et le deuxième c'était où ils couchaient.

Q : Ils parlaient quelle langue ?

Entre eux ils parlaient indochinois. Oui entre eux ils parlaient l'indochinois. Bon par la suite, ils arrivaient peut-être à parler un peu français. On arrivait à s'entendre déjà avec eux, un peu difficilement mais moi je m'en rappelle nous on était gosses, on allait, on allait avec chez eux là-bas. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

La barrière de la langue, réalité effective⁹⁸⁷, peut expliquer une partie des difficultés à dépasser la seule dimension folklorique des faits sociaux. Mais ce manque de curiosité politique collective, que traduit M. Borges dans ses propos, ne cesse d'interroger dans un espace social qui, à peine quelques années plus tôt, avait été traversé par le drame de la guerre civile espagnole, en prenant parti pour la cause républicaine.

La vision transmise par ces mêmes enquêtés de la vie sociale du cantonnement nord-africain semble aussi être, à leurs yeux, assez transparente. En fait, de ces Algériens, seul Ahmed Nahdi est connu ; c'est toujours lui qui est cité, et seulement lui, comme le fait par exemple M. Bacha :

« Des familles algériennes, et tout ça, des Algériens, qui sont venus, des familles magrébines, hein. Il y avait les parents d'Ahmed. Il y a eu beaucoup d'Algériens qui sont venus, ils avaient fait une, nous on appelait ça, on disait toujours les baraques, parce que, le cantonnement on appelait ça les baraques. Ils avaient fait un baraquement aussi, des pièces pour les Magrébins, les célibataires. Il y avait beaucoup d'Algériens qui sont venus, après travailler ici, aussi et qui habitaient au cantonnement. [...] Après ils avaient fait de l'autre côté de la route, les machins des retraités, la maison des retraités qu'ils avaient fait. Que après les pompiers ils s'en servaient. Mais c'est plus tard ça qu'ils l'ont fait. Là où habitait Nahdi

⁹⁸⁷ Que nous avons pu éprouver lors de la rencontre avec M. Iv-Lim.

Ahmed. Ils avaient fait ça, pour mettre les retraités et les dernières personnes qui restaient au cantonnement. Après, il ne restait que les veuves, et la famille Nahdi, la famille à Ahmed. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

L'une des explications provient certainement du fait qu'il s'agit d'un cantonnement construit et aménagé « sur le tard », longtemps resté sans enfants hormis précisément M. Nahdi et sa fratrie, et qu'il était occupé par des hommes adultes qui avaient plutôt dans l'idée de repartir en Algérie :

« Il y avait les Algériens. Mais ça c'est quand on était déjà plus grand. Après, quand on était plus grand, ils sont arrivés. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

« Ça, c'est où il y avait les Nahdi là. Oui, ça c'est là où il était Nahdi. C'est là-bas oui, ils sont venus après. Les Nord-Africains voilà c'est ça. Ils sont venus tard. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Oui il y en avait là. Dans ces bâtiments. Mais ils sont venus après eux. Ahmed Nahdi, mon conscrit, il est venu en 47, il est venu. C'est la mère G. qui s'en occupait d'eux. La mère G., une assistante sociale. Elle s'occupait des Algériens là. Elle faisait partie de la commune du Péage, je crois hein. Ils étaient beaucoup de célibataires, après il y en a qui faisaient venir leur femme. »

[Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953]

« M : Et les Arabes, moi je les ai entendus, ils ont toujours dit : “Les Français, c'est tous des salopards”, alors c'est simple.

Q : Vous voulez dire les Magrébins du cantonnement ?

M : Non, non pas eux. Ils ne se mêlaient de rien.

Mme : Rien, rien.

M : Eux ce qui les intéressait c'est le boulot.

Mme : Et les sous.

M : Et puis le le...

Mme : La monnaie.

M : La monnaie évidemment. Mais la plupart ils n'avaient pas leur famille. Ils venaient comme ça là. Après si, après ils les ont fait venir à deux. Après quand ma mère avait demandé de passer de l'autre côté de la route. Y'avait des Arabes, y'avait tout. Ahmed et y'avait son père sa mère, et sa famille. »

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]

Monsieur Nahdi confirme, en tout cas, la discrétion de cette population, même s'il explique longuement, par ailleurs, qu'elle était travaillée par un engagement dans la lutte de libération algérienne, aux côtés du FLN. Pour lui, la « mauvaise réputation » des cantonnements dans leur ensemble n'était pas due à la présence de ces hommes ni de ces familles :

« C'était pas la réputation au niveau des Maghrébins. C'était plutôt des Espagnols, qui habitaient le cantonnement. Les maghrébins ils faisaient pas de bruit eux, la génération. À l'époque, ils venaient pour travailler, amasser de l'argent et rentrer vite donc, ils faisaient pas de bruit. C'est pas les Beurs actuels. C'est pas les mêmes motivations, les mêmes buts. Ils venaient là pour ramasser le maximum d'argent, le plus vite possible. S'il fallait faire 20 heures, on faisait 20 heures. Et puis dès qu'on avait la possibilité de faire une petite maison, ou d'acheter une petite épicerie, un petit commerce, on repartait dans son douar ouvrir ce

petit commerce, cette petite épicerie. C'était une population qui ne venait pas avec l'idée de se fixer, de se figer. A part quelques éberlués, ou... Comme mon père ou sa famille, qui avait peut-être vu autre chose. Les gens ne venaient pas pour... La preuve, c'est qu'il n'y a pas eu des quantités de familles maghrébines à ce moment là. C'est que les gens ne pensaient pas se fixer définitivement ici. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Cette vision folklorisante des autres étrangers minoritaires des cantonnements, la présentation parfois presque enchantée et caricaturale des cantonnements comme une petite tour de Babel sympathique où on faisait souvent la fête et où s'entendait bien, même avec les « *Chinos* » ou avec les Allemands, provoque même chez certains enquêtés comme un étonnement, comme si ce n'était pas tout à fait dans l'ordre des choses établies – entendons celui établi par les usines. Mais, en réalité, elle masque une relative méconnaissance des réalités sociales dont ces groupes minoritaires au sein des cantonnements étaient porteurs.

Discours actuels sur les « nouveaux » étrangers de l'agglomération : des effets miroirs aux effets boomerang

Nous souhaitons, pour finir, ajouter un point observé lors de l'enquête : l'évocation d'une différence culturelle, soit interne au cantonnement, soit des populations des cantonnements avec celles du reste de l'agglomération, provoque assez facilement des renvois à la situation présente, et à celle des « nouveaux » étrangers de l'agglomération. Il se trouve que, dans les années 1970, le pouvoir central a décidé l'implantation d'une usine nucléaire à Saint-Maurice-l'Exil, commune du nord de l'agglomération roussillonnaise, et que, pour la construire, il a autorisé le recours à une main-d'œuvre immigrée, en grande partie venue des hauts plateaux turcs. Cependant, l'histoire ne s'est pas reproduit à l'identique, puisqu'à l'issue du grand chantier, EDF, qui disposait déjà de sa propre main-d'œuvre qualifiée pour faire tourner ses nouvelles installations, n'a pas opéré de recrutements parmi les salariés déplacés pour construire la centrale. Un certain nombre de familles turques se sont pourtant installées durablement dans l'agglomération, en particulier – mais pas uniquement – dans le centre du Péage-de-Roussillon. Les chefs de famille y pratiquent souvent une activité liée au bâtiment, dans de petites entreprises qu'ils ont parfois eux-mêmes créés.

Les échos entre l'évocation de ce passé de « cantonné » et celui des familles turques de l'agglomération contemporaine emprunte, chez les enquêtés, plusieurs chemins. Il en est question, par exemple, quand certains expliquent la solidarité ou d'autres le rejet qu'ils ont connu dans leur enfance :

« Il y avait un pépin chez quelqu'un, tout le monde était là. Il y a quelqu'un qui était malade, tout le monde était là. Si il y avait un décès, tout le monde était là. C'est un peu comme les

Turcs, maintenant. Ils sont tous solidaires. Voilà. Et là la solidarité a disparu le jour qu'ils ont cassé les cantonnements. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960, habitant à Salaise]

« Disons une chose, nous on avait une mauvaise renommée, comme actuellement si vous voulez avec les Turcs ou les Arabes, y'a quelque chose. Mais nous à l'origine, ceux des cités y compris peut-être même le Péage, nous on avait une mauvaise renommée. Soi-disant qu'on était méchant. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

« Ça nous est arrivé d'en parler, du cantonnement. Des fois quand on parlait un peu de notre enfance. Quand on était en famille. Avec mes frères, mes beaux-frères tout ça. On en discutait. Puis il y a des fois, quand je vois des trucs à la télévision, je dis tiens, comme chez nous, au cantonnement. Quand ils parlent qu'ils mettent tous les gens dans des espèces de ghetto, des baraquements. Je me dis tiens, ça ressemble un peu. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, habitant les cités à Roussillon]

« C'est ce que je vous dis, c'est le problème d'être Algérien, actuellement. On était considéré un peu comme des ghettos, vous voyez, dans mon esprit, ça n'engage que moi hein, ce que je dis. Mais avec le recul du temps, je suis dans l'obligation de concevoir que c'est la vérité. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

M. Hernandez avoue un « petit retrait » vis-à-vis des nouveaux étrangers, qu'il explique par celui que les Salasiens plus anciens ont eu vis-à-vis de sa famille et de ses voisins :

« Q : Quelle réputation avaient les cantonnements ? Est-ce que c'était un lieu ordinaire, je vais dire, comme on aurait dit "j'habite au village" ?

Non. Il y avait quand même une différence. Il y avait quand même une petite barrière. Pas comme maintenant mais, il y avait quand même une petite barrière. Les gens du cantonnement, il y avait quand même un petit retrait quoi. Je l'explique très bien en disant je me mets à leur place. C'est ce que j'ai toujours dit, mettez vous à leur place. Prenez la vie d'un petit village parce que vraiment Salaise, c'est un petit village de cultivateurs, surtout des cultivateurs, des gens qui vivaient entre eux quoi. Qui avaient leurs coutumes et tout. Et subitement il vous arrive une vague de personnes disons étrangères, au départ, vous les regardez comme ça hein. C'est certain. Nous, aujourd'hui on a le problème des Turcs. Ici on est envahi de Turcs. On n'a pas le droit d'être raciste. Mais, quand même il y a un petit retrait. Quand vous voyez toutes ces femmes voilées, tout ces gars. Bon : "les Turcs ils commencent à nous emmerder quoi". Et c'est machinal quoi. »

[Georges Hernandez, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

M. Bessero explique les difficultés des familles turques à trouver place dans l'agglomération, comme un problème qui, au fond, se renouvelle et se perpétue, parce que, dit-il, les Français sont racistes :

« Les parents à [mon beau-frère] à un moment ils ne voulaient même pas [qu'ils se marient]. Lui, il avait mis enceinte ma sœur... Vous voyez c'était un peu le problème qu'on voit à l'heure d'aujourd'hui dans les familles Arabes. C'était l'époque, vous voyez, c'est un renouvellement de ce qui se passait. Mais, différemment, c'est-à-dire que comme on était des Européens, on s'est intégré mieux qu'eux. Les Arabes et les Turcs. Il faut être honnête. Mais,

ce petit problème, il a eu lieu différemment. Ça veut dire que le Français, c'était quand même lui le raciste. C'est dur hein. Ce qu'on ne dit pas. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

Et comme pour lui prouver la réalité de sa pensée, certains anciens habitants des cantonnements, devenus français, tiennent à l'égard des populations turques et magrébines des propos assez xénophobes :

« Il n'y avait pas ce racisme. Maintenant, on dit, on n'était pas raciste, mais maintenant on le devient. Parce que, c'est, comment dire, il y a eu beaucoup d'étrangers, beaucoup... Mais, il y en a aucun qui est, c'est pas la même culture que les Algériens je veux dire. Et même les Algériens, il y en a beaucoup qui sont de la bas [des cantonnements]. A l'époque là-bas il y avait un Algérien, qui habitait là-bas, une famille Algérienne. Ils vivent toujours là, on a toujours fait bon ménage. Mais moi, j'ai travaillé je faisais l'aide aux mères, j'allais dans les maisons. J'étais chez des Algériens qui étaient très biens. Mais chez d'autres, alors, ça a été vraiment la catastrophe. Enfin... »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« Q : Vous m'avez dit tout à l'heure à propos des Turcs et des Espagnols, c'est le jour et la nuit ? Vous ne trouvez pas que les Turcs c'est la même histoire [qui se renouvelle] ?

F : Non mais, c'est pas la même histoire je vais vous dire pourquoi. Parce que nous, l'Espagnol, on s'adapte aux mœurs françaises. Alors que le Turc ne s'adapte pas. Eux, c'est entre eux, c'est, la femme, il faut pas ... la femme hein. Que nous, il n'y a pas de problème de ce côté-là. Eux, ils ont leur machin, leur secte qu'ils ont, leur religion de musulman de ci et ça, et leur voile. Et, c'est pas pareil. Que nous, on est Européen. On s'est adapté. À la France, aux Français.

Q : Vous ne croyez pas qu'en une génération, ça va se régler ça ?

F : Je pense, mais quand ?

Q : Ceux qui sont nés ici, comme pour les Espagnols finalement ?

F : Ben regardez moi je ne suis pas né ici ! Et j'ai quand même la mentalité française, on s'est adapté au pays. On s'adapte aux mœurs. On vit en France, il faut vivre comme les Français. Que eux non. L'Algérien c'est pareil. Le musulman, l'islam, l'islamique tout ça. Ce n'est pas normal ça. Ils veulent des mosquées, ils ont qu'à faire des mosquées chez eux. Il faut qu'ils aient des mosquées là.

Q : Mais si, chez eux c'est ici ?

F : Moi, je ne suis pas d'accord moi. Ces machins là. Parce que nous, on va pas faire des églises là-bas chez eux. Catholiques. C'est pas normal ça. Ils font ce qu'ils veulent chez nous, que nous on ne peut pas faire ce qu'on veut chez eux. C'est ça qui n'est pas normal. Ici en France ou, que ce soit l'Espagne, hé ben, c'est pareil. On est un catholique, on est chrétien ou on n'est pas du tout. Mais, on s'adapte au pays. Quand on arrive. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP), habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957, habitant à Saint-Maurice)]

Il ne s'agit pas, pour conclure, de faire abstraction de tous les phénomènes sociaux subis par cette génération, à commencer peut-être par l'appel sous les drapeaux au moment de la guerre d'indépendance de l'Algérie⁹⁸⁸, ni de leurs conséquences sur l'existence et la persistance, à l'échelle de tout le pays, d'un discours et d'un vote xénophobe⁹⁸⁹. Mais nous ne

⁹⁸⁸ Plusieurs hommes enquêtés ont effectivement « fait » la guerre d'Algérie.

⁹⁸⁹ Ces conséquences sont au final très difficiles à mettre à jour, au regard de l'occultation dont la guerre d'Algérie a fait l'objet dans la mémoire nationale. Cf. Benjamin STORA, 1991, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 369 p.

pouvons aussi exclure, au moins localement, l'idée d'une reproduction idéelle d'un système socio-spatial clivé jusqu'à l'outrance, qui perpétue les effets de domination en les accentuant, quitte, dans une logique centrifuge, à repousser les minorités des minorités jusqu'aux marges mêmes de la mémoire.

3.2 – Dire (ou ne pas dire) le cantonnement : les réappropriations mémorielles d'une exclusion

Nous l'écrivions en introduction de cette partie, la plupart des cantonnements ont été démolis, et leur existence aujourd'hui n'est souvent plus du tout décelable tant ces lieux ont été construits dans une proximité fonctionnelle avec les espaces de production et ont été comme engloutis par eux. C'est le cas de la plupart des cantonnements saint-foniards et du cantonnement du haut à Salaise. Parfois, ils sont recouverts de végétation en friche, comme c'est le cas du cantonnement salaisien du bas, au point de ne plus pouvoir distinguer aucune trace matérielle de bâtisses. Parfois, encore, les bâtiments ont été réaffectés à d'autres usages et totalement banalisés, comme c'est le cas du cantonnement de la 47^e compagnie de la MOI indochinoise, en lisière de la « Petite Cité » TASE. Dès lors, comment la transmission mémorielle de ces lieux, de ce qu'ils ont été lorsqu'ils étaient habités, peut-elle se réaliser, au-delà de leur disparition et de l'effacement de leurs traces ? Et lorsqu'une telle entreprise se manifeste presque miraculeusement, par qui est-elle portée ?

À Salaise, nous proposons d'étudier deux démarches en grande partie congruentes. L'une est d'ordre institutionnelle, même si l'institution en question n'a pas vocation première à produire de la mémoire et de l'histoire⁹⁹⁰. Il s'agit d'un travail engagé depuis plus de dix ans par la commission culturelle d'un comité d'entreprise dirigé par la CGT. L'autre est une tentative, de type communautariste, de constitution d'une association entre anciens résidents, (« Ceux de la charbonnille »), marquée par un échec : le manque d'investissement de ses membres a conduit à la déshérence du projet. Les deux démarches ont cependant en commun d'exhumer une mémoire connue localement de tous, endormie mais en passe de tomber dans les limbes de l'oubli. On pourrait distinguer ces deux démarches, en caractérisant la première comme relevant de la « mémoire-patrimoine », et en assimilant la seconde à une entreprise de « mémoire fondatrice »⁹⁹¹. Et il est intéressant de constater que l'une a peine à faire aboutir ses

⁹⁹⁰ Quoi que ce soit depuis quelques années une dimension non négligeable de son action, avec la création en 1982 de l'Institut d'histoire sociale (IHS) par Georges Ségué, ancien secrétaire général de la CGT.

⁹⁹¹ Françoise ZONABEND explique, dans la préface à la réédition d'un ouvrage écrit plusieurs années auparavant, que la « mémoire patrimoine » est celle dans laquelle sont évoqués les espaces-temps dans lesquels s'incarne et se réinvente l'identité des individus et des groupes, tandis que la « mémoire fondatrice » est celle qui fait face aux dispositifs de dénégation, de falsification, de confusion ou de refoulement, et par laquelle un groupe va combler les trous noirs de son histoire. Cf. Françoise ZONABEND, *La mémoire longue...*, *op. cit.*

projets dès lors que le site chimique local s'est morcelé, tandis que l'autre a échoué devant le peu d'empressement des anciens « cantonnés » à y adhérer (3.2.1).

Les cantonnements de « guerre » de Saint-Fons/Vénissieux et de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne, quant à eux, paraissent avoir marqué avec une moindre emprise les territoires dans lesquels ils ont été implantés. La plus courte durée de leur existence, comparativement au site salaisien, comme le fait qu'ils s'avéraient généralement peuplés d'hommes sans famille, et dont l'établissement en France, et le début d'une nouvelle vie, a très souvent coïncidé avec la sortie du cantonnement, constituent de puissantes motivations pour que l'épisode biographique qu'a représenté la vie au cantonnement n'intègre que difficilement le patrimoine mémoriel des descendants de ces immigrés. De même, une certaine mauvaise conscience collective explique sans doute l'absence souvent constatée de ces cantonnements de l'historiographie locale des communes où ils étaient situés. C'est donc sur l'étude d'un phénomène généralisé d'oubli, voire d'occultation, que seules quelques entreprises, souvent adossées à des individualités isolées, viennent contester, parfois par-delà les générations, que nous terminerons cette partie (3.2.2).

3.2.1 – Salaise ou les cantonnements redécouverts par le Comité d'entreprise de Rhône-Poulenc

Les comités d'entreprise (CE) ont offert une tribune d'expression – et d'action sociale – aux organisations syndicales dans les entreprises de plus de cinquante salariés, dans lesquelles la loi les avait rendus obligatoires⁹⁹². Ce fut le cas dans les usines chimiques de l'agglomération roussillonnaise. La CGT, majoritaire⁹⁹³, a toujours occupé le poste de secrétariat du CE de 1945 à 1998, date de la fin de l'entité Rhône-Poulenc. A ce titre, c'est cette organisation syndicale qui a impulsé un « travail de mémoire » sur les cantonnements dans le courant des années 1990.

⁹⁹² Les Comités d'entreprise ont été créés par l'ordonnance du 25 février 1945. Leurs objectifs ont fait débat au sein du gouvernement d'union nationale issu de la Résistance qui les a institués : les syndicats ouvriers concevaient plutôt leurs attributions comme un pas vers le contrôle ouvrier sur la production, tandis que les représentants de la droite modérée et d'une partie du patronat entendaient y amorcer l'association capital/travail. Finalement les attributions des CE ont été limitées aux seules activités sociales, ce qui a déçu toutes les tendances syndicales. Cf. Claire ANDRIEU, Lucette LE VAN, Antoine PROST, 1987, *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 175.

⁹⁹³ Les suffrages exprimés pour la CGT se sont toutefois érodés avec la chute des effectifs ouvriers, passant dans l'usine chimique d'une majorité absolue à une majorité relative à partir des années 1980.

3.2.1.1 – Un travail de mémoire de la commission culturelle du CE de Rhône-Poulenc

Du temps de l'activité de l'entreprise, on ne trouve dans les PV du CE que très peu de revendications syndicales (ni de la CGT, ni de la CFTC⁹⁹⁴), pour demander une amélioration des conditions de logement dans les cantonnements. Les principales expressions relevées concernent le cantonnement nord-africain, le plus vétuste, avant sa reconstruction⁹⁹⁵. On peut s'étonner de ce silence, et ce d'autant plus que les cantonnements logeaient de nombreux adhérents et militants de la CGT. Certains témoins rencontrés lors de l'enquête, eux-mêmes syndiqués, constataient en effet que ce combat avait été délaissé, sans en concevoir apparemment une quelconque amertume :

« *Q* : [Dans les archives], le fait que le cantonnement devenait de plus en plus dégradé, que les maisons commençaient à être vieillotées, que les gens étaient mal logés, qu'il y avait pas de salle de bains, etc., je n'ai jamais vu que ça a été un combat syndical. Il y a eu beaucoup d'autres combats syndicaux évidemment, pour les salaires et l'amélioration des conditions de travail, mais pas celui-là. Non ?

À ce moment là, il n'y avait personne qui était dessus hein.

Q : *Et est-ce que les gens qui habitaient le cantonnement se plaignaient de cette différence qui était faite entre eux et ceux des autres logements Rhône-Poulenc ?*

Non, que je me souviens non. On ne se plaignait pas. On était, bon ben, on n'était pas malheureux, on était pas heureux, heureux. Mais on n'était pas malheureux, on était bien. Est-ce que les anciens, ils ont poussé un peu ? J'en sais rien. C'est ça hein. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier RP retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, militant CGT]

« *Q* : *Vous disiez tout à l'heure, une population globalement syndiquée, fortement syndiquée, à la CGT ce qui n'est quand même pas neutre non plus. Est-ce qu'il y a eu, au sein du cantonnement, des luttes, pour améliorer l'habitat justement ?*

Non, parce que à l'époque, c'est vrai, très peu de revendications. Jusqu'à, pff, c'était tard, jusque les années peut-être 60, bien, là on a commencé. Mais il est vrai que jusqu'en 55, on a commencé, déjà chacun, à partir, il n'y avait pas de revendications. T'es pas content tu... T'es pas content tu t'en vas. Et ils le disaient bien hein : "Vous êtes pas contents ? Cherchez ailleurs".

Q : *Ça c'était la direction qui le disait ?*

Voilà.

Q : *Mais au sein de la CGT ?*

Au sein de la CGT bon, il est vrai que c'était difficile de dire à la CGT, et je le dis aujourd'hui, est-ce que ça aurait été juste d'enlever tout le monde et raser ? Revendiquer quoi ? Simplement le reclassement de ces personnes. Et c'est ce que, finalement après ils ont compris hein. D'eux-mêmes. Quand les gens ont commencé à bâtir. Ils s'en vont, ils vont au Péage, ils ont dit, finalement on ferme. Alors ils ont commencé à raser, certains bâtiments qui étaient prêts à s'écrouler etc. etc. Parce que c'est vrai que, pff... Comment dire... Bon il n'y avait pas de gens... A reloger sur les cités, c'était quasiment impossible. C'était toujours, enfin, on était toujours en attente. Alors les mettre où ? Ils avaient d'autres logements mais c'étaient des logements d'agents de maîtrise. Là-bas c'étaient des ouvriers. Alors ça voulait dire qu'il fallait, comme on préconise aujourd'hui, faire des HLM, ça c'est pas fait bon.

⁹⁹⁴ La Confédération française des travailleurs chrétiens, dont une branche majoritaire va donner naissance à la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en 1962, avait déjà quelques délégués dans le CE de l'après-guerre.

⁹⁹⁵ Voir § 2.2.4.

Q : Ils ont construits les Chanines quand même à ce moment là ?

Voilà. Mais là les Chanines, la majeure partie ce sont des gens qui étaient déjà à RP. Il y en a beaucoup hein ».

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955, militant CGT]

Les pistes d'explication évoquées par les uns et les autres sont diverses, de la passivité de la première génération de migrants à la résignation à cet habitat contraint faute d'un mieux envisageable à l'époque. On perçoit d'ailleurs, dans les propos de M. Bravo sur les logements plus confortables mais « pour les agents de maîtrise », l'acceptation globale, à cette époque, d'un ordre socio-spatial imposé par les usines⁹⁹⁶. Et les propos de M. Espejo, ancien dirigeant local de CGT, sont significatifs de l'aspect marginal de cette question dans son organisation, puisque le cantonnement nord-africain a en fait existé jusqu'à la fin des années 1960 :

« Il y avait le cantonnement algérien. C'est lui qui a perduré enfin qui est resté, encore quelques années heu... Jusqu'à quand, je ne m'en rappelle plus quand il a disparu le cantonnement. Non, mais à la CGT, ça n'a jamais fait l'objet de discussions, au sein des instances, pour savoir quelle position on prend par rapport à ça. J'ai pas souvenir de ça. Ça veut dire qu'il avait peut-être déjà disparu, en 1961. »

[Théo Espejo, 78 ans, né en 1930, retraité de RP, secrétaire du syndicat CGT de RP Roussillon de 1961 à 1985]

C'est pourtant la même CGT de l'usine chimique, à travers la commission culturelle du CE qu'elle dirige, qui a lancé au début des années 1990 un projet de travail mémoriel sur les cantonnements. On notera en premier lieu que ce « projet cantonnement » a émergé et a été porté par des personnes qui avaient une histoire avec l'usine, éventuellement même avec l'Espagne, mais qui n'avaient pas vécu dans les cantonnements. Il s'agit donc d'une initiative institutionnelle portée par un organisme et par des personnes certes proches, mais relativement extérieures au groupe de ses anciens habitants. Le « projet cantonnement » du CE a connu deux principales étapes⁹⁹⁷.

Une première étape, dans le prolongement d'une animation culturelle

De l'avis partagé des enquêtés, la première d'entre elles a été portée essentiellement par une personne. Henri Cellier⁹⁹⁸, c'est de lui qu'il s'agit, a été animateur culturel au CE de Rhône-Poulenc de 1978 à 1991. A ce titre, il était le salarié référent de la commission culturelle du CE. Né en 1951, à Roussillon, d'une mère d'origine espagnole et d'un père

⁹⁹⁶ Dans un article sur la longue « grève des loyers » qui a eu lieu dans les foyers SONACOTRA dans les années 1970, Choukri HMED observe, à l'inverse de la situation salaisienne, un « retournement du paternalisme » et une « lutte [avec les directeurs des établissements] pour le contrôle des lieux ». Cf. Chroukri HMED, 2007, « L'espace mobilisé. Une analyse des relations entre espace géographique et action collective à partir d'une étude de cas : les mobilisations des résidents des foyers Sonacotra dans les années 1970 », communication dans le *Colloque pluridisciplinaire « Espaces hérités, espaces enjeux »*, Caen, 8-9-10 novembre 2007, 28 p.

⁹⁹⁷ Et même une troisième, puisque le présent rapport est co-financé par le CIE Rhodia.

⁹⁹⁸ Comme pour les autres enquêtés, les noms ont été modifiés : on reconnaîtra les enquêtés élus ou salariés du CE par un nom commençant par Ce.

français, il sent, dit-il, en lui « *une prédominance de son capital espagnol* ». C'est son arrière-grand-père maternel qui était venu d'Espagne dans les années 1920 pour travailler dans l'usine chimique. Ses parents habitaient dans le bourg de Roussillon, « *dans des taudis, magnifiques avec le recul*⁹⁹⁹ » dit-il. Henri a grandi là, dans cette maison familiale, sa branche maternelle n'ayant pas vécu dans les cantonnements. Il ne parle que peu l'espagnol, parce que sa mère « *était mariée avec un Français* ». Cette dernière est décédée jeune, et lui a « *des manques de mémoire* » : c'est une des raisons, dit-il, de son travail sur les Espagnols de l'agglomération. Il a eu « *envie de rendre en retour hommage à leur sacrifice d'avoir quitté leur terre, et envie de revaloriser leur image* ».

Le père d'Henri, salarié de l'usine chimique, était syndiqué (à la CGT) mais n'en faisait pas particulièrement état. De ce point de vue, c'est plutôt son oncle¹⁰⁰⁰ qui a été pour lui un repère : militant très actif, à la CGT et au PCF, investi également dans la section gymnastique du Rhodia Club, il a longtemps été en charge de la commission culturelle du CE. Henri, après un bref passage dans l'industrie, s'est formé à l'animation socioculturelle. Il a ensuite effectué plusieurs « petits boulots » dans le réseau local du PCF, parti au sein duquel il militait à l'époque. Par ailleurs, il travaillait régulièrement avec le CE de l'usine, en intermittence sur différents postes.

La commission culturelle du CE affichait un certain décalage entre ses ambitions de mettre à disposition des salariés et du plus grand nombre une offre culturelle élitiste et le capital culturel de ses militants. C'est sans doute pour répondre à toutes ces attentes que le CE a créé un poste salarié d'animateur culturel en 1973, consistant à accompagner et à mettre en place des projets. Dans un premier temps, ils ont été plutôt axés autour de la lecture¹⁰⁰¹. Cet emploi a d'abord été occupé par une « *militante de poids* », avant de l'être par Henri en 1978. Il se rappelle que le travail avec les élus du CE était « *bizarre* » : ils lui laissaient carte blanche, « *la culture leur faisait peur et les fascinait* ». Il ajoute : « *On essayait d'être fidèles à leur politique, mais c'était parfois difficile. Par exemple, il était impossible*¹⁰⁰² *de travailler avec des militants CFDT* ». Henri a élargi le champ d'investigation de la commission vers les arts plastiques, en particulier vers l'art contemporain, en liaison avec les municipalités locales. Le CE de Rhône-Poulenc était alors adhérent collectif à Travail et Culture (TEC), une association nationale émanant de la CGT, et bénéficiait de son savoir faire. La commission culturelle du CE investissait les salles des communes de l'agglomération, et remplissait de fait les fonctions de service culturel intercommunal. D'ailleurs, une antenne locale de TEC a été créée dans l'agglomération en 1983, sur une initiative du CE et des municipalités locales,

⁹⁹⁹ « Si la beauté vient aux usines et même à certaines barres et certaines tours de grands ensembles, c'est à l'initiative d'autres catégories sociales, mieux dotées en capital culturel ». Cf. Vincent VESCHAMBRES, 2008, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, p.227.

¹⁰⁰⁰ C'est-à-dire l'époux d'une sœur de sa mère, lui-même fils d'immigrés grecs de l'agglomération.

¹⁰⁰¹ A l'époque, la seule bibliothèque publique de l'agglomération était celle que gérait le CE de Rhône-Poulenc.

¹⁰⁰² Ici, Henri CELLIER signifie implicitement qu'il était interdit, compte tenu de la prédominance exercée par la CGT et des relations conflictuelles que les deux organisations syndicales ouvrières entretenaient, d'imaginer une collaboration.

pour accompagner cette programmation qui était jusqu'alors portée financièrement par la seule commission culturelle du CE.

Henri Cellier date les débuts du « projet cantonnement » à mars 1990. À cette époque, l'Espagne s'ouvrait, « *c'était la muvida* » dit-il. Il était parti, pour le compte du CE, visiter des ateliers d'artistes contemporains à Madrid courant 1989, afin de nouer des contacts et de « *rechercher des éléments de la culture espagnole contemporaine* ». Il a proposé, avec TEC, d'accueillir des artistes espagnols en résidence à Roussillon¹⁰⁰³, avec comme finalité de faire « *une semaine espagnole* » dans toute l'agglomération, « *en occupant tous les terrains : des repas, du théâtre, de la littérature à la bibliothèque, et des installations d'art contemporain faites par les dix artistes en résidence* ». Joël Benzakin, le commissaire de l'exposition *10 contemporains Espagnols*, par ailleurs responsable du Fonds régional d'art contemporain, écrivait en ouverture du catalogue de celle-ci :

« S'il apparaîtrait que l'Espagne est depuis quelques années l'un des points de focalisation de la création contemporaine en Europe, et que pour certains opérateurs culturels elle représente l'opportunité d'un exotisme supplémentaire, l'exposition de l'agglomération de Roussillon s'inscrit dans le contexte particulier d'une géographie marquée par la forte concentration de l'immigration espagnole favorisant *a priori* le choix d'une telle thématique¹⁰⁰⁴. »

Dans le même catalogue, l'un des peintres, Marcelo Esposito, explique que l'origine de son travail intitulé « Le prix du progrès », où il mettait en regard une photo des égouts de l'usine chimique avec le monument aux morts de la guerre de 1914-1918, provenait d'une visite du cimetière de Roussillon, dans lequel il avait découvert que « *la majeure partie des tombes de la partie ancienne portent des noms espagnols*¹⁰⁰⁵ ». Dans les souvenirs d'Henri Cellier, cette exposition avait connu « *un succès mitigé*¹⁰⁰⁶ » dans l'agglomération, mais elle reste pour lui la première pierre d'une action visant à exhumer une mémoire espagnole locale. Il a conçu le travail sur les cantonnements comme un accompagnement et la continuité de cette expression culturelle.

Le cantonnement, pour lui, c'était avant tout un souvenir d'enfance, des liens amicaux de ses parents, « *c'était là qu'était le gros du bataillon* ». Depuis, chaque fois qu'il passait sur la route de Sablons, il s'interrogeait et s'imaginait la vie qu'il pouvait y avoir eu là, « *ces hommes et femmes qui ont vécu là, qui y ont fait l'amour, la Résistance, qui ont fait peur, qui se sont investis dans le sport et le syndicalisme* ». Il fallait « *prendre le projet par un bout* » : il a lancé une petite annonce dans le journal du CE par laquelle il se proposait de collecter des photos de famille et des cartes postales en lien avec le cantonnement. L'annonce était ainsi rédigée :

¹⁰⁰³ En l'occurrence Ricardo CADENAS, Jose Luis CARRASCOSA, Gabriel CORCHERO, Juan DELCAMPO, Marcelo ESPOSITO, Curro GONZALEZ, Jose Maria LARRANDO, Antonio MUNTADAS, Pedro G. ROMERO et Susana SOLANO.

¹⁰⁰⁴ Cf. *10 contemporains Espagnols*, 1990, catalogue de l'exposition de l'agglomération de Roussillon, p. 4.

¹⁰⁰⁵ *Ibid.*, p. 51.

¹⁰⁰⁶ On notera toutefois l'audace et l'ambition d'un tel projet, au regard de la billetterie à des tarifs préférentiels que se contentent de proposer aux salariés la plupart des commissions culturelles de comités d'entreprises.

« Dans le cadre de l'événement sur l'Espagne qui animera prochainement notre agglomération, nous recherchons tous les documents pouvant nous aider à faire une exposition sur l'arrivée des premiers Espagnols au cantonnement.

Photos de familles, articles de journaux, cartes postales, témoignages écrits... Notre objectif est de collecter et de montrer un moment de notre histoire locale. Il pourrait être envisagé le titre suivant : *“Dis papa, c'est quoi le cantonnement ?”*

Depuis que nous avons lancé cette information, les discussions sont passionnées, la mémoire s'est remise en route. Cantonnement d'en haut, cantonnement d'en bas, premières arrivées en 17, le maquis, les fermes environnantes, les soirées, les jeux, les responsables du personnel Rhône-Poulenc allant chercher les ouvriers en Espagne, la misère. Mais jusque là, toujours pas de documents pour l'expo. Espérons qu'avec cet article, les recherches vont être plus fructueuses¹⁰⁰⁷. »

L'encart était accompagné d'une photo d'un groupe d'anciens des cantonnements¹⁰⁰⁸, avec cette légende : « *Qui sont-ils ?* ». Henri Cellier espérait récolter des traces de ce lieu devenu désert. À ce moment, en 1990, son article est resté sans suite, « *ça n'a pas marché* ».

Une nouvelle tentative, sous un angle mémoriel

En novembre 1990, Henri a souhaité prendre un peu de champ¹⁰⁰⁹, et a conservé son poste sur un mi-temps. Le temps ainsi libéré lui permettait d'animer une imprimerie, créée avec un ami, ancien de l'usine. Sur le mi-temps dégagé, le CE a recruté Christine Cedre, née en 1963, elle aussi fille de militant CGT de l'usine, et qui travaillait depuis plusieurs années dans le service municipal d'animation de Saint-Maurice-l'Exil. Elle avait noué à ce titre des liens étroits avec TEC, notamment à l'occasion des fêtes du bicentenaire de la Révolution, en 1989. Par ailleurs, elle assurait la fonction de secrétariat du syndicat CGT des communaux de la ville. Pendant l'entretien d'embauche, se rappelle-t-elle, « *c'était dingue, ils m'ont parlé de la CGT tout le temps, pas une seule fois de la culture !* ». Elle a occupé le poste à plein temps à partir de 1991, et a poursuivi un temps le travail engagé par Henri Cellier sur les arts plastiques¹⁰¹⁰. Mais elle a surtout développé une action sur la mémoire locale qu'Henri avait tout juste esquissée¹⁰¹¹.

En novembre 1991 sortait le film *La guerre sans nom*¹⁰¹², sur la guerre d'indépendance en Algérie. Il consistait principalement en des récits d'anciens appelés mobilisés, rencontrés

¹⁰⁰⁷ Article paru dans le journal du CE de Rhône-Poulenc Roussillon n°12, mars 1990, p. 2.

¹⁰⁰⁸ Cf. *infra*, § 3.2.2.

¹⁰⁰⁹ Il avait déjà précédemment délaissé son engagement politique local.

¹⁰¹⁰ En novembre 1993, elle a proposé avec TEC une exposition d'art contemporain sur deux lieux : le château de Roussillon et le café-théâtre du CE. Le FRAC (fonds régional d'art contemporain) s'était chargé de rassembler les œuvres présentées, peintures et installations. Le thème était « matière et mémoire », mémoire plutôt au café-théâtre et matière au château. Elle a tenu plusieurs réunions avec les professeurs locaux, et plusieurs classes sont venues voir l'exposition.

¹⁰¹¹ On notera la place grandissante qu'ont pris par la suite les questions mémorielles – voire patrimoniales – dans le travail de la commission culturelle, à l'image, toutes choses égales par ailleurs, d'un même processus qui s'est fait jour dans les services culturels de l'État depuis les années 1970. Cf. Isabelle BALSAMO, 2003, « Les enjeux politiques de la création de l'inventaire général » dans P. POIRRIER, L. VADELORGE L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Fondation Maison des sciences de l'homme, p. 409-420.

¹⁰¹² Cf. Bertrand TAVERNIER, Patrick ROTMAN, 1991, *La guerre sans nom*, documentaire filmographique diffusé par Neuf de cœur, 3 heures 55 minutes.

par les auteurs dans la région grenobloise. La commission culturelle du CE l'a projeté au cinéma Rex du Péage, en présence de certains des témoins interviewés. Le succès de cette séance a conduit Jean Claude Cebola, actuel secrétaire du CIE (et à l'époque secrétaire de la commission culturelle), et Christine Cedre, à poursuivre ce travail de mémoire au sein de l'usine :

« Il y a eu une réflexion qui a été menée par la commission culturelle, et donc une collaboration qui a eu lieu entre le CE, la FNACA¹⁰¹³ et le Ciné Club. Comme La guerre sans nom avait été tournée avec beaucoup de personnes du département de l'Isère, on a fait venir le film. Je crois que le Ciné Club a essayé de faire venir Tavernier, mais c'était plus compliqué. Mais on a pu faire venir un certain nombre de personnes qui ont participé au film, des personnes de l'Isère. Et au niveau du CE donc, on a demandé aux anciens d'Algérie qu'on connaissait s'ils avaient des photos. Donc certains ont rouvert des cartons qu'ils avaient bien soigneusement fermés, qu'ils n'avaient pas rouvert depuis la fin de la guerre d'Algérie et on nous a apporté des photos. Donc on a fait une exposition où on a invité les écoles. Certaines sont venues, les gens qui ont prêté les photos sont venus expliquer aux jeunes. »

[Jean Claude Cebola, 55 ans, né en 1952 au Péage, ouvrier syndicaliste CGT, secrétaire du CIE, dont les grands-parents paternels ont vécu aux cantonnements]

A partir du fichier des ayants droit du CE, Christine a envoyé un courrier à tous les hommes susceptibles d'avoir été mobilisés en Algérie, leur demandant s'ils avaient des photos de « leur guerre ». Elle a reçu des clichés, en a fait « une frise » dans la cafétéria de l'usine, et organisé une soirée-débat avec quatre des participants du film.

L'un des salariés, militant CGT, avait pris des notes tout le temps de sa mobilisation, qu'il lui a confiée. Christine a eu alors l'idée de demander à tous ceux qui lui avaient remis des photos d'écrire quelques pages sur « leur » guerre. Elle a organisé « un quasi atelier d'écriture, pour aider à accoucher », afin de transmettre aux plus jeunes un idéal pacifiste. Ces textes et les illustrations ont été rassemblés dans un ouvrage intitulé *DIRE*¹⁰¹⁴, publié en 1994. *DIRE* a été conçu par la commission culturelle comme une collection d'ouvrages sur la mémoire des salariés de l'usine :

« DIRE, ça aurait pu être une collection. L'idée c'était de partir là-dessus. Dire, témoigner. Et, donc l'idée c'était de trouver quelque chose pour continuer là-dedans. »

[Christine Cedre, animatrice culturelle au CE de Rhône-Poulenc depuis 1991]

En 1998, devant la montée locale du vote Front National¹⁰¹⁵, la commission culturelle a souhaité, en réaction, monter un projet autour du thème « L'immigration d'hier et d'aujourd'hui dans l'agglomération », en faisant le pari que les cantonnements constituaient un « trou » dans la mémoire collective¹⁰¹⁶ locale. Du coup, le projet cantonnement a connu un

¹⁰¹³ Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie.

¹⁰¹⁴ Cf. *DIRE. Témoignages de salariés de Rhône-Poulenc Roussillon sur la guerre d'Algérie*, 1994, ouvrage édité par la Commission culturelle du comité d'établissement de Rhône-Poulenc Roussillon Isère, 150 p.

¹⁰¹⁵ Il a cependant toujours été inférieur de quelques points au vote FN national.

¹⁰¹⁶ Pour définir la mémoire collective, nous reprendrons la définition qu'emprunte Jacques LE GOFF à Pierre NORA : « La mémoire collective, c'est ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que ces groupes font du passé ». Cf. Jacques LE GOFF, 1988 (1^{ère} éd. : 1977), *Histoire et mémoire*, Gallimard, p. 170.

nouveau souffle. Christine Cedre le présente volontiers en riant comme « *un challenge entre Henri et elle* » : elle voulait réussir là où Henri Cellier n'avait pu aboutir. En janvier 1998, elle a réitéré l'idée du courrier envoyé en préparation de *DIRE*, en repérant dans le listing des retraités tous les noms à consonance espagnole et portugaise, et en leur demandant des photos de famille et des témoignages. Cette fois-ci, elle a obtenu de nombreux retours :

« Ça s'est fait de différentes façons. Certains m'envoyaient les photos par courrier. Il y en a d'autres qui m'envoyaient leurs enfants. J'ai eu même un monsieur qui était monté de Marseille, ses parents lui avaient donné les photos. Il était venu me voir alors qu'il était passé comme ça, en coup de vent, il m'avait amené les photos, et il était vraiment intéressé par le projet et tout. Et donc ça s'est fait de différentes façons, sachant qu'à chaque fois, alors à chaque fois c'était : "vous ne me les perdez pas, vous êtes sûre que vous allez me les rendre". C'était vraiment comme la prunelle de leurs yeux. [...] Il y en a que j'ai recontacté et puis il y en a qui m'avait dit appelez-moi. »

[Christine Cedre, animatrice culturelle au CE de Rhône-Poulenc depuis 1991]

Plus d'une centaine de photographies a été collectée dans un premier temps. Henri Cellier est resté lié à ce projet par le biais de son imprimerie : il a scanné les clichés collectés et les a sortis en format utilisable pour pouvoir les exposer. En octobre 1998, la commission culturelle a publié le n°1 d'un document « quatre pages » intitulé « Mémoire d'immigrés et du cantonnement ». Le projet y était rappelé, dans la continuité de l'ouvrage sur les anciens appelés d'Algérie. Un nouvel appel à photos et à témoignages y était lancé aux côtés de l'éditorial. Et au centre, sur deux pages, figurait un long texte intitulé « Le cantonnement, résidence des immigrés », écrit par le père de l'enquêté que nous avons appelé M. Bodega, père qui avait été dans la marine républicaine espagnole, seul exilé politique du cantonnement. Ce texte, produit en espagnol et traduit par le CE, est en quelque sorte un récit de vie centré autour d'un lieu. Il s'en dégage une tonalité assez misérabiliste, tout en rendant compte aussi des bons moments passés ensemble. En fin de texte, la commission indique que l'auteur « nous a quitté cette année ; il est mort comme tant d'autres d'un cancer de l'amiante ». Le dernier feuillet rappelait les temps forts du projet : l'exposition photo en décembre 1998, une soirée festive en juin 1999 et la perspective d'un ouvrage.

Du 27 novembre au 11 décembre 1998 a eu lieu une première exposition intitulée « mémoires d'immigrés et des cantonnements », dans la salle de spectacle du comité d'établissement. Les clichés avaient été choisies de façon à ce qu'il y en ait au moins un par famille donatrice, et en second lieu, par thème. Elle a connu un réel succès :

« Je crois que, au moment où Henri a lancé le projet, les gens n'étaient pas prêts. Ils n'étaient pas assez vieux, ils ne sentaient pas... Parce que c'était en 1990. Et là, c'était huit ans après. Ou peut-être il a moins persévéré que moi. Je ne sais pas. Parce que, lui, il avait simplement lancé l'annonce dans le journal. Il avait simplement lancé l'article, là. »

[Christine Cedre, animatrice culturelle au CE de Rhône-Poulenc depuis 1991]

Henri Cellier conserve aussi un souvenir très vif de cette exposition : « *l'esprit y était, rien n'était galvaudé* ». Peut-être aussi l'aboutissement de ce travail s'explique-t-il par une

implication plus grande qu'en 1990 des élus de la commission culturelle. A cette époque, Henri Cellier se rappelle qu'il avait le sentiment que « *les élus [du CE] ne ressentaient pas la dimension populaire du projet* ». Par contre, huit années plus tard, Jean Claude Cebola, nouveau secrétaire de la commission, a lui-même fourni une partie de la collection par l'intermédiaire de photos conservées par ses grands-parents paternels :

« *Q : Vous, qu'est ce qui vous a motivé dans le fait de lancer cette affaire là ?*
C'est une affaire de cœur. Je sais pas pourquoi. Si je prends une expression de ma femme, elle m'a dit : "De toutes façons, tu devais déjà militer dans le ventre de ta mère !" Non je crois que, pourquoi... Je ne suis jamais allé en Andalousie et chaque fois que j'entends parler de l'Andalousie ou chaque fois que je vois un reportage sur l'Andalousie j'ai comme des petits frissons. J'ai, je ne sais pas, je suis un peu comme Obélix je suis tombé dedans quand j'étais petit, mais c'est comme ça. Et j'ai deux frères qui sont complètement différents.
Q : Ils ont travaillé dans l'usine vos frères ?
Non, non, non jamais. C'est une histoire, c'est vrai que c'est une histoire qui est liée à l'usine. Oui tout a fait. »

[Jean Claude Cebola, 55 ans, né en 1952 au Péage, ouvrier syndicaliste CGT secrétaire du CIE, dont les grands-parents paternels ont vécu aux cantonnements]

Devant ce succès, la commission a souhaité relancer le processus engagé pour le premier *DIRE*. La commission, en même temps que l'exposition, a produit une brochure de 16 pages en grand format, sur papier glacé, intitulée « Mémoires d'immigrés et des cantonnements », sorte de complément du n°1 distribué en octobre reproduisant une partie des photos exposées. Elle était vendue 40 F et conçue comme une souscription pour la publication d'un second ouvrage. Dans l'éditorial signé de Jean Claude Cebola, il était écrit que :

« Afin de mener à bien cet ambitieux projet [d'édition d'un livre], nous avons besoin de toutes celles et ceux qui pourront nous procurer des pistes, des photos, des témoignages, des documents sur le sujet et notamment sur les différents cantonnements construits par Rhône-Poulenc et Rhodiacta afin de loger toute cette nouvelle main-d'œuvre. [...] Surtout, ne minimisez pas l'aide que vous pourriez nous apporter, notre plus grand regret pour le premier projet sur la guerre d'Algérie a été que beaucoup trop de personnes qui n'avaient pas souhaité s'exprimer alors, l'ont regretté après la parution de l'ouvrage¹⁰¹⁷. »

Les photos ont continué d'arriver, et la commission a organisé une seconde exposition en mai/juin 1999, accompagnée, le 4 juin, d'une animation spécifique intitulée « la Fiesta » :

« *En plus ça a permis aux gens de se retrouver entre eux. On avait fait une soirée sur le cantonnement, qu'on a filmée, on doit avoir un film quelque part. On avait invité un groupe espagnol avec un peu de flamenco et tout. Et donc on avait fait une paella bien sûr, dans le restaurant d'entreprise. On avait plus de 300 personnes. Et ça nous avait fait du travail parce qu'on avait recouvert toutes les vitres du restaurant de l'entreprise avec du papier et on avait mis un slogan, alors je me souviens plus exactement, un slogan sur la paix enfin, sur le fait de se reconnaître les uns et les autres. Faudrait que je retrouve le film. La seule chose que je me souviens, c'est qu'on l'avait tagé sur ce papier. On l'avait collé sur les vitres, en plusieurs langues différentes en français, en espagnol en portugais en italien en anglais et en arabe.*

¹⁰¹⁷ Cf. **ACIER** : Archives « cantonnements ». Brochure 16 pages sur papier glacé, intitulée *Mémoires d'immigrés et des cantonnements*, recueil de l'exposition du même nom tenue du 27 novembre au 11 décembre 1998, non daté.

[...] *Et la soirée avait été très appréciée. L'exposition pareil, il y avait eu beaucoup de monde* ».

[Jean Claude Cebola, 55 ans, né en 1952 au Péage, ouvrier syndicaliste CGT secrétaire du CIE, dont les grands-parents paternels ont vécu aux cantonnements, habitant à Roussillon]

Cet ensemble d'animations se déroulait dans un cadre économique particulier, puisque le 1^{er} janvier 1999, l'entreprise Rhône-Poulenc a disparu dans une opération de fusion/acquisition, tandis que le site historique roussillonnais se trouvait éclaté en différentes entités, reprises par Rhodia en vue d'être progressivement revendues. Une des conséquences de ce démantèlement a été l'éclatement du CE historique. Déjà, dans son éditorial du n°1 du feuillet « Mémoires d'immigrés et du cantonnement », le président de la commission culturelle mettait en garde sur les difficultés à poursuivre le projet :

« Ce projet va demander une énergie et un travail considérables, il nous faudra si tout se passe bien pas moins de deux ans pour sortir le livre, malgré les grosses menaces qui pèsent sur les activités du CE. Vous n'êtes pas sans savoir que la direction du groupe a décidé de couper le site en quatre entreprises différentes, et qui dit quatre entreprises dit forcément quatre comités d'établissement également différents. Imaginez les conséquences qui pourraient en résulter. Malgré ces menaces, nous avons décidé de poursuivre le projet¹⁰¹⁸. »

En réalité, en 1999, ce sont non pas quatre mais sept entreprises qui ont été créées sur les décombres de l'ancienne entité globale. Depuis, le morcellement n'a fait que s'accroître. Dans ce processus, plusieurs nouveaux établissements disposaient de moins de cinquante salariés, et ne disposaient plus de ce fait de CE. D'autres se sont dotés d'instances à majorité CFDT. Leurs animateurs, longtemps mis à l'écart par l'équipe dirigeante du CE de Rhône-Poulenc, n'ont pas souhaité rejoindre la nouvelle structure, le Comité inter-entreprises (CIE) créée par le regroupement volontaire des CE du site. Au total, le CE avait environ 1.800 ayants droit en 1998, là où le CIE n'en compte plus que 800 en 2008. Le budget de sa commission culturelle a été de fait considérablement réduit : le projet d'édition dans la collection *DIRE* est devenu de ce fait irréalisable¹⁰¹⁹.

Au final, le CIE a hérité d'une collection irremplaçable de photographies. Les clichés sont d'intérêt variés, mais la collection représente à notre sens une richesse exceptionnelle, permettant de mieux comprendre le cadre de vie de ces populations.

3.2.1.2 – Une mémoire ambiguë, tissée de silences et de souffrances

Le travail réalisé sous la tutelle de la commission culturelle du CE de Rhône-Poulenc puis du CIE de Rhodia, a certes fait largement appel à d'anciens salariés habitants des

¹⁰¹⁸ **ACIER** – Archives « cantonnements » - Document « 4 Pages » intitulé *Mémoire d'immigrés et du cantonnement*, n°1, octobre 1998.

¹⁰¹⁹ Le présent rapport est une sorte de prolongement de ce projet. Nous nous sommes expliqués dans l'introduction générale sur ce que notre recherche lui doit. Jean Claude CEBOLA et Christine CEDRE nous ont remis la totalité de la collection de clichés, comme une participation supplémentaire du CIE à la présente recherche.

cantonnements, en particulier pour ce qui est de la collecte de photos. Pour autant, nous avons aussi vu qu'il a été mené par des personnes, élus ou salariés du CE, sinon extérieurs à cette histoire du moins ne l'ayant pas directement vécu. On notera d'ailleurs les pluriels ajoutés aux mots « mémoire » et « cantonnement » entre le titre du 4 pages et celui de la brochure tirée sur papier glacé, c'est-à-dire à quelques semaines d'intervalle. Ils sont peut-être le signe d'une réflexion en marche sur la nécessité ou non et sur la capacité ou non de produire un discours commun sur ces lieux. C'est en tout cas à cette question que nous souhaitons nous intéresser pour finir : quels discours sur la mémoire de ce lieu et sur sa transmission les habitants des cantonnements rencontrés produisent-ils ? Si on accepte l'idée qu'un espace géographique est « essentiellement un espace social, c'est-à-dire construit par la vie en société¹⁰²⁰ », que reste-t-il alors au final, une fois le support spatial de ces activités sociales disparu, de cette « société » ?

Échec de l'association des anciens du cantonnement

Précisons tout d'abord que le travail du CE sur les cantonnements ne survenait pas sur un terrain totalement vierge. Plus précisément, il existait une volonté, portée par quelques habitants des anciens cantonnements, de se retrouver et de constituer ensemble une association. Dans l'écrit qu'il a remis au CE, le père de Candido Bodega évoquait cette démarche :

« Il y eût de ça quelques années un projet de rassembler tous ceux qui avaient vécu au Cantonnement et de former une association (“Ceux de la Charbonnille”), mais nous étions tous dispersés dans différentes villes, c'était impossible. Ce projet dirigé par [Santiago Buendia] fut abandonné¹⁰²¹. »

Lors de l'enquête, plusieurs personnes rencontrées ont évoqué ce projet :

« *Les jeunes du cantonnement ont essayé à plusieurs reprises de monter une association des anciens du cantonnement. Et ça a capoté chaque coup. Deux fois. Du moins deux fois. Ils ne se sont pas donné les outils, ou les moyens de pérenniser cette association, de lui donner vie. Alors ça, ceux qui ont essayé de faire ça, c'est Santiago Buendia.* »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

« *Ils ont essayé de faire un regroupement mais ça n'a pas marché. Je ne sais pas ce qu'il y a eu j'en sais rien. Moi j'ai été une fois à une réunion, tout le monde était content. Tout le monde voulait quelque chose mais personne ne voulait s'en occuper. Alors bon. Comme du bénévolat il y en a plus, qu'ils ont tout tué et que ça continue alors. Voilà le problème, ça ne s'est jamais fait. Montez une association et demandez au groupe, s'il y a 200 ou 300 gars, pour venir faire le bureau. Il y en a point qui viennent faire le bureau. Personne ne veut. Nous, je vois bien à l'OMS, on était toujours les dirigeants, il y a 20 ans, depuis que ça existe c'est*

¹⁰²⁰ Cf. Yves GUERMOND, Nicole MATHIEU, 2006, « Quand éradication de l'espace prend un sens : la géographie sociale dans le drame palestinien », dans R. SECHET, V. VESCHAMBRES (dir.), *Penser et faire la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes, p. 327.

¹⁰²¹ Cf. **ACIER** : Archives « cantonnements ». Document « 4 Pages » intitulé *Mémoire d'immigrés et du cantonnement*, n°1, octobre 1998, p. 3.

toujours les mêmes. Pour le Rhodia-Club c'est pareil, c'est toujours les mêmes. Depuis 40 et quelques, tu penses. C'est tombé à l'eau. On en entend plus parler.

Q : Mais l'idée, c'était de faire quoi ?

De faire un regroupement, de se contacter, de dire si on organise un bal. On organise un concours de loto. On organise quelque chose de façon qu'on se regroupe, de parler. Mais "niet", plus rien. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

« Ma mère a été à un moment donnée aussi, présidente de l'association qu'on avait essayé de monter entre nous pour faire venir, enfin animer un peu ce... Et puis bon, on l'a lancé une paire de fois avec monsieur Buendia et puis on a... On a échoué parce que bon les gens de bonne volonté, bon ils voulaient pas. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

« On avait essayer de monter une association des anciens du cantonnement. On avait essayé. Donc en fait du bouche à oreille, on dit tient, on va aller faire une réunion, au foyer municipal. Donc on a fait cette réunion, on devait lancer. On avait prévu de faire aussi, des [fêtes de] fin d'années sur le cantonnement tout. On a fait cette réunion, et on en a plus refait. Un collègue qui nous a pris [tous] en photo. C'est un gars du comité qui me l'a fait au laser ça. Il m'en a fait trois, j'en ai donné une, j'en ai donné une à Victor Joudard, que vous avez vu. J'en ai donné une autre à Santiago Buendia aussi. Et celle-là je l'ai gardé pour moi. Mais maintenant de là, il en manque la moitié. Il y en a la moitié qui sont morts ! Il en manque... C'est tombé à l'eau parce que le copain qui avait tiré la photo, on avait fait un [compte-rendu de cette réunion] avec le Victor. Et ce rapport, on voulait le mettre dans le journal avec la photo. Et la photo on n'a jamais pu l'avoir. Par la suite, j'ai eu cette photo. Si on avait eu la photo tout de suite, avec le rapport qu'on avait fait de la réunion là, notre programme pour ainsi dire, on aurait peut-être lancé le mouvement. Et voilà c'est tombé. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

D'après les informations recueillies, il semble qu'il s'agisse d'une initiative née dans le courant des années 1980. Elle était portée plus particulièrement par des « enfants » du cantonnement également salariés de l'usine en fin de carrière ou déjà retraités, dont certains ont l'habitude d'une vie associative en particulier autour de l'association bouliste située au cœur des cités. Le projet consistait à constituer une sorte d'amicale, en capacité d'organiser des événements festifs ponctuels – repas, bals, lotos – permettant de regrouper régulièrement les anciennes familles des cantonnements. Une réunion au moins a été organisée, à la fin des années 1980, à l'issue de laquelle a été prise une photo de groupe, celle-là même parue dans le journal du CE en 1990 avec l'intitulé « *Qui sont-ils ?* », censée éveiller les curiosités. Il était prévu qu'elle paraisse aussi dans les pages locales du *Dauphiné Libéré*, accompagnée d'un petit article explicitant les objectifs souhaités. Cette visibilisation n'a pu se faire en temps et en heure, et les choses sont « tombées ».



Figure 49 [Photo G1 – Dépôt famille Martinez – Collection du CIE Rhodia Roussillon]

On notera tout d’abord que les objectifs fixés à cette association, n’étaient pas tout à fait de même nature que ceux du projet envisagé par le CE. Il s’agissait de se retrouver et de *faire* des choses ensemble, comme autrefois certes, dans une sociabilité ouvrière relativement classique. Et, dans l’agglomération, les offres de ce type sont déjà nombreuses¹⁰²². La touche supplémentaire qu’ajoutait cette proposition était d’ordre « communautariste », mais il n’était semble-t-il pas question de produire un discours, de type mémoriel, sur ce qu’avaient été autrefois ces lieux, et ceux qui les avaient habités. On peut du coup s’interroger sur les motivations réelles de ce groupe, par ailleurs éprouvé aux pratiques collectives, qu’elles soient associatives, syndicales ou politiques, à se fédérer sur la seule spécificité de ce passé commun d’anciens *étrangers*.

Là encore, l’enquête a mis au jour des tensions encore vives ne favorisant pas la production d’un discours mémoriel fluide et unificateur.

Devenir Français, un long chemin

Nous avons tout d’abord été frappé par la récurrence d’une mauvaise connaissance, parfois même d’une méconnaissance, de la génération interrogée sur le parcours migratoire de

¹⁰²² Le modèle proposé ici était assez proche de l’offre proposée par l’amicale bouliste des cités, ou par le Foyer Grumbach de Roussillon, par exemple, dans lesquels se retrouvent plusieurs fois par semaine des personnes plutôt âgées, pour jouer aux cartes, aux boules, boire un coup et organiser ponctuellement des animations plus conséquentes.

ses parents. Les quelques extraits d'entretien ci-dessous disent aussi les silences et les tabous de ces relations parents-enfants :

« Ma mère c'est en 1930 qu'elle est venue à Salaise. Ça c'est sûr. Mais mon père est venu, alors je crois qu'il était venu en 1928. Mais l'un de mes frères vient de décéder, au mois de juin, et quand on l'a enterré, j'ai appris au hasard d'une discussion avec mon frère aîné qui est plus âgé que moi encore, qui lui a vécu plus longtemps au Portugal, qui a fait son service militaire, que le papa il est venu avant 1928, une première fois. Mais une première fois vers 25, 26 je ne sais pas. Il ne se souvenait plus très bien. Je pense qu'il est allé au Grand Quevilly, ou Petit Quevilly. Les deux fois il est venu tout seul [chez des amis, les Bogas]. Et c'est en 1930 que ma mère est venue. Mais il est vrai qu'on était une famille nombreuse, on était habitué à ne pas poser de questions. On ne posait pas de questions sur avant. C'était comme ça. Et puis j'avais une mère qui était sévère. Donc il n'y avait pas intérêt à dévier. Donc, on ne posait jamais de questions. On obéissait, on faisait ce qu'il y avait à faire. »

[Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951]

*« Q : Votre père, est-ce que vous savez dans quelles conditions il est venu ici ?
Ben comme tout le monde, ils ont passé la frontière, comme tout le monde à travers les mailles. Il n'a pas travaillé en Espagne. Enfin, je ne sais pas. Les parents dans le temps, ils ne disaient rien. On ne disait rien. Vous leur demandiez des nouvelles, ils ne te répondaient pas. Tu demandais à la grand-mère, à la tante : "Comment qu'ils sont morts ?" ... "Je ne sais rien du tout là-dessus". Alors vous voyez ? Mon père, c'était pas un gars qui parlait, à l'époque. »*

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécanicien (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

*« Q : Et comment ils ont su qu'ici il y avait du travail ? Vous savez ça ?
Non, pas trop. Vous savez, les parents autrefois ils ne parlaient pas trop des problèmes. Pour éviter peut-être aux enfants... Mais c'est vrai que, ils avaient quand même... Il n'y avait pas la liberté qu'il y a maintenant. Les parents, ils se gênaient avec nous. On vivait ensemble mais disons qu'il n'y avait pas l'intimité qu'il y a maintenant avec les enfants. Ce n'était pas du tout la même chose. Nous, on vouvoyait mes parents. On les a vouvoyés jusqu'à la mort. »*

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

« Il avait déjà un travail assuré, un travail et logé alors de là, Saint-Étienne dans les mines, d'ailleurs il était tout piqué, le pauvre vieux, il avait la silicose, je me souviens quand il se mettait torse nu. [...]

Q : Qu'est ce qu'il en disait, votre père, de la mine ? Il en parlait des fois de la mine de Saint-Étienne ?

Non, il en parlait pas. Je sais qu'il est pas resté. Il en parlait pas. Il disait des fois : "Moi quand je travaillais à Saint-Étienne, là-bas..." , il avait des amis du même patelin de Pulpi quoi... Des compatriotes oui, à cette époque là, ils étaient vraiment solidaires, ils étaient soudés. Mais il ne parlait pas de mine, non, non. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

« [Quand il est arrivé en France, à Grand Croix] je crois que c'était [pour travailler dans] une usine de verrerie hein, ça j'ai pas tellement, c'est vrai qu'à l'époque les parents... ils causaient pas trop, c'était un peu nous à chercher les... C'était encore une façon de... une éducation qu'on n'a pas accepté, enfin aujourd'hui, on n'accepte pas mais à l'époque bon, il fallait poser le moins de questions possible, c'est dommage. [...] Jamais on a discuté parce que en effet, ils avaient... ha, partir de l'Espagne, ça leur tenait gros sur la patate et ils en parlaient pas. Donc on sait par ma sœur aînée qui est encore là, qui me dit oui je pense que...

C'est vrai qu'on en a jamais discuté parce qu'ils en parlaient pas. Ah oui, c'était secret ça, c'était... »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

Les silences dont il est question ici concernent pour l'essentiel toute l'histoire familiale d'avant les cantonnements. Ils portent sur des faits précis, les lieux et conditions de travail, le logement, les parcours et les événements ou situations ayant motivé une telle mobilité. Ils portent aussi parfois sur la douleur des choix auxquels il avait fallu procéder pour quitter ceux qui étaient restés dans le pays d'origine. Un des enquêtés racontait, par exemple, que sa mère avait laissé au pays sa sœur aînée, âgée d'une douzaine d'années, pour s'occuper de sa grand-mère ; du coup, parler de cette sœur comme des grands-parents – bref de la vie *d'avant*, constituait une sorte de tabou familial. Les silences proviennent aussi d'un *habitus* social dans lequel la parole sur soi n'est pas le liant le plus évident entre les générations : les « parents se gênaient » avec leurs enfants, dit Mme Bogas, et maintenaient une certaine distance. Plusieurs autres enquêtés ont aussi évoqué le vouvoiement avec leurs parents, comme une marque de respect imposée au moins aux plus âgés des enfants de la fratrie. Enfin ces silences peuvent aussi procéder d'une retenue, par peur de ce que les enfants pourraient colporter au dehors : « *On obéissait, on ne posait jamais de questions, on faisait ce qu'il y avait à faire* », dit M. Borges. Et ceci entre en écho avec les propos de M. Hernandes :

« Il faut bien se mettre à la place de mes parents et de mes grands-parents surtout, ils venaient d'un pays où il y avait aucune liberté, c'étaient les dictatures, Franco et Salazar, où il y avait aucune liberté d'expression et tout. Il y avait beaucoup de crainte de la police. Et ils arrivent là, c'est l'eldorado. Ici ils se trouvent du jour au lendemain, ils ont du travail, ils ont de quoi manger et élever leurs enfants, comme il faut. Ils se sont dits, mais attendez, faites pas les idiots. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Il n'est pas à exclure, en effet, que ces adultes étrangers, fichés et le cas échéant surveillés parce que tels, aient craint les remous que leurs enfants auraient pu provoquer en propageant à l'école ou ailleurs les singularités de leurs parcours.

Un autre élément revenu dans plusieurs des récits de vie concerne des erreurs commises par l'administration communale dans les relevés d'identité. Elles peuvent sembler anodines, mais marquent les individus toute une vie durant. C'est le cas, par exemple, de la famille Hugo¹⁰²³, qui a été mal enregistrée à son arrivée à Salaise. Paradoxalement, ce n'est pas M. Hugo qui explique les tenants et aboutissants de cette péripétie, qu'il semble ignorer, mais son cousin germain, M. Hernandes, qui porte un patronyme différent :

¹⁰²³ Comme tous les autres noms de familles, celui de M. HUGO a été anonymé. Toutefois, nous avons choisi un nom qui soit aussi un prénom pour pouvoir conserver l'essentiel de cette démonstration.

« Hugo, Manuel. Mais je vais vous dire tout de suite, c'était pas son vrai nom. Le vrai nom c'est G. Au départ, Hugo et Manuel, ce sont deux prénoms. Et, au Portugal ils ont coutume de dire d'abord les prénoms et le nom après. Et quand ils sont passés à la mairie se faire inscrire, ils avaient pas la facilité de la langue. Les secrétaires de mairie, c'était souvent ou l'instituteur ou un gars qui était là qui prenait des notes. Donc il fallait l'inscrire, alors il s'est inscrit en disant : "Je m'appelle Manuel Hugo G.", mais à la mairie ils ont juste retenu les deux premiers. Et la circonstance veut que j'ai deux oncles qui sont frères et qui ne s'appellent pas pareils. Il y en a un qui s'appelle Hugo, et l'autre qui s'appelle G. Parce que le second est resté au Portugal. Il a gardé son nom, et l'autre est venu là, et il a pris le nom de son père. Et ma mère au départ c'est une G. Puisqu'elle était jeune fille, et après quand ils ont fait les papiers comme il faut, elle est restée G. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

« G. parce qu'ils ont changé de nom eux sur le papier. Ils étaient Hugo, depuis avant guerre. Ils sont partis à la guerre en 40, et ils sont revenus au boulot, ils ont changé de nom. Ils ont passé G. Pourquoi j'en sais rien. Je ne leur ai jamais demandé. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955]

Monsieur Hugo rapporte par contre les détails d'une autre erreur d'orthographe sur les noms d'une même famille espagnole, le secrétariat de la mairie ayant visiblement confondu les « B de Vaca et de Burro¹⁰²⁴ » :

« Il y a eu un Espagnol, à double nom. C'est la même famille. C'est le secrétaire de mairie qui a... C'est le même père, la même mère, la même famille, ils les appellent, Ve... et l'autre Be... Alors il y a Be... et Ve.... Et pourtant c'est les mêmes hein. Tous des Ve..., parce que c'était des Ve... au départ. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

Mme Bogas, dont le prénom usuel est Yolande, rapporte une erreur d'état civil portant non plus sur son nom, mais sur son prénom :

« [Lecture sur l'acte de naturalisation des parents] : Déoline, c'est moi. Voilà, née en 1930. [...] Moi Déoline, je suis sûre que c'est... Bon, mon père, comme il ne parlait pas bien le français, il parlait comme il pouvait. Quand il a été à la mairie, quand je suis née moi, il a dû dire Déoline, il a dû dire ça, en portugais. Parce que, en portugais, c'est Doline. Alors il a dû dire comme il a pu. Doline, Déoline, et ils ont mis Déoline. Mais on ne m'a jamais appelé Déoline, chez moi.

Q : Comment on vous appelait chez vous ?

Yolande. Et si on m'appelle Déoline, personne ne connaissait. Il n'y a que depuis que... quand on a commencé à faire des chèques, tout ça, les papiers. Sur les papiers c'était Déoline donc, moi je ne pouvais pas mettre Yolande. Ceux qui [me connaissaient disaient :] "on cherche, on n'a pas trouvé ton prénom". J'ai dit : "Non, parce que c'est pas Yolande". »

[Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Ces erreurs ont à chaque fois une explication. Elles trouvent source tantôt dans l'illettrisme de certains parents qui n'ont pas pu vérifier l'orthographe des noms et prénoms

¹⁰²⁴ En castillan, les lettres « V » et « B » se prononcent de la même manière, et on utilise à l'oral cette expression (V de « vache », et B de « burro », c'est-à-dire d'âne, pour les différencier à l'écrit.

qu'ils annonçaient, tantôt dans le faible capital culturel des personnels en charge de ce travail en mairie, et qui n'y attachaient pas nécessairement une grande importance. Elles sont aussi le reflet de la crainte des « guichets » et autres lieux où s'exerce l'autorité symbolique de l'administration vis-à-vis de ces populations étrangères de condition modeste¹⁰²⁵. Mais, du fait de la déclinaison fréquente de l'état civil dans des lieux et circonstances les plus variés, elles peuvent être ressenties au fil du temps comme humiliantes. A la lecture des registres communaux consultés lors de l'enquête, il nous a semblé que les habitants des cantonnements indochinois et nord-africain étaient ceux dont le patronyme et les informations sur leur état civil étaient le plus mal renseignés, voire le plus dénaturés.

Autre point sensible, lors des entretiens réalisés, il n'est pas rare que le moment où l'on évoquait la naturalisation de la personne enquêtée amène celle-ci à des explications nourries d'une colère souvent ressassée :

« *Q* : Vos parents ont été naturalisés français à un moment donné ?
Ils ont naturalisés, tous ceux qu'on était à la maison, ils nous ont tous naturalisés en 1946, [moi y compris]. Alors ce qu'il y a de bien c'est que pour partir à l'armée, comme j'avais dit à la secrétaire, "c'est pas de votre faute". Je lui ai dit : "Ce qu'il y a de bien c'est que pour partir en Algérie, quand ils m'ont appelé pour partir en Algérie, ils m'ont jamais demandé si j'étais Espagnol. Ils m'ont toujours dit que j'étais Français". Je suis parti en Algérie. Je suis revenu. J'ai fait mes papiers. Et pour faire mes papiers, ma carte d'identité, on me demandait si j'étais Français. Alors, il fallait la feuille de naturalisation. Heureusement que mes parents avaient tout gardé. Alors je lui dis, "Pour aller en Algérie, j'étais Français. Je reviens d'Algérie, je suis plus Français ?" J'ai dit : "Alors moi, il faut que je fasse la cote de tout ça, et je suis né en France". Et je n'avais jamais été en Espagne. Parce que je vous dis, c'est pas vieux encore, quand on m'a demandé mon extrait de naturalisation pour aller faire les papiers. Alors, comme je leur ai dit "Quand j'allais en Espagne, mes cousins, ils disaient : 'tiens, nos cousins Français'". Et j'arrivais en France, il dit : "Tiens l'Espagnol". Alors j'ai dit : "Il y a quelque chose qui va pas là". Et j'ai dit : "l'Espagne, je l'ai jamais vue de ma vie. Puisque je suis né à la charbonnille". [Rire] Alors. Et c'est ça hein. Alors ça, ça me mettait dans une colère noire. Quand à chaque fois on me demandait : "Vous êtes Français ?" Et je devais faire quoi pour ne pas être Français ? Je suis né en France, j'ai fait l'armée en France, j'ai été en Algérie, j'ai tout fait et on me demande encore si je suis Français ! Alors j'ai dit : "Quelqu'un qui me connaît pas, il dit : 'avec ton nom t'es Espagnol ou t'es d'origine espagnole', d'accord. Mais quand je vais dans l'administration, qu'on me demande encore, en étant né en France, si je suis Français !" »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Comme ils m'avaient demandé un jour, donc quand je me suis fait naturalisé là, l'inspecteur de police, de Vienne là, il me demande : "Monsieur Bodega, je comprends pas moi, cette année, là vous avez fait quatre boîtes comment ça se fait ?" Ben je lui dis : "Monsieur c'est bien simple, chaque fois que je changeais de boîte, j'avais 10 francs de plus de l'heure". Il a plus rien dit. Avant on changeait de boîte comme de chemise. Parce qu'on cherchait les [bons] éléments. On cherchait les ouvriers. Voilà. Alors, on se déplaçait, et dès qu'on avait 10, 20, 30 heu, francs de l'heure de plus, on changeait de boîte. Une semaine de

¹⁰²⁵ Sur ce point, voir par exemple à propos du cas des caisses d'allocation familiales Vincent DUBOIS, 2003, *La vie au guichet. Relations administratives et traitement de la misère*, Economica.

préavis et puis c'était fini. Je perdais pas une journée de travail entre deux boîtes. Parce que j'avais passé mon examen, je restais deux jours, j'étais payé, je revenais chez mon patron, je dis la semaine prochaine je m'en vais. J'ai jamais perdu une journée de travail entre deux boîtes ».

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

« Moi je suis né au Portugal. [...] On est 5 enfants. Il y a 3 filles et 2 garçons. Je suis l'aîné. Et l'autre garçon c'est le plus jeune. Mais, ils sont tous du même père et de la même mère avec une différence qui est monumentale. C'est idiot mais c'est comme ça. Ma sœur aînée et moi, on est d'origine portugaise. Par acte de naturalisation. Et mes deux sœurs et mon frère sont français. Avec le même père et la même mère. Pourquoi ? Facile là-bas. Mon père s'est fait naturalisé en 38. Et dans cette naturalisation, il y a eu donc mon père, ma mère, moi et ma sœur. Et les 3 autres sont nés à Salaise sur Sablons. Ils étaient naturalisés c'était après 38. Donc ils étaient français d'origine. Ils n'étaient pas d'origine, enfin, si, on peut prendre ça peut-être que, avec le même père et la même mère. [...] [Mes frères et sœurs] c'est des étrangers pour moi. Parce qu'ils sont nés, ils sont de parents français eux. Et c'est vrai en plus. Sur la carte d'identité, nationalité française. Moi par naturalisation. Avec un machin, 90 francs de papier timbré. 90 francs à cette époque là ça faisait de l'argent. Ça faisait cher. Et puis ça a pas été fait en, comme ça là, aux lances pierres. Le dossier a mis au moins 5 ans, avant de l'accorder. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

Dans les trois cas présentés ci-dessus, sont mis en avant l'enquête de type policière, les formalités administratives coûteuses, y compris en déplacement et en temps, ou l'absurdité bureaucratique d'un État qui lève facilement la conscription en temps de guerre, et qui chicane ensuite sur la régularité des papiers. Mme Berthet rappelle ci-dessous la part de douleur et de renoncement induite par ces choix familiaux, que ravive chaque altercation sur le sujet avec l'Administration :

« Nous, on est Français. On est Français et puis, on a pris la nationalité à la fin de la guerre. Parce que d'abord, il y a eu la guerre d'Espagne, pas avoir de papiers rien du tout. Et après, en France, on ne donnait pas l'autorisation pour donner la nationalité. Et juste à la fin [de la seconde guerre mondiale] là, mes parents ont eu la nationalité française. Mais ma mère, elle a dit non, à partir de maintenant, on est Français parce que j'ai trop, trop, trop souffert, j'ai trop souffert, on était trop malheureux là-bas. Bon elle aimait son... bien sûr elle a double culture, on reste pas indifférent, mais moi personnellement, mon pays c'est la France. La France. Mes frères ont fait l'armée en Algérie. Il n'y a pas de problème. On aime les deux pays. Je ne sais pas, mais si j'avais à choisir, s'il fallait choisir quelque chose, ça fait quand même 75 ans qu'on est là quoi ! »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

M. Espejo souligne quant à lui les enjeux que pouvait recéler l'acquisition de la nationalité française, dans l'accès à un meilleur logement¹⁰²⁶, comme sur le plan professionnel, comme indiqué ci-dessous :

« Il y avait quand même une discrimination, vis-à-vis des Espagnols. D'ailleurs moi le directeur de la boîte là, [...], il m'avait dit : "Espejo il faut vous faire Français. Si vous voulez

¹⁰²⁶ Cf. *supra*, § 2.2.3.3.

avoir un avenir dans cette usine, il faut vous faire naturaliser français”. Ce que j’avais fait déjà d’ailleurs. Voilà, je ne lui avais pas demandé son avis, j’avais fait déjà les démarches pour être français à 18 ans, là j’avais fait les démarches, pour être français. Mais, il m’avait dit ça, “faut être français”. Donc, je veux dire que, pas Français, peu de chance d’avoir des promotions, de faire une carrière à RP. Je pense que tous les fils d’Espagnols, enfin de ma génération, ils ont tous été naturalisés français. Je ne connais pas d’Espagnols qui aient gardé la nationalité espagnole. »

[Théo Espejo, 78 ans, né en 1930, CAIC retraité de RP, secrétaire du syndicat CGT de RP Roussillon de 1961 à 1985, habitant des cités de 1930 à 1969]

Nous n’avons pas les moyens de quantifier les « retours au pays » des familles des cantonnements, mais il semble qu’ils aient été marginaux. Pour l’essentiel, cette migration a représenté une installation définitive dans l’agglomération, parfois même une rupture définitive, volontaire ou non, pour les anciens avec leur pays d’origine. La génération enquêtée rapporte être généralement allé au moins une fois visiter le lieu, la région ou le pays de naissance des parents, mais il s’agit là d’un voyage d’agrément effectué en situation de touriste :

« *Q* : Et le Portugal vous y êtes allé ?

Oh, plusieurs fois. La première année à Loulé en 58.

Q : Votre maman elle y était retournée ?

Jamais. Je vous dirais que c’est un de nos regrets, parce que après, on aurait pu l’emmener. C’était trop tard. Quand on pouvait, elle était plus là. »

[Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise]

« *Nous on est allé avec mon mari, mais mon mari est français, on est allé au village, il y a au moins dix ans. Au village de mes parents oui, de ma grand-mère et tout. Et on connaissait tout le monde même le curé. On est allé voir l’église parce qu’elle voulait qu’on aille voir l’église, parce qu’elle habitait à côté de l’église. Mais oui, maintenant vous savez, Zapatero, il va passer ses vacances là-bas dans le village. [...] Ma mère, on a voulu l’emmener, avec mon mari pour voir son village, elle n’a jamais voulu.* »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« *Quand on a été [dans leur village d’origine] avec mes parents, c’était en 62. Mes parents ils y sont allés en 62. Hé oui puisque ça faisait, [long silence]. Attends, en quelle année ? Mes parents, ça faisait 46 ans qu’ils n’étaient pas retournés là-bas. La première fois que j’y ai été, moi quand j’y ai été la première fois, ils n’y étaient pas eux. Ils n’y étaient pas, c’est après qu’ils ont été. [...] On était descendu, jusque là-bas, à la Union. Et pis après on était descendu jusqu’à Malaga. Et puis après on est revenu. Mes parents, ils y sont retournés une fois avec mes deux frères après, loin dans la famille en bas.* »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

On voit à travers ces quelques exemples combien « devenir Français » a représenté un long et parfois douloureux chemin pour ces familles, dont la plupart des enfants étaient pourtant « nés à la charbonnille », comme le rappelle M. Bacha. Pour la génération

rencontrée, les lieux d'origine sont définitivement constitués en passé, du fait d'un contexte migratoire qui a souvent imposé une rupture définitive. Ceci peut expliquer une part des difficultés à s'engager dans la création d'une association de type communautariste, comme l'association de « Ceux de la charbonnille » aurait pu le devenir.

Tensions entre mémoire de l'appropriation et mémoire de l'assignation

Lors de l'enquête, un autre point nous est apparu sur les difficultés pour les personnes rencontrées à produire une mémoire fluide de ces lieux, au sens où on dirait d'une pâte qu'elle serait fluide parce « sans grumeaux ». Nous avons par exemple essuyé plusieurs refus, de différentes natures. Les uns, considérés comme courants dans une enquête en milieu ouvrier, relèvent de la crainte de l'enquête et d'une inégalité sociale de statut présumée trop forte entre enquêteur et enquêté. Mais d'autres ont exprimé, parfois vivement, la volonté de ne plus remuer ce passé, considéré par eux comme « dépassé » sur le plan social ou comme trop douloureux. Par exemple, une personne contactée a accepté un rendez-vous dans un premier temps, puis s'est rétractée : « *J'y ai réfléchi, une enquête ça a déjà été fait¹⁰²⁷. Ce n'est pas la peine d'en faire plus, ça suffit bien comme ça* ». Une autre personne a opposé au téléphone un refus net à la rencontre proposée : « *Il y a des choses que je n'aime pas étaler, que je préfère les garder pour moi* ». Puis elle pleure au téléphone en évoquant la mort en bas âge, au cantonnement, de deux enfants de sa fratrie, et ajoute pour terminer : « *Il y a des choses qu'il ne faut pas remuer. Il y avait de belles choses, de la solidarité, mais on n'était pas traités comme les autres* ».

Les personnes qui ont accepté l'exercice ne cherchent pas à cacher leur lieu de naissance, voire parfois même s'en revendiquent :

« Non mais, même à l'heure actuelle, il y en a même de mon âge que, pour eux, le cantonnement c'est comme si ça a jamais existé. Les gens se sont embourgeoisés, sont devenus orgueilleux. L'orgueil, tout ça. Ben sinon, non, moi j'ai toujours parlé. Moi, le cantonnement, je suis né là-bas. Et je vois pas pourquoi j'irai dire que je suis pas né au cantonnement. Quand je parle avec tous ceux avec qui je discute, moi je suis en ancien du cantonnement. C'est tout. On n'était pas plus mal là-bas qu'ailleurs. Puis l'amitié qu'il y avait et tout, c'est pas comme par là maintenant. La vie n'était pas la même non plus. On s'entraidait plus avant que maintenant. Il y avait plus de soutien, les uns les autres que maintenant. »

[Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956]

« Une boutade. Je m'en rappelle, j'avais dit à mon chef que j'avais le... comment qu'on appelle ça, heu, HEC je lui avais dit un jour. HEC. "Et vous êtes là ? C'est pas possible. Je vais me renseigner". Alors bien sûr dans les même pas cinq minutes, il revient, il me dit : "Dites, vous me prenez pour un imbécile ?" Alors j'ai dit : "Non, non, j'ai fait mes études, mes hautes études au cantonnement". Ce qui est vrai : issu du cantonnement. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955]

¹⁰²⁷ Allusion à l'exposition photo réalisée par le CE en 1998.

« Moi je suis fier d'avoir appartenu au cantonnement hein. Moi je suis fier d'avoir vécu au cantonnement. Ça m'a construit. Je suis persuadé. Je suis persuadé que ça, a participé à ma construction, à faire de moi ce que je suis. Cet épisode, si quelques-uns le nient, et ben ma foi. Oui, moi j'ai des copains des cantonnements qui le nient, qui me disent : "Ne me parle pas du cantonnement. J'ai effacé ça. Parce que j'ai réussi, je roule avec une grosse bagnole, j'ai une piscine, j'ai une villa. Et j'oublie". Ben non, je n'oublie absolument pas d'où je viens.

Q : Quand vous parlez de cette fierté, d'avoir vécu au cantonnement, ce qui vous a construit, c'est quoi ?

Cette solidarité, ÉNORME qu'il y avait. On ne le vivait pas d'une manière individuelle. J'ai l'impression qu'on le vivait d'une manière collective. Oui, j'ai des mots forts hein. J'ai des mots forts. »

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

Pour autant, il est fréquent que même au cours d'entretiens effectués auprès d'enquêtés ayant accepté de bon cœur l'exercice, une ambivalence entre une mémoire de l'appropriation et une mémoire de l'assignation ne rejaillisse subrepticement. Il s'agit d'un mouvement oscillatoire permanent que l'on observe tout au long de l'entretien, le discours produit par l'enquêté oscillant sans cesse d'un pôle à l'autre. Le frère et la sœur Bessero, les époux Bador ou M. Bravo ont pris le temps de nous recevoir, ont eu visiblement plaisir à évoquer leur enfance dans les cantonnements. Mais leurs discours, comme ceux de la plupart des personnes rencontrés, sont parsemés de ces oscillations et de « grumeaux » dont on trouvera quelques exemples parlants dans les extraits ci-dessous :

« Moi, [le souvenir que j'ai du cantonnement] il est positif. Malgré qu'on était dans un environnement, il fallait voir les odeurs que ça dégageait à RP et tout. Mais, nous, les gosses on ne s'en apercevait pas.

Q : Vos parents ils s'en plaignaient de ça ?

Pratiquement pas. Enfin nous, non. Non, ils étaient tellement contents d'avoir une maison. Malgré qu'il n'y avait pas le confort mais, ils étaient contents ils avaient un toit. »

[Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954]

« Nous, quand on allait, par exemple, aux Cités chercher du lait au camion qui passait, on avait peur de la mère Gondole. Parce qu'elle nous disait « escargots, les escargots derrière, la queue » [rire], quand on la voyait on avait peur. Mais, je trouve que, je trouve... j'y mets pas trop d'importance.

Q : Vous avez oublié tout ça, enfin en tout cas vous êtes passé à autre chose.

Oui, oui on est passé à autre chose. [...] Mais on se retrouve souvent dans les enterrements, [rire], et allez, on tchatte toujours de la même chose, et tout le monde regrette ce temps là. Parce que, bon, c'était la guerre, mais ils aimaient bien la fête, tous des Andalous qui étaient là-bas. Des gens du sud qui crevaient de faim dans leur village. »

[Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954]

« M. Bador : Et puis là, la petite salle à manger. Si on dit petite cuisine, vraiment petite.

Mme Bador : Oh oui, alors. Pas de confort, pas de salle de bain.

M. Bador : Ouais, la misère, quoi. La misère. Y aurait pas fallu avoir mon frère, y serait pas d'accord.

Q : Pourquoi ?

M. Bador : “Parce qu’on a été cantonnés”, il dit. Ah oui, il était contre. Ah, ils ont abusés de nous, soi-disant, enfin, comme je dis à mon frère... Je lui disais à mon frère : “Ben enfin, ils ont donnés du boulot à papa et à toi et à tous”. “Oui mais enfin c’est pas ça, ils ont abusé”.

Q : Et votre frère, il est... ?

M. Bador : Il est mort. Y’a deux ans. Plus. Y’a l’autre jour, ça fait deux ans.

Mme Bador : On ne nous a pas bien traité, hein ! Vraiment.

M. Bador : Ben, non. On n’était pas soignés.

Mme Bador : On nous a vraiment diminué. On nous... Rejetés complètement !

M. Bador : M’enfin, on avait notre petit jardin, on avait tout. Il faut dire les choses comme elles sont, hein ?

Mme Bador : Oui, enfin !

M. Bador : En plus, toi t’étais pas obligée de venir. Comme je dis à mon père et à mon frère. Ils avaient qu’à rester à Sorbas, Sorbas y’a rien. Y’a rien. Moi je n’ai jamais vu une entreprise à Sorbas. Je suis resté quand même sept ans là-bas ».

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas, habitant à Roussillon]

« Je pense aussi que, quand ils ont décidé de bâtir, pour recevoir des immigrés, je pense que, enfin quand on dit entre parenthèses, côté français, ils ne voulaient pas venir habiter, c’était insalubre. Donc, ils n’en voulaient pas de ça. Et, l’Immigré lui, il trouvait ça, même une poignée de pain, il avait un toit, il avait le boulot à côté, un peu d’argent qui tombait. Et après, il y a eu l’évolution, c’est-à-dire, les débrouillards, ceux qui parlaient bien français, ont réussi à s’intégrer, passer des concours, passer ceci, passer cela. Et ils sont arrivés à monter dans l’échelle hiérarchique. Mais je pense que... le pourquoi c’est... je pense que c’était vraiment... Et puis en plus c’était je dis malsain parce que, il y avait le carbure, qui était juste au dessus de ce talus là, tout le tour, et le mâchefer. Et les canaux qui passaient, les canaux de, récupération des eaux, alors les eaux multicolores de RP. C’est pour ça que, comme on dit, l’environnement était vraiment insalubre. Alors, qui pouvait venir là ? Que des gens non fortunés, et dans l’obligation d’être logés pas cher. »

[Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955, habitant à Roussillon (aux Cités)]

Nous avons évoqué précédemment le parcours ascendant de M. Hernandes¹⁰²⁸. Des enquêtés, il est probablement celui qui a cherché à rendre compte de son enfance avec le plus d’enchantement, et ainsi à tenter de gommer toute trace des rugosités ou des conflits¹⁰²⁹. Pourtant, même lui tient ponctuellement des propos qui trahissent cette ambivalence rencontrée chez tant d’autres :

« L’usine fonctionnait avec un régisseur. Bon, ce régisseur était chargé de trouver des logements et de les placer quoi. C’est de là que sont venues les cités. Mais les cités c’était pas les grandes cités qu’il y a maintenant, c’est juste les premières cités. Donc il ne pouvait pas loger beaucoup de monde. Et ils ont logés d’abord les gens du coin, c’est-à-dire les gens qui venaient d’Ardèche, qui venaient du coin. Et les immigrés Espagnols ou Portugais, ils ont trouvé des bâtiments qui devaient être des bâtiments de stockage. Ils les ont aménagés en bâtiments, en habitation. Ils ont fait les aménagements qu’ils voulaient. Ils ont amené l’eau potable. Ils ont fait les séparations. Disons que ce n’était pas le grand luxe. Il n’y avait pas les WC, ni de salle de bains. Il n’y avait rien du tout, mais ils avaient aménagés un lavoir à côté,

¹⁰²⁸ Cf. *supra*, § 3.1.2.3.

¹⁰²⁹ M. Hernandes est décédé quelques mois après l’entretien. Son épouse, rencontrée depuis, nous a dit qu’il venait d’apprendre le diagnostic fatal qui le concernait peu de temps avant l’interview. Elle dit aussi qu’il a conservé optimisme et foi dans la vie jusqu’à son dernier jour. Nous y trouvons une explication à la teneur de son témoignage.

et puis dans un petit cabanon au fond du jardin il y avait les WC. Et donc, quand ils pouvaient, ils logeaient les gens là-dedans.

Q : Est-ce que vous savez pourquoi les salariés Espagnols ou Portugais n'étaient pas logés au même endroit, finalement, que les autres salariés ?

C'est pas du racisme. Disons que, je ne veux surtout pas prononcer ce nom parce que c'était pas du racisme. C'étaient des circonstances qui voulaient que... Dans les cités, ils ont essayé de mettre ce qu'on appelle les Français, et puis pour pas mélanger trop les gens, qui parlaient pas la langue, rien du tout, ils les ont pratiquement mis ensemble. Mais c'était pas, disons, de la ségrégation. Enfin, vous savez, je me mets à la place du régisseur de l'époque. Il dit : "Bon, il faut loger deux familles portugaises, deux machins", il dit : "Tiens, là-bas, il y en a déjà. Ils vont se retrouver entre eux, ce sera bien". Ou deux familles espagnoles, je pense que c'était surtout cet ordre d'idée [...] [Évoquer le cantonnement], ça me fait plaisir. Oui ça me fait plaisir parce que je n'ai pas à me plaindre. Il y a des petits accrocs, je passe dessus. C'est comme l'armée, je vous dis, quand on a fini l'armée, on se rappelle que des bons souvenirs. On se rappelle des parties de rigolade, les parties de ci, de ça ou les conneries qu'on a faites. On ne se rappelle pas des moments où on aurait pleuré, où on aurait mangé un peu tout le monde quoi. Et là c'est pareil, il y a eu des moments peut-être plus difficiles à passer. Non mais moi, je garde un souvenir de l'intégration qui a été, qui s'est faite normalement [...] Je garde un souvenir merveilleux de ce cantonnement, et tous les gosses de cet âge là, pour moi c'est mes frangins. Et c'est réciproque. Et ma mère disait toujours : "Quand je rencontre quelqu'un du cantonnement, c'est comme si je rencontre un fils". C'était une communauté qui s'est toujours bien entendue, il n'y a jamais eu d'histoires, Espagnols, Portugais, et c'est vrai qu'il y a eu une entente. Et puis quand on en parle, on a toujours cette nostalgie. C'est là où on est né. C'est là où on a vécu notre enfance. Et c'est vrai que. Mais je le dis toujours, sans arrière pensée, j'ai eu une enfance de rêve. [...] Si, il y a eu des contraintes, il y a eu des choses, disons plus ou moins graves. Mais c'était pas du racisme. C'était une autodéfense. Moi je vais vous citer un exemple typique. Les jeunes ont l'habitude de faire ce qu'ils appellent les conscrits. Et bien nous, on n'a jamais fait partie des conscrits de Salaise. On n'a jamais été invité. Et je suis pas tout seul. A cette époque là, le conscrit c'est celui qui organisait la Vogue et plein de festivités. Et, on n'en a jamais fait partie. On n'a jamais été invité. Ça ne nous a pas trop perturbé. Mais c'est vrai que ça, ça marque un peu quoi. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

Les fêtes des conscrits rassemblent en effet dans la région toutes les personnes d'un village, fêtant une même année un anniversaire décennal. Ces groupements organisaient une série de festivités, et par-là même, permettaient de nouer des solidarités intergénérationnelles. Dans son ouvrage sur Salaise, André Buisson présente d'ailleurs les fêtes des conscrits comme une des « coutumes » revêtant une certaine importance dans les sociabilités locales :

« C'est encore au début de ce beau mois de Mai que les conscrits offraient une aubade aux habitants en venant « chanter le mai » à leur porte. Souvent, ils n'avaient qu'un harmonica pour donner le ton, mais cela n'avait pas d'importance, ils chantaient de bon cœur. On se reconnaissait en leur donnant volontiers quelques œufs ou des pièces de monnaie. [...]

Le charivari. Il était aussi dans les traditions de chez nous. Lorsqu'un mariage avait lieu au pays, la coutume voulait que les mariés donnent un peu d'argent aux conscrits afin qu'ils arrosent l'événement. S'ils omettaient de le faire, alors ils avaient droit à un charivari. Devant la maison de ceux qui les avaient négligés, les conscrits venaient manifester bruyamment leur mécontentement. Ils tapaient sur des casseroles, traînaient des chaînes, plaçaient des pétards dans les serrures. Pendant une partie de la nuit, cela pouvait durer plusieurs jours¹⁰³⁰. »

¹⁰³⁰ Cf. A. BUISSON, *Salaise sur Sanne notre village...*, p. 174.

Michel Bozon, dans une monographie sociologique sur Villefranche-sur-Saône où se pratique aussi cette coutume, parle à propos des fêtes de conscrits de rite de passage, mobilisant les divers groupes sociaux auxquels appartiennent les individus d'un même village et mettant en scène « leur unité et leur stabilité renouvelées¹⁰³¹ ». Peut-être à Salaise, les enfants nés aux cantonnements venaient-ils troubler cette stabilité villageoise. On comprend, en tout cas, que chez certains enquêtés, certaines douleurs soient demeurées au stade de grumeau.

Traces des cantonnements

Même si elle n'est pas nécessairement intentionnelle, la trace « rend présent ce qui a été¹⁰³² ». Or l'absence de supports matériels sur lesquels « accrocher » une histoire de ce lieu complexifie là encore la production d'un discours fluide sur sa mémoire. S'agissant en particulier de familles immigrées, on constate de plus que « les trajectoires résidentielles de certaines d'entre elles semblent s'inscrire dans une sorte d'anéantissement perpétuel », l'effacement symbolique de ces lieux, la disparition de leurs traces matérielles allant de pair avec « leur disqualification aux yeux de la collectivité qui décide de ces opérations¹⁰³³ ».

De fait, aujourd'hui, plus aucun cantonnement n'est actuellement visible dans l'espace salaisien. Celui du haut a été gagné par les installations chimiques dans le courant des années 1960. Celui du bas a été transformé, dans sa partie Nord, pour accueillir un important bassin de décantation dans les années 1970 ; dans sa partie Sud, le terrain est grillagé tout autour et en friche à l'intérieur : les bâtiments ont été abattus et on n'y retrouve plus aucune marque de leur existence au sol. Quant au cantonnement nord-africain, il a dans un premier temps été investi par le service des pompiers de l'usine pour y faire des exercices de simulation d'incendie ; le bâtiment a depuis été détruit et les terres autour restent le principal terrain d'entraînement du service sécurité de la plate-forme. Personne ne conserve le souvenir d'un jour cathartique de démolition de l'ancien habitat de ces lieux. Les logements ont au contraire disparu progressivement, presque en catimini, engloutis par l'usine, par la végétation ou par les carcasses brûlées. Progressivement aussi, ces terrains sont devenus inaccessibles au public, à mesure que le service sécurité de la plate-forme prenait de l'importance et renforçait son périmètre de surveillance.

Se rendre sur place n'est pas une pratique habituelle tant les lieux sont situés à l'écart du développement de l'agglomération. La route de Sablons, qui bordait le cantonnement du bas, est devenue un axe de passage sur lequel les véhicules circulent rapidement, et il est particulièrement malaisé, voire dangereux de s'y arrêter. De plus, l'ensemble du site est

¹⁰³¹ Cf. Michel BOZON, 1984, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Presses universitaires de Lyon, p. 148.

¹⁰³² Cf. Vincent VESCHAMBRES, *Traces et mémoires urbaines...*, *op. cit.* p. 10.

¹⁰³³ Cf. David LÉPOUTRE, Isabelle CANNOODT, *Souvenirs de familles immigrées*, *op. cit.* p. 66-67.

désormais vidéo surveillé, et un stationnement jugé trop long, ou une tentative de pénétrer sur les friches attire immédiatement l'arrivée d'agents du service de sécurité. Ainsi, l'interdiction actuelle d'accéder aux lieux vient-elle se plaquer comme en surimpression à la « mauvaise renommée » dont ils étaient autrefois frappés : ceux-ci continuent d'être marqués à la fois par une mise au ban des espaces habités de l'agglomération, en même temps que par l'emprise foncière de l'usine. Il est vrai qu'il est difficile, pour un quidam, d'imaginer en y passant que ces lieux ont pu être un jour habités, et qu'ils restent porteurs de matérialité pour les souvenirs de quelques personnes :

« Maintenant, c'est interdit hein. On n'a plus le droit d'être là-bas. Avant, je rentrais quand même, je regardais. Je vois les acacias. Pas mal des trucs qu'il y avait dans le temps tout ça. Son épouse : Maintenant c'est tout barré hein. Voilà. Ils ont fait toute sorte de truc, mais, disons que, si je vais à Sablon, ou qu'on passe par là-bas, le gros pincement au cœur, il y est. Et le pont, ce fameux pont, c'est un pont qui est très cher quoi. C'est ce pont, ce fameux pont là. Il y a encore, les trucs allemands, vous voyez, la couleur allemande. Je regarde bien dans le coin, elle y est encore. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, né au cantonnement du bas]

« J'y passe souvent. J'y passe souvent parce que, j'y passe souvent premièrement bon, quand on va à Annonay, je vais souvent aux champignons, moins maintenant parce que j'ai mal aux reins, mais, comme je vais en montagne, je passe mais, je donne un coup de patins quand je passe hein. Je ralentis bien sûr.

Q : Il vous est arrivé déjà de vous y arrêter ?

Pratiquement, pas. Mais, ralentir c'est sûr. Ha oui, oui je lève le pied. Parce que j'avais planté un acacia, un acacia quand j'allais à l'école, et puis l'acacia je l'ai vu grandir, je le vois encore l'acacia, hein. Et quand je passe, comme ça je ralentis toujours, je vois toujours l'acacias, tu te rends compte il est encore là. On a passé une belle jeunesse quand même. »

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960]

« Mes petits enfants, éventuellement quand on passe en voiture, on va faire des courses, on part, on passe là-bas. Et ben je leur dis : "Ben j'ai vécu ici, dans cette zone". "Ha ouais, là ?" Dans ce truc, au milieu là des fumées là ouais. Ben oui. J'ai vécu là. J'ai grandi là. J'ai joué ici.

Q : Vous vous êtes déjà arrêté avec eux pour leur montrer ?

Oui, oui, précisément le lieu oui ».

[Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962]

MM. Baco, Buendia ou Nahdi habitaient le long de la route de Sablons, qui reste un axe de passage encore empruntable, et par lequel des aperçus sur les anciens cantonnements sont encore possibles. M. Hernandes, par contre, habitait dans ce qui est devenu le cœur de l'usine :

« Quand je travaillais à l'usine, il m'arrivait de passer... Je dis là, je devais être par là. Je situais à peu près la maison. Je disais tiens je devais être par là. C'était la maison, par rapport à des trucs qui existaient, je disais tiens je devais être par là. Mais comme ça a tout été rasé, pour faire ce qu'ils appelaient le P3. Et puis après il y a eu la méthionine, il y a eu toutes ces fabrications. Tu penses que ça a tout mangé. Et même nos jardins et tout, il y avait plus rien. Non c'est pour ça on n'a pas de repères matérialisés. Il y a toujours la voie de chemin de fer, et le passage à niveau. »

[Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956]

En réalité, si la voie de chemin de fer est bien toujours là, le passage à niveau a été supprimé à la fin des années 1960 : il n'en subsiste, de l'autre côté de l'usine, qu'un chemin en impasse au fond de laquelle a été aménagée une déchetterie industrielle.

Nous avons assez systématiquement demandé aux enquêtés s'il leur restait des « objets » du cantonnement, laissant volontairement la porte ouverte à une large interprétation de la question. Pour certains, ils ont conservé un vieux meuble, plutôt dans une remise ou dans le garage, façon de dire qu'on y tient mais qu'il n'est pas « présentable » ailleurs :

« J'ai rien gardé. Les meubles, les meubles, il y en avait point des meubles. Il y avait 4 placards. Moi j'ai un placard de ma tante là, depuis qu'elle est décédée, c'était 4 planches, deux rayons, un petit rideau devant, terminé hein. L'autre jour j'ai voulu le sortir, et j'ai dit : "Bon ben laisse le, il y a des affaires dessus". Mais c'est 4 planches, le placard. Il y avait qu'un fourneau et c'était tout. Charbon, machin, le père il se levait le matin, on entendait gratter le machin, le pain, tu voulais du pain grillé, tu le faisais sur la plaque du fourneau. Voilà c'est tout. Mais des objets, il n'y avait rien. Il n'y avait rien alors, on risquait pas de le garder. Quand on a déménagé des cantonnements, ça a tout été à la poubelle hein. Ce qui est des placards, bon ben ce qu'il fallait c'est tout. Un vieux placard, le fourneau après, c'est fini. Aux Cités on avait acheté. On avait casé le fourneau. C'était mieux. Ha mais c'était des vieilles choses. »

[Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960]

Monsieur Baco évoque un vieux coffre conservé :

« Ma mère mettait le linge, dessus, il servait d'armoire un peu. C'est ma mère qui l'avait, avec toutes ses affaires dedans. Parce que ma mère, c'était quand même une dame très importante là-bas [en Espagne]. Et, quand elle était venue ici, elle avait pas mal de bijoux. Et moi, je l'ai mis à l'envers comme ça debout, et dans les casiers, je fais des poids haltères, je mets mes petits carnets, mes petits heu. Mes petits trucs à moi. »

[Gines Baco, 72 ans, né en 1936, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957]

Mme Bogas, évoque dans un premier temps, elle aussi, un vieux meuble ordinaire, en l'occurrence une chaise, avant de se reprendre :

*« Q : Est-ce qu'il vous reste des objets du cantonnement ?
Non. Moi j'ai absolument rien. Tout ce que j'ai là, ben ça a été acheté après. Au cantonnement, on n'avait pas grand-chose. Si, mais je ne l'ai plus. C'étaient des chaises du cantonnement, mais je ne les ai plus. Ma fille, la dernière je lui ai amenée, cet hiver. Puis elle s'est cassée. La seule qu'elle mettait dans sa chambre pour ma petite fille. [...] Si, ce qui vient du cantonnement et que j'ai gardé, c'est les rosiers et les hortensias. Ça, ça vient du cantonnement. Ça c'est des rosiers, mais des rosiers anciens. Mes filles, elles me disaient toujours : "Maman, tu devrais faire des boutures, si jamais un jour ils crèvent, t'en auras plus". C'est des vraies roses. Elles ne sont pas jolies mais elles sont parfumées. Elles ont le parfum de la rose d'autrefois. Alors j'ai fait des boutures. J'en ai à l'autre bout du jardin là-bas. J'ai fait des boutures et je vais les leur emmener parce qu'elles aiment bien ces roses. C'est un souvenir de mes parents, et puis elles, de leurs grands-parents. Elles aimaient ces roses, elles aiment bien ces roses.*

Q : *Et elles étaient où dans le jardin [du cantonnement] ces roses ?*

Devant la porte comme là. On a les fleurs et puis après, j'avais les légumes. Et les hortensias, c'est mon père qui les a ramenés et ils sont toujours là. Et j'y TIENS, vous ne pouvez pas savoir comme j'y tiens. Toutes les années, ils prennent la maladie, ils ont des cochenilles, comme on appelle ça. Je les traite, je les taille, je fais comme mon père, et si vous voyez ces hortensias qu'il y a. Il y a une nouvelle pousse, là qui est poussée là maintenant. Si l'autre crève, j'ai dit j'aurais toujours une... Ils sont roses. Rose foncé. Ça, mes filles elles peuvent vous le dire, ça date et j'y tiens. Je dis tant que je suis là, si je peux les conserver, je les conserve. »

[Yolande Bogas, 78 ans, née en 1930, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954]

Deux hortensias et quelques rosiers figurent en effet en bonne place dans son petit jardin des cités. Une autre personne nous avait été indiquée par certains enquêtés comme en possession, elle aussi, de « graines du cantonnement ».

La conservation de ces plantes, qui renvoie à l'acacia planté sur place par M. Buendia, et qu'il regarde toujours aujourd'hui, nous semble, en effet, assez symbolique d'une forme de persistance de la mémoire des lieux dans ce qu'ils avaient d'appropriés, et également d'une forme de résistance passive à l'oubli.

Monsieur Bodega conserve par ailleurs une aquarelle que son père avait faite du cantonnement du bas :

«Là il a du le faire, en 48. Alors ce tableau, il représente, vous voyez, comme vous voyez, le cantonnement complet. [...] Celui-ci, ils l'avaient aux cités, et je l'ai récupéré. Et puis y en avait un qui était plus grand, c'est mon frère qui l'a eu. Je l'ai donné à mon frère. Un qui est plus grand que ça. Mieux détaillé, plus joli. J'ai dit que quand même, il faut que tout le monde ait un petit peu de... Voilà j'ai pris celui là j'ai donné l'autre à mon frère. Il n'y a pas eu de problème, quand [mes parents] sont partis tous les deux, ben on a partagé les choses, sans un mot. Pas un mot. »

[Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957]

Nous avons eu connaissance de l'existence de ce tableau en premier lieu par les Bador, qui en ont une reproduction dans leur pièce principale, dans leur maisonnette des cités :

« M. Bador : On a le cadre. C'est un bonhomme, là, qui habitait là-bas, le pauvre, il est mort. Et c'est lui qui avait dessiné ça. Le camp allemand.

Mme Bador : Ça, ce sont les enfants qui nous l'ont offert. Ils l'ont eu tout par quelqu'un.

M. Bador : C'est le père Machin qui avait fait ça, Bodega, tiens !

Mme Bador : C'est monsieur Bodega, oui, m'enfin !

M. Bador : Il en avait fait en pagaille

Q : *Et c'est à quelle occasion ils vous l'ont offert, vos enfants ?*

Mme Bador : C'était pour une fête des pères. ».

[M. Bador et Mme Bador née Burgos, mariés, 82 ans et 75 ans, nés en 1926 et 1933, cantonnement du bas]



Figure 50 - Aquarelle du cantonnement du bas, vu depuis la butte de l'usine.

On notera, en effet, la perspective concentrationnaire de ce tableau, soulignée involontairement par M. Bador lorsqu'il parle spontanément de « camp allemand ».

M. Bodega a aussi conservé chez lui une représentation de Garrucha, le village natal de son père que ce dernier avait peint, ainsi que diverses « perruques », maquettes réalisées par lui en pièces récupérées à l'atelier de Rhodoïd, dans lequel il travaillait.

Jo Buendia, quant à lui commence par répondre à la question posée par la négative, avant de se reprendre :

« *Q : Est-ce qu'il vous reste des objets du cantonnement ?*
Non, non, du cantonnement non. Ha une pioche. Et c'est vrai. C'est vrai, c'est moi qui ai piqué la pioche à mon père. Et du coup j'y pense, bien sûr quand je vais au jardin, je bricole, je dis : "Tiens, je l'ai toujours". Il l'avait achetée ici. Il avait été même souder à RP, ouais parce qu'il avait cassé la ferraille heu, elle était cassée. Il l'avait fait souder. Parce que à l'époque, on faisait beaucoup du black là. La soudure je la vois encore. Et oui, cette pioche, c'est moi qui en ai héritée. ».

[Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, CAIC retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960, habitant à Saint-Maurice]

Son frère, Francisco, quant à lui, est le seul enquêté rencontré à habiter dans le lotissement des Avenièrès, à Saint-Maurice, celui-là justement qui devait permettre de reloger les habitants des cantonnements. Dans son salon est accroché au mur, au-dessus de la télévision, une grande vue aérienne du cantonnement du bas, dans lequel il habitait :

« *C'est un collègue, qui faisait la collection de cartes postales, et il avait une carte postale, tout ça là. Comment il a trouvé ça j'en sais rien. Et un beau jour il me dit : "Dis donc,*

Francisco, je vais te faire voir quelque chose”. J’ai dit : “Fais voir”. Il m’emmène, il dit : “Regarde”... Oh putain, c’est le cantonnement ça! Et moi j’avais un collègue, F., l’imprimeur. C’est un collègue, on a été à l’école ensemble. Et bon il venait à RP, les papiers et tout, un jour il me dit, “Francisco, si un jour tu as quelque chose à faire, tu me le passes je te le fais”. Je dis bien. Donc je lui amène cette carte postale, et voilà le résultat qu’il m’a fait. Son épouse : Et il faut l’aimer le cantonnement pour le mettre en photo là. On s’est bagarré pour la laisser là cette photo. Et maintenant on l’a laissé quoi. »

Et en fin d’entretien, Francisco ajoute avec un sourire malicieux :

« Je vais vous dire encore une anecdote : quand je vais disparaître, c’est écrit, quand je vais disparaître, je veux être incinéré et que mes cendres viennent au cantonnement. C’est mon testament ça. C’est fait.

***Q** : C’est fort ça, c’est fort.*

C’est écrit. Alors j’ai deux lettres. J’ai vu avec les pompes funèbres, y’en a une qui est dans le livret de famille parce que quand on disparaît la première chose qu’ils demandent c’est le livret de famille, et j’en ai une autre dans la voiture, s’il m’arrive un pépin. Incinéré et les cendres distribuées au cantonnement. »

[Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960]

C’est le même Francisco qui avait tenté de relancer en vain l’association « Ceux de la charbonnille ». C’est dire l’importance que peut représenter ce lieu et ceux qui l’ont habité à ses yeux : il est probablement de ceux que M. Bador qualifie avec humour « *d’acharnés du cantonnement* ». Et, aux dires de plusieurs enquêtés, les anciens des cantonnements se retrouvent assez fréquemment ces derniers temps, non pour jouer aux cartes ou au loto, mais dans les enterrements des uns ou des autres. Il n’est pas surprenant, donc, que l’une au moins des personnes rencontrées évoque des pensées morbides. Mais cet acte qu’il décrit – qui, contrairement à ce qu’il annonce, n’a rien d’anecdotique – marque symboliquement l’association d’un lieu, les cantonnements, à un cycle complet de la vie : M. Buendia, comme beaucoup d’autres, y est né et c’est là qu’il souhaite que ses restes reposent. Sans doute souhaite-t-il de cette manière réaffirmer son ancrage à cette agglomération, par le biais d’un lieu aujourd’hui nié, et d’un milieu partiellement délité.

Au-delà d’un acte – ou d’une intention – isolé(e), il nous semble que cette volonté symbolique de reposer en ce lieu marque aussi une forme ultime d’appropriation, si l’on entend que « les modalités d’expression, de revendication, de légitimation d’une appropriation s’inscrivent dans le registre symbolique [et] sont également ancrées dans la matérialité des choses et des lieux¹⁰³⁴ ». Nous y voyons une forme ultime de résistance, non dite, à la destruction totale d’un quartier et à la négation du souvenir des populations qui y ont vécu

¹⁰³⁴ Cf. V. VESCHAMBRES, *Traces et mémoires urbaines...*, op. cit., p. 7.

plusieurs décennies durant. Enfin, par la forme symbolique qu'il emprunte, nous voyons dans cette promesse une façon de *faire* mémoire de ce lieu, là où la mémoire peine tant à se *dire*.

3.2.2 – Les cantonnements « militaires » : des histoires de vie occultées, une mémoire timidement exhumée par-delà les générations

À la différence du cas de Salaise-sur-Sanne, les cantonnements de l'agglomération lyonnaise sur lesquels nous avons pu travailler ont avant tout été des cantonnements de guerre, mis en place pour les besoins de l'industrie d'armement au cours des deux guerres mondiales, et qui n'ont pas généré directement un véritable peuplement familial. S'ils s'avèrent à l'origine de certaines alliances familiales, voire ont suscité des chaînes migratoires étalées sur le moyen terme, comme l'attestent les exemples des Portugais de Feyzin ou des Juifs Marocains saint-fonsiens au cours de l'entre-deux-guerres, les cantonnements en tant que tels n'apparaissent donc pas tant comme les théâtres d'histoires de vie, que comme les antichambres de ces dernières au sein de la société d'accueil. Dans ces conditions, et à l'aune du régime disciplinaire et de l'encadrement militaire qui présidaient au séjour dans cet habitat précaire, de puissants mécanismes sociaux se sont conjugués pour contribuer globalement à l'occultation quasi généralisée de l'existence de ces quartiers d'isolement pour travailleurs « allogènes ». À l'impossible appropriation durable de l'espace, au regard d'un séjour trop court, dont les perspectives balançaient entre le rapatriement ou l'insertion dans le proche tissu urbain, s'est ainsi greffé un mouvement d'effacement progressif du souvenir même de la présence de ces migrants dans ces lieux de logement contraint.

3.2.2.1 – Une occultation tant publique que privée

Il n'est ainsi guère étonnant de constater le processus d'oubli et d'amnésie relativement rapide dont ont été frappés les cantonnements de travailleurs, et le peu de traces que leur présence a généré dans les histoires locales. Ce phénomène paraît devoir être inscrit dans le cadre d'un processus plus global, à travers lequel la « mère patrie » semble avoir témoigné d'une propension à passer par pertes et profits les sacrifices consentis pour son compte par ses « enfants coloniaux ». L'occultation des violences subies par les travailleurs introduits en métropole pour tenir le rôle de « soldats de l'arrière », à cette aune, renvoie moins à un processus de censure d'exactions passées, qu'à la valeur intrinsèquement insignifiante qu'on leur accorde dans une perspective historique qui valorise les splendeurs et misères de l'État-nation :

Pour le grand historien Marc Ferro, l'oubli des violences inhérentes à l'histoire coloniale dans la mémoire nationale renvoie ainsi moins à une mauvaise conscience qu'à l'insensibilisation de l'opinion publique à l'évocation des traitements réservés aux indigènes.

« Il faut comprendre que, durant la période coloniale, on n'a pas étouffé les traits de la colonisation qui paraissent aujourd'hui scandaleux. Il y a quelques décennies [...] l'histoire

coloniale était largement enseignée dans les manuels scolaires. Et ils disaient, certes sous une forme euphémisée, la vérité : les enfumades de la conquête de l'Algérie, les incendies de village. Mais ces violences atroces ne posaient pas problème, elles étaient légitimées par la fonction de la colonisation, qui apparaissait comme émancipatrice. Le consensus colonial était alors quasiment total : dans l'idéologie dominante de l'État-nation, l'acte colonial était pleinement légitime. Il faut bien se remettre dans le contexte de cette idéologie : nous sommes aujourd'hui dans une autre conjoncture, où l'idéologie des droits de l'homme a supplanté l'idéologie de l'État-nation, ce qui donne un relief tout à fait nouveau à des crimes coloniaux qui étaient jusqu'alors parfaitement tolérés et "tolérables" en fonction des "fins" de la colonisation¹⁰³⁵. »

C'est cette insensibilisation des pouvoirs publics au sort parfois tragique des travailleurs des cantonnements, qui conduit à la dilution de leur souvenir au sein de celui d'une « Nation en guerre », dans laquelle ne se dégage nul visage, que nous souhaiterions évoquer en premier lieu ici.

Des « soldats de l'arrière » peu à peu renvoyés dans les limbes de l'oubli

Que ce soit en 1914-1918 ou au cours de la Seconde guerre mondiale, la présence de compagnies de travailleurs « allogènes » dans les usines et les baraquements construits à proximité, n'est avant tout évoquée que dans le cadre d'activités de propagande, contemporaines aux conflits. Il s'agit, à travers les cartes postales et autres articles de presse, de glorifier la diversité des hommes engagés dans la lutte aux côtés de la France, et de témoigner, non sans une pointe d'exotisme, de l'universalité de la cause de la République. Les clichés des cantonnements de Saint-Fons, communiqués par l'intermédiaire de M. Claude Delmas, par M. Christian Lacombe, montrent ainsi davantage les travailleurs chinois que leurs baraques, qui demeurent visibles en arrière-plan, mais ne constituent pas le sujet du photographe. De même, les photographies qui ornent les articles de la presse lyonnaise relatant la visite d'officiels français à la célébration de la fête nationale chinoise¹⁰³⁶ s'avèrent centrées sur les visiteurs illustres, ou la fraternisation apparente franco-chinoise. Les baraques, dont les journalistes vantent pourtant la décoration, sont à peine visibles derrière la grappe humaine constituée pour la photo de groupe, où trônent en bonne place le Préfet du Rhône ou le maire de Lyon.

Globalement, les quelques représentations du logement des travailleurs « allogènes » ne représentent pas grand-chose par rapport à la masse de documentation iconographique consacrée à la représentation de leur travail à l'usine¹⁰³⁷. La célébration du « corps-machine » de l'indigène, au service des industries de la République, ne laisse au final que peu de place aux interrogations quant à ses conditions de vie en France – forcément enviées au regard de l'épreuve traversée par les « Poilus » dans leurs tranchées. Au moins l'exotisme inhérent à

¹⁰³⁵ Cf. Marc FERRO (entretien avec), « La colonisation française : une histoire inaudible », dans P. BLANCHARD et *alii.* (dir.), *La fracture coloniale...*, *op. cit.*, p. 133.

¹⁰³⁶ Cf. *supra*, § 2.1.3.1.

¹⁰³⁷ On retrouve plusieurs exemples de ces clichés dans les ouvrages historiques illustrés. Cf. Éric DEROO, Sandrine LEMAIRE, *L'illusion coloniale...*, *op. cit.*, p. 68 ; Boris DÄNZER-KANTOF et *alii.*, *Un siècle de réformes sociales...*, *op. cit.*, p. 56, etc.

l'exhibition de l'Asiatique ou de l'Africain saisi sur sa chaîne de production, permet-il de justifier le sujet du photographe, intéressé par le décalage que produit, pour des yeux marqués par le prisme du colonialisme et de la hiérarchie raciale qui le sous-tend, la précipitation de « sauvages » ou d'hommes « peu évolués » dans la modernité industrielle. La banale apparence des Serbes, Grecs ou Portugais employés dans les usines d'armement de Saint-Fons/Vénissieux ne paraît pas avoir généré de représentations similaires.

Le cantonnement demeure ainsi doublement invisible : en plus d'être relégué aux marges de l'espace industriel, voire d'être dissimulé aux yeux de tous – comme le cas du cantonnement Saint-Gobain, coincé entre le fleuve et l'usine, l'illustre peut-être avec le plus d'acuité – il ne mérite pas d'être vu ni montré. De fait, nul témoignage autre qu'oral¹⁰³⁸ ne nous est parvenu des aménagements des bâtiments implantés pendant la guerre après l'Armistice, pour accueillir des ouvriers portugais. La destruction des cantonnements de la Première guerre mondiale, opérée à Saint-Fons entre le début des années 1920 et le milieu des années 1940, accentue bien évidemment la lacune des traces laissées par ces bâtiments. Il en va de même avec les cantonnements des Indochinois de la MOI, qu'ils soient détruits dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine dans les années 1950¹⁰³⁹, ou qu'ils fassent l'objet d'une privatisation, à travers leur transformation en plusieurs logements locatifs – leur piètre qualité les réserve prioritairement aux ménages immigrés.

On peut noter que la très rapide invisibilisation des anciens cantonnements des ONS vietnamiens renvoie peut-être également à l'usage banalisé des baraquements dans la France de l'immédiat après-guerre, particulièrement touchée par les destructions immobilières, et dans laquelle la question de la pénurie de logement trouvera une saillance médiatique avec l'appel lancé par l'Abbé Pierre au cours de l'hiver 1954. C'est ce que suggèrent quelques notes d'archives, dans lesquelles les services de la Préfecture tentent de remédier à la carence en locaux des services administratifs (composés d'agents contractuels français) de la 1^{ère} Légion des travailleurs indochinois. Par courrier, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées proteste contre le projet d'implanter le *surgeon* de l'ancienne MOI dans « ses » locaux :

« Par votre lettre en référence, vous avez bien voulu me demander s'il me serait possible d'affecter aux services administratifs de la 1^{ère} Légion de Travailleurs indochinois une partie des baraquements du Cours de Verdun. J'ai le regret de vous faire connaître qu'il n'y a plus de place disponible au Centre, la totalité des baraquements étant à peine suffisante pour loger l'ensemble des services de la délégation [du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme]¹⁰⁴⁰. »

En février 1947, c'est l'hébergement provisoire d'une compagnie de TI en provenance de Roanne qui pose problème au Préfet. Un rapport de son cabinet indique que « *six baraquements peuvent être prêtés, à titre gratuit, par les services des surplus américains* ». En marge du document, le représentant de l'État ou un de ses proches collaborateurs commente :

¹⁰³⁸ Nous renvoyons au témoignage de François SOARÈS, déjà abondamment mobilisé dans les deux parties précédentes, et recueilli par Maurice CORBEL. Cf. M. CORBEL, *Les « Boulangers de la chimie »...*, *op. cit.*, p. 80-90.

¹⁰³⁹ À Décines, la destruction de la Cité du Coron implique la disparition du cantonnement de la 63^e compagnie de la MOI. Cf. P. VIDELIER, *Décines...*, *op. cit.*, p. 123.

¹⁰⁴⁰ Cf. **ADR 437 W 149**, archive déjà citée. Courrier de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, délégué départemental du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, au Préfet, le 5 juin 1946.

« Je prendrais au besoin des baraquements supplémentaires pour les Nord-Africains de la Part-Dieu... Si c'est gratuit !¹⁰⁴¹ »

La déconnexion des baraquements et de leur usage militarisé à destination des compagnies de travailleurs indochinois, par la banalisation dans le paysage urbain de l'après-guerre de cette forme de logement, explique ainsi pour partie le processus rapide d'oubli¹⁰⁴² qui marque l'histoire des ONS, réquisitionnés en France entre 1939 et le début des années 1950.

Cependant, l'occultation des cantonnements passe d'abord par l'effacement de leurs occupants de l'espace public. Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises qu'en ce qui concerne les groupements « coloniaux » ou « exotiques » de travailleurs de la Première guerre mondiale, l'une des priorités des pouvoirs publics a été d'organiser le rapatriement rapide de ces hommes, quitte à les remplacer dans les cantonnements par des immigrants européens. Ce processus, à l'origine du reste des stratégies individuelles de sortie des cantonnements, à la base de la constitution d'une présence « allogène » durable dans les communes considérées, témoigne de l'intention des pouvoirs publics de conférer au séjour des « indigènes » sur le territoire métropolitain le statut d'exception sans lendemain.

Il n'est nulle part marqué plus symboliquement que dans la question de la gestion des dépouilles des travailleurs morts en France au cours du conflit, et qui du reste a motivé par réaction les premières tentatives d'appropriation mémorielle des occupants des cantonnements. Nous avons déjà signalé dans la première partie de ce rapport¹⁰⁴³ comment deux reportages initiés par *Le Nouveau Journal* ont tenté de dénoncer « le scandale des tombes militaires de Saint-Fons » dès la fin des années 1920 – moins de dix ans après le départ de la plupart des travailleurs « allogènes » impliqués dans les opérations de « mobilisation industrielle ». Nous ne pouvons qu'être frappé par le fait que le registre d'indignation du journaliste repose sur une perspective mémorielle qui fait écho à des préoccupations très contemporaines :

« Pour nous, Français, qui avons le culte du souvenir, le cimetière est un lieu saint où dorment nos morts, où nous aimons aller nous agenouiller devant la pierre tombale qui recouvre les restes des chers disparus, nous recueillir auprès d'une croix, symbole d'espérance. [...] Par respect pour nos morts, nous voulons que leur tombe soit bien entretenue, comme une maison où l'on demeure, afin qu'ils sentent vraiment que nous ne les oublions pas. Saint-Fons est bien en France. Le culte des morts n'y est pas un vain mot. Cependant, le cimetière compte des tombes entretenues et d'autres complètement abandonnées. [...] [Le promeneur] verra, un peu partout, des tombes anonymes, envahies par les mauvaises herbes, simples tumuli indiquant la présence d'un corps à jamais endormi, sans clôture, sans croix, sans fleurs, *sans nom*... Mais, direz-vous, tous les cimetières en sont là. Certaines tombes sont peu à peu délaissées par la famille, ou bien le disparu n'ayant ni parent ni ami, reste seul dans la mort, comme il l'était dans la vie. C'est malheureusement exact. Mais, dans le cas qui nous occupe, ces tombes de

¹⁰⁴¹ *Ibid.* Dossier du cabinet n°240/CAB, « Logement des travailleurs indochinois évacués de Roanne », en date du 6 février 1947.

¹⁰⁴² Une illustration éloquente de ce phénomène vient d'être donnée dans l'étude du cas de Salaire. Cf. *supra*, § 3.1.3.2.

¹⁰⁴³ Cf. *supra*, § 1.1.1.2.

Saint-Fons, au nombre de 279, sont toutes celles d'hommes morts pour la France. Qui donc doit s'occuper de leur entretien ? Sur qui pèse la responsabilité de cet abandon¹⁰⁴⁴ ? »

De fait, le jardinier-gardien du cimetière refusait d'assurer l'entretien des 210 tombes de travailleurs coloniaux et étrangers, pour lesquelles la ville de Saint-Fons ne pouvait assurer sa rémunération, alors que l'État (et plus particulièrement le ministère des Pensions) avait cessé de verser une allocation d'entretien.

« [Un employé municipal de Saint-Fons explique ainsi :] “Pour ceux-là, nous ne pouvons rien. Simples salariés, non mobilisés. Ils ne sont pas *morts pour la France*. Jusqu'en 1927, l'État a bien voulu prendre à sa charge l'entretien de leur tombe. Mais, à cette date, le Ministère Pensions (bureau des Tombes militaires) a refusé de verser l'allocation.”

Ô subtilités d'une bureaucratie tatillonne et ingrate ! Humbles étrangers qui êtes morts sur le sol de la France, on refuse même de reconnaître le prix de votre sacrifice. Pourquoi ? Parce qu'on rémunérerait votre travail ! Vous a-t-on payé pour mourir ? [...] La population de Saint-Fons a élevé à la mémoire de ses fils morts au champ d'honneur un très beau monument. Elle ne se désintéresse certainement pas de leurs frères enterrés dans le petit cimetière de la ville¹⁰⁴⁵. »

Significativement, si la « *douloureuse indignation* » dont fait état le journaliste nous parle, elle ne suscite qu'indifférence polie dans l'entre-deux-guerres, puisque les dépouilles des travailleurs coloniaux sont finalement exhumées du cimetière au milieu des années 1930, pour être jetées à la fosse commune.

L'épopée rocambolesque de la création d'un « carré musulman » dans le cimetière de La Mulatière, commune située sur l'autre rive du Rhône, illustre semblablement la difficulté rencontrée par des hommes de bonne volonté pour faire reconnaître le droit aux « indigènes », et particulièrement aux travailleurs qui ne peuvent bénéficier du statut de « morts pour la France », à une sépulture décente. Décidé en 1916 par le conseil municipal de la commune¹⁰⁴⁶, dirigé par le radical-socialiste Paul Nas, le cimetière musulman, qui accueille les dépouilles de soldats décédés dans les nombreux hôpitaux complémentaires de la région lyonnaise¹⁰⁴⁷, mais aussi de travailleurs – pas tous musulmans, par ailleurs – des cantonnements avoisinants, peine à trouver des financements pour son entretien, et suscite un bras de fer entre la commune, l'Armée et le ministère des Pensions, qui durera près de 20 ans. Le dénouement – très provisoire, comme on va le voir – de cette affaire se traduit par l'érection en 1936 d'un ossuaire musulman, co-édifié par un élève de Tony Garnier, André Teissier, et garantissant la sépulture perpétuelle pour 113 des corps considérés comme « morts pour la France ». Les 88 dépouilles restantes seront transférées dans une fosse commune à une date inconnue.

¹⁰⁴⁴ Cf. « Le scandale des tombes militaires de Saint-Fons », *Le Nouveau Journal*, 24 avril 1929.

¹⁰⁴⁵ Cf. « Le scandale des tombes militaires de Saint-Fons. II », *Le Nouveau Journal*, 26 avril 1929.

¹⁰⁴⁶ Nous nous appuyons ici sur le travail remarquable mené par Frédéric COUFFIN, membre d'une association patrimoniale de la commune de Sainte-Foy –Lès-Lyon, voisine de La Mulatière, et qui a écrit un document remarquable de synthèse sur ses prospections dans les archives municipales, départementales et nationales. Cf. Frédéric COUFFIN, 2007, « Un patrimoine communal à l'histoire oubliée : les ossuaires, dans le cimetière de La Mulatière, de soldats musulmans de 1914-1918 », 22 p.

¹⁰⁴⁷ Cf. *supra*, § 2.1.1.2.

L'ossuaire, quant à lui, tombe dans un oubli total, probablement à la faveur des événements de la Seconde guerre mondiale, jusqu'à sa redécouverte en... 2006¹⁰⁴⁸.

Dernier exemple de l'occultation officielle des cantonnements « militaires » et de leurs occupants : le déni des droits sociaux élémentaires accordés aux travailleurs pour les ONS indochinois. Comme nous l'avons dit précédemment, l'un des procédés mis en œuvre par la MOI (puis la DTI) pour assurer l'emploi des ONS Indochinois sous sa responsabilité consistait à proposer aux employeurs des exonérations de charges sociales¹⁰⁴⁹. Cependant, alors qu'usuellement ces ristournes patronales sont compensées par l'État, jamais les organismes de sécurité sociale n'ont touché la part patronale correspondant aux cotisations des travailleurs indochinois. Ainsi, ces derniers ne pouvaient faire valoir leurs droits sociaux, malgré, pour certains d'entre eux, près de dix ans de réquisition, et de « travail contraint » pour le compte d'entreprises privées. C'est ce qu'explique Liêm-Khê Luguern :

« Les travailleurs n'étaient donc pas immatriculés "socialement", ils formaient une entité collective à part dans laquelle leur identité de travailleurs n'avait pas d'existence, ce qui ne permettait pas d'envisager leurs droits sociaux. C'est ce que confirme Michel Charasse, ministre du Budget, en 1991, dans une lettre au Dr Jean-Michel Krivine, porte-parole du Comité de soutien aux anciens travailleurs : "De manière générale, les travailleurs indochinois n'ont pas, à l'époque de leur réquisition, été affiliés au régime général de sécurité sociale et n'ont donc pu, de ce fait, acquérir un droit à pension ni au titre du régime général vieillesse ni au titre du régime complémentaire de l'IRCANTEC"¹⁰⁵⁰. »

À travers cet escamotage des années de travail passées en tant que travailleur requis dans le calcul des retraites, c'est toute l'entreprise de négation étatique des travailleurs pour lesquels la technologie des cantonnements avait été mise en place qui se manifeste crûment. L'impact social de ce type de pratiques, qui contribuent à effacer les traces de la présence des « travailleurs allogènes » dans l'histoire nationale, ne peut mieux se lire que dans l'incorporation par les individus qui sont victimes de ce processus d'occultation, de l'illégitimité de leur propre trajectoire.

L'incorporation individuelle et familiale de l'indignité de la condition de « cantonnés »

Notre recherche sur les cantonnements « militaires », particulièrement sur ceux datant de la Première guerre mondiale, s'est principalement focalisée sur des sources archivistiques publiques, en raison de la difficulté matérielle d'accéder à des témoignages directs. Alors que disparaissait le dernier « poilu » français, il était bien évident qu'il nous serait presque impossible de rencontrer d'anciens occupants des cantonnements. Concernant les camps indochinois de la MOI, les rangs des anciens ONS commençaient également à se clairsemer,

¹⁰⁴⁸ Nous reviendrons sur ce point. Cf. *infra*, § 3.2.2.2.

¹⁰⁴⁹ Cf. *supra*, § 2.3.1.2.

¹⁰⁵⁰ Cf. Liêm-Khê LUGUERN, « Ni civil, ni militaire... », art. cité, p. 193.

puisque la réquisition en 1939 de jeunes hommes âgés d'environ 18-20 ans laissait mécaniquement deviner que les octogénaires susceptibles d'être retrouvés dans l'agglomération lyonnaise ou ses environs ne seraient pas légions.

L'une des techniques palliatives de ces contraintes chronologiques, qui répondait du reste aux interrogations mémorielles qui sous-tendaient notre appréhension de l'objet des cantonnements, nous conduisait dès lors très logiquement à chercher à élargir le spectre de nos investigations aux descendants, plus ou moins directs, des « travailleurs allogènes » parvenus à faire souche en France – et particulièrement dans l'agglomération lyonnaise.

Nos prospections se sont dès lors déployées vers plusieurs directions. D'une part, nous avons classiquement cherché à procéder par progression réticulaire. Chaque témoin rencontré était invité à nous donner de nouveaux noms, qui constituaient dès lors de nouvelles pistes de recherches. D'autre part, nous avons cherché, après avoir localisé différents cantonnements et établi leur composition « nationale », à repérer dans l'annuaire d'éventuels patronymes dont la consonance singulière pouvait renvoyer à une origine « allogène ». Cette méthode a été couronnée de quelques succès, notamment sur les communes avoisinant Saint-Fons, puisqu'elle a permis d'identifier des noms de famille chinois, par ailleurs reportés sur des listes nominatives à notre disposition d'anciens ouvriers des cantonnements de la SCUR ou de Saint-Gobain¹⁰⁵¹. Enfin, une dernière méthode consistait à prospecter parmi le milieu associatif, en ciblant notre démarche vers des structures « communautaristes », ou des associations d'histoire locale. Là encore, cette entreprise a été couronnée par quelques succès notables, comme la rencontre avec M. Claude Delmas, dont la connaissance de Saint-Fons nous a permis d'être mis en contact avec quelques descendants de « Chinois », M. Frédéric Couffin, membre émérite de l'association mémorielle « La Fontanière », ou encore M. Manuel Deivid, responsable d'une association culturelle et historique portugaise.

Cependant, force est d'admettre que malgré ces encouragements initiaux, nos démarches se sont globalement soldées par une relative déconvenue. Comme en attestent les différents fragments ci-dessous, les premiers maillons des chaînes que nous avons réussi à ferrer n'ont malheureusement pas suffi à étoffer significativement notre échantillon de descendants de travailleurs « cantonnés ».

L'entretien passé avec Manuel Deivid nous a permis de vérifier notre intuition quant à l'existence d'une communauté de Portugais dans la zone de Saint-Fons dès l'immédiat après-guerre. Cependant, il n'a pas été possible de rencontrer des descendants de ces primo-arrivants. D'après M. Deivid, la réticence de ces hommes et femmes à accepter la logique de l'entretien renvoie à l'intériorisation d'une certaine indignité originelle, qui prévient tout discours relatif sur leurs origines. Le décalage entre la position éminente acquise aujourd'hui

¹⁰⁵¹ Dans cette démarche, les registres de recensement de la ville de Saint-Fons, mais surtout les statuts déposés en préfecture par l'Association chinoise pour le salut national en 1938 (cf. *supra*, § 2.1.3.2), se sont avérés des documents particulièrement précieux. Cf. **AMSF 1 F 4-6** et **1 F 4-7**, et **ADR 4 M 595**, archives déjà citées.

par les familles de ces émigrés de la première heure, et la situation misérable qui fut la leur dans les cantonnements, pourrait également expliquer, selon M. Deivid, les raisons de ce silence – en plus de motivations politiques qui ne peuvent toutefois être explicatives aujourd’hui :

« Ils sont un peu timides. Et puis ils ont peut-être un peu honte de ça. Alors ils ont bâti leur vie ici, bien sûr, ils sont très connus, très respectés. Et pas seulement parmi les Portugais de France, hein ! [...] Il y a pourtant beaucoup de gens à qui ils ont trouvé du travail, même parfois du travail irrégulier. Alors ce sont des gens qui ont toute une histoire ici, c’est sûr, mais ils n’ont pas toujours envie d’en parler. Il y a un peu de peur, aussi.

Q : Mais Salazar, c’est loin, quand même...

Oui, mais ils avaient peur de Salazar, même en France ! Attendez ! Attendez ! Il y a eu des cas, c’est prouvé hein, la police politique, elle envoyait des gens en France, pour repérer un peu parmi les Portugais qui étaient des opposants politiques, si vous voulez. [...] Donc Salazar, ça faisait peur aux Portugais, même ici.

Q : Non, mais je voulais dire que maintenant, Salazar, c’est fini, et là on parle de gens qui ont peut-être fui le Portugal dans les années 20, les années 30... C’est de l’Histoire, quoi... Une histoire dont les descendants devraient, enfin je trouve, être plutôt fiers...

Oui, oui, mais moi je suis d’accord avec vous. [...] Mais les Portugais sont peut-être un peu méfiants... C’est quelque chose, vous savez, généralement quand on s’est installé, qu’on est connu, qu’on a une maison ici, un travail, il y en a certains qui sont des chefs d’entreprise... On ne veut pas regarder derrière soi, c’est dommage, mais c’est comme ça. »

[Manuel Deivid, 68 ans, né en 1940, maçon retraité, responsable d’une association culturelle portugaise de Saint-Genis-Laval]

Peut-être plus prosaïquement, on peut également imaginer que le silence originel de la première génération, arrivée en France entre 1915 et 1930 environ, a conduit les descendants à une ignorance à peu près complète sur les circonstances d’arrivée en France de leurs ancêtres.

Plusieurs coups de téléphones à des descendants chinois – et même à des épouses de travailleurs ONS indochinois, malheureusement veuves – se sont heurtés à des fins de non recevoir plus ou moins polies. Un tel considère que nous abordons un sujet « *d’histoire ancienne* », à propos duquel il ne se sent pas concerné. Telle veuve de travailleur nous prend violemment à partie, lors d’une prise de contact téléphonique : « *Non, mais monsieur, mon mari est décédé il y a trois ans, et je ne veux plus avoir à repenser à tout cela. Tout ça, ce sont des sales histoires, des histoires qu’il ne faut pas remuer, et je suis désolée, mais je ne veux pas, je ne veux pas parler de tout ça avec vous* ». Tout se passe ici comme si le poids social que pouvaient représenter les unions mixtes entre Françaises et Asiatiques resurgissait à l’occasion de la demande d’entretien, et motivait une position fuyante. C’est ce qui ressort d’ailleurs des propos de deux personnes ayant accepté de nous parler, qui au sujet de sa mère, mariée à 17 ans à un Chinois, qui au sujet de son propre mariage avec un ONS vietnamien, tiennent à insister sur le fardeau qu’a pu représenter pour ces femmes le fait d’être désignées comme des « Chinoises », et d’être stigmatisées dans leur quartier :

« Pour maman, cela a dû être dur. Elle n’était pas bavarde sur tout ça, non, elle n’en parlait même jamais... Moi, j’aurais bien posé des questions [l’interviewée avait trois ans lorsque son père est décédé en 1939], mais bon, je crois bien que j’ai essayé, et maman n’a jamais répondu. De toutes façons, en dehors des quelques souvenirs de quand j’étais toute petite, tout ce que je sais de mon père, je l’ai appris en retrouvant des papiers, que maman avait conservés... Mais je ne les ai pas vus avant la mort de ma mère, et c’est dommage, parce que je pourrais mieux comprendre peut-être [...]. Maman, elle ne parlait pas de ça. Elle n’a pas dû avoir tous les jours faciles, c’est sûr, parce que vous imaginez, à seize ans, mariée à un Chinois... Á l’époque ça n’était pas comme maintenant, il y a eu scandale, vous savez... J’en suis presque sûre ! »

[Madame Escoffier, 72 ans, née en 1936, fille benjamine d’un ouvrier chinois de Saint-Fons]

« En 1952, c'est là que [M. Thieu] s'est fait arracher le drapeau vietnamien, à la manifestation du 1^{er} mai [par les CRS], s'il n'y avait pas eu les copains du Parti [communiste], qui faisaient bloc autour des Vietnamiens, ben ils seraient tous partis, on les aurait réexpédié [...]. Moi, j'étais là, avec lui. Mais faut pas croire, ce n'était pas une liberté telle quelle [dont bénéficiait M. Thieu]. C'était une liberté cachée ! [...] Il fallait faire attention, vous comprenez, et donc lui et ses copains, ils faisaient des rassemblements itinérants, pour ne pas être logés [...]. Et moi, qui le suivait partout, bien obligée, hein, et bon, ça, je m'en souviens un peu, ça fait un peu drôle, mais même des militants, des gars qui étaient prêts à se faire casser la gueule, pardonnez-moi l'expression, hein, pour empêcher les CRS de les renvoyer, ben ils me voyaient, et quand ils comprenaient [qu'ils étaient mariés], bon, ils... C'est pas qu'ils s'en allaient, mais bon, il y avait du recul [...]. On était deux ou trois, à l'époque, on nous appelait les Chinoises. »

[Denise Thieu, 74 ans, née en 1934, habitant la « Grande Cité » TASE de 1934 à 1951]

De fait, en dépit des efforts déployés, très peu de témoignages directs nous ont permis d'approfondir la connaissance des cantonnements de guerre élaborée dans l'examen des archives. Les rares descendants de « travailleurs allogènes » ayant accepté de nous rencontrer, et de nous confier les quelques documents en leur possession, s'avéraient du reste au moins aussi demandeurs que nous pour retracer leur histoire familiale – sur laquelle ils s'avéraient parfois complètement ignorants. Mobilisant ainsi des fragments de savoir sur la communauté chinoise contemporaine, une fille d'ouvrier des usines chimiques de Saint-Fons peut ainsi chercher à combler les trous de la biographie de son père, à l'aide d'analogies anachroniques :

« Alors papa, là, sur le document [un extrait de certificat d'immatriculation], ça dit qu'il vient de l'Horme... Bon, il a dû rentrer en France dans les années 1920, je pense, un peu comme les immigrés clandestins aujourd'hui... Alors comment ? Je ne sais pas... C'est vrai que la Chine, c'était loin, je n'ai aucune idée de comment... Je pense qu'il devait être cuisinier, il devait faire restaurateur. Après, il avait un café, je me souviens. »

[Madame Escoffier, 72 ans, née en 1936, fille benjamine d'un ouvrier chinois de Saint-Fons]

Le petit-fils d'un autre ouvrier chinois, peut-être collègue de celui qui vient d'être évoqué, se révèle de même incapable d'évoquer le parcours de son aïeul, dont il ignore jusqu'aux raisons de son installation à Saint-Fons :

« Mon grand-père, je ne l'ai pas connu, je sais juste qu'il est venu en France... Attendez [il consulte un document délivré par le Consulat de la République de Chine à Paris] : voilà, il est arrivé en 1925¹⁰⁵². Je ne sais pas ce qu'il est venu faire ici, à Saint-Fons... Il n'en a pas parlé à ses enfants, ou alors... Si vous parvenez à convaincre mon oncle, c'était le plus jeune, peut-être qu'il saura/ »

[Monsieur Chidel, 57 ans, né en 1951, petit-fils d'un ouvrier chinois de Saint-Fons, artisan dans cette commune]

Cette méconnaissance profonde des trajectoires de leurs ascendants atteste de la chape de plomb qui a globalement empêché l'appropriation mémorielle de l'expérience des

¹⁰⁵² En fait, le document consulté indique simplement la date de délivrance d'une attestation d'immatriculation de son grand-père par le Consul de Chine. Nous pouvons raisonnablement penser que cette démarche faisait suite à la perte de papiers, et se légitimait avant tout par la crainte d'être expulsé du territoire, pour cause de situation irrégulière.

cantonnements par les descendants des ouvriers « allogènes ». Tout se passe comme si, pour ces derniers, tout un pan de leur histoire familiale se trouvait effacé.

Sans disposer d'assez d'éléments pour proposer des hypothèses de portée générale, les quelques situations concrètes que nous pouvons analyser révèlent que l'absence de mémoire familiale renvoie à l'origine tout autant au silence de l'ouvrier « primo-arrivant », qu'au désintérêt que les métis issus des mariages mixtes manifestent à propos des raisons de l'arrivée de leur père en France :

« Mes frères, ils étaient plus âgés que moi [l'un est né en 1922, l'autre en 1924]. Aujourd'hui, les malheureux, ils sont décédés, mais alors, c'est étrange, parce que eux, ils avaient eu l'occasion de parler avec papa, ils ont pu aussi cuisiné maman... Mais ils ne se sont jamais intéressés à leurs origines, jamais, Lucien, ça lui pesait, même. Lui, il ronchonnait même, dès que je parlais de ça [...]. Je me souviens... J'étais petite, mais je me souviens, ou alors maman me l'a raconté, mais papa avait fait venir de Lyon un professeur, sûrement un étudiant en fait [peut-être de l'Institut Franco-chinois de Saint Irénée ?], pour leur apprendre le mandarin, enfin la langue chinoise, quoi. Et je sais que ça ne les a pas intéressé du tout du tout. Ils s'en fichaient, quoi, alors papa, je ne sais pas si c'était important pour lui, ou pas, mais en tout cas, il n'a pas insisté. [...] Mes frères, ils ne savent pas écrire leur nom en mandarin ! »

[Madame Escoffier, 72 ans, née en 1936, fille benjamine d'un ouvrier chinois de Saint-Fons]

L'échec de la tentative de transmission d'une partie de la culture paternelle à ses enfants aînés marque semble-t-il l'engagement de ces derniers dans un processus d'acculturation, que le stigmate d'une origine « exotique », dans la France peu ouverte des années 1930, ne manquait probablement pas de précipiter. La soif de « normalité » et d'invisibilité de certains des descendants directs des « travailleurs allogènes » a pu constituer à cet égard un puissant facteur de refoulement mémoriel. Madame Escoffier note d'ailleurs au passage que parmi les quelques descendants de Chinois qu'elle connaissait sur Saint-Fons, elle était la seule à s'intéresser à cette question des origines : « *À chaque fois que j'en parlais [...], c'est comme si je sentais une dérobade* », remarque-t-elle, de surcroît déçue à l'idée que seul son petit-fils, âgé de huit ans, ne manifeste quelque curiosité quant aux traits asiatiques de sa grand-mère.

3.2.2.2 – De timides tentatives d'exhumation du passé

Au processus de relégation dans les strates de l'oubli organisé par les pouvoirs publics, et incorporé par une partie au moins des travailleurs migrants, s'est opposée dès l'origine une petite voix dissonante, qui tentait d'ancrer dans la mémoire nationale le souvenir des cantonnements « militaires » et de leurs occupants. Cette réalité empêche de considérer les enjeux de mémoire comme relevant d'un simple jeu de balancier, où alternent phases d'occultation et d'appropriation ; dans une perspective dynamique, il apparaît plutôt que ces deux notions renvoient à l'existence de deux pôles d'un même *continuum*, qui s'avèrent perpétuellement en tension. Le positionnement transitoire du curseur traduisant avant tout

l'état du rapport de forces conjoncturels entre les différents groupes sociaux intéressés à la reproduction d'une (non) mémoire spécifique sur tel événement considéré.

Pour illustrer cette idée, sans revenir sur la tentative initiée par *le Nouveau Journal lyonnais* à la fin des années 1920, nous pouvons évoquer l'ouvrage de P. Wou, intitulé *Les travailleurs chinois et la grande guerre*, et que nous avons déjà cité précédemment. L'intéressant ici est de signaler que la date de parution de cet ouvrage (1939) n'est pas anodine : alors que la montée des périls en Europe rend toujours plus probable la confrontation entre régimes démocratiques et puissances fascistes, l'auteur place son opuscule sous les auspices du « devoir de mémoire », érigé en « acte de prévoyance », puisque « dans une future conflagration européenne, l'aide de ces volontaires se ferait sentir de façon encore plus impérieuse¹⁰⁵³ ». Dit autrement, ce représentant du régime de Tchang Kaï-chek rappelle aux puissances européennes le tribut payé par la République de Chine au cours du premier conflit mondial, en déplorant « l'OUBLI de ces sacrifices, volontairement consentis par le jeune gouvernement chinois¹⁰⁵⁴ ». Cette instrumentalisation du souvenir des groupements de travailleurs chinois sert de ressource idéologique pour justifier parallèlement le devoir de solidarité des puissances occidentales aux dirigeants chinois, dont le pays subit alors l'agression de l'Empire japonais.

Force est toutefois d'admettre que, dans l'équilibre des forces sociopolitiques de la France de l'entre-deux guerres, ce type d'entreprise de réhabilitation de la mémoire d'une partie des « travailleurs allogènes » ne dispose pas d'une assise sociale suffisante pour imposer les représentations dont elle se fait porteuse.

Dans un contexte où les immigrés ne disposent pas de représentants dotés d'une surface sociale ou d'un poids politique suffisamment fort pour influencer autrement qu'à la marge sur la définition de la mémoire nationale légitime, il n'est guère surprenant de constater que ce sont avant tout les entreprises savantes, qu'elles soient universitaires ou érudites, qui contribuent à maintenir le souvenir – parfois seulement à l'échelle locale – des cantonnements. Nous avons pu mobiliser en ce sens, au cours de cette recherche, plusieurs travaux d'amateurs éclairés d'historiographie, qui consacrent à leur commune ou à leur région une passion dévouée et opiniâtre. Claude Delmas, à Saint-Fons, figure parmi eux : dès le début des années 1980, cet ancien ingénieur de Rhône-Poulenc, autoproclamé « restituteur de mémoire locale », entreprend de collecter les souvenirs des habitants parmi les plus âgés de sa commune¹⁰⁵⁵. Inévitablement, la présence de Chinois dans les cantonnements de la SCUR, de Saint-Gobain

¹⁰⁵³ Cf. P. WOU, 1939, *Les travailleurs chinois et la grande guerre*, Pédone, p. 14.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰⁵⁵ Le livre signé par Alice PENISSON, *Si Saint-Fons m'était conté...*, *op. cit.*, renvoie à cette démarche plus large. Claude DELMAS a grandement contribué à la formalisation de ce projet éditorial.

et de la Poudrerie de la Belle-Étoile est mentionnée à plusieurs reprises, et suscite la curiosité de l'érudit local. Celui-ci entreprend dès lors de rassembler quelques documents, et publie dans un bulletin local le résultat de ses travaux. Si cette entreprise souffre d'imprécisions, d'approximations, et d'un biais « localiste » prononcé, qui interdit à son instigateur de saisir les enjeux généraux de l'introduction de travailleurs allogènes sur le territoire de la commune, elle permet de raviver, à l'échelle saintfoniarde, le souvenir de l'existence d'une « colonie chinoise », employée dans les entreprises chimiques des bords du Rhône. Ainsi, à notre arrivée dans les locaux des archives municipales de la commune, la documentaliste, elle-même issue de l'immigration, mais résidente saintfoniarde depuis son plus jeune âge, s'est-elle empressée, après avoir pris connaissance de notre objet de recherche, de nous raconter ses souvenirs quant aux habitants chinois de la « Montée Croze », vieux ouvriers dont la présence dans sa ville ne manquait pas d'interroger l'enfant qu'elle était alors.

Dans une optique assez proche, les travaux associatifs menés par Frédéric Couffin à La Mulatière témoignent d'un processus analogue de redécouverte impromptue de l'existence de cantonnements de travailleurs dans l'agglomération lyonnaise. Alors que, dans le cadre de la commémoration du 90^e anniversaire de la bataille de Verdun, cet ancien chimiste, dont la généalogie constitue le hobby, entreprend à la demande d'une association de recenser les noms des enfants de la commune tombés au cours de la Première guerre mondiale, la comparaison des registres d'état-civil, des dossiers de mobilisation et de la liste inscrite sur le monument aux Morts, lui font prendre conscience d'une singulière anomalie :

« Il manquait un nom¹⁰⁵⁶ ! Et je vais vous dire, je m'en rappelle très bien du jour [rire], parce que c'était le 11 novembre 2006 ! [...] Alors je ne sais pas comment vous dire, mais tout ça me remue profondément, parce que cela m'évoque mon père, qui avait fait une carrière militaire, et qui était parti en camp de concentration... [...] Bon, mais j'avais peur de faire une cagade, alors je suis allé dans le cimetière de La Mulatière, afin de vérifier s'il n'y avait pas une autre liste [...] Et là, je tombe sur un ossuaire, avec de l'écriture arabe par-dessus, et le gardien était bien en peine de m'en donner la signification [...] Et donc toute l'histoire, c'est parti comme ça : “Qu'est-ce que peuvent bien faire des musulmans là-dedans, à La Mulatière ?” »

[Frédéric Couffin, membre de l'association « La Fontanière », à Sainte-Foy-lès-Lyon, ancien chimiste à la retraite]

Les investigations conduiront F. Couffin à exhumer de la mémoire de l'agglomération le souvenir des jours où Lyon constituait l'arsenal des armées françaises, et voyait déambuler dans ses rues travailleurs et militaires coloniaux. La redécouverte de l'ossuaire musulman, et des usages politiques et civiques dont il peut faire l'objet, conduit par exemple les autorités locales à organiser une cérémonie du souvenir au cours du printemps 2008, alors que l'actualité nationale est marquée par la profanation du carré musulman d'un cimetière du Pas-de-Calais.

¹⁰⁵⁶ Un fait similaire, constaté à l'examen du monument de son village natal de Corrèze, conduit C. DUNETON à l'écriture d'un « roman vrai ». Cf. Claude DUNETON, 2005 (1^{ère} éd. : 2004), *Le monument*, Seuil, 531 p.

Une dernière voie de réappropriation mémorielle de l'histoire des cantonnements trouve son origine dans des démarches d'ordre davantage privé, voire familiale. L'exemple des travailleurs indochinois nous fournit ici un exemple assez significatif. L'un des fils de Thieu Van Mûu et de sa femme Denise, rencontré lors d'une de nos invitations dans leur demeure vénissiane, nous confiait ainsi que son père ne lui avait jamais parlé de son passé d'ancien ONS de la MOI au cours de sa propre enfance ou adolescence. Il a fallu attendre 1997 pour qu'il entreprenne de coucher par écrit ses souvenirs, qu'il destinait en premier lieu à ses petits-enfants, comme si la transmission ne pouvait s'effectuer qu'à travers un saut générationnel. Entre-temps, l'adjonction du Vietnam dans la sphère familiale s'est effectuée à petites touches, comme le raconte Denise, son épouse :

« [Mon mari n'est retourné au Vietnam] *qu'en 1976. Tous les deux, ça a été en 1976, et puis après en 1978, j'avais gardé toutes mes vacances sur deux ans à Vénissieux, la ville où je travaillais a bien voulu m'accorder de conserver mes vacances, et on a pu partir deux ou trois mois. [...] En 1990, ce sont nos deux fils qui ont voulu y aller avec nous. [...] En 1995, Mûu était très fatigué [malade], et on est allé faire l'acuponcture là-bas. Donc après ça a été un peu mieux, et, en 1997, la maladie de Parkinson se déclare. Alors pour combattre, un peu, nous le poussons à commencer à rassembler ses souvenirs. Et donc en 2001, nos petits jeunes enfants, au mois de janvier/février : "Papy, Mamy, on va au Vietnam, cette année". J'ai dit : "Attends, c'est moi qui gère hein". "Oh ben mamie tu te débrouilles !" ... On est allé avec les 4 petits-enfants. [...] On a trois arrières petits-fils. On a 7 petits-fils et 3 arrières petits-fils. Alors vous voyez, il y en aura des Thieu encore. Alors on est allé en 2001 et on est allé dans la famille avec les enfants tout ça, mon mari est resté à Hanoi, parce qu'il était très fatigué, j'ai visité tout le Vietnam avec mes petits-enfants. Ils étaient enchantés. [...] Et là, ils ont dit : "Bon, papy, il faut que tu nous laisses une mémoire". [...] Et c'est là que mon mari a écrit son livre. [...] [Un de nos] petit-fils qui travaille dans une imprimerie l'a imprimé ... et, on l'a offert pour la famille. Après on est monté à 100, 200, 300. Du coup on en a fait 500, puis on a dit, "ben on va le vendre pour faire une bibliothèque pour son village" [d'origine]. »*

[Denise Thieu, 74 ans, née en 1934, habitant la « Grande Cité » TASE de 1934 à 1951]

Tout se passe ici comme si la possibilité de rétablir un contact avec la société d'origine favorisait la réappropriation progressive de la trajectoire de migration.

D'une manière assez proche, quoique différente, M. Joël Pham, qui a monté un site visant au rassemblement du maximum de documents pour entretenir le souvenir de l'épopée des 20 000 ONS Indochinois, explique ainsi que c'est la disparition de son père qui l'a conduit à opérer cette investigation de ses origines :

« *Quand mon père est mort, je me suis aperçu, c'était assez dur, que je ne savais rien de lui. Mais rien. Je savais qu'il était Vietnamien, bien sûr, je savais que j'étais moi-même d'origine vietnamienne, mais d'où il venait ? Pourquoi était-il en France ? [...] Alors ça a commencé comme ça, d'abord les conversations avec la famille, les amis, et puis le regroupement de tous les vieux papiers [...]. Et puis m'est venu l'idée de monter un mémorial, quelque chose qui entretienne le souvenir de tous les travailleurs vietnamiens, parce que c'était quelque chose*

dont on n'entendait pas parler, et qui risquait de s'oublier, parce que les derniers survivants n'étaient plus très vaillants. »

[Joël Pham, 57 ans, né en 1951, chef d'une entreprise de nettoyage, habitant Oullins, descendant d'un travailleur indochinois de la 30^e compagnie de la MOI]

La mise en place d'un site Internet a permis à M. Pham d'être au centre d'une communauté très large, au carrefour de l'histoire et de la mémoire : il tente en effet de centraliser un projet mémoriel, recensant l'ensemble des travailleurs indochinois de la MOI, alimenté notamment par les descendants de ces derniers. Mais par l'accumulation des données et des notes de lectures qu'il propose en ligne, il a également mis sur pied un véritable centre de ressources documentaires, qui figure en bonne place parmi les outils des chercheurs s'intéressant, de près ou de loin, aux ONS vietnamiens en France. La collaboration avec les milieux académiques permet à M. Pham d'enrichir régulièrement le contenu de son site, qui a entrepris, à partir du cas singulier du souvenir de son père, de favoriser un processus collectif et non exclusivement communautariste de réappropriation positive de la mémoire des cantonnements « de guerre » et de leurs occupants. À ce titre, sa démarche s'inscrit dans la lignée de celle évoquée précédemment au sujet du CE de Rhône-Poulenc à Salaise-sur-Sanne, et des surges qu'elle a généré – dont la présente recherche.

Conclusion de la partie

De manière différenciée, contrastée, et nuancée, les cantonnements ont fait l'objet de réappropriations qui font échapper ce modèle de logement contraint au statut de technologie coercitive et d'isolement *subie* par ses occupants. Dans leur façon d'occuper les lieux, de les aménager même marginalement, bref, de les transformer en espaces de vie, les occupants des différents sites étudiés sont parvenus à subvertir les logiques ségrégatives qui s'appliquaient à leur groupe de référence. La démonstration s'avère particulièrement patente en ce qui concerne le site de Salaise-sur-Sanne, puisque ses habitants sont parvenus, non sans ambiguïtés, à revendiquer pour leur propre compte la division spatiale et sociale dont procédait leur habitat.

Les cantonnements « de guerre » de notre échantillon n'ont pas été exempts des ces processus de transformation d'un espace de relégation en « chez soi » – si précaire soit-il. Quelques-unes des anecdotes présentées dans la partie précédente au sujet du cantonnement de la 47^e compagnie de travailleurs indochinois plaident en effet en ce sens¹⁰⁵⁷. Toutefois, force est de reconnaître qu'en raison du peuplement essentiellement masculin et célibataire de ces baraquements, ainsi que de leur gestion militarisée, les processus d'appropriation spatiaux

¹⁰⁵⁷ Cf. *supra*, § 2.3.2.1.

n'ont pas pu se développer dans ces cas de façon comparable à ce que nous avons constaté dans notre terrain salaisien principal.

Cependant, et c'est ce qui justifie *in fine* leur prise en considération simultanée, ces quartiers d'habitat précaire, mis les uns comme les autres à l'écart des agglomérations auxquelles ils se rattachaient, ont pu engendrer, non sans difficultés et ambivalences, des entreprises mémorielles inscrites dans la moyenne durée. Celles-ci attestent de la force des investissements individuels qui ont pu se réaliser dans ces espaces – que ce soit sous leur aspect physique ou leur aspect symbolique. De ce fait, par-delà son évacuation des modes légitimes de gestion des populations « allogènes », survit l'image multiforme et complexe d'un habitat qui s'intègre à la généalogie du logement ouvrier.

CONCLUSION

Avant de clore cette recherche, nous aimerions poser quelques jalons à l'issue du cheminement qui nous a conduit à parcourir près d'un siècle – depuis l'implantation des premiers cantonnements « allogènes » à Saint-Fons ou Vénissieux en 1915, jusqu'à la redécouverte par Thieu Van Mûu et son épouse, lors du printemps 2008, de l'ancien cantonnement de la 47^e compagnie d'ONS vietnamiens situé entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, en passant par les « fêtes espagnoles » qui enflammaient le « cantonnement du bas » de Salaise à la fin des années 1930, ou la tenue, dans la salle de spectacle du comité d'établissement de Rhône-Poulenc, d'une exposition intitulée « Mémoires d'immigrés et des cantonnements » au cours de l'hiver 1998. Une multitude d'images, de discours, de pratiques se bousculent désormais à l'évocation du mot « cantonnement », et mobilisent des concepts et des notions qui spécifient cet habitat.

À travers la mise en situation de dialogue constant d'une série d'observations localisées, nous sommes en effet parvenus à faire ressortir la particularité de cette forme de logement contraint. Impulsés par les pouvoirs publics au cours du premier conflit mondial, les cantonnements constituent en tout premier lieu une technologie coercitive de militarisation d'une force de travail immigrée, dont le développement renvoie aux prétentions de l'État à organiser rationnellement la production industrielle en temps de guerre. Parce qu'elle recouvre une dimension de réduction de la main-d'œuvre immigrée à sa seule fonction de production, elle a pu se pérenniser à travers un recyclage de ses usages par le patronat (notamment chimique) ; et ce d'autant plus facilement que sa mobilisation pouvait recouvrir des logiques ségrégatives – qui participaient tout autant du processus de construction de l'identité nationale, par la mise à l'écart de « l'étranger », que de l'élaboration durable d'un système paternaliste hiérarchisé de logements ouvriers, qui reproduisait dans l'espace les divisions sociales.

L'énonciation même des propriétés de ce modèle laisse transparaître que les conditions de possibilité de sa survivance, et de ses appropriations successives, reposent sur l'extrême

labilité de ses contours, et la malléabilité de cette technologie de logement. Á ce titre, les monographies présentées ci-dessus présentent le mérite de faire clairement ressortir qu'au-delà de l'air de famille qui relie les groupements chinois de Saint-Fons, les baraquements espagnols et portugais de Rhône-Poulenc à Salaise, ou les camps réservés aux travailleurs indochinois de la MOI durant la Seconde guerre mondiale, d'irréductibles spécificités caractérisent notamment les rapports à l'espace, au temps et à la société extérieure, pour chacune des populations étudiées. Toutefois, la présentation croisée de ces terrains se révèle également heuristique à plus d'un titre.

D'une part, elle favorise la conceptualisation des processus d'évolution des différents cantonnements : chacun des sites étudiés apparaît dans cette optique comme typique d'une phase d'évolution des processus de cantonnement de travailleurs « allogènes », et révèle à ce titre des éléments d'information qui éclairent d'un jour nouveau les deux autres. Ainsi, le détour par la généalogie des cantonnements de Saint-Fons/Vénissieux offre-t-il une clé de lecture pour analyser la mise en place d'un système de logement contraint similaire à Salaise ; la présentation des mutations des cantonnements « de guerre » en « quartier des étrangers » à Salaise éclaire les processus non renseignés d'évolution des cantonnements portugais de Saint-Fons, et Grecs ou Serbes de Vénissieux ; enfin, le cantonnement indochinois à Vaulx-en-Velin/Villeurbanne ouvre des pistes de compréhension de la cohabitation passagère des habitants des cantonnements de Salaise avec ceux qu'ils dénomment les « Chinos », et dont ils ne connaissent pas l'histoire.

D'autre part, le va-et-vient permanent entre les différents terrains envisagés ouvre la voie à des montées en généralité de portée intermédiaire. Ainsi, la disparition généralisée des cantonnements, souvent accompagnée par la mise en place de nouvelles cités ouvrières (dans les années 1930 à Saint-Fons, dans les années 1950 à Salaise), évoque-t-elle la temporalité limitée du recours à cette technologie, et renvoient à l'affirmation de facteurs contribuant à sa délégitimation, symbolique et pratique. Le coût spatial trop élevé du maintien d'un dispositif d'isolement devant les besoins croissants de l'usine ou de la ville, l'atténuation des pénuries de main-d'œuvre de basse qualification qui caractérisaient le marché du travail industriel en France depuis la fin du XIX^e siècle, ou encore la progressive intégration des habitants dans des sociabilités ouvrières au sens large (via la socialisation républicaine – école, armée... – mais aussi politique et syndicale), constituent à ce titre les pistes principalement explorées. De plus, la fixation durable, dans tous les cas de figure, d'éléments « allogènes » au sein de la société d'accueil, pointe le feu des projecteurs sur des processus originaux et peu explorés d'entrée et d'intégration de « vagues » d'immigration au sein de la communauté nationale – et ce bien avant les années 1960, souvent considérées comme les plus marquantes en la matière.

Notre exploration des cantonnements souligne enfin l'ambiguïté des processus d'appropriation de ces espaces d'habitat provisoires. Logements précaires (Saint-Fons), qui ne cessent de durer (Vaulx-en-Velin), jusqu'à embrasser la distance entre plusieurs générations (Salaise-sur-Sanne), ils suscitent des formes d'investissement individuel plus ou moins intenses, qui motivent à la fois des entreprises d'entretien de la nostalgie du « paradis perdu », que des démarches d'occultation, qui reproduisent le plus souvent la structure de l'espace de domination dans lequel les anciens habitants évoluent.

L'attention portée aux formes de réappropriations mémorielles, *ex post*, qui peuvent concerner des personnes n'ayant jamais connu les cantonnements, révèle en ce sens qu'entre histoire et mémoire, les cantonnements demeurent encore des objets troubles, dont les modes d'inscription dans l'imaginaire collectif commencent à peine à être esquissés.

Bibliographie

- AGERON Charles-Robert, 1978, *France coloniale ou parti colonial*, Paris, PUF, 302 pages.
- ALAM Thomas, 2007, *Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique*, Lille, Lille 2, thèse pour le doctorat de science politique, s/d. Pierre Mathiot, novembre 2007, 682 pages.
- ALLISON Graham T., HALPERIN Morton H., 1972, « Bureaucratic Politics : A Paradigm and Some Policy Implications », *World Politics*, vol. 24, pages 40-79.
- ANDRIEU Claire, LE VAN Lucette et PROST Antoine, 1987, *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 392 p.
- ANTIER-RENAUD Chantal, 2008, *Les soldats des colonies dans la Première guerre mondiale*, Rennes, Éditions Ouest-France, « Histoire », 127 pages.
- ATOUF Elkbir, 2003, « Une communauté de prolétaires : les Juifs marocains de Saint-Fons, 1919-1946 », *Archives juives*, n°36, pages 121-130.
- AUBLANC Noël, BOARON Anselme, BOUQUEROD Charles, GÉNIN Georges, LIBERT François, MAULET Maurice, MEDINA Jacob, RIGO Andrée, 1991, *Mémoires d'usine. Réalités, faits, soucis et humour de la vie quotidienne*, Feurs, Éditions Claude Bussy, 324 pages.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, 2000, *1914-1918. Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 272 pages.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, 2001, « George L. Mosse : réflexions sur une méconnaissance française », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 56, n°1, pages 183-186.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, 2004, *La guerre des enfants*, Paris, Armand Colin, « Hors collection », 2^e éd., 272 pages.
- AUTHIER Jean Yves, BACQUE Marie-Hélène, GUERIN-PACE France (dir.), 2007, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, 293 p.
- BALSAMO Isabelle, 2003, « Les enjeux politiques de la création de l'inventaire général » in Poirrier P., Vadelorge L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Fondation Maison des sciences de l'homme, p. 409-420.
- BANCEL Nicolas, BENCHARIF Léla, BLANCHARD Pascal, 2007, *Lyon. Capitale des outre-mers. Immigration des Suds & culture coloniale en Rhône-Alpes & Auvergne*, Paris, La Découverte, 240 pages.
- BAROIN Henri, 1935, *La main-d'œuvre étrangère dans la région lyonnaise*, Lyon, Bosc Frères, 261 pages.
- BARROS de, Françoise, 2001, « Secours aux chômeurs et assistances durant l'entre-deux-guerres », *Politix*, vol. 14, n°53, pages 117-144.

- BARROS de, Françoise, 2003, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la seconde guerre mondiale », *Genèses*, n°53, pages 69-92.
- BECKER Jean-Jacques, BECKER Annette, 1988, *La France en guerre, 1914-1918. La grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 221 pages.
- BECKER Annette, AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, 2000, *14-18. Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 272 pages.
- BENMATI Nabiha, 2005, « Appropriation et rapport à l'espace dans l'habitat informel à Constantine », in *Dynamiques des territoires et des sociétés*, A. ZEGHICHE et R. HÉRIN (dir.), Presses universitaires de Caen, p. 267-276.
- BERNARDOT Marc, 2005, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », TERRA-Éditions, « Esquisses », sept. 2005 : <http://terra.rezo.net/article337.html>.
- BERNARDOT Marc, 2008, *Camps d'étrangers*, Paris, Éditions du Croquant, « Terra », 223 pages.
- BERNSTEIN Serge, RUBY Marcel (dir.), 2004, *Un siècle de radicalisme*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, « Histoire et civilisations », 287 pages.
- BLANCHARD Raoul, 1919, « L'effort industriel de Lyon pendant la guerre », *Revue de géographie alpine*, vol. 7, n°3, pages 593-600.
- BLANCHARD Raoul, 1928, « La grande industrie chimique dans la France du Sud-est », *Revue de géographie alpine*, vol. 16, n°3, pages 561-624.
- BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, LEMAIRE Sandrine (dir.), 2005, *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 311 pages.
- BOLTANSKI Luc, 1982, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 523 pages.
- BONNET Jean-Charles, 1976, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre deux guerres*, thèse de troisième cycle, Université Lyon II – Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 414 pages.
- BOURDIEU Pierre, 1994, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », pages 99-133, in BOURDIEU (Pierre), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 254 pages.
- BOURGANEL Charly, DAMIECKI Joseph, HAMANDJIAN Arthur, TIBOURGANEL, Joseph DAMIECKI, Arthur HAMANDJIAN, Roland TIXIER, 1990, *Vaulx-en-Velin autrefois*, Vaulx-en-Velin, Éditions Le Pré de l'Âge, 1990, ouvrage non paginé.
- BOUVERESSE Jacques, 1999, *Prodiges et vertiges de l'analogie : de l'abus des belles lettres dans la pensée*, Raisons d'Agir, 158 p
- BOZON Michel, 1984, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Presses universitaires de Lyon, 300 p.
- BROMBERGER Christian, 1997, « L'ethnologie de la France et ses nouveaux objets : Crise, tâtonnements et jouvence d'une discipline dérangement », *Ethnologie française*, vol. 27, n°3, pages 294-313.
- BUISSON André, 1982, *Salaise sur Sanne notre village – T2 1850-1950* – édition à compte d'auteur.

- CAILLOT Robert, 1958, *L'usine, la terre et la cité. L'exemple du Péage-de-Roussillon*, Editions ouvrières, 207 p.
- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, « L'espace du politique », 490 pages.
- CAYEZ Pierre, 1981, « Une proto-industrialisation décalée : la ruralisation de la soierie lyonnaise dans la première moitié du XIXe siècle », *Revue du Nord*, n°248, pages 95-103.
- CAYEZ Pierre, 1989, *Rhône-Poulenc 1885-1975. Contribution à l'étude d'un groupe industriel*, Paris, Armand Colin/Masson, « Histoire de l'entreprise », 343 pages.
- CAYEZ Pierre, 1993, « Entreprises et entrepreneurs lyonnais sous la Révolution et l'Empire », *Histoire, économie & société*, vol. 12, n°1, pages 17-27.
- CAYEZ Pierre, 1994, « Industries anciennes et industries nouvelles à Lyon au début du XX^e siècle », *Histoire, économie & société*, vol. 13, n°2, pages 321-342.
- CHABENAT Gérard, 1996, *L'aménagement fluvial et la mémoire. Parcours d'un anthropologue sur le fleuve Rhône*, L'Harmattan, 302 p.
- CHAMPELEY Frédérique, 1992 ? *L'usine et la ville, représentation et identité : Rhône-Poulenc à Roussillon*, Lyon, Université Lyon 2, mémoire de maîtrise d'études urbaines et d'aménagement, s/d M. Vanier.
- CHARRIERE Maud, 1998, *Le Péage-de-Roussillon et son agglomération durant la seconde guerre mondiale*, Lyon, Université Lyon 3, mémoire de maîtrise d'histoire, s/d H. Morsel, 160 pages + annexes.
- CLAVEL Bernard, 2003 (1961), *Pirates du Rhône*, Editions Pocket.
- COHEN Yves, 2001, *Organiser à l'aube du taylorisme : la pratique d'Ernst Mattern chez Peugeot*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 490 pages.
- CORBEL Maurice, 1982, *Les « Boulangers » de la Chimie. Chroniques de l'usine et des travailleurs de Saint-Gobain à Saint-Fons 1937-1944*, Lyon, Fédérop et Librairie Nouvelle, 223 pages.
- CORBEL Maurice, 1983, *Vénissieux, du village à la cité industrielle*, Paris, Messidor/Temps actuels, 300 pages.
- CORBEL Maurice, 1997, *Vénissieux la rebelle*, Paris, Éditions Cercle d'art, 221 pages.
- CORBIN Alain, 1998 (1^{ère} éd. : 1982), *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, « Champs », 336 pages.
- COUFFIN Frédéric, 2007, « Un patrimoine communal à l'histoire oubliée. Les ossuaires, dans le cimetière de La Mulatière, de soldats musulmans de 1914-1918, document informatique, Association « La Fontanière », Sainte-Foy-lès-Lyon, Septembre 2007, 22 pages.
- DA MOTA Miguel, 2007, « Les immigrés portugais de l'entre-deux-guerres en France et dans le département du Nord », in SAIDI (Hédi) (éd.), pages 35-60.
- DANIEL Christine, TUCHSZIRER Carole, 1999, *L'État face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion, 394 pages.
- DÄNZER-KANTOF Boris, LEFEBVRE Véronique, TORRES Félix, avec le concours de LUCAS Michel, 2006, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du Travail. 1906-2006*, Paris, La Documentation française, 262 pages.

- DAVID Dominique, 2000, « La guerre dans le siècle », *Politique étrangère*, vol. 65, n°3, pages 645-658.
- DEROO Eric, avec la collaboration de LEMAIRE Sandrine, 2005, *L'illusion coloniale*, Paris, Tallandier, 221 pages.
- DEROO Éric, CHAMPEAUX Antoine, 2006, *La force noire : gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 223 pages.
- DE VILLANOVA Roselyne, 2007, « Espace intermédiaire et entre-deux. De l'architecture à la métaphore spatiale », in *Conjuguer la ville*, R. DE VILLANOVA (dir.), L'Harmattan, p. 231-246.
- DORNEL Laurent, 1995, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première guerre mondiale », *Genèses*, n°20, pages 48-72.
- DOWNS Laura Lee, 2002 (1^{ère} éd. US : 1995), *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris (trad.), , Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 463 pages.
- DUBOIS Vincent, 2003, *La vie au guichet. Relations administratives et traitement de la misère*, Economica.
- DUBY Georges, 1985 (1^{ère} éd. : 1973), *Le dimanche de Bouvines*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 384 pages.
- DUCHENE François, 2002, *Industrialisation et territoire. Rhône-Poulenc et la construction sociale de l'agglomération roussillonnaise*, L'Harmattan, 281 p.
- DUCHÊNE François (dir.), *Cités ouvrières en devenir. Ethnographies d'anciennes enclaves industrielles*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, (à paraître).
- DUCHÊNE François, « Perspectives historiques d'un modèle de logements patronaux. Entre hygiénisme et références coloniales, les cités ouvrières », in DUCHÊNE (François) (dir.), (à paraître).
- DUCHÊNE François, CHASSINE Marie-Ghislaine, « Être contre, tout contre le paternalisme. Une mémoire de la (Petite) cité TASE, à Vaulx-en-Velin (69) », in DUCHÊNE (François) (dir.), (à paraître).
- DUNETON Claude, 2005 (1^{ère} éd. : 2004), *Le monument*, Seuil, 531 p.
- ELEB-VIDAL Monique, CHATELET Anne-Marie, MANDOUL Thierry, 1988, *Penser l'habité. Le logement en questions*, Mardaga éditeur, 183 p.
- ÉLIAS Norbert, SCOTSON John L., 1997 (1^{ère} éd. UK : 1965), *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris (trad.), Fayard, , 280 pages.
- ÉLIAS Norbert, 2003 (1^{ère} éd. fr. : 1973), *La civilisation des mœurs*, Paris (trad.), Pocket, « Agora », , 512 pages.
- ERBÈS-SEGUIN Sabine, 2004 (1^{ère} éd. : 1999), *La sociologie du travail*, Paris, La Découverte, « Repères », 122 pages.
- ESPING-ANDERSEN Gøsta, 1999 (1^{ère} éd. U.S. : 1990), *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris (trad.), Presses universitaires de France, « Le lien social », , 310 pages.
- FARCY Jean-Claude, 1995, *Les camps de concentration de la Première guerre mondiale*, Paris, Economica, 373 pages.
- FAVRET-SAADA Jeanne, 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Folio, 427 p.

- FERRO Marc, 2005, « La colonisation française : une histoire inaudible », in BLANCHARD (Pascal), BANCEL (Nicolas), LEMAIRE (Sandrine) (dir.), pages 129-135.
- FINLEY Moses I., 2002 (1^{ère} éd. UK : 1954 ; 1^{ère} éd. française : 1969), *Le monde d'Ulysse*, Paris (trad.), Seuil, « Points Histoire », 247 pages.
- FLAMAND Jean-Paul, 2001 (1^{ère} éd. : 1989), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », 370 pages.
- FOGUE TEDOM Alain, 2003, « Les indigènes dans les armées françaises, le cas des "tirailleurs sénégalais" pendant les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 », in JEANCLOS Yves (dir.), pages 67-84.
- FORCADE Olivier, 2000, « Censure, secret et opinion en France de 1914 à 1919 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 58, n°1, pages 45-53.
- FRÉMEAUX Jacques, 2006, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Paris, 14-18 Éditions, 393 pages + cartes.
- FREY Jean-Pierre, 1986, *La Ville industrielle et ses urbanités, La distinction ouvriers/employés, Le Creusot 1870-1930*, Bruxelles, Pierre Mardaga éditions, « Architecture + Recherche », 386 pages.
- FRIDENSON Patrick (coord.), 1977, *1914-1918. L'autre front*, Paris, Les éditions ouvrières, « cahiers du "mouvement social", n°2 », 238 pages.
- FRIDENSON Patrick, 1998 (1972), *Histoire des usines Renault. Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 2^e éd., 358 pages.
- GARRAUD Philippe, 1990, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, pages 17-41.
- GARRAUD Philippe, 2000, *Le chômage et l'action publique. Le « bricolage institutionnalisé »*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », 242 pages.
- GARRIGOU Alain, 2002 (1992), *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848-2000*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 368 pages.
- GASTAUT Yvan, 2007, « La délinquance immigrée : tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure », *Migrations société*, vol. 19, n°109, pages 49-70.
- GÈZE François, 2005, « L'héritage colonial au cœur de la politique étrangère française », in BLANCHARD (Pascal), BANCEL (Nicolas), LEMAIRE (Sandrine) (dir.), pages 155-163.
- GIBERT Patrick, THOENIG Jean-Claude, 1996, « La gestion publique : entre l'apprentissage et l'amnésie », pages 379-402 in LACASSE (François), THOENIG (Jean-Claude) (dir.), *L'action publique. Morceaux choisis de la revue "Politiques et Management public"*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », 402 pages.
- GUERASSIMOF Eric, 2006, « Des coolies aux Chinois d'outre-mer. La question des migrations dans les relations sino-américaines (années 1850-1890) », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 61, n°1, pages 63-98.
- GUERMOND Yves et MATHIEU Nicole, 2006, « Quand éradication de l'espace prend un sens : la géographie sociale dans le drame palestinien », in *Penser et faire la géographie sociale*, R. Sechet et V. Veschambres (dir.), Presses universitaires de Rennes, p.325-332.
- GUERRY Anne, 1992, « La politique sociale de deux grandes entreprises : Rhône-Poulenc et Rhodiaceta à Roussillon – 1916-1944 », in *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en*

Rhône-Alpes, J.D. DURAND, B. COMTE, B. DELPAL, R. LADOUS et C. PRUDHOMME (dir.), Editions ouvrières, p. 221-232.

GUESLIN André, 1992, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale », *Genèses*, n°7, pages 201-211.

GUSFIELD Joseph R., 1981, *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and Symbolic Order*, Chicago, Chicago University Press, xiv-263 pages.

HARDACH Gerd, 1977, « La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie », (trad.), in FRIDENSION (Patrick) (coord.), pages 81-109.

HARDIER Thierry, JAGIELSKI Jean-François, 2001, *Combattre et mourir pendant la Grande guerre (1914-1925)*, Paris, Imago/Ministère de la Défense, 375 pages.

HENNEBICQUE Alain, 1977, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre. 1915-1917 », in FRIDENSION (Patrick) (coord.), pages 111-144.

HENRY Emmanuel, 2004, « Quand l'action publique devient nécessaire : qu'a signifié "résoudre" la crise de l'amiante ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°2, pages 289-314.

HÉLYS Marc, 2005, *Des villes françaises pendant la guerre*, série d'articles parus dans *Le correspondant* (été 1916 – hiver 1917), repris p. 575-631 dans *14-18, grands reportages*, (anthologie), Paris, Presses de la Cité « Omnibus », 834 pages.

HMED Chroukri, 2007, « L'espace mobilisé. Une analyse des relations entre espace géographique et action collective à partir d'une étude de cas : les mobilisations des résidents des foyers Sonacotra dans les années 1970 », communication dans le *Colloque pluridisciplinaire « Espaces hérités, espaces enjeux »*, Caen, 8-9-10 novembre 2007, 28 p.

IHL Olivier, KALUSZYNSKI Martine, POLLET Gilles (dir.), 2003, *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, « Études politiques », 218 pages.

JEANCLOS Yves (dir.), 2003, *La France et les soldats d'infortune au XX^e siècle*, Strasbourg, Économica/Université Robert Schuman, 267 pages.

KUCZYNSKI Liliane, 2002, *Les marabouts africains à Paris*, éditions du CNRS, 439 p.

LABORIER Pascale, TROM Danny (dir.), 2003, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, « CURAPP », 540 pages.

LABORIER Pascale, 2003, « Historicité et sociologie de l'action publique », in LABORIER (Pascale), TROM (Danny) (dir.), pages 419-462.

LAFERRÈRE Michel, 1960, *Lyon, ville industrielle. Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Lyon, P.U.F., 509 pages.

LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, 2002, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, « Amphithéâtre », 4^{ème} éd., 599 pages.

LAGROYE Jacques (dir.), 2003, *La politisation*, Paris, Belin, « Socio-histoires », 568 pages.

LARBIOU Benoît, 2008, « L'immigration organisée. Construction et inflexions d'une matrice de politique publique (1910-1930) », *Asylon(s)*, n°4, mai 2008 : <http://terra.rezo.net/article735.html>

LE COUR GRANDMAISON Olivier, 2008, « Colonisés-immigrés et "périls migratoires" : origines et permanences du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) », *Asylon(s)*, n°4, mai 2008 : <http://terra.rezo.net/article734.html>.

- LE GOFF Jacques, 1988 (1977), *Histoire et mémoire*, Folio histoire, 409 p.
- LE NAOUR Jean-Yves, 2002, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français. 1914-1918*, Paris, Aubier, « Collection historique », 411 pages.
- LEPICK Olivier, 1998, *La grande guerre chimique. 1914-1918*, Paris, Presses universitaires de France, « Histoires », 376 pages.
- LEPOUTRE David et CANNOODT Isabelle, 2005, *Souvenirs de familles immigrées*, Odile Jacob, 377 p.
- LÉQUIN Yves, 1988, « Métissages imprudents », pages 389-410, in LÉQUIN (Yves) (dir.), *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, « Mentalités : vécus et représentations », 480 pages.
- LESPINET-MORET Isabelle, 2007, *L'office du travail. 1891-1914. La République et la réforme sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Pour une histoire du travail », 374 pages.
- LÉVI-STRAUSS Claude, 1962, *La pensée sauvage*, Paris, Éditions Plon, 395 pages.
- LEVINE FRADER Laura, 2006 (trad.), « Depuis les muscles jusqu'aux nerfs : le genre, le corps et la race au travail en France, 1919-1939 », *Travailler*, vol. 2, n°16, pages 111-144.
- LIAUZU Claude, 2000, « Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée », *Hommes & Migrations*, n°1228, pages 5-14.
- LINDQVIST Sven, 1998, *Exterminez toutes ces brutes. L'odyssée d'un homme au cœur de la nuit et les origines du génocide européen*, Paris (trad.), Le Serpent à plumes, 234 pages.
- LORCIN Jean, recension de l'ouvrage de Annie MOULIN-BOURRET, 1997, *Guerre et industrie. Clermont-Ferrand 1912-1922 : la victoire du pneu*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'études du Massif central, « Prestige », 2 vol., 769 pages, in « Histoire des entreprises : comptes-rendus », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 54, n°6, 2001, pages 1389-1392.
- LUGUERN Liêm-Khê, 2007, « Ni civil ni militaire : le travailleur indochinois inconnu de la Seconde guerre mondiale », *Le mouvement social*, n°219-220, pages 185-199.
- MANCERON Gilles, 2007, *1885 : Le tournant colonial de la République : Jules Ferry contre Georges Clémenceau, et autres affrontements parlementaires sur la conquête coloniale*, Paris La Découverte, 66 pages.
- MARCH James G., OLSEN Johan P., 1991 (1^{ère} éd. US : 1988), « La mémoire incertaine : apprentissage organisationnel et ambiguïté », pages 205-229, in MARCH (James G.), *Décisions et organisations*, Paris (trad.), Les éditions d'organisation, « Les classiques E.O. », 275 pages.
- MARIOT Nicolas, 2003, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, n°53, pages 154-177.
- MARX Karl, 2002 (1^{ère} éd. partielle : 1994), *Les Luttes de classes en France*, Paris (trad.), Gallimard, « Folio Histoire », 688 pages.
- MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898). Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 254 pages.
- MERRIEN François-Xavier, 1990, « État et politiques sociales : contribution à une théorie "néo-institutionnaliste" », *Sociologie du Travail*, vol. 30, n°3, pages 267-294.

MICHEL Marc, 2003, *Les Africains et la Grande guerre : l'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Khartala Editions, « Homme et Société », 304 pages.

MICHELET Jules, 1849, *Histoire de la Révolution française. Tome 4*, Paris, Chamelot, 522 pages (version numérique consulté sur :

<http://books.google.fr/books?id=SkovAAAAMAAJ&printsec=frontcover&dq=Michelet>.

MIRIBEL Laurent, 1998, « Les camps de troupes coloniales de Fréjus-Saint-Raphaël durant la Première guerre mondiale », *Recherches régionales. Alpes-Maritimes et Contrées limitrophes*, 39^e année, n°145, juillet/septembre 1998, pages 2-31.

MOSSE George L., 1999 (1^{ère} éd. US : 1990), *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris (trad.), Hachette, « Histoires », 293 pages.

MOSSE George L., 2008 (1^{ère} éd. US : 1964 ; 1^{ère} éd. fr : 2006), *Les racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande*, Paris (trad.), Seuil, « Points Histoire », 512 pages.

MUCCHIELLI Laurent, 2001, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte, 141 p.

MULLER Martine, 1991, *Le pointage et le placement. Histoire de l'ANPE*, Paris, L'Harmattan/MIRE, « Logiques sociales », 186 pages.

NOIRIEL Gérard, 1986, *Les ouvriers dans la société française, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 321 pages.

NOIRIEL Gérard, 2005 (2001), *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 590 pages.

- « L'immigration en France, une histoire en friche », pages 102-130.
- « Socio-histoire d'un concept : les usages du mot "nationalité" au XIX^e siècle », pages 219-247.
- « Du "patronage" au "paternalisme". La restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », pages 248-278.
- « Communisme, traditions politiques et immigration », pages 305-324.
- « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », pages 378-420.
- « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'histoire des passeports en France de la I^e à la III^e République », pages 448-478.

NOIRIEL Gérard, 2006 (1986), *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, « Points Histoire », , 447 pages.

OFFENSTADT Nicolas, 1999, *Les fusillés de la grande guerre et la mémoire collective*, Paris, Odile Jacob, « Science Humaine », 286 pages.

PASSERON Jean-Claude, 2006 (1991), *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, « Bibliothèque de l'évolution de l'Humanité », 670 pages.

PAYRE Renaud, POLLET Gilles, 2005, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, pages 133-154.

- PÉNISSON Alice, en collaboration avec DELMAS Claude, 1988, *Si Saint-Fons m'était conté*, Ouvrage publié par la ville de Saint-Fons, 109 pages.
- PERRIOLAT Olivier, 1992, *L'usine et la ville. Histoire du cas de Rhône-Poulenc dans l'agglomération de Roussillon (38) - 1915-1992*, Lyon, Lyon 2, Mémoire de maîtrise d'études urbaines, s/d. Y. Lequin, 171 pages.
- PERROT Michelle, 1975, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 30, n°1, pages 67-91.
- PICQUART Pierre, 2004, *L'empire chinois. Mieux comprendre le futur numéro 1 mondial : histoire et actualité de la diaspora chinoise*, Lausanne, Favre, 220 pages.
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 2007, *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Editions du Seuil, 294 p.
- POLANYI Karl, 1983 (1^{ère} éd. US : 1944), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris (trad.), Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 419 pages.
- POLIAKOV Léon, 1994 (1971), *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Pocket, « Agora », 436 pages.
- POLY Jean-Pierre, 2003, *Le chemin des amours barbares. Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Paris, Perrin, 607 pages.
- POLLET Gilles, 1999, « Technocratie et démocratie. Élités changeantes et réforme technicienne de l'État dans la France de l'entre-deux guerres », pages 35-53, in DUBOIS (Vincent), DULONG (Delphine) (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, « Sociologie politique européenne », 256 pages.
- PORTER Martin, 2005, *Windows of the Soul. Physiognomy in European Culture 1470-1780*, Oxford, Clarendon Press, « Oxford Historical Monographs », 365 pages.
- POTTIER Marc, 1997, « Les étrangers en Basse-Normandie dans le premier 20^e siècle, une mémoire oubliée », *Migrance*, n°13, article non paginé consulté sur : http://revues-plurielles.org/php/index.php?nav=revue&no=20&sr=2&no_article=2528
- PRÉVERT Jacques, 1978 (1955), *Grand bal du printemps*, Paris, Gallimard, « Folio », 155 pages.
- PROCHASSON Christophe, 1993, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre, 1900-1938*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 357 pages.
- PROST Antoine, WINTER Jay, 2004, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 345 pages.
- RAMILLIER Bernadette, 2006, *Chroniques de Feyzin. Tome 1 : Vie publique. Des assemblées de communauté aux conseils municipaux*, Lyon, publié à compte d'auteur, 364 pages.
- RENAN Ernest, 1997 (rééd.), *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 47 pages.
- RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, 2006, « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale », in *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, R. SÉCHET et V. VESCHAMBRE (dir.), Presses universitaires de Rennes, p. 295-304.

- ROBERT Cécile, 2007, « L'impossible "modèle social européen" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, pages 94-110.
- ROBERT Jean-Louis, 1995, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté/Les Belles Lettres, « Série historique », 484 pages.
- ROJON Jérôme, 2007, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914)*, Lyon, Lyon 2, thèse pour le doctorat en histoire, s/d Serge Chassagne, document électronique non paginé consulté sur :
http://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/theses/lyon2/2007/rojon_j
- ROSE Richard, 1990, « Inheritance before choice in public policy », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 2, n°3, pages 263-291.
- ROUSSEAU Frédéric, 2000, « Vivre et mourir au front : l'enfer des tranchées », *L'Histoire*, n°249, décembre 2000, pages 60-65.
- RUZÉ Françoise, CHRISTIEN Jacqueline, 2007, *Sparte : géographie, mythes, histoire*, Paris, Armand Colin, « U », 431 pages.
- SAADA Emmanuelle, 2007, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, « L'espace de l'histoire », 335 pages.
- SAHLINS Peter, 2008, « Sur la citoyenneté et le droit d'aubaine à l'époque moderne. Réponse à Simona Cerutti », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 63, n°2, pages 385-398.
- SAIDI Hédi (ed.), 2007, *Les étrangers en France et l'héritage colonial. Processus historiques et identitaires*, Paris, L'Harmattan, « Compétences interculturelles », 200 pages.
- SALAIS Robert, 1985, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, vol. 36, n°2, pages 321-366.
- SAUNIER Georges, 1986, *Feyzin au passé simple (2). Nouveaux récits*, Lyon, publié à compte d'auteur, 119 pages.
- SAYAD Abdelmalek, 1977, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, pages 59-79.
- SAYAD Abdelmalek, 1999, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, pages 5-14.
- SCHOR Ralph, 1996, *Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, « U », 347 pages.
- SCHWARTZ Olivier, 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, PUF, 531 p.
- SCHWARTZ Olivier (entretien avec), 1995, « La culture ouvrière », *Sciences Humaines*, hors série n°10, sept-oct.
- SINGER-KEREL Jeanne, 1989, « "Protection" de la main-d'œuvre en temps de crise », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 5, n°2, pages 7-27.
- SODERSTROM Ola, 1997, « Composer avec l'espace de l'urbanisme patronal : notes sur la construction des identités dans les cités d'entreprises », *Géographie et Cultures*, n°22, p. 93-110.
- SPIRE Alexis, 1998, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 406 pages.

- STÉBÉ Jean-Marc, 2007 (1998), *Le logement social en France*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 127 pages.
- STEINMETZ George, 2008, « Empire et domination coloniale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (trad.), n°171-172, pages 4-19.
- STORA Benjamin, 1991, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 369 pages.
- TAGUIEFF Pierre-André, 1991, « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, n°26, pages 23-45.
- THIEU VAN Mûu, 2003, *Un enfant loin de son pays*, Vénissieux, édité à compte d'auteur, 145 pages.
- TILLY Charles, 1986, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Paris (trad.), Fayard, « L'espace du politique », 622 pages.
- TOPALOV Christian, 1994, *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'Humanité », 624 pages.
- TRAN-NU Liêm Khé, 1989, « Les travailleurs Indochinois en France de 1939 à 1948 », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, n°10, pages 5-21.
- VATIN François, 2003, « Du nouveau sur le taylorisme, la discipline du travail et la manière d'écrire l'histoire ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, n°22, pages 427-445.
- VERRET Michel, 1972, « Sur la culture ouvrière - A propos d'un livre de Hogart », *La Pensée*, n°163, p. 11-33
- VESCHAMBRE Vincent, 2008, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, Collection géographie sociale, 315 p.
- VEYNE Paul, 1996 (1971), *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 442 pages.
- VIDAL-NAQUET Pierre, 2005 (1981) *Les assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*, Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 228 pages.
- VIDELIER Philippe, BOUHET Bernard, 1983, *Vénissieux de A à V, 1921-1931. Une banlieue à travers le miroir de l'informatique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 295 pages.
- VIDELIER Philippe, 1993, « Sortir des frontières », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n°2, pages 5-13.
- VIDELIER Philippe, 1996, *Décines. Une ville, des vies*, Paroles d'Aube, « Trace », 240 pages.
- VIET Vincent, 2004, *Histoire des Français venus d'ailleurs, de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, « Tempus », 375 pages.
- VIET Vincent, 2006, « La politique de main-d'œuvre et les travailleurs étrangers et coloniaux entre 1914 et 1950 », *Hommes & Migrations*, n°1263, pages 10-25.
- VLISSOPOULOU Chloé-Anne, 2003, « L'histoire dans l'analyse des politiques publiques : réflexions à partir de la lutte antipollution », in LABORIER (Pascale), TROM (Danny) (dir.), pages 99-118.

- WACQUANT Loïc, 1999, « Des “ennemis commodes”. Étrangers et immigrés dans les prisons d’Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, pages 63-67.
- WACQUANT Loïc, 2005, « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Annales de la recherche en sciences sociales*, n°160, p. 4-21.
- WEBER Eugen, 1983 (1976), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris (trad.), Fayard, 839 pages.
- WEBER Florence, 1989, *Le travail à-côté. Etude d’ethnographie ouvrière*, Editions de l’EHESS, 212 p.
- WEBER Max, 1995 (1971), *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Paris (trad.), Pocket, « Agora », 1^{ère} éd. fr. : 1971, à partir d’éditions allemandes de 1956 et 1967, 411 pages.
- WEBER Max, 2002 (1905), *L’éthique protestante et l’esprit du capitalisme*, Paris, traduit et introduit par KALINOWSKI (Isabelle), Flammarion, « Champs », 3^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. all. partielle : 1904-1905, 395 pages.
- WEIL Patrick, 1995, « Racisme et discrimination dans la politique française de l’immigration. 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième siècle*, n°47, pages 77-102.
- WEIL Patrick, 2002, *Qu’est-ce qu’un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 401 pages.
- WIEVIORKA Michel, 2005, « La République, la colonisation. Et après... », in BLANCHARD (Pascal), BANCEL (Nicolas), LEMAIRE (Sandrine) (dir.), pages 113-119.
- WOU P., 1939, *Les travailleurs chinois et la grande guerre*, Paris, Pédone, 36 pages.
- YU SION Live, 1991, *La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles*, (volume 1), Paris, EHESS, thèse pour le doctorat en sociologie, s/d. François Raveau, 407 pages.
- ZONABEND Françoise, 1999 (1984), *La mémoire longue*, Jean Michel Place éditeur, 294 p.

Sources

Sites Internet

<http://travailleurs-indochinois.org/> : Le site que Joël PHAM a consacré aux travailleurs indochinois acheminés en France à l'occasion de la Deuxième guerre mondiale est constitué comme une entreprise de vulgarisation d'une masse de documents et de travaux universitaires consacrés à cette population. Très riche, régulièrement remis à jour, il entend distinguer clairement dans ses pages ce qui relève de la mémoire (constitution d'un mémorial virtuel des Indochinois de France) et de l'histoire (étude de la législation, des affectations successives des compagnies, etc.). Une référence incontournable pour tous ceux qui ont été amenés à travailler sur la question des cantonnements indochinois.

http://www.crid1418.org/bibliographie/commentaires/darmon_001.htm : Ce site vise à la fois la communauté historique et le grand public. S'il s'inscrit clairement dans une perspective d'opposition à « l'école de Péronne », il n'en demeure pas moins une source claire et accessible sur bon nombre de questions relatives à la Grande Guerre.

<http://www.persee.fr/web/guest/home> : Le site de mise en ligne de nombreuses revues de sciences sociales. Véritable bibliothèque universitaire en ligne, il offre une base de données précieuse et utile à tout chercheur.

Ressources radiophoniques et filmographiques

BIRNBAUM (Jean), BOUVIER (Brigitte), *Fragments d'un discours révolutionnaire. À l'école des trotskystes français*, série documentaire radiophonique en 25 épisodes, diffusée sur France Culture au cours de l'été 2002, et consultable sur : <http://www.radio-rouge.org/index.php/2006/08/11/82-1-aux-origines>.

LÊ-LIÊU (Dzù), *Les hommes des trois Ky*, film documentaire, K Production/TLT – Télé-Toulouse, distribué par la Médiathèque des Trois Mondes, 1996, 52 minutes.

TAVERNIER (Bertrand), ROTMAN (Patrick), *La guerre sans nom*, documentaire filmographique diffusé par Neuf de cœur, 1991, 3 heures 55 minutes.

Archives

Archives publiques

A/ Archives départementales de l'Isère

ADI 58 M 17 : Sûreté générale.

ADI 120 M 226 : Hygiène et santé publique – Etablissements dangereux et insalubres – Etablissements classés Rhône-Poulenc - P3 (1952 – 1955).

ADI 166 M 21-3 : Industrie et travail – grève « étrangère » d'août 1926.

ADI 13 R 129 : Prisonniers de guerre étrangers, main d'œuvre agricole, instructions et correspondance générale (1915).

ADI 13 R 231 : Travail. Instruction correspondance et renseignements divers concernant l'organisation et l'emploi de travailleurs réfugiés (1914 - 1919).

ADI 13 R 790 : Enquête sur le développement économique du département. PV de réunions du sous-comité départemental d'action économique, 1915 – 1919.

ADI 13 R 791 : Enquête sur le développement économique du département. PV des réunions de bureau du sous-comité départemental d'action économique, 1917 – 1918.

ADI 13 R 848 /1 à /7 : Prisonniers de guerre Allemands : instructions, circulaires, arrestations, emploi dans l'industrie, 1945 – 1948.

B/ Archives départementales du Rhône

ADR 1 M 143 : Correspondance du cabinet de la préfecture. Affaires réservées.

ADR 1 M 149 : Correspondance du cabinet de la préfecture. Affaires réservées (mai – décembre 1917).

ADR 1 M 151 : Correspondance du cabinet de la préfecture. Censure.

ADR 1 M 354 : Administration générale du département (1800-1940). Explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux.

ADR 1 M 355 : Administration générale du département (1800-1940). Explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux.

ADR 4 M 163 : Correspondances du secrétariat général de la Préfecture pour la Police.

ADR 4 M 303 : Secrétariat général de la Préfecture pour la Police. Suspects (1924-1938).

ADR 4 M 415 : Sûreté générale. Étrangers du département.

ADR 4 M 416 : Sûreté générale. Service des étrangers, étrangers expulsés (1925-1929).

ADR 4 M 595 : Déclarations d'associations.

ADR 10 M 220 : Contrôle de la main-d'œuvre étrangère et coloniale.

ADR 10 M 445 : Grèves (juin 1917-décembre 1917).

ADR 10 M 446-447 : Grèves (janvier 1918-décembre 1918).

ADR R 1663-1669 : Demandes d'emplois militaires.

ADR 53 W 71 : Travailleurs coloniaux (1939-1940).

ADR 53 W 74 : Mise au travail des travailleurs indochinois.

ADR 283 W 74 : Commissariat régional de la République à la Libération (1944-46). Travail : Relations avec les syndicats, instructions d'affaires relatives à l'emploi, aux conditions de travail, aux salaires, au ravitaillement et à l'épuration économique

ADR 437 W 149 : Cabinet du préfet – Etrangers. Vietnamiens, contrôle, logement, arrestations et rapatriement (sous dérogation).

ADR 437 W 208 : Cabinet du préfet. Travail et emploi. Main-d'œuvre étrangère : contrôle.

ADR 668 W 55 : Cabinet du préfet du Rhône (1940-1970). Commission régionale d'épuration (1942-1947).

ADR 3994 W 30 : Étrangers. Expulsion, naturalisations.

C/ Archives municipales de Lyon

AML 1215 W 1-8 : Administration militaire. Rapatriements des grands blessés civils et militaires, Français et étrangers.

D/ Archives municipales de Saint-Fons

AMSF 1 F 4-5 : Registre du recensement 1911.

AMSF 1 F 4-6 : Registre du recensement 1921.

AMSF 1 F 4-7 : Registre du recensement 1926.

AMSF 1 F 4-8 : Registre du recensement 1931.

AMSF 1 D 105 : Registre des délibérations du conseil municipal (du 7/06/1912 au 02/08/1929).

AMSF F 38 : Activités préparatoires au recensement.

AMSF H 11 : Guerre de 14-18. Morts pour la France.

AMSF I 6 : Réquisitions de logements (1931-33, 1954-1966).

AMSF I 8 : Divers à inventorier (1889-1964).

E/ Archives municipales de Salaise

AMS : Délibérations du Conseil municipal depuis 1915

AMS 24 W 1a : Registre d'inscription pour cartes d'alimentation.

AMS 1 T 5 : Permis de construire de Rhône-Poulenc de 1953 à 1958.

AMS 1 T 8 : Permis de construire de Rhône-Poulenc de 1958 à 1960.

AMS 1 T 9 : Permis de construire de Rhône-Poulenc de 1961 à 1965.

F/ Archives municipales de Roussillon

AMR : Délibérations du Conseil municipal depuis 1915.

G/ Archives municipales de Vaulx-en-Velin

AMVX 4 H : Guerre 1939-1945.

H/ Archives municipales de Vénissieux

AMVÉ 7 F 53/1 : Travaux agricoles, main-d'œuvre militaire, instructions (1915-1919).

AMVÉ 7 F 53/4 : Mesures provisoires relatives à la main-d'œuvre (1938-1951).

AMVÉ 7 F 55/1 : Travail (Prud'hommes, Conseil supérieur du Travail, Syndicats vénissiens).

AMVÉ 7 F 55/2 : Travail. Office départemental de placement.

AMVÉ 7 F 56/1 : Travail (chômage).

AMVÉ 2 H 87. Troupes en garnison. Logement et cantonnement des troupes de passage.

AMVÉ 4 H 97/2 : Mesures d'exception et faits de guerre. Organisation de la garde civile, police des débits de boisson (1916-1918), mesures de police d'ordre.

AMVÉ 4 H 101/2 : 1914-1918. Inhumations, transferts des corps, œuvres diverses.

AMVÉ 4 H 104-105 : Prisonniers de guerre et réfugiés.

AMVÉ 4 H 110/2 : Mesures d'exception et faits de guerre. Demandes d'avances des sinistres de l'explosion de l'atelier de chargement de Vénissieux (Correspondance, réclamations : 1918 – 1922).

AMVÉ 4 H 112 : Mesures d'exception et faits de guerre : correspondance et documents divers (1914-1917).

I/ Archives municipales de Villeurbanne

AMVI : Registres cadastraux de 1943.

Archives non publiques

J/ Archives privées de la famille ESCOFFIER.

K/ Archives privées de la famille POPPIER.

L/ Archives privées de la famille THIEU.

- dont DINH-LAM (Nguyen) « Lutte, Union et Entraide. Biographie de 25 000 Vietnamiens en France de 1939 à 1950 », récit rédigé vers 1960 par un ancien délégué de la MOI, 13 pages, traduit pour notre usage par Thieû Van Mûu le 13 avril 2008.

M/ Archives du Comité interentreprises Rhodia Roussillon

N/ Archives de l'Institut d'Histoire sociale du Rhône

IHS 69 : Union départementale du Rhône (1944-1947).

Entretiens

Saint-Fons/Vénissieux et l'agglomération lyonnaise pendant la Première guerre mondiale

Monsieur Chidel, 57 ans, né en 1951, petit-fils d'un ouvrier chinois de Saint-Fons, artisan dans cette commune.

Frédéric Couffin, membre de l'association « La Fontanière », à Sainte-Foy-lès-Lyon, ancien chimiste à la retraite

Manuel Deivid, 68 ans, né en 1940, maçon retraité, responsable d'une association culturelle portugaise de Saint-Genis-Laval (Rhône), 11 juin 2008 (entretien téléphonique).

Madame Escoffier, 72 ans, née en 1936, fille benjamine d'un ouvrier chinois de Saint-Fons, 11 avril 2008 (entretien téléphonique).

Salaise-sur-Sanne

Gines Baco, 72 ans, né en 1936, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1936 à 1957.

Jean Bador, 82 ans, né en 1926, ouvrier RP retraité, habitant du cantonnement du bas de 1926 à 1936 et de 1948 à 1955.

Angèle Bador née Burgos, 75 ans, né en 1933, lingère retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1955, habitant à Roussillon.

Manuel Bacha, 70 ans, né en 1938, chaudronnier (RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1956, habitant les cités à Roussillon

Mme Berthet née Bessero, 75 ans, née en 1933, secrétaire (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1933 à 1954, habitant à Roussillon.

Esteban Bessero, 68 ans, né en 1940, agent de maîtrise (service embranchement RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1940 à 1954.

Robert Besson, 69 ans, né en 1939, habitant du cantonnement du bas de 1947 à 1953, habitant au Péage.

Mme Besson née Bianchi, 67 ans, né en 1941, retraitée de la filature, habitante du cantonnement du bas de 1949 à 1956, habitant au Péage.

Candido Bodega, 73 ans, né en 1935, chaudronnier (non RP) retraité, habitant du cantonnement du bas de 1948 à 1957.

Yolande Bogas, 78 ans, né en 1930, aide-maternelle (RP) retraitée, habitante du cantonnement du bas de 1930 à 1954.

Joseph Borges, 73 ans, né en 1935, directeur d'école primaire retraité, habitant au cantonnement du bas de 1935 à 1951, habitant à Salaise.

Victor Bravo, 70 ans, né en 1938, dessinateur-projeteur retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1938 à 1955.

Francisco Buendia, 75 ans, né en 1933, ouvrier polyvalent retraité de RP, habitant du cantonnement du bas de 1933 à 1960.

Jo Buendia, 73 ans, né en 1935, ouvrier retraité de l'AP, habitant du cantonnement du bas de 1935 à 1960.

Jean-Claude Cebola, 55 ans, né en 1952 au Péage, ouvrier syndicaliste CGT secrétaire du CIE, dont les grands-parents paternels ont vécu aux cantonnements.

Christine Cedre, 45 ans, née en 1963 à Saint-Vallier, fille d'ouvrier RP, animatrice culturelle au CE de Rhône-Poulenc depuis 1991 (à poursuivi le « projet cantonnement »).

Henri Cellier, 56 ans, né en 1951 à Roussillon, fils d'ouvrier RP, animateur culturel au CE de Rhône-Poulenc de 1978 à 1991 (à l'origine du « projet cantonnement »).

Mme Eftimiou née Esteban, 75 ans, né en 1932, Agent de maîtrise retraitée de Rhodiaceta, née aux Vials et n'ayant jamais vécu aux cantonnements, habitant à Roussillon.

Cristo Eftimiou, 80 ans, né en 1927 au Péage de parents Grecs, ouvrier retraité de RP, n'ayant jamais vécu aux cantonnements, habitant à Roussillon.

Théo Espejo, 78 ans, né en 1930, CAIC retraité de RP, secrétaire du syndicat CGT de RP Roussillon de 1961 à 1985, habitant des cités de 1930 à 1969, habitant au Péage.

Antoine Hiacinto, 81 ans, né en 1927, ouvrier mécaicien RP retraité, habitant du cantonnement du haut de 1927 à 1960.

Georges Hernandes, 76 ans, né en 1932, électricien agent de maîtrise (RP) retraité, habitant du cantonnement du haut de 1932 à 1956.

Jacques Hugo, 83 ans, né en 1924, laborantin agent de maîtrise à RP, habitant du cantonnement du haut de 1930 à 1955, habitant à Salaise.

M. Iv Lim, 92 ans, né entre 1916 et 1923, ouvrier à Rhodiaceta, habitant du cantonnement indochinois en 1945, habitant à Saint-Maurice.

Ahmed Nahdi, 71 ans, né en 1939, formateur retraité du centre Verguin (RP), habitant du cantonnement nord-africain de 1948 à 1962.

Pierre Pagnard, 70 ans, né en 1938, ouvrier retraité à RP, fils d'un agriculteur situé à proximité du cantonnement du bas de 1938 à 1962, habitant à Salaise.

Vaulx-en-Velin/Villeurbanne :

Thieu Van Mûu, 88 ans, né en 1920, fondeur/soudeur à l'arc (Berliet) retraité, habitant du cantonnement de la Petite cité TASE de 1943 à 1948, habitant un pavillon à Vénissieux (l'entretien a été réalisé en compagnie de son épouse, Denise, 74 ans, née en 1934).

Joël Pham, 57 ans, né en 1951, chef d'une entreprise de nettoyage, habitant Oullins, descendant d'un travailleur indochinois de la 30^e compagnie de la MOI.

Table des matières

INTRODUCTION	7
État des lieux et constats	8
Terrains de recherche étudiés	12
Hypothèse et questionnements poursuivis	14
Éléments méthodologiques	16
1/ LE CANTONNEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, OU LES TENTATIONS DE L'HILOTISME INDUSTRIEL	21
Enjeux et présentation de la partie	21
1.1 – L'État saisi par la guerre totale : une matrice pour l'histoire des cantonnements	28
1.1.1 – Les enjeux de main-d'œuvre, nouvel impératif de l'agir gouvernemental	30
1.1.1.1 – Des questions rendues saillantes par l'enlisement de la guerre	31
1.1.1.2 – Le salut par l'Empire : retour sur une « immigration sur ordre »	34
1.1.1.3 – Des flux d'immigration organisés par l'État	37
1.1.2 – Des travailleurs ou des « soldats de l'arrière » ?	39
1.1.2.1 – Un statut hybride, entre le civil et le militaire	39
1.1.2.2 – La vie en cantonnement, sur « l'autre front » de la guerre	41
1.1.2.3 – Un symbole de la « culture de guerre » ? Le cantonnement au crible de l'historiographie	45
1.1.3 – L'intégration d'une nouvelle technologie au répertoire d'action de l'État en guerre	49
1.1.3.1 – Les travailleurs migrants, un enjeu de luttes administratives	50
1.1.3.2 – Un corps de savoirs composites, où s'affirme l'expérience coloniale	55
1.2 – Le cantonnement, une technologie propice à la réalisation d'un idéal patronal ?	59
1.2.1 – Une technologie fongible dans la gouvernance d'entreprise capitaliste	61
1.2.1.1. – La caserne d'ouvriers : une tradition industrielle ?	62
1.2.1.2 – Le cantonnement, symbole d'une « mobilisation industrielle » asymétrique	65
1.2.1.3 – Les groupements de travailleurs, supports de la modernisation industrielle ?	69
1.2.2 – L'appropriation patronale des cantonnements et leurs usages durant l'entre-deux-guerres	72
1.2.2.1 – La privatisation de « l'immigration organisée »	73
1.2.2.2 – Les cantonnements au service des stratégies de main-d'œuvre patronales	77
1.2.2.3 – Le cantonnement, au fondement et à la marge du système paternaliste	81

1.3 – Le cantonnement, marqueur et agent de « l'étrangeté »	87
1.3.1 – Le cantonnement, instrument de mise en scène de l'insurmontable « altérité » des « allogènes »	89
1.3.1.1 – « Nationalisation » et cristallisation du clivage « Français » / « étranger »	90
1.3.1.2 – Les cantonnements, instances de légitimation de la domination coloniale	94
1.3.2 – Le cantonnement, une technologie prophylactique ?	100
1.3.2.1 – Le cantonnement, un outil de prévention du risque sanitaire	101
1.3.2.2 – Le cantonnement, ou l'isolement préventif de sujets dangereux	105
1.3.2.3 – Le cantonnement, ou la préservation de la pureté de la « race » française	109
Conclusion de la partie	113
2/ LES CANTONNEMENTS Á L'ÉPREUVE DU LOCAL	115
Enjeux et présentation de la partie	115
2.1 – Saint-Fons/Vénissieux, ou le contournement d'une technologie d'isolement par ses occupants	119
2.1.1 – L'enrôlement du « couloir de la chimie » lyonnais dans l'économie de guerre	121
2.1.1.1 – Un tissu industriel territorial dynamisé par le conflit mondial	122
2.1.1.2 – Une concentration cosmopolite au sud de l'agglomération lyonnaise	126
2.1.2 – Des interstices de liberté pour les « allogènes », âprement contestés par les pouvoirs publics	134
2.1.2.1 – La timide intégration des ouvriers « exotiques » au paysage urbain	135
2.1.2.2 – La construction des « allogènes » comme fauteurs de troubles	141
2.1.2.3 – La participation occultée des ouvriers « allogènes » aux luttes sociales de 1917-1918	146
2.1.3 – Modalités de contournement des logiques ségrégatives et peuplements « allogènes »	153
2.1.3.1 – Les cantonnements, au principe d'une dynamique d'attraction de la main-d'œuvre « allogène »	154
2.1.3.2 – Les cantonnements, à l'origine de « communautés fermées » ?	163
2.2 – Salaise-sur-Sanne, ou le recyclage patronal d'une technologie de guerre	168
2.2.1 – Les origines militaires des cantonnements salaisiens	170
2.2.1.1 – Des prisonniers de guerre et mobilisés coloniaux pour pallier le manque de main-d'œuvre	171
2.2.1.2 – Les cantonnements : des lieux provisoires devenus pérennes	173
2.2.1.3 – Une histoire militaire originelle confusément connue	179
2.2.1.4 – Le bâtiment des Indochinois et des prisonniers, ou le retour du cantonnement	180
2.2.2 – Le lieu des étrangers	190
2.2.2.1 – Une première approche (floue) des cantonnements	190
2.2.2.2 – Une migration nettement économique, souvent familiale	197

2.2.2.3 – Une population syndiquée et ancrée à gauche	201
2.2.3 – Un quartier annexe de l’usine, provisoire et d’attente	211
2.2.3.1 – Un lieu nuisant, signifié comme étant l’arrière de l’usine	212
2.2.3.2 – Un quartier provisoire	219
2.2.3.3 – Les cités (françaises), un idéal inaccessible	224
2.2.4 – La fin des cantonnements : des terrains habités gagnés par l’extension industrielle	231
2.2.4.1 – La nouvelle unité du P3 et l’extension de l’usine sur les cantonnements	231
2.2.4.2. - Le relogement des habitants des cantonnements	235
2.3 – Vaulx-en-Velin/Villeurbanne, ou l’épuisement de la technologie des cantonnements	239
2.3.1– Quand la « zone libre » constituait un cantonnement : des Indochinois piégés en France (1940-44)	240
2.3.1.1 – La M.O.I., une institution de guerre confrontée à l’Occupation	241
2.3.1.2 – L’Odyssée de la 47 ^e compagnie : une itinérance à travers la France et l’expérience douloureuse de l’exploitation	251
2.3.2 – L’improbable métamorphose des cantonnements en lieux d’émancipation individuelle et collective	259
2.3.2.1 – Un cantonnement en marge de la « Petite cité » TASE	260
2.3.2.2 – Le cantonnement, catalyseur des luttes et espace de politisation	268
Conclusion de partie	278
3/ DES APPROPRIATIONS PLURIELLES DES CANTONNEMENTS	281
Enjeux et présentation de la partie	281
3.1 – Salaise ou la construction d’un « entre soi » contraint	284
3.1.1 – Une appropriation du cantonnement par les pratiques quotidiennes	284
3.1.1.1 – Maisons et jardins, ou l’intime reconstruit	285
3.1.1.2 – Voisinage et fêtes : une forte sociabilité	298
3.1.1.3 – Une appropriation protéiforme des lieux	304
3.1.2 – Hors des cantonnements, des territoires parfois hostiles	316
3.1.2.1 – Paysans et habitants du cantonnement, des relations ambiguës	316
3.1.2.2 – Des habitants spatialement et socialement éloignés de l’église	324
3.1.2.3 –L’école, et la confrontation aux autres enfants	327
3.1.3 – L’intériorisation d’une division sociale et culturelle toujours plus poussée	333
3.1.3.1 – Des ferments de divisions au sein des cantonnements	333

3.1.3.2 – La majorité espagnole et « ses » minorités, ou la reproduction d’une domination hiérarchisée	337
3.2 – Dire (ou ne pas dire) le cantonnement : les réappropriations mémorielles d’une exclusion	350
3.2.1 – Salaise ou les cantonnements redécouverts par le Comité d’entreprise de Rhône-Poulenc	351
3.2.1.1 – Un travail de mémoire de la commission culturelle du CE de Rhône-Poulenc	352
3.2.1.2 – Une mémoire ambiguë, tissée de silences et de souffrances	360
3.2.2 – Les cantonnements « militaires » : des histoires de vie occultées, une mémoire timidement exhumée par-delà les générations	381
3.2.2.1 – Une occultation tant publique que privée	381
3.2.2.2 – De timides tentatives d’exhumation du passé	390
Conclusion de la partie	394
CONCLUSION	397
Bibliographie	401
Sources	413
Sites Internet	413
Ressources radiophoniques et filmographiques	413
Archives	413
Archives publiques	413
Archives non publiques	416
Entretiens	416
Table des matières	419

